

Le 30 Décembre 1891.

Rapport sur  
plaintes contre le Pole  
d'Evaluation pour 1891.  
— suite. —

S<sup>t</sup>. Maurice et Duplessis-Bouchard soit portée à cinq mille sept cents piastres (\$5,700) au lieu de trois mille deux cents piastres (\$3,200); que l'évaluation de la manufacture de Messieurs G. P. Gélinas & Frère au coin des rues Notre-Dame et Bell soit portée à treize mille piastres (\$13,000) au lieu de huit mille piastres (\$8,000) et l'évaluation de leur fonds de marchandises à quinze cents piastres (\$1,500); que le fonds de marchandises de Mr. P. V. Azotte au coin des rues du Platon et Notre-Dame soit porté à cinq mille piastres (\$5,000); que l'évaluation du monastère des Révérendes Dames Ursulines sur la rue Notre-Dame soit portée à quatre-vingt-dix mille piastres (\$90,000); que l'évaluation de la propriété de Messieurs William et Richard Féron au N<sup>o</sup> 42 sur la rue S<sup>t</sup>. Olivier soit portée à six cents piastres (\$600); que la propriété de Messieurs Elzéar et Cyrien Gélinas sur la rue Le Jeune estimée à seize cents piastres (\$1,600) soit divisée comme suit: Mr. Elzéar Gélinas six cents piastres (\$600) et Mr. Cyrien Gélinas mille piastres (\$1,000); que le nom de Landry propriétaire sur la rue La Pousse soit précédé des prénoms Joseph et Albert; que Mr. Thomas Mercier soit entré comme locataire de quatre-vingt-quatre piastres l'an au coin des rues S<sup>t</sup>. Denis et Le Jeune; que Mr. Benjamin M. Sulte soit entré avec un loyer de quarante-huit piastres l'an aux N<sup>os</sup> 222 et 224 rue Notre-Dame.

Que la plainte de Mr. Alexandre Baptist demandant que sa manufacture située aux coins des rues du Fleuve, René et Bell soit évaluée à six mille piastres (\$6,000) au lieu de treize mille piastres (\$13,000) soit rejetée, mais que l'évaluation de la dite manufacture soit réduite à huit mille piastres (\$8,000);

Que la plainte de Mr. Gerald E. Hart, demandant de réduire l'évaluation de ses propriétés sur les rues du Platon et des Forges; celle de Mr. F. M. Verrette, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété sur la rue Bonaventure de deux mille deux cents piastres (\$2,200) à dix-huit cents piastres (\$1,800); celle de Dame Veuve Auguste Guilbert, demandant de réduire l'évaluation de ses propriétés sur la rue des Forges de deux mille deux cents piastres (\$2,200) à seize cents piastres (\$1,600); celle de Mr. L. O. Prottier,

demandant

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

demandant de réduire l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 15 rue St. Roch de deux mille quatre cents piastres (\$2,400) à dix-huit cents piastres (\$1,800); celle de M<sup>r</sup>. N. P. Robichon, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 17 à 31 rue des Forges de seize mille piastres (\$16,000) à dix mille piastres (\$10,000) et aussi de réduire l'évaluation de son fonds de marchandises de quinze mille piastres (\$15,000) à dix mille piastres (\$10,000); celle de M<sup>r</sup>. Narcisse Grenier, demandant de réduire l'évaluation de la propriété des héritiers J. N. Godin sur la rue du Platon de dix mille piastres (\$10,000) à huit mille piastres (\$8,000); celle de M<sup>r</sup>. Narcisse Gélinas, demandant de réduire l'évaluation de ses propriétés rues des Forges et Royale de cinq mille deux cents piastres (\$5,200) à quatre mille deux cents piastres (\$4,200) aussi de retrancher son loyer de quatre cents piastres (\$400) l'an au N<sup>o</sup> 4 rue des Forges et de réduire l'évaluation de son fonds de marchandises de sept mille piastres (\$7,000) à quatre mille piastres (\$4,000); et celle de M<sup>r</sup>. J. N. Bureau, demandant de réduire l'évaluation des propriétés de la Compagnie du Lsaz des Trois-Rivières de cinq mille cinq cents piastres (\$5,500) à deux mille cinq cents piastres (\$2,500); et celle de M<sup>r</sup>. O. P. Bressé, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété située au coin des rues Alexandre et Champlain de six mille piastres (\$6,000) à cinq mille piastres (\$5,000) soient rejetées.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ant. St. Pierre,

O. P. Bressé,

J. Lymburner,

Frs. Gélinas,

Jérémie Savard,

Cyriac Lymburner,

Thomas Pournival,

P. B. Vanasse,

Arthur Olivier.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 30 Décembre 1891.

Proposé

3

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

2<sup>e</sup> Motion  
Homologation du  
Rôle d'Évaluation.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lymburner,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bournival,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil, concernant les plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-douze, soit adopté et que le dit rôle soit changé et amendé en conséquence, et qu'il soit déclaré clos.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Engagement des Officiers  
et Employés du Conseil.

Proposé par M<sup>r</sup>. Oressé,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Lymburner,

Que les officiers et employés de ce Conseil dont les noms suivent soient engagés pour l'an prochain aux mêmes conditions que pour l'année courante, savoir: Messieurs L. P. Désaulniers Secrétaire-Trésorier, L. E. Pottier Assistant Secrétaire-Trésorier, Johnny Desilets Comptable, Arthur Robert Peneur de Livres, Onézime Durval Messager du Conseil, O. G. Hamel, Surintendant de l'Acqueduc, du Feu et des Chemins, A. P. A. Cooke Comptable, Adolphe Landry Porne Robinets et Ouvrier des Départements, Louis Hamel Chef de Police, André Courteau Sargent, Adélaïde Limoges Constable, Edouard Manseau Constable, Louis Simard Constable, Michel Cadorette Constable, et que M<sup>r</sup>. Arthur Normand Electricien soit engagé à raison de vingt-cinq piastres pour le mois de Janvier, que Messieurs dont les noms suivent soient tous engagés au mois à l'avenir: Charles St. Pierre, Alfred St. Pierre, Ingénieurs de l'Acqueduc, le premier à raison de cinquante piastres par mois et le second à raison de quarante-et-une piastres et soixante-et-quatorze centins par mois, George Rivard et Joseph Marchand Chauffeurs de l'Acqueduc, Théodore Asselin et Napoléon Hélinas Carbonneurs, Edouard Godin Gardien des Ponts St. Maurice, Adolphe Hamel et Octave Romain Assistants Constables, à raison de vingt-cinq piastres par mois chacun.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par M<sup>r</sup>. St. Pierre, en amendement,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Vanasse,

Que M<sup>r</sup>. Arthur Normand Electricien soit engagé pour le mois de Janvier prochain à raison de cinquante piastres par mois.

Rejetée

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

Rejetée sur division de six contre et deux pour,  
savoir:

Contre:  
M. M. Bournival,  
Cressé,  
Gélinas,  
Lymburnes, G.  
Lymburnes, J.  
Savard,

Pour:  
M. M. St. Pierre,  
Vanasse.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Vanasse,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque du Peuple, un billet promissoire au montant de quatre mille piastres (\$4,000.<sup>00</sup>) à deux mois de la date du dix-neuf du courant, pour payer le bonus de Mr. R. Smardon.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire de \$4,000.<sup>00</sup>, en faveur de la Banque du Peuple.

Proposé par Mr. Vanasse,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. le Pro-Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de six mille piastres (\$6,000), à trois mois de cette date, pour payer les intérêts des débentures de la Corporation qui seront dus le premier de Janvier prochain.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire de \$6,000.<sup>00</sup>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Cressé,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer à Mr. Joseph Charles Réal Barthe et à M<sup>me</sup> Flore Bellantini (née Barthe) comme héritiers à la succession de D<sup>ne</sup> Louise Adélaïde Pacaud épouse de Joseph Guillaume Barthe écuyer, la somme de cent trente-trois

7<sup>e</sup> Motion  
Argent remboursé à Mr. Joseph Charles Réal Barthe et à D<sup>ne</sup> Flore Bellantini.

5

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

trente-trois piastres et quarante-cinq centins chacun, en règlement de toute réclamation que le dit Joseph Charles Réal Parthe et la dite Dame Flore Bellantine peuvent avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Joseph Guillaume Parthe et son épouse D<sup>me</sup> Louise Adélaïde Pacaud à la Corporation de cette Cité, passée par feu J. C. Demoulin, Notaire, le vingt-huit Mai mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée devant feu P. L. Craig, Notaire, le onze Janvier mil huit cent soixante-et-sept.

Ad journement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Janvier prochain (1892), à sept heures et demie du soir.

Z. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Président.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 7 Janvier 1892.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, pour renouvellement d'un billet promissoire.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
7 Janvier 1892.

Qu'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecrs,

Messieurs

6  
Jeudi, le 17 Janvier 1892.

Messieurs les Echevins J. Bournival,  
C. Lyburner,  
J. Lyburner,  
Ant. Olivier,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre,  
P. B. Vanasse.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.00, en  
faveur de la Banque de  
Québec.  
Renouvellement.

Proposé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,  
Secondé par M<sup>r</sup>. J. Lyburner.

Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec  
un billet promissoire à trois mois de cette date, au montant de  
vingt mille piastres portant intérêt au taux de six par cent l'an,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant, et  
cela, aux conditions mentionnées dans la résolution de ce Con-  
seil en date du trente de Juin dernier (1891) concernant le  
dit billet à être renouvelé.

Et la séance est ensuite levée.

J. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Adoptée.  
J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
18 Janvier 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à  
sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
J. Bournival,  
A. P. Bressé,  
Ars. Gélinas,  
C. Lyburner.

J.

7

# Lundi, le 18 Janvier 1892.

J. Lyburner,  
 Art. Olivier,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre,  
 P. B. Vanasse.

Requête de  
 Mr. Pierre Gagnon.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Pierre Gagnon, demandant que la pose  
 des tuyaux d'égouts soit continuée jusqu'ici-à-vis sa pro-  
 priété, portant le numéro 231 sur la rue Notre-Dame.

Lettre de  
 Mr. Joseph Sauvageau.

Lue une lettre de Mr. Joseph Sauvageau, demandant au Conseil  
 de lui continuer sa licence pour tenir une écurie de louage.  
 Demande refusée.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-  
 listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	135
" des Chemins,	52 47
" des Marchés,	48 50
" du Feu,	40 06
" de l'Éclairage,	52 71
" de la Police,	- 25
" de l'Hôtel-de-Ville,	- 95
Drainage,	188 43
Rues sous Contrôle,	3 75
Papeterie et Impressions,	19 28
Frais Liéaux,	51 20
Billet Payable,	20,000 -
Intérêt et Commission,	3,411 43
Divers Comptes,	21 67
Salaires,	50 -
Dépenses Contingentes,	- 53
	\$ 23,942 58

Respectueusement

8  
Lundi, le 18 Janvier 1892.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Olivier, Présdt.  
P. B. Vanasse,  
Thomas Bournival,  
Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
Seconde par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
L. D. Paquin, Oct. Avocat,  
concernant les bateaux  
traversiers.

Rapport:

Messieurs,

J'ai examiné la question qui m'a  
été référée par cet Honorable Conseil le 21 Décembre dernier  
(1891) sur la requête de Messieurs P. B. Panneton et autres,  
et ai l'honneur de faire rapport:

Que les fleuves et rivières navigables  
comme le St. Laurent sont considérés comme des chemins dont  
tout le monde ont le droit de se servir suivant l'utilité qu'ils  
peuvent procurer et personne n'a le droit de mettre à cette  
jouissance des obstructions, obstacles ou nuisances.

En été les voitures d'eau, tels que bateaux,  
navires etc. ont le droit d'y naviguer, mais lorsqu'à l'automne il  
s'y forme des glaces, les voitures d'hiver doivent remplacer les ba-  
teaux et ces derniers n'ont pas le droit de briser ces glaces, car  
ce bris constitue une obstruction, obstacle ou nuisance qui  
rend les propriétaires de ces bateaux passibles de pénalité ou d'em-  
prisonnement.

En conséquence, je suis d'opinion que  
le capitaine du vapeur Glacial en naviguant son bâtiment  
dans le mois de Décembre dernier, n'avait pas le droit de briser  
le pont de glace qui s'était alors formé sur le fleuve St. Lau-  
rent, en face de la ville, tel qu'exposé par la dite requête, et  
que par la conduite illégale qu'il a alors tenue, le capitaine  
du vapeur Glacial s'est rendu passible de pénalité —

Le



9

Lundi, le 18 Janvier 1892.

Le soussigné a l'honneur d'ajouter que l'opinion ci-dessus a été exprimée par l'Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc de la Reine, L'Honorable A. A. Dorion, actuellement décédé, dans la cause de la Cité de Québec contre Barras, et son opinion a été partagée par ses Honorables Collègues.  
Respectueusement soumis,  
(Signé) L. D. Paquin.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Trois-Rivières, 18 Janvier 1892.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. J. Lymburner,

Que Mr. L'Échevin Vanasse soit nommé Pro-Maire de ce Conseil pour le présent semestre.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Condolences à Sa Ma-  
jesté la Reine Victoria  
et à leurs Altesses Roy-  
ales le Prince et la Prin-  
cesse de Galles.

Moved by Mr. Vanasse,  
Seconded by Mr. Bournival,

That the citizens of Three-Rivers have learned with profound sorrow the news of the premature death of His Royal Highness Albert Victor Christian Edward, Duke of Clarence and Avondale and desire to express to our beloved Sovereign Queen Victoria and to their Royal Highnesses the Prince and Princess of Wales their feelings of sorrow and sincere sympathy, and that a copy of the present resolution be forwarded to His Royal Highness the Prince of Wales.  
Adopted.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desautels

Sec.-Prés.

J. E. McLaughlin

Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Janvier 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

Lundi, le 25 Janvier 1892.

prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins  
Alef. Baptisti,  
A. O. Bressé,  
Frs. Gélinas,  
J. Lyburner,  
Ant. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre,  
O. B. Vanasse.

Requête de

M. P. Lévesque

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. P. Lévesque, offrant de payer la moitié des taxes de péage des Ponts St. Maurice, pour le transport de sa glace de commerce, où qu'il ne devra traverser que l'un de ces Ponts.

Accordée.

Requête de

M. Onésime Mongrain

Requête de M. Onésime Mongrain, demandant une réduction sur son compte pour arriérés des taxes de l'Eau.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de

Son Excellence le Gouverneur Général du Canada.

Lue une lettre de Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, en réponse à une lettre de condoléances à la Famille Royale, à l'occasion de la mort du Duc de Clarence et d'Arondale.

Rapport du

Secrétaire-Trésorier, pour l'année 1891.

Rapport:

J'ai l'honneur de soumettre pour l'information de Votre Conseil, mon rapport pour les douze mois écoulés le trente-et-un Décembre dernier (1891).

Ce rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses, ainsi que des exposés sous forme de tableaux indiquant le revenu estimé et réel de 1891 et les crédits et déboursés pour la même année.

Je vous prie d'examiner attentivement ce rapport, et lors des prochaines appropriations, je vous soumettrai dans l'intérêt des finances de la Corporation de cette Cité, des suggestions que

11

Lundi, le 25 Janvier 1892.

que je crois très-utiles.

Il est absolument nécessaire, que des amendements à la Charte soient demandés à la prochaine session de la Législature de Québec, et je vous prie de considérer le plus tôt possible ces amendements qui devront être demandés, car c'est l'un des sujets les plus importants que vous ayez à étudier.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre Obéissant Serviteur,

(Signé) L. Jhs. Désaulniers,

Secrétaire-Président.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 25 Janvier 1892.

Rapport:

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre honorable Conseil, que j'ai examiné attentivement le petit pont du St. Maurice et qu'il lui faut de fortes réparations.

L'Hôtel de Ville a besoin d'un crédit pour réparation des dalles, maçonnerie, etc., etc. La Station de Police et du Feu, les ouvertures au-dehors ainsi que les corniches ont besoin d'être peinturées. Au Marché-aux-Denrées, les passerelles en arrière ainsi que le trottoir ont besoin d'être refaits à neuf.

Je crois que le trottoir autour du Marché-aux-Bois devra aussi être fait à neuf; il y a encore plusieurs autres ouvrages que si votre Conseil le décide en Comité, je pourrai en donner le coût durant le vote des appropriations. Je crois que pour les ouvrages ci-haut mentionnés qu'il m'est impossible d'en donner le coût avant que le mode de faire ces ouvrages soit décidé.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 25/1/92.

Référé aux Comités Permanents.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-huit de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

(Signé) L. Jhs. Désaulniers

Sec. Prés.

J. E. Normand

Maire.

A journement.

# Samedi, le 30 Janvier 1892.

Assemblée Régulière.  
28 Janvier 1892.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le vingt-huit de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-douze, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr., et M. M. les Echevins A. P. Bressé, Frs. Gélinas, P. Lymburner, Art. Olivier, D. Ricard, J. Savard, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse n'ont pas siégé en Conseil et ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Samedi prochain, le trente de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*J. P. Desaulniers*  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
30 Janvier 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le trentième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins: Alef. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
Frs. Gélinas,  
P. Lymburner,  
P. Lymburner,  
Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre,  
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Joseph Lafont, demandant qu'une licence pour tenir une écurie de louage, en cette Cité, lui soit accordée.  
Accordée.

Requête de  
M. Joseph Lafont.

Proposé

# Samedi, le 30 Janvier 1892.

<sup>ère</sup> Motion  
Vote des appropriations  
pour l'année 1892.

Proposé par M<sup>r</sup>. Olivier,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1892, préparés conformément aux Actes 38 Vict. Chap. 16 Sec. 42; 40 Vict. Chap. 51 Sec. 75 et 53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant des recettes ordinaires pour l'année écoulée le 31 Décembre 1891.

## Revenus Probables.

### Cotisations et Taxes.

Cotisations régulières,

15,500 -

Taxe sur ramonage,

10 -

Taxe sur Bateaux,

80 -

Taxe des Rues sous Contrôle,

800 -

16,390 -

### Licences.

Hôtels,

400 -

Magasins de Liqueurs,

700 -

Charretiers,

100 -

Ecuries de Louage,

180 -

Bouchers,

40 -

Colporteurs,

25 -

Regrattiers,

60 -

Traversiers,

50 -

Marchands de poudre,

8 -

Cirques et Jeux,

10 -

1,573 -

### Marchés.

Marché aux Denrées,

1,300 -

Or Reporté

1,300 -

17,963 -

Samedi le 30 Janvier 1892.

Marchés.	Report	\$ 1,300 -	\$ 17,963 -
Marchés-aux-Poin,		250 -	
Etaup des Bouchers,		1,200 -	
Magasins du Marché,		700 -	3,450 -
Communes.			
Rentes Constituées et Commutations,		400 -	
Pâturage d'animaux,		15 -	
Vente et Loyer des terrains,		15 -	430 -
Paup de l'Eau,			15,000 -
Ponts St. Maurice, (Peages)			3,800 -
Pape du Drainage,			2,000 -
Paup de la Lumière Electrique,			5,000 -
Loyer de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville,			150 -
Intérêt sur arriérés de Taxes &c.,			125 -
Revenus Casuels.			
Nois aux retardataires,		50 -	
Apposition du Sceau,		10 -	50 -
			\$ 17,968 -
Argent en mains le 31 Décembre 1891.			6,296 57
			\$ 54,264 57

### Dépenses Probables.

Fonds d'Amortissement.			
Ancienne Dette Consolidée,	2% sur \$41,500	830 -	
Nouvelle Dette Consolidée,	2% " 65,500	1,310 -	
Dette de l'Aqueduc,	2% " 97,666. <sup>67</sup>	1,953 33	
Dette des Ponts St. Maurice,	2% " 26,000	520 -	
Dette Hall, Neilson & Co.,	2% " 20,000	400 -	
Dette au Fonds d'Empt. Municipals,	1% " 43,000	430 -	
Dette R. Smardon,	2% " 26,000	520 -	
Dette G. P. Hélinas & Frères,	2% " 5,000	100 -	
Dette L. O. Protier,	2% " 2,500	50 -	
Dette du Drainage,	1% " 60,000	600 -	
Dette des Incendies,	1% " 30,000	300 -	
	Or Reporter	\$ 7,013 33	

# Samedi, le 30 Janvier 1892.

Fonds d'Amortissement.	Report	\$ 7,013	33		
Dettes de la Lumière Electrique, 1% sur \$45,000		450	-	7,463	33
<b>2° Intérêt, Escomptes &amp; Commission.</b>					
7% d'int. sur \$41,500 Anc. Dette Consolidée,		2,905	-		
5% " " 65,500 Nouv. Dette Consolidée,		3,275	-		
6% " " 97,666. <sup>64</sup> Dette de l'Acqueduc,		5,860	-		
6% " " 26,000 Dette des Ponts St. Maurice,		1,560	-		
5% " " 20,000 Bonus à Hall, Neilson & Co.		1,000	-		
5% " " 43,000 Dette au Fonds d'Emp. Municipal,		2,150	-		
5% " " 29,000 Bonus à R. Sardon,		1,450	-		
5% " " 5,000 Bonus à G. Pelinas & Freres,		250	-		
5% " " 2,500 Bonus L. P. Pottier,		125	-		
5% " " 20,000 Dette b. <sup>ie</sup> band. des conduites d'eau,		1,000	-		
5% " " 60,000 Drainage,		3,000	-		
5% " " 30,000 Dette des Incendies,		1,500	-		
5% " " 6,000 Bal. Bonus à R. Sardon,		300	-		
5% " " 45,000 Lumière Electrique,		2,250	-		
6% " " 2,508. <sup>23</sup> de Rentes Foncières,		150	51		
Commission &c.		400	-	27,175	51
<b>3° Salaires.</b>					
Secrétaires-Trésoriers,		1,200	-		
Ass <sup>ts</sup> Secrétaires-Trésoriers,		700	-		
Comptables,		550	-		
Ass <sup>ts</sup> Comptables,		240	-		
Auditeurs,		50	-		
Evaluateurs et leur Clerc,		200	-		
Collecteurs et Messagers,		400	-	3,340	-
<b>4° Assurances.</b>					
Contre le Feu,				400	-
<b>5° Département du Feu.</b>					
Fournitures, Entretien et Réparations,		200	-		
Chauffage,		135	-		
Fourrage et Entretien des Chevaux,		150	-		
Télégraphes d'Alarme,		100	-		
Costumes des Compagnons,		10	-		
<b>A Reporter</b>		\$ 595	-	\$ 38,378	84

# Samedi, le 30 Janvier 1892.

Département du Feu. Report		595	-	38,378	84
Ouvrier du Département,		36	-		
Téléphone,		70	-	701	-
6 <sup>e</sup> Département de l'Aqueduc.					
Salaire du Surintendant,		500	-		
" de l'Asst. Comptable,		450	-		
" du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		425	-		
" du 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		375	-		
" du Tourne Robinets,		112	-		
Chauffage, (Charbon et bois)		2,500	-		
Entretien et Réparations,		600	-		
Papeterie, Annonces et Impressions,		70	-		
Briées Publiques,		8	-		
Timbres de Poste et Télégrammes,		2	-	5,042	-
7 <sup>e</sup> Eclairage.					
Salaire de l'Electricien,		600	-		
" du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		175	-		
" du 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		125	-		
" des 2 Chauffeurs @ \$300. ch.		600	-		
" " 2 hommes pour Entretien des Lampes @ \$300. ch.		600	-		
Combustible,		5,600	-		
Eclairage des Rues,		4,140	-		
" de l'Hôtel-de-Ville, et Station de Police, et du Feu		120	-		
Entretien et Réparation du Plant,		1,800	-		
Ouvrier du Département,		24	-	13,784	-
8 <sup>e</sup> Département des Marchés.					
Entretien et Réparations,		100	-		
Clerc du Marché-aux-Denrées, (Salaire)		450	-		
" " Marché-aux-Bois, "		150	-	700	-
9 <sup>e</sup> Département de la Commune.					
Entretien et Réparations,		50	-		
Salaire du Gardien,		150	-	200	-
10 <sup>e</sup> Département des Chemins.					
Entretien et Réparations,		1,000	-		
Effets et Outils,		450	-		
A Reporter		1,450	-	58,805	84



# Samedi, le 30 Janvier 1892.

Département des Chemins.	Report	\$ 1,450 -	\$ 58,805 84
Chemins et Traverses d'hiver,		160 -	
Actes Notariés et Enregistrement,		15 -	
Criées Publiques,		5 -	
Salaire de l'Inspecteur,		250 -	
"    de l'Ouvrier,		72 -	
Fourrage et Ent. des Chevaux, (partie)		150 -	2,102 -
11: Département de la Santé.			50 -
12: Département de la Police.			
Salaire du Chef,		390 -	
"    de 5 Constables @ \$350. chacun.		1,750 -	
"    "    2 Assistants @ \$300. " "		600 -	
Assurance du Corps de Police contre les accidents,		60 -	
Timbres Judiciaires,		15 -	
Costumes,		200 -	
Ameublement et Entretien,		25 -	
Pension des Prisonniers,		10 -	3,050 -
13: Département de l'Hôtel-de-Ville.			
Entretien et Réparations,		150 -	
Ameublement et Fournitures,		100 -	
Chauffage,		300 -	
Ouvrier de la bâtisse,		24 -	574 -
14: Ateliers des Départements.			
Outils, Combustible, &c,			50 -
15: Aqueduc Construction.			500 -
16: Frais Légal.			400 -
17: Papeterie, Annonces et Impressions.			400 -
18: Carrés Publics.			
Carré Champlain,		275 -	
"    La Poste,		15 -	
A Reporter		290 -	\$ 65,931 84

# Samedi, le 30 Janvier 1892.

Barres Publices.	Report	290 -	65,931 84
Barre Le Platon,		50 -	340 -
19: Ponts St. Maurice.			
Entretien et Réparations,		1,000 -	
Chauffage et Eclairage,		110 -	
Salaires du Gardien,		300 -	
" de l'Ouvrier,		48 -	1,158 -
20: Rues sous Contrôle.			1,100 -
21: Dépenses Contingentes.			
Elections Municipales,		50 -	
Frais de Voyage,		150 -	
Timbres de Poste et Télégrammes,		25 -	
Criées Publiques et Affiches,		15 -	
Actes Notariés et Enregistrement,		25 -	
Fêtes Publiques,		50 -	
Téléphone,		10 -	
Amendements à la Charte,		300 -	
Assurance de l'Huissier,		6 -	631 -
22: Prix de Vente des terrains, à rembourser,			100 -
23: Fonds de Réserve.			
5% sur revenus ordinaires estimés à \$44,968.00			2,398 40
			\$ 71,959 24

Ajournement.

Adoptées.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

Sec.-Prés.

Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Février 1892.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1892.

mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Eccl.,
- Messieurs les Echevins Alex. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- A. P. Bressé,
- Frs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Vu qu'il n'y a rien devant le Conseil, l'assemblée s'ajourne à Lundi, le quinze de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 3 Février 1892.

A

Son Honneur le Maire  
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez convoquer une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, au sujet de l'établissement d'un abattoir en cette Cité.

(Signé) P. B. Vanasse,  
" Gyrac Lymburner,  
" Montoine St. Pierre.

Trois-Rivières

Mercredi, le 3 Février 1892.

Trois-Rivières, 3 Février 1892.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Conformément à la requisition de Messieurs les  
Echevins P. B. Vanasse, Antoine St. Pierre et Cyrilaque  
Lymburner en date de ce jour, je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour aujourd'hui,  
à sept heures et demie du soir, concernant l'établissement  
d'abattoirs en cette Cité.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
3 Février 1892.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le  
Maire, sur demande de Messieurs les Echevins P. B. Van-  
nasse, Antoine St. Pierre et Cyrilaque Lymburner, et tenue  
à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le troisième  
jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent  
quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecs.,
- Messieurs les Echevins
- Alex. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- A. O. Bressé,
- Mrs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

1<sup>ère</sup> Motion  
Donus et Octroi de terrain, pour  
abattoirs et stock yards.

Proposed by Mr. Vanasse,  
seconded by Mr. St. Pierre,

That

Mercure, le 3 Fevrier 1892.

That the Corporation of the City of Three-Rivers, with the view of aiding the establishment of abattoirs and stock-yards in this City, hereby grants to Charles C. Dodge of the City of New York U.S.A., or his assigns, an area of two hundred acres of land to be selected by the grantee, in the now conceded part of the Common of the said City, provided he or they shall establish abattoirs and stock-yards in this City and erect buildings and machinery on the said land to the value of not less than one hundred thousand dollars, which land, buildings, machinery, accessories and business, it is declared shall be exempt from municipal taxation (water rates excepted) during the period of ninety-nine years on the following conditions:

That the said Charles C. Dodge or assigns shall commence the construction of the said buildings and accessories on or before the first of July one thousand eight hundred and ninety-two (1892) after which time his or their right to do so under this privilege shall be null and void.

That at least one hundred persons shall be regularly employed in the said abattoirs and accessories during the period of ten years from the beginning of its operation.

That in order to assist in the successful operations of the said abattoirs, stock-yards and their accessories, the Corporation of the City of Three-Rivers, hereby undertakes and promises to pay to the said Charles C. Dodge or his assigns the sum of sixty thousand dollars (\$60,000) payable six thousand dollars yearly during ten years, the first payment to be made, one year after the said abattoirs and stock-yards have commenced operations.

The said Corporation of Three-Rivers will at once execute to said Charles C. Dodge or his assigns its deed of absolute conveyance for said two hundred (200) acres of land by a good and sufficient title, on the condition, that the said Charles C. Dodge or his assigns shall expend a sum of one hundred thousand dollars (\$100,000) on abattoirs, buildings, stock-yards and other improvements on said land. The sworn certificate of the engineer of said Charles C. Dodge or his assigns and the

sworn

Mercredi le 3 Février 1892.

sworn certificate of the engineer appointed by the City Council of Three-Rivers shall be the evidence of such expenditures, and as soon as such certificates be deposited in the Registry Office of the Registration Division of Three-Rivers, the Registrar is hereby authorized to make an entry of same in his books, and discharge such conditions.

The Corporation of the City of Three-Rivers shall have the right to pay the said sum of sixty thousand dollars, thus guaranteed, in cash or debentures of the City, payable in thirty years from the date thereof, and bearing interest at the rate of five per cent (5%) per annum, which debentures shall be accepted by the said Charles C. Dodge or his assigns at par.

In the event of the destruction by fire or by other causes of any of the above mentioned buildings or accessories it shall be incumbent on the said Charles C. Dodge or his assigns to rebuild or replace the same in as good condition as before destruction without unnecessary delay.

That should said Charles C. Dodge or his assigns fail to prosecute the business of said abattoirs and stock-yards for a period of six months, in any one year during the pendency of the payment of said sixty thousand dollars, for any reason whatever, he or they shall forfeit of such money or debentures at the rate of six thousand dollars per year, during said non operation.

As regards the exemption of taxes, suspension of business on account of Fire, Labor Strikes, War or other unavoidable contingencies, shall not be held as a failure to prosecute said business, but should said Charles C. Dodge or his assigns for any reason suspend its business for a period of five consecutive years, the exemption from municipal taxes shall be forfeited.

That whereas the said Charles C. Dodge has met with certain difficulties in his freight arrangements with the railway companies for the transport of cattle to the

23

Mercredi, le 3<sup>me</sup> Fevrier 1892.

the City of Three Rivers, and whereas the Grand Trunk Railway Company has its terminus at Doucet's Landing and he will be obliged to construct vessels to cross the cars, or otherwise provide for the transport of his cattle from Doucet's Landing to Three Rivers, be it resolved: That a further bonus of four thousand dollars per year during ten consecutive years be accorded to said Charles B. Dodge or his assigns for the establishment of said abattoirs and stock-yards on the same terms and conditions as above specified. Proposed by Mr. Bournival, in amendment,  
Seconded by Mr. Gélinas,

2<sup>e</sup> Motion  
Pour amender la motion N<sup>o</sup> 1.

That the Corporation of the City of Three Rivers, with the view of aiding the establishment of abattoirs and stock-yards in this City, hereby grants to Charles B. Dodge of the City of New-York U.S.A. or his assigns, an area of two hundred (200) acres of land to be selected by the grantee, in the non-conceded part of the Common of the said City, provided he or they shall establish abattoirs and stock-yards in this City and erect buildings and machinery on the said land to the value of not less than one hundred thousand dollars, which land, buildings, machinery, accessories and business, it is declared shall be exempt from municipal taxation (water rates excepted) during the period of ninety-nine years, on the following conditions:

That the said Charles B. Dodge or assigns shall commence the construction of the said buildings and accessories on or before the first of July one thousand eight hundred and ninety-two (1892) after which time his or their right to do so under this privilege shall be null and void.

That the operations of the said Charles B. Dodge or assigns shall be carried on regularly during the said term of ninety-nine years.

That at least three hundred persons shall be regularly employed in the said abattoirs and accessories during the term of ten years.

That the list of employees and pay-lists shall at all times be subject to inspections by the Corporation of

Mercredi, le 3 Février 1892.

of this City.

That in order to assist in the successful operations of the said abattoirs, stock-yards and their accessories, the Corporation of the City of Three-Rivers, hereby undertakes and promises to pay to the said Charles C. Dodge or his assigns the sum of three thousand dollars yearly during ten years, and moreover to pay him or them in addition annually during the said ten years a sum of one thousand dollars for each hundred persons employed by him or them over and above the three hundred persons above mentioned, but the amount of bonus thus to be paid shall not exceed the sum of six thousand dollars yearly during the said ten years. The first payment to be made one year after the said abattoirs and stock-yards have commenced operations.

All the conditions above mentioned having been fulfilled during ten consecutive years from the beginning of the operations, the said Corporation of the City of Three-Rivers will then execute to said Charles C. Dodge or his assigns its deed of absolute conveyance for said two hundred acres of land by a good and sufficient title; but should the said Charles C. Dodge or his assigns fail to prosecute the business of said abattoirs and stock-yards after the ten consecutive years above mentioned have expired, the exemption from municipal taxes shall be forfeited.

The Corporation of the City of Three-Rivers will have the right to pay the said sum thus granted in cash or debentures of the City, payable in thirty years from the date thereof and bearing interest at the rate of five per cent per annum, which debentures shall be accepted by the said Charles C. Dodge or his assigns at par.

In the event of the destruction by fire or by other causes of any of the buildings or accessories above mentioned it shall be incumbent on the said Charles C. Dodge or his assigns to rebuild or replace the same in as good condition as before destruction without unnecessary delay.

That



Mercredi, le 3 Février 1892.

That should said Charles C. Dodge or his assigns fail to prosecute the business of said abattoirs and stock-yards for a period of six months in any one year during the pendency of the payment of the bonus above mentioned, for any reason whatever, the said land thus granted shall revert to the said Corporation and the said bonus payable as above shall cease to be paid.

Proposé par Mr. Vanasse,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Mr. Narcisse Martel soit entendu devant ce Conseil sur la question des abattoirs.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. P. N. Martel autorisé à prendre la parole devant le Conseil.

Pour:  
M. M. Baptist,  
Bellefeuille,  
Lymburner, B.  
Lavard,  
St. Pierre,  
Vanasse,

Contre:  
M. M. Bournival,  
Cressé,  
Gélinas,  
Lymburner, P.

Mr. P. Narcisse Martel prend alors la parole et dit quelques mots à l'appui de la motion principale, tant en son nom qu'au nom de plusieurs citoyens qu'il est autorisé de représenter sur cette question.

Le vote est alors pris sur l'amendement de Mr. Bournival, lequel est rejeté sur division suivante, savoir:

Contre:  
M. M. Baptist,  
Lymburner, B.  
Lavard,  
St. Pierre,  
Vanasse,

Pour:  
M. M. Bellefeuille,  
Bournival,  
Cressé,  
Gélinas,  
Lymburner, P.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur division de cinq pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mercredi, le 3 Février 1892.

Pour:

M. M. Baptist,  
Lymburner, C.  
Savard,  
St. Pierre,  
Planasse,

Contre:

M. M. Bellefeuille,  
Cressé,  
Lymburner, P.

Et la séance est ensuite levée.

J. H. Desaulniers  
Sec. Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
15 Février 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Février, en l'an de  
Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures  
et demie du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecrs,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Cressé,  
Fr. Gélinas,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
Ant. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Damasse Bellemare.

Requête de M. Damasse Bellemare, demandant que  
la taxe comme locataire, sur la rue St. Philippe, qui  
lui est chargée pour l'année mil huit cent quatre-vingt-  
onze, soit déduite de son compte, ou qu'il est propriétaire  
depuis le mois de Mai de la dite année.

Refusée.

Lue

Lundi, le 15 Février 1892.

Lettre de  
Mr. Félix Levasseur.

Lue une lettre de Monsieur Félix Levasseur, se plaignant du mauvais état du trottoir vis-à-vis la propriété de Mr. Ls. Desmarais, sur la rue Des Prisons.

Lettre de  
Mr. Edouard Beaulieu.

Lue une lettre de Mr. Edouard Beaulieu, offrant ses services comme surveillant des travaux de réparation, qui devront se faire bientôt aux Ponts St. Maurice.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	179	64
" des Chemins,	92	31
" des Marchés,	102	50
" du Feu,	65	60
" de l' Eclairage,	263	83
" de l' Hôtel-de-Ville,	3	58
" de la Police,	228	35
" des Ponts St. Maurice,	25	-
" des Rues sous Contrôle,	60	-
Papeterie et Impressions,	115	55
Intérêt et Commission,	75	-
Obligations des Incendies,	6	70
Frais Légaux,	-	25
Vente de terrains,	84	87
Salaires,	200	-
Dépenses Contingentes,	13	52
Divers Comptes,	110	03
	1,626	73

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Olivier, Président  
Thomas Bournival,  
Joseph Bellefeuille.  
Proposé

Lundi, le 15 Février 1892.

1<sup>er</sup> Motion

Proposé par Mr. Cyriac Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Réponses aux interrogatoires  
sur faits et articles, dans une  
cause, entre la Royal Electric  
Company et la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Olivier,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le secrétaire-trésorier de  
ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom  
de la Corporation de cette Cité en la Cour Supérieure  
pour le District des Trois-Rivières et à répondre aux inter-  
rogatoires sur faits et articles soumis à la Défenderesse  
par la Demanderesse, dans une cause portant le numé-  
ro 427 dans laquelle la Royal Electric Company  
est Demanderesse et la Corporation de la Cité des Trois-  
Rivières Défenderesse, et cela de la manière suivante, savoir:

A l'interrogatoire 1<sup>er</sup> — La Défenderesse répond — non,  
entre autres, les engins, bouilloires, accessoires et leurs fondations ne  
sont pas de la qualité et capacité voulues par les clauses  
du contrat et ne donnent pas l'économie de combustible  
garantie et promise par la clause quatre du dit contrat.  
Généralement plusieurs parties essentielles des engins et bouil-  
loires sont faites avec des matériaux de qualité inférieure et  
sont mal faites. Les dynamos et l'installation de la lumière  
électrique sont défectueux et les matériaux employés pour cette  
installation ne sont pas de première qualité, et même une  
partie de ces matériaux n'a pas été fournie, entre autres les  
transformers, les poteaux et les fils nécessaires pour installer les  
deux mille lumières incandescentes.

A l'interrogatoire 2<sup>e</sup> — La Défenderesse répond, la lu-  
mière arc pour l'éclairage des rues et la lumière incandescente  
pour l'éclairage des maisons ne sont pas satisfaisantes. Ces lumières  
n'ont pas la capacité et la force mentionnées au contrat et aux  
spécifications auxquelles réfère ce contrat. Le courant électrique  
n'est pas continu sur les fils et la lumière vacille (flash).

OU

29

Lundi, le 15 Février 1892.

A l'interrogatoire 3<sup>e</sup>. — La Défenderesse répond, non généralement ces lumières n'ont pas été satisfaisantes depuis leur installation à venir à ce jour.

A l'interrogatoire 4<sup>e</sup>. — La Défenderesse répond, non pour les raisons mentionnées à la réponse à l'interrogatoire premier.

A l'interrogatoire 5<sup>e</sup>. — La Défenderesse répond, non ils ne fonctionnent pas d'une manière satisfaisante entre autres les engins chauffent, les bouilloires coulent, les tuyaux connecteurs perdent de la vapeur en quantité considérable et les pompes des engins aspirent une quantité considérable de sable ce qui les détériore rapidement.

Adoptée.

Requête à la Cour Supérieure, de la part de Philippe Belisle l'un des Héritiers de feu Louis G. Belisle.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une requête à la Cour Supérieure, de la part de Philippe Belisle l'un des Héritiers de feu Louis G. Belisle, pour réclamer sa part dans la succession du dit Louis G. Belisle.

Avis de motion de Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la résolution passée par ce Conseil le treize de Juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, soit amendée quant à ce qui concerne les travaux de réparations qui doivent être faits prochainement aux Ponts St. Maurice, attendu que d'après la dite résolution ces travaux devraient être donnés sur soumissions et que dans le moment actuel il serait plus avantageux dans l'intérêt public de les faire à la journée.

En Conseil, ce 15 Février 1892.

(Signé) Antoine St. Pierre

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Décauvrier  
Sec. Prés.

J. S. M. M. M.

Maire.

A journement.

Lundi, le 22 Février 1892.

Assemblée Régulière.  
22 Février 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire P. B. Vanasse,  
Messieurs les Echevins P. Bournival,  
Jrs. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Louis Morrissette.

Requête de M. Louis Morrissette, demandant du délai pour le paiement de son compte de Taxes.

Délai accordé, pourvu que garantie soit donnée à la satisfaction du Secrétaire-Trésorier, pour la dette et le montant des frais.

Lettre de  
Lord Knutsford, Secrétaire  
d'Etat pour les Colonies  
Anglaises.

Lue une lettre de Lord Knutsford, Secrétaire d'Etat pour les Colonies Anglaises, remerciant le Conseil de cette Cité, de la part de Sa Majesté la Reine Victoria et de la Famille Royale, pour la résolution de condoléances qui leur a été transmise, à l'occasion de la mort de Son Altesse Royale le Duc de Clarence et d'Avondale.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	156	17
" des Chemins,		63	14
	A Reporter	\$	219 31

31

Lundi, le 22 Février 1892.

	Report.	\$ 219 31
Département des Marchés,		51 20
"    du Feu,		- 50
"    de l'Éclairage,		153 49
"    de la Police,		234 35
"    de l'Hôtel-de-Ville,		7 -
"    des Ponts St. Maurice,		25 -
"    des Rues sous Contrôle,		21 50
Intérêt et Commissions,		210 -
Dépenses Contingentes,		1 50
Salaires,		514 98
Divers Comptes,		43 50
	\$	1482 33

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Arthur Olivier, Pr<sup>s</sup>  
 Thomas Bournival,  
 P. B. Vanasse.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Mr. Théodule Beau-  
 lieu nommé surveillant  
 des travaux aux Ponts  
 St. Maurice.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. Lymburner,

Que les travaux de réparations qui devront être faits prochainement aux Ponts St. Maurice soient faits à la journée et que Mr. Théodule Beau lieu soit chargé de conduire les travaux à raison de deux piastres par jour et cela sous la surveillance de l'Inspecteur-de-Ville et du Comité des Chemins.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
 Vente des Magasins  
 du Marché-aux-Derrière  
 et des Étaux des Bouchers

Proposé par Mr. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que les loyers des étaux des bouchers dans la halle du Marché-aux-Derrière et ceux des Magasins du dit

Lundi, le 22 Février 1892.

dit Marché, qui le vingt-six de Mars prochain n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, samedi, le vingt-sixième jour de Mars prochain (1892) à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier de Mai prochain, aux lieux, en la manière et aux conditions de l'année dernière, et que les glaciers dans les étaux des bouchers soient à la charge des locataires des dits étaux, quant à l'entretien et réparation, ainsi que les tuyaux qui conduisent la fumée des poêles, dans les cheminées du dit Marché, que le loyer du magasin N<sup>os</sup> 10 et 11 dans le soubassement du Marché-aux-Denrées actuellement occupé par Mr. Philippe Rheault soit fixé à cent quarante quatre piastres (\$144.<sup>00</sup>) l'an, et que le loyer du magasin actuellement occupé par Mr. F. X. Papin, dans les mansardes du dit marché soit fixé à deux cents piastres l'an à partir du premier Mai prochain (1892) et que l'entretien et les réparations de l'élévateur à l'usage du magasin en dernier lieu mentionné soient à la charge du locataire du dit magasin à partir du premier de Mai prochain (1892).

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
 H. Décaulniers  
 Sec. - Prés.

J. G. L. au ass  
 Pro-Maire.

Ajournement.

Convocation d'une  
 Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 23 Février 1892.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, concernant la liquidation de la Compagnie Canadienne  
 des



33

Mardi, le 23 Février 1892.

des Conduites d'Eau.

(Signé) P. S. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale  
23 Février 1892.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur, le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-troisième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	P. B. Vanasse,
Messieurs les Echevins	J. Bournival, Fr. Gélinas, C. Lymburner, J. Lymburner, Ant. Olivier, D. Ricard, J. Savard, Ant. St. Pierre.

1<sup>ère</sup> Motion  
Assemblée des créanciers de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Proposé par M<sup>r</sup>. Olivier,  
Secundé par M<sup>r</sup>. Bournival,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé d'assister à la réunion des créanciers de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau qui aura lieu au Palais de Justice en cette Cité, le vingt-sept du courant à une heure de l'après-midi et de voter pour la nomination de S. Valentine Comptable, de la Cité des Trois-Rivières ou de toute autre personne comme liquidateur à la faillite de la dite Compagnie.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Phil. Desautels  
Sec.-Trés.

P. S. Vanasse  
Pro-Maire.

Lundi, le 7 Mars 1892.

Assemblée Régulière.  
7 Mars 1892.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le sept de Mars, mil huit cent quatre-vingt-douze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres présents, savoir: M. M. les Echevins P. Bournival, A. P. Bressé, G. Lyburner et J. Lyburner ont ajourné la dite assemblée à Jeudi prochain, le dix de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*J. Desaulniers*  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
10 Mars 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le dixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr., Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
G. Lyburner,  
J. Lyburner,  
Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Eugène Chartier, demandant que la taxe de charpentier soit déduite de son compte, vu qu'il n'exerce pas ce métier, en cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Eugène Chartier.

Requête de  
Mr. André Beaulieu.

Requête de Mr. André Beaulieu, demandant d'être nommé chauffeur des bouilloires de l'Acqueduc et de la Lumière Electrique, en remplacement de Mr. Joseph Marchand qui a résigné.

Lue

Jeudi, le 10 Mars 1892.

Lettre de  
Mr. Joseph Marchand.

Lue une lettre de Mr. Joseph Marchand, offrant sa rési-  
gnation comme chauffeur des bouilloires de L'Alquedus et de la  
Lumière Electrique.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les  
paiés-listes suivantes:

Département des Chemins,	\$ 42 76
" du Feu,	2 40
" de l'Éclairage,	8 72
" de l'Hôtel de Ville,	- 90
" de la Police,	- 50
" de la Santé,	5 -
" des Ponts St. Maurice,	67 -
" des Rues sous Contrôle,	21 25
Billets Payables,	10,000 -
Intérêt et Commission,	27 60
Frais Légaux,	80 90
Vente de terrains,	40 -
Dépenses Contingentes,	43 80
Divers Comptes,	9 50
	\$ 10,350 33

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Olivier, Président  
Joseph Bellefeuille,  
Thomas Bournival.

1<sup>ère</sup> Motion.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. C. Lyburner,  
Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Jeudi, le 10 Mars 1892.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Honorable Conseil, que le 29 Ultimo, à 10 $\frac{1}{4}$  heures du soir, l'armature du dynamo de cinq cents forces a brûlé, et que la personne qui était en charge de ce dynamo dans le temps n'était pas compétente, et je dois vous mentionner de plus que les deux engins de la lumière électrique, depuis le 29 Février dernier, ont marché tous les deux, ce qui a occasionné une plus forte dépense de combustible, et le dynamo dont je fais mention plus haut a été réparé, mais n'est pas encore en marche.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 7/3/92.

Rapport:

Québec, Mars 8, 1892.

Messieurs,

À la demande de votre Honorable Corps, je me suis rendu à la ville des Trois-Rivières, et j'ai examiné avec toute l'attention possible et dans ses détails l'installation d'appareils électriques faite et posée par la "Royal Electric Company" de Montréal, en vertu d'un contrat entre celle-ci et la ville des Trois-Rivières pour l'éclairage de la ville, des maisons privées et édifices publics des Trois-Rivières. En conséquence, j'ai l'honneur de vous envoyer le résultat de mon examen dans le rapport suivant. - Je vois d'abord en référant au contrat, à l'article H, que la "Royal Electric Company" s'engage à faire une installation de machines à vapeur et d'appareils électriques de première classe.

La bâtisse dans laquelle sont placées les bouilloires, engins, Dynamos etc., est de dimension et de solidité suffisante pour contenir les machines et les mettre complètement à l'abri des mauvais temps.

Les

Rapport de  
Mr. Abel Huot,  
Electricien.

37

Jeudi, le 10 Mars 1892.

Les Bouilloires sont placées dans une première division de la bâtisse. - Les engins au nombre de deux (2), et les dynamos au nombre de quatre (4), et une machine excitatrice (Exciter) sont dans la chambre voisine.

Au centre de la bâtisse, à peu près, est placée la cheminée qui se trouve entre les deux engins et les dynamos.

Les fondations sur lesquelles sont placés ces engins et ces dynamos sont liées à la fondation même de la cheminée. - Les planchers et couverture de la bâtisse touchent immédiatement à la cheminée. Le mouvement ou l'action des engins et dynamos occasionnent continuellement une vibration qui ébranle la bâtisse à tel point que les briques des murs du front de la bâtisse, non seulement se délient à leur joint, mais craquent et cassent. Je crois que cet ébranlement peut causer des dommages aux dynamos par le dérangement des balais et autrement et détériorer tellement la bâtisse qu'elle sera bientôt impropre au service actuel.

Cette vibration peut être encore la cause de la disjonction des liaisons des tuyaux qui conduisent la vapeur des bouilloires aux engins.

2o. Cette fondation des engins et dynamos aurait dû être complètement isolée de toute autre fondation de la bâtisse.

### — Bouilloires. —

J'ai examiné les dômes des six bouilloires ainsi que les prises de vapeur pour les engins. Ces derniers laissent échapper une quantité considérable de vapeur. Outre les conséquences d'accidents auxquelles ces fuites de vapeur exposent les bouilloires par l'agrandissement constant des liaisons des tuyaux, la perte de la vapeur par ce fait, équivaut à une dépense considérable et inutile de charbon.

La dépense de charbon qui devrait être faite dans le cas où les bouilloires et engins seraient en bon état se calcule comme suit. -

250 b. P. x 10 heures x 3 lbs. - 2000 -  $3\frac{3}{4}$  Tonnes.

Ce qui ferait  $3\frac{3}{4}$  Tonnes de charbon par nuit en supposant que pour les lumières les 250 b. P. totalité du pouvoir

Jeudi, le 10 Mars 1892.

pouvoir des deux engins seraient constamment requis.

### Engins de 100 C.V.

Il y a un engin à deux volants de 100 chevaux vapeur qui sert de pouvoir moteur au fonctionnement de deux dynamos à arc dont un de trente (30) lumières et l'autre de cinquante (50) lumières. Ces deux dynamos sont mis en mouvement par un volant de l'engin, l'autre volant sert au fonctionnement d'un dynamo alternatif d'un pouvoir de 500 lumières, ce qui fait un total de 80 lumières à arc de cinquante volts et de huit ampères, — équivalant à trente deux mille (32,000) watts, ou quarante-trois (43) chevaux vapeur.

L'autre volant de cet engin met en fonction un dynamo de cinq cents lumières incandescentes, qui exige une force de cinquante chevaux vapeur, à peu près, pour son fonctionnement, en se fondant sur le calcul que dix (10) lumières incandescentes requièrent la force d'un cheval vapeur.

Le fait de mettre deux dynamos à arc sur le même volant établit une friction considérable qui cause une perte de force motrice que j'évalue à 10% au moins.

### Autre Engin à deux Volants.

L'autre engin à deux volants est de 150 chevaux vapeur et fait fonctionner un dynamo de 1500 lumières. L'un des volants est pour ce dynamo. L'autre est pour une machine excitatrice (exciter). Or, dix lumières exigent une force d'un cheval vapeur, ce qui fait 150 forces pour 1500 lumières. La machine excitatrice qui elle aussi exige une certaine force motrice ne peut en tirer de l'engin sans diminuer la force nécessaire aux 1500 lumières.

### Dynamos.-

Lors de ma première visite, le 27 Février, dernier, j'ai remarqué que les lumières à arc et les lumières incandescentes éclairaient imparfaitement durant la nuit et, ayant visité l'usine, je constatai que les dynamos

39

Jeudi, le 10 Mars 1892.

à arc et celui de 500 lumières qui prennent leur pouvoir moteur de l'engin de 100 chevaux vapeurs étaient les dynamos qui fournissaient la lumière alors. — J'y suis retourné le 2 Mars, et j'ai observé que les lumières à arc étaient plus éclairantes et plus fixes. M'étant alors rendu à l'usine j'ai constaté que les dynamos à arc seuls étaient mis en fonction par l'engin de 100 forces, et que le dynamo alternatif qui fonctionne généralement par le même engin était brisé dans son armature et ne fonctionnait plus. Ce fait me confirme de plus dans la conviction que la force de cet engin n'est pas suffisante pour le fonctionnement des dynamos.

#### Dynamos à Arc.

J'ai remarqué que des commutateurs des deux Dynamos à arc, principalement de celui du Dynamo de 30 lumières se dégagent des étincelles électriques plus ou moins abondamment.

Or en cherchant la cause, je me suis aperçu que ces étincelles étaient fréquentes et ne diminuaient en nombre et en intensité que lorsque les régulateurs fonctionnaient. Or ces régulateurs sont automatiques et ont pour but de régulariser la force du courant aussitôt que celle-ci tend à augmenter. Il suit de ce fait que ces régulateurs sont défectueux parcequ'ils n'empêchent pas l'irrégularité du courant, qui au lieu de se régulariser se perd au commutateur au détriment de la lumière et occasionne celle-ci de baisser et d'augmenter tour-à-tour et à chaque instant.

#### Dynamos Alternatifs.

Dans l'examen que j'ai fait des dynamos alternatifs, j'ai constaté que les commutateurs sont détériorés et presque hors de service par suite du manque d'attention ou de connaissance de ceux qui ont soin de ces appareils. J'ai de plus remarqué que les commutateurs et les balais ou collecteurs des dynamos étaient couverts d'huile qui empêche la collection parfaite de l'électricité. Ces dynamos ne possèdent pas les dernières améliorations mises en pratique dans d'autres dynamos au sujet de la

la

Jeu di, le 10 Mars 1892.

la distribution d'huile, entre autres tels qu'on en fabrique même à la Royale de Montréal. Cette distribution d'huile qui par les nouvelles améliorations se fait économiquement et est une garantie du bon fonctionnement des dynamos, devient ici une cause de dépense et d'accidents. Durant une à deux heures que j'ai visité l'usine, j'ai vu un homme constamment employé à aller d'un dynamo à l'autre verser l'huile pour les empêcher de chauffer et de bloquer. Il faut une attention constante à cette besogne et l'emploi d'un homme, d'après ce qu'on m'en a rapporté. - Cet inconvénient ne se rencontre pas avec des dynamos perfectionnés.

### Deux Circuits à Arc.

Le service des lumières à arc se fait par deux circuits de fil No. 8 B & S. La longueur que j'ai pu établir de ces deux circuits est de 44,400 pieds. La perte est de 452 volts environ, équivalant à 9 lampes à arc de 1200 bougies. Cette perte réduit à 71 lampes le pouvoir des dynamos à arc qui est de 80 lumières par la spécification.

J'ai fait un examen du grand nombre de joints ou liaisons des fils de ces deux circuits et j'ai constaté que de tous ceux que j'ai vus aucun n'était soudé.

De plus, j'ai constaté que la plupart des fils sont laissés nus aux joints.

Je comprends qu'aux endroits où les lampes à arc sont en séries et là où il n'y a que le fil d'un pôle du circuit, il n'y a aucun danger de perte, - mais là où les deux pôles du circuit se trouvent sur les mêmes poteaux, il est de la plus grande nécessité que les fils soient recouverts avec le plus grand soin après avoir été soudés pour éviter, dans les temps humides, l'augmentation de la perte de l'électricité et aussi pour empêcher qu'au moindre vent, quand les fils ne sont pas bien tendus, comme je l'ai remarqué à plusieurs endroits de cette installation électrique,



41

Jeu-di, le 10 Mars 1892.

ces fils se rapprochant et se touchant, soient la cause de  Courts Circuits  qui auraient pour résultat la destruction probable d'une partie de la ligne et des dynamos.

### Deux Circuits Incandescents.

La longueur des deux circuits, que j'ai pu établir, est de 24,300 pieds. Le fil No. 2 & No. 4, B & S, est employé.

En visitant ces deux circuits, les joints que j'ai examinés n'étaient pas soudés et plusieurs d'entre eux sont complètement défectueux et constituent une cause permanente d'accidents graves. En les examinant il est facile de s'apercevoir que ces joints peuvent produire des arcs qui augmentent le débit à tel point que les fils de plus faibles dimensions, placés dans les maisons pour des circuits de lumières incandescentes, sont exposés à chauffer et peuvent être la cause d'incendies. Dans la pose des fils, de tels joints ne seraient jamais acceptés, par des connaisseurs, dans aucune installation d'éclairage électrique.

J'évalue que la perte sur les deux circuits incandescents, à partir de la station jusqu'aux transformateurs est de 15% et la perte dans les transformateurs même est souvent considérable.

La perte subie sur les fils, posés dans les maisons, s'élève à une moyenne d'environ 4%, ce qui fait un total d'environ 19% de pertes, réduisant à 1620 lumières le pouvoir des deux dynamos de 1500 lumières et de 500, égaux à 2000 lumières incandescentes. La perte totale serait donc de 380 lumières sans compter la perte par les transformateurs. Il est évident qu'avec une perte de 380 lumières et plus sur 2000, il est impossible que ces dynamos puissent produire 2000 lumières.

### Hôtel des Ville.

J'ai examiné l'installation à l'Hôtel des Ville. Il y a 148 lumières incandescentes et deux maîtres circuits. L'un des circuits est de fil No. 4, B & S, fournissant le courant à 48 lumières dans la partie inférieure de la bâtisse. Au second étage, il y a 100 lumières fournies par le second circuit, avec du fil No. 2 B & S. Ces 100 lumières requièrent à peu près 110 ampères. La conductibilité du fil No. 2, B & S, pour des lampes de 52 volts est de 81 ampères.

On

Jeudi, le 10 Mars 1892.

Or je considère que ce fil No. 2, dans l'Hôtel de Ville n'est pas suffisamment gros pour transmettre, avec sûreté, le courant électrique, (Safe carrying Capacity), attendu qu'il y a une différence ici, en moins, de 29 ampères dans la conductibilité du fil d'avec le nombre d'ampères requis pour les lampes. Il résulte de ce fait que la lumière doit être plus faible quand toutes les lampes sont allumées ensemble, et faire chauffer le fil à un trop grand degré.

Cut-Outs.

J'ai remarqué qu'à beaucoup d'endroits, on se sert de cut-outs qui sont en bois au lieu d'être en matière incombustible. Ces cut-outs servent à la distribution du courant d'un maître circuit (main) sur des fils plus petits. La liaison du maître circuit au circuit qui distribue le courant aux lampes est faite au moyen d'un fil ou bande de plomb, afin que si dans un temps ou un autre la force du courant augmente et le fil, chauffant le plomb, fond et interrompt le courant, empêchant par ce fait la destruction des lampes et le fil de brûler. Si le cut-out est de bois, il est exposé à prendre feu lors de la fonte du plomb et causer l'incendie de la bâtisse dans laquelle il est placé.

D'après le règlement du "New York Board of Fire Underwriters" il est défendu d'employer dans une installation électrique des cut-outs, Rosettes ou Ceiling Blocks, Coupes-circuits etc. autrement que faits de matière incombustible.

Je conclus des faits précédents que cette installation de lumière électrique de la ville des Trois-Rivières n'est pas une installation de première classe.

Respectueusement soumis,

(Signé) Abel Huot.

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. Bressé,

Que Mr. André Beaulieu  
soit

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. An-  
dré Beaulieu, comme chauffe-  
feu.

Jeu-di, le 10 Mars 1892.

soit nommé chauffeur des bouilloires de l'Arqueduc et de la lumière électrique en remplacement de Mr. Joseph Marchand, qui a résigné et que les deux chauffeurs reçoivent à l'avenir un salaire de trente piastres chacun par mois.

Adoptée.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,

3<sup>e</sup> Motion  
Opposition à une  
saisie de P. A. Boudreault

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat de ce Conseil soit autorisé à produire une opposition à l'encontre de la saisie pratiquée par P. A. Boudreault, Ecr., Avocat, dans une cause à la Cour Supérieure, portant le N<sup>o</sup> 421, dans laquelle Guillaume alias Willy Larivière menuisier, de la Cité des Trois-Rivières est Demandeur et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Défenderesse, attendu que le dit P. A. Boudreault est indette envers la dite Corporation pour au delà du montant des frais distraits en sa faveur dans la dite cause, et à plaisir compensation.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

T. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. E. Nappaud  
Maire.

Assemblée Régulière  
21 Mars 1892.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire O. B. Vanasse,  
Messieurs les Echevins J. Bournival,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,

Out.

Lundi, le 21 Mars 1892.

Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Frs. Désaulniers.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. François Désaulniers, demandant d'être  
nommé Gardien des Carrés Publics.

Requête de  
Mr. Adolphe Lamotte.

Requête de Mr. Adolphe Lamotte, demandant d'être  
nommé Clerc du Marché, aux Dénrées.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.  
Référée aux Comités Permanents.  
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$ 155 17
" des Chemins,	43 33
" des Marchés,	50 -
" du Feu,	35 -
" de l' Eclairage,	162 79
" de la Police,	228 35
" des Ponts, St. Maurice,	139 20
" des Rues sous Contrôle,	11 -
Frais Légaux,	172 25
Salaires,	257 49
Divers Comptes,	303 20
	<hr/>
	\$ 1,557 78

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Olivier, Prés<sup>dt</sup>  
O. B. Vanasse,  
Thomas Bournival.  
Proposé

# Lundi, le 21 Mars 1892.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. G. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. B. Garceau,  
reclamant des dommages.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis d'une recla-  
mation en dommages, de la part de Dame Veuve J. B. Garceau,  
contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour une chute  
qu'elle a faite sur le trottoir, vis-à-vis de la propriété de Mr.  
Norbert Lingras, sur la rue Bonaventure.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Olivier,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Con-  
seil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et  
au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour Supérieure  
pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes  
à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Tré-  
sorier dans une cause entre Joseph Philippe Godin, Demandeur  
et Joseph alias Josephat E. Désaulniers, Défendeur, savoir: La Corpo-  
ration de la Cité des Trois-Rivières est endettée envers le dit Joseph  
Désaulniers mais ne sait pas actuellement pour quel montant.

Réponses à une tiers-  
saisie contre Mr. Jo-  
sephat E. Désaulniers.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit  
de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

J. Désaulniers  
Secr.-Trés.

P. Larocque  
Pro-Maire.

Assemblée Régulière  
28 Mars 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite  
Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Mars, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,  
étaient présents:

Monsieur

# Lundi, le 28 Mars 1892.

Monsieur le Pro-Maire P. B. Vanasse,  
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
 P. Bournival,  
 A. P. Bessie,  
 F. rs. Gélinas,  
 G. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 Art. Olivier,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Requête de  
 Mr. Sévère Panneton & al,  
 en fav<sup>r</sup> de Mr. Jean Cloutier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Sévère Panneton et autres, demandant  
 que Mr. Jean Cloutier soit continué dans  
 son emploi, comme Clerc du Marché - sup- Denrées  
 et du Marché - au-Poisson, en cette Cité.

Requête de  
 Mr. Alfred Belisle.

Requête de Mr. Alfred O. Belisle, demandant  
 d'être nommé Assistant Clerc du Marché - aux-  
 Denrées.

Requête de  
 Mr. David Aubry.

Requête de Mr. David Aubry, demandant  
 d'être nommé Gardien du Barré Cham-  
 plain.

Requête de  
 Mr. Alexis Lord.

Requête de Mr. Alexis Lord, demandant que l'usage  
 d'un morceau de terrain qu'il occupait comme locataire,  
 lui soit accordé aux mêmes conditions que l'an dernier.  
 Accordée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de-Ville,  
 concernant la reclama-  
 tion de D<sup>me</sup> J. B. Garceau.

Rapport:  
 Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre  
 Honorable Conseil que la demande faite à la dernière  
 séance du Conseil, le 21 du courant, de la part de  
 Madame Veuve Jean-Baptiste Garceau, demandant  
 \$150.<sup>00</sup> cent cinquante piastres, pour dommages à elle  
 causés par le fait de s'être fracturé une jambe dans  
 le cours du mois de Février dernier, vis-à-vis la propriété  
 de Norbert Singras, rue Bonaventure, a été réglée  
 par

Lundi, le 28 Mars 1892.

par le dit Norbert Gingras, le 23 du courant, et que la Corporation se trouve par ce fait complètement déchargée de cette demande.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 28/3/92.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du Clerc  
du Marché-aux-Denrées

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que Mr. Jean Cloutier soit continué dans sa charge de Clerc du Marché-aux-Denrées et au Poisson, pour l'année qui commencera le premier de Mai prochain, et ce, aux mêmes conditions de l'année courante.

2<sup>ème</sup> Motion  
M. M. P. N. Robichon  
et Alfred O. Belisle  
nommés Clercs du Marché-aux-Denrées et au Poisson.

Proposé par Mr. Olivier, en amendement,  
Secondé par Mr. Cyriac Lymburner,

Que Mr. Pierre N. Robichon soit nommé Clerc du Marché-aux-Denrées et au Poisson, avec un salaire de deux cent quarante piastres par année à partir du premier de Mai prochain (1892) et que Mr. Alfred O. Belisle soit nommé Assistant Clerc des dits Marchés, avec un salaire de cent vingt piastres par année à partir du premier de Mai prochain (1892), et qu'avis soit donné à Mr. Jean Cloutier, actuellement Clerc des dits Marchés, que ses services ne seront plus requis comme tel à partir du premier de Mai prochain.

Adoptée sur division de sept pour et trois contre, savoir:

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Pour:                  | Contre:             |
| M. M. Bournival,       | M. M. Bellefeuille, |
| Cressé,                | Gélinas,            |
| Lymburner, C.          | Ricard,             |
| Lymburner, P.          |                     |
| Olivier,               |                     |
| Savard,                |                     |
| S <sup>t</sup> Pierre, |                     |

La

Lundi, le 28 Mars 1892.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. François Désaulniers  
nommé Clerc du Marché-  
au-Foin.

La motion principale étant alors mise aux voix,  
est rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Olivier,

Que Mr. François Désaulniers  
soit nommé Clerc du Marché-  
au-Foin en remplacement  
de Mr. P<sup>re</sup> N. Robichon pour l'année qui commencera  
le premier de Mai prochain (1892) et cela avec un salaire  
de quinze piastres par mois.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. David Aubry, nom-  
mé Gardien du Carré  
Champlain.

Proposé par Mr. C. Lyburner,

Secondé par Mr. Savard,

Que Mr. David Aubry soit  
nommé Gardien du Carré Champlain, en remplacement  
de Mr. A. D. Fortin, et cela, avec un salaire de vingt-cinq  
piastres par mois, pour le temps que le dit Carré reste  
ouvert au public, durant la saison d'Été, et qu'avis  
soit donné au dit A. D. Fortin, qu'à l'avenir ses services  
ne seront plus requis.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au mon-  
tant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur  
de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Savard,

Que Mr. le Pro-Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega,  
un billet promissoire au montant de six mille piastres (\$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>),  
à trois mois de la date du deux Avril prochain (1892), en re-  
nouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Date de l'examen de la  
liste des électeurs parlemen-  
taires.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Bessé,

Que conformément aux dispositions de  
l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Con-  
seil commencera l'examen ou correction de la liste des électeurs  
parlementaires de cette cité, Jeudi, le septième jour d'Avril prochain, à huit  
heures du soir.

Adoptée.

Avis.



Lundi, le 28 Mars 1892.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la section quatre des règlements du dit Conseil intitulé: "Chapitre 17 Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs" soit amendée.

En Conseil, ce 28 Mars 1892.

(Signé) Antoine St. Pierre.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le sept. d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

*(Signature)*  
Pro. Maire.

Assemblée Régulière.  
7 Avril 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Sec.
- Messieurs les Échevins
- Alph. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- C. Lyburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre,
- C. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. O. Baribeau.

Requête de Mr. J. O. Baribeau, demandant que la taxe sur profession d'avocat soit déduite de son compte, vu qu'il ne pratique pas.

Accordée.

Requête

Judi, le 7 Avril 1892.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Charles Bourgeois.

Requête de M<sup>r</sup>. Charles Bourgeois, demandant que les taux de péage des Ponts S<sup>t</sup>. Maurice soient réduits, en sa faveur, à dix centins par charge, pour le transport des matériaux devant servir à la construction d'un bateau-à-vapeur.

Accordées.

1<sup>ère</sup> Motion  
Règlement concernant  
les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. S<sup>t</sup>. Pierre,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bournival.

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 45, Règlement pour amender le Chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs," soit lu, passé et adopté.

#### Chapitre XIV.

Règlement pour amender le Chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs."

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section quatrième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante,

"4 Chaque auberge ou hôtel sera muni d'au moins huit chambres à coucher, garnies de lits pour l'usage des voyageurs, outre le logement de la famille, et aussi d'une écurie de grandeur suffisante pour loger au moins six chevaux, et cette écurie devra être placée sur le même emplacement où se trouve situé la dite auberge ou le dit hôtel.

Sec. 2. — Les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Lo

Jeuudi, le 7 Avril 1892.

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-douze, et après avoir entendu et jugé les dites plaintes, il remet à la prochaine assemblée du Conseil, la présentation de son rapport sur icelles.

A journement.

Son Honneur le Maire reprend alors son siège et le Conseil s'ajourne à Lundi prochain, le onze du courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Prés.

J. E. M. Maud  
Maire

Assemblée Régulière.  
11 Avril 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire P. B. Vanasse,
- Messieurs les Echevins J. Bournival,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St-Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Xavier Sévigny, demandant que l'usage du terrain qu'il occupait comme jardin, l'an dernier, lui soit accordé aux mêmes conditions pour la présente année.

Accordée.

Requête de Mr. Xavier Sévigny.

Rapport du Comité Général, concernant la liste des Electeurs Parlementaires.

Rapport: Le Comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire rapport, qu'il a pris en considération toutes les plaintes écrites faites au sujet de la liste des électeurs parlementaires pour l'année mil

Lundi, le 11 Avril 1892.

mil huit cent quatre-vingt-douze, ayant préalablement notifié tel que le veut la loi, toutes les parties intéressées, et il recommande pour les raisons mentionnées aux dites plaintes;

Que les plaintes de Mr. Alfred Gauthier demandant que les noms de Messieurs F. S. Bourigny, Léonide Desfosés, Charles Bérard et Edmond Dufresne soient inscrits sur la dite liste, soient accordées.

Que les plaintes de Mr. George Leprohon demandant que le nom de Mr. Antoine Dussault soit inscrit sur la dite liste, que le nom de Wilfrid Peasdale soit inscrit au lieu de celui de Ludger Peasdale et que le nom de Moïse Poupin soit inscrit au lieu de celui de Auguste Poupin, soient accordées.

Que la plainte de Mr. Gédéon Guilbault demandant l'insertion de son nom sur la dite liste, et celles de Mr. L. E. Protier demandant que les noms de Arthur Casdorette, Pierre Cossette, Edouard Brunelle, Joseph Gauthier et Joseph Giroux soient inscrits sur la dite liste, soient accordées.

Que les plaintes de Mr. Alfred Gauthier demandant que les noms de William Chagnon, Edouard Lacroix, Onésime Damont, Cyprien Thibault, Charles Féron, Israël Lafontaine fils, Louis Germain, Joseph Germain, Edmond Cadorette, Edouard Lottinville, Joseph Beaudry fils, Raymond Laflamme, Napoleon Pellerin, Alfred Bérard, Euchariste Duchaine, Joseph Gauthier, William Geron, Eugène Duval, Joseph Bureau, Odilon Gingras, Joseph Lambert père, Adélard Bernier, David Sioui, Joseph Vanasse, Maxime Damont, Joseph Bouchard fils, Antoine Morrisette, Louis Paquin, Joseph Mercier, Joseph Duperron, George Girard, Edmond Dupont soient inscrits sur la dite liste, soient rejetées.

Que les plaintes de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Charles Ops, Alfred Arcand, Isidore Dugré, Hubert Gauthier, Thomas Gélinas, Philippe Deslauriers, James Denoon, Edward Malone, Ludger Phéreau père, George Aldridge, Samuel

Lundi, le 11 Avril 1892.

Samuel Butterfield, Luc Picard, Louis Petit, Joseph Bernier, Charles Hall, Wilbrod Julien, Philippe Pronovost, Alphonse Rousseau, H. N. Boire, P. A. Desilets, Joseph Beaudry, George Deslauriers et Louis Lacourse soient retranchés de la dite liste, soient accordées;

Que les plaintes de Mr. Alfred Gauthier demandant que les noms de Louis Barbier fils, Moïse Giasson, George Giroux, Thomas Gélinas, Arsène Allard, Joseph Deschamps, Louis Labarre, Léon Martin, Ferdinand Massicotte père, Ferdinand Massicotte fils, Elie Roberge, David Stanley, Louis Allard, Hercule Dauphinois, Maxime Desilets, Joseph Marchand, Louis St. Pierre, Olivier Sicard, Médard Lemieux, J. E. Baribeau, Alfred Belisle, John Bourgeois, Léon Biron, Orésime Dubord, Pierre Guin, J. E. Héty, Xavier Richard, Ludovic de la Vallée Poussin, Amable Vallière, Dominique Fréchette, Ernest Houde, Désiré Béland, Gélas Corbeil, Étienne Gagnon, Louis Grenier, Louis Ouel, George Bourque, Joseph Corbeil, Louis Dean, Zotique Godin, Louis Julien, Charles Marineau, Odilon Canneton, George Rivard, Napoléon Rivard, Joseph Rouette, Orésime Duval, Joseph Harnois, J. P. Marineau, Alphonse Normand et Arthur Normand soient retranchés de la dite liste, soient rejetées.

Que la plainte de Mr. George Leprohon demandant que les noms de George B. Hall, Louis Warnecke fils, Hector Leduc, R. Kert, Thomas P. Roy et Charles Bernaquez soient retranchés de la dite liste, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Donat Belisle demandant que son nom soit inscrit sur la dite liste, soit rejetée.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 11 Avril 1892.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapport du Comité  
Général adopté.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité Général de ce  
Conseil qui vient d'être lu soit adopté et que les noms  
de

Lundi, le 11 Avril 1892.

de Messieurs F. S. Pourigny, Leonide Desfosse, Charles Berard, Edmond Dupresne, Antoine Dussault, Wilfrid Peasdale, Moise Poupin, Gideon Guilbault, Arthur Cadorette, Pierre Cassette, Edouard Brunelle, Joseph Gauthier, et Joseph Girouf soient inscrits sur la liste des électeurs parlementaires de cette Cité pour l'année courante; que les noms de Messieurs Charles Ops, Alfred Arcand, Isidore Dugré, Hubert Gauthier, Thomas Gélinas, Philippe Deslauriers, James Denoon, Edward Malone, Ludger Pêreau père, George Aldridge, Samuel Bitterfield, Luc Picard, Louis Petit, Joseph Bernier, Charles Hall, Wilbrod Julien, Philippe Pronovost, Alphonse Rousseau, H. W. Poire, P. O. Desilets, Joseph Beaudry, George Deslauriers, Ludger Peasdale, Auguste Poupin, et Louis Lacourse soient retranchés de la dite liste; et que toutes les autres plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus, soient rejetées.

Proposé par Mr. St. Pierre, en amendement,  
 Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que la plainte de Mr. George Leprohon, demandant à ce que le nom de Mr. Louis Warnecke fils, soit retranché de la liste des électeurs parlementaires de la Cité des Trois-Rivières pour l'année mil huit cent quatre-vingt-douze, en ce qu'il n'a pas les qualités requises par la loi, soit accordée, attendu que le dit Louis Warnecke fils ne tient pas feu et lieu dans la Cité des Trois-Rivières et qu'il n'est pas locataire de magasin, de boutique ou de bureau d'affaires dans la dite Cité.

Que de plus, la plainte du dit George Leprohon demandant que le nom de Mr. George B. Hall soit retranché de la dite liste des électeurs, en ce qu'il n'a pas les qualités requises par la loi, soit accordée, attendu que le dit Geo. B. Hall n'est pas propriétaire de la propriété entrée à son nom au rôle d'évaluation de la dite Cité pour la présente année, et que la motion principale soit adoptée telle qu'amendée par la présente.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 En amendement à la  
 motion N<sup>o</sup> 1.

Lundi, le 11 Avril 1892.

Adoptée sur division de cinq pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Bournival,	M. M. Ricard.
Lymburner, G.	
Lymburner, P.	
Savard,	
S. Pierre,	

Rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant les bouilloires de la Lumière Electrique.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de soumettre à votre Honorable Conseil l'état dans lequel se trouve les appareils à vapeur de la lumière électrique, ainsi que la manière dont les employés de la "Royal Electric Company" se servent de l'huile fournie par la Corporation et du gaspillage qu'ils en font, tel que vous pouvez le voir dans un mémoire annexé à mon rapport fourni par Monsieur Chs. S. Pierre, premier ingénieur de l'Acqueduc et Lumière Electrique; un autre fait que je dois mentionner, c'est le mauvais état dans lequel sont les bouilloires de la Lumière Electrique dans le moment actuel, et la quantité de combustible brûlé en pure perte par le fait du coulage de la vapeur par les susdites bouilloires; dans mon humble opinion, le montant de charbon dépensé de plus par les faits ci-haut mentionnés n'est pas moins de 1/2 tonne de charbon par 24 heures, ce qui représente une somme de six piastres chaque jour, de pure perte sur le combustible seulement; quant au gaspillage d'huile, je crois que votre Honorable Conseil ne devrait pas tolérer cet abus-là plus longtemps.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) O. G. Hamel,  
 Surintendant de l'Acqueduc.

Hôtel des Villes,  
 Trois-Rivières, 11/11/92.  
 Proposé par M. Bournival,  
 Secondé par M. G. Lymburner.

3<sup>e</sup> Motion  
 Billet promissive au  
 montant de \$20,000.00, en  
 faveur de la Banque de  
 Québec.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissive à trois mois de cette date, au montant de vingt mille piastres portant

Lundi, le 11 Avril 1892.

portant intérêt au taux de six par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant, et cela aux conditions mentionnées dans la résolution de ce Conseil, en date du trente de Juin dernier (1891) concernant le dit billet à être renouvelé.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers

Sec.-Prés.

P. Vanasse  
Pro-Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 19 Avril 1892.

Au

Secrétaires Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, pour considérer les amendements à l'Acte d'Incorporation.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
19 Avril, 1892.

Advenant huit heures du soir, Mardi, le dix-neuf d'Avril, mil huit cent quatre-vingt-douze, Messieurs les Echevins P. Bournival, A. P. Bresse, Frs. Gélinas, C. Lyburner, P. Lyburner, Art. Olivier, D. Ricard, J. Savaud, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse se sont réunis en Comité, et ont discuté l'opportunité d'adopter les projets d'amendements à l'Acte d'Incorporation de cette Cité, mais ils n'ont pas siégé en Conseil.

H. Desaulniers

Sec.-Trésorier.



# Lundi, le 25 Avril 1892.

Assemblée Régulière.  
25 Avril 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Son Honneur le Maire   | P. E. Normand, Ecr. |
| Messieurs les Echevins | P. Bournival,       |
|                        | A. P. Bressé,       |
|                        | G. Lymburner,       |
|                        | J. Lymburner,       |
|                        | Ant. Olivier,       |
|                        | D. Ricard,          |
|                        | J. Savard,          |
|                        | Ant. St-Pierre.     |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Phil Jourdain et al.

Requête de Mr. Philippe Jourdain et autres, demandant qu'ordre soit donné aux charretiers, de stationner sur le Marché-au-Poin, à l'avenir, au lieu de près du Marché-aux-Denrées.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Messrs. Pleau & Co.

Requête de Messrs. Pleau & Co., demandant au Conseil, de leur accorder un passage gratuit par semaine, sur le premier Pont sur la Rivière St-Maurice, pour la livraison de provisions à leurs clients de l'Isle Baptist.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
R. S. Cooke, Ecr. Avocat

Lue une lettre de R. S. Cooke, Ecr., Avocat, réclamant au nom de Mr. Adolphe Lavigne, charretier, des dommages au montant de vingt-sept piastres, pour de la viande de bœuf qui a été confisquée par la Police.

Le Chef de Police devra, de suite, faire un rapport et donner les noms des témoins à l'appui de la preuve de la confiscation des objets mentionnés dans la présente lettre.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,

Lundi, le 25 Avril 1892.

soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	5	41
" " " (Ent. & Répt.)		162	38
" des Chemins,		140	59
" des Marchés,		50	-
" du Feu,		48	21
" de l'Éclairage,		314	12
" de l'Hôtel-de-Ville,		28	10
" de la Police,		239	20
" de la Santé,		-	25
Ponts St. Maurice,		281	10
Rues sous Contrôle,		55	25
Atelier des Départements,		3	35
Billets Payables,		26,000	-
Intérêt et Commission,		2,595	16
Frais Légaux,		7	65
Papeterie, Annonces et Impressions,		25	75
Vente de terrains,		6	-
Dépenses Contingentes,		31	66
Salaires,		257	49
Divers Comptes,		460	08
Barrié Champlain,		6	00
		<b>\$30,717</b>	<b>75</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Olivier, Préd.  
P. B. Vanasse,  
Thomas Bournival.

1<sup>er</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Lundi, le 25 Avril 1892.

Rapport de  
L'Honble Geo. Irvine, con-  
cernant une cause de  
la Banque du Peuple  
contre La Corporation de  
la Cité des Trois-Rivières.

Rapport:

My opinion has been requested by the Council of the City of Three-Rivers as to whether it is desirable for them to appeal from the judgment rendered on the 16th day of April instant on the contestation between the said Council and La Banque du Peuple. I have carefully examined the documents left with me and forming part of the Record in this case, and I am of opinion:

1st. That the By-law passed by the Corporation, Chap. 98 is the foundation of the contract between the parties and is embodied in the hypothec granted by the Messrs. Hall to the Corporation which was security for the fulfilment of the conditions of the By-law only.

2nd. That the letters passed between the parties previous to the passing of the By-law-proposals and counter proposals connected with the agreement should not be considered as binding as the By-law & the obligation, dated 29th November 1886, constitutes the contract between the parties.

3rd. That the condition of the continuous working of the manufacture for four years which commenced when the box factory was completed and in working order could not be fulfilled by extra work at night or the employment of a larger number of men if the factory did not work continuously during the four years.

4th. The stipulation of employing one hundred and fifty men during five months in the year did not affect the obligation for continuous work, it was merely an undertaking that that number of men at least during that period should be employed.

5th. Under these circumstances I would advise the Corporation to appeal from the Judgment rendered against them.

I return the papers by parcel post.

(Signed) Geo. Irvine

Requête à la Cour  
Supérieure, de Mr. Moïse  
Masson père.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une requête à la Cour Supérieure, de Moïse Masson père, appelant de la décision du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, concernant la révision de la liste des électeurs parlementaires pour mil huit cent quatre-vingt-douze.

Proposé

Lundi, le 25 Avril 1892.

2<sup>e</sup> Motion

Maintien de la décision  
du Conseil, par L. D. Pâquin,  
Escr., Avocat, concernant la  
liste des Electeurs Parle-  
mentaires.

Proposé par Mr. S. Lyburnes,

Secondé par Mr. Bournival,

Que L. D. Pâquin, Escr., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître dans une cause à la Cour Supérieure, de Moise Masson père Requéant et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Intimés, la dite requête rapportable le vingt-huit Avril courant, et à faire toutes procédures nécessaires pour maintenir la décision du Conseil dans les affaires mentionnées dans cette requête.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Protêt contre la Compagnie  
Canadienne des Conduites  
d'Eau.

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. Bressé,

Que P. O. Guillet, Escr., Notaire, de cette Cité, soit autorisé à servir une copie du protêt qui vient d'être lu devant ce Conseil, à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, lequel protêt a pour but de constater que la dite Compagnie ne remplit pas les obligations qu'elle a contractées envers la dite Corporation, en vertu d'un règlement du dit Conseil, en date du cinq Juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, et en vertu d'un Acte hypothécaire passé devant P. O. Guillet, Escr., Notaire, en date du vingt Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Protêt contre "La Royal  
Electric Company".

Proposé par Mr. S. Lyburnes,

Secondé par Mr. Ricard,

Que P. O. Guillet, Escr., Notaire, de cette Cité, soit autorisé à servir une copie du protêt qui vient d'être lu devant ce Conseil, à "La Royal Electric Company".

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Appel du Jugement de la Cour  
Supérieure, dans une cause de la Ban-  
que du Peuple contre la Corporation

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Bournival,

Que L. D. Pâquin, Escr., Avocat  
de

Lundi, le 25 Avril 1892.

Le ce Conseil soit autorisé à interjeter appel devant la Cour du Banc de la Reine juridiction d'appel des jugements finals rendus par la Cour Supérieure dans et pour le District des Trois-Rivières en date du seize Avril courant, dans les causes portant le numéro 241 dans l'une desquelles La Banque Jacques Cartier est Demanderesse contre W. A. Parent & al. Défendeurs et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Opposante et La Banque du Peuple Contestante, et dans l'autre, La Banque Jacques Cartier est Demanderesse contre W. A. Parent & al. Défendeurs et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Reclamante et La Banque du Peuple Contestante.

Adoptées.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000. <sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Olivier,  
Secondé par Mr. Pournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de six mille piastres, à trois mois de la date du vingt-huit Avril courant, pour rencontrer les intérêts qui seront dus le premier Mai prochain.

Adoptées.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

(L.) H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. S. M. Maud  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 5 Mai 1892.

M  
Son Honneur le Maire  
ou à Mr. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je vous prie donc de convoquer une  
assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, à sept  
heures et demie, concernant la ligne de traverse  
entre

Lundi, le 9 Mai 1892.

entre cette Cité et la Paroisse de S<sup>t</sup> Grégoire,  
et pour affaires ordinaires.

(Signé) Thomas Bournival,  
Fr. Gélinas,  
Désiré Ricard.

Assemblée Spéciale.  
5 Mai 1892.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le  
cinq de Mai, mil huit cent quatre-vingt-douze, Mes-  
sieurs les Echevins P. Bournival, A. P. Bressé, Frs.  
Gélinas, P. Lymburner, D. Ricard, J. Savard et Ant.  
S<sup>t</sup> Pierre étaient présents, mais ils n'ont pas siégé en  
Conseil.

*(Signature)*  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
9 Mai 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Mai,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-  
douze, à sept heures et demie du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
Fr. Gélinas,  
P. Lymburner,  
Art. Olivier,  
J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de  
Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin  
Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée  
du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M<sup>r</sup>. Honoré Robert fils et autres demandant  
que

Requête de  
M<sup>r</sup>. Honoré Robert fils et al.

# Lundi, le 9 Mai 1892.

que cette partie de la rue St. George, depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Denis, ne soit pas arrosée à l'avenir.

Accordée.

Requête de Mr. J. A. Pessier.

Requête de Mr. J. A. Pessier, Capitaine de la Compagnie de Miliciens de cette Cité, demandant l'usage du sous-bassement du Marché-aux-Denrées, pour les exercices militaires de cette Compagnie.

Refusée.

Requête de Mr. Euchariste Lacroix.

Requête de Mr. Euchariste Lacroix, demandant que la taxe sur boutique, ainsi que celle de forgeron, soient déduites de son compte, pour les années mil huit cent quatre-vingt-seize et mil huit cent quatre-vingt-douze, où qu'il ne tient plus de boutique.

Accordée quant à la taxe sur boutique,

et refusée quant à la taxe sur métier.

Requête de Mr. Joseph Manseau.

Requête de Mr. Joseph Manseau, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa résidence, sur la rue Cartier.

Renvoyée sur rapport du Surintendant.

Requête de Mr. Elzéar Delisle.

Requête de Mr. Elzéar Delisle et autres, demandant que la rue St. Julie soit élargie, et qu'un trottoir y soit fait, du côté Ouest, près de la rue St. Maurice.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Naph. Deslauriers.

Requête de Mr. Naph. Deslauriers et autres, demandant que des trottoirs soient faits, sur la rue St. Roch, sous le pont du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

Référé au Surintendant.

Requête de Dame Vve Thomas Lambert.

Requête de Dame Vve Thomas Lambert, demandant que la taxe de maison de pension soit déduite de son compte.

Accordée.

Lettre de Mr. A. W. Stevenson, concernant les B<sup>des</sup> Bandes des B<sup>des</sup> d'Eau.

Lue une lettre de Mr. A. W. Stevenson, Liquidateur, informant le Conseil, que la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau est à prendre des mesures, pour recommencer ses opérations prochainement. Et priant, en conséquence le Conseil, de ne pas prendre les procédés judiciaires, pour le remboursement du bonus qui a été accordé à la dite Compagnie.

Lue.

# Lundi, le 9 Mai 1892.

Lettres de la  
Chambre de Commerce  
des Trois-Rivières, con-  
cernant la ligne de traverse de  
St. Grégoire, et la taxe d'affaires  
de la Cie du Grand Tronc.

Rapport du  
Comité des Finances.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-  
Rivières, concernant la ligne du bateau traversier, entre  
la paroisse de St. Grégoire et cette Cité.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-  
Rivières, concernant la ligne de Traverse, entre St. Gré-  
goire et cette Cité, et concernant le bureau d'affaires  
de la Compagnie du Grand Tronc en cette Cité.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de  
faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui  
ont été soumis, et il recommande le paiement des som-  
mes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	3	—
" des Chemins,	175	28
" du Feu,	7	30
" de l'Eclairage,	440	08
" de l'Hôtel-de-Ville,	11	40
" de la Police,	1	—
" du Drainage,	28	—
" des Rues sous Contrôle,	8	—
Frais Légaux,	303	65
Obligations des Incendies,	320	—
Intérêt et Commission,	4,878	88
Papeterie et Impressions,	39	50
Dépenses Contingentes,	30	—
Divers Comptes,	11	84
	<b>6,257</b>	<b>93</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Olivier, Pr<sup>s</sup>  
Joseph Bellefeuille,  
Thomas Bournival.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Bressé,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que



Lundi, le 9 Mai 1892.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant la "Royal Electric Co."

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Honorable Conseil, que le 26 Avril, à trois heures du matin, l'arbre de couche de l'engin de 100 forces, a cassé, et il n'a pas marché, que le 30 Avril, au soir, la ville a été en pleine obscurité, durant toutes les nuits, où que la lune n'éclairait pas durant ce temps-là. Je dois vous informer aussi, que la Compagnie Royale a commencé à réparer les bouilloires le cinq du courant.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 9/5/92.  
Rapport:

Rapport de Mr. Albert Prudel, Médecin-Vétérinaire, concernant de la viande de bœuf qui a été confisquée par la Police.

Je, soussigné, Médecin-Vétérinaire à Trois-Rivières, certifie, qu'à la date du 27 Avril, dernier, à la requête de Mr. L. Hamel, Chef de Police, je me suis rendu à un certain endroit, près du terrain des Courses, à l'effet de procéder à l'inspection de viande de bœuf, enfoncée à cet endroit; et là, en présence de Mr. Edouard Manseau, homme de Police, et de Mr. Dolphis Hamel, charretier,

J'ai fait déterrer en grande partie cette viande. J'ai pu constater sur un morceau de bas de côte, une ecchymose de la grandeur de la main, dont le centre était gorgé de sang noir par caillot, deux autres morceaux étaient aussi ecchymosés, mais il était très difficile de spécifier à quelle partie du collier ils appartenaient, c'est-à-dire si c'était la partie antérieure ou postérieure du collier, ces morceaux étant très mal tranchés.

(Signé) Alb. Prudel,  
Médecin-Vétérinaire.

Trois-Rivières, 9 Mai 1892.

Proposé

Lundi, le 9 Mai 1892.

2.<sup>e</sup> Motion  
Achat de charbon, de  
M. J. A. Gagnon.

Proposé par M. Bressé,  
Secondé par M. Gélinas,

Que l'Acte de Marché passé  
entre le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et M. J. A.  
Gagnon, pour achat de charbon, et qui vient d'être lu  
en Conseil, soit déclaré valide par le dit Conseil.

Adoptée.

Avis de  
M. Johnny Giroux,  
reclamant des dommages.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un  
avis d'une réclamation en dommages, de la part de  
M. Johnny Giroux, contre la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, pour mauvais état du Chemin  
St. Marguerite, vis-à-vis de la propriété de J. N. Bu-  
reau, Ecr., Avocat.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le  
trente de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Desaulniers.  
Sec.-Prés.

Président.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 13 Mai 1892.

A

Son Honneur le Maire  
ou à M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez donc convoquer une  
assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, à sept heures  
et demie, concernant la liquidation des affaires de la Com-  
pagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

(Signé) Arthur Olivier,  
A. P. Bressé,  
P. Lyburner.

A

# Vendredi, le 13 Mai 1892.

Assemblée Spéciale.  
13 Mai 1892.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins Arthur Olivier, A. P. Bressé et P. Lymburner, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le treizième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- P. Bournival,
  - A. P. Bressé,
  - Frs. Gélinas,
  - C. Lymburner,
  - P. Lymburner,
  - Art. Olivier,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. St. Pierre,

Que L. D. Pâquin, Ecr., Avocat, soit autorisé à présenter requête à l'Honorable Juge de la Cour Supérieure dans et pour le District des Trois-Rivières, pour qu'ordre soit donné à Archibald W. Stevenson, Comptable, de la Cité de Montréal, en sa qualité de liquidateur à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, insolvable, de faire rapporter et replacer les machineries enlevées des usines de la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, à Trois-Rivières; et de plus, pour qu'ordre soit aussi donné au dit liquidateur A. W. Stevenson de vendre incontinent les immeubles de la dite Compagnie qui sont en voie de détérioration par l'enlèvement des dites machineries qui sont le gage de la réclamation de la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*A. P. Bressé*

Président.

Sec.-Prés.

1<sup>ère</sup> Motion  
Liquidation des affaires  
de la Cie Canadienne des Conduites  
d'Eau.

# Lundi, le 30 Mai 1892.

Assemblée Régulière  
30 Mai 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins: Bellefeuille,
- P. Bournival,
- A. O. Cressé,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Bégin fils.

Requête de Mr. Joseph Bégin fils, demandant la permission de faire un trottoir en scories ou autres matières dures, vis-à-vis sa propriété sur la rue St. George.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. L. O. Ricard.

Requête de Mr. L. O. Ricard, demandant que la taxe de maison de pension soit déduite de son compte, ou qu'il n'a pas de pensionnaires.

Accordée.

Requête de  
Mr. P. Boisclair & al.

Requête de Mr. P. Boisclair et autres, demandant la pose du tuyau du Drainage, dans cette partie de la rue Bonaventure, qui s'étend depuis la rue St. Olivier jusqu'à la rue St. Marie.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

# Lundi, le 30 Mai 1892.

Requête de  
D<sup>me</sup> <sup>veuve</sup> John Bowland.

Requête de Dame Veuve John Bowland, réclamant des dommages, pour une certaine partie de son terrain qu'elle dit lui avoir été prise par ses voisins.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Joseph Duval.

Requête de Mr. Joseph Duval, demandant une réduction des taxes de l'Eau, pour ses chevaux.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Augustin Cadorette.

Requête de Mr. Augustin Cadorette et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage ne soit pas continuée, cette année, dans la rue Bonaventure.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
J. M. Desilets, Escr., Avocat.

Lue une lettre de J. M. Desilets, Escr., Avocat, réclamant au nom de Mr. F. V. Papin, la somme de deux piastres et soixante-et-quinze centins, pour dommages causés à une chaise.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	9 49
"	(Ent. & Répt.)	214 35
" des Chemins,		57 25
" des Marchés,		46 19
" de l' Eclairage,		139 80
" de l' Hôtel de Ville,		49
" de la Police,		282 05
" de la Commune,		29
" de la Santé,		2
Drainage,		16
Ponts St. Maurice,		29 80
Carri Champlain,		27
Carri Le Platon,		6 50
Rues sous Contrôle,		6 50
OU Reportés		866 42

Lundi, le 30 Mai 1892.

	Report	\$ 866 42
Intérêt et Commission,		611 95
Assurances des Propriétés de la Corporation,		97 50
Papeterie, Annonces et Impressions,		20 10
Frais Légaux,		137 30
Dépenses Contingentes,		120 21
Salaires,		257 49
Divers Comptes,		124 —
	<b>\$</b>	<b>2,234 97.</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Arthur Olivier, Préd<sup>t</sup>  
 Thomas Bournival,  
 Joseph Bellefeuille.

Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Cressé,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. St<sup>r</sup>. Pierre,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville,  
 concernant l'achat de  
 charbon d'Écosse.

Rapport:  
 Je, soussigné, ai l'honneur de faire  
 rapport à votre Honorable Conseil, que le charbon  
 vendu par Monsieur Gunn à la Corporation est en  
 déchargement au quai de L'Acqueduc, depuis le 24 du  
 courant; et que nous en brûlons depuis ce temps-là, afin  
 d'en connaître la bonté et la durée; après en avoir brûlé  
 24 heures, j'ai consulté les ingénieurs et les deux chauffeurs,  
 qui m'ont déclaré que ce charbon était bien inférieur  
 au vrai steam scotch coal, et qu'il ne valait pas même  
 le sidney. J'ai fait peser les cendres de 24 heures de brû-  
 lage de ce charbon qui ont pesé 2595 lbs. Je sou mets ces  
 faits à votre Honorable Conseil, afin de vous mettre en des-  
 meure de pouvoir régler la chose avec Monsieur Gunn.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) O. G. Hamel,  
 Inspecteur de la Cité.

O.S.—

71

# Lundi, le 30 Mai 1892.

P. S. — A trois heures, ce matin, un nouvel accident est arrivé à l'engin de 100 forces pour la lumière électrique. Les dommages sont considérables, et cet accident aurait pu coûter la vie aux employés, s'ils ne s'étaient empressés de sortir de la bâtisse.  
(Signé) O. G. Hamel.

Hôtel-de-Ville,

3-Rivières, 30 Mai 1892.)

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

2<sup>e</sup> Motion  
Pose du tuyau principal  
de l'Aqueduc, sur la rue  
Cartier.

Que la requête de Mr. Joseph Manseau, demandant que l'Eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa résidence sur la rue Cartier, soit accordée et qu'un tuyau en fer galvanisé, de un pouce de diamètre à l'intérieur soit posé sur la dite rue Cartier.

Adoptée.

Avis de  
Mr. Johnny Girard,  
reclamant des dommages

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis d'une réclamation en dommages, de la part de Mr. Johnny Girard, contre la Corporation de cette Cité, pour mauvais état du Chemin, St. Marguerite, vis-à-vis de la propriété de J. W. Bureau, Ecr., Avocat.

Piers Saisie de  
P. A. Boudreault, Ecr.,  
Avocat, contre la Corporation

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une tiers-saisie exécutée contre Mr. P. A. Bressé & al., dans une cause de Mr. Willie Larivière contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

3<sup>e</sup> Motion  
L. D. Pâquin, Ecr., Avocat,  
autorisé à comparaître  
dans une saisie-arêt  
de P. A. Boudreault, Ecr.,  
contre la Corporation  
des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que L. D. Pâquin, Ecr., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître dans une cause à la Cour Supérieure dans et pour le District des Trois-Rivières portant le numéro 421, de Willie Larivière Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et Pierre A. Bressé & al. tiers saisis, et de demander à ce que le jugement sur cette saisie-arêt soit différé jusqu'au jugement sur l'opposition faite par la Corporation de la dite Cité dans cette même cause, sans toutefois contester la saisie-arêt.

Adoptée.

Avis

Lundi, le 30 Mai 1892.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
que le Chapitre cinq des réglemens de ce Conseil, in-  
titulé: "Règlement concernant les Botisations et Taxes"  
soit amendé, quant à ce qui concerne les maisons de pen-  
sion et quant à ce qui concerne la taxe sur les chiens.

En Conseil, ce 30 Mai 1892.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize  
de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

A journement.

*J. Desautels*

Président.

Sec.-Prés.  
*J. Desautels*

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 4 Juin 1892.

Au

Secrétaire-Présorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spés-  
ciale du Conseil de Ville, pour aujourd'hui, à deux  
heures de l'après-midi, pour nommer le Président des  
Elections Municipales, pour (1892) mil huit cent quatre-  
vingt-douze.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
4 Juin 1892.

A une assemblée spéciale, du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur  
le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité,  
Samedi, le quatrième jour de Juin, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de  
l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la



# Samedi, le 4 Juin 1892.

la loi, étaient présents:  
 Son Honneur le Maire P. B. Normand, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins P. Bournival,  
 W. P. Bressé,  
 Frs. Gélinas,  
 P. Lymburner,  
 Ant. Olivier,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

1<sup>ère</sup> Motion  
 " Nomination du  
 Président des Elections  
 Municipales.

Proposé par Mr. Olivier,  
 Secondé par Mr. Gélinas,  
 Que Mr. l'Echevin W. P. Bressé, soit  
 le Président des prochaines élections municipales, qui auront lieu,  
 lundi, le quatre de Juillet prochain.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
 Sec. - Prés.  
 P. B. Normand  
 Maire.

Assemblée Régulière  
 13 Juin 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite  
 Cité, Lundi, le treizième jour de Juin, en l'an de Notre-  
 Seigneurs, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures  
 et demie du soir, en la manière et suivant les formalités  
 prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,  
 Jos. Bellefeuille,  
 P. Bournival,  
 W. P. Bressé,  
 Frs. Gélinas,  
 C. Lymburner,  
 P. Lymburner,

Ant.

Lundi, le 13 Juin 1892.

Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Messieurs le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. N. Bureau.

Requête de Mr. J. N. Bureau, demandant la permission de placer une barrière, dans la clôture de lignes, entre la Commune et sa propriété.

Accordée à condition que la Corporation soit déchargée de toute responsabilité et que le dit requérant soit seul tenu de tous dommages qui pourraient survenir par suite de la dite barrière.

Requête de  
Mr. A. E. Riv-Bellefeuille.

Requête de Mr. A. E. Riv-Bellefeuille, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée jusqu'à sa résidence, sur la rue L. Coëque.

Accordée.

Requête de  
Mr. Henri Bettez & al.

Requête de Mr. Henri Bettez et autres, demandant la réparation en bon état du Chemin St. Marguerite, vis-à-vis de la propriété de J. N. Bureau, Ecr.

Référé à Mr. le Surintendant, et que ce dernier donne avis de suite à Mr. J. N. Bureau d'avoir à faire les travaux, sinon que la Corporation les fera faire aux frais du dit Mr. J. N. Bureau.

Requête de  
Mr. Joseph Lambert & al.

Requête de Mr. Joseph Lambert et autres, demandant que la rue St. Marie soit prolongée jusqu'au Chemin St. Marguerite.

Référé au Comité des Chemins et au Comité des Finances.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui

Lundi, le 13 Juin 1892.

lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$ 108	39
" des Chemins,	8	70
" du Feu,	7	84
" de l'Éclairage,	33	18
" de l'Hôtel-de-Ville,	-	50
" de la Police,	-	75
Drainages,	4	50
Ponts St. Maurice,	7	05
Rues sous Contrôle,	10	-
Carrié Champlain,	7	40
Papeterie et Impressions,	51	50
Frais Légaux,	230	-
Dépenses Contingentes,	-	30
Divers Comptes,	3,920	17
	\$ 4,390	28

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Arthur Olivier, Préd.  
 Alex. Baptist,  
 Thomas Bournival,  
 Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Cressé,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant le plant de la Lumière Electrique.

Rapport:

Je, soussigné, informe votre Honorable Conseil, que dans le mois de Mai dernier, il a été dépensé un quart d'huile de lard (lardine oil) de 44 1/2 gallons à la Lumière Electrique, dans l'espace de 11 nuits; j'ai cru de mon devoir de vous signaler ces faits, vu cette énorme dépense sans nécessité, et cela,

à

Lundi, le 13 Juin 1892.

à part de l'huile à dynamo et l'huile à cylindre; un autre fait que je dois mentionner à votre Conseil, c'est que l'engin de 100 forces qui a cassé, le 30 Mai, a été réparé à divers endroits et remis en marche, le 5 courant; et depuis cette époque, on ne lui laisse pas la charge qu'il doit supporter; l'on fait faire cet ouvrage à l'engin de 150 forces, ce qui occasionne une plus forte dépense de combustible, et cela est fait dans le but de ménager l'engin de 100 forces, qui sort d'être raccommodé.

Respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,  
Votre Obt. Serviteur,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,  
Trois Rivières, 13/6/92.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

2<sup>e</sup> Motion  
Pose des tuyaux d'égouts  
dans la rue Bonaventure, de-  
puis la rue St. Olivier jusqu'à  
la rue Gélina.

Que la pose des tuyaux d'égouts  
soit faite dans cette partie de la rue Bonaventure,  
en cette cité, depuis la rue St. Olivier jusqu'à la  
rue Gélina, et qu'un règlement soit préparé à cet  
effet.

Proposé par Mr. Bournival, en amendement,

Secondé par Mr. Savard,

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Que la motion de Mr. l'Éche-  
vin Gélinas concernant la pose des tuyaux d'égouts sur  
la rue Bonaventure soit référée au Comité du Drainage  
et de l'Acqueduc qui devra faire rapport au  
Comité des Finances et ce dernier devant soumettre  
la chose à la prochaine séance du Conseil.

Rejetée sur division de sept contre et trois pour,  
savoir:

Contre: M. M. Baptist, Bellefeuille, Gélinas,  
Lymburner, G, Lymburner, P, Ricard et St. Pierre,

Pour:

77

# Lundi, le 13 Juin 1892.

Pour: M. M. Bournival, Bressé et Savard.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Proposé par M. Bournival,  
Secondé par M. C. Lyburner,

Que Messieurs les Echevins Arthur Olivier, Joseph Bellefeuille et Jérémie Savard forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux élections municipales du quatre de Juillet prochain (1892).

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers

Président.

Sec. Prés.

4<sup>e</sup> Motion  
Comité pour la révision de  
la liste des électeurs municipaux

Ajournement.

Assemblée Régulière  
24 Juin 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. E. Normand, Sec.
Messieurs les Echevins	Alex. Baptist,
	P. Bournival,
	A. C. Bressé,
	Fr. Gélinas,
	C. Lyburner,
	P. Lyburner,
	Art. Olivier,
	D. Ricard,
	J. Savard,
	Ant. St-Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 27 Juin 1892.

Requête de  
Mr. Napoléon Dufresne.

Requête de Mr. Napoléon Dufresne, demandant  
une réduction sur son compte de Taxe du Drainage.  
Référé au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Casimir Veillette et al.

Requête de Mr. Casimir Veillette et autres, deman-  
dant la pose des tuyaux d'égouts, dans la rue Bonaven-  
ture, depuis la rue St. Olivier jusqu'au N. 847 du Cas-  
castre.

Requête de  
Mr. Onésime Poupin.

Requête de Mr. Onésime Poupin, demandant une  
réduction des taxes de péage des Ponts, St. Maurice.

Accordée.

Refusée.

Lettre de  
Mr. George Rivard.

Lue une lettre de Mr. George Rivard, donnant sa  
résignation comme chauffeur des bouilloires de l'Aque-  
duc et de la Lumière Electrique.

Lettre de  
Mr. André Beaulieu.

Lue une lettre de Mr. André Beaulieu, donnant sa  
résignation comme chauffeur des bouilloires de l'Aque-  
duc et de la Lumière Electrique.

Acceptée.

Acceptée.

Rapport concer-  
nant la liste des élec-  
teurs municipaux.

Rapport:

Le Comité Spécial composé de Messieurs  
Joseph Bellefeuille, Arthur Olivier et Jérémie Savard,  
nommé conformément à la loi, par le Conseil de Ville,  
à sa séance du treize de Juin mil huit cent quatre-  
vingt-douze, pour entendre et juger les plaintes faites et  
filées entre les mains du Secrétaire-Présorier du dit Conseil,  
contre les listes des électeurs municipaux de la Cité des  
Trois-Rivières pour les prochaines élections de quatre éche-  
vins, s'est assemblée dans la Salle du Conseil, en l'Hôtel  
de Ville, mardi, le vingt-et-unième jour de Juin, courant (1892),  
à laquelle assemblée, étaient présents Messieurs Arthur Olivier  
et Jérémie Savard; le dit Comité après avoir choisi Mr.  
l'Échevin Olivier pour son président, a procédé à entendre  
et à examiner les susdites plaintes, sur lesquelles, après déli-  
bération, il a été décidé et jugé comme suit, savoir:

La

79

Lundi, le 27 Juin 1892.

Lai plainte de Mr. J. O. Béland, demandant que les noms de Messieurs Sévère Chamberland, Thomas Fortin, Anselme Bondy et Louis Hamel soient entrés sur la liste du Quartier Notre-Dame comme étant résidents du dit quartier et demandant aussi que le nom de Mr. Louis Marineau soit retranché de la liste du quartier Notre-Dame, vu qu'il réside dans le Quartier St. Louis, a été admise et accordée, et il a été décidé que les dites listes fussent corrigées en conséquence.

Trois-Rivières, 27 Juin 1892.

(Signé) Arthur Olivier,  
Jérémie Savard.

1<sup>re</sup> Motion  
Condoléances à P. B.  
Vanasse, Exr.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que ce Conseil a appris avec chagrin la mort de Madame Vanasse, épouse de Mr. P. B. Vanasse, pro-maire, et le membre le plus ancien de ce Conseil, et qu'il désire exprimer, dans les circonstances actuelles, ses plus vifs regrets et ses profondes sympathies au dit Mr. Vanasse.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trente de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers

Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
30 Juin 1892.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le trente de Juin, mil huit cent quatre-vingt-douze, il n'y a pas eu d'Assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents étaient Son Honneur le Maire J. E. Normand, Exr., et Messieurs les Echevins P. Bournival, C. Lyburner, J. Savard et Ant. St. Pierre.

H. Désaulniers  
Sec.-Présorier.

Samedi, le 2 juillet 1892.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 2 juillet 1892.

Ou

Secrétaire-Président du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité, pour aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, pour affaires ordinaires.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
2 juillet 1892.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le deuxième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecrl,

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

Jos. Bellefeuille,

P. Bourhival,

A. O. Bressé,

Frs. Gélinas,

P. Lyburner,

J. Savard.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	7	75
" " " (Ent. & Répt.)		156	17
" des Chemins,		44	23
" des Marchés,		45	—
À Reporter	\$	253	15



# Samedi, le 2 juillet 1892.

	Report	\$	253	15
Département du Feu,				4 75
"    de l'Éclairage,				137 49
"    de l'Hôtel-de-Ville,				4 05
"    de la Police,				228 85
"    de la Commune,				20 —
Drainage,				4 —
Ponts St. Maurice,				113 49
Rues sous Contrôle,				9 —
Carré Champlain,				29 15
Carré Le Platon,				5 50
Atelier des Départements,				2 40
Dépenses Contingentes,				9 30
Salaires,				257 49
Divers Comptes,				461 34
		\$	5,652	96

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Joseph Bellefeuille,  
 Alex. Baptist,  
 Thomas Bournival.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N<sup>o</sup> 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages-listes suivantes:

Département des Chemins,		\$	3	—
"    du Feu,				36 70
"    de l'Éclairage,				75 74
"    de l'Hôtel-de-Ville,				35 55
"    de la Santé,				— 25
Drainage,				6 —
Ponts St. Maurice,				59 25
Atelier des Départements,				15 80
		\$	232	29

Ou Reportes

# Samedi, le 2 juillet 1892.

Report

Intérêt et Commission,  
Divers Comptes,

\$	232	29
	16	02
	2	45
\$	250	76

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Alep. Baptist,  
Thomas Bournival.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. J. Lymburner,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que les rapports Numéros un et deux du Comité des Finances, qui viennent d'être lus, soient adoptés.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$4,500.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bournival,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Baptist,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire à trois mois de cette date, au montant de quatre mille cinq cents piastres portant intérêt au taux de six et demi par cent l'an, et cela, pour rencontrer les intérêts dus le premier juillet.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. E. Renaud  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
11 juillet 1892.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin A. P. Bressé, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour

# Lundi, le 11 juillet 1892.

jour de Juillet, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
 G. A. Bourgeois,  
 A. O. Bressé,  
 G. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 Art. Olivier,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Deux des Echevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

Prestation du serment de Messieurs les Echevins G. A. Bourgeois et Antoine St. Pierre.

Monsieur George A. Bourgeois pour le Quartier Notre-Dame, et Monsieur Antoine St. Pierre pour le Quartier St. Ursule prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de Mr. Hubert Dussault.

Lue une lettre de Mr. Hubert Dussault, donnant sa résignation comme Evalueur pour la Cité des Trois-Rivières.

Lettre de L. O. Guillet, Ecr., Avocat.

Lue une lettre de L. O. Guillet, Ecr., Avocat, demandant de la part de Mr. Pierre Biron, que la partie Nord-Ouest de la rue Riverville soit réparée.

Lettre de Messrs. Denoncourt & Harnois.

Lue une lettre de Messieurs Denoncourt & Harnois, Avocats, réclamant, au nom de Monsieur George Rivard, la somme de dix piastres pour salaire.

Lettre de Jos. A. Beaudry, Ecr.

Lue une lettre de Jos. A. Beaudry, Ecr., Inspecteur d'hygiène de la Province de Québec, concernant l'état sanitaire de la Cité des Trois-Rivières.

Rapport de Jos. A. Beaudry, Ecr., Inspecteur d'hygiène.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport mentionné dans la lettre de Jos. A. Beaudry, Ecr., Inspecteur d'hygiène, lequel rapport est référé au Comité de

# Lundi, le 11 juillet 1892.

1<sup>ère</sup> Motion  
Résignation de Mr. Hubert Dussault, comme Évaluateur, acceptée.

de Santé.  
Proposé par Mr. St<sup>e</sup> Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que la résignation de Mr. Hubert Dussault, comme évaluateur de la Cité des Trois-Rivières, soit acceptée.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Formation des Comités Permanents.

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
Secondé par Mr. St<sup>e</sup> Pierre,

Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour les douze mois qui expireront le trente de Juin mil huit cent quatre-vingt-treize, soient composés comme suit, savoir:

— Finances. —

Mr. O. P. Bressé, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, Jos. Bellefeuille, G. A. Bourgeois et Arthur Olivier.

— Aqueduc et Drainage. —

Mr. Antoine St<sup>e</sup> Pierre, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, Joseph Bellefeuille, Cyriaque Lymburner et Phéopore Lymburner.

— Éclairage. —

Mr. Alex<sup>t</sup>. Baptist, ..... Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, G. A. Bourgeois, Cyriaque Lymburner et Ant. St<sup>e</sup> Pierre.

— Feu. —

Mr. Joseph Bellefeuille, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, P. Lymburner, Jérémie Savard et Ant. St<sup>e</sup> Pierre.

— Police. —

Mr. Cyriaque Lymburner, ..... Président,  
M. M. François Gélinas, P. Lymburner, Art. Olivier et J. Savard.

— Chemins. —

Mr. François Gélinas, ..... Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, G. A. Bourgeois, P. Lymburner et Ant. St<sup>e</sup> Pierre.

— Santé. —

Lundi, le 11 juillet 1892.

— Santé. —

M. Geo. A. Bourgeois, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, A. P. Bressé, P. Lymburner et J. Savard.

— Marchés. —

M. Jérémie Savard, ..... Président,  
M. M. A. P. Bressé, F. Gélinas, C. Lymburner et Arthur Olivier.

— Hôtel-de-Ville. —

M. Arthur Olivier, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, A. P. Bressé, Cyriaque Lymburner et Jérémie Savard.

— Commune. —

M. P. Lymburner, ..... Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, G. A. Bourgeois, F. Gélinas et J. Savard.  
Adoptées.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par M. C. Lymburner,  
Secondé par M. Savard,

Que Monsieur l'Échevin Arthur  
Olivier soit nommé Pro-Maire de ce Conseil pour le  
présent semestre.

Adoptées.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit  
de Juillet courant, à sept heures et demie du soir.

H. Deschambres  
Sec.-Prés.

J. B. Maynard  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 13 Juillet 1892.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Jc

Mercredi, le 13 juillet 1892.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, pour renouvellement de billets promissaires.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
13 juillet 1892.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le treizième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Olivier,  
Messieurs les Echevins

G. W. Bourgeois,  
A. P. Bressé,  
Fr. Gélinas,  
J. Lymburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Ho-chelaga, un billet promissaire à trois mois du quatorze de juillet courant (1892), au montant de vingt mille piastres, à un taux d'intérêt n'excédant pas six et demi pour cent, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à déposer à la dite banque vingt mille piastres des débentures intitulées Pire Loan Bond comme sûreté collatérale pour le dit billet le produit duquel devant servir à payer à la Banque de Québec un billet de vingt mille piastres dû le quatorze du courant.

Adopté.

Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet Promissaire au  
montant de \$20,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Ho-chelaga.

Mercredi, le 13 juillet 1892.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Savard,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de six mille piastres (\$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) à trois mois  
de la date du cinq juillet courant (1892), en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec-Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière  
18 juillet 1892.

Or une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en  
la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Juillet, en  
l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-douze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins G. A. Bourgeois,
- A. P. Bressé,
- Frs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- D. Lymburner,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de  
Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin A. P.  
Bressé est appelé à présider l'assemblée du Conseil.  
Monsieur Désiré Ricard élu échevin pour le quartier  
St. Philippe, aux dernières Elections Municipales, prête alors  
le serment prescrit par la loi, et prend ensuite son siège  
au Conseil.

Prestation du serment  
de Mr. l'Echevin Désiré  
Ricard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête.

Lundi, le 18 juillet 1892.

Requête de  
Mr. Louis Daviau & al.

Requête de Mr. Louis Daviau et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Bonaventure, qui s'étend depuis la rue Bélinea jusqu'à la rue St. Marie.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. Charles Dion & al.

Requête de Mr. Charles Dion et autres, demandant que les cours des propriétés situées sur la rue Du Platon soient mises en état de propreté.

Référée au Comité de Santé.

Requête de  
Messrs. Luckerhoff & Frères

Requête de Messieurs Luckerhoff & Frères et autres, demandant que la passerelle qui existe, entre l'Hôtel Victoria et le restaurant de Mr. W. Grenier, sur la rue Du Platon, soit remplacée par une neuve.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Joseph Pagé & al.

Requête de Mr. Joseph Pagé et autres, demandant que des trottoirs soient faits, sur la rue Champflour, et que le chemin de la dite rue soit réparé.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Joseph Lacroix.

Requête de Mr. Joseph Lacroix, demandant au Conseil de lui donner le petit bois provenant d'une maison en pierre qui a été démolie, sur la rue Notre-Dame.

Accordée; l'Inspecteur-de-Ville devra y voir.

Requête de  
Mr. Uldoric Martel, jr.

Requête de Mr. Uldoric Martel, junior, demandant le privilège d'ensemencer la Commune.

Référée au Comité de la Commune.

Lettre de la  
Chambre de Commerce  
des 3-Rivières.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant les taxes, les finances et la santé.

Référée au Comité Général, qui devra siéger à la prochaine séance du Conseil.

Lettre de  
Mr. Joseph Lacroix & al.

Lue une lettre de Mr. Joseph Lacroix et autres, demandant le redressement d'un poteau du télégraphe d'alarme, qui obstrue le passage, sur la rue St. Paul.

Rapport:

Rapports de  
l'Inspecteur-de-Ville,  
concernant la "Royal Electric Co."

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer  
votre



89

# Lundi, le 18 juillet 1892.

notre Honorable Conseil, que Samedi, le seize Juillet courant, entre minuit et une heure du matin, l'armature du dynamo de 500 lumières incandescentes a brûlé. Ayant demandé la cause de l'accident, on m'a répondu que c'était le tonnerre qui l'avait brisé.

Samedi soir, je suis allé à l'Aqueduc, entre sept et huit heures, pour voir à certaines plaintes portées par Monsieur Charles St. Pierre, premier Ingénieur, contre George Deslauriers, Châuffeur; et dans le même temps, le gros engin était arrêté, il avait chauffé dans son arbre de couche, et il n'a été remis en marche, pour fournir la lumière, que vers neuf heures et demie, ce soir-là.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 18 Juillet 1892. }  
Proposé par Mr. Bourgeois,  
secondé par Mr. Savard,

Attendu que Mr. Hubert Dussault a été proclamé Echevin de la Cité des Trois-Rivières pour le Quartier St. Louis, le quatre de Juillet courant, et que le dit Mr. Hubert Dussault ne veut pas prêter le serment requis par la loi, vu qu'il a des doutes sur la légalité de son élection, étant un des officiers de la Corporation lorsqu'il a été proclamé élu échevin; qu'il soit résolu:

En vertu des dispositions de la vingt-cinquième section de l'Acte 38 Vict. Chap. 46, telle qu'amendée par #5 Vict. Chap. 101, sec. 19, il est par le présent ordonné, que mardi, le vingt-sixième jour de Juillet courant, en la manière prescrite par la section trois de l'Acte 40 Vict. Chap. 51, il devra être déposé entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier la ou les mises en nominations signées par les électeurs municipaux du Quartier St. Louis, de la ou des personnes qu'ils entendent proposer comme candidat à l'élection d'un échevin pour le dit Quartier St. Louis.

Et

1<sup>ère</sup> Motion  
Nouvelle Election d'un  
Echevin pour le Quartier  
St. Louis.

Lundi, le 18 juillet 1892.

Et, au cas, où il serait déposé, comme susdit, entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, plus d'une mise en nomination pour la dite charge d'échevin pour le Quartier St. Louis, il est de plus ordonné, que lundi, le premier jour d'Août prochain (1892) un bureau de votation sera ouvert dans le dit Quartier St. Louis, pour recevoir les votes des électeurs municipaux légalement qualifiés du dit quartier en faveur de l'un ou de l'autre des candidats à la susdite charge d'échevin.

Les procédés exigés par la loi et concernant la dite élection seront faits par le Président des élections municipales pour la présente année.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Drainage dans la rue  
Notre-Dame.

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. J. Lyburner,

Que la pose des tuyaux d'égouts sur cette partie de la rue Notre-Dame en cette Cité, depuis la rue Budden jusqu'à la rue St. François-Xavier soit faite de suite et qu'un règlement soit préparé à cet effet.

Adoptée.

Sommation et protêt de Mr. J. A. Gagnon contre la Corporation des Trois-Rivières.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'une sommation et protêt de Mr. J. A. Gagnon contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Juillet courant, à sept heures et demie du soir.

J. A. Desautels  
Sec.-Trés.

J. P. Bressé  
Président.

Assemblée Régulière.  
25 juillet 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf.

# Lundi, le 25 juillet 1892.

quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Secr.,

- Messieurs les Echevins
- G. V. Bourgeois,
  - A. P. Bressé,
  - Frs. Gélinas,
  - G. Lymburner,
  - P. Lymburner,
  - Art. Olivier,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
D<sup>no</sup> Fabien Robert Val.

Requête de Dame Veuve Fabien Robert et autres, demandant que des plafonds soient posés aux magasins qu'ils occupent comme locataires, dans le sous-bassement du Marché-aux-Denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Rapport du  
Comité des Finances  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Répt)	\$ 15 40
" des Chemins,		35 21
" des Marchés,		3 —
" du Feu,		30 03
" de l'Éclairage,		2 50
" de l'Hôtel-de-Ville,		— 55
" de la Commune,		1 50
Drainage,		264 50
Arues sous Contrôle,		14 75
Carré Champlain,		— 50
Billets Payables,		26,000 —
Intérêt et Commission,		3,751 38
A Reporter		\$ 30,119 32

Lundi, le 25 juillet 1892.

	Report	\$30,119 32
Assurances des Propriétés de la Corporation,		114 —
Propriétés de la Corporation,		20 —
Papeterie et Impressions,		44 26
Dépenses Contingentes,		21 —
		<u>\$30,318 58</u>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. P. Cressé, Préd.  
 G. A. Bourgeois,  
 Arthur Olivier.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N<sup>o</sup> 2. —

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	\$ 22 25
" du Feu,	6 50
" de l'Éclairage,	22 52
" de la Commune,	1 —
Drainage,	38 64
Ponts St <sup>e</sup> Maurice,	9 —
Rues sous Contrôle,	15 —
Intérêt et Commission,	1,020 25
Assurances des Propriétés de la Corporation,	32 25
Papeterie et Impressions,	180 44
	<u>\$ 1,347 85</u>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. P. Cressé, Préd.  
 G. A. Bourgeois,  
 Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Rapports du Comité des  
 Finances adoptés.

Proposé par M<sup>r</sup>. J. Lyburner,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. St<sup>e</sup> Pierre,

Que

Lundi, le 25 juillet 1892.

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances, qui viennent d'être lus, soient adoptés.

Adoptés.

2<sup>e</sup> Motion  
Drainage dans la rue Bonaventure

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que la pose des tuyaux de drainage dans cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Céline et St. Marie en cette Cité soit faite de suite, et qu'un règlement soit préparé à cet effet.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:

- Mo. Mo. Bourgeois,
- Gélinas,
- Lymburner, G.
- Lymburner, P.
- Ricard,
- St. Pierre,

Contre:

- Mo. Mo. Cressé,
- Olivier,
- Savard.

Le Conseil se forme alors en Comité Général, sous la présidence de Monsieur l'Échevin G. W. Bourgeois, et le Secrétaire-Trésorier donne lecture de la lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, qui, à l'assemblée du Conseil de cette Cité, tenue le dix-huit du courant, a été référée à un Comité Général du dit Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et la motion suivante est

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination d'un Comité Spécial, concernant les finances de la Corporation des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Olivier,

Et résolu: Qu'il soit nommé par le Conseil un Comité Spécial, avec instruction de s'enquérir de l'état financier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières; d'établir le montant exact des obligations contractées et dues par la Corporation, d'étudier et de s'assurer en tenant compte de la valeur actuelle de la propriété imposable et taillable de la Cité, quels sont les revenus et les ressources ordinaires, légitimes convenables particuliers et exceptionnels, sur lesquels il est permis de compter pour

Lundi, le 25 juillet 1892.

pour faire face à ses obligations, en un mot, d'établir le bilan général et correct de la Corporation, avec pouvoir de s'enquérir en outre de toutes questions accessoires qui seront considérées avoir rapport au devoir et la tâche imposés au Comité susdit, qui devra faire au Conseil un rapport fidèle et détaillé de ses opérations, avec toute la diligence possible. Enfin, que ce Comité soit composé des Echevins Bressé, Bellefeuille, Gélinas et du proposeur et du secondeur.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit d' Août prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

J. S. Normand  
Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 Juillet 1892.

O

Son Honneur le Maire  
ou à Mr. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez donc convoquer une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, concernant la lettre de Mr. l'Inspecteur d'Hygiène de la Province de Québec.

(Signé) Arthur Olivier,  
Joseph Bellefeuille,  
G. A. Bourgeois.

Assemblée Spéciale  
29 Juillet 1892.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins Arthur Olivier, Joseph Bellefeuille et G. A. Bourgeois, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite

Vendredi, le 29 juillet 1892.

dite Cité, Vendredi, le vingt-neuvième jour de Juillet, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- G. A. Bourgeois,
- A. P. Cressé,
- Frs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- D. Ricard,
- J. Savard.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport de J. W. Beaudry, Ecr., Inspecteur d'Hygiène de la Province de Québec, dont communication a été donnée au Conseil, à sa séance du onze de Juillet courant, et qui, alors, a été référé au Comité de Santé.

Ce rapport est de nouveau référé au Comité de Santé, qui devra se réunir, lundi, le premier d'Août prochain.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Craubner,  
Sec.-Trés.

Pro-Maire

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

OU

Son Honneur le Maire  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, échevins de la Cité des Trois-Rivières, vous requérons par les présentes de convoquer pour ce soir, le trentième jour de Juillet courant, une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, dans le but de prendre en considération une requête de Napoléon Guillemette,

Guillemette,

Samedi, le 30 juillet 1892.

Guillemette, fils, demandant une licence pour tenir un restaurant de bière et de vin.

Trois-Rivières, 30 Juillet 1892.

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Fr. Gélinas,  
J. Savard.

Trois-Rivières, 30 Juillet 1892.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Conformément à la réquisition  
de Messieurs les Echevins Joseph Bellefeuille, Frs.  
Gélinas et Jérémie Savard, en date de ce jour, je convo-  
que une assemblée spéciale du Conseil de Ville des Trois-  
Rivières, pour ce soir, à sept heures et demie, concernant  
une requête de Mr. Napoléon Guillemette, fils, demandant  
une licence pour tenir un restaurant de bière et de  
vin.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
30 juillet 1892.

À une assemblée spéciale du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son  
Honneur le Maire, sur demande de Messieurs les  
Echevins Joseph Bellefeuille, Frs. Gélinas et Jérémie  
Savard, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité,  
Samedi, le trentième jour de Juillet, en l'an de Notre-  
Seigneurs, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures  
et demie du soir, en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
Fr. Gélinas,

b.



Samedi, le 30 juillet 1892.

C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bellefeuille

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerais que le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlements concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs", soit amendé quand à ce qui concerne l'octroi de certificats pour licences de restaurants pour la vente de bière et vin.

En Conseil, ce 30 Juillet 1892.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Pro-Maires.

Assemblée Régulière  
8 Août 1892.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,  
G. A. Bourgeois,  
A. P. Cressé,  
H. Dussault,  
Fr. Hélinas,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Monsieur

# Lundi, le 8 Août 1892.

Prestation du serment  
de M. l'Échevin Hubert  
Dussault.

Monsieur Hubert Dussault élu échevin pour  
le Quartier St. Louis prête le serment prescrit par la  
loi et prend ensuite son siège au Conseil.

Requête de la  
"St. Maurice Metallic Paint  
Company."

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de la "St. Maurice Metallic Paint Co." de-  
mandant une réduction des taux de péages des Ponts  
St. Maurice.

Requête de  
D<sup>me</sup> V. N. Belisle.

Référée au Comité des Chemins.  
Requête de Dame Veuve F. V. Belisle, deman-  
dant que la taxe sur maison de pension soit déduite  
de son compte.

Requête de  
Mr. P. B. Vanasse.

Accordée.  
Requête de Mr. P. B. Vanasse, demandant que  
la Corporation de cette Cité exige que la Com-  
pagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien  
fasse faire les travaux nécessaires à l'ouverture de  
l'Aréne Lavolette

Requête de  
Mr. Chs. Bourgeois & Fils.

Référée au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. Charles Bourgeois et Fils, demandant  
au Conseil, la permission de se servir de l'ancien tar-  
rif, pour son traversier qui fait le service, entre la  
paroisse de St. Grégoire et cette Cité, et de plus, que les  
heures de traverses autrefois fixées soient de nouveau  
adoptées.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée au Comité des Chemins et Grèves.  
Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur  
de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui  
lui ont été soumis, et il recommande le paiement  
des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	162	92
" des Chemins,		37	33
" des Marchés,		45	"
" de l'Éclairage,		137	56
	À Reporter \$	382	81

# Lundi, le 8 Août 1892.

	Report	\$ 382 81
Département de l'Hôtel-de-Ville,		- 40
" de la Police,		228 60
" de la Commune,		22 -
Drainage,		254 48
Ponts St. Maurice,		34 -
Rues sous Contrôle,		13 75
Carré Champlain,		25 -
Billets Payables,		6,000 -
Intérêt et Commission,		114 09
Frais Légaux,		1 -
Papeterie et Impressions,		2 -
Dépenses Contingentes,		7 -
Salaires,		257 49
Divers Comptes,		25 84
		\$ 7,368 46

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. P. Bressé, Président,  
 G. A. Bourgeois,  
 Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. J. Lyburner,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Formation des Comités  
 Permanents.

Proposé par M<sup>r</sup>. G. A. Bourgeois,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. J. Savard,  
 Que les Comités Permanents de ce  
 Conseil, pour les douze mois qui expireront le trente de Juin  
 mil huit cent quatre-vingt-treize, soient composés comme suit,  
 savoir:

— Finances. —

M<sup>r</sup>. W. P. Bressé, ..... Président,  
 M<sup>rs</sup>. M. Al<sup>ex</sup>. Baptist, G. A. Bourgeois, Hub<sup>t</sup>. Dissault et Arthur Olivier.

Aqueduc

Lundi, le 8 Août 1892.

— Aqueduc et Drainage. —

M. Ant<sup>no</sup> S<sup>t</sup> Pierre, ..... Président,  
M. M. Alex<sup>t</sup> Baptist, Jos. Bellefeuille, Cyriaque Lymburner et Péléphore Lymburner.

— Eclairage. —

M. Alex<sup>t</sup> Baptist, ..... Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, G. A. Bourgeois, C. Lymburner et Ant. S<sup>t</sup> Pierre.

— Feu. —

M. Joseph Bellefeuille, ..... Président,  
M. M. Frs. Gélinas, P. Lymburner, J. Savard et Ant. S<sup>t</sup> Pierre.

— Police. —

M. Cyriaque Lymburner, ..... Président,  
M. M. Frs. Gélinas, H. Dussault, P. Lymburner et Art. Olivier.

— Chemins. —

M. François Gélinas, ..... Président,  
M. M. Hub<sup>t</sup> Dussault, P. Lymburner, D. Ricard et Ant. S<sup>t</sup> Pierre.

— Santé. —

M. G. A. Bourgeois, ..... Président,  
M. M. A. P. Bressé, Jos. Bellefeuille, J. Savard et P. Lymburner.

— Marchés. —

M. Jérémie Savard, ..... Président,  
M. M. A. P. Bressé, H. Dussault, C. Lymburner et Art. Olivier.

— Hôtel de Ville. —

M. Arthur Olivier, ..... Président,  
M. M. A. P. Bressé, G. A. Bourgeois, C. Lymburner et J. Savard.

— Commune. —

M. Désiré Ricard, ..... Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, H. Dussault, Frs. Gélinas et C. Lymburner.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 8 Août 1892.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes en  
faveur de Mr. Jos. Hamel  
fils de Louis.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. S<sup>t</sup> Pierre,

Que le règlement de compte fait par le  
Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, avec Mr. Joseph Hamel, fils de  
Louis, pour la somme de vingt-trois piastres et quatre-vingt-cinq  
centins, en règlement de tout compte, pour taxes municipales et scolaires,  
jusqu'au 31 Décembre (1892) mil huit cent quatre-vingt-douze, soit ra-  
tifié par ce Conseil, et cela, en vertu de la section 124 de l'Acte  
de Québec 38 Vict. Chap. 46. —

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Amendement au Régle-  
ment concernant les Auber-  
gistes et les Marchands de  
Liqueurs.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre 46 Règlement pour amender le Chapitre dix-sept des  
règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Février mil huit  
cent quatre-vingt-huit et intitulé: Règlement concernant les Aub-  
bergistes et les Marchands de Liqueurs," soit lu, passé et adopté.

Motion déclarée hors d'ordre sur objection  
de l'Échevin Bourgeois qui prétend que l'avis de motion pour  
amendement du règlement en question n'a pas été donné à une as-  
semblée régulière ainsi que voulu par la Sec. 9 du Chapitre 1<sup>er</sup>.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze  
d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

A journement.

*J. Desjardins*  
Sec. Prés.

Pro-Maire

Assemblée Régulière  
15 Août 1892.

Or une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en  
la dite Cité, Lundi, le quinzième jour d'Août, en  
l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 15 Août 1892.

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
G. A. Bourgeois,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Frs. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Joseph Petitclerc.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Petitclerc, demandant une  
réduction sur la taxe qui lui est imposée comme lo-  
cataire.

Requête de  
Mr. M. Martin.

Référé au Comité des Finances.  
Requête de Mr. M. Martin, demandant qu'une  
licence d'encanteur lui soit accordée, pour la somme  
de vingt-cinq piastres par année.

Requête des  
M<sup>rs</sup> Ant. Desaulniers & al.

Référé aux Comités Permanents.  
Requête des Héritiers Antoine Desaulniers et autre,  
demandant que la pose des tuyaux d'égouts dans la rue  
Niverville soit continuée jusqu'à la rue St. Geneviève.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référé au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.  
Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de  
faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui  
ont été soumis, et il recommande le paiement des som-  
mes mentionnées dans les paiements suivants:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	72	89
" " " (Ent. & Répt.)		1	47
" des Chemins,		11	67
" des Marchés,		4	32
OU Reporter	\$	90	35

Lundi, le 15 Août 1892.

	Report	\$ 90 35
Département du Feu,		7 79
" de l'Éclairage,		5 25
" de l'Hôtel-de-Ville,		5 45
" de la Commune,		1 06
Drainage,		329 93
Ponts St-Maurice,		2 50
Rues sous Contrôle,		7 50
Intérêt et Commission,		210 -
Papeterie et Impressions,		- 25
Divers Comptes,		11 -
		<b>671 08</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. P. Cressé, Prés.  
 Arthur Olivier,  
 G. W. Bourgeois,  
 H. Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. C. Lyburner,  
 secondé par M<sup>r</sup>. Savard,

Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité de Santé.

Rapport:

Qu'il plaise à votre Conseil:  
 Sur le référé qu'il en a reçu de votre Conseil, dans  
 rapport de L'Inspecteur d'hygiène, ayant trait à la condition  
 et l'état hygiénique de la Cité des Trois-Rivières; rédigé à la  
 suite d'une visite de la dite ville, opérée les 21, 22, et 23 Septembre  
 1891, le Comité permanent de la Santé a l'honneur de faire rap-  
 port à votre Conseil:

Qu'il a eu, depuis que le référé lui a été com-  
 munié, des réunions nombreuses et prolongées, au cours desquelles  
 il s'est appliqué à considérer, étudier, et discuter, jusqu'à épuise-  
 ment de la matière, les faits et questions énumérés et traités dans le  
 dit

Lundi, le 15 Août 1892.

dit rapport; et aviser, à juger, sensément et exactement de la valeur et de l'opportunité des conclusions qui en sont tirées. —

Pour mettre plus d'ordre, de clarté et de concision dans son travail, votre Comité s'est appliqué à procéder suivant le programme suivi par M. l'Inspecteur, et faire son rapport en conséquence.

### Abattoirs.

N<sup>o</sup> 1. — La première question exposée et discutée par l'inspecteur est celle des abattoirs, ou boutiques où on abat ou tue les animaux pour la consommation de la population de la ville et des environs. Il remarque que cette opération de l'abattage s'exécute dans des tueries particulières, du même nombre, ou à peu près, que celui des bouchers qui occupent les étaux du marché de la ville.

Votre Comité admet que la critique un peu sévère que fait M. l'Inspecteur de ces abattoirs ou tueries particulières, n'est pas exagérée; et reconnaît que cette multiplication de lieux d'où on ne saurait, nonobstant toutes les précautions de propreté, de lavage et de curage, empêcher l'échappaison constante de miasme, de gaz putride, et de vapeurs délétères qui sont transportés, par l'air ambiant, à des distances relativement considérables, constitue un danger continu pour la santé des résidents du voisinage de chacun d'eux. Ce danger incontestable est d'autant plus grave que ces foyers d'infection sont plus multipliés.

Votre Comité est d'avis qu'on pourrait parer à la presque, si non l'entière totalité des inconvénients existants et signalés sous cette capitulation, en localisant convenablement et unifiant tous ces abattoirs particuliers en un seul, pour la fourniture générale du marché de la ville. Avec une seule boutique pour l'abattage des animaux destinés à ce dernier, il n'y aurait qu'un seul endroit à maintenir dans des conditions satisfaisantes d'hygiène; et au demeurant la surveillance en serait infiniment plus facile.

Cette boutique, s'il y a lieu, pourrait,

au



Lundi, le 15 Août 1892.

au jugement de votre Comité, être localisé dans les limites mêmes de la ville, sans aucun danger, pourvu que ce soit à un endroit où aucun voisinage n'aurait à en souffrir. Il serait même préférable de l'établir dans les limites de la ville et aussi peu éloigné que possible du marché public, afin de ne pas exposer les bouchers à des frais de transport qui pourraient, en raison de la distance, devenir trop onéreux.

Quant au mode le plus convenable et le plus efficace d'opérer cette amélioration, votre Comité suggère respectueusement à votre Conseil d'effectuer certains arrangements, aux termes desquels un homme du métier, (un boucher), entreprendrait de construire, en un lieu indiqué, avec des dimensions suffisantes et des dispositions particulières qui lui seraient imposées, un abattoir où on obligerait tous les bouchers ou occupants d'étal au marché de la ville, d'aller faire abattre les animaux dont la viande serait destinée à la consommation de la population de la ville, à la charge de payer au propriétaire un service particulier, ou simplement l'usage de l'outillage, dans le cas où le propriétaire de l'animal voudrait l'abattre et le préparer lui-même; le tout suivant un tarif que votre Conseil fixerait lui-même en se réservant de l'amender lorsqu'il y aura lieu par la suite. Le propriétaire de l'abattoir serait chargé, en outre, et obligé de s'assurer de la condition et de l'état de santé de chaque animal avant de permettre qu'il soit abattu dans son établissement.

Votre Comité, après avoir mûrement considéré cette matière, est consciencieusement d'opinion qu'un tel arrangement serait d'une garantie souverainement désirable au point de vue de l'hygiène et de la santé publique, tandis qu'il ne causerait aucun désavantage matériel à la classe des bouchers en général. Il ne craint pas d'ajouter même, que dût votre Conseil accorder à l'entrepreneur de cette industrie, quelques considérations matérielles pour l'aider à son installation et dans les nécessités inévitables de son début, il ne devrait pas se soustraire à l'apropos d'apporter un contingent raisonnable à l'exécution d'une entreprise d'une telle exigence, et d'une utilité qu'il est impossible de

Lundi, le 15 Août 1892.

de mettre en doute.

Établissements nuisibles, nuisances, &c.

N<sup>o</sup> 2 — L'établissement Balcer, où l'on travaille les peaux et que Mr. l'Inspecteur signale comme étant dans des conditions hygiéniques intolérables, est en effet un foyer d'infection dangereux pour le voisinage, et même à une bonne distance. Il suffit d'en approcher à des centaines de pieds, pour éprouver ce qu'il y a de délétère et de repoussant dans l'atmosphère qui l'entoure, et qui est naturellement imprégné des émanations qui s'échappent continuellement de ce foyer de pestilence.

Notre Comité recommande fortement à Votre Conseil d'exiger du propriétaire, et ce sous huit jours d'avis, qu'il ait à transporter cet établissement hors des limites de la ville, et désinfecter suffisamment, ou plutôt démolir et enlever, les constructions qu'il occupe actuellement.

Quant à l'établissement ou manufacture Smardon, depuis la visite de Mr. l'Inspecteur, il y a été pourvu au drainage d'une manière convenable et satisfaisante, en posant un drain qui se décharge dans les égouts souterrains de la ville. Mais notre Comité signale à Votre Conseil le grave défaut ou l'imperfection de la cheminée par laquelle s'échappe la fumée des fourneaux du principe moteur de l'établissement. Cette cheminée, ne dépassant que peu le sommet du toit de la bâtisse, non plus que la hauteur de la colline à laquelle elle est adossée, la fumée épaisse qui s'en échappe, s'abat sur les habitations d'alentour et y devient absolument repoussante et intolérable. Lorsque le vent souffle du Sud-Ouest, ou de l'Ouest, (ce qui est le vent le plus ordinaire), l'Hôpital St. Joseph en est tellement incommodé que toutes les ouvertures de la façade, qui se trouve de ce côté, doivent être tenues closes, quelque soit le besoin de ventilation qu'on y éprouve.

Notre Comité considère que telle chose ne devrait pas être tolérée; et suggère que Mr. Smardon soit tenu d'élever cette cheminée d'au moins vingt pieds; soit

en

Lundi, le 15 Août 1892.

en continuant la maçonnerie, soit au moyen d'un tuyau ajouté et servant de continuation à la cheminée actuelle jusqu'à vingt pieds de hauteur additionnelle.

Marché Public.

N<sup>o</sup> 3. — Sur la question du marché public de la ville, votre Comité suppose que M<sup>r</sup>. L'Inspecteur aurait visité cet établissement dans une circonstance exceptionnelle et en quelque sorte fatale qui aurait produit un état de chose inaccoutumé, autrement son appréciation, en mauvaise part, semblerait exagérée. Les membres de votre Comité ont à plusieurs reprises visité le dit marché, et n'y ont pas constaté l'état de chose grave que signale M<sup>r</sup>. L'Inspecteur. Néanmoins, tout n'y est pas parfait, et il y a certainement quelque chose à corriger. Sur ce point votre Comité suggère qu'il soit indiqué, par le Clerc du Marché, un endroit où seraient déposés tous les déchets de matières végétales et même animales, lesquels seraient enlevés par une voiture de la Corporation, aussi souvent qu'il paraîtra nécessaire et convenable de le régler. Le Clerc du Marché, ou tout autre fonctionnaire ou employé de la Corporation, autorisé à cet effet, devra voir et veiller à l'exécution de cette prescription.

Notre Comité soumet que depuis le 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre de chaque année il devrait être défendu d'exposer et de vendre en détail sur le Marché public toute viande de bœuf ou de porc entassées et empilées dans des boîtes, où elles subissent rapidement le procédé de décomposition. Ces viandes, qui viennent invariablement des campagnes environnantes, sont ordinairement déposées dans les boîtes peu de temps après l'abattage et à demi refroidies. Elles y fermentent rapidement et après la manipulation prolongée, qu'elles ont à subir de la part des acheteurs, elles deviennent invariablement de mauvaise qualité et impropres à l'alimentation salubre de ceux qui les achètent.

Il pourrait toutefois être permis aux cultivateurs ou autres personnes de la campagne, d'exposer et vendre sur le Marché et pendant la période d'exclusion ci-haut mentionnée, les maigres de porcs qu'ils abattent dans ce temps; c'est-à-dire les parties du cochon qu'ils n'ont pas la coutume de mettre en salaison. Pareillement il restera permis,

en

Lundi, le 15 Août 1892.

en tout temps de l'année, de vendre sur le marché, le mouton, le veau, soit à la pièce soit au quartier, les volailles, les cochons de lait et autres chairs désignées, dans le langage de la boucherie, sous la dénomination de petite viande.

Notre Comité recommande aussi de faire exécuter strictement la loi qui défend d'attacher les veaux, les moutons, les volailles etc., etc., pour les transporter au marché ou d'un lieu à un autre en ville. Cette gêne ou plutôt cette cruauté qu'on fait subir à ces animaux, réagit certainement sur la qualité de la chair et en altère la salubrité.

Comme mesure d'hygiène et de salubrité, votre Comité recommande aussi d'exiger que toute volaille offerte en vente sur le marché, soit au préalable complètement vidée.

#### Station Centrale de Police.

N° 4 — Notre Comité a pris connaissance de l'état de cet établissement et reconnaît qu'il y a des améliorations importantes et pressantes à effectuer, pour le mettre dans des conditions hygiéniques au moins suffisantes.

Pour satisfaire à ce besoin, votre Comité recommande:

- 1° — De remplacer, par des closets de nouveau patron, ceux qui y servent actuellement, sont du système ancien et très-défectueux.
- 2° — De lever le pavé de l'écurie adossé à la station, enlever une certaine épaisseur du sol qui est imprégnée d'urine et autre matière infecte; puis désinfecter la surface, qu'on recouvrira d'un pontage ou pavé fait en ciment ou autre matière imperméable.
- 3° — D'assurer l'écoulement facile et rapide des urines, au moyen d'un drain approprié, communiquant à l'égout public, avec une pente suffisante, et en les diluant ou les étendant d'une bonne quantité d'eau.
- 4° — Poser dans l'écurie, un tuyau de ventilation dans une course absolument verticale; et dépassant suffisamment le sommet du toit.
- 5° — D'interdire strictement aux employés résidents de la

Lundi, le 15 Août 1892.

la Station, l'élevage ou l'entretien des volailles, ou autres animaux domestiques, comme préjudiciables et contraires à la propreté qui doit exister et être entretenue dans l'intérieur et les alentours d'un établissement de ce caractère, situé dans un endroit central de la ville.

Gare du Chemin de fer du Pacifique.

N<sup>o</sup> 5 — Mr. L'Inspecteur signale, en termes fort sévères, l'état dans lequel se trouve les privées ou latrines placées en arrière de la gare du chemin de fer du Pacifique, dans la partie Nord-Ouest de la Ville. En effet, il existe là un état de chose qui ne devrait pas être toléré, attendu qu'il doit être d'un inconvénient sérieux et même dangereux, pour les résidents du voisinage, même pour tous ceux qui ont occasion, ou sont obligés de circuler autour de la gare, ou dans les environs.

Notre Comité recommande que l'administration du chemin de fer du Pacifique soit mise en demeure, et requise de faire enlever et disparaître de suite cet objet dégoûtant et disgracieux; et d'en faire recouvrir le site d'une épaisse couche de terre sèche et saine.

Ordures ménagères; Déchets; Papiers.

N<sup>o</sup> 6 — Comme remarque Mr. L'Inspecteur d'hygiène, il n'y a pas en ville, d'enlèvement régulier des ordures et des déchets au frais de la Corporation. Notre Comité ajoute qu'il n'y a pas même de direction imposée à l'initiative privée, pour assurer, en cette matière, un résultat au moins un peu efficace.

Notre Comité n'oserait recommander à la Corporation de la ville de se charger de cette mesure d'assainissement, qui paraîtrait trop onéreuse pour ses finances obérées, mais il est cependant d'avis qu'on pourrait facilement, et sans grands frais, améliorer l'état de chose existant, en prescrivant aux résidents certaines règles, qu'on aurait le soin de faire exécuter à la lettre, et sans acception de lieux ou de personnes.

Sur ce sujet, notre Comité suggère qu'on nomme un fonctionnaire spécial, ou bien qu'on choisisse un sujet qualifié, parmi le personnel des employés actuellement au service

Lundi, le 15 Août 1892.

X service de la Corporation, avec instructions strictes de visiter, depuis le 1<sup>er</sup> Mai au 1<sup>er</sup> Novembre de chaque année, les cours et les alentours de toutes les habitations de la ville, au moins une fois par semaine, pour s'assurer qu'un degré suffisant de propreté y est entretenu, qu'aucune quantité notable de déchets, ordures ou autres matières malsaines, n'y est accumulée ou conservée; avec autorité d'ordonner l'enlèvement, sous un court délai, de tout objet propre à altérer la salubrité de l'atmosphère, et visé par les règlements; de procéder contre les récalcitrants; faire exécuter à leur charge et frais, à l'expiration du délai fixé, les opérations commandées, et en faire rapport au Conseil de Ville après exécution.

Votre Comité insiste aussi pour qu'il soit défendu d'élever, de garder et nourrir des porcs ou cochons, dans les limites de la ville, depuis le 1<sup>er</sup> Mai au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année.

Quant dépotoir public, il devrait être localisé dans un endroit où il ne pourrait pas être nuisible; et le procédé que suggère Mr. l'Inspecteur pour en opérer l'ouverture et l'entretien, paraît à votre Comité, tout à fait praticable et il le recommande à votre Conseil.

#### Drainage & Egoûts.

N<sup>o</sup> 11 — Nonobstant les opinions assez tranchées qu'émet sur cette question Mr. l'Inspecteur d'hygiène, votre Comité est persuadé et satisfait que le système d'égoût de la ville a été construit d'après un plan fixé d'avance, par un ingénieur compétent, et qu'il est d'une capacité quatre fois suffisante pour le besoin de la population.

Pour ne pas parler des tuyaux en bois, dont votre Comité ignore la proportion en étendue, il paraît à votre Comité d'une évidence incontestable, qu'un boyau en grès dont les parties sont cimentées dans les joints, vaut bien autant, sinon mieux, qu'une construction en briques, pourvu toujours que la capacité

d'icelui

111

# Lundi, le 15 Août 1892.

d'icelui soit suffisante. Avec deux collecteurs, de 24 pouces de diamètre chaque, et une inclination proportionnée dans la direction des branchements, le système actuel des égouts de la ville peut accommoder, avec toutes les conditions de salubrité désirables, une population de 50,000 âmes. Or, suivant les apparences et les enseignements de l'expérience, il s'écoulera trois quarts de siècle et plus, avant que la population n'atteigne ce chiffre. Il est donc permis, sans appréhension et sans scrupule d'abandonner à la troisième génération, le soin et le souci de faire au système actuel d'égout, les changements et améliorations qui pourraient être devenus alors nécessaires.

## Water Closets, Latrines, Fosses d'aisance.

N<sup>o</sup> 8 — Sur ce sujet, qui n'est pas du tout indifférent au point de vue de l'hygiène, votre Comité considère les remarques de Mr. l'Inspecteur comme pleines d'apropos et d'actualité et concourt dans la plupart de ses conclusions.

Votre Comité recommande donc:

1<sup>o</sup> — Qu'il soit pris des mesures et des moyens convenables pour vulgariser et populariser la pose et l'usage des water closets et ceux du patron perfectionné, avec défense d'en poser, à l'avenir, d'ancien patron.

2<sup>o</sup> — D'obliger les propriétaires de fosses d'aisance fixes, à les vider, curer, et désinfecter au moins une fois l'année; comme aussi d'y jeter, de temps à autre, un peu de terre sèche, de chaux, de sulfate de fer en solution, ou autre désinfectant efficace.

3<sup>o</sup> — Défendre de jeter dans ces fosses d'aisance, aucun déchet de substance animale ou végétale, qui en passant rapidement à l'état de putréfaction, rendent les exhalaisons de ces fosses plus actives et plus dangereuses.

Quant aux remarques du rapport référé, qui ont trait au cimetière catholique, votre Comité soumet qu'il serait convenable et opportun de les communiquer officiellement aux autorités Ecclésiastiques de la Ville, qui, votre Comité n'en éprouve aucun doute, se hâteraient de mettre ordre aux irrégularités signalées, si toutefois il y a lieu. Sur ce sujet, votre Comité se borne

à

Lundi, le 15 Août 1892.

à remarquer que les fosses d'inhumation devraient avoir, au moins cinq pieds de profondeur, et que depuis le 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Décembre, il ne devrait pas être permis de déposer, ou garder dans les charniers privés, les cadavres enfermés dans des cercueils de bois et non cimentés.

Eau d'alimentation.

N<sup>o</sup> 9 — Votre Comité nonobstant toute l'attention qu'il a portée à ce sujet important, n'a pu découvrir ni attribuer aucune valeur aux objections que formule Mr. l'Inspecteur d'hygiène contre la qualité de l'eau d'alimentation, et le mode adopté pour la puiser dans le St. Maurice, et la faire circuler dans toutes les parties de la Ville.

On ne peut contester que l'eau du St. Maurice n'ait les deux principales qualités de l'eau potable en général. D'abord les égouts qui se versent dans cette rivière sont peu considérables, la population établie sur ses bords, étant comparativement peu nombreuse, et fixée considérablement en amont. En second lieu, ayant sa source dans la chaîne de Laurentides, le St. Maurice en descend avec un courant rapide et continu pas d'eau tranquille ni stagnante, à aucun endroit de son parcours. C'est pour ainsi dire un torrent continu, bouillonnant, avec des chûtes considérables et nombreuses, à des distances comparativement rapprochées. Cette agitation violente, ce bouleversement prolongé et sans interruption de l'eau, sur un fond de roc et de gravier constitue un filtrage puissant et efficace, qui lui assure un degré de pureté et de limpidité, dont la simple vue peut se rendre facilement compte.

Quant au mode de puiser l'eau, et que condamne Mr. l'Inspecteur, votre Comité ne reconnaît nullement qu'on pourrait utilement l'améliorer, en adoptant le changement suggéré dans le rapport référé. Votre Comité déclare, sans hésitation, que ce serait une dépense d'aucune utilité, pour ne pas ajouter qu'elle serait nuisible. —

Pour



Lundi, le 15 Août 1892.

Pour qui connaît un peu les courants du St. Maurice, il est évident que l'eau qu'on puise actuellement au château d'eau, est aussi pure qu'elle le serait à cent pieds de la rive. Par les remous profonds et les tourbillons qui agitent l'eau, ses parties sont continuellement et rapidement déplacées; et telle quantité d'icelle qui se trouve, à un moment donné, à cent pieds au large du tuyau de succion de l'Aqueduc, vient, quelques secondes plutôt, de lécher la rive de la rivière à moins de cinquante pieds en amont. Puisée dans un puits, où elle pénètre à travers les parois d'un caisson qui la filtrent, et s'y renouvellent continuellement, elle est certainement préférable et de meilleure qualité, que si elle était puisée à cent pieds plus au large, sans préparation et telle qu'elle y coule.

Etat sanitaire de la Ville.

X N<sup>o</sup> 10. — Sur ce point, votre Comité est bien forcé d'admettre que la ville des Trois-Rivières subit l'action de quelques agents délétères, et est tenue en dehors des conditions hygiéniques ordinaires; ce qui la prive fatalement du bénéfice des avantages naturels dont elle est pourvue.

X Avec son site avantageux, sur un terrain élevé, un sol particulièrement salubre, et la pureté relative que l'air ambiant reçoit de la surface du grand Fleuve qui baigne ses bords, la ville, avec une population de 8000 seulement sur une étendue de deux mille carrés, devrait être une des plus salubres du continent.

X Malheureusement la statistique mortuaire impose une conclusion toute contraire, et qu'on ne peut contester; car la logique des chiffres est inexorable. Aussi, non seulement il est opportun de rechercher les causes prochaines et éloignées de ce fait alarmant, mais il est d'une impérieuse nécessité de prendre et poursuivre les moyens de les faire disparaître efficacement.

X Votre Comité croit sincèrement et consciencieusement, qu'en adoptant les mesures d'assainissement suggérées dans le cours du présent rapport, on obtiendrait sûrement, et sinon en totalité, du moins en très-grande partie et proportion, le

Lundi, le 15 Août 1892.

le but auquel toute la population de la ville est si souverainement intéressée.

Votre Comité ne saurait trop insister pour déterminer Votre Conseil à prendre et adopter des mesures énergiques et efficaces pour retirer la ville de l'état fatal d'insalubrité dont elle souffre; et au moyen duquel sa population est singulièrement décimée.

Votre Comité croit bon de remarquer, en passant, qu'il existe déjà un règlement de la Corporation, (Ch. 13 Art. 182), pourvoyant au maintien de la propreté et à l'hygiène de la ville, mais il semble que, jusqu'à présent, ce règlement soit resté lettre morte, et qu'il n'ait été pris, par Votre Conseil, aucune initiative pour en assurer l'exécution.

Quelque soit l'opportunité, la nécessité et la sagesse d'un règlement quelconque, son effet ne peut être que nul et illusoire, si on n'y ajoute la sanction en appliquant la partie pénale d'icelui, avec une juste et légitime sévérité. C'est l'application de cette sanction que votre Comité recommande à Votre Conseil.

#### Organisation Sanitaire.

N<sup>o</sup> 11 — Sous ce rapport, la Corporation de la Ville est en règle. Elle a son Comité de Santé dont les soussignés sont les membres pour l'année courante; et par l'article 3 du Ch. 13 de ses règlements, un bureau de Santé ou d'hygiène est établi et constitué pour la Cité des Trois-Rivières.

Mais, jusqu'à ce jour, ces deux corps, bien que régulièrement constitués, n'ont pas semblé prendre au sérieux la tâche importante que leur impose leur organisation respective.

Il appartient à Votre Conseil de mettre fin à ce système d'abstention, et de donner l'impulsion, le mouvement, et l'obligation d'action, à ces agents constitués; et de leur procurer les moyens matériels ou autres, d'exécuter efficacement, et avec succès, les devoirs graves et importants de leur

leur

Lundi, le 15 Août 1892.

leur charges.

En terminant, votre Comité proteste que, pour sa part, il est prêt et disposé à recevoir et mettre à effet toutes les directions et instructions que Votre Conseil jugera bon de lui donner en ce qui couvre le cercle de ses attributs.

Votre Comité a aussi reçu de Votre Conseil, le référé de deux autres documents, ayant trait à l'état hygiénique de la Ville; savoir: 1<sup>o</sup>: Une communication de la Chambre du Commerce, datée du 18 Juillet 1892. 2<sup>o</sup>: Une lettre de M. M. Chs. Dion et autres.

Comme les questions soulevées dans ces deux documents, au sujet de l'hygiène de la Ville, se trouvent traitées dans le cours du présent rapport, votre Comité ne croit pas nécessaire de s'en occuper nommément ni plus au long.

Le tout humblement soumis. —

(Signé) G. W. Bourgeois, Président —  
A. P. Lussé,  
Jérémie Savard,  
Joseph Bellefeuille.

Le soussigné membre du Comité concourt, avec ses collègues dans les conclusions du présent rapport, avec dissidence toutefois sur certains détails des articles N<sup>os</sup> 3 & 6.

(Signé) Pélésphore Lymburner.

Référé au Comité Général.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire le rapport suivant, sur les requêtes qui lui ont été référées, à la séance de ce Conseil, en date du huit du courant.

1<sup>o</sup>: — Sur la requête de la St. Maurice Metallic Paint Co., demandant une réduction sur les taux de péage des Ponts St. Maurice, votre Comité est d'opinion que, les revenus des dits ponts n'étant pas suffisants pour rencontrer les frais d'entretien et de réparation ainsi que les intérêts de la dette contractée pour leur construction, les conclusions de cette requête ne peuvent être accordées.

2<sup>o</sup>: — Sur la requête de Mr. P. B. Vanasse, concernant  
l'ouverture

Lundi, le 15 Août 1892.

L'ouverture de l'Avenue Laviolette, à l'endroit où passe la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, votre Comité a déjà donné instruction au Secrétaire de ce Conseil, d'écrire à la dite Compagnie pour lui demander de faire les travaux nécessaires à l'ouverture de la dite Avenue, et il est d'opinion que des procédés soient pris pour contraindre la susdite Compagnie à faire ces dits travaux dans le cas, où elle s'y refuserait.

3<sup>e</sup>. — Sur la requête de Messieurs Charles Bourgeois & Fils, demandant d'être relevés de l'obligation de suivre le tarif des charges et les heures de traversée fixés par ce Conseil à sa séance du quatorze de Décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, quant à ce qui concerne la ligne de bateaux-à-vapeur qu'il tient entre cette Cité et la Paroisse de St. Jérôme; votre Comité croit que cette demande est tout-à-fait contraire aux intérêts de cette Cité et du public voyageur, et par conséquent, recommande le rejet des conclusions de cette requête.

Respectueusement soumis,

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 15 Août 1892.

(Signé) Ars. Gélinas,  
H. Dussault,  
J. Lyburner,  
D. Ricard.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Gressé,

Que le rapport du Comité  
des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi,  
le vingt-deux d'Août courant, à sept heures et demie  
du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. B. A. M. M. M.  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité des  
Chemins adopté.

Ajournement.

# Lundi, le 22 Août 1892.

Assemblée Régulière.  
22 Août 1892.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire Arthur Olivier,
- Messieurs les Echevins
  - Jos. Bellefeuille,
  - G. A. Bourgeois,
  - A. P. Bressé,
  - H. Dussault,
  - Frs. G. élinas,
  - C. Lymburner,
  - A. Lymburner,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Dame Veuve Fabien Robert et autres, demandant au Conseil, de faire placer des lieux d'aisance dans le Marché-aux-Déjeunés.

Requête de  
D<sup>me</sup> Veuve  
"Fabien Robert & al.

Référée au Comité des Marchés.

Lue une lettre de Mr. Wilfrid Durocher, demandant que Mr. le surintendant soit autorisé à lui donner l'enlèvement de son terrain, situé au coin des rues Plaisante et St. Denis.

Lettre de  
Mr. Wilfrid Durocher.

Référée au Comité des Chemins.

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. E. Gervais, Escr., Avocat, informant le Conseil que Mr. Jos. Lamothe, marchand, l'a chargé de demander que la cour et les dépendances de Mr. Edouard Brunelle soient mis en état de propriété, à défaut de quoi, il prendra des procédés contre la Corporation.

Lettre de  
M. E. Gervais, Escr., Avocat,  
pour Mr. Jos. Lamothe.

Ordre donné à l'Inspecteur de faire exécuter les règlements et avertir Mr. Brunelle immédiatement.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport

# Lundi, le 22 Août 1892.

rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	160	17
" des Chemins,		24	33
" des Marchés,		45	-
" du Feu,		2	25
" de l'Eclairage,		137	49
" de la Police,		228	60
" de la Commune,		20	-
Drainage,		128	97
Ponts St. Maurice,		25	-
Rues sous Contrôle,		6	50
Carrié Champlain,		25	-
Carrié Le Platon,		3	-
Dépenses Contingentes,		10	85
Salaires,		257	49
Divers Comptes,		22	-
	\$	1,096	65

Respectueusement soumis,

(Signé) A. P. Cressé, Prés.

H. Dussault,

L. A. Bourgeois.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Comité Général.

Le Conseil se forme alors en Comité Général, sous la présidence de Mr. l'Échevin Joseph Bellefeuille, pour discuter le rapport du Comité de Santé qui lui a été référé, à la séance du quinze d'Août courant.

Lecture

Lundi, le 22 Août 1892.

Lecture du dit rapport est alors donnée par le Secrétaire-Présorier, lequel est discuté article par article, après quoi, Mr. le Pro-Maire prend de nouveau son siège au Conseil et le rapport suivant est présenté par le Comité Général:

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil, auquel avait été référé le rapport du Comité de Santé présenté à la séance du quinze Août courant, a l'honneur de faire rapport, qu'il recommande l'adoption des conclusions du dit rapport avec les amendements qui ont été faits par ce Comité et qui sont annexés au présent rapport.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 22 Août 1892.

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Président.

Proposé par Mr. J. Lymburnes,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Rapport du  
Comité Général.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité  
Général adopté.

Ajournement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Août 1892.

Au

Secrétaire-Présorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez convoquer une assemblée  
spéciale du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie,  
pour

Jeudi, le 25 Août 1892.

pour passer résolutions de condoléances à Son Honneur le Maire, de cette Cité.

(Signé) Arthur Olivier,  
Cyprien Lymburner,  
Antoine St. Pierre.

Assemblée Spéciale  
25 Août 1892.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins Arthur Olivier, Cyprien Lymburner et Antoine St. Pierre, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-cinquième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
A. P. Cressé,  
H. Dussault,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Ant. St. Pierre.

Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif chagrin le décès de Madame P. E. Normand, et offrent à Son Honneur le Maire leurs condoléances et sympathies sincères dans la douleur où le plonge ce terrible coup porté à son affection, et que copie de la présente soit transmise à Son Honneur le Maire.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. Desautels  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

1<sup>ère</sup> Motion  
Condoléances à Son Honneur  
le Maire P. E. Normand, Ecl.



Mardi, le 30 Août 1892.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 30 Août 1892.

Or  
Son Honneur le Maire  
ou à Mrs. les Secrétaires Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je vous prie donc de convoquer une assemblée spéciale  
du Conseil de la Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, pour  
affaires concernant la Santé Publique.

(Signé) Arthur Olivier,  
Fr. Gélinas,  
Péléphore Lymburner.

Assemblée Spéciale.  
30 Août 1892.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Eche-  
vins Arthur Olivier, François Gélinas et Péléphore Lymburner,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le  
trentième jour d'Août, en l'an de Notre Seigneur, mil  
huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Monsieur le Pro-Maire	Art. Olivier,
Messieurs les Echevins	G. A. Bourgeois,
	A. P. Cressé,
	H. Dussault,
	Fr. Gélinas,
	P. Lymburner,
	D. Ricard,
	J. Savard.

Requête de la  
Chambre de Commerce  
des T.-Rivières.

Requête de la Chambre de Commerce des Trois-Ri-  
vières, concernant la Santé Publique.

Référée aux Comités Permanents.  
Et la séance est ensuite levée.

Ch. Desautels  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Jeudi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1892.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Septembre 1892.

Au

Secrétaires Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, pour  
affaires concernant la Santé Publique.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
1<sup>er</sup> Septembre 1892.

Une assemblée spéciale du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Hon-  
neur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le premier jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept  
heures et demie du soir, en la manière et suivant les forma-  
lités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

A. P. Cressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

W. Lymburner,

J. Lymburner,

Art. Olivier,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Proposé par M<sup>r</sup>. Olivier,

Secondé par M<sup>r</sup>. Cressé,

Que conformément aux disposi-  
tions de la section 23 de l'article 3 du Chapitre 13 des règle-  
ments permanents de la Corporation de la Cité des Trois-  
Rivières, les citoyens de la dite Cité dont les noms suivent,  
soient ajoutés au personnel du Bureau de Santé, tel que  
constitué

1<sup>ère</sup> Motion  
Formation d'un Bu-  
reau de Santé.

# Jeudi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1892.

constitués par les sections 21 et 22 de l'article des règlements suscités, comme membres du dit bureau pour une période de temps qui terminera le 31 Décembre prochain, savoir:

Messieurs H. M. Balcer, Nap. Lajoie, R. W. Williams, Dr. E. Gervais, Dr. Leduc, L. Brunelle, Dr. Hétu, Dr. L. P. Normand, E. F. Panneton, M. D., A. Prudel, M. P.

Que ces Messieurs soient de suite notifiés de leur nomination; et que le Bureau de Santé tel que constitué, soit convoqué en assemblée à l'Hôtel de Ville dès ce soir à 8 heures P. M. —

Qu'à l'avenir le Bureau de Santé aura une réunion à l'Hôtel de Ville tous les deux soirs à 8 heures P. M. les lundis, mercredis et vendredis, outre qu'il pourra être convoqué, par le Président, ou trois des membres d'icelui, des réunions spéciales lorsqu'il paraîtra à propos et opportun de le faire.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. Albert Prudel  
nommé Inspecteur Sanitaire.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Cressé,

Que Mr. Albert Prudel, Médecin Vétérinaire, soit nommé Inspecteur des viandes, poissons et toutes denrées qui se vendent dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, et cela, sous la direction du bureau de Santé, avec un salaire de trente piastres par mois, pour le temps que le Conseil de Ville le jugera à propos.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. F. X. Panneton  
nommé Inspecteur Sanitaire.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Savard,

Que Mr. F. X. Panneton soit nommé Inspecteur Sanitaire pour la Cité des Trois-Rivières, sous la direction du bureau de Santé, et cela, avec un salaire de trente piastres par mois, pour le temps que le Conseil de Ville le jugera à propos.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à  
la motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. St. Pierre, en amendement,  
Secondé par Mr. Baptist,

Que Mr. George Leprohon soit nommé Inspecteur Sanitaire pour la Cité des Trois-Rivières, sous  
la

Jeudi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1892.

la direction du bureau de santé, et cela, avec un salaire de trente piastres par mois, pour le temps que le Conseil de Ville le jugera à propos.

Rejetée sur division de huit contre et deux pour, savoir:

Contre:

Mo. Mo. Cressé,  
Dussault,  
Gélinas,  
Lymburner, G.  
Lymburner, P.  
Olivier,  
Ricard,  
Savard,

Pour:

Mo. Mo. Baptist,  
St. Pierre.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Et la séance est ensuite levée.

*H. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

J. J. M. M. M.  
Maire.

Assemblée Régulière  
5 Septembre 1892.

Advenant sept heures et demie du soir, Lundi, le cinq de Septembre, nul huit cent quatre-vingt-douze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faite de quorum, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins G. A. Bourgeois, W. P. Cressé, H. Dussault et J. Savard ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mercredi prochain, le sept de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

*H. Desaulniers*  
Sec.-Trésorier.

# Mercr. 7 Septembre 1892.

Assemblée Régulière  
7 Septembre 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le septième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire. Art. Olivier,
- Messieurs les Echevins. Jos. Bellefeuille,
- G. A. Bourgeois,
- H. Dussault,
- Fr. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Napol. Duchaine.

Requête de M. Napoléon Duchaine, demandant une réduction sur son compte de taxes municipales.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
M. Ursisse Dubé.

Requête de M. Ursisse Dubé, demandant que la taxe sur commerce ne lui soit imposée qu'au pro rata de l'année.

Refusée.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	\$	3	-
" " " (Ent. & Répt.)		26	65
" des Chemins,		21	97
" du Feu,		-	80
" de l' Eclairage,		63	82
" de l' Hôtel-de-Ville,		2	25
A Reporter	\$	118	49

# Mercrèdi, le 7 Septembre 1892.

	Report	\$	
Département de la Police,		118	49
Drainage,		93	45
Ponts St. Maurice,		415	99
Rues sous Contrôle,		5	60
Carrié Le Platon,		13	25
Station de Police et du Feu,		5	50
Vente de terrains,		2	30
		18	32
		\$ 672	90

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Hubert Dussault,  
 L. A. Bourgeois,  
 Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Soumissions pour lieux  
 d'aisances, dans le Mar-  
 ché-aux-Denrées.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. Savard,  
 Que des soumissions soient deman-  
 dées par l'Inspecteur de Ville, pour la pose de lieux  
 d'aisances dans le soubassement du marché-aux-Denrées,  
 et cela, sous le plus court délai possible.

3<sup>ème</sup> Motion  
 En amendement à la  
 motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Ricard, en amendement,  
 Secondé par Mr. C. Lyburner,  
 Qu'avant de demander des soumis-  
 sions pour la pose de lieux d'aisances dans le soubasse-  
 ment du Marché-aux-Denrées, ordre soit donné à l'Inspecteur-  
 de Ville de préparer des plans et spécifications à cet effet.  
 Adoptée sur division de cinq pour et trois  
 contre, savoir:

Pour: M. M. Bellefeuille, Dussault, Sélinas, C. Lyburner et Ricard,  
 Contre: M. M. P. Lyburner, Savard et St. Pierre.

La

Mercredi, le 7 Septembre 1892.

La motion principale étant alors mise aux voix, est rejetée sur même division.

Le Secrétaire-Président donne ensuite communication au Conseil, des procédés du Bureau de Santé de la Cité des Trois-Rivières, en date du deux et du trois de septembre courant, concernant les souilles, les lieux d'aisance, et les égouts dans la rivière St-Maurice.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bourgeois,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dussault,

Que le Comité de Santé de ce Conseil réuni au Bureau de Santé de cette Cité, soient autorisés de préparer des Conseils d'hygiène dans l'intérêt de la population et de faire imprimer leur travail à ce sujet, pourvu que le coût ne dépasse pas cinq ou six piastres.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf de septembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Deschamps,  
Sec-Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière  
19 Septembre 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire     Oct. Olivier,  
Messieurs les Echevins     Jos. Bellefeuille,  
   A. P. Bessé,  
   H. Dussault,  
   Frs. Gélinas,  
   P. Lymburner,  
   D. Ricard,

J.

Lundi, le 19 Septembre 1892.

J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Albert Giroux.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Albert Giroux, demandant que la taxe comme cordonnier soit déduite de son compte, où qu'il n'exerce pas cette occupation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Moïse Panneton.

Requête de Mr. Moïse Panneton, demandant une augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Nap<sup>l</sup> Charbonneau et al.

Requête de Mr. Napoléon Charbonneau et autres bouchers, demandant que le règlement des Marchés soit amendé, quant à ce qui concerne la vente des viandes sur le Marché aux Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Joseph Boisvert.

Requête de Mr. Joseph Boisvert, demandant d'être nommé évaluateur, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-treize.

Accordée.

Requête de  
Mr. Proby Valentine,  
pour la "Co<sup>o</sup>" de Téléphone  
des Trois-Rivières.

Requête de Mr. Proby Valentine, procureur de la "Compagnie de Téléphone des Trois-Rivières", demandant la permission de poser des poteaux, dans les rues de cette cité, pour l'usage de la dite Compagnie.

Référée aux Comités Permanents.

Lettres du  
Bureau Local de Santé.

Lues deux lettres du Bureau Local de Santé, concernant l'état hygiénique de la cité.

Ordre donné au secrétaire de répondre que des amendements aux règlements seront proposés à la prochaine séance du Conseil.

Lettre de  
Mr. Thomas Malone, dem<sup>andant</sup>.

Lue une lettre de Mr. Thomas Malone père, demandant d'être exempté du péage des Ponts St. Maurice, où que son occupation l'oblige de se rendre dans l'Île Baptist, tous les jours.

Accordée quant au passage à pied, qui est accordé gratuitement, et passage en voiture à moitié prix.

Lue



# Lundi, le 19 Septembre 1892.

Lettre de  
Mr. John Cormier.

Une lettre de Mr. John Cormier, se plaignant de la manière dont la ligne de bateau traversier entre St. Grégoire et cette Cité est tenue.

Ordre donné à Mr. le Secrétaire de notifier Mr. Chs. Bourgeois de se conformer aux conditions de son contrat avec la Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$ 211 78
" des Chemins,	13 75
" des Marchés,	- 40
" du Feu,	75 65
" de l'Eclairage,	2 50
" de l'Hôtel-de-Ville,	4 78
" de la Police,	- 75
" " Santé,	3 50
Drainage,	337 55
Ponts St. Maurice,	1 20
Carrié Champlain,	23 80
" Le Platon,	- 90
Rues sous Contrôle,	7 50
Papeterie et Impressions,	16 -
Assurances des propriétés de la Corporation,	32 25
Dépenses Contingentes,	75 78
	\$ 621 09

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. P. Bressé, Prés.  
Arthur Olivier,  
H. Dussault.

Proposé

# Lundi, le 19 Septembre 1892.

1<sup>er</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. P. Lymburnes,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptées

2<sup>e</sup> Motion

Réduction de taxes en  
faveur de Mr. Napoléon  
Duchaine.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Savard,

Que les conclusions de la requête  
de Mr. Napoléon Duchaine, présentée à ce Conseil le  
sept du courant soient accordées et que la taxe de  
capitation pour les années mil huit cent quatre-  
vingt-un, mil huit cent quatre-vingt-trois et mil huit  
cent quatre-vingt-quatre soit déduite de son compte.

Adoptées.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règles  
ments de cette Cité, je proposerai que le Chapitre sept  
des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement con-  
cernant les Chemins et Grèves" soit amendé quant  
à ce qui concerne le canal ou fossé qui existe  
entre les rues St. Paul et St. Cecile, en cette Cité.

En Conseil, ce 19 Septembre 1892.

(Signé) Antoine St. Pierre.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règles  
ments de cette Cité, je proposerai que le Chapitre onze  
des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concer-  
nant les Marchés publics et la vente des viandes, lé-  
gumes, &c.", soit amendé.

En Conseil, ce 19 Septembre 1892.

(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bellefeuille

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps

Lundi, le 19 Septembre 1892.

temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerai que la section 18 du Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé", soit amendé.

En Conseil, ce 19 Sept<sup>r</sup> 1892.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

No journement.

*J. Bellefeuille*  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Octobre 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Monsieur le Pro-Maire  | Art. Olivier,      |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
|                        | A. P. Bessé,       |
|                        | H. Dussault,       |
|                        | J. Lymburner,      |
|                        | D. Ricard,         |
|                        | J. Savard.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Isaac Dupresne.

Requête de M. Isaac Dupresne, demandant la permission de tenir un restaurant, en dehors de son hôtel, près de la gare du Pacifique Canadien, sans aucune charge extra.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
M. Honoré Pothier et al.

Requête de M. Honoré Pothier et autres, demandant que les portes de la bâtisse des pesées, sur le Marché-à-Poin, soient agrandies, et que le tarif concernant le foin soit amendé.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 3 Octobre 1892.

Requête de  
Mr. Théodore Grenier.

Requête de Mr. Théodore Grenier, demandant que la somme de cinq piastres qui lui est chargée pour le pâturage d'une vache, pour la saison d'été de mil huit cent quatre-vingt-dix, soit déduite de son compte, où qu'il n'envoyait qu'une seule vache, à la Commune.

Lettre de  
Mr. J. M. Johnston.

Référée au Comité de la Commune.  
Lue une lettre de Mr. J. M. Johnston, informant le Conseil que des dommages ont été causés aux châssis de l'Eglise St. André, et demandant que la Corporation en fasse faire la réparation.

Lettre de  
Mr. L. J. Beaudry.

Lue une lettre de Mr. L. J. Beaudry, demandant que le trottoir vis-à-vis la propriété de Mr. P. B. Vanasse, sur la rue Bonaventure, soit refait.

Lettre de  
Mr. William Wallace.

Ordre donné au Surintendant d'avertir Mr. P. B. Vanasse de faire son trottoir.  
Lue une lettre de Mr. William Wallace, demandant la protection de la Police, pour les personnes qui passent par les rues St. Maurice et Des Champs.

Lettre de  
Mr. F. X. Brouillet.

Lue une lettre de Mr. F. X. Brouillet, réclamant la somme de trente piastres, pour dommages à lui causés, par deux chétes qu'il a faites sur les rues St. Charles et St. Paul.

Lettre de  
Mr. John Argall.

Référée au Comité des Chemins.  
Lue une lettre de Mr. John Argall, demandant que la protection de la Police soit donnée aux personnes passant par les rues Des Champs et St. Maurice.

Lettre de  
Mr. Geo. Morissette.

Lue une lettre de Mr. George Morissette, concernant le système de chauffage de l'Hôtel-de-Ville.

Rapport du  
Comité des Finances

Référée au Comité de l'Hôtel-de-Ville.  
Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies listes suivantes:

Département

Lundi, le 3 Octobre 1892.

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$	161	44
" des Chemins,			32	30
" des Marchés,			45	—
" du Feu,			10	87
" de l' Eclairage,			134	99
" de l' Hôtel de Ville,			7	97
" de la Police,			232	94
" de la Commune,			20	—
" de la Santé,			63	01
Drainage,			288	86
Ponts St. Maurice,			25	—
Quai Champlain,			27	54
Rues sous Contrôle,			2	50
Dépenses Contingentes,			12	06
Salaires,			257	49
Divers Comptes,			38	20
		\$	1,360	17

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. P. Cressé, *Président*  
 Arthur Olivier,  
 Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 46.

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. Dussault,

Que le projet de règlement, intitulé:  
 Chapitre quarante-six, Règlement pour amender le chapitre onze des  
 règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Pu-  
 blics et la vente des viandes, légumes &c." soit lu, passé  
 et adopté.

Chapitre

Lundi, le 3 Octobre 1892.

Chapitre #6, Règlement  
pour amender le Chapitre  
#1, concernant les Marchés.

Chapitre XLVI.

Règlement pour amender le Chapitre onze des règle-  
ments de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant  
les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes &c."

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil  
ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Les mots suivants sont ajoutés à la suite du  
premier paragraphe de la section soixante-et-neuf du  
règlement par le présent amendé et sont considérés comme  
en faisant partie "aucune personne, sauf les cultivateurs, lors-  
qu'il s'agit du produit de leur propre terre ou ferme,  
les bouchers dans leurs étaux et les personnes qui élèvent  
et engraisent des animaux qui n'auront pas été achetés ex-  
pressément pour en faire un commerce, n'aura le droit  
de vendre ou offrir en vente sur le dit Marché aux  
Denrées, ou en tout autre endroit en cette Cité, du  
boeuf et du porc en quantité moindre que par quartiers,  
et du veau et du mouton autrement qu'en entier."

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements révisés  
de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règle-  
ments", s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet  
à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Messieurs A. J. Pothier,  
Charles Vadebonceur et Joseph Boivert soient nom-  
més assesseurs et évaluateurs des biens fonds et autres choses  
cotisables en cette Cité, pour réviser le rôle d'évalua-  
tion qui a été fait l'an dernier, et que la dite révision  
du rôle d'évaluation soit complétée et livrée au Secrétaire-  
Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour  
de Novembre prochain. Les dits évaluateurs devront se con-  
former en tous points à la loi, dans la préparation du  
dit

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Evalua-  
teurs et de leur Clerc.

Lundi, le 3 Octobre 1892.

dit rôle d'évaluation.

Que Mr. Narcisse Marchand soit nommé clerc des évaluateurs pour les assister et faire les écritures etc., au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et à leur clerc, en paiement de leurs services; lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega un billet promissoire au montant de quatre mille cinq cents piastres (\$4,500) à trois mois de la date du cinq d'Octobre courant (1892) en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega un billet promissoire au montant de six mille piastres (\$6,000) à trois mois de la date du huit d'Octobre courant (1892) en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

*O. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Trois-Rivières, 8 Octobre 1892.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

*Jc*

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,500.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Ajournement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Samedi, le 8 Octobre 1892.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Ville, pour cet après-midi, à deux heures et demie, pour prendre en considération une lettre du Consul des Etats-Unis, à Trois-Rivières, concernant l'état sanitaire de la Cité.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale  
8 Octobre 1892.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures et demie de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecu,

Messieurs les Echevins  
Alex. Baptist,  
G. A. Bourgeois,  
A. P. Bressé,  
Ers. Gélinas,  
J. Lymburner,  
Art. Olivier,  
J. Savard.

1<sup>ère</sup> Motion  
Protestation contre un  
rapport sanitaire, fait par  
le Consul Américain,  
aux Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que ce Conseil a pris connaissance d'un rapport sanitaire, en date du dix-sept Septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, préparé par Mr. Nicholas Smith, Consul Américain, aux Trois-Rivières; lequel rapport lui a été transmis par l'Honorable Secrétaire Provincial et par le Secrétaire du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec;

Que ce Conseil proteste contre ce rapport, qui n'est qu'un tissu de faussetés et d'insultes provocantes à l'égard de la population des Trois-Rivières,

et



Samedi, le 8 Octobre 1892.

et très-certainement indigne d'une personne de la position du dit Mr. Smith;

Qu'en conséquence, Son Honneur le Maire de cette Cité soit autorisé de communiquer le susdit rapport et la présente résolution à l'Honorable Secrétaire d'Etat, et à Mr. le Consul des Etats-Unis, à Montréal.

Que vu la publication de ce rapport et la conduite provocante du dit Mr. Smith envers les citoyens, en plusieurs circonstances antérieures, il serait à propos de prendre des mesures nécessaires pour demander son rappel.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. H. Craubrière  
Sec. Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
17 Octobre 1892.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	J. E. Normand, Ecr.
Messieurs les Echevins	G. A. Bourgeois,
	A. G. Bressé,
	H. Dussault,
	Frs. Gélinas,
	G. Lyburner,
	P. Lyburner,
	Art. Olivier,
	D. Ricard,
	J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 17 Octobre 1892.

Requête de  
Mr. D. Didier.

Requête de Mr. D. Didier, demandant que la connexion des fils de la lumière électrique soit faite, à son magasin, sur la rue Notre-Dame, où qu'il a acheté les lampes et les fils qui servaient au magasin de Mr. Auguste Whiteford.

Accordée.

Requête de  
Mr. Aldoric Pothier.

Requête de Mr. Aldoric Pothier, demandant que son service d'Acqueduc soit changé, aux frais de la Corporation.

Renvoyée.

Requête des  
Rév. Dames Ursulines.

Requête des Révérendes Dames Ursulines, demandant que le canal de la rue St<sup>e</sup> Cécile soit réparé.

Accordée.

Requête de  
Mr. E. Peasdale.

Requête de Mr. E. Peasdale, demandant que la connexion des fils de la lumière électrique soit faite, à sa boutique de barbier, où qu'il a acheté des lampes et des fils qui proviennent de l'installation que possédait Monsieur Pausson.

Accordée.

Requête de  
Mr. R. Sardon & al.

Requête de Mr. R. Sardon et autres, demandant que la rue St<sup>e</sup> Marie soit prolongée jusqu'au Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Wilfrid Hébert & al.

Requête de Mr. Wilfrid Hébert et autres, demandant que les cimetières Anglican, Presbytérien et Méthodiste, qui situés dans une partie habitée de la Cité, soient fermés.

Référée au Comité de Santé.

Requête de  
Mr. George Collins & al.

Requête de Mr. George Collins et autres, demandant que l'eau de l'Acqueduc soit conduite à leurs demeures, sur le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Accordée.

Lettre de  
Mr. P. Gorman, Vice-Consul Général des États-Unis, à Montréal.

Lue une lettre de Mr. P. Gorman, Vice-Consul Général des États-Unis, à Montréal, accusant réception d'une lettre de Son Honneur le Maire des Trois-Rivières, ainsi que des documents qui l'accompagnaient,

et

Lundi, le 17 Octobre 1892.

Rapport du  
Comité des Finances.

informant le Conseil, qu'une enquête sera tenue, au sujet des plaintes contenues dans la dite lettre.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	\$	39	25
" du Feu,		81	94
" de l'Éclairage,		58	58
" de l'Hôtel-de-Ville,		235	95
" de la Commune,		8	-
Drainage,		1,037	71
Billets Payables,		10,500	-
Intérêt et Commission,		239	55
Frais Légaux,		101	26
Assurances des Propriétés de la Corporation,		22	50
Vente de terrains,		6	60
Divers Comptes,			
	\$	12,338	34

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. P. Bressé, Préd.  
G. W. Bourgeois,  
H. Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. S. Lyburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Rapport d'un  
Comité Spécial, concer-  
nant les finances de la  
Corporation des Trois-  
Rivières.

Qu'il plaise à votre Conseil.  
Le Comité chargé par une résolution de votre Conseil, en date du 25 Juillet 1892, de s'enquérir de l'état général des finances de

Lundi, le 17 Octobre 1892.

de la Corporation de la Ville des Trois-Rivières, avec et suivant les détails qui y sont indiqués, a l'honneur de faire, à votre Conseil, le rapport de ses opérations.

En exécutant son travail, votre Comité a cru qu'il était de son devoir et de sa compétence, nonseulement de constater, en chiffres proprement alignés, le montant des obligations sérieuses et incontestables qui pèsent, à l'heure présente, sur les moyens et le crédit de la Cité, mais aussi et encore d'étudier et considérer le caractère, la nature, et la valeur des opérations ou actes d'administrations dont les résultats présents forment la conséquence.

Pour exécuter pratiquement ce programme d'une manière satisfaisante, en même temps que convaincante, votre Comité a recherché, dans les archives de la Corporation, quelque exposition de l'état financier de la Ville, faite à une époque un peu reculée, afin qu'en partant de là, il pût se trouver en état d'établir, dans l'acheminement de son étude, des points de comparaison, raisonner sûrement sur l'administration de la chose civique, pendant la période revisée, pour en arriver à des conclusions pratiques et dignes de l'assentiment de votre Conseil.

Votre Comité a le regret de remarquer, que pour s'assurer ce recours et cet avantage, il a été contraint de référer à une époque considérablement reculée. En effet, en recourant aux archives de la Corporation, aussi loin en arrière que l'année fiscale 1876-77, on ne découvre nulle part qu'il ait été fait aucun exposé de cette nature, autre que le rapport annuel du Secrétaire-Trésorier, traitant simplement du service de l'année écoulée suivant le cas. D'ailleurs point de revue générale des finances, par un Comité permanent, ou spécial, point d'exposé par discours du fauteuil, ou autre genre de démonstration, des grandes lignes des finances de la Corporation, non plus que de ses obligations flottantes ou consolidées.

Cependant à la date du 11 Mars 1878, on trouve  
dans

141

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1892.

dans le registre des délibérations du Conseil, un rapport très circonstancié et relativement complet, des opérations financières de la ville, couvrant une période de 10 ans; savoir du 1<sup>er</sup> Juillet 1867 au 30 Juin 1877.

Notre Comité n'a donc eu d'autre alternative que de prendre, comme point de départ de son étude, la date de ce rapport, ainsi que les états et statistiques qu'il contient.

D'ailleurs ces statistiques ont paru très intéressantes à notre Comité; et, prises en regard des circonstances présentes, elles en acquièrent un degré d'actualité qui assure à la référence qu'on y fait, au moins le mérite sensé de l'apropos.

Ainsi, par le rapport du 11 Mars 1878, il est établi que du 1<sup>er</sup> Juillet 1867 au 30 Juin 1877, la Corporation de la Ville, avait perçu des revenus ordinaires, pour un montant de \$176,520.15; et que le service ordinaire de son administration, pendant la même période, avait coûté \$134,542.84, laissant un surplus réel de \$41,977.32, de recettes sur les dépenses pendant la période examinée.

De plus on trouve que la Corporation avait vendu les Bons ou le Capital action, qu'elle avait souscrit dans le fonds du Chemin de fer d'Orthabaska et Trois-Rivières, et réalisé, par cette transaction, une somme de \$18,069.00; ce qui ajouté à la balance d'actif ci-haut indiquée, portait à \$60,046.32, le chiffre de ce qu'on considérerait comme les épargnes de la Corporation dans les opérations de son service ou administration ordinaire.

D'un autre côté, la Corporation s'était, pendant la période susdite, engagée dans des entreprises relativement considérables et coûteuses pour procurer à la Ville les accommodations et les améliorations que son développement semblait, à l'administration d'alors, avoir rendues désirables, même nécessaires et sous quelques points indispensables. La balance d'actif mentionnée ci-dessus, y avait été consacrée, ainsi qu'un autre montant très élevé, et réalisé au moyen de la vente de Débentures rachetables à longs termes, ou à celui d'emprunt à courte échéance formant alors la dette flottante; le tout tel qu'indiqué dans l'état suivant:

Débentures

Lundi, le 17 Octobre 1892.

Débitures de la Dette Consolidée, . . . . .	\$50,000.00
" " l' Aqueduc, . . . . .	115,000.00
Dette Flottante, . . . . .	56,989.65
Bal- <u>ce</u> de l'actif sur le passif service ordinaire . . . . .	<u>60,046.32</u>
	Montant \$ 282,035.97

L'application de ce montant assez élevé se soldait, ou plutôt était démontrée par l'état suivant:

Construction du Marché neuf, . . . . .	\$ 27,909.53
" de l'Hôtel de Ville, . . . . .	37,486.01
Acquisition de l'Aqueduc en bois, . . . . .	13,019.67
Construction de l'Aqueduc en fer, . . . . .	121,376.22
Carré Champlain, . . . . .	11,818.23
Ouverture et élargissement de rue, . . . . .	14,155.72
Discompte sur Débitures (vendues?) . . . . .	21,000.00
Commission et enrégistrement, . . . . .	6,936.00
Impressions et frais légaux, . . . . .	2,690.25
Divers, . . . . .	<u>25,644.34</u>
	Montant \$ 282,035.97

Le compte d'administration de l'année fiscale 1876-77 se soldait avec un déficit de \$1507.21. Mais cette balance, relativement peu élevée, s'expliquait d'une manière satisfaisante, par le fait d'échéances extraordinaires arrivées au cours de l'année.

Le rapport cité recommandait au Conseil d'alors de consolider sa dette flottante, avec la stipulation d'un fonds d'amortissement annuel de 4%, celui de sa dette déjà consolidée et de l'emprunt de l'Aqueduc étant de 2%; puis insistait sur la pratique de la plus stricte économie dans toutes les parties du service; et enfin suggérait que le système des emprunts fût discontinué, pour une longue période, pour être remplacé par celui des épargnes, afin de permettre à la Corporation d'équilibrer ses finances, et de dégrèver son budget devenu dès lors trop onéreux.

Depuis cette époque, c'est-à-dire pendant une période de

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1892.

des 14 1/2 ans, (du 1<sup>er</sup> Juillet 1877 au 31 Décembre 1891) la Corporation a perçu sous la capitulation de revenus ordinaires la somme assez ronde de \$356,479.80 =

de \$356,479.80 =	\$356,479.80
Aqueduc, tant de l'eau, même période	199,729.66
Ponts St. Maurice, péage, " "	54,846.22
Débiteures vendues valeurs nominale,	256,500.00
Revenus de sources spéciales et extraordinaires,	37,230.54
Billets promissaires en Banque,	36,500.00
Montant	\$941,286.22

Près d'un million de dollars—

Pendant la même période, la Corporation a, suivant ses comptes, disposé de ce montant relativement énorme, de la manière suivante:

Dépenses ordinaires du service,	\$539,158.87
Construction et entretien des Ponts St. Maurice,	33,343.59
Continuation de l'Aqueduc,	28,018.29
Construction des égouts publics, (drainage),	44,881.04
Ouverture et élargissement des rues,	14,393.32
Construction de la Station de Police,	9,796.63
Rachat de la dette flottante de 1877,	56,989.65
Paym <sup>ts</sup> du Fonds d'Emprunt Municipal,	61,684.35
Coût des conduites d'Eau, Bonus et terrains,	23,750.00
Débiteures rachetées,	34,300.00
Bonus à diverses industries,	56,500.00
Dépenses spéciales et extraordinaires,	38,470.48
Montant	\$941,286.22

Votre Comité estime qu'il est à propos de soumettre à la considération de votre Conseil, quelques réflexions sur la manière dont certains détails du service ont été administrés, et les conséquences qui en sont résultées.

Le rapport du 11 Mars 1877, en se basant sur l'expérience d'une année alors écoulée, depuis la construction de l'Aqueduc en fer, estimait que le revenu de cette précieuse et importante accommodation pourrait, dans une espace de temps relativement court, payer son propre coût et aider à racheter la dette consolidée

de

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1892.

de 1874; et recommandait d'en faire cette application.

Depuis cette époque l'Acqueduc a donné, en beaux deniers, un revenu brut de \$199,729.66. Or en supposant que son administration et fonctionnement aient absorbé 50% de son revenu, (ce qui paraît à votre Comité une proportion trop élevée,) il resterait toujours un profit net de \$99,864.83. Si de ce chiffre on soustrait ce qu'a coûté la continuation de sa construction, et les réparations occasionnelles, le tout se montant à \$28,018.29, il reste une balance de \$71,846.54 qui aurait dû ce semble être appliquée au rachat des Débentures vendues pour payer sa construction. Cependant d'après l'état des comptes il apparaît qu'une somme de \$14,300 seulement a été payée pour cette fin; le reste, \$57,546.54 a été employé à d'autres destinations.

Pareillement pour les Ponts du St<sup>e</sup> Maurice qui ont coûté à la Corporation jusqu'à ce jour \$33,343.59 et ont rapporté un revenu brut de . . . . . 54,846.22

Balance de profit \$ 21,502.63

Le soin de ces Ponts ne coûtant que peu de chose, la plus large part de ce capital aurait pu et dû être appliqué au rachat des débentures vendues pour la construction de ces ponts. Or on voit qu'il n'a été racheté que pour une valeur de \$3,500.

Le montant général des Débentures émises et vendues pour la construction des Ponts du St<sup>e</sup> Maurice, était de \$29,500. Il en reste donc encore à racheter, pour une valeur de \$26,000. Il y a déjà quinze ans que ces Ponts sont construits, et on sait qu'ils ont largement subi l'action du temps, et qu'avant peu, il faudra songer à les refaire presque à neuf.

Sur la question des Bonus, votre Comité estime et soumet que la Corporation lui semble avoir outre-passé les bornes de la prudence, et les limites d'une générosité prévoyante, en votant et payant des Bonus ou gratifications d'un montant collectif de \$80,250.00, pour



Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1892.

pour favoriser l'établissement, dans les limites de la Ville, de certaines industries, dont quelques unes ont failli peu de temps après leur mise en opération, d'autres fonctionnent plus ou moins activement, et, à les considérer collectivement, ces établissements si favorisés, n'ont eu à peu près que des résultats négatifs, n'ayant pas eu l'effet d'activer le commerce en ville, pas même d'empêcher sa population de décroître.

Notre Comité recommande donc, avec instance, que, vu l'expérience acquise, et l'état peu satisfaisant de ses finances, la Corporation s'abstienne prudemment à l'avenir, de se prêter à ces largesses et s'écarte avec détermination, toute demande, suggestion ou proposition de cette nature —

Notre Comité sollicite pareillement l'attention de Votre Conseil sur la valeur relative de l'item assez élevé appliqué depuis 15 ans à l'ouverture et l'élargissement des rues, dont en général l'utilité paraît pour le moins contestable, et la nécessité assez indifférente.

Notre Comité recommande fortement que la pratique de ce genre d'amélioration, soit positivement abandonnée, et que la Corporation applique, dans la suite, à satisfaire des exigences plus utiles et plus pressantes, les fonds dont elle peut disposer suivant le cas.

En référant au Chapitre des Déventures, et des fonds d'amortissement stipulés pour en assurer le rachat, on trouve, que depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1874 jusqu'à la fin de l'année 1891, la Corporation a émis et vendu de ces valeurs pour un montant de \$1,146,671. De ce total il en a été racheté pour une somme de \$34,300.00 au moyen et à même les fonds d'amortissement déposés en banque au commencement de chaque année fiscale, suivant le taux fixé et les autres dispositions de la loi statuaire qui y pourvoit.

D'après les comptes produits, après paiement de ces \$34,300.00, il devrait se trouver en banque une balance de \$1,112,371.66 de fonds d'amortissement accumulés au 31 Décembre de l'année courante. On pourrait même porter ce chiffre à \$1,146,671.00, attendu que l'intérêt en a été calculé au taux simple, lorsqu'il aurait titre  
au

Lundi, le 14 Octobre 1892.

au faux composé. Or, il est établi qu'il ne se trouve nulle part un montant quelconque de deniers, pour représenter ces valeurs privilégiées et inviolables.

Notre Comité considère que cet item constitue un fait d'une extrême gravité, et place la Corporation dans une position périlleuse, dont elle doit se dégager sans délai. Les fonds d'amortissement qui constituent, chaque année, le premier et principal item des appropriations du service, sont si non absolument, du moins virtuellement la propriété des porteurs de débentures; et la soustraction ou application de ces fonds à d'autres fins quelque recommandables qu'elles soient d'ailleurs, constitue une illégalité incontestable.

Notre Comité a aussi considéré et étudié les comptes de l'année courante; et comme celle-ci est déjà plus d'un tiers écoulée, il a pu établir, avec assez d'exactitude, dans quelle position financière se trouvera la Corporation au 31 de Décembre prochain. —

Les appropriations pour l'année courante, y compris l'extinction des déficits de l'année précédente se montent à la somme collective de . . . . . \$41,959.24  
 Les revenus, y compris la balance en mains . . . . . 49,264.54  
 \$ 22,694.67

Ainsi il est hors de doute, que l'année fiscale 1892 se soldera avec un découvert de \$22,694.67.

La dette générale de la Corporation est présentement de . . . . . \$426,317.60  
 au 31 Décembre prochain déficit à ajouter . . . . . 22,694.67  
 Montant général \$ 449,012.27

C'est-à-dire \$51.<sup>00</sup> par chaque tête de la population de la Ville —

Notre Comité réfère respectueusement votre Conseil au Tableau suivant et aux proportions qui y sont démontrées.

En 1870 la population de la Ville était de . . . . . 8,414 âmes  
 " 1880 . . . . . 9,296 "  
 " 1890 . . . . . 8,834 "

En

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1892.

En 1877 la valeur de la propriété imposable était..... \$2,600,000.  
 Le taux de la cotisation de 35 cts. par \$100.  
 Les revenus ordinaires de..... \$30,117.72  
 Les dépenses du service..... 31,625.93  
 La dette générale de la Corporation..... 221,984.00

Aujourd'hui 1892

La propriété imposable est évaluée à..... \$3,153,149.00  
 Le taux de la cotisation de  $\frac{1}{2}$  % — 50 cts. par \$100.—  
 Le revenu de l'année courante,..... \$49,264.57  
 Dépenses suivant appropriations votées,..... 71,959.24  
 La dette générale de..... \$426,317.60

De sorte, que dans la période de 15 $\frac{1}{2}$  ans la population est demeurée à peu près stationnaire quant à son chiffre, pendant que la dette a presque doublé, le taux de la cotisation a été augmenté de 30%, et que le budget annuel qui en 1876-77 se trouvait, à peu de chose près, équilibré, se solde en 1892 par un déficit de \$22,694.67 —

Voici maintenant le montant des obligations que la Corporation est tenue de solder avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1893.

Déficit de l'année 1892 tel que dessus,..... \$22,694.67  
 Billets promissaires en banque et en souffrance, alors,..... 36,500.00  
 Fonds d'amortissement détournés en chiffres ronds,..... 50,000.00  
 \$109,194.67

Notre Comité ne reconnaît, dans le moment, à la Corporation, d'autres ressources, pour combler ce découvert relativement énorme, que la perception des arriérés de taxe, dont on pourrait collecter en tout à peu près \$6,000; la balance devant être considérée comme perdue. Il ne reste donc d'autre alternative que celle de consolider cette dette, soit en vendant les débentures déjà émises, soit en obtenant l'autorisation d'en émettre de nouvelles et spéciales pour cet objet.

Notre Comité, après une étude sérieuse de l'administration, reconnaît que, vu l'état de ses finances et les exigences absolues de ses obligations, la Corporation n'a pas, à sa disposition, un montant suffisant de revenu régulier pour lui permettre de remettre et tenir son budget dans un équilibre satisfaisant.

D'abord elle doit, de préférence à toute autre obligation  
 et

Lundi, le 17 Octobre 1892.

et comme premier item de ses appropriations annuelles, mettre de côté la somme de \$21,584.06 pour payer l'intérêt de ses débentures, puis celle de \$6,713.33 pour subvenir au dépôt du fonds d'amortissement, total \$28,297.39.

Puis, si ainsi qu'il est recommandé et devenu indispensable, on consolide la dette flottante actuelle, il faudra encore pourvoir à l'intérêt et le fonds d'amortissement de cette nouvelle obligation, ce qui portera le montant général à au moins \$33,000.00 et que la Corporation doit prendre sur ses revenus annuels, avant d'en approprier aucune proportion aux besoins de son service.

Or les revenus de l'année courante seront d'environ \$49,264.57, et il n'y a pas de raison de supposer qu'ils seront sensiblement plus élevés, une autre année, à moins d'une imposition nouvelle, car on comprend qu'avec la balance de \$16,264, la Corporation ne pourrait, même partiellement, administrer son service; lorsqu'avec le total de ses revenus appliqués, elle ne pourra sortir de l'année courante que chargée d'un déficit de plus de \$22,000—

Il est vrai qu'il y a présentement, devant les tribunaux, des causes pendantes, auxquelles la Corporation est intéressée et dont l'issue pourrait lui apporter quelques ressources matérielles. Mais, outre que le résultat de ces litiges est très incertain, les avantages momentanés qui pourraient en échoir, pour le bénéfice de la Corporation, ne suffiraient pas pour lui permettre d'équilibrer son budget, sans recourir à de nouvelles impositions.

Votre Comité déclare que la tâche qui lui incombe de recommander à votre Conseil les voies et moyens de sortir des difficultés existantes, lui est souverainement pénible. Tout en écoutant la conscience du devoir, il ne peut néanmoins considérer sans émotion la nécessité impérieuse de rançonner d'avantage une population en général peu aisée, et qui gémit déjà sous le poids de charges assez lourdes.

D'un

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1892.

D'un autre côté, votre Comité, appréciant cette tâche, comme un souci qu'il n'est pas permis d'écarter, a mis la question sérieusement et consciencieusement à l'étude; et après avoir mûrement tout considéré, en est arrivé à recommander les additions ci-après énumérées, aux sources de revenu déjà existantes.

Augmentation du taux de la cotisation 50% de 50 à 75 cts. par \$100-

Doubler la taxe sur les voitures fréquentant le Marché de 5 à 10 cts.

Ponts St. Maurice, unifier les taux de péage, qui seront de 20 cts. en été, et 10 cts. en hiver pour voitures de toute destination.

Porter les licences pour hôtel etc. au maximum permis par la loi de 1892.

Autant qu'il est permis d'en faire le calcul approximatif, ces diverses augmentations devraient rapporter un revenu supplémentaire de \$16,703 par année, et réparti comme suit: -

Augment <sup>ns</sup> sur Cotisations,	\$9,116.00
Marché,	500.00
Ponts St. Maurice,	1,892.00
Licences,	5,195.00
	<u>\$16,703.00</u>

En prenant pour point de comparaison les états existants, votre Comité ne croit pas que ce surcroît de revenu soit suffisant pour équilibrer le budget de 1893. Cependant, si l'on établit une économie stricte et prudente dans les diverses branches de l'administration, surtout si l'on suspend totalement l'exécution de tout ouvrage ou amélioration qui ne sont pas d'une nécessité indispensable, il y a encore lieu d'espérer que ces augmentations suffiront pour traverser les difficultés présentes, en attendant des jours meilleurs pour un règlement définitif.

Votre Comité croit qu'il est à propos de remarquer, en terminant, qu'il ne lui semble avoir lieu à aucun retranchement dans le personnel de l'administration, non plus que sur le traitement qui lui est alloué. Après les rapports fréquents et multipliés qu'il a eu avec eux, votre Comité se plaît à rendre témoignage au mérite et aux aptitudes des employés de la Corporation, comme aussi à la bonne volonté, l'attention, les prévenances, et la politesse dont il a été l'objet, de leur part, pendant le

Lundi, le 17 Octobre 1892.

le cours de son investigation.

Comme les états contenus dans le présent rapport ont été entrés en chiffres positifs, et non en chiffres ronds, comme il est d'usage de le faire, en pareille matière, il pourrait se rencontrer quelques erreurs dans les additions, les totaux, ou balances entrés, mais ce ne peut être que des erreurs relativement légères, et pas suffisantes pour altérer la valeur des démonstrations et la force des conclusions qui en sont tirées.

Avant de clore ses remarques, Votre Comité soumet qu'il ne faut pas oublier que les Débentures de l'Ancienne Dette Consolidée, et dont il reste encore à payer une balance de \$41,500, deviennent échues et rachetables le 1<sup>er</sup> Juillet 1894; et qu'il serait bon et prudent d'aviser un peu d'avance aux moyens de faire honneur à cette formidable échéance.

Quant à l'allégation que le rôle d'évaluation des propriétés de la Ville serait plus élevé que leur valeur réelle, et qu'il est trouvé énoncé au cours d'une lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, en date du 18 Juillet 1892, laquelle lui a été référée par votre Conseil, votre Comité estime qu'elle (l'allégation) n'est pas sans fondement; que considéré en rapport avec le mode de taxe imposée par le Gouvernement Provincial, sur les mutations de propriété, ce gonflement d'évaluation aura, le cas échéant, pour les intéressés, des conséquences dont l'équité la plus élémentaire ne saurait s'accommoder.

Chambre des Comités,

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 17 Octobre 1892.)

Respectueusement soumis,  
(Signé) G. W. Bourgeois, Présdt.  
Art. Olivier,  
Fr. Gélinas,  
Joseph Bellefeuille,  
A. O. Bressé.

Référé aux Comités Permanents.

Le

Lundi, le 17 Octobre 1892.

Procédés du Bureau de Santé de la Cité des 3-Rivières.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite communication au Conseil, des procédés du Bureau de Santé de la Cité des Trois-Rivières, en date du quatorze d'Octobre courant, concernant les cimetières situés dans les parties habitées de cette Cité.

Référé au Comité de Santé.

Procédés du Bureau de Santé de la Cité des 3-Rivières.

Le Secrétaire-Trésorier donne aussi communication au Conseil, d'un autre extrait des procédés du Bureau de Santé de cette Cité, suggérant le prolongement de la rue St<sup>e</sup> Marie jusqu'au Chemin St<sup>e</sup> Marguerite, et d'y faire poser des services de l'Aqueduc, dans certaines maisons.

Référé au Comité des Chemins, et le Secrétaire de ora informer le Bureau de Santé, que le Conseil met la question à l'étude immédiatement.

Rapport de Mr. Adolphe Landry, Bourne-Robinets, concernant les services d'eau.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport, suivant l'ordre que j'en ai reçu de votre Honorable Conseil, concernant l'état des robinets à eau, en cette Cité.

J'ai fait une inspection minutieuse des robinets pour l'approvisionnement de l'eau des particuliers, ainsi que des réservoirs des lieux d'aisances (water-closets). En général, ces robinets et réservoirs sont en bon état, à part des quelques exceptions que je me crois obligé de vous mentionner ci-après:

D'abord, le réservoir des lieux d'aisances, au Bureau des Commissaires du Hâvre, sur la rue Du Fleuve, lors de ma visite, était en mauvais état, où que le paquetage était défectueux et laissait perdre une certaine quantité d'eau; je leur ai donné huit jours de délai, à partir du 5 Octobre courant, mais les réparations ne sont pas encore faites.

Chez Mr. Antoine Pellerin, sur la même rue, j'ai constaté le même cas. A cet endroit, les réparations ont été faites.

Chez Mr. P. V. Ayotte, j'ai trouvé des closets sans réservoir, avec un robinet direct qui coulait; j'ai eu le même cas, à la résidence de Mr. Johnny Pottier, au N<sup>o</sup> 191 rue

Notre-Dame;

Lundi, le 17 Octobre 1892.

Notre-Dame; ces deux déficiences, n'ont pas encore été corrigées, malgré notification aux intéressés.

J'ai aussi constaté le même cas chez Mr. Godfroy Montambault, au N° 36 rue Royale, et chez Mr. Joseph Levasseur, hôtelier, N° 33 rue Hart; ces deux Messieurs ont fait faire les réparations nécessaires, après que je les ai eu prié de ce faire.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) Adolphe Landry,  
Gourne-Robinet.

Trois-Rivières, 17 Octobre 1892.

2<sup>e</sup> Motion.  
Poursuites pour infractions  
aux règlements de l'Acqueduc.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que Mr. L. D. Piquin, Avocat de ce Conseil, soit autorisé de prendre des procédés judiciaires contre toutes les personnes en contravention aux règlements de l'Acqueduc et qui sont mentionnées dans un rapport fait ce jour par Mr. Adolphe Landry, Gourne-Robinet.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche-laga.

Proposé par Mr. Olivier,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-laga, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres (\$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), à trois mois de cette date, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Le Secrétaire  
sec.-Prés.

J. S. M. M. M.  
Maire.



# Lundi, le 24 Octobre 1892.

Assemblée Régulière.  
24 Octobre 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour d'Octobre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.
- Messieurs les Echevins
  - Alex. Baptist,
  - Jos. Bellefeuille,
  - G. A. Bourgeois,
  - A. O. Bressé,
  - H. Dussault,
  - Frs. Gélinas,
  - G. Lymburner,
  - P. Lymburner,
  - Art. Olivier,
  - D. Ricard,
  - J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. George Morrissette.

Requête de Mr. George Morrissette, demandant que la taxe sur machine à vapeur soit déduite de son compte.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
D<sup>me</sup> Mrs. John Bowland.

Requête de Dame Veuve John Bowland, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre du  
Sec. du Conseil d'Hygiène  
de la Prov. de Québec.

Lue une lettre de Mr. le Secrétaire du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, accompagnant un rapport de Mr. le Docteur J. A. Beaudry, Inspecteur d'Hygiène de la Province de Québec, concernant l'état sanitaire de la Cité des Trois-Rivières.

Lettre du  
Sec. du Conseil d'Hygiène  
de la Prov. de Québec.

Lue une autre lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant les rapports des cas de maladies contagieuses, qui doivent être faits par les Médecins et par les chefs de familles.

Référée au Bureau de Santé.

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Lue une lettre de Mr. J. A. Gagnon, demandant l'usage  
du

Lundi, le 24 Octobre 1892.

du terrain située entre le quai de l'Aqueduc et le Pont du St. Maurice, pour y établir une scierie.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. B. Giroux.

Que une lettre de Mr. J. B. Giroux, autorisant le transport de l'installation électrique du magasin qu'il a occupé ci-devant, sur la rue Des Forges, à la résidence de M. Denoncourt, Ecr., Chocat.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	13	—
" " Do. (Ent. & Répt.)	157	17
" des Chemins,	42	09
" " Marchés,	46	50
" du Feu,	5	50
" de l' Eclairage,	238	49
" " l' Hôtel de Ville,	—	25
" " la Police,	228	35
" " " Communes,	20	—
" " " Santé,	60	50
Drainage,	24	55
Ponts St. Maurice,	28	75
Rues sous Contrôle,	3	—
Carré Champlain,	25	—
Propriétés de la Corporation,	7	74
Billets Payables,	20,000	—
Intérêt et Commission,	312	35
Vente des terrains,	195	90
Salaires,	257	49
Divers Comptes,	23	—
Station de Police et du Feu,	23	21
	<b>\$ 21,712</b>	<b>84</b>

Respectueusement

Lundi, le 24 Octobre 1892.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Bressé, Prés<sup>dt</sup>  
G. A. Bourgeois,  
Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. G. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Messieurs Albert Prudel et F. X. Panneton, déchargés de leurs emplois, comme Officiers de Santé.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé de notifier Mr. Albert Prudel, Inspecteur de viandes, et Mr. F. X. Panneton, Inspecteur Sanitaire, que leurs services ne seront plus requis à partir du premier Novembre prochain, tout en les informant que ce Conseil est satisfait de la manière avec laquelle ils ont rempli leurs devoirs.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerai que le Chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes &c.", soit amendé, quant à ce qui concerne les commerçants de viande et les heures d'ouverture et de fermeture des Marchés.

En Conseil, ce 24 Octobre 1892.  
(Signé) A. P. Bressé.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerai que le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain", soit amendé quant à ce qui concerne le poids du pain.

En

Lundi, le 24 Octobre 1892.

En Conseil, ce 24 Octobre 1892.

(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin P. Lymburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerai que le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu" soit amendé quant à ce qui concerne les constructions en bois.

En Conseil, ce 24 Octobre 1892.

(Signé) Pélésphore Lymburner.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerai que la section 18 du Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé," soit amendée, quant à ce qui concerne les cimetières et les limites où il est permis de garder des cochons.

En Conseil, ce 24 Octobre 1892.

(Signé) A. P. Bressé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. B. McLeod  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 31 Octobre 1892.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je

Lundi, le 31 Octobre 1892.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, concernant des billets promissaires.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
31 Octobre 1892.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,

Messieurs les Echevins A. P. Bressé,

H. Dussault,

P. Lyburner,

Art. Olivier,

D. Ricard,

J. Savard.

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Savard,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissaire au montant de cinq mille six cents piastres (\$5,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), à trois mois de cette date, portant intérêt au taux de six pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissaire au montant de six mille piastres (\$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), à trois mois de la date du quatre Novembre prochain (1892), portant intérêt au taux de six pour cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*

P. E. Normand

Maire.

Sec.-Prés.

Lundi, le 7 Novembre 1892.

Assemblée Régulière.  
7 Novembre 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins. Alex. Baptist,  
L. A. Bourgeois,  
A. P. Bessé,  
H. Dussault,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Art. Olivier,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du  
Rév. H. C. Stuart & al.

Requête du Rév. H. C. Stuart, Ministre de l'Eglise Anglicane St. James, et autres, demandant que les cimetières protestants situés en cette Cité, ne soient pas fermés.

Requête de  
Mr. Charles Bourgeois.

Requête de Mr. Charles Bourgeois, demandant la permission de remplacer le vapeur "Glacial" par le vapeur "Bourgeois", pendant trois ou quatre jours, afin qu'il lui soit possible de faire certaines réparations au premier de ces bateaux.

Accordée à la condition qu'il fasse trois voyages par jour, à la Pointe St. Grégoire, avec le vapeur Bourgeois.

Requête de  
Mr. Edouard Mercier.

Requête de Mr. Edouard Mercier, demandant au Conseil que la somme de dix piastres qui lui est chargée, pour taxe sur vapeur, soit déduite de son compte, ou que le vapeur employée dans sa boutique est fournie par une autre boutique.

Accordée.

Requête

Lundi, le 4 Novembre 1892.

Requête de  
Mr. Joseph Duval.

Requête de Mr. Joseph Duval, offrant au Conseil, de fournir les arbres nécessaires aux divers carrés de cette Cité, pour le prix de vingt-cinq centins la pièce.

Accordée.

Lettre du  
Bureau Local de Santé.

Lue une lettre du Bureau Local de Santé, concernant la collection des statistiques mortuaires, pour la Cité des Trois-Rivières.

Lettre de  
G. A. Bourgeois, Esc. M. D.  
et autres médecins.

Lue une lettre de G. A. Bourgeois, Esc. M. D., et autres médecins de cette Cité, offrant d'aider gratuitement à la collection des statistiques mortuaires.

Acceptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$	17	38
" Do.	(Ent. & Répt.)		37	15
" des Chemins,			12	-
" du Feu,			2	35
" de l'Eclairage,			29	38
" de l'Hôtel-de-Ville,			2	41
" de la Police,			-	50
" de la Commune,			8	-
Drainage,			12	75
Ponts St. Maurice,			1	20
Rues sous Contrôle,			5	50
Billets Payables,			6,000	-
Intérêt et Commission,			5,493	85
Divers Comptes,			6	50
		\$	11,628	97

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 4 Novembre 1892.

(Signé) W. P. Bressé, Préd<sup>t</sup>  
Arthur Olivier,  
Hubert Dussault,  
G. A. Bourgeois.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. S. Lyburner,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptées.

2<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre #6.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. S. Lyburner,

Que le projet de règlement in-  
titulé: "Chapitre quarante-six, Règlement pour amender  
le Chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Ré-  
glement concernant les Marchés publics et la vente des  
viandes, légumes &c." soit lu, passé et adopté.

Chapitre XLVI.

Chapitre #6, Règlement  
des Marchés amendé.

Règlement pour amender le Chapitre onze des règlements  
de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Mar-  
chés Publics et la vente des viandes, légumes &c."

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil  
ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section vingt-cinquième du règlement par le  
présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée  
par la suivante: Les dits Marchés seront ouverts à l'usage  
du public, tous les jours, (les dimanches et fêtes exceptés) de quatre  
heures du matin à huit heures du soir, depuis le premier Avril  
au premier Octobre; et de six heures du matin jusqu'à six  
heures de l'après-midi, depuis le premier Octobre au premier  
Avril suivant, de chaque année; pourvu que le samedi  
de chaque semaine, et la veille des fêtes d'obligation, le mar-  
ché-aux-dépens sera ouvert jusqu'à neuf heures du soir.

Sec. 2. — Les mots suivants sont ajoutés à la suite du  
premier paragraphe de la section soixante-et-neuf du ré-  
glement par le présent amendé et sont considérés comme en

faisant



Lundi, le 7 Novembre 1892.

faisant partie, aucune personne sauf les cultivateurs, lorsqu'il s'agit du produit de leur propre terre ou ferme, les bouchers dans leurs étaux et les personnes qui élèvent et engraisent des animaux qui n'auront pas été achetés expressément pour en faire un commerce, n'aura le droit de vendre ou d'offrir en vente, sur le dit marché-aux-denrées, ou en tout autre endroit en cette Cité, du bœuf et du porc en quantité moindre que par quartiers, et du veau et du mouton autrement qu'en entier.

Sec. 3. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliquera au présent.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet, à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 4<sup>e</sup>.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre quarante-sept, Règlement pour amender le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain", soit lu, passé et adopté.

Chapitre XLVII.

Chapitre 4<sup>e</sup>, Règlement  
des Boulangers amendé.

Règlement pour amender le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain."

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statutions comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le proviso suivant sera ajouté à la fin de la deuxième section du règlement par le présent amendé et sera considéré comme en faisant partie: "pourvu toujours que le pain de fantaisie, c'est-à-dire celui qui n'est pas fait de la forme ordinaire, pourra différer du pain ci-dessus désigné quant au poids seulement."

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements révisés de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet, à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 7 Novembre 1892.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 48.

Proposé par Mr. A. Lyburner,

Secondé par Mr. Baptist,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre quarante-huit, Règlement pour amender le cha-  
pitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: Règle-  
ment concernant le Département du Feu," soit lu, passé  
et adopté.

### Chapitre XLVIII.

Règlement pour amender le chapitre neuf des règlements  
de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Dépar-  
tement du Feu,"

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil  
ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section seizième du règlement par le présent  
amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par  
la suivante: "A l'avenir, dans toute cette partie de la dite  
cité des Trois-Rivières, comprise dans les limites suivantes, le  
côté Nord-Est de la ligne qui divise le Quartier St. Louis  
du Quartier St. Philippe depuis le Fleuve St. Laurent  
jusqu'à la rue Royale, les rues Royale, des Champs, St. Sé-  
vère et St. François-Xavier jusqu'au Fleuve St. Laurent,  
y compris les terrains ou emplacements situés sur les deux  
côtés des susdites rues, il ne pourra être bâti, construit ou  
érigé aucune maison, dépendance, remise, hangar, boutique  
ou autre bâtiment ou autre bâtisse, à moins qu'il ne soit  
construit en pierre, briques ou autres matériaux non combus-  
tibles et à l'épreuve du feu, ou lambrissé en brique et  
couvert en fer-blanc, tôle, ardoise, gravois, bardau posé dans  
le mortier ou autres matériaux incombustibles et à l'épreuve  
du feu; pourvu toutefois qu'il sera loisible de lambrisser  
et couvrir les remises, hangars et dépendances, dans la dite  
cité, avec du fer-blanc, de la tôle, de l'ardoise ou autres  
métaux ou matériaux également incombustibles et à l'épreuve  
du feu.

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements révisés  
de

Chapitre 48, Règlement  
du Département du Feu  
amendé.

Lundi, le 7 Novembre 1892.

de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 49.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre quarante-neuf, Règlement pour amender le chapitre treize des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé," soit lu, passé et adopté.

Chapitre 49, Règlement  
de la Santé amendé.

Chapitre XLIX.

Règlement pour amender le Chapitre treize des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé."

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section dix-huit du règlement par le présent amendé, est abrogée et remplacée par la suivante: "A partir du premier Janvier prochain (1893) il ne sera permis de garder aucun cochon dans les limites suivantes de la dite Cité, savoir: dans tout cet espace de terrain situé entre le Fleuve St. Laurent, le côté Ouest de la rivière St. Maurice, le Côteau St. Louis et la ligne Ouest de la Commune de la Cité des Trois-Rivières depuis le Côteau St. Louis jusqu'au Fleuve St. Laurent.

Notariser sur amendement

Sec. 2. — A partir du premier Juin de l'année prochaine (1893), il ne sera pas permis de creuser ou ouvrir aucune fosse, ou faire creuser ou ouvrir aucune fosse dans aucun des cimetières protestants actuellement existants en cette Cité, ou d'enterrer ou déposer dans aucune fosse comme susdit, aucun corps mort; et les endroits qui seront choisis par les dits protestants pour enterrer ou déposer leurs morts après le premier de Juin prochain seront sujet à l'approbation ou à la désapprobation de ce Conseil.

Sec. 3. — Le Chapitre premier des règlements révisés de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera

# Lundi, le 7 Novembre 1892.

s'appliquera au présent.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

6<sup>e</sup> Motion.  
On amendement à la motion N<sup>o</sup> 5.

Proposé par Mr. J. Lymburner, en amendement,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que la section première du projet de règlement Chapitre quarante-neuf, amendement le règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé, soit remplacée par la suivante, "A partir du premier janvier prochain (1893), il ne sera pas permis de garder aucun cochon dans les limites suivantes de la dite Cité, savoir: dans cet espace de terrain situé entre le fleuve St. Laurent, la rue Bell, la rue St. George, la rue St. Olivier, la rue St. Genevieve et la rue St. Francois-Xavier; et qu'en dehors de ces limites il ne soit permis à aucune famille de garder plus de deux cochons.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Pour:            | Contre:            |
| Mr. Mr. Baptist, | Mr. Mr. Bourgeois, |
| Dussault,        | Bressé,            |
| Lymburner, G.    | Savard.            |
| Lymburner, J.    |                    |
| Olivier,         |                    |
| St. Pierre,      |                    |

7<sup>e</sup> Motion.  
On amendement à la motion N<sup>o</sup> 5.

Proposé par Mr. Baptist; en amendement,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que la section deuxième du projet de règlement Chapitre quarante-neuf amendement le règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé, soit retranchée du dit règlement.

Adoptée sur division de sept pour et deux contre, savoir:

- |   |         |
|---|---------|
| Pour: Mr. Mr. Baptist, Dussault, G. Lymburner, J. Lymburner, Olivier, Savard et St. Pierre. | Contre: |
|---|---------|

Lundi, le 7 Novembre 1892.

Contre: M. M. Bourgeois et Bressé.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée telle qu'amendée.

Proposé par M. M. Dussault,

Secondé par M. M. Bourgeois,

Que les membres du corps de Police de ce Conseil soient chargés de faire l'inspection des bâtisses et des cours en cette Cité et de les faire tenir en état de propreté.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers

Sec.-Prés.

J. E. Normand

Maire.

8<sup>e</sup> Motion  
Membres du Corps de Police  
chargés de l'inspection sanitaire, en cette Cité.

Ajournement.

Assemblée Régulière  
21 Novembre 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-et-unième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Donneur le Maire  
Messieurs les Chevaliers

J. E. Normand, Mayor.  
G. A. Bourgeois.  
A. P. Bressé.  
H. Dussault.  
C. Lyburner.  
J. Lyburner.  
Art. Olivier.  
D. Picard.  
J. Savard.  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requies

# Lundi, le 21 Novembre 1892.

Requête de  
Mr. Célestin Féron.

Requête de Mr. Célestin Féron demandant que certains trottoirs soient faits sur le Chemin St. Marguerite.  
Accordée.

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Sur une lettre de Mr. J. A. Gagnon, par laquelle il réitère sa demande faite le vingt-quatre Octobre dernier, concernant l'usage d'un terrain situé entre le quai de l'Aqueduc et les Ponts St. Maurice.

Le Secrétaire est autorisé d'informer Mr. Gagnon, que le Conseil est disposé d'accorder une partie de sa demande à certaines conditions.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour rejeter les conclusions de la requête de Mr. J. A. Gagnon.

Proposé par Mr. Bourgeois.  
Secondé par Mr. Ricard.

Que les conclusions de la requête de Mr. J. A. Gagnon, concernant la construction d'un quai sur le terrain de la Corporation en amont de la prise d'eau de l'Aqueduc, soient rejetées, et cela, dans un but de salubrité publique.

Rejetée sur division de deux pour et sept contre, savoir:

- |                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| Pour:                            | Contre:                      |
| M <sup>rs</sup> G. A. Bourgeois, | M <sup>rs</sup> A. Dussault, |
| D. Ricard,                       | C. Lyburner,                 |
|                                  | J. Savard,                   |
|                                  | A. Olivier,                  |
|                                  | T. Lyburner,                 |
|                                  | A. P. Cressé,                |
|                                  | Ant. St. Pierre              |

Lettre des  
Messrs. les Évaluateurs  
de la Cité des Trois-Rivières.

Lettre de Messieurs les Évaluateurs de la Cité des Trois-Rivières, informant le Conseil que le rôle d'évaluation pour 1893 est terminé, et suggérant que des numéros soient posés sur chacun des logements en cette Cité.

Lettre de  
M<sup>me</sup> John Dowland.

Sur une lettre de M<sup>me</sup> John Dowland se plaignant que des personnes brisent et détériorent sa propriété située sur la rue St. Charles.

L'Avocat de la Corporation devra prendre des  
procès-verbaux

# Lundi, le 21 Novembre 1892.

Rapport du  
Comité des Finances.

procédés contre les coupables.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	161	47
" des Chemins,	27	92
" " Marchés,	47	46
" du Feu,	443	36
" de l'Éclairage,	741	89
" " l'Hotel-de-Ville,	9	78
" " la Police,	228	35
" " la Santé,	"	60
Drainage,	169	78
Ponts St-Maurice,	25	"
Parc Champlain,	10	63
Rues sous Contrôle,	12	"
Station de Police et du Feu,	31	31
Intérêt & Commission,	44	"
Dépenses Contingentes,	7	08
Salaires,	257	49
Divers Comptes,	120	98
	<b>2,339</b>	<b>10</b>

Respectueusement soumis,

A. P. Gressé, Prést.  
Arthur Olivier,  
A. Dussault,

Proposé par Mr. St-Pierre,

Secondé par Mr. T. Symburner,

Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

Adopté.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion  
Adoption du rapport du  
Comité des Finances.

Lundi, le 21 Novembre 1892.

3<sup>e</sup> Motion  
Certificat de licence con-  
firmé.

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par M. J. Savard.

Que le certificat en faveur de  
M. Charles Zéphirin Duplessis pour lui per-  
mettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs  
soit examiné et que le dit certificat soit confirmé  
conformément à la loi et aux règlements de ce  
Conseil.

Adoptés.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de Motion.

Je donne avis par les présentes,  
qui au temps et en la manière voulus par la loi  
et les règlements de cette Cité, je proposerais que le  
Chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé:  
"Règlement concernant les Marchés Publics et la  
vente des viandes, légumes &c," soit amendé quant  
à ce qui concerne la taxe imposée sur chaque per-  
sonne vendant sur le marché aux denrées; et aussi  
quant aux heures d'ouverture et de fermeture des  
dits marchés.

En Conseil, ce 21 Novembre 1892.  
(Signé) Jérémie Savard.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain,  
le 28 du courant à sept heures et demi du soir.

Th. Desaulniers.  
Sec. Trés.

J. E. Normand  
Maire

Assemblée Régulière.  
28 Novembre 1892.

Lundi, le vingt huit Novembre mil huit cent quatre-  
vingt douze, advenant huit heures du soir, il n'y a  
pas eu d'assemblée, les membres présents Messieurs  
J. E. Normand, G. N. Bourgeois, A. P. Bressé, H. Dussault  
F. Gélinas, C. Lymburner, J. Lymburner, D. Ricard  
et



Lundi, le 5 Décembre 1892.

M. A. St Pierre ont ajourné l'assemblée à lundi, le 5 Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

Th. Desaulniers  
Sec. Gén.

Assemblée Régulière.  
5 Décembre 1892.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, lundi, le cinquième jour de Décembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Honorable le Maire J. P. Normand, Esq.
- Messieurs les Echevins G. A. Bourgeois,
- A. P. Bressi,
- A. Dussault,
- F. Lelinas,
- C. Lyburner,
- J. Lyburner,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- M. St Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Charles Bourgeois, demandant que le tarif des traverses entre cette Cité et la paroisse de St Angèle, soit amendé.

Requête de  
Mr. Charles Bourgeois.

Requêtes de Mr. Froby Valentine, demandant de lui fournir la lumière électrique à son bureau N° 42 rue du Platon.

Requête de  
Mr. Froby Valentine.

Référés au Comité de l'Éclairage.

Rapports.

Lundi, le 5 Décembre 1892.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, Ent. & Répt.	\$ 22 16
" des Chemins,	124 67
" " Marchés,	1 75
" du Feu,	35 62
" de l'Éclairage,	78 47
" de l'Hôtel-de-Ville,	4 99
" de la Police,	155 44
" de la Santé,	6 40
Drainage,	23 07
Carré Champlain,	19 20
Ponts St Maurice,	177 86
Qués sous Contrôle,	2 " "
Papeterie & Impressions,	2 " "
Dépenses Contingentes,	3 20
Divers Comptes,	5 " "
	\$ 661 83

Respectueusement soumis,

(Signé) A. P. Cressé, Président

Nut. Dussault,

G. A. Bourgeois.

Proposé par Mr. J. Savard.

Secondé par Mr. C. Lyndburner.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Proposé par Mr. J. Savard.

Secondé par Mr. C. Lyndburner.

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre

1<sup>ère</sup> Motion

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour amender le règlement des marchés.

Lundi, le 5 Décembre 1892.

"Chapitre cinquante Règlement pour amender le Chapitre onze des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes &c.", soit lu, passé et adopté.  
Adoptés.

## Chapitre L.

Règlement pour amender le Chapitre onze des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes &c.;" et aussi pour amender le Chapitre quarante-six des règlements du dit Conseil amendant le dit règlement des Marchés.

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. Le proviso de la section première du Chapitre quarante-six des règlements par le présent amendé, est maintenant révoqué et annulé et remplacé par le suivant: Pourvu que le samedi de chaque semaine et la veille des fêtes d'obligation, le marché aux denrées sera ouvert depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Sec. 2. La section soixante-et-seize du règlement par le présent amendé est maintenant révoquée et annulée et remplacée par la suivante: A l'avenir il sera imposé et prélevé sur toute et chaque personne vendant ou offrant en vente sur le dit marché aux denrées de la dite Cité, en dehors de la Halle, aucune denrée ou chose que ce soit, non contenue dans des charrettes ou autres voitures, une taxe journalière de six centimes courant, et chaque telle personne aussitôt qu'elle aura pris sa place, chaque jour, sur le marché, paiera immédiatement et à la première demande du dit clerc du marché ou

de

Chapitre 50, Règlement  
amendant le règlement des  
Marchés.

Sundi, le 5 Decembre 1892.

de telle autre personne nommée par le dit Conseil pour la percevoir, la dite taxe de six centims courant pour chaque telle place.

Sec. 3. La section soixante-et-dix-sept du règlement par le présent amendé, est maintenant appelée et annulée et remplacée par la suivante: Il sera prélevé sur toute personne vendant ou offrant en vente sur les bancs en dehors ou en dedans de la grande Halle, sur le dit marché, une taxe de six centims pour tout mouton, agneau, veau et sur toute personne vendant ou offrant en vente du beurre à la livre, oeufs ou autres articles dans des paniers, boîtes ou poches sur un espace n'excédant pas dix-huit pouces sur trente pouces.

Sec. 4. La section soixante-et-dix-huit du règlement par le présent amendé est maintenant appelée et annulée et remplacée par la suivante: A l'avenir il sera imposé et prélevé sur toute et chaque personne vendant ou offrant en vente, sur le dit marché, des denrées ou autres articles, dans des charrettes ou autres voitures, une taxe de dix centims courant, pour chaque charrette ou autre voiture employée par telle personne pour vendre ou offrir en vente tels denrées ou articles, et toute et chaque telle personne, dès qu'elle aura pris sa place sur le marché, paiera à sa première demande au dit clerc du marché ou à telle autre personne nommée par le dit Conseil, pour la percevoir, la dite taxe de dix centims pour chaque charrette ou voiture.

Sec. 5. La section soixante-et-dix-neuf du règlement par le présent amendé est maintenant appelée et annulée et remplacée par la suivante: Le clerc du dit marché aura droit de demander et percevoir les salaires suivants, avant même de faire les

Lundi, le 5 Décembre 1892.

les pesées et mesurages qui lui seront demandés, savoir:

Pour chaque pesée de vingt cinq livres ou au dessous, deux centims.

Pour chaque pesée de vingt cinq livres et au dessous de cent livres, quatre centims.

Pour chaque pesée de cent livres et au dessous de deux cents livres, six centims.

Pour chaque pesée n'excédant pas un cent livres additionnel, deux centims par chaque cent livres additionnel.

\* Pour la pesée d'une poche de farine, quatre centims; mais le dit clerc du marché ne sera pas obligé de peser plus d'un quartier de viande ou une pochette de farine dans une seule pesée.

Sec. 6 - Le chapitre premier des réglemens révisés de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les réglemens," s'appliquera au présent.

Sec. 7 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adoptés.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. J. Pierre.

Que son Honneur le Maire soit autorisé de notifier tous les employés de ce Conseil, que leurs services ne seront plus requis à partir du premier Janvier prochain (1893), à moins d'un engagement ultérieur.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le douze du courant, à sept heures et demi du soir.

Ch. Desaulniers,  
Sec. Trés.

J. J. M...  
Maire.

\* Pour mesurer chaque  
minot de grain, deux  
centims.  
J. E. A.

3<sup>e</sup> Motion  
avis aux employés, de l'expiration de leurs engagements.

Ajournement.

Lundi, le 12 Décembre 1892.

Assemblée Régulière.  
12 Décembre 1892.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins  
Alep. Baptist,  
G. A. Bourgeois,  
A. O. Bessé,  
H. Dussault,  
Ers. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Ant. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. J. A. Gagnon, demandant l'usage du terrain situé entre la bâtisse de l'Aqueduc et la propriété de la St. Maurice Lumber Company.

Référée au Comité de l'Aqueduc et de la Santé conjointement.

Le Conseil considérant d'une part que Mr. L. de la Vallée Ing<sup>rs</sup> et Contracteur domicilié dans cette Cité et faisant affaire à Montréal parait être la personne qui peut le mieux faire remettre en opération les usines pour fabrication de tuyaux sises en cette Cité; d'autre part que le dit Mr. de la Vallée s'engage à aider la Corporation à réaliser promptement et sans difficultés son gage hypothécaire = il est:

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

qu'il

Requête de  
Mr. J. A. Gagnon.

1<sup>ère</sup> Motion  
Marché avec Mr. de la Vallée concernant la propriété de la Cie Canadienne des Conduites d'Eau.

Lundi, le 12 Décembre 1892.

qu'il soit résolu:

Qu'en cas où la Corporation serait adjudicataire des terrains, bâtiments matériel et outillage provenant de la liquidation de la Cie Can. des E. L' Eau, lesquels seront vendus incessamment d'après l'ordre qui en sera donné par son Honneur le Juge Bourgeois, une promesse de vente, valable pour douze mois à compter du jour de l'adjudication, soit faite de telle propriété pour le prix de vingt mille piastres et ce en faveur du dit Mr. L. de la Vallée — Le tout sujet aux conditions suivantes:

Mr. L. de la Vallée pourra pendant les 12 mois jouir de la propriété et l'utiliser en bon père de famille.

Les bâtisses seront assurées contre l'incendie pour une somme de \$20,000 payables, en cas de sinistres, à la Corporation — La prime d'assurance sera payée par Mr. L. de la Vallée.

Mr. L. de la Vallée fera surveiller à ses frais la propriété par un gardien.

Mr. L. de la Vallée entretiendra la propriété dans l'état où elle sera le jour où il y entrera — Il sera dressé ce jour-là un "Etat des lieux" ou inventaire par Mr. représentant la Corporation et Mr. de la Vallée — Copie de cet inventaire signée par les deux parties restera aux mains de la Corporation — Si au bout des 12 mois Mr. de la Vallée n'a pas usé de sa faculté d'achat il devra remettre — sauf cas de force majeure — la propriété à la Corporation telle qu'elle décrite au dit inventaire sauf cependant l'usure normale des choses.

La dite propriété sera exempte de toutes taxes municipales ou scolaires — La taxe d'eau, que Mr. de la Vallée en fasse usage ou non, est fixée à \$12 pour les 12 mois.

La Corporation et Mr. de la Vallée ayant dès lors communauté d'intérêts se prêteront loyalement l'un à l'autre tout l'appui qu'il sera en leur pouvoir de se donner.

Si, au bout de 12 mois Mr. de la Vallée n'a pas usé de la faculté de rachat mais qu'il remette la propriété à la Corporation comme dit ci-dessus il sera dégagé de toute responsabilité vis-à-vis de la Ville — Celle-ci de

son

Lundi, le 12 Décembre 1892.

son côté n'aura plus aucune obligation envers Mr. de la Vallée.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Protêt contre Mr. Maurice Guillet pour construction sur la place du Marché-aux-Denrées.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Dussault,

Qui ordre soit donné à P. O. Guillet, Escr. Notaire Public de protester au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Mr. Maurice Guillet d'avoir à faire disparaître les ouvertures (portes et châssis) qu'il a fait ou fait faire à une bâtisse qu'il construit actuellement dans l'alignement de la place du Marché-aux-Denrées, et de plus lui faire défense de faire d'autres ouvertures à la dite bâtisse à l'avenir.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

A. Décaubin  
Secr. - Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
19 Décembre 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Proc. Maire Art. Olivier,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- G. A. Poirgeois,
- A. O. Bressé,
- H. Dussault,
- Frs. Gélinas,
- G. Lyburner,
- J. Lyburner.

D.



Lundi, le 19 Décembre 1892.

D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de la  
St. Maurice Lumber Co.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la "St. Maurice Lumber Company", demandant le  
rejet de la requête de Mr. J. O. Gagnon, qui désire obtenir l'usage  
d'une partie du terrain de l'Aqueduc adjoignant la pro-  
priété de cette Compagnie.

Requête de la  
Great North Western  
Telegraph Co.

Requête de la "Great North Western Telegraph Company", deman-  
dant une réduction des taxes municipales qui lui sont imposées pour  
tenir un bureau d'affaires, en cette cité.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. L. de la Vallée  
Cousin.

Lue une lettre de Mr. L. de la Vallée Cousin, informant  
le Conseil, qu'il a été requis par Mr. O. W. Stevenson,  
de faire un inventaire des immeubles et des meubles de la Compa-  
gnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les  
paiement-listes suivantes:

Département des Chemins,	4 -
" du Feu,	531
" de l'Hôtel-de-Ville,	315
Ponts St. Maurice,	291
Rues sous Contrôle,	2 -
Intérêt et Commission,	50 -
Papeterie et Impressions,	25 -
Dépenses Contingentes,	- 50
	9584

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. G. Cressé, Préd.  
Hubert Dussault,  
Arthur Olivier.

Proposé

Lundi, le 19 Décembre 1892.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. G. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre  
Honorable Conseil qu'il serait nécessaire que les Co-  
mités de l'Aqueduc et du Feu s'assemblent à l'Aqueduc,  
demain, à 1 heure P.M., afin d'examiner la force  
des pompes et de leurs accessoires.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 19 Déc. 1892.

Rapport:

Rapport des  
Comités de l'Aqueduc et  
de la Santé, sur la requête  
de Mr. J. A. Gagnon.

Les Comités de l'Aqueduc et de la  
Santé auxquels avait été référée la requête de Mr. J. A.  
Gagnon, demandant l'usage d'une partie du quai de  
l'Aqueduc, voisin de la propriété de la S<sup>t</sup>. Maurice Lumber Co.,  
sur la rivière S<sup>t</sup>. Maurice, pour y construire un moulin à  
scie, ont l'honneur de faire rapport, qu'ils ne croient pas  
devoir recommander l'adoption des conclusions de cette  
requête, et cela, pour les raisons suivantes:

1<sup>o</sup>. — Le terrain dont Mr. Gagnon demande l'usage pour y construire un moulin à scie, est à proximité de la bâtisse de l'Aqueduc, et les estacades (booms) qu'il sera obligé de tendre sur la dite rivière S<sup>t</sup>. Maurice pour tenir son bois, seront cause que l'eau de l'Aqueduc sera souillée par les billots flottants qui devront s'étendre jusque devant le quai de l'Aqueduc où se fait la prise d'eau; ce qui aura pour effet de rendre impure l'eau distribuée à la population de cette cité.

2<sup>o</sup>. — La S<sup>t</sup>. Maurice Lumber Co., par une  
lettre

Lundi, le 19 Décembre 1892.

lettre actuellement devant ce Conseil, s'oppose fortement à ce que Mr. Gagnon ou toute autre personne tende des estacades (booms) en amont de leur propriété, parceque cela aura pour effet d'éloigner le bois qui descend la rivière pour arriver à son moulin et par ce fait lui causera des dommages considérables.

Ainsi, vos Comités, tout en voulant encourager l'introduction des industries en cette cité, et même contribuer à leur établissement et leur prospérité, sont d'opinion, que cela ne peut se faire au détriment de la Santé Publique qui est de la plus haute importance; et non plus, au détriment d'une Compagnie qui contribue pour beaucoup au bien être de notre population, en lui donnant de l'ouvrage.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 19 Décembre 1892.

Respectueusement soumis,  
(Signé) G. A. Bourgeois, Président  
du Comité de Santé,  
Jérémie Savard,  
P. Lyburner,  
Cyriaque Lyburner,  
A. O. Bressé,  
Antoine St. Pierre.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport des Comités de l'Acqueduc et de la Santé qui vient d'être lu, soit adopté.  
Adoptés.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six de Décembre courant, à sept heures et demie du soir,

H. Desautniers  
Sec. Prés.

Pro-Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoption du rapport des Comités de l'Acqueduc et de la Santé.

Ajournement.

# Lundi, le 26 Décembre 1892.

Assemblée Régulière.  
26 Décembre 1892.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre vingt douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire. J. E. Normand, Secr.,  
Messieurs les Echevins G. W. Bourgeois,  
A. O. Cresté,  
H. Dussault,  
J. Lymburner,  
Ant. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Edmond Pratte, demandant une réduction des taxes de l'Eau.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Edmond Pratte.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	\$ 31 62
" des Marchés,	46 50
" du Feu,	1 50
" de l'Éclairage,	138 34
" de la Police,	228 15
Ponts St. Maurice,	25 —
Rues sous Contrôle,	1 50
Salaires,	257 61
Divers Comptes,	24 —
	\$ 754 22

Respectueusement

Lundi, le 26 Décembre 1892.

Respectueusement soumis,  
(Signé) G. P. Cressé, Pr<sup>s</sup>  
H. Dussault,  
Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Certificat pour transport de Licence de D<sup>lle</sup> Victorine Chagnon à Mr. Napoléon Guillemette, fils.

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que le certificat en faveur de Mr. Napoléon Guillemette fils, pour permettre à Mademoiselle Victorine Chagnon de lui transporter sa licence d'aubergiste, soit confirmé.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$9,000.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de neuf mille piastres à trois mois de cette date, pour payer les bonus dû à Mr. R. Sardon et les intérêts des débentures dûs le premier Janvier prochain.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion

Continuation d'office des membres du Bureau de Santé.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Cressé,

Que vu que la période de temps fixée pour la durée en charge des personnes, nommées par la résolution du Conseil de Ville à sa séance du 1<sup>er</sup> Septembre 1892 pour être membres assistants du Bureau de Santé de la Cité des Trois-Rivières se terminera le 31 du courant, que vu les circonstances, et les apparences persistantes de l'épidémie du choléra dans certains pays de l'Europe et contre l'invasion de laquelle il est désirable et urgent de prendre d'avance, des mesures efficaces, il est résolu que les dits membres assistants du Bureau de Santé soient,

Lundi, le 26 Décembre 1892.

À l'exception du Dr. Gervais qui a quitté les limites, lequel sera remplacé par le D<sup>te</sup> Alphonse Méthot) continués dans leur dite charge, jusqu'au 31 Décembre 1893, suivant les dispositions des sections 21 à 30 inclusivement du Chapitre 13 des règlements du Conseil; et qu'avis en soit donné aux dits membres assistants, par le Secrétaire-Trésorier de la Corporation.

Adoptée.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Lundi, le neuf de Janvier prochain (1893), à sept heures et demie du soir.

A. Désautels.  
Sec.-Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 31 Décembre 1892.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour aujourd'hui, à une heure et demie de l'après-midi, pour approbation de comptes.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
31 Décembre 1892.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et

# Samedi, le 31 Décembre 1892.

et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le Trente-et-unième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure et demie de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecu.,  
Messieurs les Echevins: A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Ers. Gélinas,  
J. Lyburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

1<sup>ère</sup> Motion  
Mr. l'Echevin St. Pierre  
autorisé à approuver les  
comptes.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que Mr. l'Echevin Antoine St. Pierre  
soit autorisé d'approuver les comptes, à la présente assemblée  
du Conseil.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les  
paiement-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	4	00
" " Do.	(Ent. & Répt.)	155	38
" des Chemins,		20	67
" de l'Eclairage,		22	84
" de la Police,		19	82
Rues sous Contrôle,		478	47
Intérêt et Commission,		496	25
Vente de Terrains,		56	54
Dépenses Contingentes,		3,000	—
		<b>4,253</b>	<b>97</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé)

Samedi, le 31 Décembre 1892.

(Signé) A. O. Cressé, Pr<sup>s</sup>,  
Hubert Dussault,  
Ant. St. Pierre.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoption du rapport du  
Comité des Finances.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

H. Desautels  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
9 Janvier 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept  
heures et demie du soir, en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.

Messieurs les Echevins A. O. Cressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

C. Lymburner,

J. Lymburner,

Ant. Olivier,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Macaire Dénéchaud.

Requête de Mr. Macaire Dénéchaud, demandant que la  
taxe comme huissier soit déduite de son compte, ou qu'il  
ne pratique pas comme tel.

Accordée.

Requête



# Lundi, le 9 Janvier 1893.

Requête de la  
Compagnie de Télégraphe Pacifi-  
que Canadien.

Lettre de  
Mr. A. D. Ritchie.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville,  
concernant les bouilloires  
de la Lumière Electrique

Requête de la Compagnie de Télégraphe Pacifique Canadien,  
demandant une réduction sur leur taxe d'affaires, en la  
ville des Trois-Rivières.

Lue une lettre de Mr. A. D. Ritchie, offrant de  
fournir le bois nécessaire pour les réparations des Ponts  
St. Maurice.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre  
Honorable Conseil, que depuis plusieurs mois, les bouilloires servant  
à fournir la vapeur pour les besoins des machines de la Lumière Elec-  
trique sont dans un très-mauvais état.

1<sup>o</sup> - Savoir: qu'elles perdent beaucoup de vapeur, en plusieurs en-  
droits.

2<sup>o</sup> - Que la maçonnerie en briques, du devant des dites bouilloires, se  
trouve défectueuse, et par ce fait, laisse passer considérablement de la cha-  
leur par le tuyau de la fumée.

3<sup>o</sup> - Qu'il manque dans les quatre bouilloires ci-haut mentionnées  
25 à 30 grilles, qui sont dans un très-mauvais état, ce qui occasionne  
le charbon fin de passer à travers les susdites grilles, avant de brûler.

4<sup>o</sup> - Je considère que les faits ci-haut représentés occasionnent une  
dépense d'au moins  $\frac{3}{4}$  de tonne de charbon de plus par 24 heures.

C'est pourquoi, je prie votre Conseil de prendre mon rapport  
sous sa plus sérieuse considération, afin d'éviter ces dépenses inu-  
tiles.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Ville.

Hôtel de Ville,

3-Rivières, 9 Janvier 1893.

Ordre est donné au Secrétaire Trésorier de faire  
préparer un protêt notarié conformément à ce rapport.

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. Cressé,

Que Mr. l'Echevin Olivier soit nommé Pro-Maire  
de ce Conseil, pour le présent semestre.

Adoptée.

Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Lundi, le 9 Janvier 1893.

2.<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$4,500.<sup>00</sup>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega,  
un billet promissoire au montant de quatre mille cinq cents  
piastres, à trois mois de cette date, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3.<sup>e</sup> Motion

Examen et approbation  
de la liste des Grands et  
des Petits Jurés, pour la  
Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Olivier,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que la liste des grands et des petits  
jurés pour la Cité des Trois-Rivières, maintenant devant  
ce Conseil, et qui a été préparée suivant la loi par  
le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, soit examinée et  
approuvée.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet  
de Bill devant être soumis à la Législature de Québec,  
à la prochaine session.

Bill.

Projet d'amendements  
à la Charte de la Cité  
des Trois-Rivières.

Acte amendant les divers Actes concernant la consti-  
tution en Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières a demandé par sa requête, que certains  
amendements soient faits à l'Acte 38 Vict. Chap. 76 et  
aux divers actes qui l'amendent, et attendu qu'il est à  
propos d'accéder à sa demande;

En conséquence Sa Majesté par et de l'avis et  
du consentement de la Législature de Québec, décrète ce  
qui suit:

Sec. 1. — La section sept de l'Acte 38 Vict. Chap. 76 est  
remplacée par la suivante:

7<sup>e</sup> — Les élections municipales de la dite Cité en vertu du  
présent acte, se feront le deuxième lundi de Janvier de chaque  
année ou le jour suivant si ce jour est un jour non juridique,  
et

Lundi, le 9 Janvier 1893.

et seront annoncées par avis public, au moins huit jours avant la dite élection, en langues française et anglaise, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la dite Cité, et affiché dans les endroits les plus publics et les plus fréquentés désignés par règlement dans chacun des Quartiers de la Cité, et cet avis sera signé par le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil ou par le membre du dit Conseil qui aura été nommé pour présider les dites élections selon les dispositions ci-dessous du présent acte, et le dit avis désignera le jour, le lieu et l'heure où auront lieu les dites élections dans chacun des quartiers de la dite Cité.

Sec. 2. — La section trois de l'Acte 40 Vict. Chap. 51 est remplacée par la suivante:

3<sup>e</sup> — Le premier lundi de Janvier de chaque année ou le jour suivant si ce lundi est un jour non juridique, au moins vingt-cinq électeurs municipaux dûment qualifiés devront déposer entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Cité, en son bureau, avant quatre heures de l'après-midi, une mise en nomination par écrit et signée par eux de la personne qu'ils entendent proposer comme candidat à la dite élection du Maire, et au moins quinze électeurs municipaux, dûment qualifiés à voter dans aucun des quartiers de la dite Cité devront aussi, avant quatre heures de l'après-midi, déposer entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, une mise en nomination par écrit et signée par eux, de la ou des personnes qu'ils entendent proposer pour être respectivement candidats à la dite élection, comme échevin pour le dit quartier; et le dit Secrétaire-Trésorier sera tenu de donner un reçu de chaque mise en nomination et devra donner avis au président de l'élection des noms et prénoms des personnes qui auront ainsi été mises en nomination, et s'il n'y a eu qu'un candidat de proposé pour la charge de Maire, le dit président de l'élection le proclamera dûment élu, le deuxième lundi de Janvier à neuf heures du matin à la porte de l'Hôtel-de-Ville, et si plusieurs candidats à la mairie ont été mis en nomination, des bureaux de votation seront ouverts dans chacun des quartiers de la dite Cité ainsi que prescrit dans la section suivante;

Et si, dans aucun des quartiers de la dite Cité, il n'y a eu qu'un candidat de proposé pour échevin pour tel quartier, le député nommé

pour

# Lundi, le 9 Janvier 1893.

pour ce quartier par le président des dites élections le proclamera dûment élu, le deuxième lundi de Janvier à neuf heures du matin, à la porte du bureau de rotation du dit quartier.

Sec. 3. — La section trois de l'Acte 53 Vict. Chap. 69 remplaçant la section douze de l'Acte 40 Vict. Chap. 51 est remplacée par la suivante:

3" — La rotation se fera dans chacun des dits quartiers le deuxième lundi de Janvier et commencera à neuf heures du matin, à l'endroit qui aura été fixé par le président des dites élections comme susdit, dans une salle ou dans un édifice d'un accès facile ayant une porte pour l'admission des votants et si c'est possible, une autre porte par laquelle ceux-ci pourront sortir après avoir voté.

Sec. 4. — La section 4 de l'Acte 53 Vict. Chap. 69 remplaçant la section 41 de l'Acte 40 Vict. Chap. 51 est remplacée par la suivante:

4" — Immédiatement après la clôture de la rotation qui se fera à cinq heures de l'après-midi, le dit deuxième lundi de Janvier, le député-président de l'élection ouvrira la boîte contenant les bulletins de vote et fera le dépouillement du scrutin en comptant le nombre de suffrages donnés à chaque candidat, et ce, dans la salle de rotation et en présence du greffier de rotation et des candidats ou de leurs agents, ou en l'absence de quelqu'un des candidats et de ses agents, en présence d'au moins trois électeurs.

Sec. 5. — Le troisième alinéa du troisième paragraphe de la section première de l'Acte 53 Vict. Chap. 69 qui se lit comme suit: "Toutefois, les officiers et employés permanents de la Corporation, les constables et les hommes de police nommés et payés par le Conseil, n'ont pas le droit de voter aux dites élections," est par le présent rappelé et annulé.

Sec. 6. — Attendu que d'après la section première du présent acte, les élections municipales sont fixées à l'avenir

au

# Lundi, le 9 Janvier 1893.

au mois de Janvier au lieu du mois de Juillet qu'elles sont actuellement; le Maire ainsi que les quatre échevins sortant de charge au mois de Juillet prochain (1893) resteront en fonction jusqu'aux élections annuelles de Janvier 1894, époque à laquelle leur mandat expirera; de même les quatre échevins devant sortir de charge au mois de Juillet 1894 resteront en fonction jusqu'aux élections annuelles de Janvier 1895 époque à laquelle leur mandat expirera; et les quatre échevins devant sortir de charge au mois de Juillet 1895 resteront en fonction jusqu'aux élections annuelles de Janvier 1896 époque à laquelle leur mandat expirera.

Sont abrogées les dispositions de la section 22 de l'Acte 38 Vict. Chap. 76 tel que remplacée par la 40 Vict. Chap. 51 et les dispositions de la section 2 de l'Acte 53 Vict. Chap. 69 incompatibles avec les dispositions de la présente section.

Sec. 7. — Le messenger du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, est autorisé par le présent acte à agir à l'avenir comme huissier de la Corporation de la dite Cité et des Commissaires d'Écoles pour la dite Cité quant à la perception des taxes ou cotisations municipales et scolaires et toutes autres charges dues à la dite Corporation ou aux dits Commissaires d'Écoles qui sont perçues et qui peuvent être perçues en vertu de la loi, par le même mode que les dites taxes et cotisations, et aura à cet effet les mêmes pouvoirs qu'un huissier de la Cour Supérieure.

Sec. 8. — Le paragraphe premier de la section 101 de l'Acte 38 Vict. Chap. 76 est remplacé par le suivant:

1<sup>er</sup> — Sur tous terrains ou biens-fonds, lots de Cité, ou portions de lots, excepté les églises, évêchés, presbytères, établissements de charité et d'éducation ainsi que leurs dépendances, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur ces terrains ou lots de Cité, avec tous bâtiments et constructions dessus érigés, une somme de soixante-et-quinze centins par cent piastres de la valeur totale réelle, telle que portée au rôle d'évaluation de la dite Cité.

Sec. 9. — La section deux de l'Acte 49-50 Vict. Chap. 46 est remplacée par la suivante:

4<sup>e</sup> — Sur tous les locataires payant dans la Cité, sauf l'exception mentionnée

Lundi, le 9 Janvier 1893.

mentionnée dans le premier paragraphe de cette section, une somme annuelle de huit centins par piastre sur le montant du loyer; pourvu toujours que toute personne occupant un immeuble dont elle ne sera ni propriétaire ni locataire soit tenue au paiement de la présente taxe suivant la valeur du loyer du dit immeuble, ainsi qu'elle aura été fixée par les évaluateurs.

Sec. 10. — Les mots suivants sont ajoutés après le deuxième alinéa du troisième paragraphe de la section 1 de l'Acte 53 (Vict. Chap. 69) et considérés comme en faisant partie.

"et de plus toutes taxes et cotisations scolaires dues aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières et par eux exigibles."

Sec. 11. — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières aura seul le droit d'accorder et de délivrer des certificats pour l'obtention des licences d'auberges et de magasins de liqueurs nonobstant toute loi ou usage à ce contraire, et ces certificats seront signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et revêtus du Sceau commun du dit Conseil.

Sec. 12. — Le dit Conseil aura le pouvoir de faire des règlements:

1<sup>o</sup>. — Pour permettre la vente de liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques ou enivrantes sujet à toutes restrictions qui pourront être jugées nécessaires.

2<sup>o</sup>. — Pour déterminer sous quelles restrictions et conditions et de quelle manière le percepteur du revenu de l'intérieur du District des Trois-Rivières accordera des licences aux marchands, commerçants, boutiquiers, aubergistes ou autres personnes pour vendre ces liqueurs.

3<sup>o</sup>. — Pour régir et gouverner tous les boutiquiers, aubergistes et personnes vendant ces liqueurs en détail, en quel qu'endroit que ce soit, suivant qu'il le jugera convenable ou utile pour prévenir l'ivrognerie; et tous  
jeux

Lundi, le 9 Janvier 1893.

jeux de cartes ou de hasards intéressés.

4<sup>o</sup>. — Pour empêcher la vente de toute liqueur enivrante à toute personne mineure, apprenti ou domestique.

Sec. 13. — Après chaque mutation de propriétaire ou d'occupant d'un terrain mentionné au rôle d'évaluation en force, le dit Conseil sur requête par écrit à cet effet et sur preuve suffisante peut biffer le nom de l'ancien propriétaire ou occupant et y inscrire celui du nouveau.

Sec. 14. — Les mots suivants sont ajoutés après la soixante-et-onzième section de l'Acte 40 (Vict. Chap. 51) et considéré comme en faisant partie:

"Pourvu qu'avis par écrit du jour et de l'heure de la dite assemblée soit donné à chacun des membres du dit Conseil, au moins vingt-quatre heures avant la dite assemblée."

Sec. 15. — La section soixante-et-une de l'Acte 38 (Vict. Chap. 76) est remplacée par la suivante:

61<sup>o</sup> — Après la promulgation du présent Acte, tout propriétaire ou agent qui accordera volontairement un certificat ou reçu portant une somme moindre, ou plus élevée que le loyer réellement payé pour les biens mentionnés, ou auxquels il sera fait allusion, et tout locataire qui présentera aux assesseurs de la dite Cité, un tel certificat ou reçu représentant faussement la valeur du loyer payé par le dit locataire, ou toute personne qui donnera de fausses informations aux dits assesseurs afin de diminuer ou d'augmenter le montant de sa cotisation, seront sujets, sur conviction du fait par devant le Maire ou un juge de Paix, à une amende de vingt piastres, ou à l'emprisonnement pendant un mois de calendrier, suivant le jugement du dit Maire ou du dit juge de Paix.

Sec. 16. — Les mots suivants sont ajoutés à la fin du quatrième paragraphe de la section soixante-et-dix de l'Acte 38 (Vict. Chap. 76) et considérés comme en faisant partie: "et ces dits frais, seront des dettes privilégiées contre les susdits terrains, ils pourront être recouverts de la même manière que le sont les taxes municipales et seront dans tous les cas de distribution de deniers alloués au dit Conseil de Ville de préférence à tous autres créanciers nonobstant toute loi à ce contraire."

Sec. 17. —

Lundi, le 9 Janvier 1893.

Sec. 17. — La section cent-trente de l'Acte 38 Vict. Chap. 76 est remplacée par la suivante :

130. — Toutes poursuites pour infractions à un règlement du dit Conseil de Ville ou à une disposition des diverses lois concernant la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et pour le recouvrement de toute amende encourue à cet égard, pourront être intentées et continuées au nom de la Corporation par tout contribuable qui aura préalablement mis la Corporation en demeure d'intenter la ou les dites poursuites, en cas ces contribuables fournissant bonnes et suffisantes cautions pour rencontrer les frais des dites poursuites; et tout officier ou membre de la Corporation sera habile à comparaitre comme témoin; et toute amende ou pénalité pécuniaire appartiendra à la Corporation.

Sec. 18. — Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter le pouvoir de l'Égueduc et de continuer sa construction, le dit Conseil de Ville est par le présent autorisé à émettre des débentures ou obligations, ou autrement contracter sur le crédit de la Cité des Trois-Rivières une dette qui n'excèdera pas vingt-cinq mille piastres (\$25,000.00) lesquelles débentures ainsi émises spécialement et uniquement pour l'objet ci-dessus mentionné, le seront sous le seing du Maire, le contre-seing du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation, et porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Janvier et de Juillet de chaque année à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et il pourra être annexé à toutes telles débentures ou obligations des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel sur iceux, lesquels coupons étant signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier seront payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux, livrés à la Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel mentionné a été payé suivant la teneur de la dite



Lundi, le 9 Janvier 1893.

dite d'ébenture ou obligation, et toutes ces d'ébentures ou obligations, ainsi que l'intérêt avec le capital seront assurées par hypothèque spéciale et privilégiée sur le dit Arquebus.

Proposé par Mr. S. Lymburner,

Secondé par Mr. Savard,

Que les amendements aux Actes d'incorporation de cette Cité, qui viennent d'être lus en Conseil, soient adoptés et que son Honneur le Maire P. E. Normand, Cers, Député de cette Cité, soit prié de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Proposé par Mr. Ricard, en amendement,

Secondé par Mr. S. Lymburner,

Que la section huit du projet de bill qui vient d'être lu devant ce Conseil soit retranchée du dit bill.

Rejetée sur division de huit contre et un pour, savoir:

Contre:

Pour:

Mr. Bressé,

Mr. Ricard.

Dussault,

Gélinas,

Lymburner, S.

Lymburner, P.

Olivier,

Savard,

St. Pierre,

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation, et après avoir entendu et jugé toutes les plaintes, son Honneur le Maire reprend son siège, et le rapport suivant est lu:

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication des plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, fait le rapport suivant:

Que

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter les amendements à la Charte de la Cité.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 4.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Évaluation

Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1893.

Lundi, le 9 Janvier 1893.

Que les plaintes de Mr. Alphonse Vidal demandant que son nom soit entré au dit rôle comme locataire de quatre-vingt-quatre piastres l'an au N° 232, rue Notre-Dame, que celle du Rév. Messire L. Richard demandant que son nom soit entré comme propriétaire N° rue Volontaire, au lieu et place de Napoléon Guillemette fils; celle de Mr. J. K. Uvard demandant de réduire l'évaluation de sa propriété, rue des Commissaires à sept cents piastres (\$700.<sup>00</sup>); celle de Louis Charrette fils demandant de transporter le foyer qui lui est chargé à Louis Charrette père; celle de Mr. Joseph Panneton demandant de substituer son nom à celui de Mr. George Panneton comme propriétaire rue St. Roch; celle Mr. Philippe Levasseur demandant de substituer son nom à celui de Mr. Théophile Baron comme propriétaire rue St. Denis; celle de Mr. Alphonse Normand demandant de retrancher les noms de Messrs. Johnny Noël et George Gingras, comme locataires où qu'ils sont absents; celle de Mr. Octave Romain demandant que son foyer soit porté au montant de quarante-deux piastres au lieu de vingt-et-unes; celle de Mr. Edmond Pratte demandant que le montant de son foyer soit porté à dix-huit piastres au lieu de trente piastres, celle de Mr. Joseph Sauvageau demandant que son nom soit substitué à celui de Baliste Sauvageau comme locataire au numéro 63, rue Plaisante; celle de Mr. Sévère Germain demandant que la propriété portée au nom de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Alexis Lafont rue Bureau soit entrée à son nom; celle de Mr. J. W. Bureau demandant que la Cape d'avocat soit retranchée du rôle, soient accordées.

Que sur les plaintes de Mr. L. O. Pottier les corrections et additions suivantes soient faites au dit rôle.

Que Mr. John Orgall et Richard Charles Orgall soient entrés au dit rôle avec un foyer de soixante piastres l'an chacun, au numéro 46 rue St. Ars. - Xavier, que la propriété de Mr. H. M. Calcer située au coin des rues Notre-Dame et du Platon soit estimée à \$9,000.<sup>00</sup> au lieu de \$7,000.<sup>00</sup> et celle située sur la rue Notre-Dame soit estimée à \$10,000.<sup>00</sup> au lieu

Lundi, le 9 janvier 1893.

lieu de \$8,000.<sup>00</sup> et qu'un fonds de marchandises de \$2,000.<sup>00</sup> lui soit chargé pour son magasin rue du Platon; que la propriété de Mr. Alfred Jacob sur la rue St. Paul soit estimée à \$900.<sup>00</sup> au lieu de \$750.<sup>00</sup>; que la propriété de Messrs. Duplessis et Guillet située au coin des rues Bonaventure et St. Pierre soit estimée à \$3800.<sup>00</sup> au lieu de \$3,000.<sup>00</sup>; que les propriétés de Mr. Alexander Baptist situées dans l'Île de la Cotherie soient estimées, comme suit: \$2,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>, \$1,100.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>, \$1,100.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>, \$1,100.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>, \$1,100.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>, \$1,100.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>, \$1,200.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup> et \$1,200.<sup>00</sup> au lieu de \$800.<sup>00</sup>; que Mr. Antoine Dussault soit entré comme propriétaire sur la rue Volontaire au lieu des héritiers de feu Louis Dussault; que l'évaluation de la partie de propriété occupée par Mr. F. X. Beauchemin soit portée à \$400.<sup>00</sup>; qu'un loyer de \$196.<sup>00</sup> l'an soit chargé au Docteur Alphonse Méthot dans la maison de Mr. W. E. Gervais rue des Champs; que le nom de Israël Lemoine soit substitué à celui de George W. Lead comme propriétaire d'un terrain vacant sur la rue des Commissaires; que le nom de Mr. Johnny Bellemarre soit substitué à celui de W. Verrette comme propriétaire d'un terrain situé rue Bureau; que le nom de Olivier Levasseur soit substitué à celui de Louis Morrissette comme propriétaire d'un terrain sur la rue St. George; que le nom de G. R. Barthe soit substitué à celui de O. Whiteford comme locataire au numéro 49 rue du Platon, qu'un loyer de \$60.<sup>00</sup> l'an soit chargé à Joseph Guilbert fils de Jean, au numéro 62 rue Badaud; qu'un loyer de \$30.<sup>00</sup> l'an soit chargé à Napoléon Morrissette au numéro 106 rue Royale; que l'évaluation du lot 1706 rue des Champs, et appartenant au Séminaire des Trois-Rivières soit portée à \$400.<sup>00</sup>; que la propriété des héritiers L'Espérance, rue du Platon, soit estimée à \$1,500.<sup>00</sup>; que Mr. F. X. Papin soit entré comme locataire des mansardes du Marché-aux-Denrées, à raison de \$200.<sup>00</sup> l'an; que Mr. James Harvey soit entré sur la rue des Forges avec un loyer de \$96.<sup>00</sup> l'an; que Mr. Alphonse Ollarie soit entré au N<sup>o</sup> rue Plaisante avec un loyer de \$36.<sup>00</sup> l'an; que la gare de la Compagnie du Chemin de fer Pacifique Canadien en cette Cité soit évaluée à \$10,000; que les noms de Messrs. James Malone et autres soient

Lundi, le 9 Janvier 1893.

soient retranchés du dit rôle comme propriétaires d'un terrain sur la rue St. Philippe;

Que la plainte de Mr. Israël Lafontaine fils demandant que son nom soit entré, comme locataire au N<sup>o</sup> 44 rue Notre-Dame au lieu et place de Israël Lafontaine père; que celle de Mr. Charles Pagé, demandant que le nom de Mr. R. H. Scougall soit retranché du dit rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 30 rue du Fleuve; que le nom de Hilaire Baron soit retranché comme locataire rue Champflour; que le nom de Albert Cadorette père soit retranché comme locataire rue St. George; que le nom d'Adélard Bernier soit entré comme locataire de \$36.<sup>00</sup> l'an sur la rue St. Thomas; que le nom de Raymond Laflamme soit entré comme locataire de \$36.<sup>00</sup> l'an au N<sup>o</sup> 34 1/2 rue Notre-Dame; que le nom de Arthur Parent soit entré comme propriétaire de deux terrains estimés l'un à \$1,500.<sup>00</sup> et l'autre à \$500.<sup>00</sup> sur la rue Notre-Dame au lieu et place de D<sup>ne</sup> M<sup>me</sup> Edouard Parent; que le nom de Charles Pérard soit entré comme locataire de \$100.<sup>00</sup> l'an au N<sup>o</sup> 43 rue des Forges, soient accordées.

Que toutes les autres plaintes à part de celles ci-dessus mentionnées soient rejetées.

(Signé) J. E. Normand,

Président.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport du Comité Général qui vient d'être lu soit adopté et que le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-treize soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

J. E. Désaulniers  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

6<sup>e</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Ajournement.

# Lundi, le 16 Janvier 1893.

Assemblée Régulière.  
16 Janvier 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,
- Messieurs les Echevins G. A. Bourgeois,
- O. P. Bessé,
- H. Dussault,
- C. Lyburner,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lue une lettre de Messieurs Olivier & Désy, Avocats, réclamant la somme de mille piastres de dommages, pour et au nom de Mr. J. A. Gagnon.

Lettre de  
Messrs. Olivier & Désy.

Référé à l'Avocat de la Corporation, qui devra faire rapport.

Lue une lettre de Monsieur P. A. Boudreault, Avocat, réclamant la somme de cent vingt piastres de dommages, pour et nom de Dame Veuve John Bowland.

Lettre de  
Mr. P. A. Boudreault.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Rapport du  
Comité des Finances.

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$	-	14
" des Chemins,			50	59
" du Feu,			22	90
" de l' Eclairage,			3	-
" de l' Hôtel-de-Ville,			8	20
Drainage,			4	-
	Or Reporter	\$	88	83

Lundi, le 16 Janvier 1893.

	Report	\$	88	83
Comptes St. Maurice,			3	40
Reus sous Contrôle,			14	25
Carré Champlain,			1	40
Billets Payables,			10,500	—
Intérêt et Commission,			3,959	83
Salaires,			250	—
Divers Comptes,			11	97
		\$	14,829	68

Respectueusement soumis,  
 (Signé) O. P. Bressé, Pr<sup>sd</sup>  
 G. W. Bourgeois,  
 H. Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Savard,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Secrétaire-Trésorier,  
 pour l'année 1892.

Rapport:

J'ai l'honneur de soumettre pour l'information de votre Conseil, mon rapport pour les douze mois écoulés le trente-et-un Décembre dernier (1892).

Ce rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses, ainsi que des exposés sous forme de tableaux indiquant le revenu estimé et réel de 1892, et les crédits et déboursés pour la même année; et de plus, le bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1892.

Un Comité Spécial de ce Conseil vous a soumis le dix-sept Octobre dernier (1892), un rapport détaillé sur l'état financier de la Corporation, et vous a fait des suggestions très-importantes qu'il serait très-utile de prendre en considération en étudiant le présent rapport lors des prochaines appropriations le trente de Janvier courant; à laquelle date, je me ferai un devoir de vous faire quelques suggestions  
 dans

Lundi, le 16 Janvier 1893.

dans l'intérêt des finances.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre Obéissant Serviteur,  
(Signé) L. Jhs. Désaulniers,  
Sec.-Prés.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 16 Janvier 1893. }

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Dussault,

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque  
d'Hochelega au montant de six mille piastres à trois mois de la  
date du onze de Janvier courant (1893), en renouvellement d'un autre  
billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Dussault,

3<sup>e</sup> Motion  
Pour patronage de  
papeterie et impressions

et résolu: Que le Comité permanent des Finances du Conseil,  
soit, à l'avenir, chargé d'ordonner et surveiller tout ouvrage d'im-  
pression de reliure, ainsi que la fourniture et l'approvisionnement  
de papeterie, dont peut avoir besoin le Conseil de Ville dans  
l'administration des affaires de la Corporation de la Cité; d'en  
indiquer le caractère et la forme suivant le cas; surtout d'en sti-  
puler les prix et les conditions de payment; usant de sa discrétion,  
pour en accorder une juste proportion et un contingent raisonnable  
à chacun des ateliers d'imprimerie établis en ville.

Adoptée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

Pour: — M. M. Bourgeois, Cressé, Dussault, Ricard et Savard,  
Contre: — M. M. Lymburner et St. Pierre.

Au journelement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois  
de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

L. Jhs. Désaulniers  
Sec.-Prés.

Pro-Maire

Lundi, le 23 Janvier 1893.

Assemblée Régulière.  
23 Janvier 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	Art. Olivier,
Messieurs les Echevins	Jos. Bellefeuille,
	G. A. Bourgeois,
	A. O. Cressé,
	H. Dussault,
	Frs. Gélinas,
	J. Lymburner,
	D. Ricard,
	J. Savard,
	Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Giroux, Sent.

Requête de Mr. Joseph Giroux, Sent., demandant que la taxe sur métier soit déduite de son compte, vu qu'il ne travaille plus.

Accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à trois mois de la date du vingt du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec. Prés.

Pro-Maire



Mardi, le 24 Janvier 1893.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 24 Janvier 1893.

Or

Son Honneur le Maire  
ou à Mr le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez donc convoquer une assemblée  
spéciale du Conseil de la Ville, pour ce soir, à sept heures et demie,  
pour prendre en considération l'opinion de Mr. Geo. Irvine, con-  
cernant le bonus Hall, Neilson & Co.

(Signé) A. P. Bressé,  
Arthur Olivier,  
Antoine St. Pierre.

Assemblée Spéciale.  
24 Janvier 1893.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins  
A. P. Bressé, Arthur Olivier et Antoine St. Pierre, et tenue  
à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-quatrième  
jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-  
vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et sui-  
vant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Proc. Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
G. A. Bourgeois,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lyburner,  
A. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que L. D. Paquin, Ecs, Avocat  
de

1<sup>ère</sup> Motion  
Jugement de la Cour du  
Banc de la Reine en ap-  
pel, dans la cause de la

Mardi, le 24 Janvier 1893.

Banque du Peuple et  
La Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, portés à  
la Cour Supérieure.

de ce Conseil, soit autorisé à en appeler à la Cour  
Supérieure du Canada, du jugement rendu par la Cour  
Supérieure des Trois-Rivières, le seize Avril mil huit cent  
quatre-vingt-douze, et du jugement rendu par la Cour  
du Banc de la Reine en appel, le dix Janvier courant,  
dans la cause de la Banque Jacques Cartier. Dem-  
manderesse vs W. A. Parent & al. Défendeurs, et La Corpo-  
ration de la Cité des Trois-Rivières opposante en Cour  
inférieure appelante, et La Banque du Peuple contes-  
tante en Cour inférieure intimée.

Adoptée sur division de neuf pour et  
un contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Bellefeuille,	M. Bourgeois.
Bressé,	
Dussault,	
Gélinas,	
Lymburner, G.	
Lymburner, P.	
Ricard,	
Savard,	
St. Pierre.	

Et la séance est ensuite levée.

*J. Deschamps*  
Sec.-Prés.

Pro-Maire

Assemblée Régulière.  
30 Janvier 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le trentième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept  
heures et demie du soir, en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecrs.,

Messieurs

# Lundi, le 30 Janvier 1893.

Messieurs les Echevins G. A. Bourgeois,  
 H. Dussault,  
 Ars. Gélinas,  
 C. Lymburner,  
 P. Lymburner,  
 Art. Olivier,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Requête de  
 Mr. Thomas Malone, Jr.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Thomas Malone, Jr., demandant que la connexion des fils de la lumière électrique soit faite, à sa résidence, où qu'il a l'intention d'y transporter les trois lampes qui sont installées à sa manufacture.

Requête de  
 Mr. Ls. Phi. Normand.

Accordée.  
 Requête de Mr. Ls. Philippe Normand, demandant que la connexion des fils électriques soit faite, à sa nouvelle résidence, sur la rue Bonaventure, où qu'il désire y faire installer les lampes électriques qui sont à son ancienne demeure, sur la rue Elefandre.

Lettre de  
 Messrs. Olivier & Déry.

Accordée.  
 Lue une lettre de Messieurs Olivier & Déry, Avocats, réclamant, au nom de Mr. J. O. Gagnon, la somme de dix mille piastres, pour dommages causés à son moulin.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Vote des appropriations  
 pour l'année 1893.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. P. Lymburner,  
 Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1893, préparés conformément aux Actes 38 Vict. Chap. 16, Sec. 42, 40 Vict. Chap. 51, Sec. 45 et 53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant

Lundi, le 30 Janvier 1893.

Montant des recettes ordinaires pour l'année écoulée  
le 31 Décembre 1892. \$144,802.51

Revenus Probables.

<u>Cotisations et Taxes.</u>			
Cotisations régulières,	15,500	-	
Taxe sur ramonage,	10	-	
Taxe sur Bateaux,	100	-	
Taxe des Rues sous Contrôle,	800	-	16,410
<u>Licences.</u>			
Hôtels,	1,600	-	
Magasins de Liqueurs,	2,250	-	
Charretiers,	100	-	
Ecuries de Louage,	175	-	
Bouchers,	40	-	
Colporteurs,	25	-	
Regrattiers,	70	-	
Traversiers,	50	-	
Marchands de poudre,	8	-	
Cirques et Jeux,	10	-	4,328
<u>Marchés.</u>			
Marché-aux-Denrées,	1,300	-	
Marché-aux-Pois,	400	-	
Staup des Bouchers,	1,300	-	
Magasins du Marché,	600	-	3,600
<u>Commune.</u>			
Rentes Constituées et Commutation,	500	-	
Pâturage d'animaux,	10	-	
Vente et Loyer de terrains,	15	-	525
Staup de l'Eau,			15,500
Ponts St. Maurice, (Céages)			4,300
Taxe du Drainage,			2,100
Staup de la Lumière Electrique,			5,000
Et Reporter			\$ 51,763

# Lundi, le 30 Janvier 1893.

	Report		\$ 51,763	-
	Loyer de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville,		150	-
	Intérêt sur arriérages de Taxes &c,		200	-
<b>Revenus Casuels.</b>				
	Croix aux retardataires,	25	-	
	Opposition du Sceau,	10	-	35
			\$ 52,148	-
	Argent en mains le 31 Décembre 1892.		5,159	14
			\$ 57,307	14

## Dépenses Probables.

<b>1. Fonds d'Amortissement.</b>				
	Ancienne Dette Consolidée,	2% sur \$41,500	830	-
	Nouvelle Dette Consolidée,	2% " 65,500	1,310	-
	Dette de l'Acqueduc,	2% " 97,666. <sup>67</sup>	1,953	33
	Dette des Ponts St. Maurice,	2% " 26,000	520	-
	Dette Hall, Neilson & Co.,	2% " 20,000	400	-
	Dette au Fonds d'Emp. Municipal,	1% " 43,000	430	-
	Dette R. Smeardon,	2% " 26,000	520	-
	Dette G. O. Gélinas & Frères	2% " 5,000	100	-
	Dette L. O. Prottier,	2% " 2,500	50	-
	Dette des Drainages,	1% " 60,000	600	-
				6,713.33
<b>2. Intérêt, Escompte &amp; Commission.</b>				
	4% d'int. sur \$41,500	Ancienne Dette Consolidée,	2,905	-
	5% " " 65,500	Nouv. Dette Consolidée,	3,275	-
	6% " " 97,666. <sup>67</sup>	Dette de l'Acqueduc,	5,860	-
	6% " " 26,000	Dette des Ponts St. Maurice,	1,560	-
	5% " " 20,000	Bonus à Hall, Neilson & Co.,	1,000	-
	5% " " 43,000	Dette au Fonds d'Emp. Municipal,	2,150	-
	5% " " 32,000	Bonus à R. Smeardon,	1,600	-
	5% " " 5,000	Bonus à G. O. Gélinas & Frères,	250	-
	5% " " 2,500	Bonus L. O. Prottier,	125	-
	5% " " 20,000	Dette de la bande des bonds d'Eau,	1,000	-
	5% " " 60,000	Drainages,	3,000	-
		A Reporter	\$ 22,725	-
				6,713.33

# Lundi, le 30 Janvier 1893.

Intérêt, Escompte & Commission. Report	22,425	-	6,713	33
5% d'int. sur \$3,000 Real <sup>es</sup> Bonus à R. Smardon,	150	-		
6% " " 2,508. <sup>50</sup> de Rentes Foncières,	150	51		
Commission Tot.	400	-	23,425	51
3° Salaires.				
Secrétaires-Trésoriers,	1200	-		
Asst. Secrétaires-Trésoriers,	700	-		
Comptable,	550	-		
Asst. Comptable,	300	-		
Auditeurs,	50	-		
Évaluateurs et leur Clerc,	200	-		
Collecteur et Messager,	400	-	3,400	-
4° Assurances.				
Contre le Feu,			300	-
5° Département du Feu.				
Fournitures, Entretien et Réparations,	100	-		
Chauffage,	125	-		
Pourrage et Entretien des Chevaux,	175	-		
Télégraphe d'Alarme,	100	-		
Costumes des Pompiers,	10	-		
Ouvrier du Département,	36	-		
Téléphone,	40	-	616	-
6° Département de l'Acqueduc.				
Salaires du Surintendant,	500	-		
" de l'Asst. Comptable,	450	-		
" du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,	425	-		
" du 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,	375	-		
" du Tourne-Robinet,	112	-		
Chauffage, (Charbon et bois)	2,500	-		
Entretien et Réparations,	600	-		
Papeterie, Annonces et Impressions,	40	-		
Criées Publiques,	8	-		
Timbres de Poste et Télégrammes,	2	-	5,042	-
7° Éclairage.				
Salaires du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,	175	-		
À Reporter	175	-	\$39,496	84

207

# Lundi, le 30 Janvier 1893.

Éclairage	Report	\$ 175 -	\$ 39,496 84
Salaires du 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		125 -	
" des 2 Chauffeurs @ \$360. ch.		720 -	
" des 2 hommes pour l'entretien des Lampes @ \$300. ch.		600 -	
Combustible,		5,800 -	
Éclairage des Rues,		4,140 -	
" des l'Hôtel de Ville, et Station de Police et du Feu,		120 -	
Entretien et Réparation du <u>Plant</u> ,		100 -	
Ouvriers du Département,		24 -	
Huile et Waste,		700 -	12,504 -
8 <sup>o</sup> Département des Marchés.			
Entretien et Réparations,		250 -	
Clerc du Marché aux-Denrées, (Salaires)		240 -	
Aux. Clerc du Marché aux-Denrées, "		120 -	
Clerc du Marché aux-Poin,		240 -	
Bâtisse du Marché aux-Poin,		200 -	1,050 -
9 <sup>o</sup> Département de la Commune.			
Entretien et Réparations,			50 -
10 <sup>o</sup> Département des Chemins.			
Entretien et Réparations,		1,000 -	
Effets et Outils,		450 -	
Chemins et Traverses d'hiver,		160 -	
Actes Notariés et Enregistrement,		10 -	
Crées Publiques,		5 -	
Salaires de l'Inspecteur,		250 -	
" de l'Ouvrier,		72 -	
Nourrage et Entretien des Chevaux, (partie)		175 -	2,122 -
11 <sup>o</sup> Département de la Santé.			100 -
12 <sup>o</sup> Département de la Police.			
Salaires du Chef,		390 -	
" de 5 Constables @ \$350. chacun		1,750 -	
" " 2 Assistants @ \$300. "		600 -	
Assurance du Corps de Police, contre les accidents,		60 -	
Timbres Judiciaires,		10 -	
À Reporter	\$ 2,810 -	\$ 55,322 84	

Lundi, le 30 Janvier 1893.

✓	Département de la Police.	Report \$	2,810 -	\$ 55,322 84
	Costumes,		200 -	
	Ameublement et Entretien,		25 -	
	Pension des Prisonniers,		10 -	3,045 -
✓	13° Département de l'Hôtel-de-Ville.			
	Entretien et Réparations,		150 -	
	Ameublement et Fournitures,		50 -	
	Chauffage,		300 -	
	Ouvriers de la bâtisse,		214 -	524 -
✓	14° Ateliers des Départements.			
	Outils, Combustible, &c.,			30 -
✓	15° Aqueduc Construction.			450 -
✓	16° Frais Légaux.			500 -
✓	17° Papeterie, Annonces et Impressions.			400 -
✓	18° Carrés Publics.			
	Carré Champlain,		250 -	
	" La Pousse,		10 -	
	" Le Platon,		30 -	290 -
✓	19° Ponts St. Maurice.			
	Entretien et Réparations,		1,500 -	
	Chauffage et Eclairage,		100 -	
	Salaires du Gardien,		300 -	
	de l' Ouvriers,		48 -	1,948 -
✓	20° Rues sous Contrôle.			1,000 -
✓	21° Dépenses Contingentes.			
	Frais de Voyage,		150 -	
	Timbres de Poste et Télégrammes,		15 -	
	Criées Publiques et Affiches,		10 -	
	Actes Notariés et Enregistrement,		25 -	
	Fêtes Publiques,		50 -	
	Or Reporter	\$	250 -	\$ 63,509 84



Lundi, le 30 Janvier 1893.

Dépenses Contingentes. Amendement à la Charte, Assurance de L' Huissier, 2 <sup>e</sup> Fonds de Réserve. 5% sur revenus ordinaires estimés à \$ 52,118. <sup>00</sup>	Report \$ 250 - 300 - 6 - 556 -  2,607 40 \$ 66,643 24
--	--

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Olivier,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Messieurs William Lanigan et P. L. Hubert soient nommés auditeurs des livres de comptes de la Corporation de cette Cité, pour l'année courante, avec un salaire de vingt-cinq piastres chacun.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 5,600.<sup>00</sup>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de cinq mille six cents piastres, à trois mois de la date du trois de Février prochain, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l' Echevin J. Lymburner.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre huit, Règlement concernant le Département de la Police soit amendé quant à ce qui concerne les devoirs du Corps de Police de cette Cité.  
En Conseil, ce 30 Janvier 1893.  
(Signé) Cyriac Lymburner.

Avis de motion de  
Mr. l' Echevin J. Lymburner.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant

Lundi, le 30 Janvier 1893.

concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs" soit amendé quant à ce qui concerne le montant exigible par le dit Conseil pour accorder aux dits Aubergistes et Marchands de Liqueurs les certificats nécessaires à l'obtention de leurs licences.

En Conseil, ce 30 Janvier 1893.

(Signé) Téléphore Lymburner.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Ricard.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit amendé quant à ce qui concerne les Compagnies de Télégraphes et de Téléphones.

En Conseil, ce 30 Janvier 1893.

(Signé) Désiré Ricard.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

(S.) H. Desaulniers.

Sect.-Prés.

J. E. Normand

Maire.

Assemblées Régulières.  
13 Février 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Proc. Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Échevins G. A. Bourgeois,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lymburner,

A.

Lundi, le 13 Février 1893.

J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Thomas Laperrière.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Thomas Laperrière, demandant que la taxe sur métier d'ouvrier soit déduite de son compte, vu qu'il n'exerce pas cette occupation.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faire-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$ 156	42
" des Chemins,		91	77
" des Marchés,		52	13
" du Feu,		28	95
" de l' Eclairage,		146	17
" de l' Hôtel-de-Ville,		18	60
" de la Police,		228	35
Drainage,		104	98
Comté St. Maurice,		25	-
Rues sous Contrôle,		43	50
Billets Payables,		316	00
Intérêt et Commission,		617	15
Assurances des Propriétés de la Corporation,		7	50
Frais Légaux,		727	15
Vente de Terrains,		39	63
Dépenses Contingentes,		257	72
Salaires,		262	49
Divers Comptes,		2,057	10
		<del>\$ 36,494</del>	61

Respectueusement

Lundi, le 13 Février 1893.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) G. W. Bourgeois,  
 H. Dussault,  
 Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. J. Lymburner,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 51.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. G. Lymburner,  
 Que le projet de règlement  
 intitulé: "Chapitre 51, Règlement pour abroger et remplacer  
 le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé:  
 Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands  
 de Liqueurs", soit lu, passé et adopté.

Chapitre LI.

Chapitre 51, Règlement  
 concernant les Aubergis-  
 tes et les Marchands de  
 Liqueurs.

Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept  
 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant  
 les aubergistes et les marchands de liqueurs."

Attendu qu'il s'élève des doutes quant à la  
 validité du règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre dix-  
 sept règlement concernant les aubergistes et les mar-  
 chands de liqueurs, et d'un amendement à ce règlement,  
 passé le sept Avril mil huit cent quatre-vingt-douze,  
 il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des  
 Trois-Rivières que les règlements ci-dessus cités soient  
 abrogés et remplacés par le suivant, savoir:

Sec. 1. — Aucun aubergiste ou autre personne ne pourra  
 obtenir une licence pour tenir une auberge, hôtel, taverne,  
 ou autres maisons d'entretien public, pour vendre ou détailler  
 aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et  
 enivrante, dans la Cité des Trois-Rivières, qu'après s'être en  
 tout conformé aux dispositions de la loi qui règle l'obtention  
 de telle licence et avoir obtenu un certificat approuvé par  
 le

Lundi, le 13 Février 1893.

le dit Conseil, tel que voulu par la loi, lequel certificat ne sera accordé et délivré, par le dit Conseil, qu'après que tel aubergiste ou autre personne, comme susdit, aura payé au Secrétaire-Président du dit Conseil, la somme de deux cents piastres, en sus de tous droits et honoraires sur telle licence, ainsi que tous arrérages dus pour l'octroi d'un ou de plusieurs certificats antérieurs; laquelle licence expirera le trente Avril de chaque année, et tout aubergiste ou autre personne, comme susdit, vendant et détaillant aucune telle liqueur, comme susdit, sans avoir obtenu le dit certificat et la dite licence, sera passible de la pénalité imposée par la loi, en tel cas faite et fourvue, laquelle sera recouvrable en la manière y mentionnée.

Sec. 2. — Il ne sera pas accordé et confirmé plus de six certificats pour l'obtention de licences pour tenir un hôtel ou une auberge, dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, pour y vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante; pourvu toujours que si, vu les circonstances, il paraissait, au dit Conseil, nécessaire de permettre la tenue de quelques autres hôtels ou auberges, aux fins susdites, le dit Conseil pourra, par résolution à cet effet, et dont avis devra être donné au moins huit jours d'avance, accorder et confirmer tel nombre de certificats additionnels qu'il jugera convenable pour l'ouverture de tels hôtels ou auberges.

Sec. 3. — Toute personne ayant obtenu une licence pour tenir un hôtel, une auberge, une taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre ou détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la dite Cité, ne pourra vendre ou détailler telles liqueurs, dans la dite Cité, depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, et durant toute la journée de tout et chaque dimanche de l'année, et durant le temps ainsi prohibé, la buvette dans les dits hôtels, auberges, tavernes ou autres maisons ou lieux d'entretien public, sera fermée à clef.

Sec. 4. — Chaque auberge ou hôtel sera muni d'au moins huit chambres à coucher, garnies de lits pour l'usage des voyageurs, autres

Lundi, le 13 Février 1893.

outre le logement de la famille, et aussi d'une écurie de grandeur suffisante pour loger au moins six chevaux, et cette écurie devra être placée sur le même emplacement où se trouve situé la dite auberge ou le dit hôtel.

Sec. 5. — Il ne sera accordé aucune licence pour tenir dans la Cité des Trois-Rivières, aucune buvette ou lieu d'entretien public classifié et désigné, dans la loi sous le nom de restaurant ou salon (saloon) ou salle de rafraîchissement (refreshment room).

Sec. 6. — Aucun boutiquier, marchand, ou autre personne ne pourra vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la Cité des Trois-Rivières, en quantité moindre de deux gallons, mesure impériale, à la fois, et pas moindre de une chopine, mesure impériale, à la fois, avant d'avoir obtenu ou pris une licence du Percepteur du Revenu de la Province, pour le District des Trois-Rivières, et le dit Percepteur du Revenu de la Province, pour le District des Trois-Rivières, ne pourra accorder telle licence qu'après que tel boutiquier, marchand ou autre personne mentionnée au présent règlement, aura obtenu du dit Conseil, un certificat sous le sceau de la Corporation de la dite Cité, et le seing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, lequel certificat ne sera accordé qu'après que tel boutiquier, marchand ou autre personne, comme susdit, aura payé au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, la somme de cent cinquante piastres, en sus de tous droits et honoraires sur telle licence, ainsi que tous arrérages dus pour l'octroi d'un ou de plusieurs certificats antérieurs; laquelle licence expirera le trente Avril de chaque année; et tout boutiquier, marchand, ou autre personne, comme susdit, vendant et détaillant aucune telle liqueur, comme susdit, sans avoir obtenu le dit certificat et la dite licence, sera passible de la pénalité imposée par la loi, en tel cas faite et fourvue, laquelle sera recouvrable en la manière y mentionnée.

Sec. 7. —

Lundi, le 13 Février 1893.

Sec. 7. — Aucun boutiquier, marchand, ou autre personne, qui aura obtenu une licence pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, en quantité moindre de deux gallons, mesure impériale, à la fois, et pas moindre de une chopine, mesure impériale, à la fois, ne pourra vendre et détailler telle liqueur, comme susdit, depuis minuit le samedi, jusqu'à cinq heures du matin le lundi suivant.

Sec. 8. — Personne ne pourra tenir un hôtel de tempérance sans avoir obtenu un certificat approuvé par le dit Conseil et signé par le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, pour vendre dans les limites de la dite Cité, des rafraîchissements ou liqueurs dites de tempérance, et tel certificat ne pourra être obtenu qu'après que telle personne aura payé, au dit Secrétaire-Trésorier, la somme de deux piastres.

Sec. 9. — Toute personne qui dans les limites de la dite Cité, embouteille des liqueurs fermentées, les vend ou les livre chez lui, ou chez l'acheteur, en quantité d'au moins une douzaine de bouteilles, à la fois, sera considérée comme exerçant l'occupation d'embouteilleur, et telle personne sera tenue de payer au dit Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, annuellement et d'avance, une taxe ou cotisation de trente piastres.

Sec. 10. — Toute personne possédant, occupant ou tenant un magasin de liqueurs enivrantes, en gros, aux termes de la loi, paiera au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, une taxe ou cotisation annuelle de soixante-quinze piastres.

Sec. 11. — Tout aubergiste dûment licencié pour la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques, fermentées et enivrantes, qui vendra aucune des dites liqueurs aux personnes ivres ou aux mineurs, sera passible d'une amende ou pénalité qui ne sera pas moindre de quatre piastres ni plus de vingt piastres pour chaque offense.

Sec. 12. — Toute personne convaincue de contravention au présent règlement ou à aucune section d'icelui, encourra une amende de pas moins d'une piastre ni plus de vingt piastres, à moins qu'une amende spéciale, pour aucune telle contravention,

Lundi, le 13 Février 1893.

ne soit imposée par le présent règlement.

Sec. 13. — Le secrétaire-Trésorier rendra compte, au dit Conseil, des deniers qu'il percevra en vertu du présent règlement, en la manière et aux époques que le dit Conseil ordonnera.

Sec. 14. — Toutes les pénalités imposées par ce règlement seront poursuivies, recouvrées, payées et appliquées suivant les dispositions de l'Acte de la Législature de la Province de Québec, 38 Victoria, Chapitre 46, intitulé: "Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières et les divers actes qui l'amendent" et des actes qui l'amendent.

Sec. 15. — Le règlement de ce Conseil, intitulé: "Chap. 1, Règlement concernant les Règlements", sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 16. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. C. Lyburner,

Secondé par Mr. Savard,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 52, Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LII.

Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. — Le quatrième paragraphe de la section quatorze du règlement par le présent amendé, est remplacé par le suivant:

"Par toute compagnie de Télégraphe ayant un bureau en  
cette

3<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 52.

Chapitre 52, Règlement  
concernant les Cotisations  
et Taxes amendé.



# Lundi, le 13 Février 1893.

cette Cité et transmettant des nouvelles, avis ou messages à, ou de cette Cité, au moyen de télégraphes, ou son agent, cent piastres.

Sec. 2. — Le cinquième paragraphe de la section quatorze du règlement par le présent amendé est remplacé par le suivant:

\* Par toute compagnie de téléphone ayant un bureau en cette Cité, ou son agent, cent piastres.

Sec. 3. — Les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Proposé par M<sup>r</sup>. Savard, en amendement,

Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que la section première du règlement Chapitre 52 qui vient d'être lue au Conseil soit amendée, en remplaçant les mots cent piastres par soixante-et-quinze piastres.

Adoptée sur division de cinq pour et trois contre, savoir:

Pour:  
M<sup>r</sup>. M. Bourgeois,  
Dussault,  
Gélinas,  
Lymburner, P.  
Savard,

Contre:  
M<sup>r</sup>. M. Lymburner, G.  
Ricard,  
St. Pierre.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division telle qu'amendée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Secondé par M<sup>r</sup>. G. Lymburner,

Que l'Hon<sup>ble</sup> George Irvine, Avocat, soit autorisé à agir comme conseil à la Cour Suprême du Canada, dans la cause de la Banque Jacques Cartier Demanderesse vs N. O. Parent et al. Défendeurs, et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières opposante en Cour Inférieure appelante, et La Banque du Peuple contestante en Cour inférieure, intimée.

Adoptée.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion  
Ord<sup>re</sup> amendement à la motion N<sup>o</sup> 3.

5<sup>e</sup> Motion  
Nomination de l'Hon<sup>ble</sup> George Irvine comme conseil, dans une cause à la Cour Suprême, entre la Corporation et la Banque du Peuple.

Lundi, le 13 Février 1893.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque d'Ho-  
chelaga.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Ho-  
chelaga un billet promissoire au montant de six mille  
piastres à trois mois de la date du sept de Février cou-  
rant, et ce, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt  
de Février courant, à sept heures et demie du soir.

M. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Pro-Maire

Assemblée Régulière  
20 Février 1893.

À une assemblée régulière, du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Février, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize, à sept  
heures et demie du soir, en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
L. A. Bourgeois,  
A. O. Bessé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Mon-  
sieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin L. A. Bourgeois  
est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 20 Février 1893.

Requête de Mr. Arthur Bergeron.

Requête de Mr. Arthur Bergeron, demandant que la connexion des fils de la lumière électrique soit faite, au magasin qu'il occupe, sur la rue Des Forges, où qu'il a fait l'acquisition des lampes et des fils qui servaient au magasin ci-devant occupé par Mr. P. M. Bonner.

Accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées et des Étaux des Bouchers.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que les loyers des étaux des bouchers dans la halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit Marché, qui le vingt-cinq de Mars prochain, n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, samedi le vingt-cinquième jour de Mars prochain (1893) à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier de Mai prochain, aux lieux, en la manière et aux conditions de l'année dernière, et que les glaciers dans les étaux des bouchers soient à la charge des locataires des dits étaux quant à l'entretien et réparation.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Certificats pour obtention de Licences.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,  
Que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'Auberges et de Magasins de Liqueurs soient reçues par ce Conseil, d'hui au trois Avril prochain et que le secrétaire-Trésorier soit autorisé à l'annoncer dans les journaux.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Lymburner.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre cinquante et un des réglemens de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs" soit amendé quant à ce qui concerne les Aubergistes.

En Conseil, ce 20<sup>ème</sup> Février 1893.

(Signé) Pélésphore Lymburner.

Le

Lundi, le 20 Février 1893.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Président.

Assemblée Régulière.  
6 Mars 1893.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Procureur Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefleur,  
G. W. Bourgeois,  
A. P. Bessé,  
H. Dussault,  
Fr. Gétinas,  
L. Lyburner,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du  
Conseil Municipal de La Rochelle

Requête du Conseil Municipal du Village de La Rochelle, se plaignant de la manière dont la ligne de traverse d'été, entre la Pointe Godfroy et cette Cité, est tenue.

Lettre de  
J. L. Clair, Ecr.

Lue une lettre de J. L. Clair, Ecr., demandant que la taxe qui lui est chargée comme locataire, sur la rue St. Antoine, soit déduite de son compte.

Lettre de  
D<sup>me</sup> John Bowland.

Lue une lettre de D<sup>me</sup> John Bowland, demandant que l'eau de l'aqueduc, lui soit fournie, vu que son service d'eau est gelé.

Lue

Lundi, le 6 Mars 1893.

Lettre de Messrs. G.P. Gélinas & Frères.

Rapport du Comité des Finances.

Lue une lettre de Messieurs G.P. Gélinas & Frères, concernant le bonus qui leur a donné pour leur manufacture, et certains dommages causés à la dite manufacture.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	141	44
" des Chemins,		64	91
" des Marchés,		69	09
" du Feu,		46	40
" de l' Eclairage,		234	65
" de l' Hôtel de Ville,		19	68
" de la Police,		228	35
Ponts St. Maurice,		25	-
Rues sous Contrôle,		12	-
Papeterie et Impressions,		-	50
Intérêt et Commissions,		281	41
Frais Légal,		13	55
Vente de terrains,		6	-
Salaires,		262	49
Divers Comptes,		42	43
		<b>1,484</b>	<b>23</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) A.P. Bressé, Prsdt,  
H. Dussault,  
L. A. Bourgeois.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. C. Lymburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.  
Proposé

Lundi, le 6 Mars 1893.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 53.

Chapitre 53, Règlement  
concernant les Aubergistes  
et les Marchands de  
Liqueurs amendé.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 53, Règlement pour amender le Chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil, passé le treize de Février mil huit cent quatre-vingt-treize, concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LIII.

Règlement pour amender le Chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil, passé le treize de Février mil huit cent quatre-vingt-treize, concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section quatre du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante: "Chaque auberge ou hôtel, sera muni d'au moins huit chambres à coucher, garnies de douze lits pour l'usage des voyageurs, outre le logement de la famille, et aussi d'une écurie de grandeurs suffisante pour loger au moins douze chevaux, et cette écurie devra être placée sur le même emplacement où se trouve situé la dite auberge ou le dit hôtel.

Sec. 2. — Le règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre 1, Règlement concernant les règlements", sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Concernant les devoirs des  
membres du Corps de  
Police.

Proposé par Mr. G. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Qu'il soit résolu qu'à l'avenir, les membres du Corps de Police de cette Cité ne pourront exécuter des mandats ou signifier des procédures de causes,

Lundi, le 6 Mars 1893.

si ce n'est dans les causes où la Corporation sera intéressée.

Que les membres du dit Corps qui seront en devoir durant la nuit devront faire leur ronde dans la Cité jusqu'à trois heures et demie du matin, et celui qui sera de quart à la Station de Police ne devra se coucher sur aucun des meubles dans la dite station.

Aucune personne ne devra être admise dans la Station si ce n'est par affaire et aucun amusement ne leur sera permis.

Les membres du dit Corps de Police ne devront donner sciemment aucune fausse information aux membres du Conseil.

Pour infraction aux dispositions de la présente résolution ainsi qu'aux règles et ordonnances pour la gouverne de la brigade de Police et du Feu, les membres du dit Corps de Police seront passibles des amendes et pénalités suivantes, savoir:

Pour la première infraction, une piastre d'amende, pour la deuxième infraction cinq piastres d'amende et pour la troisième infraction, le membre ainsi en défaut sera exclu du dit Corps de Police et du Feu.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Dussault,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bourgeois,

Que les certificats en faveur de Messieurs Napoléon Dufresne, Joseph Lamothe, O. Carignan & Fils, Aldoric Carignan, L. P. Cormier, Zéphirin Gauthier, Edouard Bourque, Ernest Bérard, Joseph Bégin fils, Durand & Piccourt, Edouard Brunelle, Louis Brunelle & Frères, Thomas Pournival, Joseph Albert Duplessis, L. W. Ricard et Narcisse Lacerte pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs, et ceux en faveur de Messieurs Napoléon Guillemette fils, Andreas Warnecke, Joseph Cloutier, Joseph Levasseur, Louis Edmond Dufresne, Adélard Gauthier, George Héon, Louis Isaïe Dufresne et Louis Bergeron & Fils pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges soient maintenant examinés et que les dits certificats

4<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.

Lundi, le 6 Mars 1893.

certificats soient confirmés par ce Conseil.

Décision remise à la prochaine séance du Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers  
Sec. Prés.

Pro-Maire

Assemblée Régulière  
13 Mars 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Olivier,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

G. A. Bourgeois,

A. P. Cressé,

H. Dussault,

Frs. Isélinas,

G. Lyburner,

J. Lyburner,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du Conseil Municipal de St. Grégoire.

Requête du Conseil Municipal de St. Grégoire, se plaignant de la manière dont la ligne de traverse d'été, entre la Pointe Godefroy et cette Cité, est tenue.

Requête de Mr. Napol. Guillemette fils.

Requête de Mr. Napoléon Guillemette fils; demandant que son certificat, pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge, soit confirmé par ce Conseil.

Lettre de J. W. Bureau, Ecr.

Lue une lettre de J. W. Bureau, Ecr., demandant la



Lundi, le 13 Mars 1893.

la permission de garder entre ses mains, jusqu'au jugement de distribution, le surplus du prix de vente de la propriété des Héritiers de feu Pierre Bloutier, où qu'il est créancier hypothécaire, pour un plus fort montant.

Accordée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	4 -
" des Chemins,	10 65
" des Marchés,	1 95
" de l' Hôtel de Ville,	- 80
" de la Santé,	- 25
Rues sous Contrôle,	17 50
Intérêt et Commission,	42 -
Divers Comptes,	4 50
	<b>111 65</b>

\* Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'un rapport du Chef de Police concernant les Aubergistes.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. P. Cressé, Président  
Arthur Olivier,  
G. A. Bourgeois.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Confirmation des certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Savard,

Que les certificats en faveur de Messieurs Isaïe Dupresne, Adélaïde Gauthier, L. Edmond Dupresne, Louis Bergeron & fils, George Héon, Joseph Levasseur, Joseph

Lundi, le 13 Mars 1893.

Joseph Cloutier, et Napoléon Guillemette fils pour  
leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et ceux  
en faveur de Messieurs Narcisse Lacerte, L. A. Ricard,  
Joseph Albert Duplessis, Thomas Bournival, Louis  
Brunelle & Fils, Edouard Brunelle, Durand & Pré-  
court, Ernest Bérard, Edouard Bourque, Joseph  
Bégin fils, Joseph Lamothe, Orlème Carignan & Fils,  
Alfred Carignan, L. J. Cormier, Zéphirin Gauthier  
et Napoléon Dupresne pour leur permettre d'obtenir des  
licences de marchands de liqueurs soient examinés et  
que les dits certificats soient confirmés par ce Conseil.  
Proposé par Mr. Bourgeois, en amendement,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

3<sup>e</sup> Motion  
Ou amendement à  
la motion N<sup>o</sup> 2.

Que la considération de la  
résolution de Mr. l'Échevin Gélinas concernant la  
confirmation des certificats pour licences d'auberges et  
de marchands de liqueurs soit remise à une autre as-  
semblée.

Rejetée sur division de six contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Mr. Bellefeuille,	Mr. Mr. Bourgeois,
Gélinas,	Cressé,
Lymburner, C.	Dussault,
Lymburner, P.	St. Pierre.
Ricard,	
Savard,	

La motion principale étant alors mise aux voix est  
adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le  
seize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

A journement.

Th. Décaulniers  
Sec. Prés.

Pro-Maire.

Jeudi, le 16 Mars 1893.

Assemblée Régulière.  
16 Mars 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le seizième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
G. A. Bourgeois,  
A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
C. Lyburner,  
J. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Alexis Lord, demandant que l'usage d'un terrain qu'il occupait, ci-devant, comme locataire, lui soit accordé aux mêmes conditions que l'an dernier.

Référé au Comité de la Commune.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Mr. l'Echevin Bressé et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soient autorisés à agir pour et au nom de la Corporation de cette Cité et à encherir à une somme suffisante pour protéger les intérêts de la dite Corporation lors de la vente des meubles et immeubles de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, qui aura lieu le vingt-et-unième jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au Palais de Justice en cette Cité.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite de Dame Veuve John Rowland contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour dommages au montant de soixante

Requête de  
Mr. Alexis Lord.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente des propriétés de la  
Compagnie Canadienne  
des Conduites d'Eau.

Jeudi, le 16 Mars 1893.

2<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup>  
John Bowland.

soixante piastres.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que L. D. Pâquin, Ecr., Avocat  
soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, dans une cause à la Cour de Circuit pour ce District, dans laquelle Dame Veuve Sarah Flaggerty est Demanderesse et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et à prendre tous procédés judiciaires qu'il jugera à propos.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de garantie hypothécaire de Messieurs G. G. Gélinas & Frère en faveur de la Corporation de cette Cité.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer le projet d'acte de garantie hypothécaire de Messieurs G. G. Gélinas & Frère en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

H. Décaulmier  
Sec.-Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 22 Mars 1893.

Or

Son Honneur le Maire  
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez

Jeudi, le 23 Mars 1893.

Veillez convoquer une assemblée spéciale du Conseil de-Ville, pour demain, à sept heures et demie du soir, concernant le certificat en faveur de M<sup>r</sup>. Casimir Veillet, pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste.

(Signé) Jérémie Savard,  
Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille.

Trois-Rivières, 22 Mars 1893.

Au  
Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Conformément à la requisition de Messieurs les Echevins Bellefeuille, Savard et Dussault, en date de ce jour, je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour demain à sept heures et demie du soir, concernant le certificat en faveur de M<sup>r</sup>. Casimir Veillet pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
23 Mars 1893.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, sur demande de Messieurs les Echevins Jérémie Savard, Hubert Dussault et Joseph Bellefeuille, et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-troisième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lymburner,

B

Jeudi, le 23 Mars 1893.

1<sup>ère</sup> Motion.  
Certificat en faveur de  
M<sup>r</sup>. Casimir Veillet con-  
firmé.

J. Lymburner,  
J. Savard.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Savard,

Que le certificat en faveur  
de M<sup>r</sup>. Casimir Veillet pour lui permettre d'obte-  
nir une licence d'auberge soit examiné par ce Con-  
seil et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

Pro-Maire

Assemblée Régulière.  
27 Mars 1892.

À une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes  
en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de  
Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-  
vingt-treize, à sept heures et demie, du soir, en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecrs,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- G. W. Bourgeois,
- A. O. Cressé,
- H. Dussault,
- M. Gélinas,
- G. Lymburner,
- J. Lymburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport.

Lundi, le 27 Mars 1893.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répti)	\$ 167 42
" des Chemins,		49 83
" des Marchés,		50 55
" du Feu,		41 -
" de l' Eclairage,		225 39
" de l' Hôtels des Villes,		1 30
" de la Police,		228 35
Drainage,		13 60
Ponts S <sup>r</sup> Maurice,		25 -
Rues sous Contrôle,		29 50
Frais Légaux		5 -
Dépenses Contingentes,		1 45
Salaires,		262 49
Divers Comptes,		27 -
		\$ 1,128 18

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Bressé, Président  
G. W. Bourgeois,  
Arthur Olivier,  
Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Mr. Phéodule Lefebvre autorisé à rendre \$101,000.00 de Débitures.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Mr. Phéodule Lefebvre,  
de

232  
Lundi, le 27 Mars 1893.

de la Cité de Montréal, soit autorisé à négocier d'hui au quinze de Mai prochain (1893), les déventures au montant de cent un mille piastres que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières offre actuellement en vente, pourvu qu'il remette à ce Conseil une somme égale au pair du montant des dites déventures, sans pouvoir exiger aucun salaire ni aucune autre charge pour son trouble et les dépenses que devront lui occasionner la vente des dites déventures.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Visite des Auberges par  
le Chef de Police.

Proposé par Mr. Dussault,

Secondé par Mr. J. Lymburner,

Que le Chef de Police de cette Cité soit tenu de faire chaque semaine une visite des Auberges et leurs dépendances, et de faire rapport chaque mois à ce Conseil sur la manière dont elles sont tenues conformément à l'esprit des règlements du dit Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Date de l'examen de la  
liste des électeurs parlemen-  
taires.

Proposé par Mr. Bourgeois,

Secondé par Mr. C. Lymburner,

Que conformément aux dispositions de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, lundi, le dixième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega un billet promissoire au montant de neuf mille piastres (\$9,000.00) à trois mois de la date du vingt-neuf Mars courant (1893) en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 27 Mars 1893.

6<sup>e</sup> Motion  
Demande de soumissions pour une Pompe à vapeur.

Proposé par M<sup>r</sup>. St<sup>e</sup> Pierre,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Qu'il soit résolu que ce Conseil, demande des soumissions pour la confection et la pose d'une pompe à vapeur de la capacité de deux millions de gallons d'eau par vingt-quatre heures, et cela, suivant les spécifications qui seront préparées par le Surintendant de l'Acqueduc avec le concours du Comité de l'Acqueduc.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
10 Avril 1893.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Esc.,
- Messieurs les Echevins G. W. Bourgeois,
- W. P. Bessé,
- H. Dussault,
- Frs. Gélinas,
- G. Lymburner,
- J. Lymburner,
- Art. Olivier,
- J. Savard,
- Ant. St<sup>e</sup> Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M<sup>r</sup>. E. D. Boisclair, demandant l'usage de la Salle St<sup>e</sup> Joseph, pour permettre à l'Ordre Indépendant des

Requête de  
M<sup>r</sup>. E. D. Boisclair.

Lundi, le 10 Avril 1893.

les Forestiers de tenir ses assemblées, une fois chaque semaine.

Requête de  
Mr. Harry Buckley.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.  
Requête de Mr. Harry Buckley, demandant qu'une réduction lui soit accordée sur les taxes de pesage du charbon.

Lettre de  
la "Royal Electric Co."

Accordée à deux centins et demi par charge.  
Lue une lettre de la "Royal Electric Company", concernant les réparations à faire au plant établi en cette Cité.

Lettre de  
Mr. Arthur Lemieux.

Lue une lettre de Mr. Arthur Lemieux, réclamant des dommages au montant de douze piastres et cinquante centins, pour une voiture qu'il a brisée, dans la rue St. Thomas.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt)	\$	14	06
" des Chemins,		162	13
" du Feu,		1	48
" de l'Éclairage,		-	50
" de l'Hôtel-de-Ville,		10	59
" de la Santé,		1	09
" de la Commune,		28	49
Drainage,		9	96
Ponts St. Maurice,		41	45
Quai sous Contrôle,		21	33
Billets Payables,		9,000	-
Intérêt et Commission,		153	90
Taxes Municipales,		3	-
Dépenses Contingentes,		4	50
Divers Comptes,		56	14
	\$	9,538	65

Respectueusement,

Lundi, le 10 Avril 1893.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Cressé, <sup>Président</sup>  
H. Dussault,  
G. A. Bourgeois.

Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. C. Lyburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adoptée.

Rapport de L. D. Paquin, Sec., concernant la Cie Canadienne des Conduites d'Eau.

Rapport:

Messieurs,

Le soussigné a l'honneur de faire le présent rapport à ce Conseil sur la question suivante qui lui a été soumise par Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, savoir:

Le Conseil de Ville est-il empêché par sa résolution du 12 Décembre 1892 de transporter sa réclamation hypothécaire contre la Cie Canadienne des Conduites d'Eau à qui il voudra, s'il le juge avantageux; ou, en d'autres termes, la Corporation par cette résolution du 12 Décembre 1892 s'est-elle obligée envers Mr. de la Vallée Coussin, de manière à ne pouvoir faire le transport de sa créance hypothécaire à d'autres personnes sans s'exposer à des dommages-intérêts envers ce dernier?

Voyons ce que dit cette résolution:—

Dans le cas où la Corporation serait adjudicataire des terrains, bâtiments, matériel et outillage provenant de la liquidation de la Cie Canadienne des Conduites d'Eau, qu'une promesse de vente, valable pour 12 mois, soit faite de cette propriété pour le prix de \$20,000.00 en faveur de Mr. L. de la Vallée Coussin sujette aux conditions mentionnées dans la dite résolution.—

La promesse faite par la Corporation dans cette résolution de vendre les terrains, bâtiments etc. de la Cie Canadienne des Conduites d'Eau à Mr. de la Vallée est, comme on le voit, subordonné à une condition future, savoir: si la Corporation se portera adjudicataire à la dite vente, condition qui peut

ou

Lundi, le 10 Avril 1893.

ou non s'accomplir. Si cette condition ne se réalise pas, — et la Corporation n'est pas obligée de travailler à sa réalisation si cela n'est pas avantageux pour elle, cette résolution du 12 Décembre deviendra nulle et sans effet —

Si au contraire, la Corporation jugeait avantageux pour elle de se porter adjudicataire de ces terrains, bâtiments etc. alors cette résolution aurait son plein et entier effet vis-à-vis M. de la Vallée, si toutefois celui-ci consentait et s'obligeait à remplir les obligations portées dans cette résolution, ce qu'il n'a pas encore fait, je crois. Et ce défaut d'acceptation de la part de M. de la Vallée, constitue encore une autre raison pour laquelle, la Corporation n'est pas engagée envers lui. Il n'y a pas de contrat entre M. de la Vallée et la Corporation. Tout ce qu'il y a actuellement, ou mieux ce qu'il y aura si la condition s'accomplit, c'est ce que l'on appelle en droit une sollicitation, c'est-à-dire, une promesse faite sans être acceptée par la partie en faveur de qui elle est faite et qui ne produit aucune obligation.

Je trouve dans les commentaires de Demolombe, sur le Code Napoléon, qui a sur la matière des dispositions à peu près semblables à celles contenues dans notre Code civil, un exemple fort ressemblant au cas actuel, à l'exception qu'il est par contraire — Demolombe suppose le cas suivant: "J'ai promis de vous prêter une somme de 100,000 fr., si je ne me rends pas adjudicataire d'un immeuble qui doit être rendu à Paris dans un mois." Et Demolombe résout ce cas comme suit: Oh! sans doute, il dépend de ma volonté en un certain sens, de ne pas vous prêter cette somme. Mais pour cela, que faudra-t-il? Il faudra que je me rende adjudicataire, lors même que cette adjudication serait mauvaise et que le prix, par les enchères, s'élèverait démesurément haut! Dans le cas qui nous occupe, on peut dire suivant les mêmes principes, que la Corporation

n'est

Lundi, le 10 Avril 1893.

n'est pas obligée de se porter adjudicataire à la vente des terrains, bâtiments etc. de la Cie Canadienne des Conduites d'Eau, et qu'en ne devenant pas adjudicataire, la résolution du 12 Décembre 1892 ne l'oblige à rien envers M. de la Vallée.

Maintenant est-il dans les attributions du Conseil de transporter sa réclamation hypothécaire contre la Cie Canadienne des Conduites d'Eau? Comme le transport ou la vente de cette créance par le Conseil n'est de sa part qu'un acte d'administration que les circonstances peuvent rendre nécessaires ou au moins avantageux, je crois qu'il a le droit de faire ce transport ou vente de créance.

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. D. Paquin.

Trois Rivières, 6 Avril 1893.

Proposé par M<sup>r</sup>. Cressé,  
Secondé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega un billet promissoire au montant de six mille piastres à trois mois de la date du quatorze Avril courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Cressé,  
Secondé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega un billet promissoire au montant de quatre mille cinq cents piastres, à trois mois de la date du douze Avril courant (1893), en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Savard,  
Secondé par M<sup>r</sup>. C. Lymburner,

Que le certificat pour transport de licence d'auberge par M<sup>r</sup>. Andreas Warnecke à M<sup>r</sup>. Casimir Veillette et celui en faveur de Messieurs Giroux & Pothier pour

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$6,000.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$4,500.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

4<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certificats pour Auberge et Magasin de Liqueurs.

Lundi, le 10 Avril 1893.

pour leur permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, et après avoir entendu et jugé les dites plaintes, il remet à la prochaine assemblée du Conseil, la présentation de son rapport sur icelles.

Son Honneur le Maire reprend alors son siège au Conseil, et il est:

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Dussault,

5<sup>e</sup> Motion

Messrs. Johnny Bertrand et Joseph Manseau nommés par-  
bonneurs, en remplacement  
de Messrs. Napoléon Gélinas  
et Théodore Asselin démis.

Que Messieurs Napoléon Gélinas et Théodore Asselin soient notifiés que leurs services ne seront plus requis comme employés de ce Conseil, à partir du premier de Juin prochain (1893) et qu'à cette date Messieurs Johnny Bertrand et Joseph Manseau les remplacent aux mêmes salaires. Mr. Johnny Bertrand devra en outre être le gardien de la Commune, et cela, sans aucune charge extra.

Adoptée sur division de sept pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Mr. Bourgeois,  
Bressé,

Dussault,

Gélinas,

Lymburner, G.

Lymburner, P.

Savard,

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Contre:

Mr. Mr. Olivier,  
St. Pierre.

Que

Lundi, le 10 Avril 1893.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour nommer F. Valentine liquidateur à la faillite de R. Smardon.

Que Mr. L'Échevin Bourgeois soit autorisé à assister à la réunion des créanciers de Mr. Richard Smardon, qui aura lieu au Palais de Justice en cette Cité, le vingt-deux Avril courant, et de voter pour la nomination de F. Valentine Comptable, de la Cité des Trois-Rivières, comme liquidateur à la faillite du dit R. Smardon.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le treize d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
13 Avril 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Jeudi, le treizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Sec.
- Messieurs les Échevins G. W. Bourgeois,
- H. Dussault,
- Frs. Gélinas,
- C. Lyburner,
- A. Lyburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. G. W. Périgord, demandant une réduction sur le compte de taxes qu'il doit à la Corporation.  
Refusée.

Requête de  
Mr. G. W. Périgord.

Rapport:

Jeudi, le 13 Avril 1893.

Rapport du  
Comité Général, concer-  
nant la liste des Elec-  
teurs Parlementaires.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire rapport, que conformément à la loi électorale de Québec, il a le dix Avril courant examiné les plaintes par écrit qui ont été produites dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, contre la liste des électeurs parlementaires pour la présente année, et il recommande:

Que la plainte de Mr. Arthur Robert, celle de Mr. J. O. Panneton, celle de Mr. J. P. Gariépy et celle de Mr. Arthur LeFrançois demandant que leurs noms soient inscrits sur la dite liste, soient accordées.

Que les plaintes de Mr. L. J. Désaulniers demandant que les noms de Messieurs Joseph Carbonneau, Remi Dussault, J. V. Genest, Napoléon Ragneau, Ernest Houde, Henry B. Valières, Ephrem Teasdale, Cyriac Lymburner, Philippe Gravel, W. E. Sennis, Thomas Berlinguet, Macaire Dénéchaud, Simon M. D. Dawson, Sévère Dumoulin, Théophile Larue, Gédéon Desilets, James Chillas, Arthur Beaudry, Arthur Dorais, Adolphe Hélinas, Joseph Féron, Willis Gouin, Godefroy Labriche, Bariste Boivert, Pierre Collins, Louis Gouin, Albert Garceau, George M. Leod, Thomas Malone, Oscar Bailey, Joseph Marin, David Lefebvre, Henri Desilets, Joseph Chevalier, Brefflé Morrissette, Omer Grenier, L. L. L. Désaulniers, Napoléon Normand, Mgr. Ls. Frs. La Pléche, Révérends Chs. Olivier Caron, Ls. Séverin Rheault, P. V. Bloutier, J. Ferdinand Bédard, Léon Lamothe, Ernest A. Bédard, Frs. Boulay, Orézime Lacroix, Casimir Leblanc, Hermilde Baril, Raymond Baissé, Charles Beaudet, Alexandre Moreau, Ls. Laflèche, Adolphe Landry, Eloïde Déguise, Père Frédéric de Ghyvelde et Père Augustin, soient inscrits sur la dite liste, soient accordées.

Que les plaintes de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Messieurs Ls. Abram, Jean Baptiste Boudreault, Joseph Andreas Starnecke, Alain Embain,

Honoré



Jeudi, le 13 Avril 1893.

Honoré Rochebeau, Louis Dupresne, Pierre Dorion, Lucien Desilets, James O'Malley, Napoléon Langelier, Thomas Mercier, Johnny Pleau, Honoré Robert père, Edmond Larose, Octave Lemay, Edouard Degagné, Médard Lemieux et Edouard Gagné soient retranchés de la dite liste, soient accordées.

Que la plainte de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Messieurs Joseph Bernaguy, Hercule Dauphinais, Joseph Perreault, George Massicotte, Alfred Massicotte, André Racine, Andrew Johnson, George Lamabe, Joseph Marchand, Elie Maillois, Jean Baptiste Petitclerc, Louis Dufour, Hector Courteau, Rémi Desilets et Joseph St. Arnould, soient inscrits sur la dite liste, soit accordée.

Que la plainte de Mr. Xavier Massicotte demandant que les noms de Messieurs Thomas Armstrong, Honoré Robert et William Chagnon, soient inscrits sur la dite liste, soit accordée.

Que la plainte de Mr. L. P. Désaulniers demandant que le nom de Mr. François Hill soit remplacé par celui de Horace Hill et que le nom de Mr. Wilbrod Pratte soit remplacé par celui de William Pratte, celle de Mr. Xavier Massicotte demandant que les noms de Joseph Guay et Pierre Guay soient remplacés par ceux de Joseph Guay et Pierre Guay, soient accordées.

Que la plainte de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Messieurs G. G. Duplessis, Maxime Desilets, Lewis Dean et Donat Pelletier soient inscrits sur la dite liste, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Arthur Lefrançois demandant que le nom de Mr. David Lefrançois soit inscrit sur la dite liste, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Euchariste Chandonnet demandant que son nom soit inscrit sur la dite liste, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Xavier Massicotte demandant que les noms de Phéde Pronovost, Médard Lemieux, Révérend Bartley, Edouard Gagné, Edouard Dégné, Arthur Marineau, Gerin  
Normand

Jeudi, le 13 Avril 1893.

Normand et Moïse Labranche soient rayés de la dite liste, et demandant aussi que les noms de George Cloutier, Louis Morrissette, Pierre Lemarier, Edouard Féron, Napoléon Gélinas, Thomas Philippe Roy et Francis Philippe Roy soient inscrits sur la dite liste et que les noms de Mr. Joseph Albert Landry soit remplacés par ceux de Joseph Landry et Albert Landry, soit rejetées.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 13 Avril 1893.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. A. Lymburner,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté, et que les noms de Messieurs Arthur Robert, J. A. Panneton, J. P. Gariépy, Arthur Lefrançois, Joseph Carbonneau, Rémé Dassault, J. V. Isenest, Napoléon Dagneau, Ernest Houde, Henry B. Vallières, Ephrem Beaudale, Cyriac Lymburner, Philippe Gravel, W. E. Lennis, Thomas Berlinguet, Marc-Aurèle Dénéchaud, Simon M<sup>re</sup> D. Dawson, Sévère Dumoulin, Théophile Larue, Gédéon Desilets, James Chillas, Arthur Beaudry, Arthur Dorais, Adolphe Gélinas, Joseph Féron, Willis Louin, Godefroy Labèche, Coariste Boisvert, Pierre Collins, Louis Louin, Albert Karsceau, George M<sup>re</sup> Leod, Thomas Malone, Oscar Bailey, Joseph Morin, David Lefebvre, Henri Desilets, Joseph Chevalier, Préfle Morrissette, Omer Grenier, L. L. Desaulniers, Napoléon Normand, M<sup>rs</sup>. Ls. Ars. Laflèche, Révérends Chs. Olivier Caron, Ls. Séverin Oheault, F. N. Cloutier, J. Ferdinand Béland, Léon Lamothe, Ernest A. Béland, Ars. Boulay, Onésime Lacroix, Casimir Leblanc, Hermilde Baril, Raymond Caisse, Charles Beaudet, Alexandre Moreau, Ls. Laflèche, Adolphe Landry, Eloïde Déguise, Père Frédéric de Ghyvelde, Père Augustin, Joseph Bernaquez, Hercule Dauphinais, Joseph Perreault,

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapport du Comité  
Général adopté.

Jeu-di, le 13 Avril 1893.

Perreault, George Massicotte, Piefflé Massicotte, André Racine, Andrew Johnson, George Lamarre, Joseph Marchand, Elie Mailloux, Jean Baptiste Petitclerc, Louis Dufour, Hector Courteau, Rémi Desilets, Joseph St. Arnault, Thomas Armstrong, Honoré Robert, William Chagnon, Horace Hill, William Pratte, Joseph Guay et Pierre Guay soient inscrits sur la liste des électeurs parlementaires de cette Cité pour l'année courante, et que les noms de Messieurs Louis Olham, Jean Baptiste Boudreault, Joseph Andreas Warnecke, Olain Pembrain, Honoré Rocheleau, Louis Dufresne, Pierre Dorion, Lucien Desilets, James O'Malley, Apollon Langelier, Thomas Mercier, Johnny Pleau, Honoré Robert père, Edmond Larose, Octave Lemay, Edouard Dégagné, Médard Lemieux, Edouard Gagné, François Hill, Melbrod Pratte, Joseph Guay et Pierre Guay soient retranchés de la dite liste, et que toutes les autres plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus soient rejetées.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Achat de charbon, de  
Mr. J. A. Gagnon.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que la soumission de Mr. J. A. Gagnon pour fournir de deux mille à deux mille cinq cents tonnes de charbon Old Sydney sur les quais de l'Orqueduc en cette Cité soit acceptée au prix de trois piastres et quatre-vingt-cinq centins par tonne de 2240 livres et cela aux conditions de la demande de soumission.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Engagement de Mr.  
David Aubry.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Mr. David Aubry soit engagé par ce Conseil à raison de vingt-cinq piastres par mois jusqu'au trente-et-un Décembre de l'année courante, pour exécuter et faire les différents ouvrages que l'Inspecteur-de-Ville jugera convenables.

Adoptée.

Le

Jeudi, le 13 Avril 1893.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

*F. Desaulniers*  
Secr. Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
17 Avril 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Ant. Olivier,  
Messieurs les Echevins Alf. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
O. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. L. Phil. Langlois.

Requête de Mr. L. Philippe Langlois, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.

Refusée.

Lettre de  
Mr. Isidore Prépanier.

Lue une lettre de Mr. Isidore Prépanier, informant le Conseil qu'il désire discontinuer l'usage de la lumière électrique, à sa résidence, et offrant de payer ce qu'il doit pour le temps qu'il s'en est servi.

Accordée.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1893.

1<sup>ère</sup> Motion  
Confirmation de certificat  
pour Auberge.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le certificat en faveur de Mr. Louis Morin pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.  
Accordée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Certificat pour Auberge, en  
faveur de Mr. Geo. Héon,  
annulé.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le certificat en faveur de Mr. George Héon pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge confirmé par ce Conseil, à sa séance du treizer Mars dernier, soit annulé, ou que le dit Héon ait remis le loyer de la maison pour laquelle il demandait le dit certificat.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre d'Avril courant, à sept heures et demie, du soir.

*H. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

Pro. Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Avril 1893.

ou

Son Honneur le Maire  
ou à Mr. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Preuillez donc convoquer une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour demain, à neuf heures de l'avant-midi, pour affaires concernant la faillite de Richard Smardon.

(Signé) W. P. Bressier,  
Fr. Gélinas,  
Joseph Bellefeuille.

Advenant

Lundi, le 24 Avril 1893.

Assemblée Spéciale.  
22 Avril 1893.

Advenant neuf heures et demie de l'avant midi, Samedi, le vingt-deux d'Avril, mil huit cent quatre-vingt-treize, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; Les membres présents étaient: Messieurs les Echevins G. O. Bourgeois, Hubert Dussault, Frs. Gélinas et P. Lymburner.

G. O. Bourgeois

Sec.-Trésorier

Assemblée Régulière.  
24 Avril 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecrs,

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

Jos. Bellefleur,

G. O. Bourgeois,

G. O. Bressé,

Frs. Gélinas,

P. Lymburner,

P. Lymburner,

Ant. Olivier,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Lucien Lajoie, demandant que la connexion des fils électriques soit faite, à son magasin, où qu'il a acheté les lampes et les fils qui servaient à la résidence de Mr. Isidore Trépanier.

Accordée.

Requête de  
Mr. Lucien Lajoie.

Lettre de la  
"Snow Steam Pump Co."

Qui une lettre de "The Snow Steam Pump Co.", concernant leur soumission pour appareils-à vapeur pour l'Aqueduc

Rapport.

Lundi, le 24 Avril 1893.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	5 00
" " Do., (Ent. & Répt.)	168 07
" des Chemins,	108 11
" des Marchés,	50 -
" du Feu,	1 25
" de l' Eclairage,	137 49
" de la Police,	228 35
Ponts St. Maurice,	25 -
Quies sous Contrôle,	54 92
Carré Champlain,	- 82
Billets Payables,	10,500 -
Intérêt et Commissions,	144 80
Papeterie et Impressions,	2 -
Salaires,	262 49
Divers Comptes,	33 -
	<b>11,751 30</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Bressé, Présdt,  
Arthur Olivier,  
G. A. Bourgeois.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptés.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$20,000.00 en faveur de la Banque de Hochelaga.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit

Lundi, le 24 Avril 1893.

soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-  
laga un billet promissoire au montant de vingt mille  
piastres à trois mois de cette date, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Soumission de Messrs Beau-  
chemin & Co<sup>ie</sup>, pour pompes à-  
vapeur, acceptée.

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que la soumission de Messieurs  
Beauchemin & Co<sup>ie</sup>, de Sorel, pour la construction et  
l'installation de pompes à vapeur et accessoires pour  
l'Aqueduc, soit acceptée pour le prix de cinq  
mille piastres.

4<sup>e</sup> Motion

En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. Bourgeois, en amendement,

Secondé par Mr. C. Lyburner,

Que la soumission de la Snow  
Steam Pump Works, de Buffalo, pour la construction  
et l'installation de pompes à vapeur et accessoires pour  
l'Aqueduc, pour le prix et somme de quatre mille  
cinq cents piastres, soit acceptée.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:

M. M. Bellefeuille,  
Cressé,  
Gélinas,  
Lyburner, C.  
Lyburner, P.  
Ricard,  
Savard,

Pour:

M. M. Baptist,  
Bourgeois,  
Olivier,  
St. Pierre.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée  
sur même division.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-cinq  
d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

F. H. Désautels  
Sec. - Prés.

J. B. Royand  
Maire.



# Mardi, le 25 Avril 1893.

Assemblée Régulière  
25 Avril 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-cinquième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. B. Normand, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
 G. A. Bourgeois,  
 A. O. Cressé,  
 Frs. Gélinas,  
 C. Lyburner,  
 J. Lyburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'Acte de Marché entre Messieurs Beauchemin & Co et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

1<sup>ère</sup> Motion  
Acte de Marché entre Messieurs Beauchemin & Co et la Cité des Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de Marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Messieurs Beauchemin & Co, de Sorcel, pour la construction et l'installation d'appareils à vapeur pour l'Aqueduc de cette Cité, lequel acte vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptées.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. B. Deschamps  
Sec.-Trés.

J. B. Normand  
Maire.

Lundi, le 8 Mai 1893.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 Avril 1893.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le 8<sup>e</sup> de Mai prochain (1893), à sept heures  
et demie du soir, pour affaires concernant la fail-  
lite de Richard Smardon.

(Signé) P. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
1<sup>er</sup> Mai 1893.

Advenant huit heures du soir, Lundi,  
le premier de Mai, mil huit cent quatre-vingt-treize,  
Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr., et  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille, G. A. Bour-  
geois, A. P. Bressé, H. Dussault, Frs. Sélinas, C.  
Lymburner, P. Lymburner, Art. Olivier, D. Ricard,  
J. Savard et Ant. St. Pierre étaient présents, mais ils  
n'ont pas siégé en Conseil.

(S.) H. Desaulniers  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
8 Mai 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel des Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le huitième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et sui-  
vant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
G. A. Bourgeois,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault;

Fr.

# Lundi, le 8 Mai 1893.

Frs. Gélinas,  
C. Lyburner,  
J. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierres

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
Cie. du Pacifique Canadien.

Requête de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, demandant que la lumière électrique soit fournie pour l'éclairage de sa gare, en cette Cité.

Requête du  
Corps de Police.

Requête des Membres du Corps de Police, demandant que certains travaux d'assainissement soient faits aux écuries de leur Stations.

Requête de  
Mr. Nicholas Mons.

Requête de Mr. Nicholas Mons, demandant que le tuyau des égouts soit continué jusqu'à sa propriété située sur la rue des Forges.

Préférée aux Comités du Feu et de la Police.

Requête de  
Mr. Jacques Larivière.

Requête de Mr. Jacques Larivière, demandant au Conseil de lui accorder une part des ouvrages de la Corporation.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph Bernaquez.

Requête de Mr. Joseph Bernaquez, demandant que le poteau de téléphone qui se trouve vis-à-vis la porte de sa maison, sur la rue St. Paul, soit changé de place.

Requête de  
Mr. L. Phil. Hamel.

Requête de Mr. L. Phil. Hamel, demandant que la connexion des fils électriques soit faite, à sa boutique de barbier, sur la rue Des Forges, où qu'il y a fait transporter l'installation qu'il avait sur la rue Notre-Dame.

Accordée.

Lettre de  
la Banque du Peuple.

Lue une lettre de la Banque du Peuple, informant le Conseil, qu'à dater du premier de Mai courant, elle ne fait plus usage du système d'éclairage électrique.

Lettre de  
P. O. Panneton, Ecr.

Lue une lettre de P. O. Panneton, Ecr., réduisant à dix le nombre de lampes électriques de sa résidence.

Lue

# Lundi, le 8 Mai 1893.

Lettre de  
Mr. Chs. G. des Etangs.

Lue une lettre de Mr. Chs. G. des Etangs, deman-  
dant l'usage de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville,  
pour une conférence agricole.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de  
faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui  
ont été soumis, et il recommande le paiement des  
sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	8 91
" " Do. (Ent. & Répt.)	12 91
" des Chemins,	30 52
" " Marchés,	2 61
" du Feu,	51 51
" de l' Eclairage,	78 40
" de l' Hôtel-de-Ville,	3 89
Drainage,	3 31
Arues sous Contrôle,	22 92
Carré Champlain,	1 64
Station de Police,	9 46
Atelier des Départements,	- 40
Billets Payables,	25,600 -
Intérêt et Commission,	6,500 30
Dépenses Contingentes,	2 -
Divers Comptes,	26 86
	<b>32,355 94</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. P. Bressé, Prsdt.  
H. Dusault,  
L. O. Bourgeois.

Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
secondé par Mr. J. Lymburner,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.  
Lc

# Lundi, le 8 Mai 1893.

Rapport du  
Bureau de Santé de la  
Cité des 3-Rivières.

Le Secrétaire Trésorier donne ensuite lecture au Conseil, d'un rapport du Bureau Local de Santé, concernant le transport des cadavres, le rapport des maladies contagieuses par les médecins et les chefs de familles, et la nomination d'inspecteurs sanitaires.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque d'Hochelega.

Préférée au Comité de Santé.  
Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de cinq mille six cents piastres à un mois de la date du six du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire à un mois de la date du dix de Mai courant, au montant de six mille piastres, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certi-  
ficats pour Maisons de  
Pension.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Barthélémy St. Hilaire, Alfred Picard, et Michel Rowland pour leur permettre d'obtenir des licences d'Hotels de Tempérance (Maisons de Pension) soient examinés et que les dits certificats soient confirmés par ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Travaux aux bâtisses  
de l'Aqueduc.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Coëlinas,

Que le Comité de l'Aqueduc soit autorisé de faire faire les travaux nécessaires pour recevoir et placer les appareils-à-vapeur que M. M. Beauchemin & Co<sup>e</sup> construisent

Lundi, le 8 Mai 1893.

construisent actuellement pour l'Égout.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*J. B. Desaulniers*

Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
22 Mai 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Mai, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

Jou. Bellefeuille,

L. A. Bourgeois,

A. J. Brassé,

A. Duceault,

G. Symburnes,

J. Symburnes,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St-Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Bourgeois est appelé à présider l'assemblée.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des  
Révérendes Dames Ursulines.

Requête des Révérendes Dames Ursulines des Trois-Rivières,

demandant que la clôture qui a été faite sur le terrain qu'elles ont cédé pour l'ouverture de la rue St-Cécile, en cette Cité, soit remplacée par une clôture en planche.

Référé au Comité des Chemins.

Requête

Lundi, le 22 Mai 1893.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Henri Godin

Requête de M<sup>r</sup>. Henri Godin demandant qu'il lui soit permis de baisser son trottoir vis-à-vis sa propriété au coin des rues des Forger et Stab.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Pierre Gagnon

Requête de M<sup>r</sup>. Pierre Gagnon et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts sur cette partie de la rue Notre-Dame, depuis la rue Bell jusqu'à la rue La Posse.

Référé au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Requête de  
Messrs. Adolphe Hamel  
et Octave Romain.

Requête de Messieurs Adolphe Hamel et Octave Romain Assistants du Corps de Police, demandant que des costumes leur soient donnés.

Référé au Comité de Police.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Louis Poinais.

Requête de M<sup>r</sup>. Louis Poinais demandant qu'un service pour l'eau de l'Acqueduc soit posé à sa propriété sur la rue Champflour.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Marc Marchand & al.

Requête de M<sup>r</sup>. Marc Marchand & al. demandant que les tuyaux d'égouts soient posés dans cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Joseph.

Référé au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Jacques Nault & al.

Requête de M<sup>r</sup>. Jacques Nault & al. demandant qu'une passerelle soit placée sur la rue du Platon entre les rues Craig et Notre-Dame.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de  
E. J. Panneton, Esc.  
Officier de Santé.

Lue une lettre de E. J. Panneton, Esc. Officier de Santé, accompagnée d'une lettre du Conseil d'hygiène de la Province de Québec qu'il transmet à ce Conseil.

Référé au Comité de Santé.

Lettre de  
M<sup>r</sup>. Alfred Boivert

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. Alfred Boivert, par laquelle il demande une remise des taxes de l'Eau pour le trimestre dernier.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Lettre de  
M<sup>r</sup>. Joseph Manseau

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. Joseph Manseau, par laquelle il offre sa résignation comme employé dans le Département de l'Éclairage.

Lundi, le 22 Mai 1893.

Lettre de  
D<sup>me</sup> W<sup>me</sup> John Rowland

Rapport du  
Comité des Finances.

L'Éclairage.

Résignation acceptée.

Lue une lettre de D<sup>me</sup> W<sup>me</sup> John Rowland informant le Conseil qu'elle ne paiera pas ses taxes scolaires et ses taxes de l'Eau pour le dernier trimestre écoulé.

Référé au Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc (Construction)	32	40
" " Do. (Ent. Répt.)	168	22
" des Chemins,	19	30
" du Feu,	4	"
" de l'Éclairage,	28	44
" de l'Hôtel-de-Ville,	14	48
" de la Police,	"	38
" de la Santé,	"	25
Drainage,	21	39
Rues sous Contrôle,	4	75
Ass <sup>es</sup> des propriétés de la Corporation,	65	"
Frais légaux,	150	"
Papeterie et Impressions,	2	"
Billets Payables,	6,000	"
Intérêt & Commission,	148	85
Divers Comptes,	10	50
	<u>\$6,669</u>	<u>96</u>

Respectueusement soumis,

A. P. Oressé, Pres<sup>t</sup>.

W. Dussault,

G. B. Bourgeois,

Proposé par M<sup>rs</sup> C. Lyburner,

Secondé par M<sup>rs</sup> J. Savard

Que

1<sup>ère</sup> Motion



Lundi, le 22 Mai 1893.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté

Rapport du  
Comité de Santé.

Rapport: Qu'il plaise à Votre Conseil:

Sur le référé qui'il en a reçu de votre Conseil, d'une lettre du Secrétaire du Bureau de Santé de la Ville des Trois Rivières, datée du 27 Avril 1893, signalant certaines pratiques qui ont cours en cette ville, et jugées contraires aux règles hygiéniques ordinaires, et recommandant de prendre des mesures pour les faire disparaître, ainsi que pour assurer à la population de la Ville tous les moyens possibles et praticables d'échapper à l'invasion et à la diffusion des maladies épidémiques et contagieuses, le Comité permanent de la Santé a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a étudié avec beaucoup de soin et d'attention les questions énumérées dans le texte du référé, et en est arrivé à la conclusion qu'elles sont toutes d'une grande actualité, d'une urgence incontestable; et croit devoir soumettre et suggérer respectueusement à Votre Conseil les mesures que, dans son opinion, on devrait se hâter d'adopter pour parer efficacement à des conséquences absolument probables, et à certains points de vue, d'un danger imminent.

1<sup>o</sup> - La première question soulevée par le référé, a rapport à la pratique assez généralement suivie en cette ville, de transporter à l'Eglise et au Cimetière, des cadavres d'enfants, dans des voitures qui servent en outre aux baptêmes, aux mariages et en général au transport des citoyens bien portant et vaquant aux affaires ordinaires. Votre Comité considère que cette pratique constitue un abus dangereux, qui dans certains cas, peut avoir des conséquences désastreuses. Il est certain et incontestable que le transport dans une de ces voitures du cadavre d'un enfant mort de maladie contagieuse,

peut

Lundi, le 22 Mai 1893.

peut en faire un foyer d'infection très active, et dangereux pour les nouveau-nés qui l'on conduit ensuite au baptême dans ces mêmes voitures; et même, pour tout individu bien portant d'ailleurs, qui aurait au cours de plusieurs jours après, occasion de se servir de ces véhicules pour usage ordinaire.

Votre Comité recommande donc respectueusement et instamment que Votre Conseil adopte et fasse un règlement prohibant à l'avenir, et sous peine d'une pénalité suffisamment sévère, l'usage de transporter les cadavres des sujets de tout âge, dans d'autres voitures que les corbillards ou autres véhicules destinés uniquement à cet objet.

2<sup>e</sup> - Conformément à la suggestion en second lieu soumise par le référent susdit, Votre Comité recommande à Votre Conseil d'obliger, et aussi sous peine de pénalité, tous les médecins pratiquant dans les limites de la Cité, à faire sans délai au bureau de la Corporation, rapport de tout cas de maladie contagieuse tombant sous leur observation respectivement; même obligation, sous les mêmes pénalités, pour tout père ou chef de famille ayant dans son cercle domestique, un cas ou des cas de maladie contagieuse, à en faire de suite rapport au bureau de la Corporation. Votre Comité recommande en même temps que les résidences ainsi signalées, comme abritant ces maladies, soient réquisitionnées et isolées en la manière qui sera jugée convenable, praticable et suffisante dans les circonstances. Les maladies considérées comme certainement contagieuses sont: Le Typhus grave, la fièvre typhoïde, la petite vérole, la varioloïde, la diphtérie, le choléra asiatique, la scarlatine, et le croup diphtérique.

3<sup>e</sup> - En troisième lieu le référent recommande de nommer immédiatement un Inspecteur sanitaire pour veiller à la salubrité générale de la ville et à l'observance convenable

Lundi, le 22 Mai 1893.

convenable des règles de l'hygiène, et aussi de faire surveiller la qualité des viandes et autres produits offerts en vente sur les marchés publics.

Dans le rapport qui il fit à votre Conseil sur l'état sanitaire de la ville, le 15 Août 1892, votre Comité s'exprimait sur ce même sujet de la manière suivante:

" Votre Comité suggère qu'on nomme un fonctionnaire spécial, ou bien qu'on choisisse un sujet qualifié parmi le personnel des employés actuellement au service de la Corporation, avec instructions strictes de visiter depuis le premier Mai au premier Novembre de chaque année, les cours et les alentours de toutes les habitations de la ville, au moins une fois par semaine, pour s'assurer qu'un degré suffisant de propreté y est entretenu, qu'aucune quantité notable de déchets, ordures ou autres matières malsaines, n'y est accumulée ou conservée; avec autorité d'ordonner l'enlèvement, sous un court délai, de tout objet propre à altérer la salubrité de l'atmosphère et visé par les règlements; de procéder contre les récalcitrants; faire exécuter à leur charge et frais, à l'expiration du délai fixé, les opérations commandées et en faire rapport au Conseil de Ville, après exécution".

Pour cette matière votre Comité n'a pas changé d'opinion ou de sentiment; et suggère à votre Conseil d'adopter sans délai les moyens qui y sont indiqués et qui d'ailleurs ont été appliqués avec des résultats satisfaisants, pendant une partie de l'été 1892.

Quant au choix de la personne qui serait chargée de cette besogne, votre Comité dans un but d'économie, croit devoir suggérer la seconde des alternatives proposées dans son dit rapport du 15 Août 1892, laquelle concluait au choix d'un sujet pris parmi le personnel des employés de la Corporation.

Votre Comité est consciencieusement d'opinion que des résultats satisfaisants seraient obtenus et assurés,

en

Lundi, le 22 Mai 1893.

en donnant au Chef de Police et par lui à un ou deux ou plus de ses hommes, instructions de procéder à l'inspection sanitaire de la ville, en la manière indiquée et détaillée dans l'extrait ci-dessus cité du rapport du 15 Clout 1892. Ainsi, il n'y aurait pour cela, rien d'extra à porter au débit de la Corporation, dont le budget est déjà si lourdement grevé.

De plus, votre Comité ne voit ni objection, ni inconvénient à ce que le sujet ou les sujets nommés pour faire l'inspection sanitaire de la ville, soient en même temps chargés de surveiller et inspecter la qualité des viandes et produits exposés en vente sur le marché publique, avec autorisation de sévir par confiscation ou autrement, suivant le cas, contre les personnes offrant en vente de la viande ou autres produits de mauvaise qualité et impropre à l'alimentation.

Le tout respectueusement soumis.  
(Signé) G. A. Bourgeois, Prist.

Hotel de Ville }  
Trois-Rivières }  
18 Mai 1893 }  
" A. P. Gressé,  
" T. Lyburner,  
" J. Savard,  
" J. Bellefeuille.

2.<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par M. Gressé,  
Secondé par M. St. Pierre.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à un mois de la date du 27 Mai (1893) courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adopté.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le vingt-neuf du courant à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers,  
Sec. Prist.  
Président.

Lundi, le 29 Mai 1893.

Assemblée Régulière  
29 Mai 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour de Mai en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins G. P. Bourgeois,  
A. P. Oressé,  
A. Durault,  
F. Gélinas,  
C. Symburner,  
J. Symburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Son Honneur le Maire et Monsieur le Pro-Maire étant absents Monsieur l'Echevin Bourgeois est appelé à présider l'assemblée.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Ovila Marchand  
& al.

Requête de Mr. Ovila Marchand et autres demandant qu'une réduction de moitié leur soit accordée sur les taxes de péage des ponts St. Maurice.

Rejetée.

Requête de  
Mr. Joseph Noël.

Requête de Mr. Joseph Noël demandant d'être nommé carbonneur au lieu et place de Mr. Joseph Nagreau qui a donné sa résignation.

Requête de  
Mr. Honoré Robert & al.

Requête de Mr. Honoré Robert et autres requérants, demandant l'usage gratis du trottoir en face de leurs magasins, sur le Marché-aux-Denrées.

Référé au Comité des Marchés pour action à sa discrétion.

Requête des  
Commissaires du  
Havre.

Requête de Mr. les Commissaires du Havre demandant l'installation de deux lumières électriques sur leur quai en cette Cité.

Lettre de la  
Royal Electric Co.

Que une lettre de la Royal Electric Co. informant le Conseil qu'elle commencera le 29 du courant la réparation

Lundi, le 29 Mai 1893.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination de M. Joseph Noël comme car-  
bonneur.

Rapport du  
Comité de l'Acqueduc  
et du Drainage.

réparation des appareils-à-vapeur de la lumière  
électrique en cette Cité.

Proposé par M. J. Lyburner,

Secondé par M. D. Ricard.

Que M. Joseph Noël soit nommé car-  
bonneur au lieu et place de M. Joseph Manseau  
qui a donné sa résignation, et ce, aux mêmes prix  
et conditions que le dit Manseau.

Adoptée.

Rapport:

Suivant instruction qui il a reçu de Votre  
Conseil à sa séance du 22 Mai courant, le Comité  
de l'Acqueduc et du Drainage a pris en considération  
et a discuté les allégés des requêtes de M. Pierre  
Gagnon et autres, de M. Narcisse Marchand et autres,  
de M. Louis Dornais et de M. Alfred Boivert, et  
il a l'honneur de vous faire le rapport suivant:

1<sup>o</sup> - Sur la requête de M. Pierre Gagnon et  
autres demandant la pose de tuyaux d'égouts dans  
cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue Bell  
jusqu'à la rue LaFosse, et sur celle de M. Narcisse  
Marchand et autres, demandant également que les  
tuyaux d'égouts soient posés dans cette partie de la  
rue des <sup>Champs</sup> comprise entre les rues St. Pierre et  
St. Joseph, Votre Comité après avoir pris des informa-  
tions au sujet de ces poses, a constaté que le coût de  
ces ouvrages sera considérable, et que les terrains se  
trouvant sur le parcours de ces travaux augmenterait  
de beaucoup le montant de la taxe que paient actuel-  
lement les contribuables obligés à la taxe du Drainage;  
et la salubrité publique n'étant pas ces améliorations  
pour le présent, par conséquent la Corporation ne  
serait pas justifiable d'augmenter la taxe du drainage  
sans nécessité urgente.

2<sup>o</sup> - Sur la requête de M. Louis Dornais demandant

qu'un

Lundi, le 29 Mai 1893.

qu'un service pour l'eau de l'Aqueduc soit fait à sa propriété sur la rue Champflour, Votre Comité recommande ces travaux.

3<sup>e</sup> - Sur la requête de M<sup>r</sup>. Alfred Boisvert demandant la remise des taxes de l'eau de sa boutique pour le trimestre dernier, alléguant que le service de l'eau était gelé durant ce temps; Votre Conseil ayant pris des informations à ce sujet, a constaté que le tuyau de service gèle tous les hivers dans la cave de M<sup>r</sup>. Boisvert, et par ce fait communiqué la gelée au dehors, conséquemment le requérant ne peut avoir aucune réclamation contre la Corporation et Votre Comité recommande le rejet de cette demande.

Respectueusement soumis  
(Signé) Ant. P<sup>r</sup> Pierre,  
P. Symburnes.

Hotel de-Ville,

Trois-Rivières, 29 Mai 1893.

Cyrus Symburnes,

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel Votre Conseil à sa séance du vingt-deux Mai courant, a référé les requêtes de M<sup>r</sup>. Henri Godin et de M<sup>r</sup>. Jacques Hault et autres, a l'honneur de faire le rapport suivant:  
1<sup>o</sup> - Sur la requête de M<sup>r</sup>. Henri Godin, demandant qu'il lui soit permis de baisser son trottoir vis-à-vis sa propriété au coin des rues Hart et des Forges, Votre Comité est d'opinion que le trottoir du dit M<sup>r</sup>. Godin peut être baissé de six pouces, et pour cela, l'Inspecteur-de-Ville devra faire arrondir ces deux parties de rues en faisant enlever les terres près du dit trottoir, ce qui aura pour effet d'améliorer le chemin qui est généralement très mauvais en cet endroit, et aussi de rendre justice aux propriétaires avoisinants qui souffrent par l'amoncellement des terres que l'eau charrie sur leurs

Rapport du  
Comité des Chemins.

Lundi, le 29 Mai 1893.

leurs trottoirs lorsqu'il pleut.  
2<sup>e</sup> - Sur la requête de M. Jacques Nault et autres, demandant qu'une passerelle soit posée sur la rue du Platon, entre les rues Craig et Notre-Dame, Votre Comité croit devoir recommander les conclusions de la dite requête, en suggérant la pose d'une passerelle qui traversera la rue du Platon, vis-à-vis la propriété de M. Jacques Nault; et cela, temporairement, jusqu'à ce que l'édifice que fait construire actuellement la Banque d'Aschélagas, au coin des rues Notre-Dame et du Platon, soit suffisamment avancée pour permettre au public de circuler facilement sur le trottoir en face du dit édifice.

Respectueusement soumis,  
Signé: M. Lelinas, Président.  
" J. St Pierre,  
" J. Symburner,  
" D. Ricard,  
" N. Dussault.

Hôtel de Ville.  
Trois Rivières, 29 Mai 1893.

2<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en  
faveur de Mr. L. P. Langlois.

Proposé par M. J. Symburner.  
Secondé par M. D. Ricard

Que la taxe sur loyer et la taxe d'affaires de M. Philippe Langlois pour l'année mil huit cent quatre vingt douze, pour la maison qu'il occupait sur la rue du Platon, soit déduite de son compte.

Adopté.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bressé.

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai des nouvelles dispositions concernant le règlement de la santé au sujet du transport des personnes mortes à l'église et au cimetière, du rapport que les médecins et les Chefs de famille doivent faire de toutes maladies contagieuses

et



Lundi, le 29 Mai 1893.

et de la nomination d'un inspecteur sanitaire.  
En Conseil, ce 29 Mai 1893.  
(Signé) A. P. Presse.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le cinq de juin, à sept heures et demie du soir.

H. Désaubriès. Président.  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
5 Juin 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le cinquième jour de Juin en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire H. C. Normand, Couper,
- Messieurs les Echevins:
  - Jos. Bellefeuille,
  - L. A. Bourgeois,
  - H. Dussault,
  - F. Gelinac,
  - C. Lynburner,
  - J. Lynburner,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête du Séminaire St. Joseph des Trois-Rivières demandant qu'un service pour l'eau de l'Acqueduc soit posé sur leur terrain rue St. Maurice, pour abreuver leurs bestiaux en passage; et cela, sans charge extra.  
Accordée.

Requête du Séminaire St. Joseph.

Requête de Mr. Alexis Brouillet.

Requête de Mr. Alexis Brouillet demandant qu'un deuxième

# Sundi, le 5 juin 1893.

Requête de  
Mr. Onésime Poupin.

deuxième service pour l'eau de l'Aqueduc soit posé à sa propriété située au coin des rues St. Pierre et Riverville.

Accordée

Requête de Mr. Onésime Poupin, Conducteur de Malle, demandant une réduction de moitié sur les taux de piéage des ponts St. Marguerite.

Requête de  
Mr. Ant. Chretien

Requête de Mr. Ant. Chretien et autres demandant que cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Roch et St. Elizabeth soit arrosée durant la saison d'été.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de la  
"Royal Electric Co."

Lettre de la Royal Electric Co. demandant l'usage des bouilloires de l'Aqueduc pour le temps qu'ils mettront à réparer leurs bouilloires pour la lumière électrique.

Référée au Comité des Chemins.

Motion  
Mr. l'Échevin St. Pierre  
autorisé à approuver les  
comptes.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Que Mr. l'Échevin St. Pierre soit  
autorisé à examiner et approuver les comptes soumis  
au Comité des finances, où qu'il n'y a pas un quorum  
de ce Comité à la présente assemblée.

Accordée.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des finances a l'honneur de  
recommander le paiement des sommes mention-  
nées dans les paie-listes suivantes, après avoir  
examiné les comptes qui lui ont été soumis.

Département de l'Aqueduc (Ent. Rept.)	20 . -
" " Do. (Construction)	13 75
" des Chemins,	62 82
" " Marchés,	51 50
A Reporter	\$ 158 07

Lundi, le 5<sup>e</sup> juin 1893.

	Report	
Département du Feu,		\$ 158 07
" de l'Éclairage,		86 35
" de l'Hôtel-de-Ville,		137 49
" de la Police,		229 75
" de la Santé,		291 46
" de la Commune,		2 40
Drainage		10 56
Ponts & Maurice,		53 51
Rues sous Contrôle,		25 25
Carri Champlain,		46 35
" Le Platon,		2 65
" La Force,		7 75
Assurances des propriétés de la Corporation,		7 25
Billets Payables,		32 50
Intérêt & Commission,		20,000 ..
Dépenses Contingentes,		121 10
Salaires,		2 ..
Divers Comptes,		262 49
		6,155 25
		\$ 27,632 18

Respectueusement soumis,  
 (Signé) G. A. Bourgeois,  
 " Hubert Dussault,  
 " Ant<sup>me</sup> St Pierre,

Proposé par M<sup>r</sup> J. Savard,

Secondé par M<sup>r</sup> C. Lyburner,

Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup> Bourgeois,

Secondé par M<sup>r</sup> Savard,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 54, Règlement établissant de nouvelles dispositions au Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Rapport du Comité des  
 Finances adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le Règle-  
 ment Chapitre 54.

Sundi, le 5 Juin 1893.

Chapitre 54, Règlement  
concernant la Santé Pu-  
blique et le Bureau de  
Santé.

## Chapitre LIV.

Règlement établissant de nouvelles dispositions au  
Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé:  
"Règlement concernant la Santé Publique et le  
Bureau de Santé."

Il est ordonné et statué par le Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Il est strictement défendu de transpor-  
ter à l'avenir dans les limites de cette Cité, les  
cadavres des personnes de tout âge, dans d'autres  
voitures que les corbillards ou autres véhicules  
destinés uniquement pour cet objet.

Sec. 2. — Lorsqu'un médecin constatera, qu'une  
personne qu'il est appelé à visiter profession-  
nellement, est malade du Typhus Gravior, de la  
petite vérole, de la Dyphtérie, du Choléra Asiaticque,  
du Group Dyphtérique ou de toute autre maladie  
contagieuse, il devra sans délai en faire rapport  
au Bureau de la Corporation de cette Cité; de même,  
lorsqu'un chef de famille ou de maison consta-  
tera qu'une personne de sa famille ou de sa maison  
est atteinte de l'une des maladies ci-dessus  
mentionnées, il devra aussi sans délai en faire  
rapport au dit bureau de la Corporation.

Sec. 3. — Lorsqu'une maison renfermera des  
personnes atteintes de maladies contagieuses, cette  
maison ainsi que les personnes qui l'habitent  
seront mises en quarantaine jusqu'à ce que la  
désinfection ait été faite, c'est-à-dire que personne  
n'aura le droit de sortir hors du terrain sur lequel  
la maison est située, ni de se mettre en communica-  
tion directe avec les personnes du dehors.

Sec. 4. — Le Comité de Santé est par le présent  
autorisé à choisir et nommer parmi les membres

du

Lundi, le 5 Juin 1893.

du Corps de Police de cette Cité, une ou des personnes pour faire exécuter et veiller à l'exécution des règlements de Santé et de toutes règles ou ordonnances du dit Comité de Santé.

Sec. 5. — Toute personne qui vendra à l'avenir en cette Cité, des dindes, des oies, des canards, des volailles ou tous autres oiseaux, devra les ouvrir, les vider et les nettoyer très proprement avant de les vendre ou de les offrir en vente.

Sec. 6. — Le présent règlement sera considéré comme faisant partie du Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé", et toutes les clauses ou sections du règlement Chapitre (13) treize susceptibles de s'appliquer au présent règlement s'y appliqueront; et de plus, les clauses ou sections du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 7. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adoptée

Proposé par Mr. J. Lynburner,

Secondé par Mr. D. Ricard,

Que les Comités des Chemins et des Marchés soient chargés de s'enquérir s'il serait utile et avantageux d'augmenter le nombre des passerelles sur la place du Marché-aux-Denrées, et aussi de diminuer la largeur du trottoir sur la rue Oadeaux, et ce après avoir examiné les lieux ils trouvent la chose nécessaire, qu'ils soient autorisés de faire ces changements.

Adoptée.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion  
Pour faire des passerelles  
et des trottoirs sur la place  
du Marché-aux-Denrées.

Lundi, le 5 juin 1893.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$5,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bourgeois,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dussault.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de cinq mille six cents piastres, à trois mois de la date du neuf de Juin courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Clôture sur la rue S<sup>te</sup> Cécile.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bourgeois,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dussault.

Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé de remplacer la clôture en broche que la Corporation a fait construire en mil huit cent quatre-vingt-huit sur la rue S<sup>te</sup> Cécile, par une clôture en planche, de cinq pieds de hauteur, et cela, vu la demande qui a été faite à ce Conseil par les Révérendes Dames Ursulines de cette Cité.

Adoptée.

Avis de motion de M<sup>r</sup>. L. Chevin Bourgeois.

Avis de Motion.

Je donne avis par le présent qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil je proposerai que la résolution passée par ce Conseil le onze de Juillet dernier pour nommer les Comités permanents, soit amendée en transférant M<sup>r</sup>. L. Chevin Baptiste du Comité des finances au Comité du Feu, et M<sup>r</sup>. L. Chevin Calixte du Comité du Feu au Comité des finances.

En Conseil, ce 5 Juin 1893.

(Signé) G. A. Bourgeois.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi, le dix-neuf du courant à sept heures et demie du soir.

Th. Desautniers,  
Sec. G<sup>r</sup>.

J. E. Normand  
Maire.

Ajournement.

# Lundi, le 19 Juin 1893.

Assemblée Régulière.  
19 Juin 1893.

Après une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
 G. V. Bourgeois,  
 H. Duscault,  
 Frs. Gélinas,  
 C. Lymburner,  
 P. Lymburner,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Frs. Bourassa & all.

Requête de Mr. Frs. Bourassa & autres, demandant que cette partie de la rue Notre-Dame, comprise entre les rues St. Roch et St. Elizabeth, soit mise sous contrôle, quant à l'arrosage pendant la saison d'été et l'aplanissement de la neige, pendant l'hiver.

Accordée.

Requête de  
Mr. Pélésphore Dugré.

Requête de Mr. Pélésphore Dugré, réclamant une indemnité, pour des dommages qu'il dit avoir été causés à sa propriété, sur la rue Notre-Dame, lors de la pose des tuyaux du Drainage, en 1892.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
D<sup>me</sup> José Xavier Brouillet  
et Mr. Ferd. Massicotte fils.

Lue une lettre de D<sup>me</sup> Veuve Xavier Brouillet et Mr. Ferdinand Massicotte fils, demandant que le ruisseau qui traverse leurs propriétés situées sur la rue St. Paul soit boisé.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
L. W. A. Genest, Ecr.,  
Greffier de la Paix.

Lue une lettre de L. W. A. Genest, Ecr., Greffier de la Paix, demandant que le certificat de François Xavier Parvière, comme aliéné, soit signé par le Secrétaire Trésorier de ce Conseil.

Accordée.

Proposé

# Lundi, le 19 Juin 1893.

1<sup>ère</sup> Motion  
Comités Permanents  
amendés.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que la résolution passée par ce Conseil le onze de Juillet dernier (1892), pour nommer les Comités Permanents, soit amendée en transférant le nom de Mr. l'Échevin Baptist du Comité des Finances au Comité du Feu, et celui de Mr. l'Échevin Gélinas du Comité du Feu au Comité des Finances.

Adoptée sur division de six pour et un contre, savoir:

Pour:  
M. M. Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Dussault,  
Lymburner, C.  
Lymburner, J.  
Lavard,

Contre:  
Mr. St. Pierre.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	3	75
" " Do. (Ent. & Répt.)	28	—
" des Chemins,	20	—
" des Marchés,	33	69
" du Feu,	12	30
" de l' Eclairage,	2	50
" de l' Hôtel-Ville,	2	50
" de la Police,	—	25
" de la Communes,	1	—
Drainage,	16	—
Ponts St. Maurice,	13	45
Et Reporter	133	44



# Lundi, le 19 Juin 1893.

	Report	133	44
Rues sous Contrôle,		14	-
Carrié Champlain,		20	49
Carrié Le Platon,		5	75
Billets Payables,		5,600	-
Intérêt et Commission,		1,237	75
Frais Légaux,		463	36
Dépenses Contingentes,		2	50
Divers Comptes,		3	50
		<b>7,480</b>	<b>79</b>

Respectueusement soumis,  
 Signé) G. A. Bourgeois,  
 H. Dussault,  
 Frs. Gélinas.

2<sup>e</sup> Motion  
 Rapport du Comité des  
 Finances adopté.

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
 secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
 Billet promissoire au  
 montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
 faveur de la Banque  
 d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bourgeois,  
 secondé par Mr. Dussault,

Que son Honneur le Maire, soit  
 autorisé à signer un billet promissoire au montant de six mille  
 piastres, en faveur de la Banque d'Hochelega, à trois mois de  
 la date du treize du courant, en renouvellement d'un autre billet  
 pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six  
 de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

H. Dussault  
 Sec.-Prés.

J. B. Normand  
 Maire.

Lundi, le 26 Juin 1893.

Assemblée Régulière.  
26 Juin 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
G. W. Bourgeois,  
A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lyburner,  
J. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin G. W. Bourgeois est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Le Comité de l'Aqueduc auquel avait été référé la question de l'installation des nouvelles pompes de l'Aqueduc, après s'être rendu sur les lieux et avoir examiné attentivement l'endroit le plus propice pour faire la dite installation sous le rapport de l'économie et de la commodité pour la main-d'œuvre, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que dans son opinion, les dites pompes devraient être placées du côté Nord-Est des pompes actuelles, dans la même bâtisse; par ce fait, la Corporation fera une économie d'au moins trois à quatre mille francs sur tout autre projet réalisable; et de plus, cette idée rencontre l'approbation des entrepreneurs des nouvelles

nouvelles

Rapport du  
Comité de l'Aqueduc.

# Lundi, le 26 Juin 1893.

nouvelles pompes.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Cyriac Lymburner,  
Pellesphore Lymburner.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 26 Juin 1893.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée sur division de huit pour et un contre, savoir:

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <p>Pour:</p> <p>Mr. M. Bellefeuille,<br/>Bressé,<br/>Dussault,<br/>Gélinas,<br/>Lymburner, C.<br/>Lymburner, P.<br/>Ricard,<br/>Savard,</p> | <p>Contre:</p> <p>Mr. St. Pierre.</p> |
|---|---------------------------------------|

2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$20,000.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à trois mois de la date du trente du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$5,000.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres,

Lundi, le 26 Juin 1893.

4<sup>e</sup> Motion  
Construction d'une bâtisse pour les pesées, sur le Marché-au-Foin.

piastres, à trois mois de la date du trente de Juin courant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St-Pierre,

Que Mr. l'Inspecteur de Ville soit chargé de préparer un plan et des spécifications pour la construction d'une bâtisse pour les pesées sur le Marché-au-Foin, et cela, sous le plus court délai possible.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-neuf de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*E. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

Président.

Assemblée Régulière  
29 Juin 1893.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le vingt-neuf de Juin, mil huit-cent, quatre-vingt-treize, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins A. P. Bressé, H. Dussault, Ars. Gélinas, G. Lyburner et J. Lyburner ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi prochain, le trois de Juillet, à sept heures et demie du soir.

*E. Desaulniers*  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière  
3 Juillet 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Juillet, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

# Lundi, le 3 juillet 1893.

Son Honneur, le Maire J. E. Normand,  
 Messieurs les Echevins Jos. Bellepierre,  
 A. P. Bressé,  
 H. Dussault,  
 Frs. Gélinas,  
 C. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 Art. Olivier,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du  
Rov. Mr. L. E. Duquay.

Requête du Rov. Mr. L. E. Duquay, demandant une réduction des taux de péage des Ponts St. Maurice, pour une procession de voitures.

Réduction de moitié sur les taux de péage.

Requête de  
Mr. R. W. Williams et al.

Requête de Mr. R. W. Williams et autres, demandant que la pose de tuyaux soit faite, dans la rue St. François-Xavier.

Référé au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Requête de  
Dlle. C. Bouchard.

Requête de Demoiselle C. Bouchard, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, vu qu'elle n'est pas locataire.

Référé au Comité des Finances.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	5	—
"	(Ent. Répt.)	154	64
" des Chemins,		26	83
" des Marchés,		58	25
" du Feu,		1	25
" de l'Éclairage,		134	99
	A Reporter	383	99

Lundi, le 3 juillet 1893.

	Report	383 99
Département de l'Hôtel-de-Ville,		1 35
de la Police,		228 35
Ponts St. Maurice,		31 38
Rues sous Contrôle,		10 50
Carré Champlain,		25 —
Salaires,		262 49
Divers Comptes,		21 —
		964 06

Respectueusement soumis,

(Signé) A. O. Bressé, Président  
Hubert Dussault,  
Ars. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. A. Lymburner,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins ayant reçu instruction de s'enquérir quel serait le meilleur moyen d'égoutter la rue St. George sur tout son parcours, où la grande quantité d'eau qui descend de la haute-ville, en cet endroit lors des pluies; et aussi de s'enquérir s'il était utile et nécessaire de boiser le fossé qui passe à la profondeur des emplacements de M<sup>me</sup> <sup>M<sup>me</sup></sup> A. N. Brouillet et de Mr. F. X. Massicotte, sur la rue St. Paul, après avoir fait un examen des lieux et avoir considéré ces questions, a cru devoir vous faire les recommandations suivantes:

1<sup>o</sup> — Le canal actuel de la rue St. George étant en très-mauvais état, devrait être renouvelé par un autre de trente pouces de largeur sur quatorze pouces de hauteur, depuis la rue St. Denis jusqu'à la rue Badeaux.

2<sup>o</sup> —

Lundi, le 3 juillet 1893.

2<sup>e</sup> — Dans l'intérêt de la salubrité publique, votre Comité recommande que cette partie du fossé joignant les emplacements de D<sup>me</sup> Proe A. V. Brouillet et de Mr. F. Massicotte sur la rue St. Paul, soit boisée afin d'empêcher l'eau de croupir en cet endroit.

Respectueusement soumis,  
Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 29 juin 1893. } (Signé) J. Lyburner,  
D. Ricard,  
Ars. Leclinas.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le rapport  
du Comité des Chemins

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptés.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc  
concernant la Royal  
Electric Co.

Rapport:  
Je, soussigné, ai l'honneur de vous faire  
rapport que depuis le 21 Juin que les engins de la lumière  
électrique ont été réparés et qu'ils ont été mis en marche, que  
les employés de la "Royal Electric" font l'usage des deux en-  
gins à la fois pendant tout le temps de la nuit, ce qui oc-  
casione une dépense d'au moins 1/2 tonne de charbon par nuit en  
pure perte; cela à part les devants des feux des bouilloires qui  
n'ont pas été réparés, ce qui occasionne encore une dépense de  
3/4 de tonne par nuit.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Gamet,  
Inspecteur de la Cité.  
Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 3/7/93. }

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
secondé par Mr. Bressé,  
Que Mr. l'Echevin A. Olivier  
soit nommé le Pro-Maire de ce Conseil, pour le présent  
semestre.  
Adoptés.  
Proposé

Lundi, le 3<sup>e</sup> juillet 1893.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour hôtel de tempérance, en faveur de Mr. Théodore Grenier.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Que le certificat en faveur de Mr. Théodore Grenier, pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtel de tempérance en cette cité, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé par ce Conseil.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire, par B<sup>anque</sup> d'Hoche-laga (9,000.00)

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-laga un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à trois mois de cette date, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,  
Que le secrétaire-trésorier de ce Conseil soit autorisé à demander à la compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique de vouloir bien remplir ses obligations envers la Cité des Trois-Rivières, suivant l'Acte 54-55 Vict. Chap. 11.  
Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le 7<sup>e</sup> de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

J. Dussault  
Sec. Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 7 juillet 1893.

Au

Secrétaires-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour ce soir, à sept heures et demie, à l'occasion du décès de Monsieur l'Échevin G. W. Bourgeois.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
7 juillet 1893.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et



# Vendredi, le 7 juillet 1893.

et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le septième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins  
 Alf. Baptist,  
 Jos. Bellepaille,  
 A. P. Bressé,  
 H. Dussault,  
 Frs. Gélinas,  
 G. Lyburner,  
 J. Lyburner,  
 Ant. Olivier,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Condoléances à Madame  
 Veuve G. A. Bourgeois.

Proposé par Mr. Bressé,  
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif chagrin le décès de Monsieur l'Echevin G. A. Bourgeois, et ils offrent à la famille éplorée du défunt, leurs condoléances et sympathies sincères dans la douleur où les plonge ce terrible coup porté si soudainement à leurs affections; que les membres du dit Conseil assistent en corps aux funérailles qui auront lieu lundi, le dix du courant, et que copie de la présente soit transmise à Madame Veuve G. A. Bourgeois.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

H. Dussault  
 Secr.-Prés.

P. E. Normand  
 Maire.

Lundi, le 17 juillet 1893.

Assemblée Régulière  
17 juillet 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefleur,  
A. P. Bressé,  
M. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Philippe Levasseur

Requête de Mr. Philippe Levasseur, demandant que le trottoir de Monsieur Alphonse Lupien, sur la rue St. Denis, soit mis au niveau de ceux de ses voisins.

Requête de  
Mr. George Courtois.

Requête de Mr. George Courtois, demandant qu'une réduction de taxes lui soit accordée. Accordée.

Requête de  
Mr. Warren Curtis.

Requête de Mr. Warren Curtis, demandant la permission de fermer cette partie du Chemin des Chenaux qui se trouve au Nord-Ouest de la rue St. Maurice, s'offrant, pour remplacer ce chemin, de continuer, sur son propre terrain, la rue Des Pins, depuis la rue St. Maurice jusqu'au Passage. Refusée.

Requête de  
Mr. Ernest Bérard

Requête de Mr. Ernest Bérard, demandant qu'une réduction Référé au Comité des Chemins.

Lundi, le 17 juillet 1893.

réduction sur le montant de son compte de taxes lui soit accordée.  
Accordée.

Lettre de  
l'Officier de Santé.

Lue, une lettre de E. F. Canneton, Ecr. M. D., Officier de Santé, concernant le transport des cadavres, dans les limites de cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	3	-
" " Do. (Ent. & Répt.)	23	11
" des Chemins,	48	58
" des Marchés,	7	65
" du Feu,	29	21
" de l'Eclairage,	63	50
" de l'Hôtel-de-Ville,	33	44
" de la Police,	-	85
" de la Commune,	1	65
" de la Santé,	1	48
Drainage,	29	54
Ponts St. Maurice,	111	25
Carré Champlain,	1	90
Carré Le Platon,	5	50
Rues sous Contrôle,	49	96
Assurances des Propriétés de la Corporation,	114	-
Billets Payables,	39,500	-
Intérêt et Commission,	4,950	20
Dépenses Contingentes,	-	35
Divers Comptes,	101	28
	45,076	48

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Prs. Isclinas.

Proposé

Lundi, le 17<sup>e</sup> juillet 1893.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville et  
du Chef de Police.

Rapport:

Nous, soussignés, avons l'honneur de faire  
rapport à votre Honorable Conseil, que vendredi, le 14<sup>e</sup> cou-  
rant, nous avons été visiter la cour de Monsieur  
Narcisse Masse fils, rue Badaup, et nous avons  
trouvé l'écurie et la cour bien propres, et nous avons  
demandé à Monsieur Drouin ce dont il se plaignait,  
et il a admis que ce jour-là tout était assez bien.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Ville.

(Signé) Louis Hamel,

Chef de Police.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 17<sup>e</sup> juillet 1893.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que Alfred Desilets, Ecr.,  
soit nommé Echevin pour le Quartier Notre-Dame,  
en remplacement de G. A. Bourgeois, Ecr., décédé, et qu'il  
forme partie des différents Comités Permanents de ce Con-  
seil auxquels le dit G. A. Bourgeois appartenait.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Ho-  
chelaga, un billet promissoire au montant de six  
mille piastres, à trois mois de cette date, en re-  
nouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le

# Lundi, le 17 juillet 1893.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente-et-un de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

H. Deschambres,  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
31 juillet 1893.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,

- Messieurs les Echevins
- Alex. Baptist,
  - Jos. Bellefeuille,
  - A. P. Cressé,
  - H. Dussault,
  - Mrs. Gélinas,
  - C. Lymburner,
  - J. Lymburner,
  - Art. Olivier,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. A. Charlebois.

Requête de Mr. A. Charlebois, offrant de mettre l'usine de tuyaux en fonte, de cette Cité, en opération, à certaines conditions.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Firmin Nobert.

Requête de Mr. Firmin Nobert, demandant une réduction des taux de péage des Ponts St. Maurice.

Accordée à la condition qu'il paie soixante centins par semaine durant toute l'année.

Requête

Lundi, le 31 juillet 1893.

Requête de  
Mr. L. E. Pottier.

Requête de Mr. L. E. Pottier, demandant que les trottoirs de Messieurs Euchariste Pâquin, Philippe Ollarie et Johnny Pâquin, sur la rue Des Commissaires, soient réparés.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. O. Lacasse & al.

Requête de Mr. J. O. Lacasse et autres, demandant l'élargissement de la rue Volontaire, vis-à-vis de la propriété de Mr. Narcisse Dussault.

Lettre de la  
"Royal Electric Co."

Lue une lettre de la "Royal Electric Co.", concernant le plant de l'éclairage électrique, en cette Cité.

Lettre de  
Mr. Alfred Desilets.

Lue une lettre de Mr. Alfred Desilets, offrant sa résignation comme échevin pour le Quartier Notre-Dame.

Acceptée.

Avis de  
Mr. L. G. Beaudry  
reclamant des dommages.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'un avis d'une réclamation en dommages, au montant de vingt piastres, de la part de Mr. L. G. Beaudry, contre la Corporation de cette Cité.

Référé au Comité des Chemins, avec prière à Monsieur le Secrétaire, d'informer Mr. Vanasse de la présente.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	25
"	Do. (Ent. & Répt.)	142 92
" des Chemins,		47 09
" des Marchés,		50 —
" du Feu,		42 95
" de l' Eclairage,		139 93
" de l' Hôtels-Ville,		51 38
	Or Reporter	504 52

287

# Lundi, le 31 Juillet 1893.

	Report	\$ 504 52
Département de la Police,		228 60
Drainages,		1 60
Ponts St. Maurice,		683 61
Carrié Champlain,		25 —
Rues sous Contrôle,		16 55
Ateliers des Départements,		24 60
Assurances des Propriétés de la Corporation,		32 25
Taxes Municipales,		4 —
Salaires,		262 49
Dépenses Contingentes,		8 24
Divers Comptes,		23 25
	\$	1,814 71

Respectueusement soumis,  
 (Signé) O. P. Bressé,  
 H. Dussault,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. C. Lyburner,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Honorable Conseil qu'ayant pris communication d'une lettre que la "Royal" adressait à la Corporation, la semaine dernière, se plaignant que les employés de la Corporation fermaient, de bonne heure, tous les matins, les tuyaux qui conduisent la vapeur aux engins de la lumière électrique, et par ce fait, les exposaient à les faire refroidir et les faire couler, je suis allé de suite prendre les informations nécessaires, et les ingénieurs de la Corporation m'ont dit qu'ils ne les avaient jamais fermés depuis que les bouilloires avaient été réparées, et que les employés de la "Royal" les fermaient souvent, et cela, à chaque fois

Rapport de  
 l'Inspecteur-de-Ville,  
 concernant la "Royal  
Electric Co."

Lundi, le 31 juillet 1893.

fois que leurs machines avaient besoin d'être réparées.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 31 juillet 1893.

Rapport de  
l'Officier de Santé.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture  
d'un rapport de Mr. le Docteur E. F. Canneton,  
Officier de Santé, concernant l'état sanitaire de  
la Station de Police.

Référé au Comité de la Police.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel avait  
été référé la requête de Mr. Warren Curtis, deman-  
dant la permission de fermer la partie du Chemin  
des Chenault qui traverse sa propriété, et de prolonger  
la rue des Pins jusqu'à l'endroit appelé Le Passage,  
sur la rivière St. Maurice, a l'honneur de faire rap-  
port, qu'il s'est rendu sur les lieux et a constaté que  
ce changement était avantageux tant pour le requérant  
que pour le public, et conséquemment recommande  
à Votre Conseil d'accorder les conclusions de la dite  
requête; mais de permettre la fermeture du Chemin  
des Chenault seulement lorsque le prolongement de la  
rue des Pins sera complètement terminé et en bon  
état et qu'un bon trottoir aura été fait sur un côté  
de la dite rue projetée.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ars. Gélinas,

Hubert Daussault,

L. Ricard,

P. Lyburner,

Antoine St. Pierre.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 31 juillet 1893.

Proposé



289

Lundi, le 31 juillet 1893.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité des  
Chemins, adopté.

Proposé par Mr. B. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
Mr. Narcisse Dussault.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Olivier,

Que cette partie du terrain de Mr. Nar-  
cisse Dussault qui se trouve en dedans de la ligne de la  
rue Volontaire soit achetée pour le prix de cinquante piastres  
pour élargir la dite rue.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réparations du Canal  
de la rue St. George.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Olivier,

Que l'Inspecteur de Ville soit auto-  
risé à faire faire à la journée le canal de la rue St. George  
tel que recommandé par le rapport du Comité des Chemins  
en date du trois de Juillet courant.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre  
quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concer-  
nant les charretiers", soit amendé, quant à ce qui concerne  
le mode d'octroyer les licences et le prix des licences.  
En Conseil, ce 31 Juillet 1893.

(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin B. Lyburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept  
des règlements de ce Conseil soit amendé, quant à ce  
qui concerne l'entretien des Chemins et des trottoirs.  
En Conseil, ce 31 Juillet 1893.

(Signé) Béséphore Lyburner.

Le

Lundi, le 31 juillet 1893.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

J. E. Normand  
Maire

Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
7 Août 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,

Messieurs les Echevins  
Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
Art. Olivier,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Dame Joseph Bégin et autres, demandant que la pose des tuyaux d'égout soit continuée, dans la rue Des Forges, depuis la rue St. Olivier jusqu'à la rue St. Denis.

Référée au Comité de l'Aqueduc et du Drainage.

Requête de Mr. François H. Dabylva, demandant d'être nommé homme de Police, pour la gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Requête de Mr. Arthur Lemieux, demandant d'être nommé

Requête de  
D<sup>me</sup> Joseph Bégin & al.

Requête de  
Mr. Ars. H. Dabylva.

Requête de  
Mr. Arthur Lemieux.

# Lundi, le 7 Août 1893.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Alex<sup>e</sup>. Collins.

nommé homme de Police, pour la gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Requête de M<sup>r</sup>. Alex<sup>e</sup>. Collins, demandant au conseil de lui accorder la position d'homme de Police, pour la gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Johnny Bellemarre.

Requête de M<sup>r</sup>. Johnny Bellemarre, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa propriété, située sur la rue Bureau.

Lettre de  
M<sup>r</sup>. Uldoric Martel, Jr.

Accordée.  
Lue une lettre de M<sup>r</sup>. Uldoric Martel, Jr., offrant d'enseigner la Commune.

Rapport du  
Surintendant de l'Aqueduc.

Référé au Comité de la Commune.

Rapport: Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Honorable Conseil, du coût probable, pour la pose d'un tuyau pour l'eau, de 4 pouces de diamètre, sur les rues St. Denis et Bureau, sur une longueur de 1080 pieds, à \$1.<sup>00</sup> le pied courant, à part des services, et le coût probable d'un tuyau de deux pouces, en fer galvanisé, sur une longueur de 1080 pieds, à 40¢ le pied courant, à part des services.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,  
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 7 Août 1893.

Référé au Comité de l'Aqueduc et du Drainage.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour nommer un Echevin, pour le Quartier Notre-Dame.

Proposé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,  
secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que O. E. Panneton, Ecr., soit nommé Echevin de la Cité des Trois-Rivières, pour le Quartier Notre-Dame, en remplacement de Alfred Desilets, Ecr., qui a résigné, et qu'il fasse partie des mêmes Comités Permanents du Conseil.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la motion No. 1.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bressé, en amendement,  
secondé par M<sup>r</sup>. Ricard,

Que

Lundi, le 7 Août 1893.

3<sup>e</sup> Motion  
Différant la nomination  
d'un Echevin, pour le  
Quartier Notre-Dame.

Que N. L. Denoncourt, Ecr., soit  
nommé Echevin de la Cité des Trois-Rivières, pour  
le Quartier Notre-Dame, en remplacement de Alfred  
Desilets, Ecr., qui a résigné, et qu'il fasse partie des  
mêmes Comités Permanents du Conseil.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que la nomination d'un Echevin  
pour le Quartier Notre-Dame soit différée à huit  
jours.

Adoptée sur division de six pour et  
cinq contre, savoir:

Pour:  
M. M. Cressé,  
Dussault,  
Gélinas,  
Lymburner, A.  
Ricard,  
Savard,

Contre:  
M. M. Baptist,  
Bellevue,  
Lymburner, G.  
Olivier,  
St. Pierre.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Narcisse Dussault, à la  
Corporation, pour l'élar-  
gissement de la rue Vol-  
ontaire.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Olivier,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Mr. Narcisse  
Dussault à la Corporation de cette Cité, d'une  
lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la  
rue Volontaire, suivant le projet d'acte préparé par  
P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu en  
Conseil.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le  
quatorze d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

J. J. Normand  
Maire.

Sec. Prés.

Lundi, le 14 Août 1893.

Assemblée Régulière.  
14 Août 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le quatorzième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire *P. O. Normand*, Secier.  
Messieurs les Echevins *Alex. Baptist,*  
*Jos. Bellefeuille,*  
*A. P. Cresci,*  
*A. Dussault,*  
*F. Gélinas,*  
*G. Lyburner,*  
*J. Lyburner,*  
*Art. Olivier,*  
*D. Ricard,*  
*J. Savard,*  
*Ant. St. Pierre.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de *M. G. René Parthe* demandant une réduction de taxes pour la Compagnie d'Assurance "Travelers of Hartford".

Référé au Comité des Finances.

Requête de *M. Joseph Cadotte* demandant une réduction des taxes de péage sur les ponts St. Maurice.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de *M. Augustin Sauvageau* demandant d'être nommé homme de police à la Station du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Requête de *M. John Adams* et autres demandant que *M. Alex. Bouliston* soit nommé Echevin pour le Quartier Notre-Dame en remplacement de *M. Alfred Desibets* qui a résigné.

Lecture

Requête de  
*M. G. René Parthe.*

Requête de  
*M. Joseph Cadotte.*

Requête de  
*M. Augustin Sauvageau.*

Requête de  
*M. John Adams et al.*

# Lundi, le 14 Août 1893.

Lettre de  
Mr. N. L. DeMoncourt.

Lue une lettre de Mr. N. L. DeMoncourt concernant la nomination d'un Echevin pour le Quartier Notre-Dame.

Lettre de  
Mr. R. S. Cooke, Avocat.

Lue une lettre de Mr. R. S. Cooke, Avocat, se plaignant que l'eau de l'Agueduc fournie à Mr. Arthur Richer, sur la rue Julie, est mauvaise et insalubre.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour autoriser Mr. l'Echevin Bellefeuille à approuver les comptes.

Proposé par Mr. C. Lymburner,

Secondé par Mr. J. Savard,

Que Mr. l'Echevin J. Bellefeuille, soit autorisé à signer et approuver les comptes soumis au Comité des finances, à la présente assemblée.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes.

Département de l'Agueduc, Const.	1	50
" Do. Entretien	3	35
" des Chemins.	81	86
" des Marchés.	13	25
" du feu,	1	"
" de l'Hotel de Ville,	1	75
Ponts St Maurice,	60	90
Rues sous Contrôle,	10	04
Carri Champlain,	8	41
Carri Le Platow,	7	75
Atelier des Départements,	"	48
Papeterie & Impressions,	9	85
Vente de terrains,	541	91
	\$742	35
	17	63

à l'ordre des comptes en l'air.

Respectueusement

# Lundi, le 14 Août 1893.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le rapport du  
Comité des Finances.

Respectueusement soumis.  
(Signé) A. P. Bressé, Prés.  
" H. Dussault.  
" Jos. Bellefeuille

Proposé par M<sup>r</sup>. J. Savard.  
Secondé par M<sup>r</sup>. C. Lyburner.  
Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination de P. E.  
Panneton, Ecr., comme  
Echevin.

Proposé par M<sup>r</sup>. A. St. Pierre.  
Secondé par M<sup>r</sup>. J. Bellefeuille.  
Que P. E. Panneton Ecr. soit  
nommé Echevin de la Cité des Trois-Rivières pour  
le Quartier Notre-Dame, en remplacement de Alfred  
Désilets, Ecr., qui a résigné, et qu'il fasse partie des  
mêmes Comités permanents du Conseil.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par M<sup>r</sup>. A. P. Bressé, en amendement  
Secondé par M<sup>r</sup>. J. Savard.  
Que Alex<sup>e</sup> Houliston, Ecr. soit nommé  
Echevin de la Cité des Trois-Rivières, pour le Quartier  
Notre-Dame, en remplacement de Alfred Désilets, Ecr.,  
qui a résigné, et qu'il fasse partie des mêmes  
Comités permanents du Conseil.

\* Perdue sur division de quatre pour et sept  
contre, savoir:

Pour:  
M<sup>r</sup>. A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
D. Ricard  
J. Savard.

Contre:  
M<sup>r</sup>. A. Baptist,  
J. Bellefeuille,  
P. Bélugas,  
C. Lyburner,  
T. Lyburner,  
A. Rivier,  
Ant. St. Pierre.

La motion principale étant alors mise aux voix  
est adoptée sur même division.

\* Proposé

Lundi, le 14 Août 1893.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. A. P. Bressé,  
Secondé par M. D. Picard,

Que le Conseil se forme en Comité  
Général pour prendre en considération la requête  
de M. John Adams & al., maintenant devant ce  
Conseil.

Adopté sur division de 7 pour et 4 contre, savoir:  
Le Conseil se forme alors en Comité Général sous  
la présidence de Son Honneur le Maire, et après  
avoir délibéré Son Honneur le Maire reprend son  
fauteuil et met l'amendement à la motion  
principale aux voix, lequel est (voir au signe \*)

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain  
le vingt-et-un du courant, à sept heures et demie  
du soir.

H. Desaulniers.

Sec. Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
21 Août 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en  
la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour d'Août, en  
l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-  
treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et  
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Secr.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

A. P. Bressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

C. Lyburner,

J. Lyburner,

P. E. Panneton,

D.



Lundi, le 21 Août 1893.

D. Ricard,  
Ant. St. Pierre.

Prestation du serment  
de Mr. l'Échevin P. E.  
Panneton.

Mr. P. E. Panneton, nommé échevin pour le Quartier Notre-Dame, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Requête de  
Mr. Théodule Beaulieu.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Théodule Beaulieu, demandant d'être nommé homme de Police à la Gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, en cette cité.

Avis de  
Mr. Louis Panneton,  
reclamant des dommages.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'un avis d'une réclamation en dommages, au montant de cent cinquante piastres, de la part de Mr. Louis Panneton, contre la corporation de cette cité.

Rapport du  
Comité de l'Acqueduc  
et du Drainage.

Rapport  
Le Comité de l'Acqueduc et du Drainage, auquel avait été référé la requête de Madame Joseph Bégin et autres, demandant la pose de tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues St. Olivier et St. Denis, a l'honneur de faire rapport: — Qu'il s'est informé du coût approximatif de ces travaux et de la valeur des propriétés sur le parcours de la dite partie de rue, et il a acquis la certitude que pour faire ces travaux, il faudra augmenter les taux que paient actuellement les autres contribuables.

En conséquence, votre Comité est d'opinion, que le Conseil ne serait pas justifiable de faire ces dépenses quant à présent.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Antoine St. Pierre,  
P. Lyburner,  
Byriac Lyburner.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 21 Août 1893.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc et du Drainage soit adopté et que les conclusions de la requête de Madame Joseph Bégin et autres soient rejetées pour

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le rapport  
du Comité de l'Acqueduc  
et du Drainage.

Lundi, le 21 Août 1893.

pour les raisons mentionnées au dit rapport.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lymburner

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept des réglemens du dit Conseil soit amendé, quant à ce qui concerne l'entretien des chemins et des trottoirs.

En Conseil, ce 21 Août 1893.

(Signé) P. Lymburner.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le quatre de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

(S.) P. Décaulniers

Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 26 Août 1893.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour lundi, le vingt-huit d'Août courant, à sept heures et demie du soir, concernant le service d'eau du Séminaire St. Joseph.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
28 Août 1893.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt-huit d'Août, mil huit cent quatre-vingt-treize, Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr., et Messieurs les Échevins Joseph Bellefeuille, A. P. Cressé, Hubert Dassault, François Sélinas, Pélésphore Lymburner, O. E. Panneton, Désiré Ricard,  
Jérémie

299

# Lundi, le 4 Septembre 1893.

Jérémie Savard et Antoine St. Pierre étaient présents, mais ils n'ont pas siégé en Conseil.

E. H. Desautels  
Sec. - Trésorier

Assemblée Régulière.  
4 Septembre 1893.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bessé,  
H. Dussault,  
Fr. Sélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
Art. Olivier,  
P. E. Panneton,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messieurs John Orgall & Fils, demandant une exemption de taxes, pour l'espace de cinq ans, sur une manufacture de peintures qu'ils ont l'intention d'établir en cette Cité.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Mr. Narcisse Marchand, demandant d'être de nouveau, nommé Clerc des Évaluateurs, pour la confection du prochain Rôle.

Accordée.

Requête de Dame Veuve Fabien Robert et autres, demandant que certaines réparations soient faites au Marché aux-Denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Requête

Requête de

Messrs. John Orgall & Fils.

Requête de

Mr. Narcisse Marchand

Requête de

Messrs. J. Robert & al.

Lundi, le 4 Septembre 1893.

Requête de Mr. Joseph Vallée.

Requête de Mr. Joseph Vallée, demandant qu'une entrée de cour soit faite à sa propriété, sur la rue St. George.  
Renvoyée.

Lettre de la Co. du Pacifique Canadien.

Lue une lettre de Mr. C. W. Spences, Surintendant Général de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant la nomination d'un homme de Police pour la gare de la dite Compagnie, en cette Cité.

Lettre du Révd. Mr. F. X. Bloutier.

Lue une lettre du Révd. Messire F. X. Bloutier, Curé, informant le Conseil que la Fabrique des Trois Rivières a l'intention de prendre possession des terrains sur lesquels passe le chemin qui conduit au second coteau, en arrière du Cimetière.

Lettre de Mr. O. Carignan et al.

Lue une lettre de Mr. O. Carignan et autres, recommandant la nomination de Mr. Joseph Philbault comme Gardien, à la gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Rapport du Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.  
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	111	08
" " Do. (Ent. & Répt.)		156	67
" des Chemins,		124	57
" " Marchés,		50	—
" du Feu,		14	90
" de l'Eclairage,		155	03
" de la Police,		228	60
" de la Communes,		1	—
" de la Santé,		2	—
Drainage,		10	40
Ponts St. Maurice,		98	03
Or Reporter	\$	952	28

Lundi, le 4 Septembre 1893.

Reus sous Contrôle,  
Carri Champlain,  
Papeterie et Impressions,  
Intérêt et Commission,  
Salaires,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report	952	28
	14	-
	25	-
	29	53
	10	30
	262	49
	-	50
	7	52
	1,301	62

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Bressé, Prés.  
Fr. Gélinas,  
Arthur Olivier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. C. Lyburner,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à  
votre Honorable Conseil que le coût actuel des ouvrages faits  
aup deux ponts du St. Maurice se montent à la somme  
de \$ 1,413.76; et que pour compléter les ouvrages qu'il reste à faire,  
ça coûterait encore de \$900 à \$1,000. piastres.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel-de-Ville,  
3-Rivières, le 4 Sept, 1893.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,600.00, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que son Honneur le Maire soit au-  
torisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un  
billet promissoire au montant de cinq mille six cents piastres,  
à

Lundi, le 4 Septembre 1893.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche-laqa.

à trois mois de la date du douze Septembre courant,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-  
laqa, un billet promissoire au montant de six mille  
francs, à trois mois de la date du seize Septembre cou-  
rant, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pose de tuyau d'aqueduc  
dans les rues St. Denis  
et Bureau.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Olivier,

Que le Surintendant de l'Aqueduc  
soit autorisé à remplacer le tuyau d'Aqueduc,  
qu'il y a actuellement dans les rues St. Denis et Bur-  
reau, par un tuyau de deux pouces, où que ce tuyau  
est tout à fait détérioré et ne fournit plus l'eau aux  
consommateurs en cet endroit et que ce travail soit  
fait immédiatement.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par Mr. P. Lyburner, en amendement,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le tuyau d'aqueduc à  
être posé sur les rues St. Denis et Bureau soit de  
quatre pouces au lieu de deux pouces.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:

Contre:

M. M. Bressé,  
Dassault,  
Gélinas,  
Olivier,  
Panneton,  
St. Pierre,

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Lyburner, P.  
Lyburner, P.  
Ricard,  
Savard.

Lra

Lundi, le 4 Septembre 1893.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

6<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour magasin de Liqueurs, en faveur de Mr Maxime Bellemare.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le certificat en faveur de Mr. Maxime Bellemare pour permettre à Mr. Narcisse Lacerte de lui transporter sa licence de magasin de liqueurs, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le sept de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière  
7<sup>e</sup> Septembre 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le septième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire
- Messieurs les Echevins
- Ant. Olivier,
- Jos. Bellefeuille,
- A. P. Cressé,
- H. Dussault,
- Frs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- P. Panneton,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St-Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Jeudi, le 7 Septembre 1893.

Rapport du  
Comité des Finances,  
sur requête de Messrs John  
Argall & Sons.

Rapport:

Le Comité des Finances, auquel avait été  
référé la requête de Messieurs John Argall & Sons, de-  
mandant une exemption de taxes municipales et autres char-  
ges durant l'espace de cinq années, pour l'établissement  
d'une manufacture de peinture en cette Cité, a l'honneur  
de faire rapport: Qu'après avoir étudié cette ques-  
tion attentivement, il est d'opinion, que cette nou-  
velle industrie devra aider au progrès de la Ville, pour  
lequel la population de cette Cité a fait de grands  
sacrifices depuis plusieurs années, et que dans le cas  
actuel, la Corporation n'ayant aucun déboursé à  
faire, seulement d'accorder une exemption de taxes qui  
n'existeront pas sans l'établissement de cette manufac-  
ture; il serait désirable et avantageux d'encourager l'éta-  
blissement dans les limites de cette Cité, de cette nouvelle  
industrie qui donnera de l'emploi à bon nombre de personnes  
et accroîtra la valeur de la propriété foncière.

C'est pourquoi, Votre Comité recommande d'adop-  
ter les conclusions de la dite requête quant à ce qui  
concerne les taxes municipales seulement, pourvu que la  
dite manufacture soit en opération tous les jours (Fêtes  
et Dimanches exceptés), durant l'espace de cinq années  
consécutives à dater du premier Janvier mil huit cent  
quatre-vingt-quatorze.

Respectueusement soumis,

(Signé) W. P. Cressé,  
Hubert Dussault,  
O. E. Panneton,  
Fr. Gélinas.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 7 Sept. 1893.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité  
des

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le rapport  
du Comité des Finances!



Jeudi, le 7 Septembre 1893.

des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Avis à Mr. A. Charlebois  
concernant les usines de la  
C<sup>ie</sup> Canadienne des Con-  
duites d'Eau.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Oressé,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé d'informer Mr. A. Charlebois que la Corporation ne peut changer ni modifier les obligations et conditions mentionnées dans le règlement du dit Conseil "Chapitre 3<sup>e</sup>", passé le cinq de Juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, accordant à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, un bonus et une exemption de taxes municipales; et en conséquence, ce Conseil ne peut accepter les offres et conditions faites par le dit Mr. A. Charlebois dans sa lettre en date du dix-huit Juillet dernier (1893), laquelle lettre a été lue à une séance du dit Conseil en date du trente-et-un Juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

Adoptée.

Poursuite de  
Mr. Louis Panneton.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une poursuite de Mr. Louis Panneton contre la Corporation de cette Cité, pour un accident qui lui est arrivé dans le mois de Juillet dernier.

3<sup>e</sup> Motion  
Défense à une pour-  
suite de Mr. L. Panneton.

Proposé par Mr. Oressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat, soit chargé à comparaitre le vingt Septembre courant pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans une cause instituée à la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières sous le N<sup>o</sup> 244, dans laquelle Louis Panneton, journalier, de la Cité des Trois-Rivières est demandeur & La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Défenderesse.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réparations au Marché  
aux Denrées.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé à faire faire à la journée les réparations  
les

Jeudi, le 7 Septembre 1893.

les plus urgentes aux magasins dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Septembre 1893.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingtième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	Ant. Olivier,
Messieurs les Echevins	Jos. Bellefeuille,
	H. Dussault,
	Frs. Gélinas,
	C. Lymburner,
	A. Lymburner,
	O. E. Panneton,
	D. Ricard,
	J. Savard,
	Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Nicholas Mons, Inspecteur des ponts et bâtisses de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant le drainage de la cave de la gare de la dite compagnie, en cette Cité.

Référée au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Requête de Mr. J. O. Gagnon, demandant qu'une réduction sur les taux de péages des Ponts St. Maurice  
lui

Requête de  
Mr. Nicholas Mons.

Requête de  
Mr. J. O. Gagnon.

# Mercrèdi, le 20 Septembre 1893.

lui soit accordée ainsi qu'à ses employés, cû qu'il fait construire une scierie à l'extrémité Est de ces ponts.

Accordée.

Requête de Mr. Chas. Vadeboncoeur.

Requête de Mr. Charles Vadeboncoeur, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Joseph Boisvert.

Requête de Mr. Joseph Boisvert, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de D<sup>me</sup> Joseph Bégin.

Requête de Dame Joseph Bégin, demandant d'être exemptée de la taxe du Drainage.

Référée au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Lettre de la C<sup>ie</sup> du Pacifique Canadien.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant la nomination d'un homme de Police, pour la Gare de la dite Compagnie, en cette Cité.

Lettre de Mr. A. Charlebois.

Lue une lettre de Mr. A. Charlebois, concernant le règlement de la dette de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Lettre de Mr. J. W. Woodman, pour la Royal Electric Co.

Lue une lettre de Mr. J. W. Woodman, demandant la permission de poser les tuyaux des pompes de la lumière électrique au-dessus du petit quai de l'Acqueduc.

Ordre est donné au Secrétaire, d'avertir Mr. Woodman que le Conseil s'oppose à sa demande.

Dépêche de la C<sup>ie</sup> de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une dépêche de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, concernant l'établissement de ses usines en cette Cité.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	268	49
Do. (Ent. & Répt.)	2	66
A Reporter	271	15

Mercredi, le 20 Septembre 1893.

	Report	271	15
Département des Chemins,		41	40
" des Marchés,		14	98
" du Feu,		40	33
" de l'Éclairage,		50	55
" de l'Hôtel-de-Ville,		2	50
" de la Police,		60	-
" de la Santé,		-	25
Drainage,		30	55
Ponts St. Maurice,		537	61
Rues sous Contrôle,		9	70
Station de Police		-	85
Atelier des Départements,		-	25
Assurances des Propriétés de la Corporation,		32	25
Frais Légaux,		1	20
Billets Payables,		11,600	-
Intérêt et Commission,		254	30
Papeterie et Impressions,		2	25
Divers Comptes,		6	15
		12,956	27

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. E. Panneton,  
 Hubert Dussault,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. C. Lyburner,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Comité de la Commune,  
 sur lettre de Mr. U. Martel,

Rapport:

La lettre de Mr. Uldic Martel, Junior, présentée à ce Conseil le sept Août dernier, par laquelle le dit Mr. Martel offrait d'ensemencer la Commune à certaines conditions ayant été référée au Comité de la Commune,

Mercredi, le 20 Septembre 1893.

Commune, afin que celui-ci étudie la question et avise le Conseil sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer ce terrain dans le but de donner un bon pâturage pour les vaches des contribuables de cette Cité; Votre Comité, après avoir discuté et étudié cette question, croit devoir faire les suggestions suivantes:

La Commune étant divisée en trois parties par la ligne principale du Chemin de Fer Canadien du Pacifique et par le Chemin de Fer de ceinture, il a été nécessaire de faire un petit plan des lieux, qui est annexé au présent rapport, afin d'expliquer ces suggestions.

Chaque partie de la Commune devrait être donnée séparément au dit Mr. Martel pour l'ensemencer et la cultiver pendant un certain nombre d'années, aux conditions suivantes:

La partie désignée comme étant le numéro trois (3) devrait être labourée cet automne, ensemencée et millée le printemps prochain (1894), devrait rester en foin durant les années mil huit cent quatre-vingt-quinze et mil huit cent quatre-vingt-seize et être livrée à la Corporation, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

La partie désignée comme étant le numéro un (1) devrait être labourée durant l'automne de mil huit cent quatre-vingt-seize, ensemencée et millée le printemps de mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, mise en foin durant l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit; et livrée à la Corporation le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

La partie désignée comme étant le numéro deux (2) devrait être labourée durant l'automne de mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, ensemencée et millée le printemps de mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, mise en foin durant l'année dix-neuf cents et livrée à la Corporation le premier septembre dix-neuf cents.

Toutes les graines nécessaires pour ensemencer

Mercredi, le 20 Septembre 1893.

ces terrains seraient fournies par le dit Mr. Martel qui devrait mettre la quantité suivante par chaque arpent de terrain, une mesure et demie de mil, trois livres de trèfle rouge et trois livres de trèfle alsike, de plus, la terre devrait être roulée après avoir été ensemencée.

Les grands fossés devraient être faits et entretenus par la Corporation, et les petits c'est-à-dire ceux en ligne transversale avec les grands, par le dit Mr. Martel.

L'entretien et la réparation des clôtures seraient aux frais du contracteur et la Corporation ne serait responsable d'aucun dommage que pourrait souffrir le dit contracteur par suite du mauvais état des dites clôtures.

Le dit contracteur n'aurait pas droit de mettre ou recevoir des animaux en pâturage sur les dits terrains, durant le terme de son contrat, et de plus, s'il ne remplissait pas les conditions mentionnées dans le présent rapport, son contrat devrait être résilié.

Tous les travaux ci-haut mentionnés devraient être faits sous la surveillance du Comité de la Commune.

Respectueusement soumis,  
(Signé) D. Ricard, Prést,  
Hubert Dussault,  
Fr. Gélinas,  
Cyriac Lymburner.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 20 Septembre 1893. }

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité de la Commune qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le rapport du Comité de la Commune

# Mercredi, le 20 Septembre 1893.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination de M. Frs.  
Dasyloa comme homme  
de Police.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. C. Lymburner,  
Que Mr. François Dasyloa soit nommé  
membre du Corps de Police, pour maintenir le bon ordre à la  
Gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, à l'arrivée et  
au départ de chaque convoi de passagers, en cette cité, et qu'à  
part de cela, il soit au service et sous le contrôle de ce Conseil,  
comme les autres membres du Corps de Police, avec un salaire  
de une piastre par jour, à condition qu'il porte l'uniforme du Corps  
de Police et qu'il en paie le coût lui-même.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à  
la motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. Ricard, en amendement,  
Secondé par Mr. J. Lymburner,  
Que Mr. Théodule Beaulieu soit nom-  
mé membre du Corps de Police et de la brigade du feu de cette  
cité, au même salaire que les autres membres du dit Corps de Police  
et du Feu, à la condition que le Chef des dits Corps de Police et  
du Feu envoie un de ses hommes pour maintenir le bon ordre à  
l'arrivée et au départ de chaque convoi de passagers du Che-  
min de Fer Canadien du Pacifique.

Rejetée sur division de six contre et trois pour, savoir:

- |                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| Contre:         | Pour:               |
| M. M. Dussault, | M. M. Bellefeuille, |
| Gélinas,        | Panneton,           |
| Lymburner, C.   | Ricard.             |
| Lymburner, J.   |                     |
| Savard,         |                     |
| St. Pierre,     |                     |

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée  
sur division de huit pour et un contre, savoir:

- Pour: M. M. Bellefeuille, Dussault, Gélinas, C. Lymburner,  
J. Lymburner, Panneton, Savard et St. Pierre,

Contre: M. Ricard.

5<sup>e</sup> Motion.  
Construction d'une bâtisse  
pour les pressées, sur le Mar-  
ché-au-Point.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé

Mercredi, le 20 Septembre 1893.

à faire faire une bâtisse neuve pour la pesée sur le  
Marché-au-Poin, et que ces travaux soient faits à la  
journée sous la surveillance du Comité des Marchés.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Examen des arriérages  
dus à la Corporation.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,

Qu'un état de tous les arriérages  
des taxes dues à la Corporation de cette cité jusqu'au  
premier décembre dernier, soit soumis immédiatement à ce  
Conseil —

Que le Comité général des  
membres de ce Conseil soit chargé de prendre connais-  
sance de cet état, de s'enquérir de la solvabilité de  
chaque contribuable mentionné dans cet état, d'étudier  
la meilleure forme à adopter pour percevoir ces arriérages,  
avec pouvoir de requérir les services de tous les employés  
de la Corporation, durant cette investigation, de manière  
à obtenir plus efficacement tous les renseignements  
nécessaires — le dit Comité devant faire un rapport  
sur le tout en diligence —

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le  
vingt-et-un de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

G. P. P. P.  
Sec. Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière  
21 Septembre 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en  
la dite Cité, Jeudi, le vingt-et-unième jour de Septem-  
bre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-  
treize, à sept heures et demie du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Monsieur



Jeudi, le 21 Septembre 1893.

Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
H. Dussault,  
Ars. Liélinas,  
P. Lymburner,  
O. E. Panneton,  
D. Ricard,  
Ant. St. Pierre.

Lettre du  
Président de la Co<sup>ie</sup> de  
Nav. du Richelieu et  
d'Ontario.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lue une lettre de Mr. W. K. Connolly, Président de la  
Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, con-  
cernant l'établissement, dans les limites de la Cité des Trois-  
Rivières, des usines de cette Compagnie, ainsi que l'hivernement  
de ses bateaux.

1<sup>ère</sup> Motion  
Concernant l'établis-  
sement, en cette Cité, des  
usines de la Co<sup>ie</sup> de Nav.  
du Richelieu et d'Onta-  
rio.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Que Messieurs les Echevins Arthur  
Olivier, Joseph Bellefeuille et Péléphore Lymburner soient nomi-  
nés pour rencontrer les membres de la Commission du Hâvre  
de cette Cité, afin d'aviser aux moyens d'assurer l'établis-  
sement, en cette Cité, des usines de la Compagnie de navi-  
gation Richelieu et Ontario.

A journement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le vingt-  
deux de septembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers.  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière  
22 Septembre 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en  
la dite Cité, Vendredi, le vingt-deuxième jour de Sep-  
tembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-  
vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la  
manière

Vendredi, le 22 Septembre 1893.

manière et les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire. Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins. Jos. Bellefeuille,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
J. Lymburner,  
O. E. Panneton,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Théodule Beaulieu. Requête de Mr. Théodule Beaulieu, demandant une augmentation de salaire, en ce qu'il a perdu plusieurs outils, depuis qu'il travaille aux réparations du Grand Pont du St Maurice.

Référée au Comité des Chemins.

Proposé par Mr. J. Lymburner,

Secondé par Mr. Dussault,

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination des Évalu-  
ateurs et de leur Clerc.

Que Messieurs John Ryan, A. A. Verrette et Joseph Boissert soient nommés assesseurs et évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain. Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Monsieur Narcisse Marchand soit nommé clerc des évaluateurs pour les assister et faire les écritures &c. au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et aussi la somme de cinquante piastres

Vendredi, le 22<sup>e</sup> Septembre 1893.

à leur clerks en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptées.

2<sup>e</sup> Motion.  
Offre de privilèges à  
la Cie. de Nav. du Ri-  
chellieu & d'Ontario, pour  
l'établissement de ses  
usines, en cette Cité.

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à correspondre avec la Compagnie de Navigation du Richellieu et Ontario et lui dire, en réponse à sa demande en date du vingt septembre courant, que la Corporation de Trois-Rivières est disposée à lui accorder une exemption de taxes pour l'espace de 25 années sur tous les meubles et immeubles que la dite Compagnie pourra posséder dans les limites de la cité, une exemption des droits de péages exigibles sur les ponts du St. Maurice, si les usines en question sont construites sur l'Isle St. Christophe, et qu'elle fera tout ce qui sera en son pouvoir pour obtenir du Gouvernement Fédéral la possession et jouissance de la dite Isle St. Christophe et le creusage du St. Maurice, à son embouchure, pourvu toutefois que la dite Compagnie construise les usines en question dans les limites de cette cité — et qu'elle emploie un certain nombre d'ouvriers qui sera convenu entre la Compagnie et la Corporation.

Adoptées.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Trés.

Pro. Maire.

Assemblée Régulière.  
2 Octobre 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le deuxième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures

316  
Lundi, le 2 Octobre 1893.

heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
A. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin A. P. Bressé est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Charles Pagé.

Requête de Mr. Charles Pagé, demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit faite jusqu'à sa propriété, sur la rue St. Thomas.

Référée au Comité de l'Aqueduc et du Drainage.

Lettre de  
Mr. Chas. Bourgeois.

Lue une lettre de Mr. Charles Bourgeois, concernant la ligne du bateau traversier, entre la paroisse de St. Grégoire et la Cité des Trois-Rivières.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	378	76
" " Do,	(Ent. & Répt.)	157	97
" des Chemins,		46	94
" " Marchés,		71	35
" du Feu,		21	90
" de l' Eclairage,		151	44
" de l' Hôtel-de-Ville,		3	25
" de la Police,		228	35
	A Reporter	1,059	96

Lundi, le 2 Octobre 1893.

	Report	\$ 1,059	96
Département de la Commune,		4	—
Drainage,		53	24
Ponts St. Maurice,		532	79
Rues sous Contrôle,		9	08
Carré Champlain,		26	28
Ateliers des Départements,		3	60
Salaires,		262	49
Dépenses Contingentes,		12	54
Divers Comptes,		139	42
		\$ 2,103	43

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. P. Bressé, Pr<sup>s</sup>dt,  
 Prs. Gélinas,  
 H. Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
 secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
 montant de \$20,000.00, en  
 faveur de la Banque  
 d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire  
 soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega,  
 un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à  
 trois mois de la date du trois d'Octobre courant (1893), en  
 renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
 montant de \$5,000.00, en  
 faveur de la Banque  
 d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
 secondé par Mr. P. Lymburner,

Que Son Honneur le Maire  
 soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-  
 lega, un billet promissoire au montant de cinq mille  
 piastres, à trois mois de la date du trois Octobre  
 courant

Lundi, le 2 Octobre 1893.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de 9,000.<sup>00</sup> en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

courant (1893), en renouvellement d'un autre billet  
pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer en faveur de la Banque  
d'Hochelega, un billet promissoire au montant de  
neuf mille piastres, à trois mois de la date du six  
Octobre courant (1893), en renouvellement d'un autre  
billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Dussault  
Sec. Prés.

A. P. Bressé  
Président.

Assemblée Régulière  
9 Octobre 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en  
la dite Cité, Lundi, le neuvième jour d'Octobre,  
en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-  
treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et  
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
J. Lyburner,  
P. E. Panneton,  
D. Ricard,  
J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire, et  
de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin

A.

# Lundi, le 9 Octobre 1893.

Requête de  
Mr. Ant. Pellerin & al.

A. P. Bressé est appelé à présider l'assemblée du Conseil.  
Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John Bowland.

Requête de Mr. Antoine Pellerin et autres charretiers, concernant le poste qu'ils occupent, en arrière de la gare de la Compagnie des Chemin de Fer Canadien du Pacifique, en cette ville, et l'éclairage du dit endroit.

Référé au Comité des Chemins.

Lue une lettre de D<sup>me</sup> Veuve John Bowland, concernant les comptes qui lui ont été envoyés, pour les taxes de l'Eau et les taxes municipales.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$	55	-
" " Do.	(Ent. & Répt.)		11	90
" des Chemins,			10	25
" des Marchés,			2	25
" de l'Éclairage,			2	65
Drainage,			1	05
Ponts S <sup>te</sup> Maurice,			32	35
Billets Payables,			34,000	-
Intérêt et Commission,			58	10
Divers Comptes,			22	80
			<b>\$ 34,122</b>	<b>35</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Hubert Dussault,  
P. E. Panneton,  
Ars. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.  
Proposé

Lundi, le 9 Octobre 1893.

2.<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$6,000.<sup>00/100</sup>, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de six mille piastres, à trois mois de la date du vingt Octobre courant (1893), en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Mr. Uldoric Martel, fils.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

3.<sup>e</sup> Motion  
Acte de Marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Mr. Uldoric Martel, fils.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le projet d'acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Uldoric Martel fils, lequel projet d'acte a été préparé par P. O. Guillet, Sec. Tr. P. et vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le onze d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

A. P. Cressé  
Président.

Assemblée Régulière.  
11 Octobre 1893.

Advenant huit heures du soir, Mercredi, le onze d'Octobre, mil huit cent quatre-vingt-treize, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille, A. P. Cressé, H. Dussault, P. Lymburner, J. Lymburner, Art. Olivier, P. O. Panneton et J. Savard n'ont pas siégé en Conseil et ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi prochain, le seize d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Sec.-Trésorier.



Lundi, le 16 Octobre 1893.

Assemblée Régulière.  
16 Octobre 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Procureur Arthur Olivier,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- A. O. Bessé,
- H. Dussault,
- C. Lyburner,
- J. Lyburner,
- O. E. Canneton,
- D. Ricard,
- J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Brunelle et al.

Requête de Mr. Louis Brunelle et autres, demandant que la rue Du Platon et cette partie de la rue Des Forges, depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Hart, soient pavées en bois.

Référée au Comité des Chemins, pour faire rapport sur le coût du pavage et pour faire ses suggestions sur le mode de pavage.

Lettre de  
Mr. Macaire Dénéchaud

Lue une lettre de Mr. Macaire Dénéchaud, demandant que le canal qui passe devant la propriété qu'il occupe, au N<sup>o</sup> 76, sur la rue Notre-Dame, soit rettoyé.

Référée au Surintendant pour faire rapport.

Lettre de  
Mr. Warren Curtis

Lue une lettre de Mr. Warren Curtis, informant le Conseil que les travaux de la continuation de la rue Des Pins sont terminés, et demandant la permission de fermer le Chemin des Chenaux, où que le prolongement de la rue Des Pins a été fait dans le but de remplacer le dit Chemin.

1<sup>ère</sup> Motion  
Prolongement de la rue Des Pins  
et fermeture du Chemin  
des Chenaux.

Proposé par Mr. Canneton,  
secondé par Mr. Dussault,

Que les conclusions de la lettre  
de

Lundi, le 16 Octobre 1893.

de Mr. Warren Curtis - qui vient d'être lu en Conseil, soient accordées et qu'un Acte notarié à cet effet soit passé entre les parties intéressées.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Chemins,  
concernant le poste des  
Charretiers, à la Gare du  
Pacifique Canadien.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Mr. Antoine Pellerin et autres, charretiers de cette Cité, concernant le poste qu'ils occupent près de la gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il s'est rendu sur les lieux et qu'il a exposé à l'Agent de la Station Mr. Grondines, les griefs des charretiers au sujet du poste qui leur avait été assigné auprès de la Gare, ce Monsieur pour donner satisfaction aux plaignants a promis de faire faire sur le côté Est de la rue Champflour, depuis la passerelle au coin sud de la dite gare jusqu'à la propriété de Mr. Barthélémy St. Hilaire sur la rue St. Maurice, un trottoir de six pieds de largeur; de plus, faire faire une passerelle de quatre pieds de largeur depuis la porte principale de la dite Gare jusqu'au dit trottoir projeté, afin de faciliter aux passagers l'accès aux voitures des dits charretiers, qui devront à l'avenir être placées le long du dit trottoir, ainsi que sur le côté Ouest de la dite rue Champflour, le long du trottoir, depuis la gare jusqu'à la première lumière électrique en face de l'hôtel du Canada, en réservant toutefois près de la gare le long du dit trottoir, l'espace nécessaire pour placer les omnibus des hôtels.

Respectueusement soumis,

(Signé) Pélésphore Lymburnes,

Hubert Dussault,

D. Ricard.

Hôtel de Ville,  
Trois-Pièrres, 16 Octobre 1893. }

Rapport:

323

Lundi, le 16 Octobre 1893.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc,  
concernant le plant  
de la "Royal Electric Co."

Rapport:  
Messieurs,

Je, soussigné, Surintendant de l'Acqueduc de la Cité des Trois-Rivières, crois de mon devoir, de faire à Votre Honorable Conseil, le rapport suivant, concernant le plant de la lumière électrique, que la "Royal Electric Company" a érigé en notre Cité, afin que des faits très importants relatifs aux engins et aux dynamos placés ici, par la dite Compagnie, vous soient connus:

D'abord, je dois vous faire remarquer que l'une des bouilloires qui ont été réparées, au mois de Mai dernier, où qu'elles perdaient beaucoup de vapeur, et par là, occasionnaient une perte ou surcroît de dépense de charbon, de une tonne et un quart, par vingt-quatre heures, comme j'eus l'honneur de vous le mentionner dans un rapport antérieur, est encore dans un mauvais état, depuis le commencement du présent mois, ce qui augmente la dépense du combustible d'une manière assez considérable. Le mur d'arrière qui supporte les quatre bouilloires de la lumière électrique est arqué, depuis la date de la réparation de ces bouilloires, en Mai dernier, et met les bouilloires en danger de baisser davantage, et cet accident est dû à ce que les ouvriers envoyés par la "Royal Electric Co.", pour faire les travaux aux dites bouilloires, ont fait couler de l'eau sur leurs sommets, afin, disaient-ils, de les rafraîchir, et cela, malgré la défense qui leur en a été faite, alors.

Un des condensateurs ne fonctionne pas depuis au-delà de trois mois; l'autre condensateur arrête très-souvent, et lorsque les deux ne fonctionnent pas, l'eau nécessaire aux bouilloires de la lumière électrique doit être fournie par l'Acqueduc, et cette eau étant puisée et fournie froide aux bouilloires, cela occasionne un surcroît de dépense d'environ une tonne et demie de charbon par nuit.

Les tubes (serpentina) de la moitié du réchaud servant à alimenter les dites bouilloires, à l'eau chaude, se sont brisés, le quatre de Septembre dernier, et n'ont été réparés et mis

en

Lundi, le 16 Octobre 1893.

en état de fonctionner de nouveau, que le vingt-huit du même mois. L'autre moitié s'est brisée, le vingt-trois de septembre dernier, et n'a été remis en état de fonctionner qu'aujourd'hui, ce qui est encore de nature à augmenter la dépense du combustible.

Le quinze de Juin dernier, la valve de l'engin de 100 forces s'est brisée; et l'armature du dynamo de 500 lampes a brûlé, et a resté sept jours sans fonctionner, et durant ce temps, les rues de notre Cité n'ont pas été éclairées.

Le seize d'Août dernier, l'arbre de couche de l'engin de 100 forces a chauffé, vers deux heures du matin, et n'a pas fonctionné pendant le reste de la nuit.

Le neuf Octobre courant, l'arbre de couche de l'engin de 150 forces a chauffé, et les employés de la "Royal Electric Company" se sont servi d'un boyau avec l'eau de l'Acqueduc pour le faire refroidir.

Je crois utile de vous informer que l'engin de 150 forces secoue beaucoup, lorsqu'il est mis en opération.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,  
Votre dévoué serviteur,

(Signé) O. G. Hamel,

Surintendant de l'Acqueduc  
des Trois-Rivières.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 11 Octobre 1893.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite lecture au Conseil, d'un rapport du Bureau Local de Santé, concernant le Marché-aux-Derrières, les certificats de décès et le transport des cadavres.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Deschamps,  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Rapport du  
Bureau Local de Santé.

Ajournement.

Samedi, le 21 Octobre 1893.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Octobre 1893.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du  
Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour aujourd'hui, à  
quatre heures de l'après-midi, concernant la poursuite de Mr.  
Louis Panneton père.

(Signé) A. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
21 Octobre 1893.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le vingt-  
et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit  
cent quatre-vingt-treize, à quatre heures de l'après-midi, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

- Messieurs les Echevins
- A. P. Bressé,
  - H. Dussault,
  - Frs. Gélinas,
  - J. Lymburner,
  - P. E. Panneton,
  - D. Ricard,
  - J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de  
Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin P. E.  
Panneton est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Proposé par Mr. Bressé,  
secondé par Mr. Savard,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce  
Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la  
Corporation de cette Cité, en la Cour Supérieure pour le  
District des Trois-Rivières et à répondre aux interrogatoires sur  
faits et articles soumis à la Défenderesse par le Demandeur  
dans

1<sup>ère</sup> Motion  
Réponses aux interrogatoires  
sur faits et articles, dans une  
cause entre Mr. Louis Panne-  
ton et la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières.

Samedi, le 21 Octobre 1893.

dans une cause portant le numéro 244, dans laquelle Louis Panneton est Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et cela, de la manière suivante, savoir:

A l'Interrogatoire, 1<sup>er</sup> — Réponse, Oui.

A l'Interrogatoire, 2<sup>e</sup> — Réponse, Oui.

A l'Interrogatoire, 3<sup>e</sup> — Réponse, Oui.

A l'Interrogatoire, 4<sup>e</sup> — Réponse, Oui.

A l'Interrogatoire 5<sup>e</sup> — Réponse, Oui.

A l'Interrogatoire 6<sup>e</sup> — Réponse, Oui.

A l'Interrogatoire 7<sup>e</sup> — Réponse, L'animal était dans la Commune comme il est dit ci-haut.

A l'Interrogatoire 8<sup>e</sup> — Réponse, Nous l'ignorons.

A l'Interrogatoire 9<sup>e</sup> — Réponse, Non.

A l'Interrogatoire 10<sup>e</sup> — Réponse, Nous l'ignorons.

A l'Interrogatoire 11<sup>e</sup> — Réponse, Non.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. H. Beauchivier.

Sec.-Prés.

L. Panneton  
Président.

Assemblée Régulière.  
23 Octobre 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Olivier,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

A. O. Bressé,

H. Dussault,

C. Lymburner,

A. Lymburner,

P. O. Panneton.

Les

# Lundi, le 23 Octobre 1893.

Requête des  
Révères Dames de la Providence

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête des Révères Dames de la Providence, demandant que l'eau de l'Acqueduc leur soit fournie, sur la rue St. Thomas, par un tuyau de deux pouces de diamètre.

Requête de  
M. J. A. Gagnon.

Référée au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.  
Requête de M. J. A. Gagnon, demandant l'exemption des taux de péage des ponts St. Maurice, pour se rendre à sa propriété dans l'Île St. Joseph.

Lettre de  
L. U. A. Genest, Ecr.,  
Greffier de la Paix.

Accordée.  
Lue une lettre de L. U. A. Genest, Ecr., Greffier de la Paix, demandant que les certificats de Philomène Grandmaison comme aliénée, soient signés et assermentés par son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$	61	44
"	D. S.	(Ent. & Répt.)	158	64
"	des Chemins,		54	33
"	des Marchés,		131	30
"	du Feu,		10	-
"	de l'Éclairage,		134	19
"	de l'Hôtel-de-Ville,		33	94
"	de la Police,		228	35
"	de la Communes,		23	50
Drainage,			36	05
Ponts St. Maurice,			99	13
Rues sous Contrôle,			1	50
Carré Champlain,			25	-
Assurances des Propriétés de la Corporation,			50	-
Billets Payables,			6,000	-
		A Reporter	\$	7,047 46

Lundi, le 23 Octobre 1893.

	Report	\$ 7,047	46
Intérêt et Commission,		114	-
Dépenses Contingentes,		20	-
Salaires,		262	49
Divers Comptes,		1214	33
	\$	8,658	28

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. P. Bressé, Prés.  
 P. E. Panneton,  
 H. Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Comité Général, con-  
 cernant les arriérages.

Rapport:  
 Messieurs,  
 Suivant résolution de Votre  
 Conseil en date du vingt de Septembre dernier (1893) le  
 Comité Général du dit Conseil a pris connaissance de  
 tous les arriérages de taxes et autres charges dues à la  
 Corporation de cette Cité, jusqu'au trente et un  
 Décembre dernier (1892), et après s'être enquis de la  
 solvabilité de chaque contribuable et avoir étudié la  
 meilleure forme à adopter pour percevoir ces arriérages,  
 il a cru devoir faire préparer un état qui est annexé  
 au présent rapport, constatant la valeur de ces dettes  
 envers la Corporation, sur lequel état elles sont classées  
 Bonnes, Doubteuses et Mauvaises.

La plus grande partie de ces  
 arriérages étant due par des personnes pauvres, ou ayant  
 quitté la ville, Votre Comité est d'opinion qu'en con-  
 formité à la Section 124 de l'Acte 38 Vict. Chap. 76,  
 une remise des deux tiers du montant dû pour dettes  
 douteuses,



329

# Lundi, le 23 Octobre 1893.

douteuses, soit accordée aux personnes y mentionnées, à la condition qu'elles paient l'autre tiers en trois installlements annuels et consécutifs et qu'une quittance leur soit donnée seulement après le paiement du dernier installlement.

Quant aux arriérages désignés comme mauvaises dettes, Votre Comité suggère de faire remise complète de ces montants, afin de connaître la position financière de la Corporation, d'éviter de l'ouvrage inutile aux employés de ce Conseil et faciliter la collection des taxes, à l'avenir.

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. E. Panneton,

H. Dussault,  
Cyriac Lyburner,  
A. Lyburner,  
Joseph Bellefeuille,  
A. P. Cressé,  
Arthur Olivier.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 23 Octobre 1893.  
Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

2<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes aux personnes pauvres.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté, et que les arriérages mentionnés au dit rapport comme mauvaises dettes soient retranchés des livres de comptes de la Corporation.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Avis à la "Royal Electric Co." concernant l'éclairage.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,

Attendu que la Compagnie Electrique Royale (Royal Electric Company) n'a pas rempli les conditions de son contrat avec la Corporation de cette Cité, concernant l'installation etc. d'un plant pour la lumière électrique en cette dite Cité, malgré les protestations réitérées de ce Conseil à ce sujet;

Attendu que la lumière qui a été fournie jusqu'à ce jour par la dite Compagnie en cette

cette

Lundi, le 23 Octobre 1893.

cette dite Cité est très-défectueuse;

Attendu que ce défaut par la dite Compagnie de remplir son contrat a occasionné à la dite Corporation des dépenses énormes pour le combustible, l'huile &c., malgré qu'elle n'était aucunement tenue (la Corporation) de fournir ces articles.

Attendu que ce Conseil a offert à la dite Compagnie, de faire dans l'intérêt des parties, la collection des sommes dues pour l'usage de la lumière, que cette offre a été refusée et que ce refus fait perdre des sommes considérables;

Qu'il soit résolu, que ce Conseil cesse de fournir le combustible et l'huile pour l'usage du dit plant à partir du premier décembre prochain, et que copie de la présente résolution soit transmise à la dite Compagnie Royale.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Demande de soumission  
pour l'éclairage des rues.

Proposé par Mr. Canneton,  
secondé par Mr. Dussault,

Que des soumissions soient demandées d'hui au deux Novembre prochain, pour l'éclairage des rues de cette Cité au Gaz ou à l'huile de charbon.

Adoptée.

Projet d'acte entre la Corporation et Mr. Warren Curtis.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte d'échange entre la Corporation de cette Cité et Mr. Warren Curtis.

5<sup>e</sup> Motion  
Acte d'échange entre la Corporation et Mr. Warren Curtis.

Proposé par Mr. Cressé,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet d'acte d'échange entre la Corporation de cette Cité et Mr. Warren Curtis qui vient d'être lu en Conseil soit approuvé et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le dit acte.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 23 Octobre 1893.

6<sup>e</sup> Motion  
Avis aux employés du  
Département de l'Éclairage.

Proposé par Mr. Bressé,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les employés de la lumière électrique au service de ce Conseil soient notifiés qu'à partir du premier Décembre prochain (1893) leurs services ne seront plus requis à moins d'un nouvel engagement.

Adoptée.

Le journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente d'Octobre courant, à sept et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Octobre 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Esc.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
H. Dusault,  
A. Lyburner,  
Art. Olivier,  
O. E. Panneton,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des  
Messrs. J. Marchand & Co.

Requête de Messrs. J. Marchand & Co., demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite à leur propriété, située sur la rue St. Philippe.

Accordée.

Lettre de  
L'Honorable Trésorier de la  
Province de Québec.

Lue une lettre de l'Honorable Trésorier de la Province de Québec, accusant réception des comptes de la Corporation, contre le Gouvernement.

Lue

Lundi, le 30 Octobre 1893.

Demande d'uniformes pour le Corps de Police.

Une demande du Chef du Corps de Police et de la Brigade du Feu, pour la fourniture de pantalons et de chaussures, à lui et à ses hommes.  
Accordée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre dix-neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Traversiers", soit amendé quant à ce qui concerne le montant de la licence, le tarif et les heures de passage.  
En Conseil, ce 30 Octobre 1893.  
(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion de Mr. l'Échevin J. Lyburner.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit amendé quant à ce qui concerne l'entretien des chemins et des trottoirs, la surveillance de ces travaux et l'exécution du dit règlement.  
En Conseil, ce 30 Octobre 1893.  
(Signé) J. Lyburner.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement passé par ce Conseil, le sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-douze et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain", soit rappelé et annulé.  
En Conseil, ce 30 Octobre 1893.  
(Signé) Hubert Dussault.

Avis

Lundi, le 30 Octobre 1893.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", soit amendé quant à ce qui concerne le Surintendant du Feu.

En Conseil, ce 30 Octobre 1893.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre cinquante-quatre des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement établissant de nouvelles dispositions au Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé", soit amendé quant à ce qui concerne la vente des dindes, des oies, des canards, des volailles et autres oiseaux, sur le Marché-aux-Denrées, en cette Cité.

En Conseil, ce 30 Octobre 1893.

(Signé) Hubert Dussault.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le trente-et-un d'Octobre courant, à quatre heures de l'après-midi.

H. Desautels  
Sec.-Prés.

J. B. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
31 Octobre 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le trente-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-treize, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire J. B. Normand, Scr.,  
Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,

A.

Mardi, le 31 Octobre 1893.

A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
P. Lymburner,  
Art. Olivier,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet de Bill devant être soumis à la Législature de Québec, à la prochaine session.

Bill.

Loi amendante les diverses lois concernant la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Projet d'amendements à la Charte de la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a demandé par sa requête, que certains amendements soient faits à la loi 38 Victoria, Chapitre 76, et aux diverses lois qui l'amendent, et attendu, qu'il est à propos d'accéder à sa demande;

En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

Sec. 1.— La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter un montant total n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille piastres, pour les fins suivantes seulement:

1<sup>o</sup>.— Cinq cent douze mille piastres pour racheter sa dette consolidée, consistant soit en débentures temporaires échues ou non ou pour remplacer des débentures dont l'émission a été autorisée par des lois antérieures;

2<sup>o</sup>.— Trois mille piastres, pour racheter et éteindre les rentes foncières ou constituées qu'elle doit;

3<sup>o</sup>.— Dix mille piastres, pour paver, macadamiser ou plancher toutes ou partie d'aucune des rues de la dite Cité.

Sec. 2.— Pour effectuer ces emprunts ou partie d'iceux, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pourra émettre

Mardi, le 3, Octobre 1893.

émettre des obligations rachetables d'après un terme d'au moins trente ans et d'au plus soixante-et-cinq ans, à compter de leur émission et portant un intérêt ne dépassant pas cinq pour cent par année, payable semi-annuellement.

Sec. 3. — Les obligations dont l'émission est autorisée par le présent acte, pourront être émises par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, au fur et à mesure qu'elle le jugera nécessaire pour les fins susdites, et pour tels montants, et remboursables soit en cette province, soit ailleurs, à telles époques et de telle manière qui pourront être convenues avec les porteurs de ces obligations.

Sec. 4. — Ces obligations porteront le sceau de la Corporation, seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-Trésorier de la Cité des Trois-Rivières.

Sec. 5. — Ces obligations seront enregistrées par le Secrétaire-Trésorier de la dite Cité dans un livre tenu par lui à cet effet. A chacune de ces obligations, il sera annexé des coupons d'intérêt signés par le dit Secrétaire-Trésorier, et payables aux porteurs de ces obligations, à l'échéance du versement d'intérêt représenté par ces coupons.

Le paiement d'aucun de ces coupons ne pourra être exigé de la Corporation sans qu'il soit remis, et la possession par elle d'un de ces coupons constituera une preuve prima facie qu'elle l'a payé.

Pour former un fonds d'amortissement de l'emprunt autorisé par le présent acte, le Secrétaire-Trésorier de la Cité des Trois-Rivières devra chaque année, prendre, sur les fonds généraux de la Corporation, un montant suffisant pour égaler le pourcentage convenu avec les preneurs des dites obligations, mais, qui ne devra pas dépasser un pour cent de toute somme empruntée en vertu du présent acte.

Ce fonds d'amortissement, de même que le fonds d'amortissement de la dette actuelle de la dite Corporation, sera placé en effets publics de la Puissance ou de cette Province, ou en obligations de la Corporation de la Cité  
des

Mardi, le 31 Octobre 1893.

des Trois-Rivières.

Sec. 6. — Il sera permis à la Corporation d'employer aucune partie du produit des obligations émises en vertu du présent acte, à aucune autre fin que celle indiquée sur telle obligation comme susdit, et aucune de ces obligations ne pourra être valablement donnée en gage ou comme sûreté collatérale par la Corporation. Tout membre du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ainsi que tout officier ou employé de la Corporation qui, par ses actes ou par ses votes, contribuera directement ou indirectement à employer les dites obligations ou leur produit, à une fin autre que celle indiquée, encourra une amende ne dépassant pas cinq cents piastres recouvrable par action de dette devant toute Cour ayant juridiction pour ce montant, par quiconque en voudra poursuivre le recouvrement et un emprisonnement de pas plus d'un an, dans la prison commune, à défaut de paiement de l'amende, et, de plus, tels membres du Conseil, officiers ou employés, seront personnellement responsables envers la Corporation, et solidairement de toute somme ainsi détournée de son emploi.

Sec. 7. — Rien de contenu au présent acte ne devra être interprété comme donnant à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, le droit de racheter sans le consentement de ses créanciers, des obligations qu'elle n'a pas le droit de racheter sans tel consentement d'après les lois maintenant en vigueur.

Sec. 8. — La section 8 de la Loi 58 Victoria, Chapitre 51, est abrogée et remplacée par la suivante:

"59 Appel pourra être interjeté à la Cour de Circuit par toute partie intéressée de la décision rendue par le dit Conseil sur toutes plaintes concernant le dit Rôle d'Évaluation.

Cet appel se fera par requête signifiée et produite dans les huit jours de la décision du dit Conseil.

Si



Mardi, le 3, Octobre 1893.

Si la preuve n'a pas été prise par écrit devant le Conseil, les parties pourront faire cette preuve devant la Cour de Circuit, et sur ces appels, il ne sera pas alloué de frais.

Dans le cas où la décision du Conseil serait modifiée, le Secrétaire-Trésorier sera tenu de corriger sans délai ce rôle d'évaluation, en conformité au jugement de la Cour.

Cet appel n'empêchera pas cependant, le rôle d'évaluation d'entrer en vigueur quant à sa partie non contestée.

Sec. 9. — Le paragraphe suivant est ajouté après le quatrième paragraphe de la Section 103 de la Loi 38 Victoria, Chapitre 46 tel qu'amendé par la Section 4 de la Loi 45 Vict., Chap. 101.

5 Il sera aussi loisible à la dite Corporation de prélever les dites cotisations ou dettes au moyen d'une saisie arrêt en mains tierces pratiquée en vertu d'un bref sous le seing du Maire enjoignant aux tierces-saisie de ne point se dessaisir des effets mobiliers ou argents qu'ils ont en leur possession appartenant aux débiteurs avant qu'il en ait été ordonné autrement par le tribunal, et leur enjoignant ainsi qu'aux débiteurs, de comparaître devant la Cour de Circuit au jour fixé, et il sera procédé sur ce bref suivant les dispositions du Code de procédures Civil devant la dite Cour.

Sec. 10. — La rétribution mensuelle payable par les enfants fréquentant une école sous le contrôle des Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, appartiendra aux dits Commissaires et sera payable de la manière et aux époques que les Commissaires fixeront par une résolution à cet effet.

Sec. 11. — La section suivante est ajoutée après la Section 93 de la loi 38 Victoria, Chapitre 46,

"93 a. Le dit Conseil aura aussi le pouvoir exclusif de vendre à l'enchère des permis de traverses entre la dite Cité et la rive Sud du Fleuve St. Laurent, ainsi qu'entre la dite Cité et la paroisse St. Marie Magdeleine, dite Cap de La Magdeleine, sous telles conditions, obligations, ou restrictions

Mardi, le 31 Octobre 1893.

restrictions qu'il pourra établir par un règlement à cet effet.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que les amendements aux Actes d'incorporation de cette Cité qui viennent d'être lus en Conseil soient adoptés et que son Honneur le Maire P. S. Normand, Ecrivain, Député de cette Cité, soit prié de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Adoptées.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre dix-neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Traversiers," soit amendé quant à ce qui concerne le montant de la licence, le tarif et les heures de passage.

En Conseil, ce 31 Octobre 1893.

(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves," soit amendé quant à ce qui concerne l'entretien des Chemins et des trottoirs, la surveillance de ces travaux et l'exécution du dit règlement.

En Conseil, ce 31 Octobre 1893.

(Signé) P. Lyburner.

Avis

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter les amendements à la Charte de la Cité.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin P. Lyburner.

339

# Mardi, le 31 Octobre 1893.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement passé par ce Conseil, le sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-douze et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain", soit rappelé et annulé.

En Conseil, ce 31 Octobre 1893.

(Signé) Hubert Dussault.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", soit amendé quant à ce qui concerne le Surintendant du Feu.

En Conseil, ce 31 Octobre 1893.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre cinquante-quatre des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement établissant de nouvelles dispositions au Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé", soit amendé quant à ce qui concerne la vente des dindes, des oies, des canards, des volailles et autres oiseaux, sur le Marché aux Denrées en cette cité.

En Conseil, ce 31 Octobre 1893.

(Signé) Hubert Dussault.

Le

# Mardi, le 3, Octobre 1893.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le treize  
de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
13 Novembre 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville,  
en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Novembre,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-  
treize, à sept heures et demie du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, à la-  
quelle assemblée étaient présents pas moins de huit  
membres du dit Conseil, savoir:

- Monsieur le Proc. Maire Oct. Olivier,
- Messieurs les Echevins     W. O. Bressé,
- Fr. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- P. B. Panneton,
- D. Ricard,
- J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. André Beaulieu, demandant que  
l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa  
résidence, sur la rue Hertel.

Référé au Comité de l'Aqueduc.  
Requête de Mr. Adélard Limoges, demandant une  
réduction de taxes.

Référé au Comité des Finances.  
Lue une lettre du Ministre des Travaux  
Publics, à Ottawa, concernant une reclama-  
tion de la Corporation contre le Gouvernement.

Lue

Requête de  
Mr. André Beaulieu.

Requête de  
Mr. Adélard Limoges.

Lettre du  
Ministre des Travaux  
Publics, à Ottawa.

Lundi, le 13 Novembre 1893.

Lettre de  
D<sup>me</sup> P. Refflé Morrissette.

Lue une lettre de Dame Refflé Morrissette, demandant que les montants qui lui sont chargés pour frais et intérêt, soient déduits de son compte.

Accordée.

Lettre de la  
"Royal Electric Co."

Lue une lettre de la "Royal Electric Company", concernant le plant de la lumière électrique, en cette cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages-liste suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	55 02
" des Chemins,	35 34
" des Marchés,	55 40
" du Feu,	11 80
" de l' Eclairage,	20 40
" de l' Hôtel-de-Ville,	9 60
" de la Police,	26 -
" de la Commune,	64 -
Ponts St. Maurice,	45 06
Rues sous Contrôle,	4 -
Intérêt et Commission,	5,343 80
Papeterie, Annonces et Impressions,	2 -
Dépenses Contingentes,	5 50
Divers Comptes,	- 49
	<b>5,712 01</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. P. Bressé, Prés.,  
Arthur Olivier,  
Ars. Gélinas.

Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. G. Lyburner,

Que le rapport du  
Comité

Lundi, le 13 Novembre 1893.

Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 55.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 55, Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le six de Février mil huit cent quatre-vingt-huit et intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" soit, lu, passé et adopté.

### Chapitre LV.

— Chapitre 55 —  
Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves amendé.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le six de Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section première du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante

"1- Le Comité des Chemins du dit Conseil aura la direction de tout ce qui concerne les rues, chemins et places publiques, les trottoirs et ponts, les enclos publics et les grèves, en cette Cité; et l'Inspecteur de Ville, ainsi que les membres du Corps de Police de cette Cité, sont chargés expressément de l'exécution du présent règlement, sous le contrôle du dit Comité des Chemins.

Sec. 2. — Le paragraphe suivant sera ajouté après le troisième paragraphe de la section cent dix-huit du règlement par le présent amendé, et sera considéré comme en faisant partie

"4- Les frais encourus pour faire, améliorer, réparer et entretenir tout chemin, rue, ruelle, trottoir, clôture, fossé, pont ou égout, que le propriétaire, ou possesseur  
de

Lundi, le 13 Novembre 1893.

de tout terrain dans la dite cité pourrait être obligé de faire, améliorer, réparer et entretenir, et que ce propriétaire ou possesseur aurait négligé ou refusé de faire, améliorer, réparer ou entretenir, seront des dettes privilégiées contre les susdits terrains, et ils devront être recouverts de la même manière que le sont les taxes municipales.

Sec. 3. — Le règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre 1. — Règlement concernant les règlements, sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 56, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre quarante-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LVI.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre quarante-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la cité des Trois Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le règlement passé par ce Conseil le sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, et intitulé: "Chapitre quarante-sept, Règlement pour amender le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain," est par le présent rappelé et annulé.

Sec. 2. —

3<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chapitre 56.

### Chapitre 56

Règlement Chapitre 56 concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain rappelé et annulé.

Lundi, le 13 Novembre 1893.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 57.

Proposé par M<sup>r</sup>. Panneton,  
Secondé par M<sup>r</sup>. C. Lyburner,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 57, Règlement pour amender le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département du Feu", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 57 —  
Règlement concernant le Département du Feu amendé.

Chapitre LVII.

Règlement pour amender le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le deuxième paragraphe de la deuxième section du règlement par le présent amendé est abrogé et remplacé par le suivant:

"3 Le Chef de Police remplira la charge de Surintendant du feu et dans tous ses actes comme tel, il prendra le titre de Surintendant du Feu."

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les règlements, s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 58.

Proposé par M<sup>r</sup>. Savard,  
Secondé par M<sup>r</sup>. C. Lyburner,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 58, Règlement pour amender le Chapitre cinquante-quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement établissant de nouvelles dispositions au Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé:



Lundi, le 13 Novembre 1893.

intitulé: Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé," soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 58 —

Chapitre LVIII.

Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé amendé.

Règlement pour amender le Chapitre cinquante-quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement établissant de nouvelles dispositions au Chapitre 13 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La cinquième section du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

"5 Toute personne qui vendra à l'avenir en cette Cité, des dindes, des oies, des canards, des volailles ou autres oiseaux de basse-cour, devra vider et nettoyer très-proprement la falle de ces oiseaux avant de les vendre ou de les exposer en vente.

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

(S) H. Desautels,  
Sec. Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière  
27 Novembre 1893.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les

Lundi, le 27 Novembre 1893.

Les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Procureur Arthur Olivier,  
Messieurs les Echevins. Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bressé,  
Fr. Gélinas,  
J. Lymburner,  
P. O. Panneton,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
"L. P. ProtTier Axe &  
Edge Pool M'f'g. Coy."

Requête de la L. P. ProtTier Axe and Edge Pool  
Manufacturing Company, demandant une quittance  
et main-levée d'hypothèque en faveur de sa manufacture.  
Proposé par M<sup>r</sup>. Bressé,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

1<sup>ère</sup> Motion  
Quittance et main-levée  
d'hypothèque en faveur de  
la "L. P. ProtTier Axe & Edge  
Pool M'f'g. Coy."

Que les conclusions de la requête  
de The L. P. ProtTier Axe & Edge Pool Manufac-  
turing Company, soient accordées et que Son Honneur  
le Maire soit autorisé à signer un Acte de quittance  
et à donner main-levée de l'hypothèque en garantie,  
consentie par Mr. Louis Philippe ProtTier, en faveur  
de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
le vingt-huit Décembre mil huit cent quatre-vingt-  
huit.

Requête de  
Mr. Phi. Levasseur.

Adoptée.  
Requête de Mr. Philippe Levasseur, demandant  
au Conseil de nommer des Inspecteurs de clôtures  
et fossés.

Requête de  
Mr. John Ryan & al.

Accordée.  
Requête de Mr. John Ryan et autres Évaluateurs,  
demandant, pour eux et pour leur Clerc, une aug-  
mentation de salaire.

Lettre de  
Mr. G. A. Sylvestre

Référée aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. G. A. Sylvestre, Gé-  
rant de la Banque L'Hochelega, demandant que  
la

347

# Lundi, le 2<sup>e</sup> Novembre 1893.

la pose gratuite d'un nouveau service de l'Acqueduc soit faite, à la bâtisse que cette banque vient de faire ériger, au coin des rues Notre-Dame et Du Platon.

Refusée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	102	31
" " Do. (Ent. & Répt.)	154	17
" des Chemins,	58	-
" " Marchés,	87	32
" du Feu,	14	55
" de l'Éclairage,	178	59
" de l'Hôtel-de-Ville,	6	20
" de la Police,	229	35
" " " Communes,	14	-
Drainage,	8	95
Ponts St. Maurice,	25	-
Intérêt et Commission,	28	50
Dépenses Contingentes,	229	16
Salaires,	262	49
Divers Comptes,	823	40
	2,217	99

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. P. Bressé, Prés.  
Frs. Gélinas,  
Arthur Olivier.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Rapport  
du Comité des Finances.

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. A. Lymburner,  
Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Le

Lundi, le 27 Novembre 1893.

Rapport du  
Chef de Police.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport du Chef de Police, se plaignant de la conduite du charretier Joseph Lafont, et demandant que sa licence soit annulée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de conventions, entre la "Royal Electric Company" et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. l'Échevin Panneton  
autorise à signer un projet  
d'acte de convention entre  
la "Royal Electric Co."  
et la Corporation des  
Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. l'Échevin P. E. Panneton soit autorisé à signer un acte de convention entre la "Royal Electric Company" et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, lequel acte vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en  
faveur de Mr. Napoléon Dupresne.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que la somme de six piastres et quatre-vingt-dix-sept centimes (\$6.97) pour taxe de drainage soit déduite du compte de Mr. Napoléon Dupresne, marchand, pour cause de malentendu entre les Officiers de ce Conseil et le dit Napoléon Dupresne, lors de la vente de la propriété sur laquelle est imposée cette dite taxe du Drainage.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Messrs. Théodule St. Pierre  
et Joseph Féron nommés  
Inspecteurs de clôtures  
et fossés.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Messieurs Théodule St. Pierre et Joseph Féron soient nommés Inspecteurs de clôtures et fossés, pour la Cité des Trois-Rivières, conformément aux dispositions du Code Municipal pour la Province de Québec, et qu'avis leur en soit donné.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 27 Novembre 1893.

6<sup>e</sup> Motion  
Licence d'écurie de louage  
de Mr. Joseph Lafont annulée

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Canneton,

Que la licence accordée à Mr. Joseph Lafont, pour tenir une écurie de louage, en cette Cité, soit annulée, vu le rapport du Chef de Police qui vient d'être lu en Conseil et aussi vu les nombreuses plaintes du public concernant la conduite du dit Lafont et qu'avis lui en soit donné.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Avis aux Employés, de l'expiration de leurs engagements

Proposé par Mr. A. Lymburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les Officiers et Employés de ce Conseil soient notifiés qu'à partir du premier Janvier prochain leurs services ne seront plus requis à moins d'un nouvel engagement.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

M. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Décembre 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- A. P. Bressé,
- Fr. Gélinas,
- A. Lymburner,
- P. Lymburner,

O. G.

Lundi, le 4 Décembre 1893.

P. J. Panneton,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. George Leprohon.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. George Leprohon, réclamant la somme de cinquante piastres, pour un accident qui lui est arrivé, dans le chemin, entre les deux Ponts du St. Maurice, le vingt-six d'Octobre dernier.

Requête de  
Messrs. J. B. Rousseau & Co.

Requête de Messieurs J. B. Rousseau & Co., demandant que la taxe qui est imposée sur l'engin de leur établissement soit diminuée.

Requête de  
Mr. Pierre Grenier.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Pierre Grenier, demandant qu'il lui soit permis de poser un tuyau en grès, à l'atelier qu'il construit, sur la rue Hart.

Lettre de  
Messrs. Beauchemin & Co.

Référée au Comité du Feu.  
Lue une lettre de Messieurs Beauchemin & Co., informant le Conseil que, la nouvelle pompe qu'ils ont construite pour l'Aqueduc est en opération.

Lettre de  
l'Association des Assurances contre le feu.

Lue une lettre de Mr. Alf. W. Hadrill, Secrétaire de l'Association des Assurances, concernant les moyens de protection contre le feu que possède cette cité.

Ordre donné au Secrétaire d'accuser réception et d'informer que le Conseil prendra les moyens de remédier aux inconvénients signalés.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

G. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Lundi, le 11 Décembre 1893.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 9 Décembre 1893.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour lundi, le onze  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir, pour  
affaires concernant la lumière électrique.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
11 Décembre 1893.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième  
jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent  
quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient prés-  
ents:

- Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- A. P. Bressé,
- Frs. Gélinas,
- G. Lymburner,
- J. Lymburner,
- P. E. Canneton,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Concernant les intérêts  
judiciaires du District  
des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Canneton,  
secondé par Mr. Bressé,

Qu'il soit résolu que le Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, prie Messieurs les Députés  
de ce District, à l'Assemblée Législative de la Province  
de Québec de s'opposer fortement à la passation de l'Acte  
de Judicature qui doit être soumis à leur considération, pendant  
la

Lundi, le 11 Décembre 1893.

la présente session, attendu que cet acte est contraire aux intérêts des justiciables des Districts ruraux et spécialement aux intérêts de ceux de ce District.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

M. Deschamps,  
Sec. Prés.

Pro. Maire

Assemblée Régulière.  
18 Décembre 1893.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Décembre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire A. G. Normand, Sec.
- Messieurs les Echevins
- Obt. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- A. P. Bessie,
- H. Dussault,
- M. Gélinas,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- Art. Olivier,
- P. E. Panneton,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Arthur Bergeron, demandant que la taxe comme locataire du magasin portant le numéro trente, sur la rue Du Platon, soit déduite de son compte  
Référé au Comité des Finances.

Requête de  
M. Arthur Bergeron.

Lue



Lundi, le 18 Décembre 1893.

Lettre de  
Mr. Charles Bourgeois.

Que une lettre de Mr. Charles Bourgeois, informant le Conseil, qu'un pont de glace s'étant formé devant cette cité, son bateau traversier le "Glacial" a dû prendre ses quartiers d'hiver.

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Que une lettre de Mr. J. A. Gagnon, offrant la somme de cinq mille piastres à la Corporation de cette cité, pour l'abandon, en sa faveur, de la réclamation qu'elle a contre la propriété de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Lettre de la  
"Royal Electric Co."

Que une lettre de la "Royal Electric Company", accompagnée de deux rapports, concernant l'état dans lequel se trouve actuellement le plant de la lumière électrique, qui a été érigé par la dite Compagnie, en cette cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	397	48
"	Do.	(Ent. & Répt.)	43	93
"	des Chemins,		434	31
"	des Marchés,		440	69
"	du Feu,		14	26
"	de l' Eclairage,		83	61
"	de l' Hôtel-de-Ville,		12	58
"	de la Police,		30	—
"	de la Commune		16	93
Drainage,			64	64
Ponts St. Maurice,			41	12
Rues sous Contrôle,			13	—
Carré Champlain,			4	83
Atelier des Départements,			—	08
Papeterie et Impressions,			2	48
Frais Légal,			58	80
Station de Police et du Feu,			5	20
	Et Reporter	\$	2,029	94

# Lundi, le 18 Décembre 1893.

Intérêt et Commission,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report	2,029	94
	3	-
	360	-
	121	99
	2,514	93

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. P. Cressé, Pr<sup>s</sup>dt.  
Arthur Olivier,  
Ars. Gélinas.

### 1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

### 2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$5,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,  
Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Ho-  
chelaga, un billet promissoire au montant de cinq  
mille six cents piastres, à trois mois du quinze du  
courant, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

### 3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,  
Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Ho-  
chelaga, un billet promissoire au montant de six mille  
piastres, à trois mois de la date du dix-neuf du courant,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

### 4<sup>e</sup> Motion

Nomination du Président  
des Elections Municipales

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Que Mr. L'Eschevin Bellefeuille  
soit

Lundi, le 18 Décembre 1893.

soit le Président des prochaines élections municipales, qui auront lieu, lundi, le huit de Janvier prochain (1894).  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. G. Lymburner,

Que Messieurs les Echevins Dussault, St. Pierre et Bellefeuille forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales du huit Janvier prochain (1894).  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers.

Sec. Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Décembre 1893.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à L'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingtième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Olivier.

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

Jos. Bellefeuille,

A. G. Bessé,

H. Dussault,

Frs. Lélinas,

G. Lymburner,

J. Lymburner,

P. E. Panneton,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé

Mercredi, le 20 Décembre 1893.

1<sup>re</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$11,000.00.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. le Pro-Maire soit autorisé à signer un billet promissoire, à deux mois de cette date, au montant de onze mille piastres, pour rencontrer les intérêts sur débentures qui deviendront dus le premier Janvier prochain, et pour payer la balance du bonus dû à Mr. Richard Smardon.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Transport de réclamation  
hypothécaire à Mr. J. A.  
Gagnon.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Considérant que l'usine de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau est fermée depuis très-longtemps, et que les bâtisses, machineries et outillage se détériorent et perdent beaucoup de valeur tous les jours.

Attendu que la Corporation de cette Cité et tous les contribuables sont intéressés à ce que cet établissement soit en opération le plus tôt possible.

Qu'il soit résolu que ce Conseil abandonne en faveur de Mr. J. A. Gagnon tous les droits et réclamations qu'il peut avoir jusqu'à ce jour contre la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau ou ses successeurs, et cela, aux conditions suivantes, savoir:

1<sup>o</sup> — Cet abandon de la part du Conseil est sans garantie aucune, le dit Monsieur Gagnon s'engageant de faire ratifier ce transport à ses frais et dépens par les électeurs de cette Cité d'ici à trois mois faute de quoi les présentes seront nulles et considérées comme non avenues.

2<sup>o</sup> — Mr. J. A. Gagnon devra tenir l'établissement ci-haut mentionné en opération au moins huit mois par année et de plus ne se départir d'aucune partie des immeubles, bâtisses

Mercredi, le 20 Décembre 1893.

bâtisses ou machineries qui font actuellement partie de cet établissement, durant l'espace de six années consécutives à partir du premier de Février prochain (1894).

3:— Le Conseil accordera au dit J. O. Gagnon pendant l'espace de six années consécutives qui commenceront à courir le premier de Janvier prochain (1894), une exemption de taxes municipales (Pauv. de l'Eau exceptés) payables à la dite Corporation, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins de l'industrie exploitée dans le dit établissement.

4:— L'exemption de taxes municipales ci-haut mentionnée cessera du moment que le dit établissement cessera d'être en opération.

5:— Dans le cas où le susdit transport serait désapprouvé par les dits électeurs, le dit J. O. Gagnon aura droit à la remise des cinq mille piastres qu'il aura payé pour le dit transport.

6:— Le chèque de cinq cents piastres qui accompagne la demande de Mr. J. O. Gagnon présentée à ce Conseil le dix-huit du courant, sera dès ce jour la propriété de la Corporation de cette Cité, et le dit J. O. Gagnon devra payer en sus à la dite Corporation, le ou avant le premier de Février prochain (1894) la somme de quatre mille cinq cents piastres, de manière que le prix de transport soit de la somme totale de cinq mille piastres.

7:— Dans le cas où le dit J. O. Gagnon ne remplirait pas cette dernière obligation de payer la somme de quatre mille cinq cents piastres le ou avant le premier Février prochain, il perdra ses droits à l'abandon ou transport ci-haut mentionné, et de plus le montant de son chèque qui demeurera acquis à la Corporation.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne, par les présentes, avis, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, je demanderai que le règlement ou motion qui régit le Bureau de Santé  
de

Avis de motion de  
M. J. Chevin Panneton.

Mercredi, le 20 Décembre 1893.

de cette cité soit amendé et que ce Bureau soit à l'avenir composé de son Honneur le Maire, et Messieurs le Pro-Maire, les Présidents du Comité de Santé, du Comité des Finances et le Comité de Police, Messieurs les médecins exerçant leur profession en cette cité, Messieurs les médecins-vétérinaires et deux citoyens.

En Conseil, ce 20 Décembre 1893.

(Signé) P. E. Canneton.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le vingt-neuf de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

*P. E. Canneton*  
Sec.-Prés.

Pro-Maire

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
29 Décembre 1893.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Pro-Maire Art. Olivier,  
Messieurs les Echevins Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bessie,  
H. Dussault,  
Ers. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
P. E. Canneton,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les

# Vendredi, le 29 Décembre 1893.

Requête de  
Mr. Alfred O. Belisle.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Alfred O. Belisle, Assistant Clerc du Grand-chaus-Deviées, demandant une augmentation de salaire.  
Référé au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. L. P. Guillet, Avocat.

Lue une lettre de Mr. L. P. Guillet, Avocat, informant le Conseil, qu'il est chargé, par Mr. Philias Bédard, de demander l'enlèvement immédiat de la neige, sur les trottoirs de Mr. Odair et du cimetière protestant, sur la rue St. François-Xavier.  
Référé au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. P. A. Boudreault, Avocat.

Lue une lettre de Mr. P. A. Boudreault, Avocat, réclamant la somme de dix piastres, pour des dommages qu'il dit avoir été causés à la voiture de Mr. Moïse Leblanc.  
Référé au Comité des Marchés.

Lettre de  
Mr. G. Eon.

Lue une lettre de Mr. G. Eon, demandant que les glaçons qui sont suspendus au bord des toits des maisons, sur la rue Du Platon, soient enlevés, afin de prévenir les accidents.  
Ordre donné au secrétaire d'avertir le Chef de Police de voir à faire enlever les glaces.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	38	91
"	(Ent. & Répt.)		160	43
" des Chemins,			59	22
" des Marchés,			63	78
" du Feu,			14	39
" de l' Eclairage,			138	66
" de l' Hôtel-de-Ville,			7	54
" de la Police,			283	75
" de la Commune,			16	80
Drainage,			2	80
Ponts, St. Maurice,			32	85
	A Reporter	\$	819	13

Vendredi, le 29 Décembre 1893.

	Report	
Rues sous Contrôle,	819	13
Carrié Champlain,	756	95
Assurances des Propriétés de la Corporation,	2	80
Billets Payables,	7	50
Intérêt et Commission,	11,600	-
Vente de terrains,	462	35
Dépenses Contingentes,	369	66
Salaires,	3,000	-
Divers Comptes,	262	61
Divers Départements,	51	50
	79	19
	\$ 17,411	69

Respectueusement soumis,

(Signé) W. O. Bessé, Pr<sup>s</sup>dt,

H. Dussault,

Ar. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. J. Lynburner,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 59.

Proposé par Mr. Baptist,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le règlement intitulé:  
Chapitre 59 Règlement pour amender le règlement Chap. 37,  
autorisant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter  
et octroyer à La Compagnie Canadienne des Conduites  
d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux  
en fonte, en cette Cité, une aide ou bonus au montant  
de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze  
arpents en superficie, aussi à accorder à la dite Com-  
pagnie Canadienne des Conduites d'Eau une exemption  
de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufac-  
ture, soit lu, passé et adopté.

Chapitre



Vendredi, le 29 Décembre 1893.

— Chapitre 59. —

Règlement pour transporter à Mr. J. A. Gagnon la créance hypothécaire de la Corporation contre La Cie Canadienne des Conduites d'Eau.

Chapitre LIX.

Règlement pour amender le règlement Chap. 37, autorisant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à La Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie, aussi à accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture;

Considérant que L'Usine de La Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau est fermée depuis très-longtemps et que les bâtisses, machineries et l'outillage se détériorent et perdent beaucoup de valeur tous les jours;

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et tous les contribuables sont intéressés à ce que cet établissement soit en opération le plus tôt possible;

Attendu que Mr. J. A. Gagnon a, par sa lettre en date du onze Décembre courant, lue en Conseil le dix-huit du même mois, fait des propositions à ce Conseil dans le but d'arriver à une entente avec lui pour régler la réclamation que possède La Corporation de la Cité des Trois-Rivières contre la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau; que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières lui abandonne et transporte tous ses droits sur la propriété de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau et fasse continuer en sa faveur et en faveur de ses associés pendant l'espace de six années qui restent encore à épuiser, l'exemption de taxes accordée à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, et attendu qu'il est avantageux d'acquiescer à ces dites propositions, qu'il soit ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Cet abandon de la part du Conseil de la Cité des Trois-Rivières est sans garantie aucune, le dit Monsieur Gagnon s'engageant de faire ratifier le présent transport à ses frais et dépens par les électeurs de cette Cité d'ici à trois mois, faite

Vendredi, le 29 Décembre 1893.

faute de quoi les présentes seront nulles et considérées comme non avenues.

Sec. 2. — Mr. J. O. Gagnon devra tenir l'établissement ci-haut mentionné en opération au moins huit mois par année et de plus ne se départir d'aucune partie des immeubles, bâtisses ou machineries qui font actuellement partie de cet établissement durant l'espace de six années consécutives, à partir du premier février (1894).

Sec. 3. — Le Conseil accordera au dit J. O. Gagnon pendant l'espace de six années consécutives qui commenceront à courir le premier de Janvier prochain (1894), une exemption de taxes municipales (sauf de l'eau exceptés), payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins de l'industrie exploitée dans le dit établissement;

Sec. 4. — L'exemption de taxes municipales ci-haut mentionnée cessera du moment que le dit établissement cessera d'être en opération.

Sec. 5. — Dans le cas où le susdit transport serait désapprouvé par les dits électeurs, le dit J. O. Gagnon aura droit à la remise des cinq mille piastres qu'il aura payé pour le dit transport.

Sec. 6. — Le chèque de cinq cents piastres qui accompagnait la demande de Mr. J. O. Gagnon présentée à ce Conseil le dix-huit du courant sera dès ce jour la propriété de La Corporation de cette bite, et le dit J. O. Gagnon devra payer en sus à la dite Corporation le ou avant le premier de février prochain (1894) la somme de quatre mille cinq cents piastres;

Sec. 7. — Dans le cas où le dit J. O. Gagnon ne remplirait pas cette dernière obligation de payer la somme de quatre mille cinq cents piastres le ou avant le premier février prochain, il perdra ses droits à l'abandon ou transport ci-haut mentionné, et de plus le

# Vendredi, le 29 Décembre 1893.

le montant de son chèque qui demeurera acquis à La Corporation de la cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Formation du Bureau de Santé.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que le bureau local de santé pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze soit composé de son Honneur le Maire, des membres des Comités de Santé, de Police et des Chemins du Conseil de cette cité, en y adjoignant Messieurs les Médecins pratiquant en cette cité et aussi les pharmaciens de cette cité.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire en faveur de la Fabrique du Cap de la Magdelaine.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Fabrique du Cap de la Magdelaine, un billet promissoire pour un montant de neuf à dix mille piastres, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Engagement des Officiers et Employés du Conseil.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. J. Lyburner,

Que les employés de la corporation de la cité de Trois-Rivières et de son Conseil soient continués dans leurs engagements avec les salaires actuels, le bois pour le chauffage, cependant ne devant plus être fourni à l'avenir par la dite Corporation, aux dits employés à l'exception de Mr. Onésime Duval le messager et collecteur tant qu'il occupera son logement, dans l'Hôtel de Ville, les présents engagements étant faits aux conditions suivantes: Que les dits employés devant acquitter dans le courant de l'année les taxes annuelles et arrérages qu'ils peuvent devoir comme contribuables et qu'ils fourniront d'hui au quinze Janvier prochain, les cautionnements exigés par la charte de la dite cité et qui peuvent être exigés par ce conseil.

Que

Vendredi, le 29 Décembre 1893.

Que le conseil aura le droit de mettre fin aux présents engagements dans le courant de l'année, en donnant aux dits employés, un avis de trente jours, que leurs services ne sont plus requis.

Que les dits employés prendront connaissance des présents engagements et condition, verbalement ou par écrit.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin P. Lyburner

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de cette cité, je proposerai que le chapitre cinq des réglemens de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", quant à ce qui concerne la manière d'imposer les dites taxes et les taux à prélever soit amendé.

En Conseil, ce 29 Décembre 1893.

(Signé) P. Lyburner.

La séance est ensuite levée.

E. H. Desaulniers.  
Sec.-Prés.

Pro-Maire

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 11 Janvier 1894.

Au

Secrétaires Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le douze de Janvier courant, à sept heures et demie du soir, concernant le plant de la lumière électrique.

(Signé) P. O. Normand,

Maire.

Vendredi, le 12 Janvier 1894.

Assemblée Spéciale.  
12 Janvier 1894.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le douzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	J. E. Normand, Ecr.
Messieurs les Echevins	Alex. Baptist,
	Jos. Bellefeuille,
	A. P. Bresse,
	H. Dussault,
	Frs. Gélinas,
	C. Lyburner,
	A. Lyburner,
	O. E. Panneton,
	D. Ricard,
	Ant. St. Pierre.

1<sup>ère</sup> Motion  
Comité Spécial chargé de rencontrer la Cie. "Royal Electric".

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. A. Lyburner,

Que Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins Baptist, Olivier, Bellefeuille et Panneton soient autorisés à rencontrer demain les représentants de la Compagnie Royale Electrique et faire si possible un règlement avec la dite Compagnie, de manière à permettre à la Corporation de cette cité, de prendre possession du plant vendu par le contrat du 17 Mai 1890.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. H. Décaubiers  
Sec.-Prés.

J. E. Normand  
Maire.

Lundi, le 15 Janvier 1894.

Assemblée Spéciale.  
15 Janvier 1894.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin Joseph Bellefeuille, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le quinzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Échevins

Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

\* Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour 1894 lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment de Son Honneur le Maire et des Échevins nouvellement élus.

Son Honneur le Maire et les Échevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

P. E. Panneton, Ecr. Maire de la Cité des Trois-Rivières, Monsieur Alexander Baptist pour le Quartier St. Ursule, Monsieur J. B. L. Hould pour le Quartier St. Louis, Monsieur Cyiac Lymburner pour le Quartier Notre-Dame, et Monsieur Péléphore Lymburner pour le Quartier St. Philippe prêtent le serment prescrit par la loi, et prennent ensuite leurs sièges au Conseil. Son Honneur le Maire prend alors la parole

en ces termes:

Messieurs les Échevins

et

Discours de  
Son Honneur le Maire  
P. E. Panneton, Ecr.

367

# Lundi, le 15 Janvier 1894.

et Citoyens des Trois-Rivières,

S'il est une marque de confiance qui doive être sensible au cœur d'un citoyen, c'est bien celle que vous me donnez ce soir, en m'appelant d'une voix unanime à la Mairie de la cité des Trois-Rivières, de cette cité qui m'a vu naître et au sein de laquelle sont mes amis, mes biens et mes plus chers intérêts.

J'accepte avec plaisir la charge de Maire, parce que je ne suis pas ici au nom d'un parti, parce que mon bulletin de présentation est sorti de l'urne sain et sauf, sans avoir passé par les péripéties si souvent désastreuses de la lutte électorale, parce que les voix unies qui me confient cette charge sont celles de mes concitoyens, qui semblent plus que jamais vouloir s'allier sous la vraie bannière trifluvienne, pour que nous marchions tous ensemble dans le chemin du véritable progrès.

Laissez-moi vous le dire, l'unanimité des sentiments qui existe parmi vous est un fait qui, au dehors, fera plutôt votre éloge que le mien. Il annoncera partout que la paix et la bonne harmonie, qui sont la source de tous les biens, la condition première de toute prospérité, règnent encore dans notre ville, malgré quelques tempêtes qui de temps en temps viennent l'agiter.

Pourtéfois, si le poste auquel vous venez de me convier est honorable, je ne vous cacherais pas que je le trouve onéreux. L'hermine de la magistrature est blanche et belle, mais il est difficile, au milieu des travaux nombreux qu'exigent les intérêts si divers d'une corporation municipale, de la préserver des poussières qui pourraient en ternir la blancheur. Le fardeau des affaires civiques est un fardeau brillant, mais il est lourd. Heureusement je ne suis pas seul à le porter. Je vois autour de moi de fortes épaules, habituées depuis longtemps déjà à le soutenir avec succès; et c'est ce qui me donne confiance et courage.

La devise qui est écrite sur le blason  
de

Lundi, le 15 Janvier 1894.

de notre cité est "Si Deus pro nobis, quis contra nos?"  
Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

Je me confierai donc dans notre devise, persuadé que si Dieu est avec nous, il n'y a rien d'impossible, rien que nous ne puissions faire pour notre prospérité commune.

Nous avons, Messieurs, bien des motifs pour nous encourager.

Si nous jetons les yeux en avant de nous, nous avons la grande voie de notre fleuve, qui nous permet de communiquer avec l'Europe et tout l'ancien monde pendant sept mois de l'année, et le Grand-Tronc qui s'étend jusqu'aux rivages de l'Atlantique.

Si nous jetons un regard d'un autre côté, nous avons le St. Maurice, dont les eaux pures abreuvent notre cité et descendent chaque année les bois de ses inépuisables forêts. La vallée du Lac St. Jean ou le royaume du Saguenay, comme l'appelaient nos pères, nous est ouverte par une ligne de chemin de fer dont un tronçon, le chemin des Basses Laurentides, est une œuvre trifluvienne. En arrière, nous avons le Pacifique qui va atteindre, au delà des Montagnes Rocheuses, l'océan Pacifique et le chemin des Indes. Si nous ajoutons à cela un territoire fertile, et la population dense et industrielle qui nous entoure, nous aurons une idée du vaste champ d'activité qui s'ouvre à nos hommes d'affaires.

Oui, Messieurs, il y a de l'avenir pour Trois-Rivières, et nous ne saurions trop nous le persuader, ni trop souvent jeter un coup d'œil sur les horizons à perte de vue qui sont devant nous.

Mais pour atteindre ce but, il faut réunir nos forces, concentrer nos efforts, occuper notre population chez nous, et attirer celle des environs, afin de



Lundi, le 15 Janvier 1894.

de faire de notre ville une espèce de laboratoire où se transformeront les richesses qui sont à nos portes.

Par notre chartre, nous avons l'avantage d'avoir une espèce de gouvernement, sinon pour opérer ce grand travail, du moins pour le faciliter et le protéger, pour faire de nous un corps d'autant plus puissant que les individualités qui le composent seront plus nombreuses et plus unies.

Il serait trop long, Messieurs, d'énumérer les pouvoirs dont nous jouissons, mais il est incontestable qu'ils sont assez amples pour nous assurer la tranquillité, le bien-être et la sécurité dans les affaires.

Pour en apprécier les avantages, il faut se rappeler un passé qui n'est pas bien éloigné, alors qu'on voyait des agglomérations de personnes sans lien et sans organisation, autre que celle du pouvoir de l'État.

Nous avions des villes, des villages peuplés dans la Province de Québec; mais pour les besoins et les intérêts locaux, il fallait tout attendre du Gouvernement Civil, qui concentrait tous les pouvoirs, et qui, à cause de cela, ne pouvait les exercer que d'une manière trop tardive.

Avant la conquête, cette multitude de corps municipaux qui font aujourd'hui notre orgueil et qui ont tant favorisé notre développement, n'existaient pas. A la place, nous avions les seigneurs auxquels le Roi avait non seulement concédé les terres, mais aussi les rivières, et l'on n'a pas tardé à apprendre par l'expérience que l'intérêt de ces seigneurs n'était pas toujours celui de la population au milieu de laquelle ils vivaient.

La France, à la vérité, avait grandi avec la féodalité, cependant il est incontestable qu'elle avait grandement souffert de la rivalité de ses Barons et de ses Seigneurs.

Chose remarquable toutefois, Messieurs, partout où la population avait grandi, le régime féodal devenait plus ou moins difficile à supporter. C'est ainsi que les villes, ou s'émancipaient de l'autorité du Seigneur par la force des armes, ou achetaient de lui leurs franchises à prix d'argent, pour

ensuite

Lundi, le 15 Janvier 1894.

ensuite se gouverner elles-mêmes par des conseils de leur choix, et cet affranchissement marquait généralement une ère de prospérité.

À l'époque de l'établissement de la colonie, les Corporations ainsi constituées, en France, étaient nombreuses, parce que les rois les avaient favorisées et souvent protégées contre les agressions des seigneurs, qui avaient essayé de reprendre par la force les concessions qu'ils avaient accordées; mais ces corporations n'étaient pas unifiées.

Il en était de même en Angleterre, et ce n'est que peu d'années avant l'Union des Canadas qu'elle a compris l'avantage d'abandonner une partie de l'autorité publique aux corps municipaux, et qu'elle a passé une loi générale établissant en corporations toutes les localités du Royaume.

Ce n'est qu'après l'Union que ce droit a été établi au pays et l'expérience a montré qu'il avait grandement servi à développer la colonisation. Les seigneurs, dont les pouvoirs étaient sensiblement affaiblis, étaient, en quelque sorte, obligés de livrer leurs terres au flot grossissant de la population. Outrement ils auraient été ruinés par les charges publiques qui pesaient sur eux.

Les villes ainsi organisées prenaient un plus libre essor et grandissaient vite. Pour en mieux juger, que par supposition on enlève aux deux grandes cités de Québec et Montréal leurs institutions municipales, et dites moi, Messieurs, si ces villes, tombant sous l'empire du droit commun, ne perdront pas leur splendeur actuelle.

Oh bien, puisque nous jouissons du droit de nous gouverner nous-mêmes, rivalisons d'activité, étudions nos besoins locaux, et nous parviendrons par là à établir des règlements qui favoriseront notre commerce, qui protégeront notre population et qui attireront vers nous les populations environnantes. Elles y trouveront l'ordre, la sécurité, la répression

de

371

# Lundi, le 15 Janvier 1894.

de la malhonnêteté, l'encouragement aux arts, l'avancement dans les métiers, la science dans les professions, les commodités de la vie; en un mot tout ce qui peut contribuer à faire la joie et le bonheur de l'honnête citoyen.

Sous ce rapport, Messieurs, nous pouvons nous en glorifier, notre ville ne le cède à aucune autre ville de la Province.

Nous avons un aqueduc superbe, des rues bien éclairées, des marchés commodes, des passages d'eau bien tenus, des ponts remarquables par leurs dimensions, de grandes industries dans notre sein et dans notre voisinage, des banques pour accommoder le commerce, et, comme couronnement, des maisons d'éducation qui sont au premier rang dans notre pays.

Il a fallu bien des sacrifices pour en arriver là, de si grands sacrifices que des personnes les trouvent disproportionnés à nos moyens, et cela parcequ'elles n'envisagent pas la situation présente sous son véritable aspect.

Il ne faut pourtant pas l'oublier, avant de se reposer sous son toit, il faut l'élever sous le poids du travail et de la chaleur; pour recueillir, il faut semer péniblement. Ainsi avons-nous fait jusqu'à présent. Sans doute, nous avons commis des erreurs, nous avons fait des tâtonnements; mais il est incontestable que nous avons avancé. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les créations civiques qui datent de vingt-cinq ans.

N'allons donc pas nous arrêter dans la voie du progrès. Profitons avec sagesse du travail fait, entretenons les œuvres que nous avons édifiées au prix de si grands sacrifices, entrons dans l'avenir avec confiance, les yeux sans cesse fixés sur le blason trifluvien.

Son Honneur le Maire entre alors dans le détail de la situation financière, qu'il expose et tire au clair d'une manière très-habile, puis reprenant son discours, il continue en ces termes:

Permettez-moi,

Lundi, le 15 Janvier 1894.

Permettez-moi, en terminant, Messieurs, de rappeler à votre souvenir les honorables figures qui ornent les murs de cette salle, celles de mes prédécesseurs qui, appelés par nos yeux et par ceux de nos pères, ont su, à force d'activité et de dévouement, doter notre ville des belles institutions dont nous bénéficions aujourd'hui. Si chaque homme doit connaître l'histoire de son pays et des grands hommes qui l'ont illustré, chaque citoyen doit avoir aussi à cœur de connaître l'histoire de sa ville natale et des hommes qui ont travaillé à son avancement. C'est avec joie que je rends aux Maires qui ont jusqu'à ce jour présidé aux affaires municipales des Trois-Rivières l'hommage de notre reconnaissance.

Mais parmi ces nobles figures, Messieurs, il en est une surtout qui nous apparaît plus belle, plus glorieuse que jamais, la figure de feu l'Honorable Joseph Edouard Purcotte, ce grand patriote, ce grand citoyen qui avait pour devise: "Le Canada aux Canadiens, Les Trois-Rivières aux Trifluviens".

Toujours dévoué à sa patrie, il en recherchait les intérêts avec un patriotisme ardent et éclairé; fier de son titre de Canadien, il a toujours défendu l'honneur national envers et contre tous. Comme Trifluvien, il était tout plein d'amour et de dévouement pour la cause de sa ville. Je dis sa ville et c'est avec raison; car il a tant fait et tant travaillé pour elle, il l'a tant aimée qu'il en est devenu le père adoptif, le second fondateur. Il aimait sa ville, il rêvait pour elle un avenir de prospérité et de grandeur; il voulait lui donner une place honorable au milieu des villes du Canada, et c'est à cette œuvre qu'il a dépensé son éloquence, son énergie, son activité.

Le boulevard et la promenade Purcotte, les quais de la Compagnie Richelieu, le Séminaire, l'embranchement

Lundi, le 15 Janvier 1894.

l'embranchement du Grand Tronc, le projet du chemin de fer du Nord et des Piles..... voilà quelques unes des œuvres que nous devons à sa bienfaisante influence. Gardons donc ces monuments, comme autant de souvenirs chers à nos cœurs, comme autant de souvenirs que nous a laissés un homme digne de toutes nos louanges et de toute notre admiration.

Je crois aussi, Messieurs, me faire l'interprète de vos généreux sentiments, en remerciant M. l'Ex-Maire des services signalés qu'il nous a rendus pendant les quatre années de son administration. De nos jours, il est peu d'hommes qui se soient autant intéressés aux affaires de notre ville que M. Normand. On l'a vu mêlé à toutes les grandes entreprises, à toutes les bonnes œuvres, poussant de l'avant les industriels, cherchant à attirer chez nous les capitalistes étrangers, donnant de l'ouvrage aux travailleurs qui n'en avaient pas, et de l'argent à ceux qui étaient incapables de gagner leur pain.

Déjà le peuple a su apprécier ce qu'il a fait pour les Trois-Rivières, en lui confiant par trois votes successifs la charge et l'honneur de le représenter au Parlement Provincial. Espérons que M. Normand, en quittant l'administration active de la Corporation, n'en continuera pas moins à travailler à la cause trifluviennaise, soit ici, soit à l'Assemblée Législative, et qu'il saura par là mettre à son œuvre un digne et durable couronnement. Et dans vingt-cinq ans, Messieurs, quand nos fils verront son portrait en face de celui de l'Honorable Turcotte, ils les loueront dans un commun éloge, parcequ'ils auront combattu sous le même drapeau et semé dans les mêmes sillons.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Eugène Godin.

Requête de Mr. Eugène Godin, demandant d'être nommé Electricien, pour le Département de l'Eclairage, en cette Cité.

Référée au Comité de l'Eclairage.

Requête de Mr. James Adair.

Requête de Mr. James Adair, demandant au Conseil de lui faire remise de l'amende de dix piastres

à

Lundi, le 15 Janvier 1894.

à laquelle il a été condamné, le onze de Janvier courant, pour infraction aux Règlements de cette Cité.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de  
A. E. Gervais, Ecr., Avocat.

Lue une lettre de A. E. Gervais, Ecr., Avocat, informant le Conseil, qu'il est chargé, par le Gouvernement de la Province de Québec, de réclamer de la Corporation des Trois-Rivières, la somme de trois mille sept cent quatre-vingt-seize piastres et quatre-vingt-centins, pour arriérages de contributions au fonds des bâtisses des Juifs.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. J. O. Desilets, Sec-  
Arch., Succursale St. Joseph, N. B. A.

Lue une lettre de Mr. J. O. Desilets, Secrétaire Archiviste de la Succursale St. Joseph, N. B. A., de cette Cité, offrant à son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins, les vœux du nouvel an des membres de la dite Succursale, ainsi que leurs remerciements pour l'usage de la Salle St. Joseph.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. L' Echevin Alex<sup>d</sup> Baptist soit nommé le Pro-Maire de ce Conseil, pour le présent semestre.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. A. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que Messieurs P. L. Hubert et Wm. Lanigan soient nommés auditeurs des livres de comptes de la Corporation de cette Cité, pour l'année courante, avec un salaire de vingt-cinq piastres chacun.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 60.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 60, Règlement pour amender le

Lundi, le 15 Janvier 1894.

le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 60 —

Règlement des Cotisations et Taxes amendé.

### Chapitre LX.

Règlement pour amender le Chapitre Cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section 5 du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

"5 Il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier par tout propriétaire, occupant, locataire ou possesseur de biens-fonds, sujets à cotisation, situés dans les limites de cette Cité qui auront été estimés, évalués et énumérés suivant la loi, par les Assesseurs ou Évaluateurs, nommés par le dit Conseil, dans le dit rôle d'estimation, évaluation ou énumération fait par eux et reçu et homologué par le dit Conseil, une somme de quatre-vingt-cinq centins par chaque cent piastres (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous), de la valeur d'iceux biens-fonds, comme susdit, telle que fixée par le dit rôle d'évaluation des dits Assesseurs ou Évaluateurs. Pourvu toujours que les dispositions de cette présente section ne s'appliqueront pas aux biens-fonds situés dans les limites de cette Cité, occupés ou exploités pour les fins de l'agriculture, le pâturage des animaux et comme terre à bois et non défichée, non plus qu'aux immeubles situés dans les Îles St. Maurice; lesquels biens-fonds et immeubles seront chargés d'une taxe ou cotisation annuelle de soixante-et-cinq centins payable au dit Secrétaire-Trésorier, pour chaque cent piastres (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de la valeur actuelle d'iceux biens-fonds et immeubles. Pourvu aussi que l'exception mentionnée dans le proviso immédiatement précédent, ne s'appliquera pas aux jardins potagers, fruitiers ou d'ornementation, non plus

Lundi, le 15 Janvier 1894.

plus qu'aux lots vacants qui se trouvent dans les limites de la dite Cité.

Sec. 2. — Le douzième alinéa de la section six du règlement par le présent amendé est abrogé et remplacé par le suivant:

Sur tout chien gardé par les personnes résidant dans la dite Cité, une somme annuelle de trois piastres

Sec. 3. — La section huit du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

8 Il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier, par tout locataire, possesseur ou occupant d'une propriété immobilière et non propriétaire d'icelle, située dans les limites de la dite Cité, une cotisation ou taxe annuelle de six centins pour chaque piastre du montant du loyer ou valeur annuelle de telle propriété immobilière, telle que fixée par le dit rôle comme susdit.

Sec. 4. — Les mots de la section dix du règlement par le présent amendé qui se lisent comme suit, savoir: [il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier une taxe ou cotisation annuelle de cinq piastres par tout regrattier] seront remplacés par les suivants:

10 il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier une taxe ou cotisation annuelle de huit piastres par tout regrattier.

Sec. 5. — La section onze du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

11 Il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier, une taxe ou cotisation annuelle de huit piastres par tout colporteur ou petit marchand ambulante venant vendre dans la Cité, des articles de commerce de quelque espèce que ça puisse être.

Sec. 6. — Le onzième alinéa de la section quatorze du règlement par le présent amendé est remplacé par



317

# Lundi, le 15 Janvier 1894.

par le suivant:

Par toute compagnie de chemin de fer pour son bureau d'affaires en la dite Cité, ou son agent, mille piastres.

Sec. 7. — La section quinze du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

15 Il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier, par tout propriétaire ou possesseur de manufacture, fonderie, moulin, fabrique, brasserie ou distillerie quelconque mis par la vapeur, mentionnés ou non mentionnés au dit rôle, la taxe ou cotisation annuelle suivante:

Pour chaque engin de 1 à 5 chevaux	\$ 5.00
" " " " 5 à 10 " "	7.00
" " " " 10 à 15 " "	9.00
" " " " 15 à 20 " "	11.00
" " " " 20 à 30 " "	13.00
" " " " 30 à 40 " "	15.00
" " " " 40 à 50 " "	17.00
" " " " 50 à 60 " "	19.00
" " " " 60 à 75 " "	21.00
" " " " 75 à 90 " "	23.00
" " " " 90 à 110 " "	25.00
" " " " 110 à 130 " "	27.00
" " " " 130 à 150 " "	29.00

Sec. 8. — La section vingt-et-une du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

21 Il sera payé comme susdit au dit Secrétaire-Trésorier par tout propriétaire ou possesseur d'Écurie de Louage (Livery Stable) la taxe ou cotisation annuelle suivante, savoir: lorsque pour exercer son métier ou occupation il sera propriétaire ou possesseur d'un seul cheval la somme de cinq piastres, lorsqu'il sera propriétaire ou possesseur de deux chevaux la somme de huit piastres, lorsqu'il sera propriétaire ou possesseur de trois chevaux la somme de dix piastres et une somme additionnelle de deux piastres pour chaque cheval en sus des trois dont il sera le propriétaire ou possesseur; il sera aussi payé comme susdit

Lundi, le 15 Janvier 1894.

susdit par tout propriétaire ou possesseur de clos à bois de chauffage ou à charbon et d'abattoirs et par tout commerçant de bois de chauffage ou de charbon, en cette cité, une taxe ou cotisation annuelle de dix piastres.

Sec. 9. — Le Chapitre premier des règlements de ce conseil intitulé: "Règlement concernant les règlements" s'appliquera au présent.

Sec. 10. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche- laga, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à trois mois de la date du huit Janvier courant (1894), en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche- laga, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à trois mois de la date du huit Janvier cou- rant (1894), en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche- laga, un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à trois mois de la date du neuf de Janvier courant (1894), en renouvellement d'un

autre

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche laga.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche laga.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche laga.

Lundi, le 15 Janvier 1894.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.00, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire, à trente jours de la date du seize de Janvier courant (1894), au montant de trente-cinq mille piastres, portant intérêt au taux de sept par cent l'an, avec l'endossement de P. E. Panneton, Ecr., et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à déposer à la dite banque quarante-cinq mille piastres des débentures intitulées: "Electric Bond", et cinq mille piastres des débentures intitulées: "Bonus Vie l. l. d' Eau" comme sûreté collatérale pour le dit billet, et que le dit Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit de plus autorisé à signer en faveur de la dite banque, un écrit à cet effet.

Adoptée.

Procès-verbal d'une as-  
semblée publique concer-  
nant le Règlement Chap. 59.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Verbal de l'assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le quatre de Janvier courant (1894), pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 59 passé par le Conseil, le vingt-neuf de Décembre dernier (1893).

8<sup>e</sup> Motion  
Date de la votation  
sur le Règlement Cha-  
pitre 59.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le jour de la votation pour approuver ou désapprouver le Chapitre 59, Règlement pour amender le règlement Chap. 37, autorisant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à La Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaut en fonte en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie, aussi à accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau une exemption de taxes municipales

Lundi, le 15 Janvier 1894.

municipales pendant dix ans sur la dite manufacture soit fixé à Mercredi le trente-et-un de Janvier courant et qu'avis en soit donné dans les jours naup.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*Z. H. Escudier*  
Sec.-Prés.

*P. E. Panneton*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
22 Janvier 1894.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecrs,  
Messieurs les Echevins A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
B. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Arthur Normand.

Requête de Mr. Arthur Normand, demandant d'être nommé Electricien, pour le Département de l'Eclairage, en cette Cité.

Requête de  
Mr. Philippe Girard.

Référée au Comité de l'Eclairage.  
Requête de Mr. Philippe Girard, demandant d'être

Lundi, le 22 Janvier 1894.

Requête de  
Mr. John Argall.

d'être nommé Electricien, pour le Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. John Argall, demandant d'être nommé  
Ingénieur, pour le Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. P. Noël.

Requête de Mr. P. Noël, demandant d'être nommé  
Electricien, pour le Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. James Wright.

Requête de Mr. James Wright, demandant d'être nommé  
Surintendant du Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Michel Baron.

Requête de Dame Veuve Michel Baron, demandant au  
Conseil de permettre, à l'avenir, comme par le passé, à son  
locataire Mr. Napoléon Guillemette fils Hôtelier, d'avoir les places d'écurie  
exigées par les règlements du dit Conseil sur la propriété qu'elle  
occupe elle-même.

Requête de  
Mr. Alfred Desilets & al.

Requête de Mr. Alfred Desilets et autres, demandant que  
les arbres qui se trouvent aux abords du Palais de Justice  
soient coupés, ou qu'ils constituent un danger sérieux pour la  
vie des passants.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Thomas Chevalier.

Requête de Mr. Thomas Chevalier, demandant qu'une aug-  
mentation lui soit accordée pour l'entretien des chemins d'hi-  
ver pour lesquels il a contracté.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. J. A. Woodman.

Requête de Mr. J. A. Woodman, demandant d'être  
nommé Electricien, pour le Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. G. René Barthe.

Requête de Mr. G. René Barthe, offrant de fournir  
les huiles nécessaires aux Départements de l'Alqueduc  
et de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Lettre de  
Mr. Robert Kiernan.

Une lettre de Mr. Robert Kiernan, demandant au Con-  
seil de réduire à six le nombre des lumières électriques de sa résidence.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Proposé

Lundi, le 22 Janvier 1894.

1<sup>ère</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Cressé,

Que les Comités Permanents de ce  
Conseil, pour les douze mois qui expireront le trente-et-  
un de Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze,  
soient composés comme suit, savoir:

— Finances. —

Mr. Joseph Bellefeuille, . . . . . Président,  
M. M. A. P. Cressé, H. Dussault, J. B. L. Hould et J. Lymburner.

— Aqueduc et Eclairage. —

Mr. Antoine St. Pierre, . . . . . Président,  
M. M. Alex. Baptist, Joseph Bellefeuille, Hubert Dussault et J. Lymburner.

— Drainage. —

Mr. Alex. Baptist, . . . . . Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, Ars. Gélinas, Cyriac Lymburner et Ant. St. Pierre.

— Feu. —

Mr. Téléphore Lymburner, . . . . . Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, J. B. L. Hould, C. Lymburner et Ant. St. Pierre.

— Police. —

Mr. Hubert Dussault, . . . . . Président,  
M. M. Alex. Baptist, Ars. Gélinas, Désiré Ricard et Jérémie Savard.

— Chemins. —

Mr. A. P. Cressé, . . . . . Président,  
M. M. H. Dussault, J. Lymburner, Désiré Ricard et J. Savard.

— Santé. —

Mr. Ars. Gélinas, . . . . . Président,  
M. M. A. P. Cressé, J. B. L. Hould, Jérémie Savard et Ant. St. Pierre.

— Marchés. —

Lundi, le 22 Janvier 1894.

— Marchés. —

Mr. Jérémie Savard, . . . . . Président,  
Mr. M. Alf. Baptist, H. Dussault, C. Lyburner et A. Lyburner.

— Hôtel-de-Ville. —

Mr. C. Lyburner, . . . . . Président,  
Mr. M. A. O. Bressé, J. B. L. Hould, Désiré Ricard et J. Savard.

— Commune. —

Mr. Désiré Ricard, . . . . . Président,  
Mr. M. A. O. Bressé, H. Dussault, Ars. Gélinas et C. Lyburner.  
Adoptée.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité Spécial nommé par ce Conseil pour rencontrer les représentants de la Royal Electric Company, au sujet du règlement du contrat fait entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la dite Compagnie, a l'honneur de faire rapport que le treize de Janvier courant il a rencontré ces Messieurs, et après une assez longue discussion, il a été convenu que la dite Compagnie ferait une réduction de sept cent cinquante piastres (750.00) sur le prix du contrat, et cela pour payer les travaux qui restent à faire au puit, aux condenseurs et aux bouilloires du dit plant, et que lundi midi, le quinze de Janvier courant, la dite Compagnie livrerait le dit plant à la Corporation de cette Cité pour cette dernière en prendre possession.

En conséquence, votre Comité suggère que la somme de trente-quatre mille deux cent cinquante piastres soit payée à la dite Compagnie, en règlement du dit contrat.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. E. Normand,

P. E. Panneton,

Alf. Baptist,

Joseph Bellefeuille.

Proposé

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 13 Janvier 1894.

Rapport du  
Comité Spécial chargé  
de rencontrer les représen-  
tants de la Royal Electric  
Co.

Lundi, le 22 Janvier 1894.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour payer \$34,250.<sup>00</sup> à  
la "Royal Electric Co."

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à payer à la Royal Electric Co. la somme  
de trente-quatre mille deux cent cinquante piastres et à  
accepter de la dite Compagnie un reçu dans la for-  
mule suivante:

Montréal, Janvier 1894.

Reçu de la Ville des Trois-Rivières, la somme de  
trente-quatre mille deux cent cinquante dollars, étant le  
montant stipulé au contrat du 1<sup>er</sup> Mai 1890 entre la  
dite ville et la Royal Electric Co., moins sept cent  
cinquante dollars réclamés par la dite ville pour répar-  
ations à faire au puit, aux condenseurs et aux chau-  
dières, de laquelle somme la dite compagnie a con-  
senti à faire abandon sans admettre être obligée aux  
dites réparations, le tout sans préjudice à toutes autres  
reclamations que la Royal Electric Co., et la Corpora-  
tion de la Cité des Trois-Rivières pourraient avoir  
l'une contre l'autre pour intérêts, matériaux, combus-  
tible, gages d'employés, dommages &c., mais sans recon-  
naissance ni de l'une ni de l'autre part de l'existence  
ou du bien fondé d'aucunes telles autres réclamations.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

- |                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Contre:           | Pour:           |
| Mr. Mr. Dussault, | Mr. Mr. Bressé, |
| Gélinas,          | Lymburner, G.   |
| Hould,            | Savard,         |
| Lymburner, P.     | St. Pierre.     |
| Ricard,           |                 |

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Thomas  
Bournival, Escr., comme  
Echevin.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que Mr. Thomas Bourni-  
val soit nommé Echevin de la Cité des Trois-Ri-  
vières pour le Quartier Notre-Dame, en remplacement  
de



# Lundi, le 22 Janvier 1894.

de P. E. Panneton, Ecr., qui vient d'être élu Maire de la dite Cité.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bressé,  
secondé par Mr. St. Pierre,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de six mille piastres, à trois mois de la date du vingt-trois de Janvier courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Comité chargé de réviser la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
secondé par Mr. Ricard,  
Que Messieurs les Echevins A. St. Pierre, A. P. Bressé et H. Dussault forment et composent le comité chargé de réviser la liste des électeurs municipaux qualifiés à voter sur le Règlement de ce Conseil Chapitre cinquante-neuf.

Adoptée.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Mardi, le vingt-trois de Janvier courant à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Prés.  
*(Signature)*  
Maire.

# Mardi, le 23 Janvier 1894.

Assemblée Régulière.  
23 Janvier 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, *Occ.*  
Messieurs les Echevins: Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Frs. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
C. Lyburner,  
J. Lyburner,  
D. Ricard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. St. Pierre,

Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport du Comité Spécial de ce Conseil au sujet du règlement du contrat fait entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Royal Electric Co.<sup>ys</sup> soit approuvé, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à payer à la dite compagnie la somme de trente-quatre mille deux cent cinquante piastres et à en retirer un reçu dont la formule sera soumise à l'Avocat de ce Conseil, et approuvée par lui.

Adoptée.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de

# Mardi, le 23 Janvier 1894.

de ces plaintes, ajournes le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Mercredi, le vingt-quatre de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
24 Janvier 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-quatrième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire O. E. Panneton, Ecr.
- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
- A. P. Bressé,
- H. Dussault,
- Frs. Gélinas,
- C. Lyburner,
- P. Lyburner,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. J. B. Coffin, demandant que l'évaluation de la propriété de la Banque de Québec, connue sous le nom de: "St. James Hotel" soit diminuée.

Renvoyée.

Requête de Mr. J. B. Coffin, Secrétaire de la Banque de Québec.

Lettre de Mr. Joseph Lamothe.

Lue une lettre de Mr. Joseph Lamothe, informant le Conseil que le chemin d'hiver, sur le Fleuve St. Laurent, entre St. Grégoire et cette Cité, est dans un mauvais état.

Référé au Comité des Chemins.

Le

Mercredi, le 24 Janvier, 1894.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Ajournement.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation et après les avoir entendues et jugées, ajourne à la prochaine assemblée des membres de ce Conseil, pour faire rapport sur les dites plaintes.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Vendredi, le vingt-six de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

P. T. Panneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
26 Janvier, 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-sixième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. T. Panneton, Secr.,  
Messieurs les Échevins P. Bournival,  
A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
Ant. St. Pierre.

Prestation du serment  
de Mr. l'Échevin P. Bournival.

Mr. Thomas Bournival, nommé échevin pour le Quartier Notre Dame, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Vendredi, le 26 Janvier 1894.

Rapport sur  
plaintes contre le Rôle  
d'Evaluation pour 1894.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication à ses séances du vingt-deux, du vingt-trois et du vingt-quatre du courant, des plaintes faites par les contribuables de cette Cité, contre le Rôle d'Evaluation pour la présente année, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que la propriété de L'Honorable J. K. Ward, au coin des rues Du Fleuve et du Platon, soit évaluée à \$8,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$12,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Madame P. Kiernan numéro 47 rue Des Champs soit évaluée à \$3,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$3,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau soit évaluée à \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$35,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Louis Beaulieu N° 37 rue Niverville soit évaluée à \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, et le N° 41 rue Niverville à \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$150.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle des Héritiers Thomas Burn N° 7 et 9 rue Royale soit évaluée à \$4,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Philippe Robert rue St. Sévère soit évaluée à \$300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$150.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Péléphore Dugré N° 26 rue Notre-Dame soit évaluée à \$400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$450.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, et celle N° 24 rue Notre-Dame à \$450.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de D<sup>me</sup> George Boisclair rue St. Philippe soit évaluée à \$500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de la Banque d' Hochelaga au coin des rues Notre-Dame et du Platon soit évaluée à \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$14,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. François Guiltbault sur la rue Hertel soit évaluée à \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$150.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Joseph Guilbert N° 52 rue Badaud soit évaluée à \$1,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$1,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Napoléon Dupresne rue Duplessis-Bouchard à \$150.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Péléphore Lymburser N° rue St. George soit évaluée à \$1,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. Joseph Girard N° 197 rue Notre-Dame soit estimée à \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$2,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; celle de Mr. J. E. Hétu au coin des rues Haut-Boc et St. François-Xavier soit estimée à \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; que le nom de Mr. Joseph Béland soit remplacé par celui de Mr. Adolphe Béland au N° 86 rue Plaisante; que le nom de Mr. Honoré Bocheleau soit remplacé par celui de Mr. Edouard Féron comme propriétaire au N° 6 rue René; que le nom de Mr.

Thomas

Vendredi, le 26 Janvier 1894.

Thomas Mc Dougall soit remplacé par celui des Rév<sup>des</sup> Sœurs du Précieux Sang comme propriétaires du terrain situé au coin des rues St<sup>e</sup> Pierre et St<sup>e</sup> François-Xavier; que le nom de Mr. J. M. Johnston soit remplacé par celui de Mr. A. B. Van Nelson comme locataire au N<sup>o</sup> 123 rue Des Champs; que Mr. Pierre Ouellette soit entré avec un loyer de \$84.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an au N<sup>o</sup> 116 rue Bonaventure et aussi comme commerçant avec un fonds de marchandises de \$200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; que la nouvelle bâtisse érigée sur le terrain de D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> Joseph Lacroix sur la rue Hart soit évaluée à \$200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, et qu'un loyer de \$36.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an soit chargé à Mr. Pierre Grenier comme locataire de la dite propriété; que le nom de Mr. Uldoric Dubord soit remplacé par celui de Mr. Joseph Bellefeuille comme propriétaire au N<sup>o</sup> rue Notre-Dame, et qu'un loyer de \$30.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an soit chargé au dit Uldoric Dubord comme locataire de la dite propriété; qu'un loyer de \$24.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an soit chargé à Mr. O. E. Lacroix comme locataire de la propriété de Mr. John Ryan rue St<sup>e</sup> Antoine; que l'évaluation de la propriété de Mr. Oreste Sélinas sur la rue St<sup>e</sup> Sévère soit divisée en deux parties dont l'une sa demeure privée à \$600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> et l'autre son terrain vacant à \$150.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; que l'évaluation de la propriété de Mr. Pilesphore Lyburner N<sup>o</sup> 44 rue St<sup>e</sup> George soit divisée en deux parties dont l'une sa boutique à \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> et l'autre son terrain vacant à \$300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; que la propriété de Mr. H. M. Balcer N<sup>o</sup> rue Royale soit évaluée à \$11,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$11,350.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; qu'un loyer de \$24.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$18.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an soit chargé à la "Three-Rivers Reading Room" au N<sup>o</sup> 12 rue Des Forges; que le nom de Messrs. Duplessis & Guillet soit remplacé par celui de Mr. W. L. Duplessis comme propriétaire au coin des rues St<sup>e</sup> Pierre et Bonaventure; que le nom de Mr. Honoré Peaudoin comme propriétaire N<sup>o</sup> 90 rue St<sup>e</sup> Paul soit remplacé par celui de Mr. Louis Barbier; que la propriété de Mr. L. P. Désaulniers N<sup>o</sup> 41 rue Royale soit évaluée à \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$2,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; que la taxe

comme

Vendredi, le 26 Janvier 1894.

comme notaire et celle sur un chien entrées au dit Rôle au nom de Mr. P. E. Normand soient retranchées; que la taxe sur un chien entré au nom de Mr. Sévère Lottinville et celle sur une vache entrée au nom de Mr. David Lefebvre soient retranchées du dit Rôle.

Il recommande de plus que toutes les autres plaintes faites contre le dit Rôle d'Evaluation, à part de celles ci-haut mentionnées soient rejetées.

(Signé) P. E. Panneton,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 26 Janvier 1894.

Proposé par Mr. Kressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil, qui vient d'être lu soit adopté, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze, soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Rapport:

Je, soussigné, ayant été chargé par votre Honorable Conseil, de visiter les arbres qui se trouvent sur le terrain du Palais de Justice en cette Cité, et de faire rapport à votre Conseil dans quel état ils sont, ai l'honneur de vous informer que trois de ces arbres, un sur la rue Des Champs et deux sur la rue St. Charles sont dangereux et exposent à de graves accidents les occupants des propriétés avoisinantes et le public en général qui fréquente ces lieux.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 26 Janvier 1894.

Référé au Comité des Chemins.

Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Evaluation.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Vendredi, le 26 Janvier 1894.

2<sup>e</sup> Motion  
Amende remise à  
Mr. James Adair.

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le montant de l'amende im-  
posée à Mr. James Adair pour infraction aux règlements  
de cette cité, lui soit remis.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lymburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règles  
ments de cette cité, je proposerai que la résolution  
passée par ce Conseil à sa séance du vingt-deux Jan-  
vier courant, pour former les Comités Permanents, soit  
amendée.

En Conseil, ce 26 Janvier 1894.

(Signé) A. Lymburner.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-  
neuf de Janvier, courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Ch. Décaubin

P. T. Canneton  
Maire.

Sec.-Prés.

Assemblée Régulière  
29 Janvier 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Janvier,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-  
quatorze, à sept heures et demie du soir, en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la loi,  
étaient présents:

Son Honneur le Maire P. T. Canneton, Ecr.,

Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,

H. Dussault,

Mrs. Gélinas,

J. B. L. Hould,

b.



393

Lundi, le 29 Janvier 1894.

L. Lyburner,  
J. Lyburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Adolphe Arcand, demandant d'être nommé Electricien pour le Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Rapport:

J'ai l'honneur de soumettre pour l'information de votre Conseil mon rapport pour les douze mois écoulés le 31 Décembre dernier (1893).

Ce rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses, ainsi que des exposés sous forme de tableaux, indiquant le revenu estimé et réel de 1893, et les crédits et déboursés pour la même année; et de plus le bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1893.

Son Honneur le Maire dans son discours d'inauguration, à la séance de ce Conseil, en date du quinze du courant, vous a fait un exposé de l'état financier de la Corporation de cette Cité, et a profité de cette circonstance pour vous faire des suggestions très-importantes qu'il serait utile de prendre en considération en étudiant le présent rapport lors des prochaines appropriations et je me ferai un devoir de vous faire alors les suggestions que je crois nécessaires dans l'intérêt des finances de cette Corporation.

Je suis,  
Messieurs

Votre humble serviteur,  
(Signé) L. P. Desaulniers,

Sec. Prés.

Proposé par Mr. A. Lyburner,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que la résolution passée le vingt-deux de Janvier courant, formant les Comités Permanents de

ce

Requête de  
Mr. Adolphe Arcand.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier,  
pour l'année 1893.

1<sup>ère</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Lundi, le 29 Janvier 1894.

ce Conseil, pour les douze mois qui expireront le trente-et-un de Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, soit amendée, et que les dits Comités soient composés comme suit, savoir:

— Finances. —

M. J. B. L. Hould, . . . . . Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, P. Bournival, H. Dussault et Frs. Gélinas.

— Aqueduc et Eclairage. —

M. Antoine St. Pierre, . . . . . Président,  
M. M. Alex. Baptist, Jos. Bellefeuille, P. Bournival et P. Lymburner.

— Drainage. —

M. P. Lymburner, . . . . . Président,  
M. M. Jos. Bellefeuille, C. Lymburner, D. Ricard et Ant. St. Pierre.

— Eau. —

M. Joseph Bellefeuille, . . . . . Président,  
M. M. Alex. Baptist, J. B. L. Hould, C. Lymburner et Ant. St. Pierre.

— Police. —

M. Hubert Dussault, . . . . . Président,  
M. M. Alex. Baptist, Frs. Gélinas, D. Ricard et J. Savard.

— Chemins. —

M. A. O. Bressé, . . . . . Président,  
M. M. P. Bournival, H. Dussault, P. Lymburner et J. Savard.

— Sants. —

M. Frs. Gélinas, . . . . . Président,  
M. M. A. O. Bressé, J. B. L. Hould, J. Savard et Ant. St. Pierre.

— Marchés. —

M. Jérémie Savard, . . . . . Président,  
M. M. Alex. Baptist, H. Dussault, C. Lymburner et P. Lymburner.

— Hôtel-de-Ville. —

Lundi, le 29 Janvier 1894.

— Hôtel-de-Ville. —

M. C. Lyburner, . . . . . Président,  
M. M. A. Bournival, J. B. L. Hould, D. Ricard et J. Savard.

— Commune. —

M. Désiré Ricard, . . . . . Président,  
M. M. A. P. Bressé, Frs. Gélinas, C. Lyburner et J. Lyburner.

Adoptée.

Proposé par M. Dussault,  
Secondé par M. Savard,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé d'informer les différentes associations qui ont l'usage de la Salle St. Joseph, dans l'Hôtel-de-Ville, pour leurs assemblées et délibérations, qu'à partir du premier Mai prochain (1894), le Conseil ne pourra continuer la permission qu'il leur avait accordée à ce sujet, ou qu'il aura besoin de cette salle pour les séances de ses différents comités.

Adoptée.

Proposé par M. St. Pierre,  
Secondé par M. Bellefeuille,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à déposer à la Banque d'Hochelaga, quinze mille piastres des débentures, intitulées: "Bons de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau", en sûreté collatérale pour billet promissoire.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le trente-et-un de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

(L.) H. Desautels  
Sec.-Trés.

P. T. Carmichael  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Avis aux différentes sociétés qui occupent la Salle St. Joseph.

3<sup>e</sup> Motion  
Dépôt de Débentures à la Banque d'Hochelaga.

Ajournement.

Mercredi, le 31 Janvier 1894.

Assemblée Régulière.  
31 Janvier 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le trente-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. E. Panneton, Secr.,
Messieurs les Echevins	Jos. Bellefeuille,
	J. Bournival,
	A. P. Bessie,
	H. Dussault,
	J. B. L. Hould,
	E. Lymburner,
	J. Lymburner,
	J. Savard,
	Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Téléphore Lymburner

Requête de Mr. Téléphore Lymburner, demandant la permission de passer un fil en fer, à vingt pieds au-dessus de la rue St. George, entre sa manufacture et l'établissement de Mr. J. Pémillard, afin de se procurer le pouvoir moteur pour ses machineries.

Accordée.

Requête de  
Mr. Louis Hamel, fils.

Requête de Mr. Louis Hamel fils, Chef de Police, demandant que le combustible, pour sa demeure privée, ne lui soit pas retranché.

Référée aux Comités du Feu et de Police.

Rapport du  
Comité de l'Éclairage,  
concernant la nomination  
d'un Electricien.

Rapport:

Le Comité de l'Éclairage auquel avait été référées les différentes requêtes des aspirants à la charge d'électricien de ce Conseil, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris connaissance de ces demandes et après mûre délibération il recommande la nomination de Mr. Arthur Normand à cette charge avec un salaire de quarante

et.

397

# Mercredi, le 31 Janvier 1894.

et une piastre et soixante-et-six centins par mois.  
 Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 31 Juillet 1894.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Antoine St. Pierre,  
 Thomas Bournival,  
 J. Lymburner,  
 Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le rapport  
 du Comité de l'Éclairage

Proposé par Mr. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Vote des appropriations  
 pour l'année 1894.

Proposé par Mr. Hould,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1894, préparés conformément aux Actes 38 Vict. Chap. 76, Sec. 42; 40 Vict. Chap. 51, Sec. 75 et 53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant des recettes ordinaires pour l'année écoulée le 31 Décembre 1893. \$50,841.23

## Revenus Probables.

Cotisations et Taxes.

Cotisations régulières,  
 Taxe sur Bateaux,  
 Taxes des Rues sous Contrôle,

25,000	—		
100	—		
1,000	—	26,100	—
		\$ 26,100	—

A Reporter

# Mercredi, le 31 Janvier 1894.

		Report	\$ 26,100 -
<b>Licences.</b>			
Hôtels,	1,800	-	
Magasins de Liqueurs,	2,250	-	
Charretiers,	100	-	
Ecuries de Louage,	225	-	
Bouchers,	40	-	
Colporteurs,	40	-	
Regrattiers,	100	-	
Traversiers,	500	-	
Marchands de poudres,	8	-	
Cirques et Jeux,	10	-	5,073 -
<b>Marchés.</b>			
Marché-aux-Denrées,	1,450	-	
Marché-aux-Foins,	450	-	
Etaup des Bouchers,	1,300	-	
Magasins du Marché,	600	-	4,100 -
<b>Communes.</b>			
Rentes Constituées et Commutations,	600	-	
Pâturage d'animaux,	10	-	
Vente et Loyer de terrains,	15	-	625 -
Paup de l'Eau,			15,500 -
Ponts St. Maurice, (Céages)			4,000 -
Pape du Drainage,			2,300 -
Paup de la Lumière Electriques,			6,000 -
Loyer de la Grande Salle de l'Hotel de Ville,			150 -
Intérêt sur arriérages de Papes &c.,			200 -
<b>Revenus Casuels.</b>			
AVIS aux retardataires,	20	-	
Apposition du Sceau,	10	-	30 -
			\$ 64,078 -
Argent en main le 31 Décembre 1893.			11,871 75
			\$ 75,949 75

Dépenses

# Mercrredi, le 31 Janvier 1894.

## — Dépenses Probables. —

### 1° Fonds d'Amortissement.

### 2° Intérêt, Escompte & Commission.

7%	l'int. sur	\$41,500	Ancienne Dette consolidée,	2,905	—	
5%	"	65,500	Nouvelle Dette consolidée,	3,275	—	
6%	"	97,666. <sup>67</sup> / <sub>100</sub>	Dette de L'Égueduc,	5,860	—	
6%	"	26,000	Dette des Ponts, St <sup>e</sup> Maurice,	1,560	—	
5%	"	20,000	Bonus à Hall, Neilson & Co <sup>ie</sup> ,	1,000	—	
5%	"	43,000	Dette au Fonds d'Empt. Municipal,	2,150	—	
5%	"	35,000	Bonus à R. Smardon,	1,750	—	
5%	"	5,000	Bonus à la Pelinas & Brière,	250	—	
5%	"	2,500	Bonus à L. P. Grottier,	125	—	
5%	"	20,000	Dette b <sup>ie</sup> band <sup>es</sup> des bond <sup>es</sup> d'Éau,	1,000	—	
5%	"	60,000	Drainage,	3,000	—	
5%	"	2,000	Dette des Incendies,	100	—	
5%	"	45,000	Lumière Électrique,	2,250	—	
6%	"	2,508. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>	de Rentes Foncières,	150	51	
Commission & Fonds d'Amortissement,				4,624	49	30,000

### 3° Salaires.

Secrétaires-Trésoriers,	1,200	—	
Asst <sup>e</sup> Secrétaires-Trésoriers,	700	—	
Comptable,	550	—	
Asst <sup>e</sup> Comptable,	300	—	
Auditeurs,	50	—	
Évaluateurs et leur Clerc,	200	—	
Collecteurs et Messagers,	400	—	3,400

### 4° Assurances.

Contre le Feu,			340
----------------	--	--	-----

### 5° Département du Feu.

Fournitures, Entretien et Réparations,	100	—	
Chauffage,	112	—	
Fourrage et Entretien des Chevaux,	140	—	
A Reporter	352	—	\$33,740

Mercredi, le 31 Janvier 1894.

Département du Feu.	Report	\$ 352	-	\$ 33,740	-
.. Télégraphe d'Alarme,		100	-		
Costumes des Pompiers,		10	-		
Ouvrier du Département,		36	-		
Téléphone,		70	-	568	-
6° Département de l'Acqueduc.					
Salaires du Surintendant,		500	-		
.. de l'Asst. Comptable,		450	-		
.. du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		425	-		
.. du 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		375	-		
.. du Tourne-Robinets,		112	-		
Chauffage, (Charbon et bois)		3,000	-		
Entretien et Réparations,		500	-		
Papeterie, Annonces et Impressions,		70	-		
Criées Publiques,		8	-		
Timbres de Postes et Télégrammes,		2	-	5,442	-
7° Eclairage.					
Salaires du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		175	-		
.. du 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		125	-		
.. de 2 Chauffeurs à \$360. ch.		720	-		
.. de 2 hommes pour entretien des Lampes à \$300. ch.		600	-		
Combustible,		6,000	-		
Entretien et Réparation du <u>Plant</u> ,		100	-		
Ouvriers du Département,		24	-		
Huile et Waste,		600	-		
Frais Légal,		20	-		
Téléphone,		30	-		
Bâtisse,		200	-		
Frais de voyage,		20	-		
Electriciens,		600	-	9,214	-
8° Département des Marchés.					
Entretien et Réparations,		100	-		
Clerc du Marché - au - Denrées, (Salaires)		240	-		
Asst. Clerc du Marché - au - Denrées, "		120	-		
Clerc du Marché - au - Foin, "		240	-	400	-
	Et Reporter			\$ 49,664	-



40

# Mercredi, le 31 Janvier 1894.

	Report \$		
9 <sup>o</sup> Département de la Commune.			\$ 49,664 -
Entretien et Réparations,			100 -
10 <sup>o</sup> Département des Chemins.			
Entretien et Réparations,	500	-	
Effets et Outils,	500	-	
Chemins et Traverses l'hiver,	160	-	
Actes Notariés et Enregistrement,	10	-	
Criées Publiques,	5	-	
Salaires de l'Inspecteur,	250	-	
" de l'Ouvrier,	72	-	
Fourrage et Entretien des Chevaux, (partie)	200	-	
Impressos,	50	-	
11 <sup>o</sup> Département de la Santé.			1,747 -
			100 -
12 <sup>o</sup> Département de la Police.			
Salaires du Chef,	390	-	
" de 5 Constables @ \$350. chacun,	1,750	-	
" " 2 Assistants @ \$300. "	600	-	
Assurance du Corps de Police contre les accidents,	60	-	
Timbres Judiciaires,	10	-	
Costumes,	125	-	
Ameublement et Entretien,	25	-	
Pension des Prisonniers,	10	-	
Police à la Gare du C. P. R.	182	50	3,152 50
13 <sup>o</sup> Département de l'Hôtel-de-Ville.			
Entretien et Réparations,	150	-	
Ameublement et Fournitures,	50	-	
Chauffage,	340	-	
Ouvrier de la bâtisse,	24	-	564 -
14 <sup>o</sup> Atelier des Départements.			
Outils, Combustible, &c,			30 -
15 <sup>o</sup> Aqueduc Construction.			500 -
A Reporter			\$ 55,857 50

Mercredi, le 31 Janvier 1894.

		Report		
16°	Frais Legaux.			55,854 50
				500 —
17°	Papeterie, Annonces et Impressions.			300 —
18°	Carrés Publics.			
	Carré Champlain,	200	—	
	" La Fosse,	10	—	
	" Le Platon,	30	—	
	Clôture et trottoir du carré Champlain,	500	—	740 —
19°	Ponts St. Maurice.			
	Entretien et Réparations,	300	—	
	Chauffage et Eclairage,	100	—	
	Salaires du Gardien,	300	—	
	" de L'ouvrier,	48	—	748 —
20°	Rues sous Contrôle.			1,000 —
21°	Dépenses Contingentes.			
	Elections Municipales,	30	—	
	Frais de voyage,	100	—	
	Timbres de Poste et Télégrammes,	15	—	
	Criées Publiques et Affiches,	10	—	
	Actes Notariés et Enregistrement,	25	—	
	Fêtes Publiques,	50	—	
	Assurance de l'Huissier,	6	—	236 —
22°	Fonds de Réserve.			
	5% sur revenus ordinaires estimés à \$64,078.00			3,203 90
				\$62,585 40

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le premier de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desautels  
Sec. Prés.

P. J. Armand  
Maire.

Jeudi, le 1<sup>er</sup> Février 1894.

Assemblée Régulière:  
1<sup>er</sup> Février 1894.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le premier jour de Février, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- A. Bournival,
  - A. P. Bressé,
  - H. Dussault,
  - J. B. L. Hould,
  - C. Lymburner,
  - J. Lymburner,
  - Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin A. P. Bressé est appelé à présider l'assemblée du Conseil. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec 53 Vict., Chap. 69, Sec. 9, et d'une résolution passée par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à sa séance du quinze Janvier dernier (1894), j'ai présidé en ma qualité de Maire avec l'assistance du Secrétaire-Trésorier de la dite Cité, la votation qui a eu lieu le trente-et-un Janvier dernier, à l'Hôtel de Ville, afin d'approuver ou de désapprouver le règlement passé par le dit Conseil le vingt-neuf Décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, et intitulé: Chapitre 59, Règlement pour amender le Chapitre 34 autorisant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie, aussi à accorder

Rapport sur  
le résultat de la vota-  
tion concernant le règle-  
ment Chapitre 59.

Jeudi, le 1<sup>er</sup> Février 1894.

accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture. Le bureau de votation a été ouvert à neuf heures du matin, mercredi, le trente et un Janvier dernier (1894), et a resté ouvert pour l'enregistrement des votes des électeurs municipaux propriétaires, pour ou contre l'adoption du dit règlement, jusqu'à cinq heures de l'après-midi, le même jour. J'ai alors constaté le nombre de votes donnés, et le résultat de la votation est comme suit, savoir: trois cent quatre-vingt-cinq votes ont été donnés, dont trois cent trente-huit pour l'adoption du dit règlement et quarante-sept contre.

J'annexe au présent rapport comme en faisant partie, un état indiquant la valeur immobilière imposable de chacun des voteurs d'après le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, par lequel état il appert que le dit règlement a été approuvé par les votes des deux tiers en nombre et en valeur des dits propriétaires qui ont voté.

En foi de quoi, nous les soussignés, avons signé le présent rapport aux Trois-Rivières, ce premier Février mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

(Signé) P. E. Panneton, Maire.  
(Signé) L. Phs. Désaulniers, Secrétaire-Trésorier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze le Février courant, à sept heures et demie du soir.

(S.) L. Phs. Désaulniers, Sec. Trés.

A. P. P. P. P. Président,

Ajournement.

Lundi, le 12 Février 1894.

Assemblée Régulière.  
12 Février 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en  
la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Février, en  
l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-  
quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
  - P. Bournival,
  - A. P. Bressé,
  - J. B. L. Hould,
  - C. Lyburner,
  - A. Lyburner,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de  
Monsieur le Proc. Maire, Monsieur l'Echevin J. B. L.  
Hould est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Philippe Gravel, demandant une ré-  
duction sur le montant de son compte de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Lue une lettre de Mr. A. J. Descôteaux, informant le Con-  
seil, qu'à partir du deux de Février courant, il ne fait usage  
que de deux lumières électriques au lieu de trois.

Rapport:

Messieurs,

Les Comités du Feu et de la  
Police auxquels avait été référée la requête de Mr. Louis  
Hamel, Chef de Police, présentée à votre Conseil, à sa  
séance du trente-et-un de Janvier dernier, et demandant que  
le chauffage pour son logement, dans l'étage supérieur  
de la station de Police, ne lui soit pas retranché, ont l'honneur  
de faire rapport: — Qu'ils ont pris connaissance de la dite  
requête,

Requête de  
Mr. Philippe Gravel.

Lettre de  
Mr. A. J. Descôteaux.

Rapport des  
Comités du Feu et de  
la Police.

Lundi, le 12 Février 1894.

requête, et qu'après avoir délibéré sur cette question, ils ne croient pas devoir en appuyer les conclusions, cû que le Conseil, a, par une résolution passée à sa séance du vingt-neuf de Décembre dernier (1893), décidé de ne plus fournir de combustible aux Employés de la Corporation, à part du Messenger du Conseil.

Mr. L'Échevin Antoine St. Pierre diffère d'opinion avec les membres des Comités, sur cette question.

Respectueusement soumis,  
 Hôtels-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 12 Février 1894. } (Signé) Joseph Bellefeuille,  
 Cyriac Lymburner,  
 D. Ricard,  
 J. B. L. Hould,  
 Jérémie Savard.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Adoption du Rapport des  
 Comités du Feu et de la  
 Police.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport des Comités  
 du Feu et de la Police qui vient d'être lu soit  
 adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Électricien de la Cité.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au  
 Conseil d'un rapport de l'Électricien de la Cité, con-  
 cernant les installations et les transformers.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Avis de contestation du  
 Rôle d'Évaluation par  
 la Banque d'Hochelaga.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une requête à  
 la Cour Supérieure, de la Banque d'Hochelaga, appe-  
 lant de la décision du Conseil de la Cité des Trois-  
 Rivières, concernant la correction du Rôle d'Éva-  
 luation.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Bressé,  
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que L. D. Pâquin, C. S., Avocat  
 de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour  
 et au nom de la Corporation de cette Cité et à répondre

à

Lundi, le 12 Février 1894.

à la contestation de la Banque d'Hochelaga devant la Cour Supérieure, concernant le rôle d'évaluation de cette Cité.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$11,000.00, en faveur de la Banque d'Hochelaga.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Savard,

Que J. B. L. Hould, Ecr. soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelaga, un billet promissoire au montant de onze mille piastres, à trois mois de la date du vingt-trois de Février courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Heures d'ouvrage des Employés de la Corporation.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que l'Inspecteur de Ville reçoive instruction que les heures d'ouvrage des personnes qui travaillent sous son contrôle pour le Département des Chemins, devront être de sept heures du matin jusqu'à midi et de une heure de l'après-midi jusqu'à six heures du soir. Les Charretiers de la Station du Peu, lorsqu'ils travailleront avec les chevaux pourront laisser l'ouvrage à onze heures et trois quarts de l'avant-midi.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

M. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

W. L. Hould  
Président.

Assemblée Régulière.  
19 Février 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 19 Février 1894.

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins  
Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Joseph Lafont.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Lafont, demandant qu'une li-  
cense d'Ecurie de Louage lui soit accordée.

Accordée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bellefeuille,	Mo. Mo. Bournival,
Gélinas,	Bressé,
Lymburner, C.	Dussault,
Lymburner, P.	Hould.
Ricard,	
Savard,	
St. Pierre,	

Requête de  
Mr. Jos. M. Prigon.

Requête de Mr. Joseph M. Prigon, demandant le  
patronage des assurances contre le feu, sur une partie  
des propriétés de la Corporation.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Messrs. R. Sardon & Fils.

Requête de Messieurs R. Sardon & Fils, demandant  
main-levée de l'hypothèque que la Corporation de cette  
Cité possède contre leur établissement.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. G. René Barthe.

Requête de Mr. G. René Barthe, informant le Conseil,  
qu'il est prêt à fournir les garanties requises, pour la  
vente des huiles nécessaires pour l'Agueduc et le Département  
de



Lundi, le 19 Février 1894.

Lettre de  
Messrs. O'hearn & Soper.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

de l'Éclairage.

Une lettre de Messieurs O'hearn & Soper, offrant de vendre des appareils pour éclairage électrique à la Corporation de cette Cité.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	16	23
" " Do.	(Ent. & Répt.)	146	28
" des Chemins,		164	35
" " Marchés,		60	85
" du Feu,		39	29
" de l'Éclairage,		34,574	82
" de l'Hôtel-de-Ville,		34	96
" de la Police,		264	23
Drainage,		2	70
Ponts St. Maurice,		26	45
Rues sous Contrôle,		95	90
Carrié Champlain,		-	80
Atelier des Départements,		-	32
Billets Payables,		40,000	-
Intérêt et Commissions,		4,735	73
Papeterie et Impressions,		27	-
Vente de terrains,		55	10
Dépenses Contingentes,		28	25
Salaires,		462	49
Divers Comptes,		1,005	14
		81,440	89

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. B. L. Hould, Président  
Prs. Hélinas,

Thomas

Lundi, le 19 Février 1894.

(Signé) Thomas Bournival,  
Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	7	—
" " Do. (Ent. & Répt.)	8	35
" des Chemins,	24	35
" du Feu,	2	50
" de l' Eclairage,	118	53
" de l' Hôtel-Ville,	1	—
" de la Police,	6	—
Rues sous Contrôle,	22	—
Billets Payables,	35,000	—
Intérêt et Commissions,	228	22
Dépenses Contingentes,	1	—
Rivers Comptes,	2	—
	<b>35,420</b>	<b>95</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. B. L. Hould, Prsdt.,  
Fr. Gélinas,  
Thomas Bournival,  
Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 3. —

Rapport: Messieurs,  
Le Comité des Finances auquel a été référé la requête de Mr. Philippe Gravel, présentée à votre Conseil, à sa séance du douze de Février courant, et demandant une réduction sur le montant qu'il doit à la

Lundi, le 19 Février 1894.

la Corporation de cette Cité, pour arrérages de taxes, a l'honneur de faire rapport: — Qui après avoir pris connaissance de la dite requête, il ne croit pas opportun de suggérer que la demande de Mr. Gravel soit accordée.

Respectueusement soumis,  
Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 19 Février 1894. } (Signé) J. B. L. Hould, Préd.,  
Fr. Liétras,  
Thomas Bournival,  
Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille.

Ce dernier rapport est amendé, en retranchant les intérêts sur arrérages du compte de Mr. Philippe Gravel.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
secondé par Mr. Cressé,

Que les rapports Nos 1, 2 et 3 du Comité des Finances qui viennent d'être lus, soient adoptés tels qu'amendés.

Adoptés.

1ère Motion  
Rapports du Comité  
des Finances adoptés.

Rapport de  
l'Electricien de la Cité.

Rapport:

Messieurs,

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil, que conformément à l'ordre que j'en ai reçu, j'ai fait la visite des compteurs électriques installés chez différentes personnes faisant usage de l'éclairage électrique dans cette Cité.

Chez Mr. Olf. Baptist, le compteur a marqué depuis le 11 Mai 1892 jusqu'au 14 Février 1894, 44,480 hrs; son nombre de lumières est de 37 lampes de 16 chandelles.

Chez Mr. Henry Hart, depuis le 13 Novembre 1890 jusqu'au 14 Février 1894, 22,650 hrs; son nombre de lampes est de 27 lampes de 16 chandelles.

Chez Mr. R. Kiernan, depuis le 19 Septembre 1890 jusqu'au 16 Mai 1893, 23,560 hrs; son nombre de lampes est de 17 de 16 chandelles.

Chez le Rév. Stuart, depuis le 12 Juillet 1892 jusqu'au 14 Février 1894, 16,610 hrs; son nombre de lampes est de

Lundi, le 19 Février 1894.

31 de 16 chandelles.

La St. Maurice Lumber Co., depuis le 19 Septembre 1890 jusqu'au 19 Février 1894, 73,210 hrs.; le nombre de lampes est de 53 de 16 chandelles.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 19 Fév. 1894.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que l'huile de la Royal Oil Co., offerte par Mr. René Barthe, pour l'usage des machineries de la lumière électrique et de l'Acqueduc soit essayée, et s'il est trouvé que cette huile donne satisfaction après en avoir fait l'essai, la Corporation devra l'acheter au prix mentionné dans la demande de Mr. Barthe.

Adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:

- |                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| Pour:                | Contre:           |
| Mr. M. Bellefeuille, | Mr. M. Pournival, |
| Dussault,            | Cressé,           |
| Gélinas,             | St. Pierre.       |
| Hould,               |                   |
| Lymburner, G.        |                   |
| Lymburner, P.        |                   |
| Ricard,              |                   |
| Savard,              |                   |

Résignation de Mr. l'Échevin St. Pierre.

Lue une lettre de Mr. l'Échevin St. Pierre, offrant sa résignation comme Président des Comités de l'Acqueduc et de l'Éclairage.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Th. Décauliers  
Sec. Prés.

P. Amyon  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Achat d'huile de la  
"Royal Oil Co."

Lundi, le 12 Mars 1894.

Assemblée Régulière.  
5 Mars 1894.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le cinq de Mars, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins A. O. Bressé, H. Dussault, Frs. Gélinas, J. B. L. Hould, C. Lymburner, P. Lymburner, D. Ricard, J. Savard et Ont. St. Pierre ont ajourné l'assemblée du Conseil à Lundi prochain, le douze de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*H. Décaubier*  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
12 Mars 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. S. Canneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins

Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Frs. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ont. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. F. X. Duval, demandant qu'une part du patronage pour les impressions de la Corporation lui soit accordée.

Requête de Monsieur Warren Curtis, demandant une exemption de taxes, sur les scieries qu'il possède

en

Requête de  
Mr. F. X. Duval.

Requête de  
Mr. Warren Curtis.

# Lundi, le 12 Mars 1894.

Requête de  
Mr. G. D. Hébert.

en cette Cité, ainsi qu'une réduction des taux de l'Eau.  
Référé au Comité des Finances.  
Requête de Mr. Charles Dupont Hébert, demandant que la taxe de locataire soit déduite de son compte, vu qu'il habite avec son Oncle Charles Lajoie comme faisant partie de la même famille.

Requête de  
Messrs. Ed. Malhiot & Frères.

Référé au Comité des Finances.  
Requête de Messieurs Edouard Malhiot & Frères, demandant une exemption de taxes, sur leur manufacture de cigares.

Requête de  
Messrs. G. Brunelle & Frères & all.

Référé au Comité des Finances.  
Requête de Messieurs Louis Brunelle & Frères et autres, demandant que des changements soient faits dans les heures de fermeture des magasins.

Lettre de  
Mr. Gélas Corbeil.

Référé au Comité Général.  
Lue une lettre de Mr. Gélas Corbeil, réclamant la somme de deux piastres et cinquante centins, pour dommages causés à la vitrine de son magasin.

Lettre du  
Gérant de la Banque  
d'Hochelega, Mr. G. A. Sylvestre.

Référé au Comité des Finances.  
Lue une lettre de Mr. G. A. Sylvestre, demandant que la connexion des fils de l'éclairage électrique soit faite, au nouvel édifice de la Banque d'Hochelega, au coin des rues Notre-Dame et Du Platon, et informant le Conseil, que depuis le cinq Mars courant, cette banque ne fait plus usage de lumière électrique, dans son bureau actuel.

Lettre de  
Mr. A. B. Van Nelson.

Référé au Comité de l'Eclairage.  
Lue une lettre de Mr. A. B. Van Nelson, demandant que la connexion des fils de l'éclairage électrique soit faite, à sa résidence, sur l'Avenue Laviolette, et qu'un compteur y soit placé.

Lettre de  
Mr. Pélésphore Dugré.

Référé au Comité de l'Eclairage.  
Lue une lettre de Mr. Pélésphore Dugré, offrant au Conseil de lui vendre un terrain, situé sur le Côteau, pour servir de dépôt.

Référé au Comité de Santé.

Rapport:

# Lundi, le 12 Mars 1894.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$ 5,054 90
" " Do.	(Ent. & Répt)	160 67
" des Chemins,		47 18
" des Marchés,		50 50
" du Feu,		17 85
" de l' Eclairage,		309 25
" de l' Hôtel-de-Ville,		6 15
" de la Police,		256 35
" de la Santé,		1 19
Ponts St. Maurice,		25 —
Rues sous Contrôle,		11 75
Billets Payables,		11,000 —
Intérêt et Commission,		180 25
Frais Légaux,		168 72
Salaires,		262 49
Divers Comptes,		23 50
		\$ 17,545 75

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. B. L. Hould, Prsdt  
Frs. Gélinas,  
Thomas Bournival,  
Hubert Dassault,  
Joseph Bellefeuille.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 12 Mars 1894.

Département des Chemins,	14	92
" " Marchés,	"	50
" de l'Éclairage,	34	40
" de l'Hôtel-de-Ville,	1	50
Rues sous Contrôle,	12	50
Papeterie et Impressions,	2	"
Vente de terrains,	30	20
Divers Comptes,	1	"
Frais Légaux,	200	"
	<b>300</b>	<b>02</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Hould, Présdt.,  
 Frs. Gélinas,  
 Thomas Bournival,  
 Hubert Dussault,  
 Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion.  
 Rapports du Comité  
 des Finances adoptés.

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que les rapports numéros un et  
 deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptées.

Rapport du  
 Comité de l'Acqueduc  
 et de l'Éclairage.

Rapport: Le Comité de l'Acqueduc et de l'Éclairage ayant fait l'examen et l'essai de la nouvelle pompe à vapeur manufacturée par Messieurs Beauchemin & Co. de Sorel, pour l'Acqueduc de cette Cité, a constaté et est d'opinion que les dits M. M. Beauchemin & Co. ont rempli les conditions de leur contrat et qu'en conséquence ils ont droit au paiement de la somme stipulée au dit contrat.

Respectueusement soumis,  
 Hôtel-de-Ville,  
 Trois Rivières, 5 Mars 1894. } (Signé) Antoine St. Pierre,  
 Alex. Baptist,  
 Joseph Bellefeuille,



47

# Lundi, le 12 Mars 1894.

J. Lymburner,  
Thomas Bournival.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour payer \$5,000.00 à  
Messrs. Beauchemin & Co.

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. Lymburner,

Que le rapport du Comité de  
l'Acqueduc et de l'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptés.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins recommande que l'Inspec-  
teur de Ville soit autorisé à acheter quatre toises de pierre,  
pour remplir le quai situé près du moulin-à-vent, en cette  
Cité, et ce, au prix de six piastres par toise, et même, d'aller  
jusqu'à huit toises.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Mars 1894.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. P. Bressé, Prés.,  
J. Lymburner,  
Thomas Bournival,  
Hubert Dussault.

3<sup>e</sup> Motion  
Achat de pierres pour quai  
du Moulin-à-vent.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Hould,

Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptés.

Rapport de  
l'Electricien de la Cité.

Rapport:

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que depuis quelques jours, je m'aperçois qu'une des machines  
électriques de votre installation d'éclairage, (la machine de  
500 lumières incandescentes) s'use rapidement; L'armature  
de cette machine est considérablement détériorée et je vous  
donne avis par les présentes que ma perspective est que  
cette machine devra cesser de fournir de la lumière d'ici  
à une époque très-rapprochée.

Veillez, Messieurs, agréer l'expression de mon entier dévouement.

Votre etc.,

(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

Trois-Rivières, 2 Mars 1894.

Référé

Lundi, le 12 Mars 1894.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en  
faveur de Mr. Antoine  
Duchaine.

Référé au Comité de l'Éclairage.  
Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la somme de onze piastres et  
trente-huit centins chargée au compte de Mr. Antoine  
Duchaine pour taxe sur loyer, sur commerce et sur fonds  
de marchandises, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-  
treize, soit déduite, vu qu'il n'était pas locataire, ni com-  
merçant et qu'il n'avait pas de fonds de marchandises.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Messrs. Geo. Rivard et  
Napht. Raymond nommés  
surveillants des dynamos

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Messieurs George Rivard  
et Napoléon Raymond soient engagés au mois, comme  
surveillants des dynamos et autres machineries du Dépar-  
tement de l'Éclairage Électrique, et cela, avec un salaire  
de trente piastres par mois, depuis le quinze de Janvier  
dernier (1894).

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en  
faveur du Gardien des  
Ponts St. Maurice.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que le Gardien des Ponts  
St. Maurice soit exempté de payer la taxe sur un  
chien, attendu que cet animal lui est d'une grande  
utilité dans l'exercice des devoirs de sa charge.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-  
neuf de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Pécaulnic  
Sec.-Prés.

H. Larmet  
Maire.

# Lundi, le 19 Mars 1894.

Assemblée Régulière.  
19 Mars 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Crs,  
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
 A. O. Bressé,  
 H. Dussault,  
 Frs. Gélinas,  
 J. B. L. Hoult,  
 C. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Napol. Charbonneau et al.

Requête de Mr. Napoléon Charbonneau et autres, bouchers, demandant la connexion des fils d'éclairage électrique, pour leurs étaux.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Lettre de  
Mr. G. René Barthe.

Que une lettre de Mr. G. René Barthe, s'informant du résultat de l'essai de l'huile qu'il a vendue à la Corporation.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Rapport du  
Comité des Finances,  
sur lettre de Mr. Gélas Corbeil.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité des Finances, auquel Votre Conseil a référé la requête de Mr. Gélas Corbeil, réclamant des dommages au montant de deux piastres et cinquante centimes, pour la réparation de la vitrine de son magasin, a l'honneur de faire rapport: — Qu'après avoir pris connaissance de la dite requête et avoir obtenu les informations nécessaires à ce sujet, il suggère que la somme de deux piastres soit accordée

Lundi, le 19 Mars 1894.

au dit Mr. Corbeil.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Hould, Prsnt,  
 Frs. Gélinas,  
 Joseph Bellefeuille,  
 Hubert Dussault.

1<sup>re</sup> Motion

Domages payés à Mr. Sélas Corbeil.

Proposé par Mr. C. Lyburner,

Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$5,600.00, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Hould,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de cinq mille six cents piastres, à trois mois de la date du vingt du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$6,000.00, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Hould,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de six mille piastres, à trois mois de la date du vingt-deux du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées et des Etaux des Bouchers

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. C. Lyburner,

Que les loyers des étaux, des bouchers dans la halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit Marché, qui le quatorze d'Avril prochain, n'auront pas été payés pour la présente année, aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, samedi le quatorze Avril prochain (1894),

à

421

# Lundi, le 19 Mars 1894.

à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier de Mai prochain, aux lieux, en la manière et aux conditions de l'année dernière, et que les glaciers dans les étaux des bouchers soient à la charge des locataires des dits étaux quant à l'entretien et réparation.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai qu'il soit passé un règlement établissant les conditions et les prix auxquels la lumière électrique sera accordée aux personnes qui désirent en faire usage.

En Conseil, ce 19 Mars 1894.

(Signé) Antoine St. Pierre.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre vingt-et-un des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant l'Acqueduc", soit amendé quant à ce qui concerne les taux de l'eau pour places d'écuries.

En Conseil, ce 19 Mars 1894.

(Signé) A. P. Bressé.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-sept de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

(Z. J. Décaubin)  
Sec. Prés.

R. P. Armeton  
Maire

Assemblée Régulière.  
27 Mars 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-septième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les

Mardi, le 27 Mars 1894.

Les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. B. Panneton, Esq.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,

A. P. Bressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

L. Lymburner,

J. Lymburner,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues...

Requête de  
Mr. Onézime Soupin.

Requête de Mr. Onézime Soupin, demandant une réduction des taux de péages des Ponts St. Maurice.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. P. H. St. Germain & al.

Requêtes de Mr. P. H. St. Germain et autres, demandant qu'une ligne de bateau traversier soit tenue, entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de St. Grégoire.

Requête de  
Messrs. O. Carignan & Fils & al.

Requête de Messieurs O. Carignan & Fils et autres, demandant que la traverse d'été soit tenue régulièrement, entre cette Cité et St. Grégoire.

Requête de  
Mr. Luc Forest & al.

Requête de Mr. Luc Forest et autres, demandant qu'une ligne de traverse soit tenue, en été, entre cette Cité et la Pointe de St. Grégoire.

Requête de  
Mr. Chs. Ed. Houde & al.

Requête de Mr. Chs. Ed. Houde et autres, demandant que la ligne de bateau-traversier, pendant la saison de navigation, soit continuée, entre cette Cité et la paroisse de St. Grégoire.

Lettre de  
Mr. Frs. Dasylova.

Lue une lettre de Mr. François Dasylova, Constable à la Gare du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, demandant des instructions concernant les devoirs de sa charge.

Référée au Comité de la Police.

Lue

# Mardi, le 27 Mars 1894.

Lettre de la  
Co<sup>te</sup> du Chemin de Fer Cana-  
dian du Pacifique.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Cana-  
dian du Pacifique, concernant les devoirs du Constable qui  
est de service à la gare, en cette Cité.

Référée au Comité de la Police.

Lettre de  
Mr. Eugène Godin.

Lue une lettre de Mr. Eugène Godin, concernant les compteurs  
pour éclairage électrique.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Lettre de  
Mr. Elzias Pelletier.

Lue une lettre de Mr. Elzias Pelletier, Secrétaire du Conseil  
d'Hygiène de la Province de Québec, concernant le Bureau  
de Santé de cette Cité.

Référée au Comité de Santé.

Lettre des  
Capitaines Bourgeois.

Lue une lettre des Capitaines Bourgeois, concernant les  
lignes de traverses, entre cette Cité et la paroisse de St. An-  
gèle de Laval, et entre cette Cité et la paroisse de St. Grégoire.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	50
" " Do.	(Ent. & Répt.)	168	39
" des Chemins,		112	88
" " Marchés,		51	13
" du Feu,		66	36
" de l' Éclairage,		353	88
" " l' Hôtel-de-Ville,		6	43
" " la Police,		259	70
" " " Communes,		-	04
Drainage,		3	20
Ponts St. Maurice,		25	-
Quai sous Contrôle,		12	50
Carré Champlain,		1	62
Atelier des Départements,		-	20
Billets Payables,		11,600	-
		À Reporter	\$ 12,661 86

Mardi, le 27 Mars 1894.

	Report	\$	12,661	86
Intérêt et Commission,			1,471	90
Papeterie et Impressions,			2	23
Taxes Municipales,			7	-
Salaires,			287	49
Divers Comptes,			34	37
		\$	14,464	85

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Hould, Prsdt,  
 Thomas Bournival,  
 Hubert Dussault,  
 Joseph Bellefeuille,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Ricard,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Vente du droit de tra-  
 verses, entre la Cité des  
 Trois-Rivières et la  
 rive Sud du Fleuve  
 St. Laurent.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Dussault,  
 Que l'enchère de Messieurs  
 Joseph Ernest Houdé & Co<sup>ie</sup>, au montant de quatre cent  
 soixante-et-quinze piastres, pour le droit exclusif de tra-  
 verse, entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de  
 St. Angèle de Laval, et leur enchère au montant de  
 cinq piastres, pour le droit exclusif de traverse, entre  
 la dite Cité et la paroisse de St. Grégoire, soient ac-  
 ceptées, et qu'un contrat soit passé à cet effet, aux con-  
 ditions auxquelles les dites traverses ont été vendues, de ma-  
 nière à fournir toute l'accomodation nécessaire au public.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Ricard.

Avis de motion:  
 Je donne avis par les présentes, qu'au  
 temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens  
 de



Mardi, le 27 Mars 1894.

de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit amendé quant à ce qui concerne les rues sous contrôle.

En Conseil, ce 27 Mars 1894.  
(Signé) D. Ricard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre vingt-et-un des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant l'Aqueduc", soit amendé quant à ce qui concerne les taux de l'eau pour places d'écuries.

En Conseil, ce 27 Mars 1894.  
(Signé) A. P. Bressé.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai qu'il soit passé un règlement établissant les conditions et les prix auxquels la lumière électrique sera accordée aux personnes qui désirent en faire usage.

En Conseil, ce 27 Mars 1894.  
(Signé) Antoine St. Pierre.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre huit des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières", soit amendé.

En Conseil, ce 27 Mars 1894.  
(Signé) Hubert Dussault.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

*H. Dussault*  
Sect.-Prés.

*J. L. Armand*  
Maire.

Lundi, le 9 Avril 1894.

Assemblée Régulière  
9 Avril 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Messieurs les Echevins

J. Bournival,
A. P. Bressé,
H. Dussault,
Frs. Gélinas,
J. B. L. Hould,
C. Lymburner,
J. Lymburner,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Thomas Bournival est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. P. B. Vanasse.

Requête de Mr. P. B. Vanasse, demandant que la côte qui conduit de la rue Bonaventure, au Côteau St. Louis soit réparée.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Frs. Robichaud.

Requête de Mr. Frs. Robichaud, demandant que la taxe comme charpentier et la taxe sur loyer soient déduites de son compte.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Messrs. Napol. Hébert  
et Chas. St. Germain.

Requête de Messieurs Napoléon Hébert et Charles St. Germain, demandant qu'une licence soit exigée pour chaque place occupée par un regrattier, sur le Marché.

Référée au Comité des Marchés.

Lue

Lundi, le 9 Avril 1894.

Lettre de la  
Royal Electric Co.

Lue une lettre de la "Royal Electric Co.", concernant sa réclamation contre la Corporation de cette Cité, et informant le Conseil qu'elle a pris une traite contre la dite Corporation.

Lettre de  
Mr. Alex<sup>d</sup> Baptist.

Lue une lettre de Mr. Alexander Baptist, demandant que la taxe des rues sous contrôle ne lui soit pas imposée, pour sa manufacture située sur la rue Du Fleuve, et demandant que l'éclairage électrique soit discontinué, pendant la saison d'été, au même établissement.

Lettre de  
Mr. Alexis Lord.

Lue une lettre de Mr. Alexis Lord, demandant l'usage d'un terrain qu'il occupait l'an dernier, comme locataire.

Référée au Comité de la Commune.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Répt.)	2	35
" des Chemins,		99	33
" des Marchés,		1	—
" du Feu,		16	27
" de l'Éclairage,		20	95
" de l'Hôtel-de-Ville,		19	10
" de la Police,		—	25
Rues sous Contrôle,		15	25
Papeterie et Impressions,		1	50
Divers Comptes,		225	28
		401	28

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. B. L. Gould, Préd<sup>t</sup>,  
Fr. Gélinas,  
Thomas Bournival,  
Hubert Desautel.  
Proposé

Lundi, le 9 Avril 1894.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité de Santé.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité de Santé, voulant se conformer aux règlements du Conseil d'Hygiène, fait rapport: — Qu'il recommande la nomination de Mr. Pierre Pâquin, teneur de maison de pension, comme Officier de Santé et Inspecteur de Boiries, pour faire exécuter tous règlements existant actuellement et ceux à être passés par le Conseil de cette Cité et par le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, avec un salaire de vingt-cinq piastres par mois, à compter du six d'Avril courant, le dit Pierre Pâquin devant être sujet aux obligations et aux engagements des autres Officiers et employés du Conseil de cette Cité. Le dit engagement devant prendre fin après trente jours d'avis, sous l'entente formelle qu'il sera soumis aux ordres du Comité de Santé et du Comité des Marchés.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 3 Avril 1894.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Frs. Gélinas, Prsdt.,  
J. B. L. Houllé,  
W. P. Bressé,  
Jérémie Savard.

Considération remise à Jeudi, le douze du courant.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 61.

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le projet de règlement, intitulé:  
Chapitre 61, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre quarante-six des règlements de ce Conseil, passé le douze Octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, et intitulé: Règlement pour amender le Chapitre sept des Règlements de ce Conseil,  
intitulé:

Lundi, le 9 Avril 1894.

intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves," et aussi pour amender ses divers amendements," soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 61 —  
Règlement des Chemins et Grèves amendé.

Chapitre LXI.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre quarante-quatre des règlements de ce Conseil, passé le douze Octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, et intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre sept des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves," et aussi pour amender ses divers amendements."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent unième du Chapitre sept des Règlements de ce Conseil et ses divers amendements sont remplacés par la suivante:

"101" Toute la rue du Platon et cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. Roch sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été et la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Roch et St. Anne, cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et Bell, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Deschamps et Bonaventure, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et St. Denis, cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Thomas, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Marie, cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champflour, cette partie de la rue Champflour comprise entre la rue St. Marie et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue Julie comprise entre les rues Royale et St. Geneviève, cette partie de la rue Niverville comprise entre les rues Royale et St. Marie, cette partie de la rue St. Geneviève comprise entre

Lundi, le 9 Avril 1894.

entre les rues Niverville et des Champs, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Notre Dame et St. Olivier, cette partie de la rue Plaisante et cette partie de la rue Volontaire comprises entre les rues Royale et St. Olivier, cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues Niverville et St. George, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Champs et St. George, toutes les rues Badaud, Bell, Craig, St. Antoine, René, Alexandre, St. Joseph et Hart sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'Été et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Cressé,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 62, Règlement pour amender le Chapitre vingt-et-un des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant l'Aqueduc", soit lu, passé et adopté.

Chapitre LXII.

Règlement pour amender le Chapitre vingt-et-un des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant l'Aqueduc."

Sec. 1. — Immédiatement après cette partie de la cédule du tarif des taxes de l'eau, concernant les chevaux et

vaches,

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 62.

— Chapitre 62 —  
Règlement de l'Aqueduc  
amendé.

Lundi, le 9 Avril 1894.

vaches, les notes suivants seront ajoutés:

Toute personne qui aura, en cette Cité, une écurie ou des écuries dont moyennant rémunération ou non il permettra l'usage au public voyageur ou aux personnes fréquentant les Marchés de cette Cité, paiera pour chaque place d'écurie occupée ou non cinquante centins par année.

Sec. 2. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. C. Lyburner,

Que le salaire de Mr. Arthur Robert, Assistant Comptable dans le bureau du Secrétaire Trésorier de ce Conseil, soit fixé pour la présente année à la somme de quatre cents piastres, sujet à la résolution du dit Conseil, passée le vingt-neuf Décembre dernier (1893), concernant l'engagement des Officiers et Employés.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gould,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que les certificats en faveur de Messieurs Louis Bergeron & Fils, Casimir Veillet, Joseph Lavasseur, Joseph Cloutier, Louis Edmond Dupresne, Napoléon Guillemette fils, Louis Isaïe Dupresne, Adélard W. Gauthier et Louis Morin pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et ceux en faveur de Messieurs Géphirin Gauthier & fils, Antoine Guertin, Joseph Lamothe, Ernest Bérard, Joseph Albert Duplessis & Co, Maxime Bellemare & Frère, Louis Adolphe Ricard, Joseph Bégin fils et Edouard Bourque pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés par ce Conseil, à la condition que les personnes ci-dessus remplissent les conditions exigées par les règlements

4<sup>e</sup> Motion  
Salaire de Mr. Arthur  
Robert augmenté.

5<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certifi-  
cats pour Auberges et  
Magasins de Liqueurs.

Lundi, le 9 Avril 1894.

réglements du dit Conseil, sans quoi leur certificat sera annulé et le montant payé pour l'obtention de tel certificat sera confisqué.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Date de l'examen de la  
liste des électeurs parlementaires.

Proposé par Mr. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Qu'il soit résolu, que ce Conseil commencera l'examen ou correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, pour l'année courante, jeudi, le douze Avril courant, à sept heures du soir, conformément à l'avis public donné par le Secrétaire Trésorier du dit Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gould,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à trois mois de la date du onze d'Avril courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gould,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à trois mois de la date du onze du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gould,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega,



# Lundi, le 9 Avril 1894.

L'Hochelega, un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à trois mois de la date du douze d'Avril courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Ajournement.

Adoptée.

Le Conseil continue ensuite la présente séance à Jeudi, le douze d'Avril courant, à sept heures du soir.

*E. H. Desaulniers*

Sec.-Prés.

*Thomas Bournival*  
Président.

Assemblée Régulière.  
12 Avril 1894.

Jeudi, le douzième jour d'Avril, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

Jos. Bellefeuille,  
 T. Bournival,  
 O. P. Bressé,  
 H. Dussault,  
 Ars. Gélinas,  
 J. B. L. Hould,  
 G. Lyburner,  
 J. Lyburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Lettre des  
Révérendes Dames Ursulines.

Lue une lettre des Révérendes Dames Ursulines, demandant la connexion des fils d'éclairage électrique, pour leur Monastère.

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapport du Comité de  
Santé rejeté.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité de Santé présenté à ce Conseil à la présente séance soit adopté.

Rejetée.

Jeudi, le 12 Avril 1894.

Rejetée sur division, sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Bellefeuille,	Mo. Mo. Gélinas,
Bournival,	Hould,
Bressé,	Ricard,
Dussault,	Savard,
Lymburner, G.	
Lymburner, J.	
S. Pierre,	

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 63.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 63, Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au Chapitre dix des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de l'Éclairage", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LXIII.

— Chapitre 63 —  
Règlement de l'Éclairage  
amendé.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au Chapitre dix des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de l'Éclairage".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — L'Electricien de la Cité des Trois-Rivières aura la charge de toutes les machines, appareils, outillage et autres accessoires se rapportant à l'éclairage de la dite Cité au moyen de l'électricité, en un mot de tout le plant de la lumière électrique, et il remplira tels devoirs relatifs à l'éclairage que le Comité de l'Éclairage ou le dit Conseil exigera de lui.

Sec. 2. — Le dit Electricien soumettra au Conseil de la dite Cité, le ou avant le quinzième jour des mois de Janvier et de Juillet de chaque année, un rapport détaillé sur l'état général du plant électrique, avec les informations et suggestions qu'il croira nécessaire d'y ajouter.

Sec. 3. —

Judi, le 12 Avril 1894.

Sec. 3. — L'Electricien de la Cite ou aucun des employes du Departement de l'Eclairage, pourra entrer a des heures convenables, c'est-a-dire entre neuf heures du matin et neuf heures du soir, dans toute maison ou batisse approvisionnee de la lumiere du dit plant et sur les terrains sur lesquels ou au-dessus desquels passent ou sont poses les fils, appareils ou autres accessoires du dit plant, soit pour les examiner soit pour s'assurer de la quantite de lumiere depensee ou fournie, soit pour placer ou enlever aucun electrometre, instrument, fil, appareil ou autre effet appartenant a la Corporation de la dite Cite.

Sec. 4. — Il est expressement defendu a tout occupant de maison ou de batisse ou d'aucune partie d'icelle approvisionnee de la lumiere du dit plant, de fournir la lumiere a d'autres personnes ou de s'en servir autrement que pour son propre usage ou de frauder la Corporation en aucune maniere en ce qui regarde la lumiere ainsi fournie; et tout tel occupant de maison ou de batisse ou d'aucune partie d'icelle ne pourra augmenter la quantite ou la capacite des lumieres dont il fait usage sans en avoir obtenu la permission du dit Comite ou du dit Conseil.

Sec. 5. — Il ne sera pas permis de se servir d'electrometre pour constater la quantite de lumiere depensee provenant du dit plant, a moins qu'il n'ait ete prealablement soumis au Comite de l'Eclairage et par lui approuve.

Sec. 6. — La taxe ou le tarif des taxes a etre payes par toute personne qui fait ou qui fera usage de la lumiere electrique provenant du dit plant sera suivant la cedula ci-jointe et pour pas moins d'un terme.

Sec. 7. — La dite taxe sera due et payable au Secretaire-Premier de ce Conseil, a son bureau, a l'Hotel de Ville, d'avance, en trois paiements egaux, dans les quinze premiers jours des mois de Janvier, Mai et Septembre de chaque annee, par la personne ou les personnes qui font ou qui feront usage de la dite lumiere.

Sec. 8. — Dans tous les cas de non-paiement de la dite

taxe

Jeu*di*, le 12. *Avril* 1894.

taxe imposée par le présent règlement, dans les quinze premiers jours des susdits mois de Janvier, Mai et Septembre de chaque année, le dit Conseil ou le Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation, pourra discontinuer l'approvisionnement de la dite lumière dans toute maison ou bâtisse ou endroit pour lesquels la dite taxe sera due, ou à toute personne qui fera défaut de payer la dite taxe, et la lumière ne sera donnée de nouveau à telles personnes ainsi en défaut, que lorsque paiement aura été fait de tous arriérages dus.

Sec. 9. — Lorsque pour les demeures privées, bureaux, églises, magasins, hôtels, restaurants, &c., dix lumières ou plus seront requises, les personnes pourront faire usage d'un électromètre, en payant les prix suivants:

Pour les demeures privées, bureaux, magasins, hôtels, restaurants, clubs et moulins, un demi-centin pour chaque ampère-heure.

Pour les églises, deux tiers de centin pour chaque ampère-heure.

Sec. 10. — Les personnes qui d'après le présent règlement auront droit de faire usage d'un électromètre se procureront à leurs frais et dépens le dit électromètre, lequel sera posé et installé de manière à ce que les Officiers du Département de l'Éclairage seuls puissent y avoir accès.

Sec. 11. — Toutes des dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 12. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Cédule.

Tarif des taxes de la lumière électrique.

Lorsque l'usage de la lumière électrique sera requise pour des demeures privées, des églises  
ou

# Jeu-di, le 12 Avril 1894.

Pour les bureaux publics, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 6. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "

Et ensuite quatre piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les magasins il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 4. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "

Et ensuite quatre piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les boutiques de barbiers il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 8. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	7. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	7. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "

Et ensuite cinq piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les hôtels, les restaurants, les clubs et les moulins à scies, &c., il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 9. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	8. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	8. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	7. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "

Pour

# Jeudi, le 12 Avril 1894.

Pour la 5 <sup>e</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 4. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l'an;
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " "	6. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " "	6. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 8 <sup>e</sup> " " " " " " "	5. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "
" " 9 <sup>e</sup> " " " " " " "	5. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "

Et ensuite cinq piastres pour chaque lampe additionnelle.  
Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite lecture d'un projet d'acte concernant les lignes de traverses entre cette Cité et la rive Sud du Fleuve St. Laurent.

3<sup>e</sup> Motion  
Contrat pour droit de traverse, entre la Corporation des Trois-Rivières et M<sup>rs</sup> Houde & Cie.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer le projet d'acte qui vient d'être lu devant ce Conseil, concernant la vente du droit de traverse entre cette Cité et la rive Sud du Fleuve St. Laurent à Messieurs Houde & Cie.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Honoraires de l'Avocat de la Corporation.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Qu'il soit résolu, qu'à l'avenir, les honoraires de l'Avocat de la Corporation soient les suivants: pour les consultations écrites, deux piastres, lorsqu'il n'aura pas la cause, et aucun honoraire lorsqu'il aura la cause. Dans les causes où la Corporation succombera ou dans lesquelles elle gagnera et qu'elle sera obligée de payer les frais, il devra charger la moitié de ses honoraires seulement. Lorsqu'il assistera aux séances des Comités ou du Conseil, pour donner son opinion verbale, il ne recevra aucun salaire.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Poste des Charretiers, à la gare du C.P.R.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que la partie Nord-Est de la rue Champflour, le long du trottoir que doit faire construire la

Judi, le 12 Avril 1894.

\* Le Conseil se forme en Comité Général, sous la Présidence de son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre, et après avoir entendu et jugé les dites plaintes, le Maire reprend son siège et le rapport suivant est lu:

la Compagnie du Pacifique Canadien, en partant de la gare jusqu'à la propriété de Mr. Barthélemy St. Hilaire, soit le poste que devront, à l'avenir, occuper les charretiers qui vont à l'arrivée des trains du Chemin de Fer en cette Cité.

Adoptée.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire rapport, que conformément à la loi électorale de Québec, il a ce jour examiné les plaintes par écrit qui ont été produites dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, contre la liste des électeurs parlementaires pour la présente année, et il recommande:

Rapport du Comité Général, concernant la liste des Electeurs Parlementaires.

Que la plainte de Mr. Eugène Panneton demandant que les noms de Messieurs Joseph Panneton, Alphonse Panneton et Révd. Elzé Panneton soient inscrits sur la dite liste, soit accordée.

Que la plainte de Mr. Robert Kiernan demandant que le nom de Mr. Walter Kiernan soit inscrit sur la dite liste, soit accordée.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 12 Avril 1894.

(Signé) P. E. Panneton,  
Maire.

6<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité Général adopté.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu, soit adopté, et que les noms de Messieurs Joseph Panneton, Alphonse Panneton, Révd. Elzé Panneton et Walter Kiernan soient inscrits sur la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, pour l'année courante.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers,  
Sec.-Trés.

P. E. Panneton  
Maire.

Lundi, le 23 Avril 1894.

Assemblée Régulière.  
23 Avril 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Sec.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
J. Bourhival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Frs. Gélinas,  
J. B. L. Houald,  
C. Lyburner,  
J. Lyburner,  
D. Ricard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. David Lefebvre et autres, demandant qu'un canal soit construit pour égouter la rue <sup>St<sup>e</sup> Anne</sup>.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Michael Bowland et autres, demandant d'empêcher l'obstruction des rues par les chars de la Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Ordre qu'avis soit donné à qui de droit.

Requête de Mr. Albert Charbonneau, demandant de l'aide, pour l'établissement d'un abattoir public, en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête des Rév<sup>d</sup> Messieurs F. X. Cloutier, demandant l'illumination du Carré Champlain et l'usage de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour les fêtes jubilaires de Sa Grandeur Monseigneur L. P. La Flèche, en Mai prochain.

Référée aux Comités de l'Éclairage et de l'Hôtel-de-Ville.

Requête

Requête de  
Mr. David Lefebvre et al.

Requête de  
Mr. Michael Bowland et al.

Requête de  
Mr. Albert Charbonneau

Requête de  
Rév<sup>d</sup> Messieurs F. X. Cloutier.



Lundi, le 23 Avril 1894.

Requête de  
Mr. Adol. Lacroix et al.

Requête de Mr. Adolphe Lacroix et autres, demandant qu'un trottoir soit fait dans la rue Hertel, depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St. Charles.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Philippe Rheault.

Requête de Mr. Philippe Rheault, demandant que le plancher de la partie du magasin qu'il occupe, dans le soubassement du Marché-aux-Denrées, où se trouvaient les anciennes glacières, soit réparé.

Référée au Comité des Marchés.

Lettre du  
Revd. Messire L. Richard.

Lue une lettre du Revd. Messire Louis Richard, concernant l'éclairage du Séminaire des Trois-Rivières.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Lettres du  
Dr. E. F. Panneton.

Lues deux lettres d'E. F. Panneton, Esc. M. D., concernant un cas de maladie contagieuse chez Mr. E. Masse.

Ordre de donner communication des présentes à l'Officier de Santé.

Rapport de  
l'Electricien de la Ville.

Rapport:  
Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Conseil, que l'armature du dynamo de cinq cents lumières incandescentes, dont je vous ai déjà mentionné le mauvais état, a brûlé, le onze du courant. Après en être entendu avec Mr. le Président du Comité de l'Éclairage, j'ai fait venir un ouvrier de la "Royal Electric Co.", pour refaire cette armature, et en même temps, faire toutes les autres réparations nécessaires aux appareils électriques, croyant ainsi agir dans l'intérêt de la Corporation.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

Trois-Rivières, 23 Avril 1894.

Rapport du  
Bureau Local de Santé.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite lecture d'un rapport du Bureau Local de Santé, concernant les maladies contagieuses.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$6,000.00, en faveur de la Banque d'Acadagat.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Que son Honneur le Maire soit

Lundi, le 23 Avril 1894.

soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Roche-laga, un billet promissoire au montant de six mille francs, à trois mois de la date du vingt-six du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Nouveau trottoir sur la rue  
St<sup>e</sup> Geneviève.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les propriétaires des terrains prenant leur front sur cette partie du côté Sud-Est de la rue St<sup>e</sup> Geneviève en cette Cité, depuis la rue St<sup>e</sup> Julie jusqu'à l'Avenue Laviolette, soient notifiés suivant les règlements de ce Conseil, d'avoir à faire un trottoir de deuxième classe au front de leurs propriétés longeant la dite partie de la rue St<sup>e</sup> Geneviève.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Licence d'écurie de louage  
de Mr. Joseph Lafont annulée,  
et avis à Messrs. W<sup>m</sup> Paquin  
et Amable Savard.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Vu les rapports faits par le Corps de Police de cette Cité, contre certains charretiers, pour mauvaise conduite et infractions aux règlements de ce Conseil, qu'il soit résolu que la licence accordée à Monsieur Joseph Lafont, pour tenir une Écurie de louage soit annulée et qu'avis soit donné aux charretiers qu'à l'avenir ils ne pourront employer comme cocher Mr. Joseph Lafontaine sans s'exposer à l'annulation de leur licence, et que de plus, avis soit donné à Messieurs William Paquin et Amable Savard, que plusieurs plaintes ont été faites contre eux, et que si la chose se renouvelle, leur licence sera annulée.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Confirmation de certificats  
pour Magasins de  
Liqueurs.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Edouard Brunelle, Louis Brunelle

Lundi, le 23 Avril 1894.

Brunelle & Frère, Durand & Précourt, Giroux & Pothier, Uldoric Carignan, L. P. Cormier, Thomas Bournival & Co et Onézime Carignan & Fils pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de quittance, de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Edouard Boucher.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Bournival,

5<sup>e</sup> Motion  
Acte de quittance à Mr. Edouard Boucher.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer l'acte de quittance de la Corporation des Trois-Rivières à Edouard Boucher passé devant M<sup>rs</sup> Pierre Desilets, N.P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*T. H. Beauchemin*  
Sec.-Trés.

*P. E. Canneton*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Avril 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Canneton, Ecrivain,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Isélinas,

b.

# Lundi, le 30 Avril 1894.

C. Lyburner,  
 J. Lyburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,

Requête de  
 Mr. George Ayotte.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. George Ayotte, demandant au Conseil de lui vendre ou louer un terrain dans la Commune, pour y manifacter de la brique.

Lettre de  
 Mr. Uldoric Martel, Jr.

Référé au Comité Général.  
 Lue une lettre de Mr. Uldoric Martel, Jr., demandant au Conseil de ne pas louer ou vendre de terrains dans la Commune, pour la fabrication de la brique.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport: Référé au Comité Général.  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	159	04
" des Chemins,		65	24
" des Marchés,		52	25
" du Feu,		5	55
" de l'Éclairage,		591	90
" " L' Hôtel-de-Ville,		9	20
" " la Police,		258	35
" " " Santé,		14	25
Drainage,		3	50
Ponts St. Maurice,		28	—
Rues sous Contrôle,		34	75
Obligations des Incendies,		114	28
Papeterie, Annonces et Impressions,		2	—
Billets Payables,		40,000	—
Intérêt et Commission,		418	44
Fonds d' Amortissement,		11,434	02
A Reporter		\$	46,493 83

Lundi, le 30 Avril 1894.

Salaires,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report

\$ 46,493	83
295	82
15	50
27	50
\$ 46,832	65

Respectueusement soumis,

(Signé) Thomas Bournoval,  
Joseph Bellefeuille,  
Fr. Hélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité Général.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité Général de votre Conseil, après avoir délibéré sur la requête de Mr. Fr. Robichaud, qui lui a été référée, à votre séance du neuf d'Avril courant, demandant que la taxe sur métier de charpentier et celle de locataire qui lui sont chargées, soient déduites de son compte, a l'honneur de faire rapport: — Qu'il recommande que la taxe sur métier de charpentier soit déduite du compte du dit Mr. Robichaud, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, où qu'alors, il n'exerçait pas ce métier. Quant à la taxe sur loyer, qui est entrée à son nom, pour la présente année, ce Comité ne croit pas devoir l'en exempter, où qu'il n'a pas fait de plainte, dans le temps voulu par les règlements de ce Conseil, et que lors de la confection du Rôle d'Évaluation maintenant en force, il était locataire.

Respectueusement soumis,

(Signé) P. E. Panneton,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 23 Avril 1894.

Proposé

Lundi, le 30 Avril 1894.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité Général adopté.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité Général qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Marchés.

Rapport: Messieurs,

Le Comité des Marchés auquel votre Conseil a référé, la requête que lui ont présentée Messieurs Napoléon Hébert et Charles St. Germain, à sa séance du neuf d'Avril courant, demandant qu'une licence de regrattier pour chaque place occupée par des commerçants, sur le Marché-aux-Denrées, soit exigée d'eux, a l'honneur de faire rapport: — Qu'après avoir pris connaissance des raisons alléguées dans la dite requête, il croit devoir en recommander le rejet, où que cela n'est pas dans l'intérêt du public.

Respectueusement soumis,

(Signé) Jérémie Savard,  
Gyriac Lyburner,  
Hubert Dussault,  
P. Lyburner.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Pièrres, 23 Avril 1894.

3<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité des Marchés adopté.

Proposé par Mr.  
Secondé par Mr.

Que le rapport du Comité des Marchés qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de la Commune.

Rapport: Messieurs,

Le Comité de la Commune auquel a été référé la lettre de Mr. Alexis Lord, qui a été présentée à votre Conseil, à son assemblée du neuf d'Avril courant, demandant l'usage d'un terrain qu'il occupait comme locataire, l'an dernier, a l'honneur de faire rapport: — Qu'il recommande, qu'à l'avenir, aucun  
des

Lundi, le 30 Avril 1894.

des lots vacants, situés sur les rues Bureau et Gervais, et appartenant à la Corporation de cette cité, ne soient loués.

Respectueusement soumis,  
(Signé) D. Ricard,  
J. Lyburner,  
Hubert Dussault,  
A. P. Bressé,  
Cyriac Lyburner.

4<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité de la  
Commune adopté.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Bressé,  
Que le rapport du Comité de  
la Commune qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Acqueduc  
et de la Lumière Elec-  
trique.

Rapport:  
Je, soussigné, premier ingénieur de l'Acqueduc  
et de la lumière électrique, ai l'honneur de faire le rapport  
suivant:  
Que j'ai mis à essai depuis le 25 Avril  
courant l'huile à cylindre fournie par Mr. R. Parthe, Argent.  
Qu'elle nécessite une dépense double à celle  
dont on se servait précédemment, et, de plus, je constate qu'elle  
est une source de dangers pour les machineries, en ce, qu'elle les  
détériore.  
Conséquemment, je prierais humblement votre  
Conseil d'y porter attention immédiate afin d'éviter les acci-  
dents qui pourraient survenir.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Charles St. Pierre,  
premier Ingénieur de l'Acqueduc  
& de la Lumière Électrique.

Trois-Rivières, 30 Avril 1894.

5<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certificat  
pour Hôtel de Tempérance.

Proposé par Mr. Bressé,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que la demande de certificat en  
faveur de Monsieur Michel Bowland, pour lui per-  
mettre d'obtenir une licence d'hôtel de tempérance,  
soit

Lundi, le 30 Avril 1894.

soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain pour  
dépotoir, par Mr. Wm. B.  
Hart et D<sup>me</sup> J. E. Houde  
à la Corporation.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire, soit  
autorisé à signer un acte de vente par Mr. Wm. B. Hart  
et D<sup>me</sup> J. E. Houde à la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières, d'un terrain sur le coteau St. Louis  
en cette Cité, devant servir de dépotoir &c., suivant  
acte passé par P. O. Guillet, Escr. N. P., et qui vient  
d'être lu devant ce Conseil.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept  
de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

*P. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*P. Panneton*  
Maire.

Assemblée Régulière  
7 Mai 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le septième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Escr.,  
Messieurs les Echevins

Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
P. Boumival,  
W. C. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,  
J. B. L. Houlds,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,



Lundi, le 7 Mai 1894.

D. Ricard,

J. Savard.

Requête de  
Mr. Moïse Panneton.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Moïse Panneton, demandant une augmentation de salaire.

Lettre de  
Mr. Thomas Chevalier.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. Thomas Chevalier, réclamant la somme de quinze piastres, pour ouvrages extra, dans les chemins d'hiver.

Lettre de  
Messrs. Houde & Co.

Demande un rapport au Surintendant et le tout soumis au Comité des Chemins.  
Lue une lettre de Messieurs Houde & Co., concernant la ligne de bateau traversier, entre cette Cité et la paroisse de St. Angèle de Laval.

1<sup>ère</sup> Motion  
Poursuite contre Mr.  
Charles Bourgeois.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à prendre des procédures judiciaires à la Cour des Magistrats et la Cour de Circuit de cette Cité, contre Mr. Charles Bourgeois de la paroisse de St. Angèle de Laval, pour infraction au règlement du dit Conseil, intitulé: "Chapitre 19, Règlement concernant les Traversiers", et tous autres règlements.

Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Bellefeuille,	Mr. Baptist,
Bournival,	Hould.
Bressé,	
Dussault,	
Gélinas,	
Lymburner, G.	
Lymburner, P.	
Ricard,	
Savard,	

Rapport:

Lundi, le 7 Mai 1894.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements suivants:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	7	—
" " Do. (Ent. & Répt.)	15	46
" des Chemins,	17	25
" " Marchés,	3	75
" de l'Éclairage,	8	—
" " L' Hôtel-de-Ville,	13	12
" " la Police,	25	87
" " " Communes,	12	50
Rues sous Contrôle,	2	50
Intérêt et Commission,	5,454	17
Salaires,	25	—
Divers Comptes,	2	50
	5,587	12

Respectueusement soumis,

(Signé) J. B. L. Gould, Pr<sup>s</sup>dt

Thomas Bournival,

Frs. Gélinas,

Robert Dussault,

Joseph Bellefeuille.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité des  
Finances adopté.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Rapport du  
Comité de l'Éclairage,  
sur tarif pour le Sémis-  
naire.

Messieurs,

Le Comité de l'Éclairage au-  
quel a été référé la lettre du Rév<sup>d</sup> Messire Louis Richard,  
qui

Lundi, le 7 Mai 1894.

qui a été présentée à votre Conseil, à sa séance du vingt-trois d'Avril dernier, concernant l'éclairage électrique du Séminaire des Trois-Rivières, a l'honneur de faire rapport. — Qu'après avoir mûrement délibéré sur la teneur de la dite lettre, ce Comité croit devoir recommander que la somme de deux cent cinquante piastres par année soit acceptée, en paiement de l'éclairage électrique de cette institution, pourvu que pas plus de soixante-et-quinze lampes ne soient simultanément en usage; la Corporation de cette Cité se réservant toutefois le droit de changer ce présent tarif, au mois de Janvier prochain, si elle le juge à propos.

Respectueusement soumis,

(Signé) Thomas Bournival,  
Joseph Bellefeuille,  
Elef. Prostist,  
A. Lyburner.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 7 Mai 1894.  
Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de cession de terrain, par Messieurs Colin Denoon, Kenneth Denoon et Dlle Ellen G. Denoon à la Corporation des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Messieurs Colin Denoon, Kenneth Denoon et Dlle Ellen G. Denoon, d'une lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Julie, passé devant P. O. Guillet, Ecu, A. C., lequel acte vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le

3<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité de l'Eclairage adopté. \*

4<sup>e</sup> Motion  
Acte de cession de terrain par les Héritiers Denoon.

Lundi, le 7 Mai 1894.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

R. Panneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
14 Mai 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecrs.,  
Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,  
J. Bourmival,  
O. P. Bressé,  
H. Dassault,  
Ars. Gélinas,  
J. B. L. Gould,  
A. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lue une lettre du Rév. Messire L. S. Rheault, concernant le coût de l'éclairage électrique de la Cathédrale et de l'Église Paroissiale, et demandant que l'usage d'un compteur lui soit permis.

Compteur accordé et la collection du terme écoulé remise à l'an prochain, à pareille époque, afin de connaître cette consommation au moyen d'un compteur.

Lue une lettre du Rév. Père Victorien Pierre, invitant Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins, à assister à une séance en l'honneur de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières.

Proposé

Lettre du  
Rév. Messire L. S. Rheault.

Lettre du  
Rév. Père Victorien Pierre.

Lundi, le 14 Mai 1894.

1<sup>re</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$11,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un  
billet promissoire au montant de onze mille piastres, à trois  
mois de la date du vingt-six du courant, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certifi-  
cats pour Magasin de Li-  
queurs et pour Hôtel de  
Tempérance.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que la demande de certificat de  
Messieurs D. Rivard & Fière pour leur permettre d'obtenir  
une licence de marchand de liqueurs et celle de Mr. Théodore  
Grenier pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtel de  
tempérance soient examinées et que les dits certificats soient  
confirmés.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte  
de vente de terrain par Mr. Joseph Ernest Houde à la Cor-  
poration des Trois-Rivières.

3<sup>e</sup> Motion  
Acte de vente de terrain  
par Mr. Jos. Ernest Houde.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Bressé,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Ernest  
Houde à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
d'un terrain situé dans la paroisse de S<sup>te</sup> Angèle de  
Laval, devant servir pour et construire un quai, suivant  
acte passé par P. Desilets, Escr. N.P., et qui vient d'être  
lû devant ce Conseil.

Adoptée sur division de huit pour et un contre,  
savoir:

Pour: M. M. Bellefeuille, Bournival, Bressé, Dussault, Hélinas,  
P. Lyburner, Ricard et Savard.

Contre: Mr. Houde.

Proposé

Lundi, le 14 Mai 1894.

4<sup>e</sup> Motion  
Demande de soumissions  
pour construction d'un quai.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Bressé,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'un quai sur la rive sud du fleuve St. Laurent, dans la paroisse de St. Angèle; et cela, suivant les plans et spécifications préparés à cet effet et qui sont dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, les dites soumissions devant être déposées entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, d'hui au vingt-et-un du présent mois, le Conseil ne s'engageant pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

M. Désaulniers.  
Sec.-Trés.

P. F. Armand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
21 Mai 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins  
Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de  
Monsieur

Lundi, le 21 Mai 1894.

Requête de  
Mr. Joseph Landry.

1<sup>ère</sup> Motion  
Licence d'écurie de louage  
de Mr. W<sup>m</sup> Pâquin, annulée,  
et avis à Mr. Chas. Boisvert.

Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Échevin A. P. Bressé  
est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Joseph Landry, demandant qu'un  
trottoir soit fait sur le côté Nord-Est de la rue La Pousse.  
Référé au Comité des Chemins.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Savard,

Vu le rapport fait par le Corps de  
Police de cette Cité, contre Mr. William Pâquin charretier,  
pour mauvaise conduite et infractions aux règlements de ce  
Conseil, qu'il soit résolu que la licence accordée au dit  
William Pâquin, pour tenir une Écurie de louage, soit  
annulée, et qu'avis soit donné à Mr. Charles Boisvert,  
qu'une plainte a été faite contre lui, et que si la chose  
se renouvelle, sa licence sera annulée.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le vingt-  
cinq de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

L. P. Desaulniers,  
Sec. Prés.

A. P. Bressé  
Président.

Assemblée Régulière.  
25 Mai 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Vendredi, le vingt-cinquième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à  
sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire O. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Échevins

J. Bournival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,

A.

# Vendredi, le 25 Mai 1894.

Rapport du  
Comité des Finances.

J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de L'Aqueduc, (Construction)	\$	2	50
" " Do. (Ent. & Répt.)		51	93
" des Chemins,		41	33
" " Marchés,		-	50
" de L'Éclairage,		30	50
" de L'Hotel-de-Ville,		12	22
" de la Commune,		23	15
Rues sous Contrôle,		57	75
Assurance des Propriétés de la Corporation,		32	50
Frais Légaux,		3	10
Intérêt et Commissions,		75	-
Vente de terrains,		176	16
Dépenses Contingentes,		-	30
Divers Comptes,		67	60
	\$	574	54

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. Bournival,  
Frs. Gélinas,  
Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. J. Lymburner,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée:  
Proposé



# Vendredi, le 25 Mai 1894.

2<sup>e</sup> Motion.  
Vente des terrains sur la  
rue Bureau.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé de disposer, à vente privée ou à l'enchère, de tous les emplacements situés sur la rue Bureau, en cette Cité, et appartenant à la Corporation de cette Cité, et cela, aux conditions suivantes:

1<sup>o</sup> — L'acquéreur devra, dans le cours de deux années de la date de l'achat, bâtir une maison d'au moins vingt-quatre pieds carrés, sur un solage de quatre pieds ou plus de hauteur, en bois ou en pierre et à une distance de pas moins de quatre pieds de l'alignement de la rue.

2<sup>o</sup> — Lors de la vente à l'enchère, les prix de départ devront être de trente piastres pour les emplacements situés aux coins des rues et de vingt piastres pour les autres emplacements. Et le dit Secrétaire-Trésorier ne pourra vendre ces emplacements, à vente privée, pour un prix moindre que ceux ci-haut mentionnés.

3<sup>o</sup> — L'acquéreur devra payer la moitié du prix d'achat comptant, et l'autre moitié dans le cours d'une année de la date de l'achat.

4<sup>o</sup> — Une rente constituée de une piastre par année sera payable par l'acquéreur de chacun de ces emplacements.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. J. Lymburner,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 57 Vict. Cap. 59 la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter un montant total n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille piastres, afin de consolider certaines dettes de la dite Corporation et pour d'autres fins mentionnées au dit acte, qu'il soit résolu que:

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de cent cinquante mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt

Vendredi, le 25 Mai 1894.

intérêt au taux de cinq pour cent par année et seront payables en trente-cinq ans du premier de Mai courant (1894).

2° — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de nouvelle dette consolidée, deuxième émission.

3° — Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel de Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4° — Les dites débentures seront datées du premier Mai 1894.

5° — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de vente de terrain par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Onézime Spénard.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Onézime Spénard, de deux emplacements situés sur le côté Nord-Ouest de la rue Notre-Dame, et portant les numéros cinq cent trente-six et cinq cent trente-sept du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, et cela, suivant le projet d'acte qui vient l'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par

4<sup>e</sup> Motion  
Acte de vente de terrain par la Corporation à Mr. Onézime Spénard.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Lyburner.

# Vendredi, le 25 Mai 1894.

par ce Conseil le trente Avril dernier (1894) concernant le  
loyer de certains terrains ou emplacements dans la Commune,  
soit amendée.

En Conseil, ce 25 Mai 1894.

(Signé) A. Lymburner.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre  
de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

*Z. Desaulniers*

Secr.-Prés.

*P. E. Panneton*  
Maire.

Ajournement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 30 Mai 1894.

Au

Secrétaires Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le trente  
et un de Mai courant, à sept heures et demie du soir, pour  
affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) P. E. Panneton,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
31 Mai 1894.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le trente-et-  
unième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit  
cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en  
la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
O. G. Bessé,  
H. Dussault,

b.

Jeudi, le 31 Mai 1894.

1<sup>ère</sup> Motion.

Acte de vente par Mr. J. Ernest Houde à la Corporation, résilié.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Bressé,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un projet d'acte de résiliation d'un acte de vente par Joseph Ernest Houde à La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, passé par P. Desilets, Ecr., N.P., le quinze de Mai courant (1894), lequel projet d'acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecr., N.P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

P. E. Panneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Juin 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à L'Hotel des Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,

Messieurs les Echevins

A. Bournival,

A. P. Bressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

A. Lymburner,

D. Ricard,

J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Joseph Ouel, demandant

une

Requête de  
Mr. Joseph Ouel.

Lundi, le 4 Juin 1894.

une exemption de taxes sur une manufacture d'allumettes qu'il se propose d'établir, en cette cité.

Accordée, pourvu que le site de la construction dans laquelle sera installée cette manufacture soit accepté par ce Conseil.

Requête de Mr. Edouard Godin.

Requête de Mr. Edouard Godin, Gardien des Ponts St. Maurice, demandant que le combustible lui soit fourni, pour le chauffage de la maison qu'il occupe pour l'exercice de sa charge.

Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. Jos. Bégin & Co.

Requête de Messrs. Joseph Bégin & Co., demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit continuée, depuis la rue St. Olivier jusqu'à la rue St. Denis.

Référé au Comité Général.

Lettre de la St. Maurice Metallic Paint Co.

Lue une lettre de la St. Maurice Metallic Paint Co., demandant une réduction des taux de péages des Ponts St. Maurice, et offrant de vendre de la peinture à la Corporation.

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	161	59
" des Chemins,		151	76
" " Marchés,		50	-
" du Feu,		13	49
" de l' Eclairage,		388	01
" de l' Hôtel-de-Ville,		14	33
" de la Police,		277	60
" de la Communes,		18	-
Ponts St. Maurice,		25	-
Rues sous Contrôle,		43	45
Carré Champlain,		26	25
Carré Le Platon,		5	-
Ou Reporter		\$	1,174 78

Lundi, le 4 Juin 1894.

Report	1,174	78
Assurances des Propriétés de la Corporation,	32	50
Papeterie et Impressions,	2	—
Frais Legaux,	126	80
Billets Payables,	11,000	—
Intérêt et Commission,	186	10
Dépenses Contingentes,	65	36
Salaires,	270	82
Divers Comptes,	31	38
	12,889	74

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Hubert Dussault,  
 Thomas Bournival,  
 Ars. Gélinas,

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. A. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Ricard,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Electricien de la Ville.

Rapport:  
 Messieurs,  
 Comme j'ai reçu ordre du Conseil, de voir à ce que tous les appareils de l'éclairage électrique soient tenus en bon état et que je crois nécessaire de relever tous les fils qu'il y a dans les rues, afin de réparer ceux qui en ont besoin, veuillez m'autoriser à employer deux ou trois journaliers pour faire cet ouvrage, que je crois nécessaire.

Le tout respectueusement soumis,  
 (Signé) Arthur Normand,  
 Electricien.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 4 Juin 1894.

Référé au Comité de l'Eclairage.

Lu

# Lundi, le 4 Juin 1894.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant l'entretien et la réparation des trottoirs dans les divers quartiers de la Cité.

Rapport du 1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Acqueduc et de l'Eclairage.

Lu un rapport du premier Ingénieur de l'Acqueduc et de l'Eclairage, concernant certaines réparations qu'il croit nécessaire de faire aux appareils de l'Acqueduc.  
Référé au Comité de l'Eclairage et de l'Acqueduc.

2<sup>e</sup> Motion Construction de hangar à charbon.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Que la bâtisse projetée devant servir de hangar pour le charbon de l'Acqueduc, soit construite à la journée.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion Vente de loyer de terrains.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,  
Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à vendre à l'enchère, le loyer des lots vacants situés sur la rue Gervais, Jeudi, le sept du courant.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion Confirmation de certificat pour Magasin de Liqueurs.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Gélinais,  
Que la demande de certificat en faveur de Mr. Napoléon Dupresne, pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*(S.) H. Décaulniaux*  
Sec.-Prés.

*P. L. Armand*  
Maire

Lundi, le 11 Juin 1894.

Assemblée Régulière.  
11 Juin 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Canneton, Ecrs,  
Messieurs les Echevins A. Bournival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messieurs N. Marchand et R. W. Williams, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Des Champs depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue St. Pierre, dans cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues Notre-Dame et St. Sévère, et dans la rue Sévère, depuis la résidence de Mr. D. Baxter jusqu'à la rue St. François-Xavier.

Référée au Comité du Drainage et qu'un rapport soit exigé de la part de l'Inspecteur de la Ville donnant le coût de cette demande.

Que une lettre de Monsieur G. J. Barthe, Avocat, concernant les huiles à machineries qui ont été fournies par la "Royal Oil Co."

Que une lettre de Monsieur G. René Barthe, concernant les huiles fournies pour les machineries de la Corporation, par la "Royal Oil Co."

Rapport:

Je, soussigné, ayant été chargé par votre Honorable Conseil, d'examiner le compte produit par Messrs. Beauchemin & Co., pour extras, et d'en faire

Requête de  
Messrs. N. Marchand  
et R. W. Williams.

Lettre de  
Mr. G. J. Barthe, Avocat.

Lettre de  
Mr. G. René Barthe.

Rapport de  
l'Inspecteur de la Ville.

faire



Lundi, le 11 Juin 1894.

faire rapport, soumetts à votre Conseil, que lundi, le 4 du courant, je me suis rendu à l'Aqueduc avec Monsieur Emmanuel Beauchemin, et Messrs. Dussault et P. Lyburner.

Monsieur Beauchemin et moi, ayant alors discuté les items du compte en question, n'avons pu nous accorder, et ce Monsieur a décidé de soumettre ses objections à ses associés, où qu'il considère le compte comme correct.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, le 11 Juin 1894.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers.  
Sec.-Prés.

P. E. Panneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
18 Juin 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
M. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lyburner,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les

Lundi, le 18 juin 1894.

Requête de  
Mr. Ferdinand Deslauriers.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Ferdinand Deslauriers, demandant  
que la taxe sur métier, soit déduite de son compte.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur  
de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui  
ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes  
mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	52	52
" " Do. (Ent. & Répt.)	9	38
" des Chemins,	71	48
" " Marchés,	-	93
" du Feu,	32	84
" de l'Éclairage,	58	63
" " Hôtel-de-Ville,	232	85
" de la Police,	19	94
" " Communes,	47	17
Drainage,	9	35
Rues sous contrôle,	60	38
Quartier Champlain,	47	13
Station de Police et du Feu,	3	23
Atelier des Départements,	41	38
Dépenses contingentes,	14	49
Divers Comptes,	21	64
	723	34

Respectueusement soumis,  
(Signé) Hubert Dussault,  
Thomas Bournival,  
Fr. Isélinas,  
Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. A. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que

Lundi, le 18 Juin 1894.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Honorable Conseil que, Vendredi le 15 courant, la brigade du feu a été appelée chez Mr. Sardon, pour éteindre le feu qui était pris à sa maison, et ayant fait usage de la borne-fontaine vis-à-vis le Collège, sur laquelle fut accouplée une longueur de 800 pieds de boyaux.

La pression était alors très-forte, et à l'ouverture de la dite borne-fontaine, une fissure s'est faite au même instant.

Cet accident est dû, dans mon humble opinion, à la trop prompt ouverture de cette borne-fontaine, qui était auparavant en bon état, et de plus, je déclare que tout le système de l'aqueduc est dans un état parfait.

Respectueusement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,

Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 18 Juin 1894.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que L. D. Pâquin, Ecr., Avocat de ce Conseil soit autorisé à prendre des procédés judiciaires à la Cour des Magistrats et à la Cour de Circuit de cette Cité, contre Mr. Charles Bourgeois de la Paroisse de St. Angele de Laval, pour infraction au règlement du dit Conseil, intitulé: "Chapitre 19, Règlement concernant les Traversiers," et tous autres règlements.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement  
pour

Lundi, le 18 Juin 1894.

pour aider à l'établissement de Compagnies de navigation et principalement à l'établissement d'une ligne entre cette Cité et la rive Sud du fleuve St. Laurent.

En Conseil, ce 18 Juin 1894.

(Signé) A. P. Cressé.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin P. Lymburner

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le Chapitre 24 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Égouts et l'émission de débentures pour les dits égouts", soit amendé quant à ce qui concerne la pose des égouts sur la rue des Borges, en cette Cité.

En Conseil, ce 18 Juin 1894.

(Signé) P. Lymburner.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux de Juillet prochain, à sept heures et demie du soir.

P. J. Panneton

(S.) M. Desaulniers

Sec.-Prés.

Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 22 Juin 1894.

Au

Secrétaires-Présorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Samedi, le vingt-trois de Juin courant, à sept heures et demie du soir, pour affaires concernant le Bureau de Santé et pour affaires ordinaires.

(Signé) P. J. Panneton,  
Maire.

Mardi, le 3 juillet 1894.

Assemblée Spéciale.  
23 Juin 1894.

Advenant huit heures du soir, Samedi, le vingt-trois de Juin, mil huit cent quatre-vingt-treize, Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr., et Messieurs les Echevins J. Bournival, A. P. Bressé, H. Dussault, Ars. Gélinas, J. B. L. Hould et A. Lyburner étaient présents, mais ils n'ont pas siégé en Conseil.

(S.) H. Desautels.  
Sec. - Trésorier.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale

Trois-Rivières, 30 Juin 1894.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mardi, le trois de Juillet prochain (1894), à sept heures et demie du soir, pour affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) P. E. Panneton,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
3 Juillet 1894.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à L'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le troisième jour de Juillet, en L'an de Notre-Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- A. P. Bressé,
- H. Dussault,
- Ars. Gélinas,

J.

Mardi, le 3 juillet 1894.

J. B. L. Gould,  
H. Lyburner,  
J. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Requête de  
Mr. Louis Giroux.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Louis Giroux, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.  
Rejetée.

Requête de  
Mr. Ant. Duchaine.

Requête de Mr. Antoine Duchaine, demandant qu'un nouveau service, pour l'eau de l'Acqueduc, soit posé à sa propriété portant le numéro deux cent neuf sur la rue Notre-Dame.

Requête de  
Mr. Onézime Soupin.

Requête de Mr. Onézime Soupin, demandant une réduction des taxes de péages des Ponts St. Maurice.  
Accordée.

Requête de  
Mr. J. Bournival et al.

Requête de Mr. J. Bournival et autres, demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit continuée, dans la rue St. Léon, depuis la propriété de Mr. Douglas Baxter jusqu'à la rue St. François-Xavier.  
Rejetée.

Lettre de  
Mr. W. E. Gervais, Avocat.

Lue une lettre de Mr. W. E. Gervais, Avocat, réclamant, au nom de Mr. Charles Régis, la somme de deux piastres, pour dommages qu'il dit avoir éprouvés, en tombant, sur le trottoir, au front de la propriété de Mr. Charles McLeod, sur la rue Bonaventure.  
Accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Donner connaissance de la chose à Mr. Ch. McLeod.  
Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	155	14
" des Chemins,	32	53
A Reporter	187	70

# Mardi, le 3 juillet 1894.

	Report	184	70
Département des Marchés,		51	—
"  du Feu,		1	50
"  de l'Éclairage,		250	61
"  de l'Hôtel-de-Ville,		2	80
"  de la Police,		258	35
"  de la Santé,		5	25
Ponts St. Maurice,		25	—
Carri Champlain,		25	—
Déventures de l'Ancienne Dette Consolidée,		4,500	—
Papeterie et Impressions,		2	—
Billets Payables,		11,600	—
Intérêt et Commission		218	40
Dépenses Contingentes,		2	—
Salaires,		270	82
Divers Comptes,		662	34
		<b>18,062</b>	<b>74</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Gould, Prêsi,  
 Ars. Gelinas,  
 Joseph Bellefeuille,  
 H. Dussault,  
 Thomas Bournival.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Ricard,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chapitre 64.

Proposé par Mr. Bressé,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le projet de règlement intitulé:  
 Chapitre 64, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité  
 des Trois-Rivières à aider la Compagnie de Navigation Houde  
 et Compagnie en lui prêtant des deniers pour tenir une ou des  
 lignes

Mardi, le 3 juillet 1894.

lignes de traverses entre cette cité et la rive sud du Fleuve St. Laurent, soit lu, passé et adopté, et que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet allant à dire que la propriété mentionnée au dit règlement deviendra la propriété de ce Conseil sans aucun frais dans le cas où l'argent prêté ou les intérêts ne seraient pas payés à échéance.

#### Chapitre LXIV.

— Chapitre LXIV. —  
Règlement concernant un prêt d'argent à la loi de Navigation Houde & Co.

Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à aider la Compagnie de navigation Houde et Compagnie, en lui prêtant des deniers pour tenir une ou des lignes de traverses entre cette cité et la rive sud du fleuve St. Laurent.

Attendu qu'en vertu de l'Acte de la Législature de Québec 54 Vict. Chap. 59, Sec. 11 le dit Conseil a obtenu le pouvoir exclusif de vendre à l'enchère des permis de traverses entre la dite cité et la rive sud du fleuve St. Laurent.

Attendu que le quinze de Mars dernier, à dix heures de l'après-midi, la Corporation de la dite cité a vendu à l'enchère à Messieurs, Houde et Compagnie le permis de traverse entre cette cité et la paroisse de St. Angèle de Laval.

Attendu que les dits Houde et Compagnie n'ont pu jusqu'à ce jour tenir leur dite ligne de traverse parce que le seul quai ou débarcadère qu'il y a dans la paroisse de St. Angèle de Laval appartient à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc, et que les dits Houde et Compagnie n'ont pu en obtenir l'usage pour leur bateau traversier.

Attendu que la dite ligne de traverse est d'un grand avantage pour les habitants de la cité des Trois-Rivières et pour le public en général, et qu'il serait désirable d'aider à la construction d'un quai en la dite paroisse de St. Angèle de Laval, qu'il soit



Mardi, le 3 juillet 1894.

soit ordonné et statué, et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La Corporation de la Cité des Trois-Pièrres prêtera à la dite Compagnie de Navigation Houde et Compagnie la somme de cent soixante-et-six piastres et soixante-et-sept centins, avec intérêt au taux de six par cent l'an, pour qu'elle fasse l'acquisition d'un terrain en la dite paroisse de St. Angele de Laval, pour y construire un quai ou débarcadère.

Sec. 2. — La dite somme de cent soixante-et-six piastres et soixante-et-sept centins sera remboursable dans cinq ans de la date du premier juillet courant (1894).

Sec. 3. — La dite Compagnie de Navigation Houde et Compagnie pour garantir le remboursement de la dite somme de cent soixante-et-six piastres et soixante-et-sept centins consentira, en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Pièrres une première hypothèque pour le même montant, sur les terrains et quai devant servir de débarcadère dans la paroisse de St. Angele de Laval et appartenant à la dite Compagnie de navigation.

Adopté sur division de neuf pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. M. Bellefeuille,	Mr. Hould.
Bournival,	
Bressé,	
Dussault,	
Gélinas,	
Lymburner, G.	
Lymburner, P.	
Ricard,	
Savard,	

Proposé par Mr. P. Lymburner,

Secondé par Mr. Ricard,

Que le projet de règlement intitulé:

Chapitre 65, Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions

au

3<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 65.

Mardi, le 3 juillet 1894.

au règlement Chapitre 40 intitulé: "Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts," soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LXV.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement Chapitre 40 intitulé: "Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts."

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. — Les mots suivants sont ajoutés à la fin de la première section du dit règlement Chapitre quarante:

1° Des Egouts seront aussi construits et parachevés en la dite Cité, conformément aux plan et devis préparés par Mr. F. N. Berlinguet, Architecte et ingénieur civil, dans les rues et parties de rues suivantes, savoir: dans cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues St. Olivier et St. Denis, dans cette partie de la rue Volontaire comprise entre les rues Royale et St. Olivier, dans cette partie de la rue Plaisante comprise entre les rues Royale et St. Olivier et dans la rue St. Séver.

Sec. 2. — Toutes les dispositions du dit Règlement Chapitre quarante, intitulé: "Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts," ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliqueront au présent Règlement.

Sec. 3. — Le présent Règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que la somme de une piastre et cinquante centins qui est chargée au compte de Mr. Ferdinand Deslauriers, pour taxe sur métier de menuisier, pour l'année courante, soit déduite,

ou

### Chapitre 65.

Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes, en  
faveur de Mr. Ferdinand  
Deslauriers.

# Mardi, le 3 juillet 1894.

où qu'il n'exerce pas cette occupation.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes, en faveur de Mr. Aldéric Bouchard

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que la somme de une piastre et quatre-vingt centins chargée à Mr. Aldéric Bouchard, pour taxes municipales et scolaires, soit rayée du rôle de perception, pour la présente année, vu que sa pauvreté l'empêche de payer ce montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Réparation de clôture, Carré Champlain.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que la clôture en fer autour du Carré Champlain soit réparée et remplacée au même endroit.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Pour:             | Contre:              |
| Mr. M. Bournival, | Mr. M. Bellefeuille, |
| Dussault,         | Cressé,              |
| Gélinas,          | Ricard.              |
| Lymburner, G.     |                      |
| Lymburner, J.     |                      |
| Savard,           |                      |

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Maire.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
9 juillet 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Don

Lundi, le 9 juillet 1894.

Son Honneur le Maire P. E. Canneton, Scr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
J. Pournival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gelinas,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Requête de  
Mr. P. A. Drolet.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. P. A. Drolet, demandant qu'un po-  
teau soit placé au coin des rues Royale et Riverville,  
pour empêcher les voitures de passer sur le trottoir de la  
maison qu'il occupe à cet endroit.

Requête de  
Messrs. Denoncourt &  
Williams.

Référé au Comité des Chemins.  
Requête de Messrs. Denoncourt & Williams, demandant  
qu'une borne-fontaine soit placée près de leur manufac-  
ture de haches, située sur la rue St. Maurice.

Requête de la  
"St. Maurice Lumber Co."

Référé au Comité de L'Aqueduc.  
Requête de la "St. Maurice Lumber Co.", deman-  
dant une exemption de taxes, pour l'espace de dix ans,  
sur leur établissement.

Lettre de  
Messrs. N. Marchand & Co.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Messrs. N. Marchand & Co.,  
demandant que le patronage, pour assurance sur les  
appareils de la lumière électrique, leur soit continué.

Lettre de  
R. S. Cooke, Scr., Avocat.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de R. S. Cooke, Scr., Avocat, réclamant  
au nom de Mr. Octave Dubé, des dommages au mon-  
tant de cinq piastres, pour une cache qui s'est égarée,  
après s'être échappée de la commune.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référé aux Comités Permanents.  
Rapport.  
Le Comité des Finances a l'honneur  
de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui  
ont

Lundi, le 9 juillet 1894.

ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	935
" des Chemins,	5644
" " Marchés,	1-
" du Feu,	475
" de l'Hôtel de Ville,	-75
" de la Commune,	2-
" " Santé,	14-
Drainage,	2040
Rues sous Contrôle,	2650
Carré Champlain,	1238
Atelier des Départements,	1125
Assurances des Propriétés de la Corporation,	14650
Vente de terrains,	4869
Déventures de l'Ancienne Dette Consolidée,	35500-
Intérêt et Commission,	452759
Dépenses Contingentes,	784
Divers Comptes,	607675
	\$46,46649

Respectueusement soumis,  
(Signé) H. Dussault,  
Thomas Bournival,  
Fr. Gélinas,  
Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Ricard,  
secondé par Mr. P. Lyburner,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au mon-  
tant de \$20,000.00, en faveur  
de la Banque de Hochelaga

Proposé par Mr. Bressé,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé

Lundi, le 9 juillet 1894.

autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-  
laga, un billet promissoire au montant de vingt mille  
piastres, à trois mois de la date du quatorze de juillet  
courant, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, vingt-  
trois de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

*H. Desaulniers.*

Sec. Prés.

*P. E. Panneton*

Maire

Assemblée Régulière  
23 juillet 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de juillet, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Notre Honneur le Maire P. E. Panneton, Secr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
A. P. Bessé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
A. Lymburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Joseph Lafont, demandant  
que la licence pour tenir une écurie de louage, qui  
a été annulée par ce Conseil, lui soit accordée de  
nouveau.

Requête de Messieurs Louis Brunelle et autres,  
demandant que la clôture en fer qui entourait le carré  
Champlain, et qui a été enlevée, pour faire certaines  
réparations,

Requête de  
Mr. Joseph Lafont.

Requête de  
Mr. L. Brunelle et al.

Lundi, le 23 juillet 1894.

Lettre de  
M. Joseph Féron.

Rapport des  
Comités Permanents.

réparations, ne soit posée de nouveau.  
Lue une lettre de Monsieur Joseph Féron, se plai-  
gnant de l'existence d'une boutique de corroyeur,  
près de sa résidence.

Rapport:

Messieurs,

Les Comités Permanents de votre Con-  
seil, auxquels, à votre séance du neuf de Juillet courant,  
vous avez référé la requête de la S<sup>te</sup> Maurice Lumber Com-  
pany, demandant une exemption de taxes, pendant l'espace  
de dix années, pour l'établissement qu'elle possède, en cette  
Cité, ont l'honneur de faire rapport:— Qu'après avoir  
pris en considération la dite requête, ces Comités sont  
d'opinion que votre Conseil ne serait pas justifiable, en  
accordant les fins de la dite requête.

Respectueusement soumis,

(Signé) P. E. Panneton,

Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 23 Juillet 1894.

Adopté.

Rapport du  
Comité de l'Acqueduc.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité de l'Acqueduc, au-  
quel la requête de Messrs. Denoncourt & Williams  
a été référée, à la dernière assemblée du Conseil,  
a l'honneur de faire le rapport suivant:— Qu'après  
avoir pris connaissance de la dite requête,  
demandant la pose d'une borne-fontaine, près  
de la manufacture de haches de ces Messieurs, et  
avoir visité les lieux en question, ce Comité  
est d'opinion qu'il est très-opportun qu'une borne-  
fontaine soit placée au coin des rues Duplessis  
Bochard et S<sup>te</sup> Maurice, afin de protéger  
les bâtisses environnantes, en cas d'incendie.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 23 juillet 1894.

(Signé) Antoine St Pierre, Prés<sup>nt</sup>,  
Joseph Bellefeuille,  
P. Lymburner,  
Thomas Bournival.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 12 juillet 1894.

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapport du Comité de  
l'Acqueduc adopté.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que le rapport du Comité  
de l'Acqueduc qui vient d'être lu, soit adopté,  
et que le Surintendant de l'Acqueduc soit auto-  
risé de faire poser sous le plus court délai une  
borne-fontaine au coin des rues St Maurice et  
Duplessis-Rochard.

Adoptée.

Rapport de  
l'Electricien de la Cité.

Rapport: Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer  
que, vers une heure et demie du matin, Jeudi, le 12 du  
courant, la foudre a brisé une partie de l'armature  
de la machine électrique de cinq cents lumières.

Dans l'intérêt de la Corpo-  
ration et du public, j'ai cru devoir faire venir,  
immédiatement, en ouvriers de la Cie "Royal Electric",  
pour faire les réparations nécessaires.

L'ouvrage est terminé, et la  
dite machine est en très-bon état pour le service que  
l'on peut en attendre.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 23 juillet 1894.

(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga,

un



Lundi, le 23 juillet 1894.

un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois de la date du seize de juillet courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trois de juillet courant, concernant la reconstruction de la clôture autour du Barge Champlain, soit amendée.

En Conseil, ce 23 juillet 1894.

(Signé) A. P. Bressé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers,  
Sec. Prés.

P. P. Armeton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
30 juillet 1894.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. P. Armeton,
Messieurs les Échevins	A. Bournival,
	A. P. Bressé,
	H. Dussault,
	Frs. Gélinas,
	J. B. L. Gould,
	C. Lymburner,
	P. Lymburner,
	D. Ricard.

Les

# Lundi, le 30 juillet 1894.

Requête de  
M. Pierre R. Dupont.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Pierre R. Dupont, demandant qu'une part du patronage pour les impressions de la Corporation lui soit accordée.

Lettre de  
S. G. Mgr L. P. La Flèche.

Lue une lettre de Sa Grandeur Monseigneur L. P. La Flèche, demandant au Conseil de maintenir la résolution qu'il a passée, à sa séance du trois du courant, concernant la pose immédiate de la clôture en fer qui a été enlevée d'autour du Carré Champlain, pour réparation.

Lettre de  
Mr. Frs. Dasylova.

Lue une lettre de M. Frs. Dasylova, Constable, portant plainte contre Mr. William Vézina, charretier de voiture de louage, pour mauvaise conduite.

Lettre de la  
"Bell Telephone Co."

Lue une lettre de la "Bell Telephone Company", demandant que la taxe qui lui est imposée, pour tenir un bureau d'affaires, en cette cité, soit diminuée.

Lettre du  
Chef de Police.

Lue une lettre du Chef de Police, se plaignant de la conduite de Messieurs William Vézina et Arthur Lemieux, charretiers de voitures de louage.

Qu'un avis soit donné immédiatement à ces deux charretiers.

Lettre de  
Mr. Uldoric Martel, junr.

Lue une lettre de Mr. Uldoric Martel, junr, concernant le drainage du terrain de la Commune.

Référé au Comité de la Commune.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	5	60
" " Do. (Ent. & Répt.)	185	52
" des Chemins,	65	40
" " Marchés,	52	20
" du Feu,	15	65
Ou Reporter	324	67

Lundi, le 30 juillet 1894.

	Report	\$	
Département de l'Éclairage,	324	67	
" " l' Hôtel-Ville,	294	73	
" " la Police,	49	70	
" " " Communes,	259	85	
" " " Santé,	3	85	
Drainage,	14	93	
Ponts St. Maurice,	624	51	
Rues sous Contrôle,	25	—	
Carrié Champlain,	35	25	
Ateliers des Départements,	65	98	
Assurances des Propriétés de la Corporation,	—	25	
Déventures de l' Ancienne Dette Consolidée,	33	—	
Intérêt et Commission,	1,500	—	
Billets Payables,	759	42	
Notes Municipales,	34,000	—	
Dépenses Contingentes,	42	50	
Salaires,	2	10	
Divers Comptes,	270	82	
	1132	86	
	<b>\$39,439</b>	<b>42</b>	

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Gould, Président  
 Bro. Gélinas,  
 Thomas Bournival,  
 Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bressé,  
 Secondé par Mr. Ricard,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptées.

Rapport de  
 l'Electricien de la Cité.

Rapport: Messieurs,  
 En conformité au Règlement con-  
 cernant mes devoirs comme Electricien, j' ai l'honneur  
 de

Lundi, le 30 juillet 1894.

de soumettre à votre Honorable Conseil le rapport que je suis tenu de vous faire deux fois l'an, la première fois, au mois de Janvier, et la deuxième, au mois de Juillet, au sujet de tous les appareils de l'Éclairage Électrique, en cette Cité.

Je suis content de pouvoir vous dire que, tous les appareils de mon Département sont en bon état et capables de donner satisfaction, pour ce que l'on peut en attendre.

Le tableau suivant vous fera voir un état détaillé des lumières fournies, des transformateurs et des compteurs, dans la Cité.

Le tout respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 27 juillet 1894.)  
Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis que les courroies reliant nos machines électriques (Dynamo etc.) sont devenues trop longues et qu'il serait urgent de les faire raccourcir dans le but d'éviter des accidents plus ou moins sérieux —

Comme nous n'avons aux Trois-Rivières, aucune personne habile dans ce genre d'ouvrage, il sera nécessaire que votre Conseil fasse venir de Montréal un homme compétent qui puisse mettre ces courroies dans une telle condition que nous soyions à l'abri de tout danger —

J'ai cru faire mon devoir en avertissant votre Corps de tout danger du côté de notre éclairage électrique et dès maintenant je tiens ma responsabilité entièrement dégagée de tout accident qui pourrait survenir par suite de retards etc. apportés à ces réparations.

J'ai

Rapport de  
l'Electricien de la Cité.

Lundi, le 30 juillet 1894.

J'ai l'honneur d'être,  
Votre etc.  
(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.  
Adopté.

Rapport de  
Mr. Arthur Olivier, Avocat,  
concernant les propriétés de Mr. J. L. Blair et des Hér<sup>s</sup> Phos. Burns.

Rapport:

J'ai examiné les deux actes de ventes consentis le onze novembre mil huit cent soixante-et-deux, l'un par J. L. Blair et l'autre par Phos. Burns, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, devant maître Valère Guillet. Dans le cas de J. L. Blair, il y a eu abandon de sa propriété par lui, pour l'élargissement de la rue des Champs, et sous autres clauses et conditions que la Corporation fasse faire les clôtures vis-à-vis les terrains cédés sur la rue des Champs, et l'entretienne au besoin, durant que le dit cédant ou ses Héritiers seront propriétaires des terrains cédés; mais il a été convenu entre les parties que si le dit J. L. Blair concédait, vendait ou disposait autrement que par testament ou donation d'une ou plusieurs parties du terrain sus cédé, que de ce moment, la Corporation serait déchargée de l'entretien des clôtures, chemins, trottoirs et arbres. Mr. J. L. Blair étant encore actuellement propriétaire du surplus du terrain cédé, il n'y a pas de doute que la Corporation est obligée de faire les clôtures et de les entretenir au besoin.

Dans le cas de Mr. Burns, il ne paraît avoir stipulé que pour lui-même, car il est dit dans son acte que l'abandon est fait à la charge par la Corporation, de faire, de la date du dit acte à quatre ans, des trottoirs en bois ou en chemin de gravier, de cinq ou six pieds de large, Entretenus par la dite Corporation, vis-à-vis des terrains sus cédés, en bon état, et ce, tant que le dit cédant sera propriétaire des terrains sus dits. Plus loin, on trouve une clause qui dit: "Mais il a été convenu entre les dites parties que si le dit cédant concède, vend, ou dispose autrement des terrains susdits

Lundi, le 30 juillet 1894.

susdits ou d'une partie d'iceux, de ce moment, la partie aliénée deviendra à la charge du nouvel acquéreur, et cela, tant pour l'entretien des rues, clôtures, chemins, trottoirs et arbres."

On voit de suite que dans ce dernier acte, Mr. Phos. Burns a obligé la Corporation à l'entretien du trottoir et de la rue que pendant le temps que lui-même en serait propriétaire, à la différence de Mr. Clair, qui lui, a chargé la Corporation des les entretenir, même pour ses héritiers.

La différence paraît encore plus sensible lorsqu'on compare les deux actes.

Je suis donc d'opinion que maintenant que ces terrains sont changés de nom et n'apparaissent plus au nom de Phos. Burns, que la Corporation n'est pas obligée à l'entretien des trottoirs, rues, etc..

Trois-Rivières, 30 juillet 1894.

(Signé) Arthur Olivier.

Proposé par Mr. Bressé,

Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que Mr. J. O. Desilets, comptable dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de la Corporation de cette Cité soit nommé Clerc des Comités Permanents de ce Conseil, afin d'assister le dit Secrétaire-Trésorier ou le remplacer en cas d'absence lors des assemblées des dits Comités.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

J. O. Desilets  
Sec. Prés.

P. Lymburner  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. O. Desilets  
nommé Clerc des Comités  
Permanents.

Ajournement.

487

# Lundi, le 13 Août 1894.

Assemblée Régulière.  
13 Août 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire. P. E. Panneton,

Messieurs les Echevins. Alex. Baptist,

Jos. Bellefeuille,

J. Bournival,

A. P. Cressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

C. Lymburner,

J. Lymburner,

J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Onézime Spénard, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa propriété, située sur le côté Nord-Ouest de la rue Notre-Dame.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Requête de Mr. Jos. A. Prigon, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'aux terrains de la succession Prigon & Demoulin, situés sur les rues St. Paul et Des Commissaires.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Lue une lettre de Mr. Zéphirin Marchand, se plaignant du mauvais état du canal de la rue St. Antoine.

Lue une lettre de Messrs. Lord & Cie, demandant que la commande pour le costume d'hiver des membres du corps de Police leur soit accordée.

Référée à Messieurs les Echevins Dussault, Cressé, Bellefeuille et Gélinas.

Rapport:

Requête de  
Mr. Onéz. Spénard.

Requête de  
Mr. Jos. A. Prigon.

Lettre de  
Mr. Zéphirin Marchand.

Lettre de  
Messrs. Lord & Cie.

# Lundi, le 13 Août 1894.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	10	75
" " Do. (Ent. & Répt.)	47	—
" des Chemins,	19	47
" du Feu,	—	25
" de l' Eclairage,	80	13
" " l' Hôtel-de-Ville,	2	85
" de la Police,	—	74
" " Santé,	51	35
Drainage,	242	14
Rues sous Contrôle,	17	25
Carré Champlain,	38	37
Billets Payables,	6,000	—
Intérêt et Commission,	435	—
Dépenses Contingentes,	566	66
Divers Comptes,	329	09
	4,836	05

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Fr. Gélinas,  
Thomas Bournival,  
Hubert Dussault.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Oressé,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptées.

Rapports du  
Secrétaire-Trésorier.

Les deux rapports du Secrétaire-Trésorier, concernant les recettes et les dépenses de la Corporation, dont l'un pour



Lundi, le 13 Août 1894.

pour les six mois finissant le premier Juillet et l'autre jusqu'au premier d'Août de la présente année, accompagnés d'un état détaillé des crédits et déboursés des divers Départements, pour l'année courante.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

*J. P. Panneton*  
Maire.  
*J. P. Panneton*  
Sec.-Prés.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
27 Août 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Escr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. O. Bresse,  
Fr. Gélinas,  
J. B. L. Hould,  
C. Lymburner,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête du Révd<sup>e</sup> Messire Louis Richard, demandant qu'une lampe électrique soit placée sur le côté Ouest de l'Avenue Laviolette, vis-à-vis le Séminaire.  
Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Michel Cadorette et autres, demandant que le tuyau principal de l'Acqueduc, dans la rue St<sup>e</sup> Cécile, soit remplacé par un autre de plus fort diamètre.  
Référé au Comité de l'Acqueduc.

Lue une lettre de Mr. Rémis Dussault, demandant que

Requête du Révd<sup>e</sup> Messire L. Richard.

Requête de Mr. Michel Cadorette et ali.

Lettre de Mr. Rémis Dussault.

Lundi, le 27<sup>e</sup> Août 1894.

que la taxe sur maison de pension, pour les années mil huit cent quatre-vingt-treize et mil huit cent quatre-vingt-quatorze, soit déduite de son compte, vu qu'il ne garde pas de pensionnaires, depuis au-delà de deux ans.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Jacques Nault.

Sur une lettre de Mr. Jacques Nault, demandant du délai, pour le paiement de ses taxes.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	98	64
" " Do. (Ent. & Répt.)	148	42
" des Chemins,	45	53
" " Marchés,	50	53
" du Feu,	24	31
" de l' Eclairage,	477	13
" " L' Hôtel-de-Ville,	-	68
" de la Police,	319	60
" " Santé,	-	22
Drainage,	147	35
Ponts St. Maurice,	25	-
Carré Champlain,	84	21
Rues sous Contrôle,	13	50
Atelier des Départements,	2	40
Papeterie et Impressions,	2	-
Intérêt et Commissions,	152	35
Dépenses Contingentes,	166	67
Salaires,	270	82
Divers Comptes,	342	83
	2,462	19

Respectueusement

Lundi, le 27 Août 1894.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. B. L. Hould, Président,  
Thomas Bournival,  
Fr. Gélinas,  
Joseph Bellefeuille,

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. B. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il a dû opérer l'arrestation de Mr. Elie Longval, charretier de charge, pour cause de mauvaise conduite.

Sur motion de Mr. l'Échevin Gélinas, secondé par Mr. l'Échevin Hould, la licence de Mr. Elie Longval est annulée.

2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga,  
un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à  
trois mois de la date du vingt du courant, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$11,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga,  
un billet promissoire au montant de onze mille piastres, à  
trois mois de la date du vingt-neuf Août courant, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois de  
Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

*E. H. Desautels*

Sec.-Prés.

*A. L. Armeton*

Maire.

Jeudi, le 6 Septembre 1894.

Assemblée Régulière.  
3 Septembre 1894.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le trois de Septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins P. Symburner et J. Savard ont ajourné l'assemblée du Conseil à Jeudi prochain, le six de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

J. Descaulniers.

Secr. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
6 Septembre 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le sixième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecrs,

Messieurs les Echevins P. Bournival,

A. P. Bressé,

H. Dussault,

Frs. Gélinas,

P. Symburner,

J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. P. V. Ayotte et autres, demandant que la lampe électrique arc, qu'il y a actuellement au coin des rues Notre-Dame et St Louis, soit placée vis-à-vis la rue St Jean.

Lue une lettre de Mr. Jos. Philippe Godin, informant le Conseil, que depuis le premier de Septembre courant, il ne fait usage que de deux lumières électriques, à sa résidence.

Lue une lettre de Madame Emma J. Reed, demandant que la connexion des fils de l'éclairage électrique soit faite, à sa résidence, sur la rue Du Pleure.

Requête de  
Mr. P. V. Ayotte et al.

Lettre de  
Mr. Jos. Phil. Godin.

Lettre de  
Madame Emma J. Reed.

Rapport.

Jeudi, le 6 Septembre 1894.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Messieurs,

Conformément à l'ordre que j'ai reçu de vous, Lundi, le 27 du courant, de faire un examen minutieux des fondations des engins de la lumière électrique, j'ai l'honneur de vous informer que, en étant rendu sur les lieux, j'ai constaté que la fondation du gros engin est en très mauvais état, et je crois qu'il serait urgent que la dite fondation soit défaite et reconstruite d'une manière solide.

Le tout humblement soumis,  
(Signé) O. G. Hamel,  
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 30 Août 1894.

Ordre est donné au Surintendant de faire ces réparations immédiatement.

Rapport du Chef de Police.

En un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que l'intempérance de Mr. Narcisse Lacombe, charretier de charge, l'a forcé d'opérer son arrestation.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de lui donner avis.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desautels  
Sec.-Prés.

P. P. Armet  
Maires

Assemblée Régulière.  
14 Septembre 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs

Lundi, le 17 Septembre 1894.

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,  
C. Lymburner,  
J. Lymburner,  
J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Thomas Bournival est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Narcisse Rivard  
et Henri Lajoie.

Requête des Messieurs Narcisse Rivard et Henri Lajoie, demandant que certaines branches d'arbres du Carré Champlain qui surplombent leurs hangars soient enlevées.

Référée au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de  
Mr. Narcisse Masse.

Requête de Mr. Narcisse Masse, demandant l'usage d'un terrain situé sur la rue St. Philippe, pour y déposer des quenilles et des os.

Référé au Comité de Santé.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	18	-
" " Do. (Ent. & Répt.)	249	77
" des Chemins,	73	33
" " Marchés,	57	43
" du Feu,	7	38
" de l'Eclairage,	408	74
" " l'Hôtel-de-Ville,	1	80
" " la Police,	332	37
Au Reporter	1148	82

Lundi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1894.

	Report	\$ 1,148 82
Département de la Commune,		6 —
Drainage,		21 43
Ponts St. Maurice,		25 —
Carré Champlain,		44 35
Rues sous Contrôle,		21 25
Assurance des Propriétés de la Corporation,		32 25
Billets Payables,		20,000 —
Intérêt et Commission,		188 35
Salaires,		270 82
Divers Comptes,		1,145 70
		\$ 22,903 94

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival,  
 Joseph Bellefeuille,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Symburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

La requête de Mr. N. Marchand & al., demandant la pose de tuyaux d'égouts sur la rue des Champs et celle de Mr. R. W. Williams & al., demandant aussi la pose de tuyaux d'égouts sur la rue St. Pro-Navier ont été l'objet d'une étude et d'un examen minutieux de la part du Comité du Drainage, lequel s'est rendu sur les lieux et a constaté que le coût des matériaux et de la main-d'œuvre pour la pose de tuyaux d'égouts dans cette partie de la rue des Champs à partir de la maison de Mr. Léveillé Dumoulin, No. 21 rue des Champs jusqu'à la rue St. Pierre; dans la rue des Prisons, et dans cette partie de la rue St. Pro-Navier à partir de la rue Bonnacourt jusqu'à la rue Notre-Dame

serait

Rapport du  
 Comité du Drainage.

Lundi, le 17 Septembre 1894.

serait d'environ douze cent quatre-vingt-douze piastres  
(\$1292.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Nous avons aussi constaté d'après les rôles  
d'évaluation et de perception pour l'année courante que  
la taxe du drainage réalisable pour les travaux ci-haut  
mentionnés, sera de soixante-cinq piastres et vingt centins  
l'an. (\$65.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Ces travaux étant d'une grande utilité et  
pour ainsi dire indispensables aux personnes qui en font  
actuellement la demande, nous croyons de notre devoir  
d'en recommander l'exécution de suite.

Respectueusement soumis,

Hôtel des Villes,  
Trois Rivières, 17 Sept. 1894.

(Signé) P. Lymburner,  
Ovide Lymburner,  
Joseph Bellefeuille.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité  
du Drainage adopté.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité du  
Drainage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Éva-  
luateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que Messieurs John Ryan, P. A.  
Verrette et Joseph Boisvert soient nommés assesses et  
évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette cité,  
pour réviser le rôle d'évaluation qui a été fait l'an der-  
nier, et que la dite révision du rôle d'évaluation soit  
complétée et livrée au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil,  
le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain.  
Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à  
la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Mr. Narcisse Marchand  
soit nommé Clerc des évaluateurs pour les assister et faire  
les écritures scs, au rôle d'évaluation.

Que la somme de quarante  
piastres



Lundi, le 17 Septembre 1894.

fiastres soit allouées à chacun des dits évaluateurs et à leur clerc, en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Acte de vente de terrain par la Corporation à N. S. Denoncourt, Ecr.

Proposé par Mr. Dussault,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à N. S. De Noncourt, Ecr., d'un emplacement situé au coin des rues St. Olivier et Bureau, et cela, suivant le projet d'acte préparé par Mr. P. O. Guillet, N. O. et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Réduction de taxes en faveur de Mr. Auguste Projean.

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. J. Lymburner,

Que la somme de dix fiastres, chargée au compte de Mr. Auguste Projean, jardinier, pour taxe sur deux chiens, pour les années mil huit cent quatre-vingt-treize et mil huit cent quatre-vingt-quatorze, en soit déduite, vu qu'il garde ces animaux pour la protection des fruits et des légumes qu'il cultive.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette Cité, je proposerai que le règlement de la Police, soit amendé quant à ce qui concerne les chiens.

En Conseil, ce 17 Sept. 1894.

(Signé) Hubert Dussault.

Avis de motion de Mr. l'Échevin J. Lymburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que de nouvelles dispositions soient ajoutées au règlement du Drainage.

En

Lundi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1894.

Ajournement.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Sept. 1894.

(Signé) P. Symburner.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

② M. Pécoulon.

Sec.-Prés.

M. Symburner  
Président.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Octobre 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,

A. O. Bressé,

- Frs. Gélinas,

P. Symburner,

D. Ricard,

J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Victor Lord et autres, demandant qu'une lampe électrique arc soit placée sur la rue St. Cécile.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Frs. Chevalier et autres, charretiers, demandant qu'une bâtisse soit construite, sur le terrain qui leur est réservé, à la gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, afin de les mettre à l'abri du mauvais temps.

Référé à l'Inspecteur-de-Ville qui devra faire rapport.

Requête

Requête de  
Mr. Victor Lord et al.

Requête de  
Mr. Frs. Chevalier et al.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1894.

Requête de  
D<sup>me</sup> Elie Longval.

Requête de Dame Elie Longval, demandant qu'il soit permis à son mari d'exercer, de nouveau, l'occupation de charretier de charge.

Référé au Comité de la Police.

Requête de la  
S<sup>te</sup> Maurice Tool and  
Axe Works.

Requête de la S<sup>te</sup> Maurice Tool and Axe Works, Ltd., demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue St. Maurice, près de leur manufacture, ainsi que divers travaux dans les rues avoisinantes.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Napoléon Lamy.

Requête de Mr. Napoléon Lamy, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, vu qu'il est propriétaire, depuis le mois de Janvier dernier, de la maison qu'il occupe.

Référé au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Hercule Ross.

Requête de Mr. Hercule Ross, demandant que la somme de cent quarante piastres lui soit payée, comme indemnité pour la perte d'un cheval.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
J. N. Bureau, Ecr.

Lue une lettre de J. N. Bureau, Ecr., demandant que la Corporation fasse faire sa part des travaux de creusement du fossé mitoyen, entre sa propriété et la Commune.

Référé au Comité de la Commune.

Lettre d'  
Arthur Olivier, Ecr.

Lue une lettre d'Arthur Olivier, Ecr., demandant que la connexion des fils de la lumière électrique soit faite, à sa résidence, vu qu'il vient de faire l'acquisition d'un compteur.

Accordées.

Rapport du  
1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Aqueduc.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'un rapport du premier Ingénieur de l'Aqueduc, concernant la quantité d'eau pompée par les appareils à vapeur de l'Aqueduc.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre bb.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre bb, Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1894.

dispositions au règlement Chapitre 65, intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement Chapitre 40 intitulé: Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits égouts", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 66. —

Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts.

Chapitre LXVI.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement Chapitre 65 intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au Règlement Chapitre 40, intitulé: Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits égouts".

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. — Les mots suivants sont ajoutés à la fin de la première section du dit règlement Chapitre soixante-cinq:

2<sup>e</sup> Des égouts seront aussi construits et parachevés en la dite Cité, conformément au plan et devis préparés par M. F. B. Berlinguet, Architecte et ingénieur civil, dans les rues et parties de rues suivantes, savoir: dans cette partie de la rue Volontaire comprise entre les rues St. Olivier et St. Denis, dans cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues de Bonnacourt et Notre-Dame, dans cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Joseph et St. Pierre, dans la rue des Prisons, dans cette partie de la rue St. Maurice comprise entre les rues St. Julie et Champflour, et dans cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre la rue St. George et la propriété de Joseph Bédard, numéro (241) deux cent quarante-et-un rue Notre-Dame.

Sec. 2. — Toutes les dispositions du dit Règlement Chapitre quarante, intitulé: Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts, ainsi que les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent Règlement.

Sec. 3. —

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1894.

Sec. 3. — Le présent Règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Construction d'une remise  
sur la Place du Marché-  
aux-Denrées.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le Comité des Marchés de ce Conseil soit autorisé à faire construire, à la journée, une remise ainsi que deux magasins, sur la place du Marché-aux-Denrées.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

J. P. Desaulniers,  
Sec. Trés.

P. Panneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
8 Octobre 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. Panneton, Ecr.,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- A. P. Bressé,
- H. Dussault,
- Fr. Gélinas,
- J. Lymburner,
- J. Lymburner,
- D. Ricard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Fr. Dasylva.

Requête de Mr. Fr. Dasylva, Constable, priant le Conseil de demander à la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, de lui fournir un costume.  
Rapport:

# Lundi, le 8 Octobre 1894.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	50	-
" " Do. (Ent. & Répt.)	35	36
" des Chemins,	59	37
" " Marchés,	35	63
" du Feu,	56	96
" de l' Eclairage,	136	63
" " l' Hôtel de Ville,	-	25
" de la Commune,	9	-
Drainages,	213	03
Ponts, St Maurice,	8	05
Rues sous Contrôle,	6	-
Carrié Champlain,	61	31
Papeterie et Impressions,	27	90
Dépenses Contingentes,	106	-
Divers Comptes,	65	91
	<b>871</b>	<b>40</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Hubert Dussault,  
Prs. Gélinas,  
Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. D. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport des Comités Permanents sur requête de Mr. Hercule Ross.

Rapport: Les Comités Permanents de ce Conseil auxquels avait été référé la requête de Mr. Hercule Ross réclamant

# Lundi, le 8 Octobre 1894.

reclamant de la Corporation de cette Cité la somme de cent quarante piastres pour dommages à lui causés par la perte d'un cheval dans le chemin entre les deux Ponts sur la rivière St. Maurice, ont l'honneur de faire rapport:

Que la demande de Monsieur Hercule Ross telle que formulée ne doit pas être accordée par ce Conseil, ou que le dit Ross n'a aucun droit à cette réclamation; mais considérant que le dit Ross a l'intention d'intenter une action contre la Corporation pour dommages, ce qui sera un sujet de difficultés et de déboursés pour ce Conseil, en vue de régler cette affaire, ils sont d'opinion et recommandent de lui octroyer la somme de cent piastres.

Respectueusement soumis,

(Signé) Hubert Dussault,  
A. Lymburner,  
D. Ricard,  
C. Lymburner,  
Joseph Bellefeuille,  
Fr. Gélinas.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 8 Oct. 1894.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport des Comités Permanents adoptés.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en faveur de Mr. Napoléon Lamy.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. C. Lymburner,

Que le montant de la taxe sur loyer, pour l'année courante, soit déduit du compte de Mr. Napoléon Lamy, ou qu'il est, depuis le mois de Janvier dernier, propriétaire de la maison qu'il occupe, et pour laquelle la taxe comme locataire lui était chargée.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Confirmation de certificat pour Hôtel de Sémi-perance.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la demande de certificat de

Lundi, le 8 Octobre 1894.

5<sup>e</sup> Motion

Élargissement des rues  
St. Honoré et St. Thomas.

de Mr. Alfred Picard pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtel de tempérance soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. L. Lymburner,

Attendu que Mr. Pierre Pâquin est disposé à donner à la Corporation de cette Cité, en considération des taxes et autres charges qu'il doit actuellement, le terrain nécessaire à l'élargissement des rues St. Honoré et St. Thomas, que cette offre soit acceptée à la condition que Mr. Prosper Beaumier donne gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Thomas vis-à-vis sa propriété.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Bressé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à trois mois de la date du dix-sept du courant, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Poids des charges qui pour-  
ront passer sur les Ponts  
St. Maurice.

Proposé par Mr. Bressé,  
secondé par Mr. L. Lymburner,

Qu'à l'avenir, il ne soit permis de passer, sur les Ponts St. Maurice, aucune charge dont la pesanteur, y compris celle de la voiture, dépassera le poids de quatre mille livres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

L. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

R. L. Carrière  
Maire.



Lundi, le 22 Octobre 1894.

Assemblée Régulière.  
22 Octobre 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
W. O. Bressé,  
H. Dussault,  
Fr. Gélinas,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire, et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Joseph Bellefeuille est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. M. Ovide Boucher et  
P. B. Dumoulin.

Requête de Messieurs Ovide Boucher et P. B. Dumoulin, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans la rue Duplessis-Bochard.

Accordée.

Requête de  
Mr. W. Wallace.

Requête de Mr. W. Wallace, demandant qu'il lui soit permis de se servir d'un hydromètre, pour l'eau que dépense son engin.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. Eugène Godin.

Requête de Mr. Eugène Godin, demandant que le patronage de la Corporation lui soit accordé, pour les transformateurs nécessaires au Département de l'Éclairage.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. W. Martel, S. N. Gal.

Requête de Mr. Aldoric Martel, Sr. et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans la rue Haut-Bois.

Référée au Comité du Drainage.

Lue

Lundi, le 22 Octobre 1894.

Lettre de  
S. G. Mgr. L. P. La Fleche.

Rapport du  
Comité des Finances.

Que une lettre de Sa Grandeur Mgr. L. P. La Fleche, demandant au Conseil de ne pas augmenter le nombre de licences d'Auberges.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	97	14
" " Do. (Ent. & Répt.)	1	89
" des Chemins,	77	22
" " Marchés,	51	31
" du Fleuve,	1	33
" de l'Eclairage,	167	40
" " L'Hôtel-de-Ville,	12	58
" " la Police,	12	26
" " " Communes,	25	90
Drainage,	1,218	21
Ponts St. Maurice,	5	-
Rues sous Contrôle,	17	50
Carré Champlain,	29	09
Atelier des Départements,	-	40
Billets Payables,	20,000	-
Intérêt et Commission,	338	35
Assurance des Propriétés de la Corporation,	22	50
Papeterie et Impressions,	108	50
Divers Comptes,	875	73
	<b>23,062</b>	<b>61</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) H. Dussault,  
Thomas Bournival,  
Joseph Bellefeuille.

Proposé

# Lundi, le 22 Octobre 1894.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de l'Acqueduc

Rapport:

Messieurs,

Le Comité de l'Acqueduc, auquel votre Conseil a référé la requête de Mr. Michel Cadorette et autres, demandant que le tuyau principal de l'Acqueduc, dans la rue St<sup>e</sup> Béatrice soit remplacé par un autre de plus fort diamètre, a l'honneur de faire rapport:— Qui après s'être rendu sur les lieux et avoir fait de cette demande, le sujet d'un examen minutieux, il est d'avis que, le tuyau de l'Acqueduc qu'il y a actuellement dans la susdite rue, fournit l'eau en quantité amplement suffisante aux personnes qui y résident, et, par conséquent, ne doit pas être remplacé. Cependant, ce Comité croit qu'il serait très-opportun que, le susdit tuyau fût vidé et nettoyé soigneusement.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. Lymburner,  
Thomas Bournival,  
Joseph Bellefeuille.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 22 Octobre 1894.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité de l'Acqueduc adopté.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du 1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Acqueduc.

Rapport:

Messieurs,

Je, soussigné, premier ingénieur de l'Acqueduc et de la lumière électrique, ai l'honneur de faire le rapport suivant:

Que Mr. Albert Beauchemin, de Sorel, s'est rendu à l'Acqueduc, la semaine dernière, pour

Lundi, le 22 Octobre 1894.

pour y réparer le régulateur de la pompe fournie par Messieurs Beauchemin, et qu'après en avoir fait l'examen, il m'a demandé de le déplacer et de le lui expédier à Sorel, et qu'il l'enverrait à Boston pour être réparé.

Je ferai remarquer à votre Conseil, que ce régulateur, dans son meilleur état, n'a pu porter plus de 100 lbs. tandis que le besoin est de 130 lbs.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Charles St Pierre,  
1<sup>er</sup> Ingénieur de L'Acqueduc  
et de la Lumière Electrique.

Trois-Rivières, 22 Octobre 1894.

Le Secrétaire-Trésorier est autorisé à expédier copie de ce rapport à M. M. Beauchemin & Co.

Proposé par M. Savard,  
Secondé par M. C. Lyburner,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par P. B. Dumoulin, Ecr. et Messieurs Prosper Beaumier et Pierre Paquin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de certains terrains nécessaires à l'élargissement des rues St. Thomas et St. Honoré, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecr. N. P., et vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Gélinas,  
Secondé par M. Bressé,

Que le certificat en faveur de Mr. Charles Pagé, pour permettre à Mr. Napoléon Guillemette fils de lui transporter sa licence d'aubergiste soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Joseph Bellemille  
Président.

Th. Desaulniers  
Sec.-Prés.

3<sup>e</sup> Motion  
Acte de cession de terrains par M. M. P. B. Dumoulin, Prosper Beaumier et Pierre Paquin.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour transport de Licence de Mr. Napoléon Guillemette fils à Mr. Charles Pagé.

Ajournement.

Lundi, le 5 Novembre 1894.

Assemblée Régulière  
5 Novembre 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Esc.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefueille,

P. Bourhival,

A. P. Bressé,

H. Dussault,

G. Symburner,

P. Symburner,

D. Ricard,

J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. John Argall & al.

Requête de Mr. John Argall et autres, demandant la déduction du montant de taxes entré au nom de Mr. Thomas Argall, vu qu'il ne réside pas en cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Antoine Chretien.

Requête de Mr. Antoine Chretien, demandant d'être nommé constable, pour la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

Requête de  
Mr. Théodore Asselin.

Requête de Mr. Théodore Asselin, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. Octave Romain.

Requête de Mr. Octave Romain, demandant de remplir la vacance qui serait créée, dans le Corps de Police et la Brigade du Feu, si le Conseil jugeait à propos de choisir un des membres actuels du dit Corps, pour remplacer Mr. Ars. Dasylva, comme Constable, à la Gare du Pacifique Canadien.

Requête de  
Mr. Jos. Lamothe fils de Pierre.

Requête de Mr. Joseph Lamothe fils de Pierre, demandant d'être nommé chauffeur pour les bouilloires de l'Acqueduc.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 5 Novembre 1894.

Requête de Mr. Théodore Germain.	Requête de Mr. Théodore Germain, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.
Requête de Mr. Pirelli Duplessis.	Requête de Mr. Pirelli Duplessis, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
Requête de Mr. Joseph Lacroix.	Requête de Mr. Joseph Lacroix, demandant d'être nommé Constable, pour la Gare du Pacifique Canadien.
Requête de Mr. Eugène Chartier.	Requête de Mr. Eugène Chartier, demandant d'être nommé Constable Spécial, pour la Gare du Pacifique Canadien.
Requête de Mr. Augustin Sauvageau.	Requête de Mr. Augustin Sauvageau, demandant d'être nommé Constable, pour la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien.
Requête du Rév. Mr. P. N. Cloutier.	Requête du Rév. Messire P. N. Cloutier, demandant une exemption des taxes de l'Eau, ainsi que des taxes du Drainage et des Rues sous contrôle, en faveur de l'Hôpital. Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Adolphe Hamel.	Requête de Mr. Adolphe Hamel, demandant d'être nommé Constable, pour la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien.
Lettre de Madame E. J. Reed.	Lue une lettre de Madame E. J. Reed, concernant l'éclairage de sa résidence, au moyen de l'électricité. Référé au Comité de l'Eclairage.
Lettre du Chef de Police.	Lue une lettre du Chef de Police, informant le Conseil de la mauvaise conduite de Mr. Sève Germain, charretier.
Lettre de Mr. C. W. Spencer, Surintendant de la Cie du Pacifique Canadien.	Lue une lettre de Mr. C. W. Spencer, Surintendant Général de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, permettant l'érection, sur le terrain des Poste des Charretiers, à la gare de la dite Compagnie, en cette Cité, d'une bâtisse pour qu'ils soient à l'abri du mauvais temps, lorsqu'ils attendent l'arrivée des trains.

Proposé

Lundi, le 5 Novembre 1894.

1<sup>ère</sup> Motion

Licence d'écurie de louage  
de Mr. Sévère Germain, annulée.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Vu le rapport fait par le Corps de Police de cette cité, contre Mr. Sévère Germain, charretier, pour mauvaise conduite et infractions aux règlements de ce Conseil, qu'il soit résolu que la licence accordée au dit Sévère Germain, pour tenir une Écurie de louage soit annulée.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Mr. Louis Simard nommé  
Constable pour la Gare  
du S.P.R., Mr. Octave  
Romain nommé membre  
du Corps de Police, et  
Mr. John Charest nommé  
Ass. Constable.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Dusault,

Que Mr. Louis Simard soit nommé comme homme de police, en remplacement de Mr. Ars. Dasylova qui est décédé, et cela, aux mêmes conditions et au même salaire que le dit Mr. Ars. Dasylova, et que, vu les recommandations du Chef de Police, en faveur de Mr. Octave Romain, dont il reconnaît la compétence, comme membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, que le dit Mr. Octave Romain soit nommé homme de Police et de la Brigade du Feu, en remplacement du dit Mr. Louis Simard, et que Mr. John Charest soit nommé Charretier et assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu, en remplacement de Mr. Octave Romain, au même salaire que le dit Octave Romain.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

*E. H. Desaulniers*

Sec. - Prés.

*J. P. Carrière*  
Maire.

Lundi, le 12 Novembre 1894.

Assemblée Régulière.  
12 Novembre 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Secr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
A. Bournival,  
A. P. Bressé,  
H. Dussault,  
Ars. Gélinas,  
C. Lyburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Lue une lettre de l'Assistant-Secrétaire de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, accompagnant une résolution passée par la dite Chambre, relativement au service des bateaux traversiers, entre cette Cité et la rive sud du Fleuve St. Laurent.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Louis Giroux.

Lue une lettre de Mr. Louis Giroux, se plaignant du mauvais état du chemin dans la rue Duplessis-Rochard.

Référé au Surintendant.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	978
" " Do. (Ent. & Répt.)	176 87
" des Chemins,	145 84
A Reporter	332 49



Lundi, le 12 Novembre 1894.

	Report		
Département des Marchés,		332	49
" du Feu,		126	02
" de l'Éclairage,		1	90
" " Hôtel-de-Ville,		266	64
" de la Police,		29	18
" " Commune,		259	35
" " " Commune,		20	—
Drainage,		519	43
Ponts St. Maurice,		27	50
Rues sous Contrôle,		27	25
Carré Champlain,		26	24
Intérêt et Commission,		6,913	96
Salaires,		270	82
Divers Comptes,		153	10
		<b>8,973</b>	<b>88</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival,  
 Hubert Dussault,  
 Ars. Gélinas,  
 Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. St. Pierre,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Bressé,

Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Dépôt du  
 Rôle d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire-Trésorier.

Rapport du  
 Secrétaire-Trésorier.

Lû un rapport du Secrétaire-Trésorier, concernant les recettes et les dépenses de la Corporation, pour les dix mois finissant le trente-et-un d'Octobre de la présente année, accompagné d'un état détaillé des crédits et des déboursés des divers Départements, et aussi d'un état des revenus probables et des revenus réels pour

Lundi, le 12 Novembre 1894.

Ajournement.

pour le même espace de temps.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desclauriers  
Secr. - Prés.

P. E. Panneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
19 Novembre 1894.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Novembre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Escr.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

J. Bournival,

A. P. Oressé,

H. Dussault,

As. Gélinas,

K. Lymburner,

J. Lymburner,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Prefflé Desclauriers et autres, demandant que le règlement qui concerne les regrattiers soit observé.

Référée au Comité des Marchés.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département

Requête de

Mr. Prefflé Desclauriers et al.

Rapport du

Comité des Finances.

Lundi, le 19 Novembre 1894.

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	6	63
" " " " Do.	(Ent. & Répt.)	154	14
" des Chemins,		35	53
" " " " Marchés,		50	-
" du Feu,		11	10
" de l' Eclairage,		349	61
" " " " Hôtel de Ville,		4	48
" " la Police,		255	99
" " " " Communes,		1	-
Drainage,		547	22
Ponts St. Maurice,		25	30
Rues sous Contrôle,		1	-
Barrière Champlain,		5	14
Atelier des Départements,		2	-
Papeterie et Impressions,		2	20
Intérêt et Commission,		42	93
Salaires,		240	82
Divers Comptes,		283	96
		2,082	41

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Frs. Gélinas,  
 Thomas Pournival,  
 Hubert Dussault,  
 Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. Bressé,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport sur  
 requête du Prov. Messire  
 P. N. Cloutier.

Rapport: Messieurs,  
 Les Comités Permanents de votre  
 Conseil, auxquels vous avez référé la requête, qui vous  
 a été présentée par le Prov. Messire P. N. Cloutier,  
 à

Lundi, le 19 Novembre 1894.

à votre séance du cinq de Novembre courant, demandant une exemption des taxes de l'Eau, des taxes du Drainage et des Rues sous Contrôle, en faveur de l'Institution des Révères Sœurs de la Providence de cette Cité, ont l'honneur de faire rapport: — Qui après avoir accordé à chaque demande contenue dans la susdite requête, toute l'attention possible, et en avoir fait le sujet d'une étude spéciale, ils croient devoir recommander que, l'eau de l'Acqueduc soit fournie, pour les besoins de l'Hôpital des Révères Sœurs de la Providence, jusqu'au trente-et-un de Décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, pour la somme de cinq piastres l'an. Quant aux taxes du Drainage et des Rues sous Contrôle, ces Comités ne croient pas devoir en recommander l'exemption, vu qu'ils considèrent que votre Conseil, d'après sa charte, n'a pas le droit d'accorder de telles exemptions.

Respectueusement soumis,

(Signé) P. E. Panneton,

Président.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 19 Novembre 1894.

Proposé par Mr. P. Lymburner,

Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport des Comités Permanents qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Nomination du Président des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Bressé,

Que Mr. l'Echevin Ant. St. Pierre soit le Président des élections municipales, qui auront lieu, lundi, le quatorze Janvier prochain (1895).

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Echevin Lymburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre soixante-et-un des règlements de ce Conseil, concernant les Chemins

et

Lundi, le 19 Novembre 1894.

et lièves, soit amendés, quant à ce qui concerne les Dues sous contrôle.

En Conseil, ce 19 Novembre 1894.

(Signé) P. Lymburner.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin J. Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le Chapitre quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Charretiers", soit amendé quant à ce qui concerne les postes des charretiers en cette Cité et la perception des licences des dits charretiers.

En Conseil, ce 19 Novembre 1894.

(Signé) Jérémie Savard.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. P. Panneton  
Secr. Prés.

P. Lymburner  
Maire.

Assemblée Régulière  
3 Décembre 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Bressé,  
J. B. L. Hould,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,

J.

Lundi, le 3 Décembre 1894.

J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. B. Godin.

Requête de Mr. J. B. Godin, demandant une réduction sur le montant de ses comptes de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Augustin Sauvageau.

Requête de Mr. Augustin Sauvageau, demandant du délai pour le paiement de ses taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Louis Simard.

Requête de Mr. Louis Simard, Constable à la Gare du C. P. R., demandant des pantalons et des chaussures en feutre.

Référée au Comité de Police.

Lettre du  
Révd. H. B. Stuart & all.

Lue une lettre du Révd. Mr. H. B. Stuart et autres, demandant la remise de certaines taxes municipales, qu'ils croient avoir été payées par erreur.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Joseph Harnois.

Lue une lettre de Monsieur Joseph Harnois, accompagnée de la résignation de Mr. François Gélinas comme échevin.

Résignation de  
Mr. François Gélinas,  
comme Echevin.

Canada;  
Province de Québec,  
District des Trois-Rivières.

ou

Louis Thomas Désaulniers, Ecr.,  
Secrétaire-Trésorier de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

En conformité des Actes d'Incorporation de la cité des Trois-Rivières, je, soussigné, François Gélinas, résidant au No. 62, rue Royale, en la dite cité des Trois-Rivières, dit district, rentier et échevin du Conseil de Ville de la dite cité pour le quartier St. Philippe, vous donne avis, à vous et au Conseil de Ville de la dite cité, que je me démetts, à dater de ce jour, de

ma

Lundi, le 3 Décembre 1894.

ma dite charge d'échevin et que j'abandonne mon siège dans le dit Conseil de Ville, pour les saisons suivantes:

1<sup>o</sup> Mon temps d'office expire le 31 Décembre, 1894, et je ne désire plus me présenter pour réélection à cette charge ni en accepter la candidature, voulant m'en retirer absolument;

2<sup>o</sup> Un certain nombre de mes concitoyens croyant avoir raison de n'être pas satisfaits de ma manière d'agir dans le Conseil de Ville, et de certains votes que j'y aurais donnés, sous ces circonstances, je crois désirable pour la satisfaction de tous que je n'occupe pas davantage la dite charge. Je prie en conséquence le Conseil de Ville d'accepter ma résignation comme échevin.

Fait en double à la cité des Trois-Rivières, dit district, ce 26 Novembre, 1894.

(Signé) Frs. Gélinas.

Proposé par Mr. P. Lymburner,

Secondé par Mr. Bournival,

Que la résignation de Mr. François Gélinas comme échevin de la Cité des Trois-Rivières, pour le Quartier St. Philippe soit acceptée.

Adoptée.

Proposé par Mr. P. Lymburner,

Secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. Léopold Girard soit nommé échevin de la Cité des Trois-Rivières pour le Quartier St. Philippe, en remplacement de Mr. François Gélinas qui a résigné, et qu'il forme partie des différents Comités Permanents de ce Conseil auxquels le dit François Gélinas appartenait.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le règlement intitulé: Chapitre 64, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre soixante-et-un des règlements de ce Conseil passé le neuf Avril mil huit

cent

1<sup>ère</sup> Motion  
Résignation de Mr. François Gélinas comme échevin acceptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Nomination de Léopold Girard, Eccl., comme échevin.

3<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 64.

Lundi, le 3 Décembre 1894.

cent quatre-vingt-quatorze, et pour amender le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves et aussi pour amender ses divers amendements, soit lû, passé et adopté.

Chapitre LXVII.

— Chapitre 67. —  
Règlement des Chemins et Grèves amendé, quant à ce qui concerne les Rues sous Contrôle.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre soixante-et-un des règlements de ce Conseil, passé le neuf Avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et pour amender le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves", et aussi pour amender ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent-unième du Chapitre sept des règlements de ce Conseil et ses divers amendements sont remplacés par la suivante:

"101" Route la rue du Platon et cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. Roch sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'Été, et la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. Roch jusqu'à la rue St. Elizabeth, cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et Bell, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues des Champs et Bonaventure, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et St. Denis, cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Thomas, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Marie, cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champflour, cette partie de la rue Champflour comprise entre la rue St. Marie et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue Julie comprise entre les rues Royale et St. Geneviève, cette partie de la rue Riverville, comprise

entre.



Lundi, le 3 Décembre 1894.

entre les rues Royale et St<sup>e</sup> Marie, cette partie de la rue St<sup>e</sup> Geneviève comprise entre les rues Riverville et des Camps, cette partie de la rue St<sup>e</sup> George comprise entre les rues Notre-Dame et St<sup>e</sup> Olivier, cette partie de la rue Plaisante et cette partie de la rue Volontaire comprises entre les rues Royale et St<sup>e</sup> Olivier, cette partie de la rue St<sup>e</sup> Olivier comprise entre les rues Riverville et St<sup>e</sup> George, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Camps et St<sup>e</sup> George, toutes les rues Badaux, St<sup>e</sup> Antoine, Alexandre, St<sup>e</sup> Joseph et Hart sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été, et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue St<sup>e</sup> Philippe depuis la rue St<sup>e</sup> George jusqu'au pont voisin de la propriété de Mr. Auguste Néron, la rue St<sup>e</sup> Anne, la rue Craig, la rue René, la rue Bell, cette partie de la rue St<sup>e</sup> Roch depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Philippe, le chemin St<sup>e</sup> Marguerite depuis la rue des Forges jusqu'à la terre de J. N. Bureau, Ecr., le chemin depuis le pont du chemin de fer sur la rue Le Jeune jusqu'à la borne de la limite de la cité sur le chemin des Forges, la côte de la rue St<sup>e</sup> Roch depuis le chemin St<sup>e</sup> Marguerite jusqu'au chemin des Forges sur le Côteau St<sup>e</sup> Louis, le chemin depuis le pied de la côte de la rue Bonaventure jusqu'à la rue Le Jeune sur le Côteau St<sup>e</sup> Louis, cette partie de la rue Julie depuis la rue St<sup>e</sup> Thomas jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Maurice, cette partie de la rue St<sup>e</sup> Maurice depuis la rue Julie jusqu'au pont sur la rivière St<sup>e</sup> Maurice, le chemin de L'Île St<sup>e</sup> Christophe entre les deux Ponts, cette partie de la rue St<sup>e</sup> Charles depuis la rue St<sup>e</sup> Paul jusqu'à la rue St<sup>e</sup> François-Xavier, cette partie de la rue St<sup>e</sup> Paul depuis la rue St<sup>e</sup> Maurice jusqu'à la rue des Commissaires, cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue Hertel, la rue du Château, cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St<sup>e</sup> Elizabeth jusqu'au pont de pierre voisin de la propriété de Mr. François Martin sur la dite rue Notre-Dame sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à la réparation

Lundi, le 3 Décembre 1894.

en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver.  
 Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.  
 Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Ricard,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 68, Règlement pour amender le Chapitre quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Charretiers" et pour ajouter de nouvelles dispositions au dit règlement, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LXVIII.

Règlement pour amender le Chapitre quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Charretiers" et pour ajouter de nouvelles dispositions au dit règlement.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le deuxième paragraphe de la section onze du Règlement par le présent amendé sera remplacé par le suivant:

"2" Jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le dit Conseil, les endroits suivants sont établis comme postes ou stations sur lesquels devront être placées et stationnées les dites voitures de louage, en cette Cité, savoir: 1° sur la rue Notre-Dame, au coin nord du Platon, dans la direction de la rue du Château, près du trottoir, du côté sud de la dite rue Notre-Dame, à cet endroit; 2° sur le côté sud de la rue du Fleuve, entre les rues St. Antoine et du Platon; 3° sur le côté Nord-Est de la rue Champflour, le long du trottoir de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien jusqu'à la propriété de Mr. Barthélemy St. Hilaire; 4° enfin, sur la rue des Forges en face et du côté du Marché-aux-Denrées, excepté les samedis

4<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 68.

### — Chapitre 68 —

Règlement concernant  
 les Charretiers amendé.

# Lundi, le 3 Décembre 1894.

samedi avant-midi.

Sec. 2. — Afin d'avoir de bons chemins pour les voitures et de faciliter l'entretien des dits chemins dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, il sera accordé à tout charretier de charge qui fera usage dès l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze et les années suivantes, de tombereaux, cabrouets, ou charrettes ayant des roues de trois pouces et demi de largeur, ou de voitures à quatre roues dont les dites roues auront deux pouces de largeur, une exemption de licence comme charretier, pour l'espace de deux années à compter du premier Janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Sec. 3. — A compter de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit inclusivement, il ne sera permis à aucun charretier de charge de faire usage de tombereaux, cabrouets ou charrettes ayant des roues d'une largeur moindre de trois pouces et demi, non plus, de faire usage de voitures à quatre roues dont les dites roues auront une largeur moindre de deux pouces.

Sec. 4. — Toutes les autres dispositions du chapitre quinze des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du Chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 5. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. P. Lyburner,

Que les Officiers et Employés de ce Conseil soient notifiés qu'à partir du premier Janvier prochain leurs services ne seront plus requis, à moins d'un nouvel engagement.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. P. Lyburner,

Que la somme de six piastres soit acceptée de Mr. J. B. Boisvert, en règlement de tout

5<sup>e</sup> Motion  
Avis aux Employés, de l'expiration de leurs engagements.

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en faveur de Mr. J. B. Boisvert.

# Lundi, le 3 Décembre 1894.

tout compte, pour taxes municipales et scolaires, jusqu'au 31 Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre la Royal Electric Company.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que L. D. Paquin, Ecu, Avocat, soit autorisé à prendre, au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, des procédés judiciaires contre la Royal Electric Company, pour le recouvrement de sa réclamation contre la dite Compagnie, pour salaires, combustible, huiles, &c., &c.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre les Héritiers de feu Thomas Burn.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que L. D. Paquin, Ecu, Avocat, soit autorisé à prendre, au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, des procédés judiciaires contre les Héritiers de feu Thomas Burn pour le recouvrement de cent onze piastres et cinquante-cinq centins (\$111.55), montant dû par les dits Héritiers pour entretien de chemins, trottoirs, clôtures &c.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

*E. Thériault*  
Sec.-Prés.

*R. P. Armand*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
10 Décembre 1894.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

A.

Lundi, le 10 Décembre 1894.

- J. Bournival,
- A. P. Bressé,
- L. Girard,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin A. P. Bressé est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Prestation du serment de Mr. l'Echevin L. Girard.

M. Léopold Girard, nommé échevin pour le Quartier St. Philippe, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le treize de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers,  
Secr. Prés.

A. P. Bressé  
Président.

Assemblée Régulière  
13 Décembre 1894.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le treizième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecrs,
- Messieurs les Echevins
- Alex. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- A. P. Bressé,
- H. Dussault,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,

# Jeu di, le 13 Décembre 1894.

D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Phi. Bellefeuille.

Les minutes des deux dernières assemblées sont lues.  
Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées ou du Marché-au-Foin, dans le cas où l'une ou l'autre de ces positions deviendrait vacante.

Requête de  
Mr. Uld. Martel, Jnr.

Référé aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Uldoric Martel, Jnr., demandant qu'il lui soit permis de vendre son fonds de commerce, à l'encan, sans être tenu de prendre une licence d'encanteur.

Requête de  
Mr. Alf. O. Belisle.

Accordée.  
Requête de Mr. Alfred O. Belisle, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Lettre de  
J. A. Pessier, Ecr., Avocat.

Référé aux Comités Permanents.  
Lues une lettre de J. A. Pessier, Ecr., Avocat, réclamant, au nom de Dame Veuve Richard, la somme de cent cinquante piastres, pour dommages causés par un accident qu'elle a subi, sur le trottoir de la Cathédrale, sur la rue Bonaventure.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Référé au Comité des Finances et que communication de la présente soit donnée au propriétaire du terrain où l'accident est arrivé.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	—	25
" " Do.	(Ent. & Répt.)	11	50
" des Chemins,		963	88
" " Marchés,		387	52
" du Feu,		31	—
	A Reporter	1,394	15

Jeu*di*, le 13 Décembre 1894.

	Report	\$	1394	15
Département de l'Éclairage,			9	25
" " l'Hôtel-de-Ville,			3	38
" " de la Police,			111	44
" " " Communes,			12	80
Drainage,			44	42
Ponts St. Maurice,			1	50
Rues sous Contrôle,			4	50
Barre Champlain,			307	90
Atelier des Départements,			22	86
Assurances des Propriétés de la Corporation,			4	73
Papeterie et Impressions,			28	35
Station de Police,			2	09
Billets Payables,		20,000		—
Intérêt et Commission,			36	45
Divers Comptes,			38	31
		\$	22,022	16

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival,  
Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 2. —  
sur requête de M. J. B. Godin.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité des Finances, auquel, à votre séance du trois de Décembre courant, vous avez référé la requête de M. J. B. Godin, demandant une réduction sur ses comptes de taxes, a l'honneur de faire rapport: — Qu'après avoir pris connaissance de la dite requête, ce Comité ne voit aucune raison de recommander que les conclusions de cette demande soit accordées.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 13 Décembre 1894.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Hubert Dussault,  
Thomas Bournival,  
Joseph Bellefeuille.  
Proposé

Jeu*di*, le 13 Décembre 1894.

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapports du Comité des  
Finances adoptés.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les rapports numéros un et deux  
du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
adoptés.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Enquête contre les Mem-  
bres du Conseil.

Proposé par Mr. A. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Attendu que depuis quelques jours,  
on entretient, en la Cité des Trois-Rivières, des doutes  
très-sérieux et très-blessants, sur la respectabilité, l'hono-  
rabilité et l'intégrité des Echevins de ce Conseil,

Attendu qu'il circule dans le public  
trifluvien des rumeurs accusant les dits Echevins d'avoir  
accepté des soumissions et accordé des contrats moyennant  
dons, promesses, compensations et valeurs,

Attendu qu'il est de l'intérêt du dit  
Conseil et des Echevins de s'enquérir si les rumeurs qui  
circulent dans le public sont fausses ou bien fondées,

Qu'il soit ordonné par ce Conseil,  
qu'une enquête concernant les accusations ci-dessus men-  
tionnées ait lieu devant le Conseil de cette Cité, sous la  
présidence de Son Honneur le Maire, les jours et aux  
heures qu'il plaira au dit Conseil de fixer, avec tous les pou-  
voirs à lui conférés par la Section 4<sup>ème</sup> du Chapitre 51 de la  
40 Victoria, et que les accusations soient précisées et produites  
d'hui à lundi le vingt-quatre du courant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de  
Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

A. Desaulniers.  
Sec.-Prés.

P. J. Ametun,  
Maire.



Lundi, le 17 Décembre 1894.

Assemblée Régulière  
17 Décembre 1894.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Décembre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecrs,

Messieurs les Echevins  
 Olf. Baptist,  
 Jos. Bellefeuille,  
 P. Bournival,  
 A. P. Cressé,  
 H. Dussault,  
 L. Girard,  
 C. Lymburner,  
 P. Lymburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Napol. Charbonneau et al.

Requête de Mr. Napoléon Charbonneau et autres, demandant que Mr. Ars. Edouard Pleau soit nommé Clerc des Marché-aux-Denrées et du Marché-au-Poisson.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Chas. Vadeboncoeur.

Requête de Mr. Charles Vadeboncoeur, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Chas. Hamelin.

Requête de Mr. Charles Hamelin, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, vu qu'il est propriétaire de la maison qu'il occupe, depuis le mois de Janvier dernier.

Accordée.

Requête de  
Mr. Pierre Pâquin.

Requête de Mr. Pierre Pâquin, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport:

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1894.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	7	—
" de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	1	73
" des Chemins,	81	50
" du Feu,	43	72
" de l' Eclairage,	62	91
" de l' Hôtel-de-Ville,	12	—
" de la Police,	16	83
" de la Commune,	1	50
Frais Légaux,		
Papeterie et Impressions,		
Dépenses Contingentes,		
Divers Comptes,		
	192	60
	<b>430</b>	<b>42</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Hubert Dussault,  
Joseph Bellefeuille,  
Thomas Pournival.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Messieurs les Echevins Pournival, Dussault et J. Lymburner forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales du quatorze Janvier prochain (1895).

Adoptée.

Don

Lundi, le 17 Décembre 1894.

Déclaration solennelle de Son Honneur le Maire et des Echevins.

Son Honneur le Maire fait une déclaration solennelle justifiant sa ligne de conduite et ses actes comme membre du Conseil, et donne au public présent à l'assemblée, certaines explications à ce sujet.

Messieurs les Echevins dont les noms suivent, savoir: Alexandre Baptist, Joseph Bellefeuille, Thomas Bournival, A. P. Cressé, Hubert Dussault, Cyrille Lymburner, Péléphore Lymburner, Désiré Ricard et Jérémie Savard font une déclaration semblable.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Jeudi, le vingt de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Dussault  
Sec. Prés.

P. E. Canneton  
Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Décembre 1894.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingtième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Canneton, Sec.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
A. P. Cressé,  
H. Dussault,  
C. Lymburner,

A

Jeudi, le 20 Décembre 1894.

J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Requête de  
M. Adolphe Lamothe.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Adolphe Lamothe, demandant d'être  
nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Référée au Comité Général.

Requête de  
M. Isaac Gauthier.

Requête de M. Isaac Gauthier, demandant d'être  
nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Référée au Comité Général.

1<sup>ère</sup> Motion.  
Condoléances à Lady  
Thompson.

Proposé par M. Bressé,  
Secondé par M. L. Lymburner,

Que les membres de ce Conseil ont  
appris, avec le plus grand chagrin, la mort de Sir John  
Thompson, Premier-Ministre de la Puissance du Canada.

Que cette mort prématurée est un  
véritable deuil pour toute la nation.

Que la droiture de Sir John  
Thompson, la fermeté de son caractère, l'élévation  
de son esprit, la grande étendue de ses connaissances,  
et par dessus tout, la dignité de sa conduite le placent  
incontestablement au rang des hommes les plus éminents et  
les plus distingués du pays.

Que les circonstances de sa mort  
tout en étant très-douloureuses pour sa famille, dont il était  
éloigné, la rendent des plus illustres.

Qu'en regrettant la perte d'un  
homme si distingué, les membres de ce Conseil n'ont pas  
manqué d'être excessivement touchés de la douleur dans  
laquelle a été plongée Lady Thompson, à la nouvelle  
d'un si lamentable événement, et ils se font un devoir  
de lui exprimer leurs plus vives et sincères sympathies.

Adoptée.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général,  
sous la présidence de Son Honneur le Maire, continue  
l'examen

Jeudi, le 20 Décembre 1894.

L'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation, et après avoir entendu et jugé toutes les plaintes, Son Honneur le Maire reprend son siège, et le rapport suivant est lu:

Rapport:

Rapport sur  
plaintes contre le Rôle  
d'Évaluation pour 1895.

Le Comité Général de ce Conseil, après avoir pris communication, à sa séance du dix-sept du courant, des plaintes faites par les contribuables de cette Cité, contre le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que le nom de Mr. Ernest Houde soit remplacé par celui de Madame G. H. Rocheleau (Marie Amanda Robert) comme propriétaire au N° 16 rue Alexandre; que le nom de Mr. G. H. Rocheleau soit remplacé par celui de Mr. Mellis Guin, comme locataire N° 3, rue Alexandre; que le nom de Mr. G. H. Rocheleau soit retranché du dit rôle, comme locataire rue St. François-Xavier; que le fonds de marchandises de Mr. Célestin Bellemare rue Badaud soit évalué à \$400.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup>; que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>oie</sup> Joseph Bourque soit remplacé par celui de George Bourque comme locataire au N° 30 rue St. Philippe; que la propriété de Mr. Johnny Paquin rue St. Paul estimée à \$125.<sup>00</sup> soit réduite à \$100.<sup>00</sup>; que le nom de Mr. J. B. M<sup>re</sup> Leod soit retranché du dit rôle, comme propriétaire sur le côté St. Louis; que le fonds de marchandises de Mr. Joseph Bellefeuille rue Notre-Dame soit évalué à \$200.<sup>00</sup> au lieu de \$500.<sup>00</sup>; que les noms de Révérend Mr. Elizé Panneton et de Messieurs Joseph Panneton et Alphonse Panneton soient entrés au dit rôle comme co-propriétaires N° 21 rue Cart; que le nom de Mr. Gerald E. Cart soit remplacé par celui de George H. Burdick comme propriétaire des terrains N° 407 A et 407 B du cadastre d'enregistrement; que le nom de Mr. Edouard Pleau soit remplacé par celui de Mr. Younger Hooper comme propriétaire du lot N° 348 du cadastre d'enregistrement; que le nom de Mr. Joseph Hébert soit remplacé par celui de Mr. Jacob Cohen comme propriétaire des lots N° 431 et 432 du dit cadastre; qu'un fonds de marchandises de \$ soit chargé à Mr. G. W. Balcer

à

Jeu di, le 20 Décembre 1894.

à son magasin N° 52, rue du Platon; que les noms des héritiers de feu Louis H. Poupin soient entrés comme propriétaires du lot N° 404 du cadastre d'enregistrement; que le nom de Mr. Raphaël Lamy soit remplacé par celui de Mr. Napoléon Lamy comme propriétaire du lot N° 2028 du dit cadastre et que le loyer de \$36 chargé au dit Napoléon Lamy soit retranché du dit rôle; que le nom de Prosper Dusablon soit remplacé par celui de D<sup>ne</sup> Prosper Dusablon comme propriétaire du lot N° 445 du dit cadastre; que le nom de Mr. Jean Girardeau soit remplacé par celui de Mr. Rémi Dupresne comme propriétaire du lot N° 2059 du dit cadastre et que le loyer de \$43 chargé au dit Rémi Dupresne soit retranché du dit rôle; que la taxe sur un chien chargée à Mr. J. W. Desilets rue Notre Dame soit retranchée du dit rôle; que les lots numéros 1497, 1498, 1501, partie de 1547, partie de 1407 sur la rue Julie, numéro 1703 sur la rue Des Champs, N° 1553, partie de 1552 du cadastre entrés au nom des Révérendes Sœurs de la Providence soient exemptés des taxes, vu qu'ils sont à l'usage de leur institution; que les plaintes de Messieurs F. H. Robert et Victor Carbonneau, ainsi que celle de Demoiselle Délina Lamothe soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. E. Panneton,  
Président.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. C. Lymburner,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté, et que le rôle d'évaluation pour mil huit cent quatre-vingt-quinze soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trent-et-un de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

*[Signature]*  
Sec.-Prés.

*[Signature]*  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Evaluation.

Ajournement.

535

# Lundi, le 31 Décembre 1894.

Assemblée Régulière.  
31 Décembre 1894.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents;

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,  
J. Bournival,  
W. P. Bressé,  
H. Dussault,  
O. Symburner,  
J. Symburner,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de  
R. S. Cooke, Ecr., Avocat.

Lue une lettre de R. S. Cooke, Ecr., Avocat, réclamant, au nom de Messrs. Henri Robert & Co, la somme de cinquante piastres, pour dommages causés à leurs effets, dans le magasin qu'ils occupent dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	155 38
" des Chemins,	29 54
" " Marchés,	42 30
" du Feu,	18 49
" de l'Éclairage,	240 15
" de l'Hôtel-de-Ville,	4 60
" de la Police,	259 90
" " " Communes,	8 55
Drainage,	5 95
Ponts St. Maurice,	26 06
Ou Reporter	820 95

Lundi, le 31 Décembre 1894.

	Report	820 95
Rues sous Contrôle,		313 36
Quartier Champlain,		25 —
Atelier des Départements,		3 —
Assurances des Propriétés de la Corporation,		4 50
Ventes de terrains,		189 24
Dépenses Contingentes,		678 —
Salaires,		240 98
Divers Comptes,		124 30
Fonds d'Amortissement,		1953 33
		<b>4385 69</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival,  
 Hubert Dussault,  
 Joseph Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Symburner,  
 Secondé par Mr. Savard,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Comités Permanents, sur la requête du Révd. Mr. H. C. Stuart & all.

Rapport: Messieurs,  
 Les Comités Permanents de votre Conseil, auxquels, à votre séance du trois de Décembre courant, vous avez référé la lettre qui vous était alors adressée par le Révd. Mr. H. C. Stuart et les Marguilliers de l'Eglise Anglicane, demandant le remboursement de certaines taxes municipales, qu'ils croyaient avoir été payées par erreur, pour la propriété actuellement occupée par Mr. Arthur Ritchie, comme locataire, et appartenant à la dite Eglise, ont l'honneur de faire rapport: — Qu'ils ont fait de cette lettre, le sujet d'une étude très-sérieuse, accordant à cette demande un temps considérable, afin qu'aucun allégué favorable ne fût omis. Mais, après avoir référé la question aux Evalueurs de



# Lundi, le 31 Décembre 1894.

de cette Cité et avoir fait un examen minutieux des Rôles d'Evaluation pour les années mentionnées dans la dite lettre, les dits Comités croient que votre Conseil ne serait pas justifiable d'accorder cette réclamation, et qu'au contraire, ils considèrent devoir en recommander le rejet.

Respectueusement soumis,  
Hôtel de Ville, (Signé) P. E. Panneton,  
Trois-Rivières, 31 Décembre 1894. Président.  
Adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Clercs  
des Marchés.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Bressé,  
Que Mr. François Désaulniers soit transféré de la charge de Clerc du Marché-au-Poin à celle de Clerc du Marché-aux-Denrées, avec un salaire de deux cent quarante piastres par année, et que Mr. Philippe Bellefeuille soit nommé Clerc du Marché-au-Poin, avec un salaire de deux cents piastres par année, aux conditions ordinaires avec les autres employés de ce Conseil.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de D<sup>me</sup> Noël  
Noël Richard.

Proposé par Mr. Bressé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que L. D. Pâquin, Esc., Avocat, soit chargé de comparaître le trois de Janvier prochain (1895) pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières sous le N<sup>o</sup> 545, dans laquelle D<sup>me</sup> Sophie Hayrand, Veuve de feu Noël Richard, de la Cité des Trois-Rivières est Demanderesse et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Défenderesse, que le dit L. D. Pâquin soit autorisé de défendre à l'Action et d'appeler la Corporation Episcopale Catholique Romaine en garantie.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trois de Janvier prochain (1895), à sept heures et demie du soir.

P. E. Panneton  
Maire.  
F. Désaulniers  
Sec.-Prés.

# Lundi, le 4 Janvier 1895.

Assemblée Régulière.  
3 Janvier 1895.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le trois de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-quinze, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille, P. Bournival, H. Dussault, J. B. L. Hould, G. Lymburner, P. Lymburner et D. Ricard n'ont pas siégé en Conseil et ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Samedi, le cinq de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*H. Dussault*  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
5 Janvier 1895.

Advenant huit heures du soir, Samedi, le cinq de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-quinze, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins Alex. Baptist, Jos. Bellefeuille, P. Bournival, O. P. Bressé, H. Dussault, J. B. L. Hould, G. Lymburner, P. Lymburner et D. Ricard n'ont pas siégé en Conseil et ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le sept de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*H. Dussault*  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
7 Janvier 1895.

At une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins Alex. Baptist,  
Jos. Bellefeuille,  
P. Bournival,  
O. P. Bressé,  
H. Dussault,

# Lundi, le 7 Janvier 1895.

b. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard.

Requête de  
M. Octave Romain.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Octave Romain, demandant qu'une police d'assurance, semblable à celles des autres membres du Corps de Police et de la Brigade du Feu, soit émise en sa faveur.

Lettre de  
Lady Thompson.

Référé au Comité des Finances.  
Lue une lettre de Lady Thompson, offrant ses remerciements aux membres du Conseil de cette cité, pour la résolution de condoléances qu'ils ont adoptée, à l'occasion des décès de son époux.

Lettre de  
M. Joseph P. Wiswall.

Lue une lettre de M. Joseph P. Wiswall, concernant l'établissement d'abattoirs et de stock-yards, en cette cité.

Lettre de  
M. Joseph Laforce.

Lue une lettre de M. Joseph Laforce, demandant la permission d'entrer en cette cité, une ligne téléphonique qu'il a l'intention de construire sur la glace, entre St. Angèle de Laval et Trois-Rivières.

Lettre de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Fabien Robert.

Accordée.  
Lue une lettre de Dame Veuve Fabien Robert, se plaignant du mauvais état de la cheminée du magasin qu'elle occupe, dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Rapport du  
Comité Spécial pour  
la révision de la liste  
des Electeurs Municipaux

Référé au Comité des Marchés.  
Rapport:  
Le Comité spécial de votre Conseil nommé pour réviser la liste des Electeurs Municipaux, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que la plainte de M. George Leprohon demandant que le nom de M. W. Anson soit transféré de la liste du Quartier St. Ursule à celle du Quartier Notre-Dame et demandant aussi que le nom du Père Joseph Damoulied soit transféré de la liste du Quartier St. Ursule à celle du Quartier St. Louis

Lundi, le 7 Janvier 1895.

a été accordée, et que la plainte de P. E. Panneton, Esc., demandant que les noms du Rev<sup>d</sup> Elizée Panneton et de Messieurs Joseph Panneton et Alphonse Panneton soient inscrits sur la liste du Quartier St. Louis, a aussi été accordée; et qu'en conséquence, les changements ci-haut mentionnés ont été faits sur les dites listes.

Respectueusement soumis,  
 Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 31 Décembre 1894. } (Signé) Thomas Bournival,  
 Hubert Dussault,  
 Ignace Lymburner.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
 Bonus pour abattoirs.

Proposed by Mr. Bournival,  
 Seconded by Mr. J. Lymburner,

Whereas there is being made at present in the Province of Quebec a strong effort towards the establishment of abattoirs, cold storage and a line of transatlantic steamers,

Whereas the Quebec Legislature has taken up this question and is now considering the best means to establish this industry,

Whereas Mr. Joseph P. Wiswall by his letter under date of the first January inst., offers to erect and put in operation an abattoir in the City of Three-Rivers, be it resolved,

That the Corporation of the City of Three-Rivers with the view of aiding the establishment of abattoirs and stock-yards in this City hereby offers to Joseph P. Wiswall of the City of New-York, U.S.A., or his assigns, or to any persons, company or Corporation an area of two hundred (200) acres of land to be selected by the grantee, in the now-conceded part of the Common of the said City, provided he or they shall establish abattoirs and stock-yards in this City and erect buildings and machinery on the said land to the value of not less than one hundred thousand dollars, which land, buildings, machinery, accessories and business it is declared shall be exempt from Municipal Taxation (water rates excepted) during the period of  
 thirty-five

Lundi, le 4 Janvier 1895.

thirty-five years on the following conditions:

That the said Joseph P. Wiswall, or assigns, or any person, company, or corporation shall commence the construction of the said buildings and accessories, on or before the first of May, one thousand eight hundred ninety-five (1895), after which time his or their right to do so under this privilege shall be null and void.

That the operations of the said Joseph P. Wiswall or assigns, or any person, company or corporation shall be carried on regularly during the said term of thirty-five years.

That at least one hundred persons shall be regularly employed in the said abattoirs and accessories during the term of ten years.

That the list of employees and pay lists shall at all times be subject to inspection by the Corporation of this City.

That in order to assist in the successful operations of the said abattoirs, stock-yards and their accessories the Corporation of the City of Three-Rivers, hereby offers to pay to the said Joseph P. Wiswall or his assigns, or to any person, company or corporation the sum of one thousand dollars yearly during ten years, and moreover, to pay him or them in addition annually during the said ten years a sum of one thousand dollars for each hundred persons employed by him or them over and above the one hundred persons above mentioned, but the amount of bonus thus to be paid shall not exceed the sum of ten thousand dollars yearly during the said ten years. The first payment to be made one year after the said abattoirs and stock-yards have commenced operations.

All the conditions above mentioned having been fulfilled during ten consecutive years from the beginning of the operations, the said Corporation of the City of Three-Rivers will then execute to said Joseph P. Wiswall or his assigns, or to any person, company or corporation its deed of absolute conveyance for said two hundred acres of land by a good and sufficient title; but should the said Joseph P. Wiswall or his assigns, or any person, company or corporation

Lundi, le 7 Janvier 1895.

corporation fail to prosecute the business of said abattoirs and stock-yards after the ten consecutive years above mentioned have expired, the exemption from municipal taxes on buildings, machinery and accessories shall be forfeited, and the said land thus granted shall revert to the said Corporation, less the land on which buildings are erected on.

The Corporation of the City of Three-Rivers will have the right to pay the said sum thus granted, in cash or debentures of the City, payable in thirty-five years from the date thereof and bearing interest at the rate of four per cent per annum which debentures shall be accepted by the said Joseph P. Wiswall or his assigns, or any person, company or corporation.

In the event of the destruction by fire or by any other causes of any of the buildings or accessories above mentioned, it shall be incumbent on the said Joseph P. Wiswall or his assigns, or any person, company or corporation, to rebuild or replace the same in as good condition as before destruction without unnecessary delay.

The whole offer above mentioned subject to approval of the electors of this City according to the Charter and by laws of said City.

Adopted.

Et la séance est ensuite levée.

*E. H. Desautels*

Sec. Prés.

*P. Larmiton*  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
21 Janvier 1895.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin Antoine St. Pierre, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur,

# Lundi, le 21 Janvier 1895.

Seigneurs, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,
- Messieurs les Echevins P. Bournival,
- F. X. Décoteau,
- L. E. Dufresne,
- H. Dussault,
- Alex. Houliston,
- C. Lymburner,
- J. Lymburner,
- D. Ricard,
- J. Savard.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1895.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil huit cent quatre-vingt-quinze lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment  
des Echevins nouvelle-  
ment élus.

Les Echevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

Monsieur François-Xavier Décoteau pour le Quartier St. Philippe, Monsieur Louis Edmond Dufresne pour le Quartier St. Louis, Monsieur Alexander Houliston pour le Quartier St. Ursule, et Monsieur Jérémie Savard pour le Quartier Notre-Dame prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
secondé par Mr. Ricard,  
Que Mr. l'Echevin Alexander Baptist soit nommé le Pro-Maire de ce Conseil pour le présent semestre.

2<sup>ème</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,  
Adoptée.  
Que

Lundi, le 21 Janvier 1895.

3<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Que Messieurs P. L. Hubert et William Lanigan soient nommés auditeurs des livres de comptes de la Corporation de cette Cité, pour l'année courante, avec un salaire de vingt-cinq piastres, chacun.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour les douze mois qui expireront le trente-et-un de Décembre, soit huit cent quatre-vingt-quinze, soient composés comme suit, savoir:

— Finances. —

Mr. Thomas Bournival, ..... Président,  
M. M. H. Dussault, J. B. L. Gould, Alex. Coulston et Téléphore Lymburner.

— Aqueduc et Eclairage. —

Mr. Ant. St. Pierre, ..... Président,  
M. M. Thomas Bournival, Alex. Baptist, H. Dussault et Téléphore Lymburner.

— Drainage. —

Mr. Désiré Ricard, ..... Président,  
M. M. Thomas Bournival, Alex. Baptist, Téléphore Lymburner et Cyrille Lymburner.

— Feu. —

Mr. Cyrille Lymburner, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, J. B. L. Gould, Ant. St. Pierre et Jérémie Savard.

— Police. —

Mr. H. Dussault, ..... Président,  
M. M. Thomas Bournival, Alex. Coulston, D. Ricard et Jérémie Savard.

— Chemins. —

Mr. Téléphore Lymburner, ..... Président,  
M. M. Thomas Bournival, Edmond Dufresne, H. Dussault et D. Ricard.

— Santé. —



# Lundi, le 21 Janvier 1895.

## — Santé. —

M. M. Alex. Baptist, ..... Président,  
M. M. Edmond Dupesne, F. N. Décoteau, Ont. St. Pierre et Jérémie, Savard.

## — Marchés. —

M. M. Jérémie Savard, ..... Président,  
M. M. Alex. Baptist, H. Dussault, Pélésphore Symburner et Hyacin Symburner.

## — Hôtel-de-Ville. —

M. M. J. B. L. Gould, ..... Président,  
M. M. Thomas Bournival, F. N. Décoteau, Alex. Houliston et Hyacin Symburner.

## — Commune. —

M. M. F. N. Décoteau, ..... Président,  
M. M. Edmond Dupesne, D. Ricard, Antoine St. Pierre et Jérémie Savard.  
Adoptée.

Lettre de  
M. M. André Beaulieu,  
donnant sa résignation.

Lue une lettre de M. M. André Beaulieu, offrant sa  
résignation comme chauffeur des bouilloires de l'Acqueduc  
et de l'Éclairage.

Reclamation de  
D<sup>me</sup> J. M. Dupont.

Acceptée.  
Lue une lettre de R. S. Cooke, Escr, Avocat, réclamant,  
au nom de D<sup>me</sup> J. Arthur Dupont, la somme de mille  
piastres, pour dommages causés à ses meubles par un  
incendie.

Reclamations de  
M. M. Thomas Baron et  
Arthur René.

Référé au Comité du Feu.  
Lue une lettre de Wilfrid Camirand, Escr, Avocat,  
réclamant des dommages pour Messieurs Thomas Baron  
et Arthur René, charretiers, de Nicolet.

4<sup>e</sup> Motion  
Acte de vente de terrain  
par la Corporation à  
M. J. N. Godin.

Référé au Comité de Police.  
Proposé par M. M. Symburner,  
Secondé par M. M. Savard,  
Que Son Honneur le Maire soit au-  
torisé à signer un Acte de déclaration par la Corpo-  
ration de la Cité des Trois-Rivières et J. N. Godin,  
relativement à une vente antérieurement faite par  
la

Lundi, le 21 Janvier 1895.

la Corporation au dit J. W. Godin, préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Qu'il soit résolu qu'à l'avenir les Comités Permanents de ce Conseil se réuniront tous les jeudis de chaque semaine, à sept heures et demie du soir.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

P. E. Panneton Maire.  
E. Desaulniers Sect. Prés.

Assemblée Régulière.  
28 Janvier 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins

J. Bournival,  
J. W. Décoteau,  
L. E. Dupresne,  
M. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alf. Houliston,  
W. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

# Lundi, le 28 Janvier 1895.

Requête de la Banque de Québec.

Requête de M<sup>rs</sup>. J. Bertrand et J. Noël.

Requête de M<sup>r</sup>. G. J. Barnard.

Rapport du Comité des Finances.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de la Banque de Québec, demandant qu'un certificat pour l'obtention d'une licence d'Hôtel soit accordé à la personne qui deviendra locataire ou occupante de la propriété connue sous le nom d'Hôtel St. James.

Requête de Messieurs Johnny Bertrand et Joseph Noël, employés du Département de l'Éclairage Électrique, demandant une augmentation de salaire.

Requête de M<sup>r</sup>. G. J. Barnard, demandant que le luminaire soit accordé gratuitement, d'hui au premier de Mai prochain (1895), pour les classes de l'École du soir, au Palais de Justice.

Accordées.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	5	—
" des Chemins,		56	42
" " Marchés,		6	—
" du Feu,		9	80
" de l'Éclairage,		121	10
" de l'Hôtel-de-Ville,		71	16
" de la Police,		46	56
" de la Santé,		21	24
" de la Communes,		3	—
Drainage,		5	50
Rues sous Contrôle,		94	45
Frais Légaux,		65	—
Billets Payables,		20,000	—
Intérêt et Commission,		3,744	49
Papeterie et Impressions,		35	—
Papés Municipales,		2	16
Or Reportés	\$	24,287	48

# Lundi, le 28 Janvier 1895.

	Report	24,287	48
Dépenses Contingentes,		158	04
Salaires,		160	—
Divers Comptes,		55	95
		<b>24,661</b>	<b>47</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>dt  
 Hubert Dussault,  
 J. Lyburner

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,  
 Secondé par Mr. Dupresne,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Secrétaire-Trésorier  
 pour l'année 1894.

Rapport:  
 Messieurs,  
 J'ai l'honneur de soumettre pour  
 l'information de Votre Conseil, mon rapport pour l'année  
 civile écoulée le 31 Décembre dernier.  
 Ce rapport comprend un état détaillé  
 des recettes et des dépenses, ainsi que des exposés sous forme de  
 tableaux, indiquant le revenu estimé et réel de 1894, et les  
 crédits et déboursés pour la même année; et de plus le bilan de  
 la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1894. J'attire  
 respectueusement votre attention sur le tout.  
 J'ai l'honneur d'être,  
 Messieurs,  
 Votre dévoué serviteur,  
 (Signé) L. Phs. Désaulniers,  
 Sec.-Trés. de la Cité.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 28 Janvier 1895.

Rapport de  
 l'Electricien de la Cité.

Rapport:  
 Messieurs,  
 En conformité au Règlement con-  
 cernant mes devoirs comme Electricien, j'ai l'honneur  
 de

Lundi, le 28 Janvier 1895.

de soumettre à votre Honorable Conseil le rapport que je suis tenu de vous faire deux fois l'an, la première fois, au mois de Janvier, et la deuxième, au mois de Juillet, au sujet de tous les appareils de l'Eclairage Electrique, en cette Cite.

Je suis content de pouvoir vous dire que, tous les appareils de mon Département sont en bon état et capables de donner satisfaction, pour ce que l'on peut en attendre.

Le Tableau suivant vous fera voir un état détaillé des lumières fournies, des Transformateurs et des compteurs posés dans la Cite.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 3 Janvier 1895.

Que une lettre de Monsieur E. P. Bender, concernant l'établissement d'abattoirs et d'un marché aux animaux, en cette Cite.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par les règlements de ce Conseil, je proposerai la résolution suivante: —

Qu'il soit résolu qu'à l'avenir un certificat pour l'obtention d'une licence d'Hotel dans la propriété connue sous le nom d'Hotel St. James en cette Cite sera accordé, pourvu que la personne qui en fera la demande se conforme aux exigences de la loi et des règlements de ce Conseil, à cet effet.

En Conseil, ce 28 Janvier 1895.

(Signé) Jérémie Savard.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

J. Hébert  
Sec.-Prés.

R. Lamont  
Maire.

Lettre de  
Mr. E. P. Bender.

Avis de motion de  
Mr. J. Chevin Savard.

Ajournement.

Lundi, le 4 Février 1895.

Assemblée Régulière.  
4 Février 1895.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. O. Panneton, Ecr.,

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

A. Bournival,

A. Y. Décoteau,

L. E. Dufresne,

H. Dussault,

J. B. L. Hould,

Alex. Houliston,

K. Lyburner,

A. Lyburner,

D. Ricard,

J. Savard,

Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Napoléon Raymond.

Requête de Mr. Napoléon Raymond, Surveillant des Dynamos de l'Éclairage Électrique, demandant une augmentation de salaire.

Requête de  
Mr. André Courteau.

Requête de Mr. André Courteau, Sergent de Police, demandant que son salaire soit augmenté.

Lettre de  
Mr. Léopold Lord.

Lue une lettre de Mr. Léopold Lord, portant plainte contre Mr. Louis Simard, Constable à la Gare du Pacifique Canadien.

Référée au Comité de la Police.

Lettre de  
Mr. Ovide Bettez.

Lue une lettre de Mr. Ovide Bettez, offrant ses services, comme chauffeur des bouilloires de la Lumière Électrique.

Rapport:

Messieurs,

53

Lundi, le 4 Février 1895.

Rapport du  
Comité du Feu,  
sur réclamation de Dame  
J. Arthur Dupont.

Messieurs,  
Le Comité du Feu, auquel, à votre séance  
du vingt-et-un de Janvier dernier, vous avez référé la lettre  
de R. S. Cooke, Esq., Avocat, réclamant, au nom de Dame  
J. Arthur Dupont, la somme de mille piastres, pour dom-  
mages causés à ses meubles, par un incendie qui a eu lieu le  
vingt-neuf de Décembre dernier, a l'honneur de faire  
rapport: — Qu'après avoir accordé à cette lettre, toute  
l'attention nécessaire, et avoir demandé l'opinion légale de  
l'Avocat de la Corporation, à ce sujet, ce Comité, croit  
que la dite Dame J. A. Dupont n'a pas le droit  
de réclamer de dommages de la Corporation des Trois-  
Rivières, pour ce qu'elle a pu perdre, lors du dit incendie.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ogriac Lyburner,  
Jérémie Savard,  
Antoine St. Pierre.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 4 Février 1895. }  
Proposé par Mr. Coulston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapport du Comité du Feu  
adopté.

Que le rapport du Comité du  
Feu qui vient d'être lu soit adopté.  
Adopté.

Rapport du  
Comité de la Police,  
sur réclamations de Messrs  
Thomas Baron et Arthur  
René.

Rapport:  
Messieurs,  
Le Comité de la Police, auquel,  
à votre séance du vingt-et-un de Janvier dernier, vous avez  
référé la lettre de Mr. l'Avocat Wilfrid Camirand, récla-  
mant des dommages pour Messieurs Thomas Baron et Arthur  
René, charretiers, de Nicolet, pour insultes qu'ils disent avoir  
subies de la part de Mr. Louis Simard, Constable, à la  
Gare du Pacifique Canadien, en cette cité, a l'honneur  
de vous faire le rapport suivant: — Que ce Comité  
a fait de cette réclamation, le sujet d'une minutieuse  
étude, a pris toutes les informations qu'il a cru nécessaires,  
et a soumis cette question à l'Avocat de la Corporation,  
et

# Lundi, le 4 Février 1895.

et qu'après toutes ces démarches, il ne reconnaît aux dits Messieurs Baron et René aucun droit de réclamer des dommages de la Corporation des Trois-Rivières.

Le tout respectueusement soumis,  
(Signé) Hubert Dussault,  
Thomas Bournival,  
Jérémie Savard,  
Alex. Houlieton,  
D. Ricard.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 4<sup>e</sup> Février 1895.  
Proposé par Mr. P. Lyburner,  
secondé par Mr. Ricard,

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité de la  
Police adopté.

Que le rapport du Comité de la Police qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Surintendant de l'Aqueduc

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport du Surintendant de l'Aqueduc, concernant les appareils à vapeur du dit Aqueduc, ainsi que les divers travaux faits pour ce Département, pendant l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

3<sup>e</sup> Motion  
Vote des appropriations  
pour l'année 1895.

Proposé par Mr. Bournival,  
secondé par Mr. Houliet,  
Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1895, préparés conformément aux Actes 38 Vict. Chap. 46, Sec. 42, 40 Vict. Chap. 51 Sec. 45, et 53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant des recettes ordinaires pour l'année écoulée le 31 Décembre 1894.	\$ 62,965.01
Balance en mains le 31 Décembre 1894.	47,453.93
	<hr/>
	\$ 110,418.94

Revenus



Lundi, le 4 Février 1895.

Revenus Probables.

Cotisations et Taxes.

Cotisations régulières,

24,600 —

Taxes sur Bateaux,

100 —

Taxes des Rues sous Contrôle,

1,000 —

25,700 —

Licences.

Hôtels,

1,800 —

Magasins de Liqueurs,

2,250 —

Charretiers,

120 —

Ecuries de Louage,

230 —

Bouchers,

37 50

Colporteurs,

40 —

Regrattiers,

120 —

Traversiers,

50 —

Marchands de poudres,

8 —

Cirques et Jeux,

20 —

4,675 50

Marchés.

Marché-aux-Denrées,

1,750 —

Marché-aux-Bois,

450 —

Etaux des Bouchers,

1,200 —

Magasins du Marché,

520 —

3,920 —

Commune.

Ventes Constituées et Commutation,

600 —

Pâturage d'animaux,

15 —

Vente et Loyer de terrains,

15 —

630 —

Taux de l'Eau,

15,800 —

Ponts St. Maurice (Péages),

4,000 —

Taxe du Drainage,

2,500 —

Taux de la Lumière Electriques,

3,500 —

Loyer de la Grande Halle de l'Hôtel-de-Ville,

100 —

Intérêt sur arrérages de Taxes, etc.,

250 —

Revenus Casuels.

Arès aux retardataires,

20 —

Or Reporter

20 —

61,075 50

# Lundi, le 4 Février 1895.

Revenus Casuels.	Report	\$ 20	—	\$ 61,075	50
Opposition du Sceau.		10	—	30	—
				\$ 61,105	50

## — Dépenses Probables. —

### 1<sup>o</sup> Fonds d'Amortissement.

Nouvelle Dette Consolidée,	2% sur \$65,500. <sup>00</sup>	1,310	—		
Dette de l'Aqueduc,	2% " 97,666. <sup>67</sup>	1,953	33		
Dette des Ponts St. Maurice,	2% " 26,000. <sup>00</sup>	520	—		
Dette Hall, Neilson & Co <sup>ie</sup> ,	2% " 20,000. <sup>00</sup>	400	—		
Dette au Fonds d'Emprunt Municipal,	1% " 43,000. <sup>00</sup>	430	—		
Dette R. Smardon,	2% " 26,000. <sup>00</sup>	520	—		
Dette C. P. Hélinas & Freres,	2% " 5,000. <sup>00</sup>	100	—		
Dette L. P. Pottier,	2% " 2,500. <sup>00</sup>	50	—		
Dette du Drainage,	1% " 60,000. <sup>00</sup>	600	—		
Dette des Incendies,	1% " 4,000. <sup>00</sup>	40	—		
Dette de la Lumière Electrique,	1% " 11,000. <sup>00</sup>	110	—		
Dette Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	1% " 125,000. <sup>00</sup>	1,250	—	4,283	33

### 2<sup>o</sup> Intérêt, Escompte et Commission.

5% d'int. sur \$65,500. <sup>00</sup>	Nouvelle Dette Consolidée,	3,275	—		
6% " " 97,666. <sup>67</sup>	Dette de l'Aqueduc,	5,860	—		
6% " " 26,000. <sup>00</sup>	Dette des Ponts St. Maurice,	1,560	—		
5% " " 20,000. <sup>00</sup>	Bonus Hall, Neilson & Co <sup>ie</sup> ,	1,000	—		
5% " " 43,000. <sup>00</sup>	Dette au Fonds d'Emprunt Municipal,	2,150	—		
5% " " 26,000. <sup>00</sup>	Dette R. Smardon,	1,300	—		
5% " " 5,000. <sup>00</sup>	Bonus C. P. Hélinas & Freres,	250	—		
5% " " 2,500. <sup>00</sup>	Bonus L. P. Pottier,	125	—		
5% " " 60,000. <sup>00</sup>	Dette du Drainage,	3,000	—		
5% " " 4,000. <sup>00</sup>	Dette des Incendies,	200	—		
5% " " 11,000. <sup>00</sup>	Dette Lumière Electrique,	550	—		
5% " " 125,000. <sup>00</sup>	Dette Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	6,250	—		
6% " " 2,508. <sup>50</sup>	de Rentes Foncières,	150	51	25,670	51

A Reporter

\$ 32,953 84

# Lundi, le 4 Février 1895.

	Report		\$ 32,953 84
3° Salaires.			
Secrétaires-Trésoriers,	1,200	—	
Asst. Sec.-Trésoriers,	700	—	
Comptable,	550	—	
Comptable-Preneur,	450	—	
Auditeurs,	50	—	
Evaluateurs et leur Clerc,	160	—	
Collecteurs et Messagers,	400	—	3,510
4° Assurances.			
Contre le Feu,			350
5° Département du Feu.			
Fournitures, Entretien et Réparations,	100	—	
Chauffage,	75	—	
Fourrage et Entretien des Chevaux,	140	—	
Télégraphe & Alarme,	150	—	
Costumes des Compies,	10	—	
Téléphone,	70	—	
Ouvrier du Département,	36	—	581
6° Département de l'Aqueduc.			
Salaire du Surintendant,	500	—	
" " Comptable,	450	—	
" " 1 <sup>er</sup> Ingénieur,	425	—	
" " 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,	375	—	
" " Fourne-Robinet,	112	—	
Combustible,	3,000	—	
Entretien et Réparations,	500	—	
Papeterie, Annonces et Impressions,	70	—	
Briées Publiques,	8	—	5,440
7° Eclairage.			
Salaire du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,	175	—	
" du 2 <sup>nd</sup> " "	125	—	
" de 1 <sup>er</sup> Electricien,	500	—	
" de 2 Chauffeurs,	720	—	
" de 2 Carbonneurs,	600	—	
	A Reporter	\$ 2,120	\$ 42,834 84

# Lundi, le 4 Février 1895.

Éclairage.	Report	2,120	—	42,834	84
Salaires de 2 Surveillants de dynamos,		720	—		
Combustible,		6,000	—		
Huile et Mastes,		600	—		
Entretien et réparations,		300	—		
Téléphone,		40	—		
Frais Légaux,		20	—		
Frais de Voyage,		20	—	9,820	—
8° Département des Marchés.					
Entretien et Réparations,		200	—		
Clerc du Marché-aux-Denrées, (Salaires)		240	—		
Ass. Clerc " " " "		144	—		
Clerc du Marché-aux-Poin,		200	—	784	—
9° Département de la Commune.					
Entretien et Réparations,				100	—
10° Département des Chemins.					
Entretien et Réparations,		500	—		
Effets et Outils,		500	—		
Chemins et Traverses d'hiver,		160	—		
Nourage et Entretien des Chevaux,		250	—		
Actes Notariés,		10	—		
Orées Publiques,		8	—		
Salaires de L'Inspecteur,		250	—		
" de L'Ouvrier,		72	—	1,750	—
11° Département de la Santé.				100	—
12° Département de la Police.					
Salaires du Chef,		390	—		
" de 5 Constables @ \$350.00		1,750	—		
" de 2 Assistants @ \$300.00		600	—		
Assurance du Corps de Police contre les accidents,		60	—		
Costumes,		125	—		
Ameublement et Entretien,		25	—		
Pension des Prisonniers et arrestations,		10	—		
Police à la Gare du C. P. R.		182.50	—	3,142.50	
	A Reporter			58,531	34

557

# Lundi, le 4 Février 1895.

	Report		58,531	34
13° Département de l'Hôtel-de-Ville.				
Entretien et Réparations,	300	—		
Ameublement et Fournitures,	50	—		
Chauffage,	340	—		
Ouvrier de la bâtisse,	24	—	714	—
Nouvelle sortie à l'Hôtel-de-Ville,			300	—
14° Atelier des Départements.				
Outils, Combustible, &c.,			30	—
15° Frais Légaux.			500	—
16° Aqueduc Construction.			500	—
17° Papeterie, Annonces et Impressions.			350	—
18° Carrés Publics.				
Carré Champlains,	200	—		
" La Posse,	10	—		
" Le Platon,	30	—	240	—
19° Ponts St. Maurice.				
Entretien et Réparations,	300	—		
Salaires des Gardiens,	300	—		
" de l'Ouvrier,	48	—	648	—
20° Rues sous Contrôle.			1,000	—
21° Dépenses Contingentes.				
Elections Municipales,	30	—		
Frais de Voyage,	100	—		
Criées Publiques et Affiches,	10	—		
Télégrammes,	15	—		
Actes Notariés et Enregistrement,	15	—		
Fêtes Publiques,	50	—		
Ass <sup>e</sup> de l'Huissier,	6	—	226	—
			63,039	34
	A Reporter			

Lundi, le 4 Février 1895.

22° Billets Payables.	Report	\$63,039	34
		29,000	—
23° Fonds de Réserve.			
5% sur revenus ordinaires, estimés à \$61,105. <sup>50</sup>		3,055	24
		\$95,094	61

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de  
Février courant, à sept heures et demie du soir.

Adoptée.  
P. Panneton  
Maire.  
A. Desaulniers  
Sect-Prés.

Assemblée Régulière  
11 Février 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le onzième jour de Février, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire O. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins  
P. Bournival,  
P. V. Décoteau,  
L. E. Dupresne,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alex. Houliston,  
C. Lyburner,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Adolphe Balcer & al.

Requête de Mr. Adolphe Balcer et autres, demandant  
que la ceige soit enlevée dans cette partie de la rue  
Des Forges

Lundi, le 11 Février 1895.

Des Forges comprise entre la rue Notre-Dame et le Marché-aux-Denrées.

Accordée.

Requête de Mr. George Rivard.

Requête de Mr. George Rivard, chauffeur des bouilloires de l' Aqueduc et de l' Eclairage, demandant une augmentation de salaire.

Référée au Comité de l' Eclairage.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	155	45
" des Chemins,	68	50
" " Marchés,	52	96
" du Feu,	8	"
" de l' Eclairage,	252	38
" " L' Hôtel-de-Ville,	1	20
" de la Police,	272	60
" " Santé,	1	50
Ponts St Maurice,	25	"
Rues sous Contrôle,	79	68
Papeterie, Annonces et Impressions,	"	50
Intérêt et Commission,	90	"
Vente de Terrains,	72	39
Salaires,	274	99
Divers Comptes,	25	35
	1,380	50

Respectueusement soumis,  
Signé) Thomas Bournival, Préd.  
Hubert Dussault,  
J. B. L. Gould,  
Alf. Coulston.

Proposé

# Lundi, le 11 Février 1895.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Dufresne,  
Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Février courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Prés.  
*(Signature)* Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Février 1895.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt-cinq de Février, mil huit cent quatre-vingt-quinze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins H. Dussault et J. Savard ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le vingt-six de Février courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
26 Février 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-sixième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. B. Panneton, Ecv.,  
Messieurs les Echevins N. Bournival,  
P. X. Décoteau,  
L. E. Dufresne,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alef.



# Mardi, le 26 Février 1895.

Alex. Houliston,  
 C. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

Requête de  
 Mr. Didace St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Didace St. Pierre, Gardien du Ci-  
 metière Catholique, demandant d'être exempté de la taxe sur  
 un chien, vu que cet animal lui est utile pour remplir les  
 devoirs de sa charge.

Requête de  
 Mr. Joseph Lafont.

Requête de Mr. Joseph Lafont, demandant qu'une licen-  
 ce d'Ecurie de Louage lui soit accordée.  
 Accordée sur division de sept pour et quatre  
 contre, savoir:

- |  |  |
|--|--|
| <p>Pour:</p> <p>M. M. Décoteau,<br/>         Defresne,<br/>         Houliston,<br/>         Lymburner, C.<br/>         Lymburner, J.<br/>         Ricard,<br/>         St. Pierre,</p> | <p>Contre:</p> <p>M. M. Bournival,<br/>         Dussault,<br/>         Hould,<br/>         Savard.</p> |
|--|--|

Requête de  
 Mr. Olivier Verrette.

Requête de Mr. Olivier Verrette, réclamant des  
 dommages, pour un accident causé à son harnais et à  
 sa voiture, par le mauvais état des chemins.  
 Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. Arthur Laperrière.

Requête de Mr. Arthur Laperrière, demandant que  
 la taxe sur métiers de charpentier soit déduite de son compte,  
 pour l'année courante, vu qu'il n'exerce plus cette occupation.  
 Référé au Comité des Finances.

Requête de  
 Mr. Alex. Baptist.

Requête de Mr. Alex. Baptist et autres manufacturiers,  
 demandant que leurs engins, bouilloires et machineries ne soient pas  
 considérés comme immeubles.  
 Référé au Comité Général.

Rapport.

Mardi, le 26 Février 1895.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de L'Acqueduc, (Construction)	2 30
" " Do: (Ent. & Répt.)	215 96
" des Chemins,	63 95
" des Marchés,	51 25
" du Feu,	2 50
" de l'Eclairage,	236 80
" de l'Hôtel-de-Ville,	- 20
" de la Police,	257 80
" de la Santé,	12 -
Drainage,	120 64
Ponts St. Maurice,	25 -
Rues sous Contrôle,	67 02
Carré Champlain,	- 50
Billets Payables,	9,000 -
Intérêt et Commissions,	238 56
Salaires,	274 99
Divers Comptes,	21 50
	<b>10,590 94</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Présdt,  
Roubert Dussault,  
J. B. L. Hould,  
P. Lyburner,  
Alep. Houliston.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 26 Février 1895.

2<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Mr. Oné-  
zime Spénard.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de quittance par la Corpora-  
tion de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Onézime Spénard,  
lequel acte a été passé par P. O. Guillet, Ecu., N. P.,  
et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerai que le Chapitre 63 des règlements  
du dit Conseil soit amendé quant à ce qui concerne  
le tarif des taux de la lumière électrique.

En Conseil, ce 26 Février 1895.

(Signé) Antoine St. Pierre.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le douze  
de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*(Signature)*  
Maire.  
*(Signature)*  
Secr. Prés.

Assemblée Régulière.  
12 Mars 1895.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le douzième jour de Mars, en l'an  
de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Échevins J. Bournival,
- J. N. Décoteaux,
- L. E. Dupresne,
- H. Dussault,
- J. B. L. Houllé,
- Alex. Houliston,

b.

Mardi, le 12 Mars 1895.

En l'absence de Son  
Honneur le Maire et de  
Monsieur le Pro-Maire,  
Monsieur l'Echevin  
Thomas Bournival est  
appelé à présider l'as-  
semblée du Conseil.

Requête de  
Mr. L. Brunelle et al.

Requête de  
Mr. Onézime Blanchet.

Requête de  
Mr. Sévère Germain.

Requête de  
Mr. J. A. Gagnon.

Lettre de  
M. L. Duplessis, Escr., Avocat.

Rapport du  
Comité des Finances.

B. Lymburner,  
P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Louis Brunelle et autres, de-  
mandant que certaines réparations soient faites à la  
Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de Mr. Onézime Blanchet, demandant que  
l'évaluation d'une de ses propriétés, située sur la rue  
St. Philippe soit diminuée.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Mr. Sévère Germain, demandant qu'une  
licence d'écurie de louage lui soit accordée de nouveau.

Référé au Comité de Police.

Requête de Mr. J. A. Gagnon, demandant certains  
privileges pour lui permettre d'établir des abattoirs en  
cette Cité.

Référé au Comité Général.

Lue une lettre de M. L. Duplessis, Escr., Avocat,  
reclamant, au nom de Mr. Oliva Guilbert, la somme de  
cinq piastres, pour dommages causés à son harnais et à sa  
voiture, par le mauvais état des chemins.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les pages listées suivantes:

Département des Chemins,	9 08
" des Marchés,	4 75
" du Feu,	7 17
A Reporter	21 00

Mardi, le 12 Mars 1895.

	Report	21	—
Département de l'Éclairage,		78	90
de l'Hôtel-de-Ville,		7	12
de la Police,		3	40
de la Santé,		10	49
Rues sous Contrôle,		21	19
Vente de Terrains,		1	50
Dépenses Contingentes,		2	—
Salaires,		50	—
Divers Comptes,		23	30
		218	90

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Président  
 Hubert Dassault,  
 J. Lyburner,  
 J. B. L. Gould.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. St. Pierre,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Comité des Chemins.

Rapport: Messieurs,  
 Le Comité des Chemins, auquel,  
 à votre séance du 26 de Février dernier, vous avez référé la  
 requête de Mr. Olivier Verette, demandant qu'une cer-  
 taine somme lui soit payée, comme indemnité, pour un  
 accident causé à son harnais et à sa voiture, par le  
 mauvais état des chemins, en cette Cité, a l'honneur de  
 faire rapport: — Qu'après avoir pris la dite requête  
 en considération, ce Comité croit devoir recommander que,  
 la somme de dix-huit piastres soit payée au dit Mr. Verette,  
 pour les dommages qu'il a subis par le dit accident.  
 Respectueusement soumis,

Hôtel-de-Ville,

Mardi, le 12 Mars 1895.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 12 Mars 1895.

(Signé) J. Lymburner, Préd.,  
D. Ricard,  
L. E. Dufresne,  
Hubert Dussault,  
Thomas Bournival.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité des  
Chemins adopté.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Houliston,

Que le rapport du Comité  
des Chemins soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Hydromètres pour manu-  
factures, &c.

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. Gould,

Attendu que des plaintes sont  
souvent formulées contre le tarif des taux de l'eau, con-  
cernant les manufactures mues par la vapeur, les buanderies,  
teintureries, tanneries, brasseries, scieries et les embouteilleurs,  
et que, dans l'intérêt des contribuables et de la Corporation  
et dans le but de rendre justice et éviter, à l'avenir, toutes  
plaintes à ce sujet; il soit résolu, qu'à partir du premier  
de Juillet prochain (1895), l'eau ne sera fournie aux  
établissements ci-dessus désignés, qu'au moyen d'hydromètres,  
lesquels hydromètres devront être fournis par les consommateurs,  
et approuvés par le Comité de l'Eau.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit  
de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

H. Dussault,  
Sec.-Prés.

Thomas Bournival  
Président.

Assemblée Régulière.  
18 Mars 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Mars, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à

# Lundi, le 18 Mars 1895.

à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. B. Panneton, Secr.,  
 Messieurs les Echevins J. Bournival,  
 A. N. Décoteau,  
 L. E. Dupresne,  
 H. Dussault,  
 J. B. L. Hould,  
 Alep. Houliston,  
 G. Symburner,  
 J. Symburner,  
 D. Ricard,  
 J. Savard,  
 Ont. S<sup>r</sup> Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Ars. Phil. Roy.

Requête de Mr. Ars. Phil. Roy, demandant que le montant de la taxe sur métier soit déduite de son compte.  
Accordée.

Requête de Mr. Walter Roy.

Requête de Mr. Walter Roy, demandant une réduction de taxes.  
Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	10	42
" des Chemins,	78	06
" des Marchés,	6	71
" du Feu,	69	54
" de l' Eclairage,	190	53
" de l' Hôtel-Ville,	19	42
" de la Police,	4	15
" de la Santé,	-	19
A Reporter	379	02

Lundi, le 18 Mars 1895.

	Report	
Drainage,		379 02
Ponts St Maurice,		8 37
Rues sous Contrôle,		~ 80
Atelier des Départements,		18 39
Intérêt et Commission,		~ 148
Dépenses Contingentes,		128 01
Divers Comptes,		2 50
		3 65
		541 22

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Préd<sup>t</sup>,  
 Hubert Dussault,  
 P. Lymburner,  
 J. B. L. Hould,  
 Alex. Houliston.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. L. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Certificats pour Auberges  
 et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. Ricard,

Que les demandes de certificats  
 en faveur de Messieurs Louis Bergeron, L. Edmond Du-  
 presne, Joseph Cloutier, Joseph Lovasseur, Adélard Gauthier,  
 Casimir Veillet, Charles Pagé, Louis Isaac Dupresne, Louis  
 Morin et Napoléon Isuillemette fils pour leur permettre d'ob-  
 tenir une licence d'auberge, et ceux en faveur de Messieurs  
 Joseph Albert Duplessis & Co, O. Carignan & Fils, Joseph La-  
 mothe et Joseph Bégin fils pour leur permettre d'obtenir des licences  
 de Magasins de Liqueurs soient examinées et que les dits certificats  
 soient confirmés.

3<sup>e</sup> Motion  
 En amendement à la  
 motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Dussault, en amendement,  
 Secondé par Mr. L. Lymburner,

Que



Lundi, le 18 Mars 1895.

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Louis Bergeron, L. Edmond Dupresne, Joseph Cloutier, Joseph Levasseur, Adélard Gauthier, Casimir Veillet, Charles Pagé, Louis Isaac Dupresne et Louis Morin pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et ceux en faveur de Messieurs Joseph Albert Duplessis & Co., O. Carignan & Fils, Joseph Bégin fils et Joseph Lamothé pour leur permettre d'obtenir des licences de Magasins de Liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée sur division de sept pour et trois contre, savoir:

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Pour:                    | Contre:         |
| M. M. Bournival,         | M. M. Décoteau, |
| Dussault,                | Ricard,         |
| Hould,                   | Savard.         |
| Houliston,               |                 |
| Lymburner, L.            |                 |
| Lymburner, J.            |                 |
| S <sup>r</sup> . Pierre, |                 |

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. J. Lymburner,

4<sup>e</sup> Motion  
Vente des Magasins du  
Marché-aux-Denrées et  
des Étaux des Bouchers.

Que les loyers des Étaux des bouchers de la grande halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit Marché, qui, le treize Avril prochain, n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, sur les lieux, samedi, le treize Avril prochain (1895), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain; la Corporation de cette Cité se réservant le droit de mettre fin au bail à loyer de chacun des étaux des bouchers ou des magasins dans le dit Marché-aux-Denrées quand elle le jugera à propos, et cela, sans être obligée à aucune indemnité en faveur des locataires des dits étaux ou des dits magasins.

L'entretien

Lundi, le 18 Mars 1895.

L'entretien et la réparation des glacières dans les étaup des bouchers, ainsi que les tuyaux qui conduisent la fumée des poêles dans les cheminées du dit Marché, seront à la charge des locataires ou occupants des étaup ou des magasins dans le dit Marché.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Dufresne.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution concernant l'établissement d'abattoirs en cette cité, passée par ce Conseil le sept de Janvier dernier, soit amendée.

En Conseil, ce 18 Mars 1895.

(Signé) L. E. Dufresne.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

H. Desaulniers

Sec.-Trés.

P. S. Canneton

Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Mars 1895.

Une assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. S. Canneton, Ecrs.,

- Messieurs les Échevins
- Alex. Baptist,
- J. Bournival,
- L. E. Dufresne,
- H. Dussault,
- J. B. L. Hould,
- Alex. Houliston,
- C. Lyburner,

A

# Lundi, le 25 Mars 1895.

P. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Pierre Biron.

Rapport du  
Comité des Finances.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Monsieur Pierre Biron, deman-  
dant d'être nommé Assistant du Surintendant des  
travaux de cette Cité.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$ 215 73
" des Chemins,	91 48
" des Marchés,	50 26
" de l'Éclairage,	250 75
" de la Police,	259 60
Ponts St. Maurice,	25 -
Rues sous Contrôle,	2 50
Intérêt et Commission,	70 18
Paies Municipales,	16 41
Salaires,	274 99
Divers Comptes,	21 -
	\$ 1,277 90

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>dt,  
Hubert Dussault,  
J. B. L. Hould,  
P. Lymburner,  
Alex. Houliston.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que

Lundi, le 25 Mars 1895.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Hérit. Onézime Mongrain.  
Taux de l'Acqueduc réduits.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. G. Symburner,

Que la somme de douze piastres et huit centins due par les Héritiers de feu Onézime Mongrain, pour arrérages des taux de l'Acqueduc, soit déduite de leur compte, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Adjournement.

La présente séance du Conseil est ensuite continuée à Mardi, le vingt-six de Mars courant, à sept heures du soir.

*E. Désaulniers* Sec. Prés.  
*P. Carrière* Maire.

Assemblée Régulière.  
26 Mars 1895.

Mardi, le vingt-sixième jour de Mars, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

Alex. Baptist,  
J. Bournival,  
P. N. Décoteau,  
L. E. Dupresne,  
H. Duichult,  
J. B. L. Hould,  
Alex. Houliston,  
G. Symburner,  
J. Symburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Lue une lettre de Mr. J. A. Gagnon, concernant l'établissement

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Mardi, le 26 Mars 1895.

Motion  
Bonus pour l'établissement d'abattoirs.

l'établissement d'abattoirs, en cette cité.

Proposé par M<sup>r</sup>. Dupresne,

Secondé par M<sup>r</sup>. St<sup>e</sup> Pierre,

Attendu qu'en différentes circonstances il a été passé par le Conseil de ville de la Cité des Trois-Rivières des résolutions accordant certains privilèges et certaines concessions pour l'établissement d'abattoirs et de marché aux animaux, dans la dite cité des Trois-Rivières, notamment celle passée le sept Janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze;

Attendu que les conditions imposées à l'octroi de ces concessions et privilèges n'ont pas été remplies;

Il est maintenant résolu que toutes ces offres de concessions et privilèges soient rescindées et annulées et elles sont par les présentes rescindées, annulées, déclarées nulles et de nul effet;

Attendu qu'il se fait actuellement dans la Province de Québec un mouvement considérable à l'effet d'établir des abattoirs et autres industries connexes;

Attendu que J. A. Gagnon, de la cité des Trois-Rivières, par sa lettre du onze mars courant, adressée au Conseil de Ville de la cité des Trois-Rivières, offre d'ériger et de mettre en opération des abattoirs et autres industries connexes, tel que tanneries, manufactures de savon, etc., en la dite cité des Trois-Rivières;

Il est résolu:

Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans le but d'aider et de promouvoir l'établissement des dits abattoirs et industries dans la dite cité, offre par les présentes au dit J. A. Gagnon, de la Cité des Trois-Rivières, ou à ses représentants légaux, une étendue de deux cents acres de terre à être indiqués et choisis par le dit J. A. Gagnon ou ses représentants, en droite ligne, dans la partie ouest non concédée de la Commune de la Cité des Trois-Rivières, pourvu que le dit J. A. Gagnon ou ses représentants légaux y établissent un abattoir

et

Mardi, le 26 Mars 1895.

et autres industries, et qu'ils érigent sur le dit terrain, à l'ouest de la ligne du chemin de fer de ceinture, telle qu'elle est actuellement, des bâtisses et accessoires pour un montant de pas moins de cent mille piastres;

La dite Corporation de la cité des Trois-Rivières abandonnera au dit J. A. Gagnon ou ses représentants les terrains qu'elle possède et qui se trouvent situés entre la dite Commune et le Fleuve St. Laurent, ces terrains devant former partie des dits deux cents acres et lui accordera aussi le droit de traverser les rues entre la dite Commune et le fleuve St. Laurent, par des ponts ou autrement, pourvu que le commerce et la circulation n'en souffrent pas et que le concessionnaire fasse les différents travaux nécessaires à cette fin à ses frais et dépens; et toute partie du dit terrain qui ne sera pas employée par le dit établissement pourra être utilisée par les citoyens comme pâturage pour leurs animaux;

Les terrains ainsi donnés et toutes les constructions et améliorations faites sur iceux, seront exemptés de taxes municipales pendant trente-cinq ans, à compter du jour où commenceront les travaux de construction; mais les constructions sur le dit terrain qui ne serviront pas aux fins de l'établissement paieront taxes;

Le concessionnaire ou ses représentants seront exemptés de l'obligation de s'approvisionner de l'eau de l'aqueduc pour l'usage des dits abattoirs et manufactures connexes et autres;

La dite Corporation s'engage à payer au dit J. A. Gagnon ou à ses représentants légaux une subvention ou bonus de mille piastres par vingt-cinq mille journées de travail de personnes employées chaque année, pendant les trente-cinq années que le dit établissement sera exempt de taxes municipales, etc., comme susdit, pourvu que le dit bonus n'excède pas dix mille piastres par année et ne dépasse pas un montant total de cent mille piastres, payable;

Mardi, le 26 Mars 1895.

payable, soit en argent, soit en débentures de la cité, portant intérêt de quatre pour cent l'an; et il est entendu que le dit J. O. Gagnon ou ses représentants n'auront droit à aucune partie du dit subside pour chacune des années pendant lesquelles vingt-cinq mille journées de travail n'auront pas été fournies; et les taxes sur le dit établissement et le dit terrain seront exigibles.

La possession des dits terrains devra être livrée aussitôt qu'avis par écrit aura été donné par le concessionnaire ou ses représentants à la Corporation qu'il est prêt à commencer les travaux; mais il est entendu que le titre de propriété absolue pour cinquante acres de terres, au choix du dit J. O. Gagnon ou ses représentants, ne sera octroyé que lorsqu'il aura été établi à la satisfaction du Conseil qu'une somme de pas moins de cent mille piastres a été dépensée à la construction des abattoirs ou autres industries sur le terrain, et le titre aux autres cent cinquante acres ne sera octroyé qu'à l'expiration des trente-cinq ans ci-dessus mentionnés;

Le dit J. O. Gagnon ou ses représentants devront commencer la construction des bâtisses, accessoires et autres améliorations sur le terrain en question dans l'espace de six mois à compter de la mise en force du règlement qui devra être fait conformément aux présentes résolutions, faute de quoi tous les droits et privilèges accordés en vertu des présentes seront considérés comme nuls et sans effet et la somme de mille piastres déposée par le dit J. O. Gagnon au crédit du maire de la Cité des Trois-Rivières, au bureau de la Banque du Peuple, à Montréal, comme gage de sa bonne foi, sera confisquée et acquise à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières; de plus, si, dans les six mois qui suivront la prise de possession, le dit J. O. Gagnon ou ses représentants n'ont pas fait pour cinquante mille piastres de travaux sur la dite propriété, les mille piastres seront confisquées et le règlement pourra être déclaré nul par le Conseil;

La

Mardi, le 26 Mars 1895.

La Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'engage de son côté à ne pas faire d'offre de concessions et de ne pas accorder d'autres privilèges semblables à ceux ci-dessus spécifiés à aucune autre personne ou Corporation, jusqu'à l'expiration des délais qui sont accordés au dit J. O. Gagnon ou ses représentants en vertu de la clause précédente;

Dans le cas où le dit établissement serait arrêté trois années consécutives pendant la dite période de trente-cinq ans, la dite Corporation aura le droit de reprendre possession de cent cinquante acres des dits terrains, mais le dit J. O. Gagnon ou ses représentants choisiront les cinquante acres qu'ils garderont.

La liste des employés ainsi que les feuilles de paye du dit établissement seront en tout temps sujets à l'inspection des officiers de la Corporation;

Au cas de destruction d'aucune des bâtisses par le feu, le dit J. O. Gagnon ou ses représentants devront les rebâtir sous le plus court délai possible.

Dans le cas où les dits abattoirs ou industries ne fonctionneraient pas durant trois années consécutives pour cause d'incendie, tout le terrain redeviendra la propriété de la Corporation; cependant le dit J. O. Gagnon ou ses représentants pourront acquérir la quantité de cinquante acres ci-haut mentionnés du dit terrain à raison de cent cinquante piastres l'acre.

La présente concession de terrain sera faite de plus à la condition que le dit J. O. Gagnon ou ses représentants règlent toutes les difficultés et dommages qui pourraient résulter d'un Acte de Marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Uldoric Martel fils, passé devant P. O. Guillet, N. P., le vingt-trois Octobre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:



570


Mardi, le 26 Mars 1895.

Pour:	Contre:
M. M. Baptist,	M. M. Décoteau,
Bournival,	Dussault,
Dufresne,	Hould,
Lymburner, G.	Houliston,
Savard,	Lymburner, J.
St. Pierre,	Ricard.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

  
H. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

  
P. T. Armetin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Avril 1895.

Il étaient présents pas  
moins de huit membres  
du dit Conseil, savoir:

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le premier jour d'Avril, en l'an  
de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée  
Son Honneur le Maire P. T. Armetin, Escr.,  
Messieurs les Echevins Alex. Baptist,  
J. Bournival,  
L. E. Dufresne,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alex. Houliston,  
G. Lymburner,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	5 50
" des Marchés,	2 88
" du Feu,	- 50
" de l'Éclairage,	3 40
Rues sous Contrôle,	14 50
Frais Légaux,	15 80
Papeterie et Impressions,	48 50
	91 08

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Préd<sup>t</sup>,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Olef. Houliston,  
A. Lyburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. A. Lyburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant la visite du pain de divers boulangers de cette cité et les confiscations qu'il en a faites.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. A. Lyburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que l'évaluation de la propriété de Mr. Onézime Blanchette, située sur la rue St. Roch, soit corrigée au Rôle d'Évaluation, pour la présente année, en ce que par une erreur cléricale, cette propriété a été entrée  
comme

Réduction d'évaluation  
en faveur de Mr. Onézime  
Blanchette.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

comme valant trois cent soixante-quinze piastres au lieu de deux cent soixante-quinze piastres, lors de la confection du dit rôle.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Date de l'examen de la liste des électeurs parlementaires.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que conformément aux dispositions de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, mercredi, le dixième jour d'Avril courant, à huit heures du soir.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 69.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le règlement intitulé: Chapitre 69, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à J. O. Gagnon ou à ses représentants, pour l'établissement d'abattoirs et autres industries connexes telles que tanneries, manufactures de savon &c., en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cent mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi une étendue de terrain de deux cents arpents à être prise dans la partie Ouest non concédée de la Commune, et de plus à accorder au dit J. O. Gagnon ou à ses représentants une exemption de taxes municipales pendant trente-cinq ans sur le dit établissement, soit lu, passé et adopté et qu'il soit soumis aux électeurs dans le cas seulement où les conditions du dit règlement seraient acceptées par le dit J. O. Gagnon.

Chapitre LXIX.

— Chapitre 69 —  
Règlement. — Bonus à Mr. J. O. Gagnon & al., pour Abattoirs.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à J. O. Gagnon ou à ses représentants, pour l'établissement d'abattoirs et autres industries connexes telles que tanneries, manufactures de savon &c., en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cent mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi une étendue

de

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

de terrain de deux cents arpents à être prise dans la partie Ouest non concédée de la Commune, et de plus à accorder au dit J. O. Gagnon ou à ses représentants une exemption de Taxes Municipales pendant trente-cinq ans sur le dit établissement.

Attendu qu'il se fait actuellement dans la Province de Québec, un mouvement considérable à l'effet d'établir des abattoirs et autres industries connexes;

Attendu que J. O. Gagnon de la Cité des Trois-Rivières, par sa lettre du onze Mars dernier, adressée au Conseil de la Cité des Trois-Rivières, offre d'ériger et de mettre en opération des abattoirs et autres industries connexes, telles que tanneries, manufactures de savon &c., en la dite Cité des Trois-Rivières;

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette dite Cité, de favoriser l'établissement des dits abattoirs et industries, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à un grand nombre de personnes et par ce fait augmenterait les revenus de la Corporation;

Et attendu que pour assurer l'établissement des dits abattoirs &c. dans les limites de cette Cité, et leur construction et leur mise en opération immédiate, il est avantageux d'accorder au dit J. O. Gagnon ou à ses représentants, un bonus au montant de cent mille piastres, une étendue de terrain de deux cents arpents en superficie et une exemption de Taxes Municipales sur le dit établissement, qu'il soit donc ordonné et sous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1.— Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite Cité paiera et remettra aux conditions et aux époques ci-après établies, à J. O. Gagnon ou à ses représentants légaux, sous forme d'aide ou bonus la somme de cent mille piastres, aussi une étendue de terrain de deux cents arpents en superficie à être choisis par le dit J. O. Gagnon ou ses représentants légaux en droite ligne dans la partie Ouest non concédée de la Commune de la Cité des Trois-Rivières,

pour ou

Quindi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

pourvu que la Corporation les possède, aussi les terrains que le dit Conseil possède et qui se trouvent situés entre la dite Commune et le Fleuve St. Laurent, ces terrains devant former parties des dits deux cents arpents, et le dit Conseil accordera de plus au dit J. O. Gagnon ou à ses représentants légaux pendant l'espace de trente-cinq années consécutives qui commenceront à courir le premier de Janvier de l'année prochaine (1896), une exemption de taxes et cotisations municipales, (sauf de l'Eau exceptés) sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins des abattoirs et autres industries connexes; et ce, aux conditions suivantes, savoir:

1<sup>re</sup>. — Mr. J. O. Gagnon ou ses représentants légaux devra ou devront construire et installer sur le dit terrain, à l'Ouest de la ligne du chemin de fer de ceinture telle qu'elle est actuellement, des bâtisses, machineries et outillage nécessaires et utiles au fonctionnement des dits abattoirs, pour un montant de pas moins de cent mille piastres, laquelle somme devra être dépensée et le dit établissement être en opération dans le cours des trois premières années de la date de prise de possession du dit terrain.

2<sup>de</sup>. — Le dit J. O. Gagnon ou ses représentants légaux devront commencer la construction des bâtisses, accessoires et autres améliorations sur le terrain en question dans l'espace de six mois à compter de la mise en force du présent règlement, faute de quoi, tous les droits et privilèges accordés en vertu du dit règlement seront considérés comme nuls et sans effet et la somme de mille piastres déposée par le dit J. O. Gagnon au crédit du Maire de la Cité des Trois-Rivières, au bureau de la Banque du Peuple, à Montréal, comme gage de sa bonne foi, sera confisquée et acquise à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières; de plus, si dans les six mois qui suivront la date de la prise de possession du dit terrain, le dit J. O. Gagnon ou ses représentants légaux n'ont pas fait pour cinquante mille piastres de travaux sur la dite propriété, les mille piastres seront confisquées et acquises à la Corporation

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

Corporation de la dite Cité et le règlement pourra être déclaré nul par le Conseil.

3<sup>o</sup> — La possession des dits terrains sera livrée aussitôt qu'avis par écrit aura été donné par le concessionnaire ou ses représentants à la Corporation qu'il est prêt à commencer les travaux, mais il est entendu que le titre de propriété absolue pour cinquante arpents de terre au choix du dit J. A. Gagnon ou ses représentants, ne sera octroyé que lorsqu'il aura été établi à la satisfaction du Conseil qu'une somme de pas moins de cent mille piastres a été dépensée à la construction des abattoirs ou autres industries sur le terrain et que le dit établissement est en opération; et le titre aux autres cent cinquante arpents ne sera octroyé qu'à l'expiration de trente-cinq ans si les conditions du présent règlement ont été observées.

4<sup>o</sup> — Toute partie du dit terrain qui ne sera pas employée par le dit établissement pourra être utilisée par les citoyens de Trois-Rivières comme pâturage pour leurs animaux.

5<sup>o</sup> — Le concessionnaire ou ses représentants seront exemptés de l'obligation de s'approvisionner de l'eau de l'Aqueduc pour l'usage des dits abattoirs et manufactures connexes.

6<sup>o</sup> — La Corporation de cette Cité accordera au dit J. A. Gagnon ou à ses représentants le droit de traverser les rues entre la dite Commune et le Fleuve St. Laurent par des ponts ou autrement pourvu que le commerce et la circulation n'en souffrent pas et que le concessionnaire fasse les différents travaux nécessaires à cette fin à ses frais et dépens.

7<sup>o</sup> — La dite Corporation s'engage de payer au dit J. A. Gagnon ou à ses représentants le cas échéant une subvention ou bonus de mille piastres par chaque vingt-cinq mille journées de travail de personnes employées dans une même année, pendant les trente-cinq années que le dit établissement sera exempt de Taxes municipales &c. comme susdit, pourvu que le dit bonus n'excède pas dit mille piastres par année et ne dépasse pas un montant total de cent mille piastres payable soit en argent, soit en débentures de la Cité portant intérêt au taux de

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

de quatre pour cent l'an que le dit concessionnaire ou ses représentants devront accepter au pair en paiement du dit bonus ou toute partie d'icelui; et il est entendu que le dit J. O. Gagnon ou ses représentants n'auront droit à aucune partie du dit subside pour chacune des années pendant lesquelles vingt-cinq mille journées de travail n'auront pas été fournies; et les taxes sur le dit établissement et le dit terrain seront exigibles.

8<sup>o</sup>.— La liste des employés ainsi que les feuilles de paye du dit établissement seront en tout temps sujets à l'inspection des officiers de la Corporation.

9<sup>o</sup>.— Dans le cas où le dit établissement serait arrêté trois années consécutives pendant la dite période de trente-cinq ans, la dite Corporation aura le droit de reprendre possession de cent cinquante arpents des dits terrains, mais le dit J. O. Gagnon ou ses représentants choisiront les cinquante arpents qu'ils garderont.

10<sup>o</sup>.— Au cas de destruction d'aucune des bâtisses par le feu, le dit J. O. Gagnon ou ses représentants devront les rebâtir sous le plus court délai possible, et dans le cas où les dits abattoirs ou industries ne fonctionneraient pas pendant trois années consécutives pour cause d'incendie, tout le terrain redeviendra la propriété de la Corporation; cependant le dit J. O. Gagnon ou ses représentants pourront acquérir la quantité de cinquante arpents ci-haut mentionnés du dit terrain à raison de cent cinquante piastres l'arpent.

Sec. 2. — La Corporation de la dite Cité s'engage à ne pas faire d'offre de concessions et de ne pas accorder d'autres privilèges semblables à ceux ci-dessus spécifiés, à aucune autre personne ou corporation, jusqu'à l'expiration des délais qui sont accordés au dit J. O. Gagnon ou à ses représentants en vertu du présent règlement.

Sec. 3. — La présente concession de terrain est faite de plus à la condition que le dit J. O. Gagnon ou ses représentants régleront toutes les difficultés et dommages qui pourraient résulter d'un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

et

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

et Uldoric Martel fils, passé devant P. O. Guillet, N. P., le vingt-trois Octobre mil-huit cent quatre-vingt-treize.

Sec. 4. — Le dit Conseil afin de rencontrer et payer au dit J. O. Gagnon ou à ses représentants légaux la susdite somme de cent mille piastres ou toute partie d'icelle, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation pour le montant du bonus auquel le dit J. O. Gagnon ou ses représentants auront droit, lesquelles débentures seront négociées de la manière que le dit Conseil jugera être le plus avantageux.

Sec. 5. — Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contre-seing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation, elles seront de la somme de mille piastres chacune, elles porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Mai et de Novembre de chaque année, à un taux n'excédant pas quatre pour cent par an, et elles seront payables dans pas moins de trente-cinq ans de leur date respective.

Sec. 6. — Il sera annexé à toute telle débenture des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie, que l'intérêt semi-annuel mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 7. — Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier du Conseil de prendre chaque année sur et à même les revenus annuels et fonds de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, de quelque source qu'ils proviennent, et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque des dits revenus ou fonds, une somme d'argent égale à un pour cent du montant des débentures émises comme susdit, laquelle somme d'argent le dit Secrétaire-Trésorier gardera à part de tous autres deniers pour la placer et l'appliquer selon les ordres du dit Conseil,

seulement



Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1895.

seulement et uniquement comme fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des dites débetures; il sera aussi du devoir du dit Secrétaire-Trésorier de prendre, en même temps sur et à même les revenus annuels et fonds de la dite Corporation de quelque source qu'ils proviennent et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque des dits revenus ou fonds, telle somme d'argent qui sera suffisante pour le paiement semi-annuel de l'intérêt échéant de la dette créée par l'émission des dites débetures; et il sera du devoir du Maire, ou de la personne agissant comme tel pour le temps d'alors, et des Echevins de la dite Cité de voir à ce que les dispositions de cette section soient strictement exécutées et à ce que la somme mise à part comme fonds d'amortissement soit placée sans délai en effets publics de la Puissance (Dominion of Canada) ou de la Province de Québec, ou déposée à intérêt dans telles banques incorporées qui offriront les garanties les plus amples et les conditions les plus avantageuses pourvu qu'elle soit toujours à la disposition du dit Secrétaire-Trésorier, lorsqu'il en aura besoin pour racheter sur l'ordre du dit Conseil aucune des susdites débetures; pourvu de plus que l'obligation de pourvoir annuellement, comme susdit, au fonds d'amortissement et au paiement de l'intérêt sur la dette présentement créée, ne préjudiciera pas à l'obligation déjà existante de pourvoir à l'amortissement et aux intérêts des débetures émises antérieurement aux présentes.

Adopté sur division de six pour et cinq contre, savoir:

- |                |                 |
|----------------|-----------------|
| Pour:          | Contre:         |
| M. M. Baptist, | M. M. Dussault, |
| Bournival,     | Hould,          |
| Dufresne,      | Houliston,      |
| Lymburner, G.  | Lymburner, J.   |
| Savard,        | Ricard.         |
| St. Pierre,    |                 |

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le dix d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Trés.

*(Signature)*  
Maire.

# Mercredi, le 10 Avril 1895.

Assemblée Régulière  
10 Avril 1895.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins P. Bournival,  
L. E. Dupresne,  
H. Dussault,  
Alef. Couliston,  
C. Lymburner,  
P. Lymburner,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Uldric Martel, S<sup>r</sup> & al.

Requête de Mr. Uldoric Martel, S<sup>r</sup> et autres, demandant que les fossés, de chaque côté de la rue Hertel, soient mis en bon état.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Lue une lettre de Mr. J. A. Gagnon, informant le Conseil, qu'il accepte les conditions du Règlement Charpitre 69, concernant l'établissement d'Abattoirs en cette Cité, qui a été adopté, le premier d'Avril courant.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	43	72
" des Chemins,	56	23
" des Marchés,	5	25
" de l' Eclairage,	153	55
" de l' Hôtel-de-Ville,	7	80
Or Reporter	266	55

Mercredi, le 10 Avril 1895.

	Report	266	55
Département de la Santé,		5	—
Rues sous Contrôle,		41	25
Papeterie et Impressions,		2	—
Taxes Municipales,		1	41
Divers Comptes,		2	25
		318	46

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Prsdt,  
 Hubert Dussault,  
 Alex. Houliston,  
 J. Lyburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Rapport du  
 Chef de Police.

Procès-Verbal de  
 l'Assemblée concernant  
 les Abattoirs.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Date de la votation sur  
 le Règlement Chap. 69,  
 concernant les Abattoirs.

Adoptée.  
 Lu un rapport du Chef de Police, informant le  
 Conseil, qu'il a opéré plusieurs confiscations de beurre et de  
 poulets, sur le Marché-aux-Denrées, la semaine dernière.  
 Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Verbal  
 de l'Assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité  
 des Trois-Rivières, tenue aujourd'hui, pour approuver ou  
 désapprouver le Règlement Chapitre 69 passé par le Conseil de la  
 dite Cité, le premier d'Avril courant (1895).

Proposé par Mr. Dufresne,  
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le jour de la votation pour  
 approuver ou désapprouver le règlement passé par ce Conseil,  
 le premier Avril courant, et intitulé: "Chapitre 69, Règlement pour  
 autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et  
 octroyer à J. O. Gagnon ou à ses représentants, pour l'établisse-  
 ment d'abattoirs et autres industries connexes telles que canneries,  
 manufactures de savon, etc., en cette Cité, une aide ou bonus

au

Mercredi, le 10 Avril 1895.

au montant de cent mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi une étendue de terrain de deux cents arpents à être prise dans la partie Ouest non concédée de la Commune; et de plus à accorder au dit J. A. Gagnon ou à ses représentants une exemption de taxes municipales pendant trente-cinq ans sur le dit établissement," soit fixé à Lundi, le six de Mai prochain (1895), et qu'avis en soit donné dans les journaux.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Magasins  
de Liqueurs.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Géphirin Gauthier & Fils, Louis Brunelle & Frère, Richard & Frère, Antoine Guertin, Thomas Bournival & Cie, Louis Bellemarre & Frère, Edouard Bourque, Adolphe Ricard, Uldoric Carignan et Durand & Prévost soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Examen de la liste des  
Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne à la prochaine assemblée du Conseil la continuation de l'examen des dites plaintes.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne à Jeudi, le onze d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers.  
Sec. Prés.

P. J. Lamy  
Maire.

589

Jeudi, le 11 Avril 1895.

Assemblée Régulière.  
11 Avril 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le onzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,

Messieurs les Echevins  
N. Bournival,  
L. E. Dupresne,  
H. Dussault,  
J. B. L. Gould,  
Alex. Houlston,  
C. Lyburner,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Examen de la liste des  
Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire, et continue l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, et après avoir entendu et jugé les dites plaintes, il remet à la prochaine assemblée du Conseil, la présentation de son rapport sur icelles.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et

Le Conseil s'ajourne à Samedi, le treize d'Avril courant, à sept heures du soir.

Ajournement.

(2) H. Desaulniers.  
Sec. - Prés.

P. E. Panneton  
Maire.

Samedi, le 13 Avril 1895.

Assemblée Régulière.  
13 Avril 1895.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Samedi, le treizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins. A. Bournival,  
L. E. Dupresne,  
Alex. Houliston,  
G. Lyburnes,  
J. Lyburnes,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lue une lettre de Mr. George Rivard, offrant sa résignation, comme chauffeur des bouilloires de l'Acqueduc et de l'Éclairage.

Référé au Comité Général.  
Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Attendu que Messieurs Houde & Co ne se sont pas conformés et n'ont pas rempli les obligations mentionnées dans l'Acte de vente de permis de traversée qui leur a été consenti par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devant P. O. Guillet, Ecr., N. C., en date du quatorze Avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et notamment, en ne payant pas le loyer mentionné au dit acte, en n'ayant pas de bateaux convenables et en n'ayant pas tenu de traversées régulières entre cette Cité et les paroisses de St. Angèle de Laval et de St. Grégoire, etc., etc. En conséquence, les permis de traversées et les droits d'exploiter les dites traversées accordés aux dits Houde & Co, en vertu du susdit acte sont par la présente annulés ainsi que le dit acte à toute fin que de droit.

Adoptés.

Proposé.

Lettre de  
Mr. George Rivard.

1<sup>ère</sup> Motion

Acte de vente de traversées  
en faveur de Messrs. Houde  
& Co. annulé.

Samedi, le 13 Avril 1895.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente du Plant Elec-  
trique par soumissions.

Proposé par Mr. Bournival,  
secondé par Mr. J. Lyburner.

Qu'il soit résolu que ce Conseil vende par soumission son plant pour la lumière électrique consistant en appareils à vapeur et appareils électriques tels que mentionnés et décrits dans la spécification ci-jointe, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Tous les appareils à vapeur et électriques actuellement dans les bâtisses de l'Acqueduc devront être enlevés par l'acquéreur dans les trois mois qui suivront la date de la vente et installés dans les limites de cette Cité d'une manière convenable et efficace sans discontinuer la lumière des rues et celle des contribuables; et pour garantir l'exécution de ces conditions, l'acquéreur devra faire un dépôt de cinq mille piastres entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation.

Le prix de vente du dit plant sera payable quatre mille cinq cents piastres par année sans intérêt jusqu'au parfait paiement du dit prix de vente.

La Corporation acceptera en paiement du dit plant, l'éclairage des rues de la Cité et de ses propriétés tel qu'il existe actuellement, à raison de quatre mille cinq cents piastres l'an, et dans le cas où la dite Corporation aurait besoin d'un plus grand nombre de lampes pour l'éclairage des rues elle paiera soixante piastres l'an pour chaque lumière arc de la capacité de douze cents chandelles chacune et vingt piastres pour chaque lumière incandescente de la capacité de soixante-et-quatre chandelles chacune; la lumière devra être fournie régulièrement d'une qualité satisfaisante.

L'acquéreur ne pourra exiger des contribuables qui feront usage de la lumière électrique, des prix plus élevés que ceux mentionnés au tarif suivant:

Cédule.

Tarif des taux de la lumière électrique.

Lorsque l'usage de la lumière électrique sera requis pour  
des

# Samedi, le 13 Avril 1895.

des demeures privées, des églises ou des bureaux publics, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 6. <sup>00</sup> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	5. <sup>50</sup> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	4. <sup>50</sup> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	4. <sup>00</sup> "

Et ensuite quatre piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les magasins il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 7. <sup>00</sup> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	6. <sup>50</sup> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	6. <sup>00</sup> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	5. <sup>50</sup> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	4. <sup>50</sup> "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	4. <sup>00</sup> "

Et ensuite quatre piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les boutiques de barbiers il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 8. <sup>00</sup> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	7. <sup>50</sup> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	7. <sup>00</sup> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	6. <sup>50</sup> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	6. <sup>00</sup> "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	5. <sup>50</sup> "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> "

Et ensuite cinq piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les hôtels, les restaurants, les clubs et les moulins à scies, etc. il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 9. <sup>00</sup> l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	8. <sup>50</sup> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	8. <sup>00</sup> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	7. <sup>50</sup> "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	7. <sup>00</sup> "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	6. <sup>50</sup> "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " "	6. <sup>00</sup> "

Pour



Samedi, le 13 Avril 1895.

Pour la 8 <sup>e</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$5. <sup>50</sup> l'ans;
" " 9 <sup>e</sup> " " " " " " " "	5. <sup>00</sup> "

Et ensuite cinq piastres pour chaque lampe additionnelle.  
 Les personnes qui feront usage d'électromètre pour déterminer la quantité de lumière dépensée ne paieront pas plus de trois quarts de centim par chaque ampère-heure ou son équivalent.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Comité Général, concer-  
 nant la liste des Elec-  
 teurs Parlementaires.

Rapport:  
 Le Comité Général de ce Conseil a l'hon-  
 neur de faire rapport, que conformément à la loi Electorale  
 de Québec, il a entendu à ses séances du dix et du onze Avril  
 courant, les plaintes par écrit faites et filées entre les mains du  
 Secrétaire Trésorier du dit Conseil contre la liste des électeurs  
 parlementaires pour 1895 en huit cent quatre-vingt-quinze, et  
 après avoir délibéré sur icelles, il recommande:

Que les noms de Messieurs Walter H. Kiernan,  
 G. René Barthe, J. B. Meilleur Barthe, A. Fournier, Edouard Cooke,  
 A. J. W. Cooke, Philippe Godin fils d'Honoré, John Houlston,  
 François Huppé fils, George Huppé, George Julien, Auguste Aubry,  
 Arthur Prépanier, Joseph W. Rocheleau, George Cloutier, William  
 Adair, Arnold Baxter, Frank Pelletier, George Bourgeois,  
 George Roy, Francis Roy, Norbert Lacroix, Joseph Ryan, John  
 Ryan, Frédéric Pellerin, William Brenaman, Edouard Rigon,  
 Charles Vadebonceur, Tréfle Morrissette, Achille Morrissette,  
 Ludger Bérard, Arthur Bérard, James Gauthier, Willie Parvière,  
 Edouard Bourassa, Narcisse Bourassa, Adolphe Coulet, Donat  
 Gauthier, Joseph Landry, Géppirin Lacroix, Willis Levasseur,  
 Philippe Lacroix, Sévère Laperrière, George Sarrépy, Alphonse  
 Gingras, Théophile Gingras, Joseph Pothier, J. A. Boudreault,  
 J. B. R. Boudreault, Louis Philippe Bellefeuille, George S. F.  
 Robitaille, Emile Pratte, Téléphore Giroux, Joseph Hubert,  
 Adrien Lymburner, Jules Balcer, Alphonse Comeau, Denis  
 Dussault, Wilfrid Landry, Arthur Marineau, Joseph Bergeron,  
 Arthur Panneton, Eugène Godin, Alfred Dussault, Albert  
 Dagneault, Emile Panneton, Ferdinand Panneton, Edouard Godin,  
 Napoléon

Samedi, le 13 Avril 1895.

Napoléon Godin, Edouard Rivard, Joseph Dufresne, Narcisse Verrette, Charles Bellefeuille, Arthur Bellefeuille, Félix Hélinas, Alphonse Gravel, Arthur Méthot, Philippe Rocheleau, Auguste Rousseau, J. R. Smardon, Edmour Auger, Edouard Balcer, Edouard Béland, Jules Desilets, Adolphe Desilets, Adolphe Carand, Edmond Denoncourt, Joseph Duchaine, Ludger Duchaine, Napoléon Duchaine, Edouard Duchaine, Joseph Normandin, Wilfrid Picard, Albert Marchand, Jeffrey Olivier soient entrés sur la dite liste comme fils de propriétaires.

Que les noms de Sa Grandeur Mgr. L. P. La Pléche, et des Révérends Messieurs L. S. Rheault, P. X. Bloutier, J. F. Béland, Léon Lamotte, E. A. Béland, E. Dequise, Louis La Pléche, G. Leblanc, H. Paril, G. Beaudet, Léon Arcand, A. Moreau, Adolphe Landry, O. Lacroix, U. Marchand, A. Papin, et Frédéric de Ghyvelde soient entrés sur la dite liste des votants comme prêtres.

Que le nom d'Israël Lafontaine père soit remplacé par Israël Lafontaine fils, que le nom d'Albert Lymburner soit remplacé par Edelbert Lymburner, et que les noms de F. Dargis et de Raphaël Pelletier soient entrés comme propriétaires sur la dite liste.

Que les noms de Messieurs Louis Desmarais, J. J. Dumesnil, Géphirin Mailhot, G. B. R. Dufresne, Hector Bailey, Louis Bruneau, Uldoric Dubord, Joseph Boulard, Robert Baird et Louis Bergeron soient retranchés de la dite liste, et que toutes les autres plaintes contre la dite liste soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. E. Panneton,  
Président.

Proposé par Mr. Savard,  
secondé par Mr. St. Pierre,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté et que  
les

3<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité  
Général adopté.

Samedi, le 13 Avril 1895.

les noms de Messieurs. Walter H. Kiernan, G. René Barthe, J. B. Meilleur Barthe, F. Fournier, Edouard Cooke, A. P. A. Cooke, Philippe Godin fils d'Honoré, John Kouliston, François Kuppé fils, George Kuppé, George Julien, Auguste Aubry, Arthur Prépanier, Joseph N. Rocheleau, George Cloutier, William Adair, Arnold Baxter, Frank Pelletier, George Bourgeois, George Roy, Francis Roy, Herbert Lacroix, Joseph Ryan, John Ryan, Frédéric Pellerin, William Shenaman, Edouard Frigon, Charles Vadeboncoeur, Tréfle Morissette, Achille Morissette, Ludger Bérard, Arthur Bérard, James Gauthier, Willie Larivière, Edouard Bourassa, Narcisse Bourassa, Adolphe Goulet, Donat Gauthier, Joseph Landry, Géphirin Lacroix, Willis Levasseur, Philippe Lacroix, Pévère Laperrière, George Gariépy, Alphonse Gingras, Théophile Gingras, Joseph Pothier, J. A. Boudreault, J. B. R. Boudreault, Louis Philippe Bellefeuille, George S. F. Robitaille, Emile Pratte, Péléphore Girou, Joseph Hubert, Adrien Lymburner, Jules Balcer, Alphonse Comeau, Denis Dussault, Wilfrid Landry, Arthur Marineau, Joseph Bergeron, Arthur Panneton, Eugène Godin, Alfred Dussault, Albert Dagneau, Emile Panneton, Ferdinand Panneton, Edouard Godin, Napoléon Godin, Edouard Rivard, Joseph Dupesne, Narcisse Verrette, Charles Bellefeuille, Arthur Bellefeuille, Félix Gélinas, Alphonse Gravel, Arthur Méthot, Philippe Rocheleau, Auguste Rousseau, J. R. Smardon, Edmour Auger, Edouard Balcer, Edouard Béland, Jules Desilets, Adolphe Desilets, Adolphe Karand, Edmond Denoncourt, Joseph Duchaine, Ludger Duchaine, Napoléon Duchaine, Edouard Duchaine, Joseph Normandin, Wilfrid Picard, Albert Marchand, Jeffrey Olivier, La Grandeur Mgr. S. F. La Fleche, Révérends Messieurs L. S. Rheault, F. N. Cloutier, J. A. Béland, Léon Lamotte, E. A. Béland, E. Dequise, Louis La Fleche, G. Leblanc, H. Baril, G. Beaudet, Léon Arcand, A. Moreau, Adolphe Landry, O. Lacroix, W. Marchand, A. Papin, et Frédéric de Ghyvelde et Messieurs Israël Lafontaine fils, Edelbert Lymburner, Frs. Dargis et Raphaël Pelletier soient inscrits sur la liste des électeurs parlementaires

pour

Samedi, le 13 Avril 1895.

pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze; et que les noms de Messieurs Louis Desmarais, J. J. Dumesnil, Géphirin Malhiot, G. B. R. Dupresne, Hector Bailey, Louis Parunau, Aldoric Dubord, Joseph Boulard, Robert Baird, Louis Bergeron, Israël Lafontaine père et Albert Lymburner soient retranchés de la dite liste.

Que toutes les autres plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus soient rejetées.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

*E. P. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*P. E. Panneton*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
22 Avril 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Crs.,  
Messieurs les Echevins J. Pournival,  
L. E. Dupresne,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alep. Houliston,  
A. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Lazare Durocher et al.

Requête de Mr. Lazare Durocher et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans cette partie de la  
rue

597

Lundi, le 22 Avril 1895.

Requête de la  
Banque d'Hocheleaga.

Lettre de  
Mr. L. P. Hamel.

Lettre de  
Messrs. U. Grenier & Co.

Lettre de  
Mr. Benj. Hébert.

Rapport du  
Comité des Finances.

rue St. Denis, depuis la rue Plaisante jusqu'à la rue Bonaventure.

Référée au Comité du Drainage.  
Requête de La Banque d'Hocheleaga, demandant que l'évaluation de sa propriété soit diminuée.

Référée au Comité des Finances.  
Lue une lettre de Mr. L. P. Hamel, informant le Conseil, qu'à partir du trente Avril courant, il ne fera plus usage de la lumière électrique.

Lue une lettre de Messieurs Uldoric Grenier & Co., informant le Conseil, que le premier de Mai prochain, ils réduiront à six le nombre de leurs lampes électriques.

Lue une lettre de Mr. Benjamin Hébert, informant le Conseil, qu'il discontinuera de faire usage de la lumière électrique, à dater du premier de Mai prochain.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	7 65
" des Chemins,	69 18
" " Marchés,	~ 80
" du Feu,	9 50
" de l'Eclairage,	203 05
" " l'Hôtel-de-Ville,	5 30
" " la Santé,	~ 50
Rues sous Contrôle,	59 50
Atelier des Départements,	~ 20
Dépenses Contingentes,	2 ~
Divers Comptes,	~ 95
	\$ 358 63

Respectueusement

Sundi, le 22 Avril 1895.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>dt,  
 Hubert Dussault,  
 P. Lymburner,  
 J. B. L. Hould,  
 Alex. Houliston.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. St<sup>e</sup> Pierre,

Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Comité pour la révision de  
 la liste des électeurs municipaux,  
 concernant le Règlement  
 Chapitre 69.

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que Messieurs les Echevins Th<sup>s</sup> Bournival, Hubert Dussault et Capriague Lymburner forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs municipaux qualifiés à voter pour ou contre le règlement Chapitre 69, concernant l'établissement d'abattoirs en cette Cité, et passé par ce Conseil le premier Avril courant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Couloir en arrière de  
 l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. St<sup>e</sup> Pierre,

Que le Comité de l'Hôtel-de-Ville soit autorisé d'étudier et de s'enquérir des moyens et du coût pour faire une sortie au deuxième étage en arrière de l'Hôtel-de-Ville et d'en faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Réponses aux interrogatoires sur faits et articles dans la cause de La Corporation des Trois-Rivières vs Wm<sup>m</sup> Burn & al.

Proposé par Mr. Hould,  
 Secondé par Mr. Bournival,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité en la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières et à répondre aux interrogatoires sur faits et articles soumis à la Demanderesse par les

Lundi, le 22 Avril 1895.

les Défendeurs dans une cause portant le numéro 542 dans laquelle la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Demanderesse et William Burn & al. sont Défendeurs, et cela, de la manière suivante, savoir:

A l'interrogatoire 1<sup>er</sup>, Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 2<sup>e</sup>, Réponse — L'acte du onze Novembre mil huit cent soixante-et-deux qui est produit dans cette cause fait preuve par lui-même.

A l'interrogatoire 3<sup>e</sup>, Réponse — L'acte du onze Novembre mil huit cent soixante-et-deux qui est produit en cette cause fait preuve par lui-même.

A l'interrogatoire 4<sup>e</sup>, Réponse — L'acte du onze Novembre mil huit cent soixante-et-deux qui est produit dans cette cause fait preuve par lui-même.

A l'interrogatoire 5<sup>e</sup>, Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 6<sup>e</sup>, Réponse — Au décès du dit feu Thomas Burn, ses héritiers au nombre de quatre parmi lesquels sont les Défendeurs, ont pris possession de ses biens. Plus tard, savoir: le quatorze Juillet mil huit cent quatre-vingt-un, Dame Catherine Burn épouse de Armand Migneault, héritière du dit feu Thomas Burn a rendu pour bonnes et valables considérations mentionnées au dit acte du quatorze Juillet mil huit cent quatre-vingt-un, sa part, savoir: un tiers indivi ainsi que le constate le dit acte des dits lots de terre dont il est question en cette cause, aux deux défendeurs dans la présente cause qui en ont toujours été en possession depuis et le sont encore.

A l'interrogatoire 7<sup>e</sup>, Réponse — L'acte du onze Novembre mil huit cent soixante-et-deux qui est produit dans cette cause fait preuve par lui-même.

A

Lundi, le 22 Avril 1895.

A l'interrogatoire 8<sup>o</sup>: Réponse — Il n'y a qu'une résolution qui autorise le Maire à signer des actes pour cessions de terrains nécessaires à l'élargissement de la rue des Champs, mais les actes passés à cette fin diffèrent dans leurs termes.

A l'interrogatoire 9<sup>o</sup>: Réponse — N'ayant pas fait examiner le dit acte de cession la Corporation a toujours fait ces travaux étant sous l'impression qu'elle y était obligée; mais, après examen du dit acte, elle croit maintenant que l'opinion qu'elle avait quant à ses obligations concernant ces travaux était fautive et erronée.

A l'interrogatoire 10<sup>o</sup>: Réponse — La Demanderesse ignore s'il y a jamais eu partage des terrains en question, mais ses employés ont toujours constaté que les dits terrains étaient en possession des dits Défendeurs et de la dite Dame Catherine Pratte leur mère.

A l'interrogatoire 11<sup>o</sup>: Réponse — Non pas avant l'automne dernier (1894).

A l'interrogatoire 12<sup>o</sup>: Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 13<sup>o</sup>: Réponse — Non les taxes payées à la Demanderesse jusqu'à ce jour sur les dits deux terrains ont toujours été chargées et portées au compte des héritiers Thomas Burn.

A l'interrogatoire 14<sup>o</sup>: Réponse — L'acte produit en cette cause fait preuve des conventions qui ont été faites entre la Demanderesse et feu Thomas Burn lors de la passation d'icelui.

A l'interrogatoire 15<sup>o</sup>: Réponse — Non.

A l'interrogatoire 16<sup>o</sup>: Réponse — Non.

Adoptée.

Le



Lundi, le 22 Avril 1895.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

(2) H. Desaulniers. Sec.-Prés.  
P. E. Panneton Maire.

Assemblée Régulière.  
6 Mai 1895.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Evr,
- Messieurs les Echevins A. Pournival,
- A. N. Décoteau,
- L. E. Dupresne,
- H. Dusault,
- Alf. Houlieton,
- C. Lymburner,
- A. Lymburner,
- D. Ricard,
- J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Napoléon Levasseur & al.

Requête de Mr. Napoléon Levasseur et autres bouchers, demandant que, depuis le premier Mai jusqu'au trente-et-un Octobre de chaque année, il ne soit permis à aucune autre personne que les bouchers de vendre du bœuf, par morceaux, sur le Marché-aux-Denrées.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
M. J. U. Dupresne & al.

Requête de Mr. J. Ulric Dupresne et autres, demandant au Conseil l'autorisation de se constituer en corporation civile, sous le nom de: "Le Cercle Villa Mon Repos".

Proposé

Lundi, le 6 Mai 1895.

1<sup>ère</sup> Motion  
Incorporation du "Cercle  
Villa Mon Repos".

Proposé par Mr. Dussault,  
secondé par Mr. Bournival,

Que la requête de Messieurs J. U. Dupresne et autres, présentée à ce Conseil, ce jour, soit adoptée, et que, les dits requérants soient autorisés conformément à l'article 548<sup>o</sup> des Statuts Refondus de la Province de Québec à se constituer en corporation civile sous le nom de "Cercle Villa Mon Repos" des Trois-Rivières, ainsi que demandé.

Adoptée.

Lettre de  
Messrs. J. B. Rousseau & Co.

Lue une lettre de Messieurs J. B. Rousseau & Co., se plaignant de la mauvaise qualité de l'eau de l'Acqueduc et demandant que les tuyaux soient nettoyés.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	157	17
" des Chemins,	37	16
" " Marchés,	48	66
" de l'Éclairage,	444	06
" " L'Hôtel-des-Villes,	7	83
" " la Police,	259	10
Ponts St. Maurice,	25	—
Rues sous Contrôle,	32	50
Intérêt et Commission,	5,536	20
Dépenses Contingentes,	1	—
Carré Le Platon,	2	50
Salaires,	274	99
Divers Comptes,	22	25
	6,848	42

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 6 Mai 1895.

(Signé) Thomas Bournival, Prés<sup>dt</sup>  
P. Lyburner,  
Hubert Dussault,  
Alep. Couliston.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 2. —

sur requêtes de Mr. Warren  
Curtis et de la Banque  
d'Hocheleaga.

Rapport:

Messieurs,

Le Comité des Finances, auquel vous avez référé la requête de Mr. Warren Curtis, présentée à votre séance du douze de Mars, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et demandant une exemption de taxes et une réduction des taux de l'Acqueduc, en faveur des scieries que ce Monsieur possède, en cette Cité, a l'honneur de faire rapport: — Qui après mûre délibération, ce Comité ne croit pas devoir recommander les conclusions de cette requête.

Le Comité des Finances croit aussi devoir vous informer, qu'il a fait de la requête de la Banque d'Hocheleaga, qui lui a été référée, à votre séance du vingt-deux Avril dernier, le sujet d'une étude spéciale et sérieuse. La dite Banque demande que son évaluation soit réduite au montant pour lequel elle a payé taxes, l'an dernier. Ce Comité ne croit pas que votre Conseil serait justifiable d'accorder cette réduction, pour les raisons suivantes: Lors de la confection du Rôle d'Evaluation, pour l'an dernier, les bureaux de la dite Banque n'étaient qu'en construction, et les Evaluateurs qui ont été entendus, à ce sujet, trouvèrent, en revisant le Rôle, pour la présente année, que cette bâtisse qui était alors parachevée valait amplement le montant auquel ils l'ont évaluée, et pour lequel la Corporation reclame les taxes de la présente année.

De plus, la Banque d'Hocheleaga n'ayant pas formulé de plainte contre le Rôle d'Evaluation, dans le temps voulu par la loi, le Conseil ne serait pas justifiable d'accorder la dite diminution.

En conséquence, votre Comité recommande que les conclusions des deux requêtes ci-haut mentionnées soient rejetées.

Respectueusement

Lundi, le 6 Mai 1895.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>,  
 P. Lymburner,  
 Hubert Dussault,  
 Alex. Houliston.

Hôtel de Ville,  
 Trois-Rivières, 6 Mai 1895.

2<sup>e</sup> Motion  
 Rapports Nos 1 & 2 du Co-  
 mité des Finances adoptés.

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. Lymburner,

Que les rapports numéros un et deux  
 du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
 Réduction de taxes en  
 faveur de D<sup>lle</sup> Angèle Bou-  
 chard.

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Ricard,

Que la somme de quatre piastres  
 et dix centins soit déduite du compte de Demoiselle Angèle  
 Bouchard, pour taxes municipales et scolaires, et cela, pour  
 cause de pauvreté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Loyer de terrain par la  
 Fabrique des Trois-Ri-  
 vières à la Corporation.

Proposé par Mr. Bournival,  
 Secondé par Mr. Dussault,

Que son Honneur le Maire  
 soit autorisé à signer un bail à loyer par Messieurs  
 les Curé et Marquilliers des Trois-Rivières à La  
 Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un  
 certain terrain sur le Côteau St. Louis, en cette Cité,  
 lequel bail a été préparé par P. O. Guillet, Ecu, N. P.,  
 et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
 Certificats pour Ma-  
 gasins de Liqueurs et  
 Hôtel de Tempérance.

Proposé par Mr. Bournival,  
 Secondé par Mr. Dussault,

Que les demandes de certificats  
 en faveur de Messieurs L. P. Cormier, Hapt. Dupresne  
 et Ernest Bérard, pour leur permettre d'obtenir des  
 licences de magasins de liqueurs, et celle en faveur  
 de Mr. Théodore Grenier, pour lui permettre d'obtenir

une

# Lundi, le 6 Mai 1895.

une licence d'hôtel de tempérance, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Ajournement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le neuf de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

*P. Panneton*  
Maire.  
*H. Decoteaux*  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
9 Mai 1895.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le neuvième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. Panneton, Ecr.,
- Messieurs les Echevins

  - P. Bournival,
  - P. H. Decoteaux,
  - L. O. Dupresne,
  - H. Dussault,
  - H. Lymburner,
  - P. Lymburner,
  - D. Ricard,
  - J. Savard,
  - Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Alex. Baptist, demandant que les tuyaux du Drainage soient posés jusqu'à ses propriétés situées sur la rue St. Louis.

Requête de Mr. Alex. Baptist.

Référé au Comité du Drainage.

Requête de Mr. Edouard Brunelle, demandant que la taxe sur commerce ne lui soit chargée, que pour quatre mois, au pro rata du fruit de l'année, soit qu'il n'exerce plus cette occupation, depuis le premier de Mai courant.

Requête de Mr. Edouard Brunelle.

Référé

Jeudi, le 9 Mai 1895.

Requête de  
Mr. Jos. Harnois & al.

Référée au Comité des Finances.  
Requête de Mr. Joseph Harnois et autres, demandant que les sièges de la Grande Salle de l'Hotel de Ville soient numérotés, de nouveau.

Requête de  
Mr. Elie Longval.

Référée au Comité de l'Hotel de Ville.  
Requête de Mr. Elie Longval, demandant qu'une licence de charretier de charge lui soit accordée, de nouveau.

Rapport concer-  
nant le vote du bonus en  
faveur de Mr. J. A. Gagnon  
pour l'établissement d'abattoirs.

Accordée.  
Le Secrétaire Trésorier donne lecture du procès-verbal suivant.  
Rapport:

Conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec 53 Vict. Chap. 69, Sec. 9, tel qu'amendé par l'Acte 56 Vict. Chap. 51, Sec. 18, et d'une résolution passée par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à sa séance du dix Avril dernier (1895), j'ai présidé en ma qualité de Maire avec l'assistance du Secrétaire Trésorier de la dite Cité, la votation qui a eu lieu le sixième jour de Mai courant, à l'Hotel de Ville, afin d'approuver ou de désapprouver le règlement passé par le dit Conseil le premier Avril dernier (1895), et intitulé: — "Chapitre 69, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à J. A. Gagnon ou à ses représentants, pour l'établissement d'abattoirs et autres industries connexes, telles que tanneries, manufactures de savon &c., en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cent mille piastres et à émettre des déventures pour cet objet, aussi une étendue de terrain de deux cents arpents à être prise dans la partie Ouest non concédée de la Commune, et de plus, à accorder au dit J. A. Gagnon ou à ses représentants une exemption de taxes municipales pendant trente-cinq ans sur le dit établissement." Le bureau de votation a été ouvert à neuf heures du matin, lundi, le sixième jour de Mai courant (1895), et a resté ouvert pour l'enregistrement des votes des électeurs municipaux propriétaires, pour ou contre l'adoption du dit règlement, jusqu'à cinq heures de l'après-midi

Jeu*di*, le 9 Mai 1895.

L'après-midi, le même jour. J'ai alors constaté le nombre de votes donnés, et le résultat de la votation est, comme suit, savoir: quatre cent douze votes ont été donnés, dont trois cent trente-neuf pour l'adoption du dit règlement et soixante-et-treize contre.

J'annexe au présent rapport comme en faisant partie, un état indiquant la valeur immobilière imposable de chacun des votants d'après le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, par lequel état il appert que le dit règlement a été approuvé par les votes des deux tiers en nombre et en valeur des dits propriétaires qui ont votés.

En foi de quoi, nous les soussignés, avons signé le présent rapport, aux Trois-Rivières, ce huitième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

(Signé) L. Phs. Désautniers, Secrétaire-Trésorier  
(Signé) P. E. Panneton, Maire.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Répt.)	1 -
" des Chemins,		49 83
" du Feu,		3 33
" de l'Eclairage,		19 20
" " la Santé,		1 75
Rues sous Contrôle,		43 25
Intérêt et Commission,		18 62 05
		<b>1980 41</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Prsdt,  
Hubert Dussault,  
P. Lyburner.  
Proposé

Jeudi, le 9 Mai 1895.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le seize  
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

*P. Panneton*  
Maire.

*E. Desautels*  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
16 Mai 1895.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le seizième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. E. Panneton, Ecr.
Messieurs les Echevins	J. Bournival,
	A. N. Décoteau,
	L. E. Dufresne,
	H. Dussault,
	J. B. L. Hould,
	Alep. Houliston,
	A. Lymburner,
	D. Ricard,
	J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Prime Sarasin et autres.

Requête de Mr. Prime Sarasin et autres, demandant  
que le Règlement des Marchés ne soit pas amendé, quant  
à ce qui concerne la vente de la viande, en dehors des étaux  
des bouchers, sur le Marchés-aux-Denrées, tel que demandé par  
la requête présentée au Conseil, à sa séance du six de  
Mai courant, par les Bouchers de cette Cité.

Référé.



Jeudi, le 16 Mai 1895.

Requête de  
M.M. Willy Chartre et  
Alfred Dupresne.

Requête de Messieurs Willy Chartre et Alfred Dupresne, demandant d'être exemptés du paiement de la licence de charretiers de charge, pour la présente année.

Lettre de  
Mr. Adolphe Allard.

Requête au Comité des Finances.  
Lue une lettre de Mr. Adolphe Allard, demandant si le Conseil serait disposé de faire l'acquisition d'une lisière de terrain qui lui appartient, pour l'élargissement de la rue St. Prosper.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Certificat pour Hôtel  
de Tempérance.

Requête au Comité des Chemins.  
Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dupresne.

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Alfred Picard, pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtel de tempérance, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil le dix-huit Mars dernier, concernant les loyers des Etaup des bouchers soit amendée.

En Conseil, ce 16 Mai 1895.

(Signé) Jérémie Savard.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. Désaulniers

Sect. Prés.

R. Larmet  
Maire.

Lundi, le 27 Mai 1895.

Assemblée Régulière.  
27 Mai 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecrs,  
Messieurs les Echevins P. Bournival,  
F. X. Décoteau,  
L. E. Dufresne,  
H. Dussault,  
Alep. Houliston,  
P. Lyburnes,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Eugène Balcer.

Requête de Mr. Eugène Balcer, demandant une exemption complète de taxes, en faveur de la manufacture de ganterie fine qu'il vient d'établir, en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Joseph Féron.

Requête de Mr. Joseph Féron, demandant au Conseil de faire disparaître une boutique de corroyeur qui existe sur la rue St<sup>e</sup> Geneviève.

Accordée et ordre donné en conséquence.

Requête de  
Mr. Frank Chevalier.

Requête de Mr. Frank Chevalier, demandant une réduction, sur le montant de la licence imposée pour la tenue de son établissement "Eden Museum".

Référé au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Albert Charbonneau et autres

Requête de Mr. Albert Charbonneau et autres, demandant qu'il leur soit permis de payer le loyer de leurs étals, par versements hebdomadaires.

Référé au Comité des Marchés.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et

Lundi, le 27 Mai 1895.

et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les  
paiement-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	17	25
" " Do. (Ent. & Répt.)	156	17
" des Chemins,	78	16
" " Marchés,	49	11
" du Feu,	9	-
" de l'Eclairage,	239	65
" " L'Hotel-de-Ville,	14	80
" " la Police,	262	85
" " " Communes,	-	75
Ponts St. Maurice,	90	-
Rues sous Contrôle,	41	-
Carré Champlain,	25	-
Carré Le Platon,	10	50
Papeterie et Impressions,	4	-
Intérêt et Commission,	96	30
Dépenses Contingentes,	-	50
Salaires,	274	99
Divers Comptes,	23	-
	\$ 1,393	03

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>dt,  
Hubert Dussault,  
Alex. Houliston,  
P. Lyburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Achat de machines pour  
les chemins.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que

Lundi, le 27 Mai 1895.

Que l'instrument appartenant à D<sup>me</sup> V<sup>o</sup>e George B. Dupesne pour entretenir et réparer les chemins soit acheté par ce Conseil pour le prix et somme de cent quatre-vingt piastres.

Adoptée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Décoteau,
Dupesne,	Savard.
Dussault,	
Houliston,	
Symburner, P.	

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. Dupesne,

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du dix-huit Mars dernier, concernant les loyers des étaux des bouchers soit amendée en retranchant les mots suivants, de chacun des étaux des bouchers ou, qui se trouvent dans la neuvième et dixième ligne de la dite résolution.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers,

Sec.-Prés.

R. L. Carrière  
Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Juin 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins P. Bournival,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,

Alf.

3<sup>e</sup> Motion  
Loyer des Etau des Bou-  
chers.

Ajournement.

Lundi, le 3 Juin 1895.

Alex. Houlston,  
 G. Lyburner,  
 P. Lyburner,  
 J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Messieurs le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin J. B. L. Hould est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 Mr. Prosper Beaumier.

Requête de Mr. Prosper Beaumier, demandant que des trottoirs soient faits, au front des propriétés de Messieurs Isaac Champagne et Pierre Paquin, sur les rues St. Thomas et St. Honoré, ainsi qu'une passerelle traversant la rue St. Honoré, entre les propriétés de Messieurs Pierre Paquin et Onézime Cloutier père.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. Robert Kiernan.

Requête de Mr. Robert Kiernan, demandant que le niveau de la rue Des Champs soit baissé vis-à-vis sa propriété.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. J. O. Lacasse & al.

Requête de Mr. J. O. Lacasse et autres, demandant que cette partie de la rue Volontaire comprise entre les rues St. Denis et St. Olivier soit mise dans la classe numéro deux des rues sous contrôle.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. Napol. Levasseur & al.

Requête de Mr. Napoléon Levasseur et autres, demandant que cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. Elizabeth jusqu'au pont de pierre voisin de la propriété de Mr. François Martin, soit mise dans la classe numéro deux des rues sous contrôle.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. Thomas Chevalier.

Requête de Mr. Thomas Chevalier, demandant au Conseil de lui accorder de nouveau sa licence d'écurie de louage.

Accordée.

Lue.

Lundi, le 3 juin 1895.

Lettre de R. S. Cooke, Ecr., Avocat.

Sue une lettre de R. S. Cooke, Ecr., Avocat, demandant, au nom de Mr. Pirelle Deslauriers, la construction d'un trottoir dans cette partie de la rue St<sup>e</sup> Elizabeth, depuis la rue Notre-Dame jusqu'au Fleuve St<sup>e</sup> Laurent.

Ordre est donné à l'Inspecteur de Ville, de notifier les personnes qui ont des propriétés situées sur le côté Est de la dite partie de rue, de faire des trottoirs au front de leurs propriétés.

Lettre de J. N. Bureau, Ecr.

Sue une lettre de J. N. Bureau, Ecr., informant le Conseil qu'un accident a été occasionné à sa voiture, par la présence d'une troupe de bohèmes, près de sa propriété, sur le Côteau St<sup>e</sup> Louis, et demandant que ces bohèmes soient chassés des limites de cette cité.

Accordée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	125
" des Chemins,	59
" de l'Eclairage,	44
" de la Communes,	7 50
Drainage,	2 13
Rues sous Contrôle,	3
Carré Le Platon,	5 50
Frais Sigaup,	69 59
Intérêt et Commission,	1257 14
Dépenses Contingentes,	1 50
Divers Comptes,	446 80
	<u>1894 41</u>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Prêdt,  
Hubert Dussault,  
P. Lyburner.

Proposé

Lundi, le 3 Juin 1895.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. C. Lyburner,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Savard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté sur division de cinq pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
M <sup>r</sup> . M. Bournival,	M <sup>r</sup> . Houlston.
Dussault,	
Lyburner, C.	
Lyburner, P.	
Savard,	

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

L. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. B. L. Hould  
Président,

Assemblée Régulière.  
17 Juin 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins. P. Bournival,  
P. V. Décoteau,  
L. E. Dufresne,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alph. Houlston,  
C. Lyburner,  
P. Lyburner,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 17 Juin 1895.

Requête de  
Mr. Théodore Asselin.

Requête de Mr. Théodore Asselin, demandant que des trottoirs soient faits, au front des propriétés de Messieurs Napoléon Dufresne et Edouard Boucher, sur la rue Duplessis-Rochard.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Alex. Baptist et al.

Requête de Mr. Alex. Baptist et autres, demandant que la requête de Mr. Napoléon Levasseur et autres, présentée à ce Conseil, à sa séance du trois du courant, et demandant que cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre la rue St. Elizabeth et le pont de pierre voisin de la propriété de Mr. François Martin soit mise dans la classe numéro deux des rues sous contrôle, soit rejetée.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. P. Beaumier et al.

Requête de Mr. P. Beaumier et autres, demandant que la vente des produits du jardin et de la ferme ne soit pas permise ailleurs que sur le Marché-aux-Denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	4	-
" des Chemins,	237	48
" " Marchés,	12	91
" du Feu,	46	46
" de l' Eclairage,	42	08
" " l' Hôtel-de-Ville,	242	85
" " la Police,	20	75
" " " Communes,	18	05
Drainage,	3	25
Rues sous Contrôle,	100	75
Carrié Champlain,	4	50
Frais Légaux,	2	50
Vente de terrains,	"	60
Et Reporter	469	18



Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1895.

Papeterie et Impressions,  
Dépenses Contingentes,

Report	\$	769	18
		23	-
		84	88
	\$	877	06

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Préd<sup>t</sup>,  
Hubert Dussault,  
P. Symburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Symburner,  
Que le rapport<sup>t</sup> du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet  
d'acte de vente de terrain par Mr. Adolphe Allard à La  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

2<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par Mr.  
Adolphe Allard à la Cor-  
poration, pour l'élargisse-  
ment de la rue St. Prosper.

Proposé par Mr. Symburner,  
secondé par Mr. Dufresne,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Mr. Adolphe Allard à  
La Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'un certain ter-  
rain sur la rue St. Prosper, pour l'élargissement de la dite rue  
St. Prosper, suivant acte passé par P. O. Guillet, Escr., N. O.,  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Piers-saisie contre Mr.  
Arthur Normand.

Proposé par Mr. Bournival,  
secondé par Mr. Dussault,  
Que le secrétaire-Trésorier de ce Con-  
seil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et  
au nom de la Corporation de cette Cité en la Cour de Circuit  
pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses sui-  
vantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit secrétaire-  
Trésorier, dans une cause entre Rivard & Frère Demandeurs  
et Arthur Normand Défendeur, savoir: La Corporation  
de

Lundi, le 17 juin 1895.

de la Cité des Trois-Rivières est endettée envers le dit Arthur Normand en la somme de huit piastres et quatre-vingt-onze centins.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*P. P. Amélie*  
Maire.  
*J. P. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
24 Juin 1895.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Juin, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. B. Canneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins

J. Bournival,  
A. N. Décoteau,  
L. C. Dupresne,  
H. Dussault,  
Alex. Couliston,  
J. Lymburner,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée, sont lues.

Lue une lettre de R. S. Cooke, Ecr., Avocat, réclamant, au nom de Mr. Onésime Lambert, la somme de soixante-et-quinze piastres, pour un accident occasionné à son épouse, le dix-huit du courant, au soir, par le mauvais état du trottoir en face du Palais de Justice, en cette Cité.

Référée au Comité des Finances et ordre donné à l'Inspecteur des Chemins de faire rapport sur ce sujet, de le communiquer à l'Avocat de la Corporation  
qui

Lettre de  
R. S. Cooke, Ecr., Avocat.

# Lundi, le 24 Juin 1895.

Rapport du Comité des Finances.

qui voudra donner son avis.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	5 -
" " Do. (Ent. & Répt.)	158 17
" des Chemins,	54 08
" " Marchés,	67 11
" de l'Éclairage,	236 65
" " L'Hotel-de-Ville,	2 80
" " la Police,	258 35
Drainage,	2 13
Ponts St. Maurice,	25 -
Rues sous Contrôle,	7 -
Carré Champlain,	25 -
Carré Le Platon,	1 -
Salaires,	274 99
Divers Comptes,	22 -
	<b>\$ 1,142 28</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Préd.,  
A. Lymburner,  
Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Savard,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Plans concernant l'Aqueduc et le Drainage à être fournis par Mr. O. G. Hamel.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Bournival,  
Que Mr. O. G. Hamel, Surintendant de

Lundi, le 24 Juin 1895.

de l' Aqueduc et Inspecteur de Ville, soit chargé de préparer de suite des plans et des livres de références, concernant la localisation et les dimensions des tuyaux, des valves, des bornes-fontaines et des tuyaux de distribution de l' Aqueduc; et aussi, des plans et des livres de références, concernant la localisation et les dimensions des tuyaux collecteurs et particuliers et des bouches des tuyaux des égouts en cette Cité.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour transport de  
licence de feu Louis Bergeron  
à Mr. Joseph Bergeron.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que le transport de certificat de  
feu Louis Bergeron en faveur de Mr. Joseph Bergeron,  
pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste, soit  
confirmé.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre onze des règle-  
ments de ce Conseil, concernant les Marchés Publics, soit  
amendé, quant à ce qui concerne les loyers des Etaux  
des Bouchers.

En Conseil, ce 24 Juin 1895.

(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lyburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerai que le Chapitre soixante-et-sept  
des règlements de ce Conseil, concernant les Chemins et  
Grèves, soit amendé, quant à ce qui concerne l'arrosage  
des rues.

En Conseil, ce 24 Juin 1895.

(Signé) P. Lyburner.

Le

# Lundi, le 24 juin 1895.

Rejoignement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit de Juillet prochain, à sept heures et demie du soir.

P. Farneton  
Maire.

Z. Desaulniers  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
8 juillet 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent, quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- P. Bournival,
  - P. N. Décoteau,
  - H. Dussault,
  - Alex. Houliston,
  - C. Symburner,
  - P. Symburner,
  - J. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Cyriac Symburner est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Requête de  
Mr. Napoléon Guillemette fils & al.

Requête de Mr. Napoléon Guillemette fils et autres, demandant que cette partie de la rue Volontaire comprise entre les rues St. Olivier et St. Denis ne soit pas arrosée.  
Accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$ 8 75
"    des Chemins,	49 69
A Reporter	\$ 58 44

Lundi, le 8 juillet 1895.

	Report		
Département des Marchés,		58	44
" du Feu,		28	—
" de l'Éclairage,		51	70
" " Hôtel de Ville,		16	84
" " la Police,		9	84
Drainages,		163	19
Rues sous Contrôle,		68	05
Carre Les Platons,		7	—
Intérêt et Commission,		10	25
Dépenses Contingentes,		3,396	87
Divers Comptes,		56	28
		6,000	—
		<b>9,866</b>	<b>46</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Préd.,  
 A. Lymburner,  
 Hubert Dussault,  
 Alex. Houliston.

1<sup>er</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. Décoteau,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Aqueduc  
 et de l'Éclairage.

Rapport:  
 Je, soussigné, premier ingénieur de l'Aqueduc  
 et de la lumière électrique ai l'honneur de faire le rapport  
 suivant:

Que le frame de l'engin de 100 forces est brisé  
 et qu'il nécessite une réparation immédiate;

Qu'il serait urgent aussi que le vieux gou-  
 verneur de l'engin de 150 forces soit réparé afin de nous  
 permettre de remplacer le neuf qui ne fonctionne pas  
 depuis hier.

Conséquemment je prierais votre Conseil  
 d'y

Lundi, le 8 juillet 1895.

d'y porter attention immédiate afin d'éviter les accidents qui pourraient s'en suivre.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Charles St. Pierre,  
1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Acqueduc  
et de la Lumière Electrique.

Trois-Rivières, 8 Juillet 1895.

Conclusions de ce rapport adoptées.

Proposé par Mr. P. Lymburner,

Secondé par Mr. Décoteau,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Edouard Bourque Demandeur et Arthur Normand Défendeur, savoir: Par un jugement de la Cour de Circuit en date du vingt-neuvième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-quinze dans une cause entre Rivard & Frère Demandeurs et Arthur Normand Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Piers-saisie, la dite Cour a ordonné à la dite Corporation de payer aux dits Rivard & Frère la somme de douze piastres et dix centins et en plus les dépens d'une saisie-arrêt en faveur de A. G. Gervais, Sec. Avocat. En conséquence, la dite Corporation ne doit rien actuellement au dit Arthur Normand. Nous faisons la même déclaration dans une cause actuellement pendante devant la Cour de Circuit, entre Henri Pâquin & Adolphe Pâquin Demandeurs et Arthur Normand Défendeur, et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Piers-saisie.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Dussault,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil

2<sup>e</sup> Motion  
Piers-saisie contre Mr.  
Arthur Normand.

3<sup>e</sup> Motion  
Piers-saisie contre Mr.  
Arthur Normand.

Sundi, le 8 juillet 1895.

Conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Henri Paquin et Adolphe Paquin Demandeurs et Arthur Normand Défendeur, savoir: Par un jugement de la Cour de Circuit en date du vingt-neuvième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-quinze dans une cause entre Rivard & Frère Demandeurs et Arthur Normand Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Tiers-saisie, la dite Cour a ordonné à la dite Corporation de payer aux dits Rivard & Frère la somme de douze piastres et dix centins et en plus les dépens d'une saisie-arrest en faveur de O. G. Gervais, C. C. R., Avocat. En conséquence, la dite Corporation ne doit rien actuellement au dit Arthur Normand. Nous faisons la même déclaration dans une cause actuellement pendante devant la Cour de Circuit entre Edouard Bourque Demandeur et Arthur Normand Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Tiers-saisie.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réquisitions pour achats  
d'ouvrages.

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
Secondé par Mr. Dusault,

Qu'il soit résolu qu'à l'avenir, aucun ouvrage ne pourra être ordonné, ni aucun matériel ou article ne pourra être acheté pour le compte de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, sans un ordre signé par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour transport de  
Licence de Mr. Casimir  
Veillette à Mr. Napoléon  
Guillemette fils.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. P. Lymburner,

Que le transport de certificat de Mr. Casimir Veillette en faveur de Mr. Napoléon Guillemette fils, pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste, soit examiné  
et



# Lundi, le 8 juillet 1895.

et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

*E. H. Desaulniers*  
Sect.-Prés.

*Lyrus Lyburner*  
Président.

Assemblée Régulière.  
22 juillet 1895.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- P. Bournival,
  - P. V. Décoteau,
  - L. E. Dupresne,
  - H. Dussault,
  - J. B. L. Hould,
  - Alex. Houliston,
  - P. Lyburner.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Alex. Houliston est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	12	13
"	Do.		18	22
"	des Chemins,		13	28
	A Reporter	\$	43	63

Lundi, le 22 juillet 1895.

	Report		
Département des Marchés,		43	63
" du Feu,		179	49
" de l'Éclairage,		37	81
" " l' Hôtel-de-Ville,		50	54
" " la Police,		3	08
" " Santé,		1	13
" " " Santé,		-	50
Drainage,		66	85
Ponts St. Maurice,		6	20
Carré Champlain,		"	30
Rues sous Contrôle,		4	75
Atelier des Départements,		"	51
Assurances des Propriétés de la Corporation,		117	75
Frais Légaux,		88	50
Intérêt et Commission,		264	39
Papeterie et Impressions,		4	67
Dépenses Contingentes,		5	85
Divers Comptes,		832	77
		1,408	72

Respectueusement soumis,

(Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>  
P. Lymburner,  
Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Décoteau,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Secrétaire-Tresorier.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous soumettre un état  
détaillé des recettes et des dépenses de la Cité, pour les  
six mois écoulés le 30 Juin dernier, sur lequel  
j'attire respectueusement votre attention.

Votre

Lundi, le 22 juillet 1895.

Votre dévoué Serviteur,  
(Signé) L. Phs. Désaulniers,  
Sec.-Prés.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 22 juillet 95.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de quittance par Mr. L. G. A. Cressé & al., à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le rachat du capital d'une rente seigneuriale.

2<sup>e</sup> Motion

Quittance par Mr. L. G. A. Cressé & al. à la Corporation.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par Messieurs L. G. A. Cressé, M. E. Normand et Dame M. E. Gervais à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le rachat du capital d'une rente seigneuriale relevant du Sief Hertel & Linctot, suivant Acte passé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Poursuite de Mr. Onézime Lambert.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat soit chargé de comparaître pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans une cause instituée à la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières sous le No. 514 dans laquelle Onézime Lambert de la Cité des Trois-Rivières est Demandeur et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Défenderesse.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Frais de voyage de Son Honneur le Maire.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que le compte de Mr. P. E. Panneton au montant de neuf piastres pour frais de voyage à Montréal, lors du dévoilement de la statue de Maisonneuve, soit approuvé par ce Conseil.

Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:

Lundi, le 22 juillet 1895.

Ajournement.

Pour:  
M. M. Bournival,  
Décoteau,

Contre:  
M. M. Dupresne,  
Hould.

Les votes étant également partagés, Monsieur le Président vote pour la motion.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

E. M. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

Alex. Houlston  
Président.

Assemblée Régulière.  
5 Août 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. E. Panneton, Scr.
Messieurs les Echevins	P. V. Décoteau,
	L. E. Dupresne,
	H. Dusault,
	J. B. L. Hould,
	Alex. Houlston,
	P. Lyburner,
	D. Ricard,
	J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Barthélemy Bouchard.

Requête de Mr. Barthélemy Bouchard, demandant que le tuyau principal de l'Aqueduc, sur la rue La Pousse, soit changé.

Requête de  
Mr. J. M. Béland & al.

Requête de Mr. J. M. Béland et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans une partie des rues Béline et St-Prospér.

Accordées.

Lue

Lundi, le 5 Août 1895.

Lettre de  
Mr. Charles Pagé.

Une lettre de Mr. Charles Pagé, informant  
le Conseil du mauvais état du trottoir, sur la rue St. Mau-  
rice.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	2 50
" " Do. (Ent. & Répt.)	178 48
" des Chemins,	23 21
" " Marchés,	62 09
" du Feu,	5 63
" de l' Eclairage,	296 81
" " L' Hôtel-de-Ville,	9 49
" " la Police,	260 10
" " " Santé,	1 -
Drainage,	99 70
Ponts St. Maurice,	137 68
Rues sous Contrôle,	8 75
Carré Champlain,	25 25
Assurances des Propriétés de la Corporation,	32 50
Papeterie et Impressions,	2 -
Intérêt et Commission,	6 95
Salaires,	274 99
Divers Comptes,	43 55
	1,470 68

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. Symburner,  
J. B. L. Gould,  
Hubert Dussault.

Proposé

# Lundi, le 5 Août 1895.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. Décoteau,  
 Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Acqueduc  
et de l'Éclairage.

Rapport:  
 Le soussigné expose respectueusement à votre  
 honorable conseil:  
 Qu'il serait urgent qu'un nouveau gou-  
 verneur pour l'engin de 100 forces fût acheté pour rempla-  
 cer celui actuellement en usage; la grande usure produite  
 par le long service de celui-ci le rendant impropre au  
 bon fonctionnement du plant.

Humblement soumis,  
 (Signé) Charles St. Pierre,  
 1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Acqueduc et de l'Éclairage.

Trois-Rivières, 5 Août 1895. }  
 Référé au Comité de l'Acqueduc.

2<sup>ème</sup> Motion  
Connexions du tuyau  
principal de l'Acqueduc.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
 Secondé par Mr. Dussault,  
 Que le tuyau principal de  
 l'Acqueduc soit relié entre les rues St. Paul et St. Cecile,  
 les rues du Fleuve et Notre-Dame près du Carré La Posse,  
 sur la rue Julie entre les rues St. Thomas et St. Martin, sur  
 la rue St. Cecile entre les rues St. Benoit et des Commis-  
 saires, et sur la rue St. Thomas entre les rues Champflour  
 et St. Honoré.

Ajournement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf  
 d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

P. J. Laramée  
Maire.

E. J. G. G. G.  
Sec.-Prés.

Lundi, le 19 Août 1895.

Assemblée Régulière.  
19 Août 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour d'Août, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins  
P. Bournival,  
A. J. Décoteau,  
L. C. Dupresne,  
H. Dusault,  
J. B. L. Gould,  
Alph. Houliston,  
C. Symburner,  
P. Symburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	6	50
" " Do. (Ent. & Répt.)		7	50
" des Chemins,		39	03
" " Marchés,		153	82
" du Feu,		9	85
" de la Police,		3	34
" de l' Hôtel-de-Ville,		52	75
" de la Commune,		-	44
Drainage,		9	83
Rues sous Contrôle,		14	75
Carrié Le Platon,		2	75
A. Reporter	\$	300	56

Lundi, le 19 Août 1895.

Atelier des Départements,  
Fonds d'Amortissement,

Report	300	56
	12	60
	98	80
	411	96

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Préd,  
P. Symburner,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alex. Houliston.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. Dufresne,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Electricien de la Cité.

Rapport: Messieurs,  
En conformité au Règlement  
concernant mes devoirs comme Electricien, j'ai l'honneur  
de soumettre à votre Honorable Conseil le rapport que je suis  
tenu de vous faire deux fois l'an, au sujet de tous les appa-  
reils de l'Éclairage Électrique, en cette Cité.  
Le tableau suivant vous fera voir  
un état détaillé des lumières fournies, des transformateurs et  
des compteurs posés dans la Cité.  
Le tout respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Normand,  
Electricien.

2<sup>ème</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur  
les rues St. Thomas et St. Ho-  
noré.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 28 Juillet 1895.  
Proposé par Mr. P. Symburner,  
Secondé par Mr. Ricard,  
Que les propriétaires des terrains  
prenant leur front sur les rues St. Thomas et St. Honoré en  
cette Cité, soient notifiés conformément aux règlements  
de



Lundi, le 19 Août 1895.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre le Gouvernement Fédéral.

de ce Conseil, d'avoir à faire un trottoir de deuxième classe au front de leurs propriétés longeant les dites rues.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. A. Lyburner,

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat soit autorisé à prendre au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières des procédés judiciaires contre le Gouvernement de la Puissance du Canada, pour le recouvrement de la somme de treize cent soixante-et-quinze piastres et vingt-quatre centins, due par le dit Gouvernement, pour façon et entretien de trottoirs, de chemins, pour taxe du drainage, etc.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pont sur la rue Lejeune.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Attendu qu'il existe en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Lejeune, un endroit où cette rue passe au-dessus de la voie ferrée de La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique au moyen d'un pont en bois et que les avenues ou culées de ce pont construit il y a environ vingt ans sont très-délabrées et présentent un danger constant et imminent pour le public, qu'il soit résolu que le Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé soit notifié de ces faits par l'envoi d'une copie de la présente résolution et qu'il soit prié de vouloir bien user de l'autorité que la loi lui confère pour faire faire, reconstruire ou réparer les avenues de ce pont et faire disparaître le danger signalé ci-dessus le plus tôt qu'il lui sera possible, de la manière qu'il le jugera à propos.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Barrières sur la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Attendu qu'il existe près du centre de la cité des Trois-Rivières un endroit où la voie ferrée de La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique traverse

Lundi, le 19 Août 1895.

traverse à niveau des lisses (rails) une rue très-fréquentée de la dite cité, savoir: la rue Bonaventure, et que le croisement de cette rue par le dit Chemin de Fer à proximité d'une côte et d'un détour de chemin, en l'absence de gardien, barrières ou autres moyens protecteurs, présente de très-grands dangers à la sûreté publique, qu'il soit résolu que le Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé soit notifié de ces faits par l'envoi d'une copie de la présente résolution et qu'il soit prié de vouloir bien user de l'autorité que la loi lui confère pour faire disparaître ce danger imminent le plus tôt qu'il lui sera possible, de la manière qu'il le jugera à propos.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

H. P. Armetton  
Maire.

H. G. Gosselin  
Sec. - Trés.

Assemblée Régulière.  
26 Août 1895.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins: P. Bournival,  
A. N. Décoteau,  
L. E. Desjardins,  
H. Dussault,  
Abel Houliston,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le

Lundi, le 26 Août 1895.

Requête de Mr. Joseph Reynar.

le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Alex. Houliston est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Joseph Reynar, Marquillier de l'Eglise Anglicane "St James", demandant que la Corporation fasse faire la pose du service des égouts du presbytère de cette Eglise, et cela, pour le compte de la dite Eglise.

Requête de Mr. P. Valentine.

Requête de Mr. P. Valentine, demandant qu'il lui soit permis de faire vendre par Mr. Magloire Martin, à l'encan, un fonds de banqueroute qu'il a en mains, sans être tenu de prendre une licence d'encanteur.

Accordées.

Lettre du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé.

Lue une lettre du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé, concernant le pont de la rue Le Jeune et la traverse du Chemin de Fer Pacifique Canadien sur la rue Bonaventure.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	37	81
" " Do.	(Ent. & Répt.)		1	50
" des Chemins,			16	30
" du Fer,			4	20
" de l' Eclairage,			92	49
Rues sous Contrôle,			11	75
Carré Le Platon,			-	50
		\$	164	55

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Prsdt,  
H. Dussault,  
J. Lyburner.

Proposé

Lundi, le 26 Août 1895.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Dussault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que  
la résolution passée par ce Conseil le huit de Juillet dernier,  
concernant les réponses à une tiers-paisie dans une cause  
entre Edouard Bourque Demandeur et Arthur Normand  
Défendeur, soit amendée.

En Conseil, ce 26 Août 1895.

(Signé) Hubert Dussault.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bournival.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que  
la résolution passée par ce Conseil le huit de Juillet dernier,  
concernant les réponses à une tiers-paisie dans une cause  
entre Henri Pâquin et Adolphe Pâquin Demandeurs  
et Arthur Normand Défendeur, soit amendée.

En Conseil, ce 26 Août 1895.

(Signé) Thomas Bournival.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Savard.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le Règlement concer-  
nant l'Éclairage soit amendé quant à ce qui concerne  
le Tarif.

En Conseil, ce 26 Août 1895.

(Signé) Jérémie Savard.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Symburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de  
ce Conseil, je proposerai l'adoption de nouvelles dispositions  
au

Lundi, le 26 Août 1895.

au règlement des Chemins quant à ce qui concerne la réparation et l'entretien du fossé qui traverse le Quartier St<sup>e</sup> Ursule et une partie du Quartier Notre-Dame, en longeant la rue de St<sup>e</sup> Paul.

En Conseil, ce 26 Août 1895.

(Signé) P. Lymburner.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le trois de septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

*(Signature)*  
Président.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 28 Août 1895.

Au

Secrétaires-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spécial du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le vingt-neuf d'Août courant, à sept heures et demie du soir, concernant l'examen de la liste des grands et des petits jurés.

(Signé) P. E. Panneton,

Maire.

Assemblée Spéciale.  
29 Août 1895.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-neuvième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi; étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. E. Panneton, Ecr.,
Messieurs les Echevins	P. Bournival,
	L. E. Dufresne,

H.

Jeu*di*, le 29 Août 1895.

H. Dussault,  
J. B. L. Gould,  
Alex. Houlston,  
J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil un extrait du Rôle de cotisation, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, donnant la liste des personnes résidant dans la municipalité des Trois-Rivières qui sont habiles à agir comme grands ou petits jurés.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que l'extrait préparé par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, du rôle de cotisation en vigueur dans la municipalité des Trois-Rivières pour l'année 1895, donnant les noms de toutes les personnes portées sur ce rôle qui résident dans la municipalité et sont habiles à agir comme grands ou petits jurés soit examiné, corroboré et approuvé.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

H. Désaulniers.  
Sec.-Trés.

P. L. Armetin

Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Septembre 1895.

Advenant huit heures du soir, Mardi, le trois de Septembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum, le seul membre présent, savoir: Monsieur l'Échevin J. Lymburner a ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le cinq de Septembre, courant, à sept heures et demie du soir.

Sec.-Trésorier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Liste des grands et des  
petits jurés.

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

Assemblée Régulière  
5 Septembre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le cinquième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur, le Maire P. E. Panneton, Ecu,  
Messieurs les Echevins J. Bournival,  
L. E. Dufresne,  
H. Dusault,  
J. B. L. Hould,  
Alep. Houliston,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Grégoire Veillette.

Requête de Mr. Grégoire Veillette, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans la rue Plaisante, depuis la rue St. Olivier jusqu'à la rue St. Denis.

Requête de  
Mr. L. J. Beaudry.

Requête de Mr. L. J. Beaudry, demandant qu'une lampe électrique soit placée sur la rue Bonaventure, près du Côteau St. Louis.

Requête de  
Mr. Chs. Vadebonceur.

Référée au Comité de l'Eclairage.  
Requête de Mr. Charles Vadebonceur, demandant d'être nommé Evalueur pour le prochain Rôle.

Requête de la  
"Three Rivers Iron  
Works Company".

Requête de la "Three Rivers Iron Works Company", demandant que le taux de l'eau de l'Aqueduc dispensée pour ses usines soit réduit à douze centins par mille gallons.

Lettre du  
Secrétaire du Dept. des  
Travaux Publics, Ottawa.

Référée au Comité de l'Aqueduc.  
Que une lettre de Mr. E. M. E. Roy, Secrétaire du Département des Travaux Publics, à Ottawa, accusant réception

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

réception d'une lettre du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, informant le dit Département, que, l'Avocat de cette Cité a été autorisé à prendre des procédures judiciaires contre le Gouvernement Fédéral.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction) #	3	-
" " Doi (Ent. & Répt.)	155	17
" des Chemins,	61	79
" " Marchés.	7	95
" du Feu,	19	18
" de l'Éclairage,	15	73
" " L'Hotel-de-Ville,	2	25
Drainage,	70	90
Rues sous Contrôle,	3	88
	<b>339</b>	<b>85</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Thomas Bournival, Président,  
Hubert Dussault,  
J. B. L. Coult,  
Alex. Couliston,  
P. Lyburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Droit de traverses entre la Cité des Trois-Rivières et les paroisses de la rive sud du Fleuve St. Laurent.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Coult,

Que le droit et le privilège exclusif



Jeudi, le 5 Septembre 1895.

exclusif pendant l'espace de cinq ans, de tenir une traverse régulière entre la Cité des Trois-Rivières et la Paroisse de St. Angèle de Laval, et une autre traverse régulière entre la dite Cité et la Paroisse de St. Grégoire, avec des bateaux à vapeur convenables, de force et de capacité suffisantes, et à la satisfaction de ce Conseil, soient accordés à Mr. Charles Bourgeois, aux conditions suivantes:

1<sup>o</sup> — Les dites traverses devront être faites, tant en hiver qu'en été, avec des bateaux à vapeur comme susdit, ou avec des canots ou autres embarcations convenables, lorsqu'il y aura impossibilité évidente de tenir les dites traverses avec des bateaux à vapeur.

2<sup>o</sup> — Les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux traversiers, et le tarif des prix de passage et de fret seront eux établis et fixés par une résolution du Conseil de cette Cité, en date du quatorze Décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, lesquels tarif et heures pourront être changés et amendés par le dit Conseil, quand il le jugera désirable.

3<sup>o</sup> — Les dites cinq années de droit et privilège exclusif de traverse comme susdit, commenceront à courir le premier jour de Mai de l'année courante (1895).

4<sup>o</sup> — Le dit Charles Bourgeois ne sera pas obligé de tenir la traverse en hiver entre cette Cité et la Paroisse de St. Grégoire.

Adoptée.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que le secrétaire-trésorier de ce Conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, devant la Cour de Circuit dans et pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à un bref de saisie-arrêt sur jugement signifié à la dite Corporation dans une cause de la dite Cour

3<sup>e</sup> Motion  
Piers-saisie contre Mr.  
Arthur Normand.

de

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

de Circuit N<sup>o</sup> 394 entre Rivard & Frère de la Cité des Trois-Rivières, Marchands-Epiciers Demandeurs, Arthur Normand Electricien du même lieu Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Piers-Saisie, savoir: le trente-et-un Août dernier (1895), la dite Piers-saisie devait au Défendeur la somme de vingt-sept piastres et vingt-trois centins (\$27.23) étant le quart saisissable de ses gages et salaire jusqu'à cette date. Le dit Défendeur est à l'emploi de la dite Corporation à raison de quarante-et-une piastres et soixante-et-six centins (\$41.66) par mois.

La dite Piers-saisie fait la même déclaration dans deux causes aussi actuellement pendantes devant la dite Cour de Circuit, l'une sous le N<sup>o</sup> 462 des records d'icelle, entre Edouard Bourque de la Cité des Trois-Rivières, Commerçant, Demandeur, Arthur Normand du même lieu Electricien Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Piers-saisie; et l'autre sous le N<sup>o</sup> 493 des records d'icelle entre Pâquin & Frère de la Cité des Trois-Rivières, Marchands-Pailleurs Demandeurs, Arthur Normand Electricien, du même lieu Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Piers-Saisie.

Adoptée.

H<sup>o</sup> Motion  
Piers-saisie contre Mr.  
Arthur Normand.

Proposé par Mr. Gould,  
secondé par Mr. Bournival,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devant la Cour de Circuit dans et pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à un bref de saisie-arêt sur jugement signifié à la dite Corporation dans une cause de la dite Cour de Circuit N<sup>o</sup> 493 entre Pâquin & Frère de la Cité des Trois-Rivières, Marchands-Pailleurs

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

Taillleurs Demandeurs, Arthur Normand Electricien du même lieu Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Piers-Saisie, savoir: le trente-et-un Août dernier (1895), la dite Piers-Saisie devait au Défendeur la somme de vingt-sept piastres et vingt-trois centins (\$27.23), étant le quart saisissable de ses gages et salaire jusqu'à cette date. Le dit Défendeur est à l'emploi de la dite Piers-Saisie à raison de quarante-et-une piastres et soixante-et-six centins (\$41.66), par mois.

La dite Piers-Saisie fait la même déclaration dans deux causes aussi actuellement pendantes devant la dite Cour de Circuit, l'une sous le N° 394 des records d'icelle entre Rivard & Fière de la Cité des Trois-Rivières, Marchands-Epiciers Demandeurs, Arthur Normand Electricien du même lieu Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Piers-Saisie, et l'autre sous le N° 462 des records d'icelle entre Edouard Bourque de la Cité des Trois-Rivières, Commerçant, Demandeur, Arthur Normand, du même lieu, Electricien, Défendeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Piers-Saisie.

Adoptées.

5<sup>e</sup> Motion  
Piers-saisie contre Mr.  
Arthur Normand.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que Secrétaire-Trésorier de ce conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devant la Cour de Circuit dans et pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à un Bref de saisie-arrest sur jugement signifié à la dite Corporation dans une cause de la dite Cour de Circuit N° 462, entre Edouard Bourque de la Cité des Trois-Rivières, Commerçant, Demandeur, Arthur Normand, du même lieu, Electricien Défendeur et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Piers-Saisie, savoir: le trente-et-un Août dernier (1895), la dite Piers-Saisie devait au Défendeur la somme de vingt-sept piastres et vingt-trois centins (\$27.23) étant le quart saisissable

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

saisissable de ses gages et salaire jusqu'à cette date. Le dit Défendeur est à l'emploi de la dite Piers-Saisie à raison de quarante-et-une piastres et soixante-et-six centins par mois.

La dite Piers-Saisie fait la même déclaration dans deux causes aussi actuellement pendantes devant la dite Cour de Circuit, L'une sous le N<sup>o</sup> 493 des records d'icelle entre Paquin & Frère de la Cité des Trois-Rivières Marchands-Pailleurs, Demandeurs, Arthur Normand, Electricien, du même lieu, Défendeur, et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Piers-Saisie, et l'autre sous le N<sup>o</sup> 394 des records d'icelle entre Rivard & Frère de la Cité des Trois-Rivières, Marchands-Epiciers Demandeurs, Arthur Normand Electricien, du même lieu, Défendeur et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Piers-Saisie.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Renvoi d'office des Employés, pour cause de saisie.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Savard,

Qu'il soit résolu qu'à l'avenir, tout officier ou employé de ce Conseil contre lequel il sera signifié au dit Conseil une saisie-arrêt perdra sa position et sera immédiatement déchargé de son emploi.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 40.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que le règlement intitulé: Chapitre 40, Règlement pour amender le Chapitre 63 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au Chapitre dix des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département de l'Éclairage, soit lu, passé et adopté.

Chapitre LXX.

— Chapitre 40 —  
Règlement amendant les Règlements concernant le Département de l'Éclairage.

Règlement pour amender le Chapitre soixante-trois des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour ajouter de

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

des nouvelles dispositions au Chapitre dix des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département de l'Éclairage.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section 9 du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

"9. — Toutes personnes pourront faire usage d'un électromètre pour déterminer la quantité de lumière électrique dépensée dans les demeures privées, bureaux, églises, magasins, hôtels, restaurants, &c., en payant trois quarts de centin pour chaque ampères-heure ou son équivalent.

Sec. 2. — Le premier paragraphe de la cédule du règlement par le présent amendé ainsi que le tarif qui s'y rapporte sont abrogés et remplacés par les suivants:

"Lorsque l'usage de la lumière électrique sera requise pour des demeures privées, des églises ou des bureaux publics, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles, . . . . .	\$ 5. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l'an,
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " " " " " "	" 5. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " " " " " "	" 10. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " " " " " " " "	" 3. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> "

Et ensuite trois piastres et demie pour chaque lampe additionnelle."

Sec. 3. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Drainage dans la rue  
Plaisante.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Hould,

Que les tuyaux d'égouts soient posés dans cette partie de la rue Plaisante comprise entre les rues St. Olivier et St. Denis, et qu'ordre soit donné à l'Inspecteur de Ville de faire ces travaux.

Adoptée

Jeudi, le 5 Septembre 1895.

Adoptée sur division de sept pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. M. Dupresne,	Mr. Bournival.
Dussault,	
Hould,	
Houlston,	
Lymburner, P.	
Ricard,	
Savard,	

9<sup>e</sup> Motion  
Acte de vente de terrain  
par la Corporation à Mr.  
Edouard Rivard.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières à Edouard Rivard, d'un  
emplacement sur le côté Sud-Ouest de la rue Bureau,  
suivant acte passé devant M<sup>re</sup> P. O. Guillet, C<sup>er</sup>, N. P.,  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en  
faveur de Mr. Gaspard  
Panneton.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Savard,

Que la somme de deux piastres  
et vingt-sept centins soit déduite du compte de Mr.  
Gaspard Panneton, pour taxes municipales; et cela, pour  
cause de pauvreté.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize  
de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

C. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

B. Panneton  
Maire.

# Lundi, le 16 Septembre 1895.

Assemblée Régulière.  
16 Septembre 1895.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire: P. E. Panneton, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins: J. Bournival,  
 F. N. Décoteau,  
 L. E. Dupesne,  
 H. Dubault,  
 J. B. L. Coult,  
 Alex. Couliston,  
 C. Lyburner,  
 J. Lyburner,  
 J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Boisvert.

Requête de Mr. Joseph Boisvert, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Requête de  
Mr. F. N. Papin.

Requête de Mr. F. N. Papin, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Requête de  
Mr. Narcisse Marchand.

Requête de Mr. Narcisse Marchand, demandant d'être nommé Clerc des Évaluateurs, pour la confection du prochain Rôle.

Requête de  
Mr. P. B. Dumoulin & al.

Requête de Mr. P. B. Dumoulin et autres, demandant que des trottoirs soient faits au front des propriétés situées sur les deux côtés de la rue Duplessis-Rochard, et qu'une passerelle soit posée sur la rue St. Martin.

Accordée.

Requête de  
Mr. P. J. Héroux & al.

Requête de Mr. P. J. Héroux et autres, demandant la permission de placer des poteaux dans les rues de cette Cité, pour l'usage d'une ligne téléphonique destinée

à

Lundi, le 16 Septembre 1895.

à mettre en communication la dite cité avec les paroisses environnantes.

Accordée, pourvu que les travaux et la qualité des poteaux soient sous la direction du Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Pierre M<sup>e</sup> Leod.

Requête de Mr. Pierre M<sup>e</sup> Leod, demandant que la taxe de journaliste qui lui est chargée, pour les années mil huit cent quatre-vingt-quatorze et mil huit cent quatre-vingt-quinze, soit déduite de son compte, où qu'il n'exerce plus cette profession.

Accordée pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Requête de  
Mr. Pélésphore Lemay.

Requête de Mr. Pélésphore Lemay, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Requête de  
Mr. Edouard Ross.

Requête de Mr. Edouard Ross, demandant que la licence d'écurie de louage, pour un deuxième cheval, dont le transport lui a été fait par Mr. Thomas Bidard, soit ratifiée par ce Conseil.

Requête de  
Mr. F. N. Robert.

Accordée.  
Requête de Mr. F. N. Robert, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	169	64
" " Do. (Ent. & Répt.)		4	50
" des Chemins,		59	88
" " Marchés,		66	80
" du Feu,		34	56
" de l'Éclairage,		335	37
A Reporter		640	75



Lundi, le 16 Septembre 1895.

	Report	670	75
Département de l' Hôtel-de-Ville,		68	43
" " la Police,		344	35
Drainage,		192	28
Ponts St Maurice,		25	~
Rues sous Contrôle,		7	50
Carré Champlain,		32	35
Carré Le Platon,		~	86
Papeterie et Impressions,		~	10
Intérêt et Commission,		210	~
Salaires,		244	99
Divers Comptes,		60	97
		1,800	58

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>nt  
 P. Symburner,  
 Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. C. Symburner,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adjournement.

Adoptée.  
 Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le dix-neuf  
 de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)* Maire.  
*(Signature)* Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
19 Septembre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l' Hôtel-de-Ville, en la  
 dite Cité, Jeudi, le dix-neuvième jour de Septembre, en l'an  
 de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
 à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
 les

Jeu-di, le 19 Septembre 1895.

les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
 Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
 Messieurs les Echevins. Alex. Baptist,  
 J. Bournival,  
 W. Dussault,  
 Alex. Kouliston,  
 C. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Nomination des Éva-  
 luateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Bournival,  
 Secondé par Mr. J. Lymburner,

Que Messieurs John Ryan, Arthur Verrette et F. N. Robert soient nommés assesseurs et évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize soit completé et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain. Les dits évaluateurs devront se conformer en trois points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Monsieur Narcisse Marchand soit nommé Clerc des évaluateurs pour les assister et faire les écritures &c., au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et aussi la somme de cinquante piastres à leur clerc, en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptée.

2<sup>è</sup> Motion  
 Nouveaux trottoirs sur  
 la rue Duplessis-Rochard.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
 Secondé par Mr. Dussault,

Que les propriétaires de terrains prenant leur front sur la rue Duplessis-Rochard

en

Jeudi, le 19 Septembre 1895.

en cette Cité, soient notifiés conformément aux règlements de ce Conseil, d'avoir à faire un trottoir de deuxième classe, au front de leurs propriétés longeant la dite rue.

Adoptées.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

*S. H. Decaulniers* Sec. Prés.  
*P. Panneton* Maire.

Assemblée Régulière  
30 Septembre 1895.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. Panneton, Escr.,  
Messieurs les Echevins P. Bournival,  
A. V. Décoteau,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alp. Houliston,  
P. Lyburner,  
J. Sédard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Pierre Féron.

Requête de Mr. Pierre Féron, demandant que l'eau de l'Acqueduc soit conduite jusqu'à sa résidence, sur la rue St. Roch.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. W. G. Guin.

Requête de Mr. W. G. Guin, demandant que la taxe sur loyer d'un bureau soit déduite de son compte, vu qu'il n'a jamais été locataire du bureau en question.

Accordée.

Requête

Lundi, le 30 Septembre 1895.

Requête de  
M<sup>re</sup> Aldoric Martel, J<sup>n</sup>.

Rapport du  
Comité des Finances.

Requête de Dame Aldoric Martel, J<sup>n</sup>, offrant  
de vendre à la Corporation toute la brique dont elle  
peut avoir besoin pour certains travaux.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les faies listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	224	64
"	(Ent. & Répt.)	156	42
" des Chemins,		49	83
" " Marchés,		54	41
" du Feu,		44	20
" de l'Eclairage,		237	93
" " l'Hôtel-de-Ville,		20	13
" " la Police,		258	35
" " la Commune,		21	-
Ponts, S <sup>t</sup> Maurice,		25	-
Rues sous contrôle,		1	-
Carré Champlain,		25	-
Salaires,		274	99
Divers comptes,		219	31
		1,615	21.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>dt,  
Hubert Dussault,  
P. Lyburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Décoteau,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Oris

Lundi, le 30 Septembre 1895.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bournival.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, à la séance du dix-neuf du courant, concernant la nomination des évaluateurs et leur clerc soit amendé, pour que leur salaire soit fixé à soixante-et-quinze piastres chacun et que Mr. Alphonse Comeau soit nommé clerc des évaluateurs au lieu et place de Mr. Narcisse Marchand avec un salaire de cinquante piastres.

En Conseil, ce 30 Sept. 1895.

(Signé) Thomas Bournival.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Décaubin,  
Sect. Prés.

P. E. Panneton  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 3 Octobre 1895.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le quatre d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir, concernant la nomination des Évaluateurs et leur clerc.

(Signé) P. E. Panneton,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
4 Octobre 1895.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le quatrième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en  
la

Vendredi, le 4 Octobre 1895.

la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,  
étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Ecr.,  
Messieurs les Echevins J. Bournival,  
J. V. Dicoiteau,  
H. Dussault,  
J. B. G. Hould,  
Alex. Houliston,  
J. Symburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Lettre de  
Mr. Narcisse Marchand.

Que une lettre de Mr. Narcisse Marchand, donnant  
sa résignation comme Clerc des Evalueurs.  
Résignation acceptée.

Requête de  
Mr. A. Romain.

Requête de Mr. A. Romain, demandant d'être  
nommé Clerc des Evalueurs, pour le prochain  
Rôle.

Requête de  
Mr. F. Emile Purcotte.

Requête de Mr. Frank Emile Purcotte, demandant  
d'être nommé Clerc des Evalueurs, pour la confec-  
tion du prochain Rôle.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du Clerc des  
Evalueurs, et leurs sal-  
aires.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que le salaire des évaluateurs de  
cette Cité Messieurs John Ryan, Arthur Verrette  
et F. V. Robert soit fixé à soixante-et-quinze piastres  
chacun, et que Mr. F. Emile Purcotte soit nommé clerc  
des dits évaluateurs, avec un salaire de cinquante piastres,  
en remplacement de Mr. Narcisse Marchand qui a  
résigné.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Savard, en amendement,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le salaire de Mr. F. Emile  
Purcotte soit de soixante-et-quinze piastres au lieu de  
cinquante piastres.

Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:

Vendredi, le 4 Octobre 1895.

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Kould,	Mo. Mo. Bournival,
Lymburner, P.	Décoteau,
Ricard,	Dussault,
Savard,	Houliston.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.  
 La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée telle qu'amendée.  
 Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)* P. Panneton  
 Maire.

*(Signature)* H. Desautels  
 Sect. Prés.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 9 Octobre 1895.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le dix d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir, pour affaires concernant les dépôts d'argent à la Banque du Peuple et la vente de débentures.

(Signé) P. Panneton,  
 Maire.

Assemblée Spéciale. 10 Octobre 1895.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le dix d'Octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins P. Bournival, J. V. Décoteau, L. B. Dufresne, M. Dussault, Alb. Houliston, G. Lymburner, P. Lymburner, D. Ricard et J. Savard n'ont pas siégé en conseil, et ont remis à la prochaine séance le sujet de la susdite convocation.

*(Signature)* H. Desautels  
 Sec. Trésorier.

Lundi, le 14 Octobre 1895.

Assemblée Régulière.  
14 Octobre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Escr.,  
Messieurs les Echevins P. Bournival,  
P. V. Décoteau,  
H. Dussault,  
J. B. L. Hould,  
Alex. Houliston,  
J. Symburner,  
D. Ricard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Fabien Robert.

Requête de Dame Veuve Fabien Robert, demandant que certaines réparations soient faites au magasin qu'elle occupe, dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Frs. L. Désaulniers.

Requête de Mr. Frs. L. Désaulniers, Clerc du Marché-aux-Denrées, demandant que le nettoyage de la Place du dit Marché soit fait aux frais de la Corporation.

Requête de  
Mr. William Marie.

Requête de Mr. William Marie, demandant que l'évaluation de sa propriété, située au coin des rues Plaisante et St-Olivier, soit diminuée.

Lettre du  
Comité des Chemins  
de Fer du Conseil Privé.

Lue une lettre du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé, informant le Secrétaire-Trésorier du Conseil de cette Cité, qu'une assemblée du dit Comité aura lieu, à onze heures du matin, Vendredi, le dix-huit du courant.

1<sup>ère</sup> Motion  
Son Honneur le Maire  
délégué à Ottawa.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que



# Lundi, le 11 Octobre 1895.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à se rendre à Ottawa, pour assister à l'assemblée du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé, qui aura lieu le dix-huit du courant, afin de surveiller les intérêts de la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

Lettre de R. S. Cooke, Esq., Avocat.

Que une lettre de R. S. Cooke, Esq., Avocat, réclamant, au nom de Mr. Zoil Beaumier, la somme de dix piastres, pour dommages causés à sa voiture et à son harnais, sur la rue St. Denis.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de la Banque du Peuple.

Que une lettre de la Banque du Peuple, concernant les dépôts d'argent de la Corporation de cette Cité à la dite Banque.

2<sup>e</sup> Motion Dépôts d'argent à la Banque du Peuple.

Proposé par Mr. Bourmival,  
Secondé par Mr. Dussault,

Que les conclusions de la circulaire des Directeurs de la Banque du Peuple, en date du sept Octobre courant, qui vient d'être lue devant ce Conseil, soient acceptées, à la condition que les Directeurs actuels de la dite banque restent responsables des dépôts, tels qu'ils le sont actuellement, jusqu'au parfait paiement des dépôts de la Corporation de cette Cité, et que le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil soit autorisé à signer le contrat qui accompagne la dite circulaire, en y ajoutant les conditions ci-dessus.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	\$	107	94
" " Do.	(Ent. & Répt.)		63	86
" des Chemins,			13	"
	A Reporter	\$	184	80

Sundi, le 14 Octobre 1895.

	Report	184	80
Département des Marchés,		-	40
" du Feu,		12	25
" de l'Éclairage,		133	99
" " l'Hôtel de Ville,		2	61
" " la Police,		-	25
Papeterie et Impressions,		2	-
Divers Comptes,		25	-
		361	60

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>  
 P. Lymburner,  
 H. Dussault,  
 J. B. L. Hould.

3<sup>e</sup> Motion  
 Rapport du Comité des  
 Finances adopté.

Proposé par Mr. Décoteau,  
 Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité  
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Réponses aux interrogatoires  
 sur faits et articles, dans une  
 cause entre Mr. Onésime  
 Lambert et la Corporation  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Bournival,  
 Secondé par Mr. Dussault,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce  
 Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de  
 la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour  
 le District des Trois-Rivières et à répondre aux interro-  
 gatoires sur faits et articles soumis à la Défenderesse  
 par le Demandeur dans une cause portant le numéro  
 514, dans laquelle Onésime Lambert est Demandeur et la  
 Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et cela,  
 de la manière suivante, savoir:

À l'Interrogatoire 1<sup>er</sup> — Réponse — Nous l'ignorons.

À l'Interrogatoire 2<sup>e</sup> — Réponse — Nous l'ignorons.

À l'Interrogatoire 3<sup>e</sup> — Réponse — Nous l'ignorons.

À l'Interrogatoire 4<sup>e</sup> — Réponse — Nous l'ignorons.

Or

Lundi, le 14 Octobre 1895.

Ajournement.

A l'Interrogatoire 5<sup>e</sup> — Réponse — Non.  
A l'Interrogatoire 6<sup>e</sup> — Réponse — Non.

Adoptées.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Maire.  
*(Signature)*  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
28 Octobre 1895.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt-huit d'Octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins P. Bournival, L. E. Dufresne, H. Dussault, J. B. L. Hould et P. Lyburner ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le trente-et-un d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
31 Octobre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le trente-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Panneton, Secr,  
Messieurs les Echevins P. Bournival,  
P. X. Décoteau,  
L. E. Dufresne,  
H. Dussault,  
Alph. Houliston,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard.

Les

Jeudi, le 3, Octobre 1895.

Requête de  
Mr. Pierre Dubé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Pierre Dubé, demandant que  
l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa pro-  
priété, située sur la rue Plaisante.

Requête de  
Mr. Zéphirin Marchand.

Requête de Mr. Zéphirin Marchand, demandant  
que la pose des tuyaux du drainage soit continuée  
jusqu'à sa résidence ainsi que jusqu'à celle de Mr.  
Glaucien Gouinville, sur la rue Du Fleuve.

Requête de  
Mr. Joseph Veillet.

Requête de Mr. Joseph Veillet, demandant une  
remise de taxes.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	119 86
" " Do.	(Ent. & Répt.)	159 59
" des Chemins,		100 49
" " Marchés,		48 66
" du Feu,		12 82
" de l'Éclairage,		415 11
" " l'Hôtel-de-Ville,		14 69
" " la Police,		259 35
" " " Commune,		3 -
Drainage,		138 52
Ponts St. Maurice,		31 90
Carrié Champlain,		26 14
Assurances des Propriétés de la Corporation,		78 50
Intérêt et Commission,		50 -
Salaires,		244 99
Divers Comptes,		153 79
		1,887 41

Respectueusement

Jeudi, le 31 Octobre 1895.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Prédtt,  
P. Lymburner,  
Hubert Dussault,  
Alex. Houliston.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Riéard,

Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport  
du Chef de Police, concernant le pont de la rue Le Jeune,  
et une confiscation de volailles qui a été faite sur le Marché-  
aup-Denrées.

2<sup>e</sup> Motion  
Réparations à l'Hotel-  
de-Ville.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que l'Inspecteur-de-Ville soit auto-  
risé à faire certains changements et certaines réparations dans  
les bureaux du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et du  
Régistrateur, suivant le plan ci-annexé; et cela, sous le  
plus court délai possible.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. L'Échevin Lymburner

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les  
réglements de ce Conseil, je proposerai l'adoption  
de nouvelles dispositions au règlement des Chemins  
quant à ce qui concerne la réparation et l'entretien du fossé  
qui traverse le Quartier St<sup>e</sup> Ursule et une partie du Quartier  
Notre-Dame, en longeant la ruelle St<sup>e</sup> Paul.

En Conseil, ce 31 Octobre 1895.

(Signé) P. Lymburner.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit  
de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

(A. L. Armetton)

(E. Dussault)

Maire.

Sec. Prés.

Sundi, le 18 Novembre 1895.

Assemblée Régulière.  
18 Novembre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Sundi, le dix-huitième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil savoir:

Son Honneur le Maire	P. E. Panneton, Ecrs.
Messieurs les Echevins	J. Bournival, J. Y. Décoteau, L. E. Dupresne, H. Dussault, J. B. L. Gould, Alex. Houlston, C. Lymburner, J. Lymburner, D. Ricard, J. Savard, Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Alfred Boivert, demandant la pose d'un nouveau service de l'Acqueduc, à sa résidence, sur la rue Du Platon.

Accordée.  
Requête de Mr. Zéphirin Marchand, fils, demandant que la somme de trois piastres pour taxe de capitulation soit déduite de son compte, vu qu'il a été absent de cette Cité.

Accordée pour les années 1890 et 1891.

Requête de Mr. Uldoric Martel, Jnr., demandant d'être nommé curateur dans la faillite de Mr. J. A. Sagron.

Référée au Comité des Finances.  
Requête de Mr. D. P. Morrissette, demandant que la somme de cinq piastres qui lui est chargée,  
pour

Requête de  
Mr. Alfred Boivert.

Requête de  
Mr. Z. Marchand, fils.

Requête de  
Mr. Uld. Martel, Jnr.

Requête de  
Mr. D. P. Morrissette.

Sundi, le 18 Novembre 1895.

Requête des  
Élèves des Révérends Pères des  
Écoles Chrétiennes.

pour pâturage d'une vache, pendant la saison d'été, nil  
huit cent quatre-vingt-treize soit déduite de son compte, où  
que cette vache ne lui appartenait pas.

Référée au Comité des Finances.

Requête des Éléves des Pères des Écoles Chrétiennes, deman-  
dant l'installation de cinq petites lampes électriques dans  
leur cour de récréation.

Accordée.

Lettre de  
Mr. J. Ernest Houde.

Une lettre de Mr. J. Ernest Houde, offrant de  
vendre à la Corporation une certaine quantité de ma-  
driers.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre du  
M<sup>r</sup> Ingénieur de l'Acque-  
duc et de l'Éclairage.

Une lettre du M<sup>r</sup> Ingénieur de l'Acqueduc et de  
l'Éclairage, demandant que la fondation de l'engin  
de cent forces de la lumière électrique soit réparée.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Une lettre de Mr. J. A. Gagnon, donnant avis  
au Conseil, qu'il prend possession du terrain de  
la Commune à lui octroyé pour la construction  
d'abattoirs, et qu'il commence les travaux.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	925	13
" " Do. (Ent. & Répt.)	30	65
" des Chemins,	37	85
" " Marchés,	67	63
" du Feu,	16	50
" de l'Éclairage,	98	20
" " l'Hotel-de-Ville,	"	50
Drainage,	16	85
Ponts St. Maurice,	1	55
A Reporter	1,194	86

Lundi, le 18 Novembre 1895.

	Report	\$	1,194	86
Rues sous Contrôle,			~	60
Papeterie et Impressions,			—	—
Intérêt et Commission,			6,798	28
Divers Comptes,			30	70
			<b>8,024</b>	<b>44</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Pournival, Prsdt.,  
 Hubert Dussault,  
 J. B. L. Gould,  
 P. Lyburner,  
 Alex. Houlston.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	\$	26	70
" " Do. (Ent. & Répt.)		16	—
" des Chemins,		3	60
" " Marchés,		14	85
" du Feu,		5	—
" de l' Eclairage,		—	08
" " l' Hôtel-de-Ville,		23	80
" " la Santé,		—	25
Drainage,		4	—
Ponts St. Maurice,		2	38
Rues sous Contrôle,		3	—
Intérêt et Commission,		1,982	50
Dépenses Contingentes,		16	75
Divers Comptes,		6	68
		<b>2,105</b>	<b>59</b>

Respectueusement



Lundi, le 18 Novembre 1895.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>dt,  
Hubert Dussault,  
J. B. L. Hoult,  
P. Lymburner,  
Alex. Houliston.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les rapports numéros un et deux  
du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
adoptés.

Adoptée.

Rapport du  
Comité de l'Aqueduc, sur  
requête de la "Three Rivers  
Iron Works Co."

Rapport:

Messieurs,

Le Comité de l'Aqueduc, auquel  
vous avez référé la requête de la "Three Rivers Iron Works  
Company", qui a été présentée à votre séance du cinq de  
Septembre dernier (1895), et demandant une réduction des  
taux de l'eau de l'Aqueduc, dépensée dans ses usines,  
en cette Cité, a l'honneur de faire rapport: — Qui après  
mûre délibération, ce Comité ne croit pas devoir recom-  
mander les conclusions de cette requête.

Respectueusement soumis,

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 18 Novembre 1895.

(Signé) Antoine St. Pierre, Pr<sup>s</sup>dt,  
P. Lymburner,  
Hubert Dussault.

2<sup>ème</sup> Motion  
Rapport du Comité de  
l'Aqueduc adopté.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que le rapport du Comité de  
l'Aqueduc qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter les Règles  
ment Chapitre 41.

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
Secondé par Mr. Ricard,

Que le projet de règlement,  
intitulé: "Chapitre 41, Règlement pour ajouter de nouvelles  
dispositions

Lundi, le 18 Novembre 1895.

— Chapitre <sup>n</sup>° 1 —

Règlement concernant  
le Département des Che-  
mins et Grèves amendé.

dispositions au Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit lu, passé et adopté.

Chapitre LXXI.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au Chapitre sept des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Les sections suivantes sont ajoutées à la fin de l'Article Cinq des règlements par le présent amendé:

Sec. 1. — 105 a. — Cette partie du fossé ou cours d'eau qui traverse ou longe certains lots ou emplacements situés dans les quartiers Notre-Dame et St<sup>e</sup> Ursule en cette Cité et désignés sous les numéros dix-neuf cent soixante-et-seize, dix-neuf cent soixante-et-dix-sept, dix-neuf cent soixante-et-dix-huit, dix-neuf cent soixante-et-dix-neuf, dix-neuf cent quatre-vingt, dix-neuf cent quatre-vingt-un, dix-neuf cent quatre-vingt-deux, dix-neuf cent quatre-vingt-trois, dix-neuf cent quatre-vingt-quatre, dix-neuf cent quatre-vingt-cinq, dix-neuf cent quatre-vingt-six, dix-neuf cent quatre-vingt-sept, dix-neuf cent quatre-vingt-huit, deux mille douze, deux mille treize, deux mille vingt, deux mille vingt-et-un, deux mille vingt-deux, deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six, deux mille soixante-et-six, deux mille soixante-et-sept, deux mille soixante-et-huit, deux mille soixante-et-neuf, deux mille soixante-et-dix, deux mille soixante-et-onze, deux mille soixante-et-douze, deux mille trente-cinq, deux mille trente-six, deux mille trente-sept, deux mille trente-huit, deux mille trente-neuf, deux mille quarante, deux mille quarante-et-un, deux mille quarante-deux, deux mille quarante-trois, deux mille quarante-quatre et deux mille quarante-cinq du Cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, est sous le contrôle et à la charge du Conseil de la Cité

Lundi, le 18 Novembre 1895.

des Trois-Rivières quant à l'amélioration, la réparation et l'entretien en bon état.

Sec. 2. — 105 b. — Il sera tenu par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil un compte séparé de toutes les dépenses encourues par le dit Conseil pour l'amélioration, la réparation et l'entretien du dit fossé ou cours d'eau sur son parcours ci-haut mentionné, et au commencement de Janvier de chaque année, le dit Secrétaire-Trésorier établira d'après les livres de comptes de son bureau le montant que chacun des propriétaires ou possesseurs des terrains adjoignant le dit fossé ou cours d'eau aura à payer pour sa quote part, en proportion de l'étendue que les dits terrains ont sur le parcours du dit fossé ou cours d'eau.

Sec. 3. — 105 c. — Toute somme due au dit Conseil pour entretien, réparation ou amélioration du dit fossé ou cours d'eau comme susdit, sera considérée être une taxe spéciale sur le terrain contre le propriétaire duquel telle somme aura été chargée, et telle taxe spéciale sera collectée de la même manière que le sont les autres taxes et cotisations.

Sec. 4. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 5. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Dussault,  
Secondé par Mr. Savard,

Que Messieurs Arthur Verrette, Antoine Marineau et Mr. l'Inspecteur-de-Ville O. G. Hamel soient nommés pour faire rapport sur les travaux faits par Mr. J. A. Gagnon touchant la construction d'abattoirs en cette Cité, le dit rapport devant être fait sous serment.

Proposé par Mr. St. Pierre, en amendement,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que

4<sup>e</sup> Motion  
Expertise concernant  
les abattoirs.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 4.

Lundi, le 18 Novembre 1895.

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville O. G. Hamel soit nommé pour faire rapport sur les travaux faits par Mr. J. O. Gagnon touchant la construction d'abattoirs en cette Cité.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:

- |   |  |
|---|--|
| <p>Contre:</p> <p>Mr. M. Décoteau,<br/>Dussault,<br/>Hould,<br/>Lymburner, A.<br/>Ricard,<br/>Savard,</p> | <p>Pour:</p> <p>Mr. M. Bournival,<br/>Dufresne,<br/>Houliston,<br/>Lymburner, C.<br/>St. Pierre.</p> |
|---|--|

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

P. Panneton  
Maire.

E. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
25 Novembre 1895.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |   |  |
|---|--|
| <p>Son Honneur le Maire<br/>Messieurs les Echevins.</p> | <p>P. E. Panneton, Sec.,<br/>J. Bournival,<br/>J. N. Décoteau,<br/>L. E. Dufresne,<br/>H. Dussault,<br/>J. B. L. Hould,<br/>Alex. Houliston,<br/>C. Lymburner,</p> |
|---|--|

P.

# Lundi, le 25 Novembre 1895.

J. Lymburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Requête de  
Mr. Joseph Bédard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Bédard, demandant qu'une licence  
d'écurie de louage lui soit accordée gratuitement, pour le mois de  
Décembre de l'année courante.

Lettre du  
Séminaire des Trois-Rivières.

Refusée.  
Lue une lettre du Père Messire H. Baril, Supérieur du  
Séminaire des Trois-Rivières, concernant l'éclairage de cette  
institution.

Lettre de  
Mr. J. A. Gagnon.

Référé au Comité de l'Eclairage.  
Lue une lettre de Mr. J. A. Gagnon, concernant  
son dépôt en garantie, pour la construction d'un abattoirs en  
la Cité des Trois-Rivières, en faveur de la Corporation de la  
dite Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	3 16
" " Do. (Ent. & Répt.)	19 50
" des Chemins,	52 75
" " Marchés,	1 60
" du Feu,	6 —
" de l'Eclairage,	35 79
" " l'Hôtel-de-Ville,	33 75
" " la Police,	15 41
Drainage,	33 48
Rues sous Contrôle,	3 —
Intérêt et Commission,	75 —
Frais Légaux,	34 80
	<b>314 24</b>

Respectueusement

Lundi, le 25 Novembre 1895.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Pournival, Préd<sup>t</sup>,  
 H. Dussault,  
 P. Symburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Symburner,  
 Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de

M. M. A. Verrette, Ant. Mo-  
 rineau et O. G. Hamel, con-  
 cernant les abattoirs.

Rapport:

Nous, soussignés, ayant été nommés par le  
 Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du  
 dix-huit Novembre courant pour faire rapport sur les  
 travaux faits par Mr. J. A. Gagnon, touchant la  
 construction d'abattoirs en cette Cité, avons l'honneur  
 de vous informer que le dix-neuf du courant, à une  
 heure de l'après-midi, nous nous sommes rendus sur  
 les terrains octroyés par Votre Conseil au dit J. A.  
 Gagnon pour la construction des dits abattoirs, et  
 nous avons constaté que les travaux ci-après mentionnés  
 avaient été faits sur l'emplacement numéro cinq cent  
 quarante-et-un (541) du Cadastre d'enregistrement pour  
 la Cité des Trois-Rivières, savoir: Douze poteaux en  
 bois pin et en épinette blanche ont été plantés sur un  
 espace de trente pieds carrés et quatre soles de trente  
 pieds de longueur chacune, dont deux en bois de  
 pin et deux en épinette blanche ont été placées sur  
 ces poteaux qui ont un pied de hauteur au-dessus du  
 sol. Ces soles ont été trouées à chaque angle du carré  
 probablement pour recevoir des chevilles qui n'ont pas été  
 posées.

Une partie du bois de ces poteaux et de ces  
 soles est pourrie et n'est pas convenable pour la construc-  
 tion d'une bâtisse.

Nous vous informons de plus que nous avons  
 visité

Lundi, le 25 Novembre 1895.

visité les dits terrains octroyés au dit J. A. Gagnon et que nous avons trouvé aucun matériaux ni outillage devant servir à la construction des dits abattoirs et que de plus aucune personne travaillait sur les lieux pour cette fin.

Trois-Rivières, 20 Novembre 1895.

(Signé) J. A. Verrette,  
Antoine Marineau,  
O. G. Hamel.  
Adoptés.

Rapport de  
J. D. Paquin, Sec. Avocat,  
sur requête de Mr. Warren  
Curtis.

Rapport:

Messieurs,

Le 3 Mars 1886, le Conseil Municipal de la cité des Trois-Rivières, dans le but de favoriser l'établissement d'une manufacture de boîtes et de moulins dans les limites de la cité des Trois-Rivières, adoptait le règlement 98, par lequel il accordait à la Société Hall Neilson & Co un aide ou bonus au montant de \$20000.00 une exemption de taxes municipales pendant l'espace de dix années consécutives qui commenceraient à courir le premier Juillet 1886, entr'autres aux conditions suivantes, savoir:—

1<sup>o</sup> Que l'établissement que les dits Hall Neilson & Co exploitaient alors à l'endroit appelé les "Grandes Piles" sur la rivière St. Maurice, consistant en moulins à scies, séchoirs, machineries etc., serait transporté et rebâti dans les limites de la dite cité des Trois-Rivières, au sud-ouest de la rivière St. Maurice et mis en opération avant la fin de l'été de la même année (1886) et qu'il serait aussi construit au même endroit et dans les mêmes délais une manufacture de boîtes, et tout l'établissement terminé devant valoir au moins \$75000.00;

2<sup>o</sup> Que dans le cours des 15 années qui suivraient la mise en opération de cette dite manufacture de boîtes, cet établissement devrait être tenu en opération pendant au moins 4 années consécutives à compter de la date de sa mise en opération et que 150 personnes au moins devaient y être employées pendant l'espace de 5 mois par année, et qu'à l'expiration des dites

quatre

Lundi, le 25 Novembre 1895.

quatre années, le dit établissement serait tenu en opération pendant au moins 6 ans pendant les onze années suivantes et que le nombre de personnes qui devraient être employées pendant les dites onze années serait équivalent à un nombre de cent cinquante personnes durant cinq mois par année pendant l'espace de 6 ans.

M. W. Curtis, comme successeur de M. M. Hall Neilson & Co dans la possession et la propriété de leurs scieries et prétendant remplir les obligations auxquelles l'exemption de taxes avait été accordée à Mess. Hall Neilson & Co, par sa requête présentée à ce Conseil demande une exemption des taxes municipales et des taxes d'eau depuis la date de son occupation des dits moulins, savoir: depuis le mois de Juin 1893 jusqu'à l'expiration de l'année 1896, et la question qui m'est présentement soumise est celle de savoir si cet Honorable Conseil a le pouvoir d'accorder à M. W. Curtis l'exemption de taxes demandée.

Dans toute la Charte d'Incorporation de la cité des Trois-Rivières que j'ai examinée attentivement, je n'ai trouvé qu'un cas, — celui de la sect. 124 de la 38<sup>e</sup> Vict. Chap. 46 — où le pouvoir de faire remise des taxes municipales est donné au Conseil; c'est lorsque ces taxes sont dues par des personnes pauvres dans certains cas d'incendie, de longue maladie ou de toute autre cause que le Conseil trouvera raisonnable et suffisante. Mais cette remise de taxes ne peut être faite seulement qu'à des personnes pauvres.

Hors ce cas qui, — je n'ai pas besoin de le dire n'est pas celui de M. Curtis, je ne vois pas que le Conseil ait le pouvoir de faire remise des taxes dues par les contribuables de la cité des Trois-Rivières.

Tous les moyens invoqués par M. Curtis dans sa requête sont à l'effet qu'il y aurait autant de raisons dans le cas actuel que dans

les



Lundi, le 25 Novembre 1895.

les cas de M. M. Ross & Ritchie et des conduites d'eau que ce Conseil accorderait l'exemption de taxes demandée, cela est possible, mais rien n'indique qu'il en ait le droit.

A l'appui de l'opinion exprimée ci-dessus, je citerai une décision que je crois être sur le point -

"A municipal corporation, incorporated by a special act of the legislature, has not the right to pass a resolution or by law exempting manufacturing companies from taxes unless such powers are specially conferred by the act of incorporation". 6 Revue Légale 241 -

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ls. D. Pâquin.

Trois-Rivières, 25 Nov. 95.

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. Ricard,

2<sup>e</sup> Motion  
Annulation du Règlement  
Chapitre 69 concernant les  
abattoirs.

Attendu que Mr. J. A. Gagnon ne s'est pas conformé à la deuxième condition de la section première du règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre 69, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à J. A. Gagnon ou à ses représentants, pour l'établissement d'abattoirs et autres industries connexes telles que tanneries, manufactures de savon &c., en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cent mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi une étendue de terrain de deux cents arpents à être prise dans la partie non concédée de la Commune et de plus à accorder au dit J. A. Gagnon ou à ses représentants, une exemption de taxes municipales pendant trente-cinq ans sur le dit établissement."

Qu'en conséquence, tous les droits et privilèges accordés au dit J. A. Gagnon en vertu du dit règlement soient considérés comme nuls et sans effet sans préjudice aux droits acquis par la Corporation de confisquer ultérieurement la somme de mille piastres déposée par le dit J. A. Gagnon comme gage  
de

Lundi, le 25 Novembre 1895.

de sa bonne foi pour l'exécution des conditions du dit règlement.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

R. L. Armeton Maire  
Th. P. Desaulniers Sec.-Grs.

Assemblée Régulière.  
2<sup>e</sup> Décembre 1895.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Lundi, le deuxième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins P. Bournival,  
P. N. Décoteau,  
L. E. Dupresne,  
H. Dusault,  
J. B. L. Gould,  
Alb. Houliston,  
C. Lyburner,  
P. Lyburner,  
D. Ricard,  
J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Thomas Bournival est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. James Barnard, demandant l'octroi d'un local et du luminaire, pour les classes de dessin industriel, pendant l'hiver.

Requête de  
Mr. James Barnard.

Accordée.

Requête

Lundi, le 2 Décembre 1895.

Requête de Mr. Théodule Beaulieu.

Requête de Mr. Théodule Beaulieu, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de Mr. Chas. Ed. Johnson.

Une lettre de Mr. Chas. Ed. Johnson, concernant son compte de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de Mr. J. A. Gagnon.

Une lettre de Mr. J. A. Gagnon, demandant une extension de temps, pour le paiement de ce qu'il doit à la Corporation.

Référée au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	29	01
" " Do. (Ent. & Répt.)	160	17
" des Chemins,	57	33
" " Marchés,	49	66
" du Feu,	20	12
" de l' Eclairage,	239	40
" " l' Hôtel-de-Ville,	27	36
" " la Police,	313	33
Drainage,	131	90
Ponts St Maurice,	25	-
Barrière Champlain,	-	30
Papeterie et Impressions,	42	83
Intérêt et Commissions,	120	-
Salaires,	274	99
Dépenses Contingentes,	4	25
Divers Comptes,	699	50
	2,195	15

Respectueusement

Lundi, le 2 Décembre 1895.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Pr<sup>s</sup>,  
P. Symburner,  
Hubert Dussault.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Symburner,  
Secondé par Mr. Savard,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
L. D. Paquin, Sec<sup>r</sup>, Avocat,  
concernant les abattoirs.

Rapport:

Messieurs,

Le 1<sup>er</sup> Avril 1895, le Conseil  
Municipal de la cité des Trois-Rivières passait un  
règlement par lequel, dans le but de favoriser l'établis-  
sement d'abattoirs et autres industries connexes dans la  
cité de Trois-Rivières, il accordait à Mr. J. O. Gagnon ou à ses représentants un aide ou bonus au mon-  
tant de \$100 000.00, une étendue de terrain de 200 arpents  
dans la partie Ouest non concédée de la commune et  
une exemption de taxes municipales pendant trente-cinq  
ans sur le dit établissement aux conditions et obligations  
suivantes que le dit J. O. Gagnon promettait remplir,  
savoir:

1<sup>o</sup> de construire et installer sur le dit terrain dans le  
cours des trois premières années de la date de prise de  
possession d'icelui, des bâtisses, machineries et outillage  
nécessaires et utiles au fonctionnement des dits abattoirs  
pour un montant de pas moins de \$100 000.00 et mettre  
le dit établissement en opération pendant le même  
délai;

2<sup>o</sup> de commencer la construction des bâtisses, acces-  
soires et autres améliorations sur le terrain en question  
dans l'espace de six mois à compter de la mise  
en force du présent règlement, savoir: du 6 Mai 1895-,  
faute de quoi, tous les droits et privilèges accordés en

vertu

Lundi, le 2 Décembre 1895.

vertu du dit règlement seront considérées comme nuls et sans effet, et la somme de mille piastres déposée par le dit J. O. Gagnon au crédit du Maire de la cité des Trois-Rivières, au bureau de la Banque du Peuple, à Montréal, comme gage de sa bonne foi, sera confisquée et acquise à La Corporation de la cité des Trois-Rivières; de plus, si dans les six mois qui suivront la date de la prise de possession du dit terrain, le dit J. O. Gagnon ou ses représentants légaux n'ont pas fait pour \$50,000.<sup>00</sup> de travaux sur la dite propriété, les \$1,000.<sup>00</sup> seront confisqués et acquis à La Corporation de la dite cité, et le règlement pourra être déclaré nul par le Conseil.

3<sup>e</sup> La possession des dits terrains sera livrée aussitôt qu'avis par écrit aura été donné par le concessionnaire ou ses représentants à La Corporation qu'il est prêt à commencer les travaux, mais il a été entendu que le titre absolu de propriété pour 50 arpents de terre au choix du dit J. O. Gagnon ou ses représentants, ne sera octroyé que lorsqu'il aura été établi à la satisfaction du Conseil qu'une somme de pas moins de \$100,000.<sup>00</sup> a été dépensée à la construction des abattoirs ou autres industries sur le dit terrain et que le dit établissement est en opération; et le titre aux autres cent cinquante arpents ne sera octroyé qu'à l'expiration de trente-cinq ans, si les conditions du dit Règlement ont été observées.

En résumé, Mr. J. O. Gagnon devait dans l'espace de six mois à compter de la mise en force du présent règlement, commencer la construction des bâtisses, accessoires et autres améliorations sur le terrain en question, faute de quoi, tous les droits et privilèges à lui accordés en vertu du dit règlement seraient considérés comme nuls et sans effet, et la dite somme de \$1,000.<sup>00</sup>, confisquée et acquise à La Corporation de la cité des 3-Rivières.

Mr. J. O. Gagnon a-t-il rempli l'obligation ci-dessus en dernier lieu exprimée et contenue dans  
la

Lundi, le 2 Décembre 1895.

la clause 2<sup>ème</sup> du dit Règlement?

Le Règlement adopté par le Conseil à sa séance du 1<sup>er</sup> Avril dernier est devenu en force le 6 Mai 1895 par l'approbation qui lui a été donnée à cette date par les contribuables de la cité des Trois-Rivières. Mr. J. A. Gagnon a-t-il commencé les travaux concernant les dits abattoirs dans les 6 mois de la mise en force du dit Règlement, c'est-à-dire, le ou avant le 6 Novembre dernier? D'après le rapport fait à cet Honorable Conseil à la date du 20 Novembre dernier par Mr. L'Inspecteur de Ville et autres, il faut dire que non—

Maintenant quelle conséquence découle-t-il de ce qui précède, quant au dépôt de la dite somme de \$1000.<sup>00</sup>? Le Conseil a-t-il le droit de la confisquer de suite et sans aucune procédure préalable, à son profit? Je ne le crois pas—

La clause du dit règlement qui traite du dépôt de la dite somme de \$1000.<sup>00</sup> et de sa confiscation au cas d'inexécution des obligations contractées par le dit J. A. Gagnon, est une clause pénale. Or, en matière de clause pénale, l'art. 1134 du Code Civil nous dit que: la peine n'est encourue que lorsque le débiteur est en demeure d'exécuter l'obligation principale. Mr. Gagnon a-t-il jamais été mis en demeure dans le présent cas, d'exécuter l'obligation principale, c'est-à-dire, de commencer de bonne foi la construction des bâtisses, accessoires et autres améliorations devant former l'établissement des dits abattoirs? Lui a-t-il jamais été fait une réquisition par écrit de la part de La Corporation à ce sujet? Si non, je crois qu'il faut que cette mise en demeure ait lieu avant que La Corporation par son Conseil puisse confisquer cette dite somme de \$1000.<sup>00</sup>.

L'Art. 1067 du même Code nous dit que cette mise en demeure se fait soit par les termes mêmes du contrat lorsqu'il

Lundi, le 2 Décembre 1895.

lorsqu'il contient une stipulation que le seul écoulement du temps pour l'accomplir aura cet effet; soit par l'effet seul de la loi; soit par une interpellation en justice ou une demande qui doit être par écrit.

Dans le cas actuel, je crois qu'il n'y a pas eu mise en demeure et partant que la somme de \$1000.<sup>00</sup> déposée par Mr. J. A. Gagnon, comme susdit, ne peut être confisquée maintenant.

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. D. Pâquin.

Trois-Rivières, 2 Déc. 95.  
Proposé par Mr. St. Pierre,  
Secondé par Mr. Dufresne,

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

Que Mr. L. Echevin Alp. Houliston  
soit le Président des élections municipales, qui auront  
lieu, lundi, le treize Janvier prochain (1896).  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre le Gouvernment  
de la Province de Québec.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Décoteau,  
Que L. D. Pâquin, Escr., Avocat  
soit autorisé à prendre au nom de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières des procédés judiciaires contre le  
Gouvernement de la Province de Québec, pour le recou-  
vement du capital et des frais dans une cause à la Cour  
de Circuit pour le District des Trois-Rivières, portant le  
numéro 514, dans laquelle Orézime Lambert est Deman-  
deur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
Défenderesse.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Avis aux Employés, de l'exp-  
piration de leurs engagements.

Proposé par Mr. Ricard,  
Secondé par Mr. J. Symburner,  
Que les Officiers et Employés de ce  
Conseil soient notifiés qu'à partir du premier Janvier prochain leurs  
services ne seront plus requis, à moins d'un nouvel engagement.  
Adoptée.  
Proposé

Lundi, le 2 Décembre 1895.

5<sup>e</sup> Motion

Taux de péage des ponts de  
la Rivière Bécancourt.

Proposé par Mr. Gould,

Secondé par Mr. Dussault,

Que ce Conseil est informé qu'un Bill à l'effet d'augmenter les taux de péage sur les ponts de la Rivière Bécancourt, est actuellement soumis à la Législature de la Province de Québec;

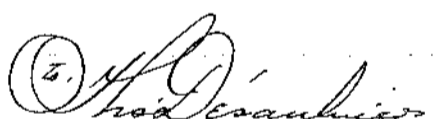
Que ce Conseil est d'opinion que l'adoption de ce projet de loi serait préjudiciable à l'intérêt public en général et aux intérêts de la Cité des Trois-Rivières en particulier, en ce qu'il tendrait à élever des barrières et mettre des obstacles aux relations commerciales entre les paroisses du bas du Comté de Nicolet et cette Cité;

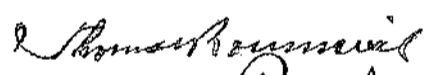
Que Monsieur le Député de la Division Electorale des Trois-Rivières soit en conséquence prié de s'opposer à la passation de ce bill et à en demander le rejet.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

  
Théodore Desautels,  
Sec. Trés.

  
Thomas Bournival  
Président.

Assemblée Régulière.  
9 Décembre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins P. Bournival,  
P. Y. Décoteau,  
L. E. Dupresne,  
H. Dussault,

J.



# Lundi, le 9 Décembre 1895.

J. B. L. Hould,  
 Alex. Houlston,  
 C. Lyburner,  
 P. Lyburner,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Antoine St. Pierre est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la Fuel Economizer Co.

Requête de la "Fuel Economizer Company", offrant de fournir, pour les bouilloires de l'Acqueduc et de l'Eclairage, un nouveau système économique de chauffage.

Référée au Comité de l'Acqueduc et de l'Eclairage.

Lettre du Conseil Municipal de la paroisse de St. Grégoire.

Une lettre du Conseil Municipal de la paroisse de St. Grégoire, concernant l'entretien des chemins de traverse, sur le Fleuve St. Laurent, pendant la présente saison d'hiver.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	9 53
" du Feu,	14 48
" de l'Eclairage,	41 17
" " L'Hotel-de-Ville,	67 82
Drainage,	318 25
Station de Police,	7 63
Papeterie et Impressions,	3 50
Divers Comptes,	25 -
	<b>484 38</b>

Respectueusement

Lundi, le 9 Décembre 1895.

1<sup>ère</sup> Motion

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bournival, Préd.,  
Hubert Dussault,  
J. Symburner.

Proposé par Mr. J. Symburner,  
Secondé par Mr. Savard,  
Que le rapport du Comité  
des Finances soit adopté.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

Antoine St Pierre  
Président.

Assemblée Régulière.  
16 Décembre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le seizième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire P. E. Panneton, Ecr.,

Messieurs les Echevins J. Bournival,

J. Y. Décoteau,

L. E. Dupresne,

H. Dussault,

Alex. Couliston,

J. Symburner,

J. Symburner,

Ant. St Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mrs. Ars. Chevalier & all.

Requête de Mrs. François Chevalier et autres, demandant  
une réduction des taux de péage des Ponts St Maurice.

Référé au Comité des Chemins.

Requête

Lundi, le 16 Décembre 1895.

Requête de  
Messrs. Panneton & Blouin.

Requête de Messieurs Panneton & Blouin, demandant que le taux pour le pesage du charbon soit réduit, en leur faveur, à deux centins et demi par charge.

Accordée.

Lettre du  
Comité des Chemins  
de Fer du Conseil Privé.

Que une lettre du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé, informant le Secrétaire Trésorier du Conseil de cette Cité, qu'une assemblée du dit Comité aura lieu, à onze heures du matin, Samedi, le quatre de Janvier prochain (1896).

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	58	64
" " Do.	(Ent. & Répt.)	9	44
" des Chemins,		20	41
" " Marchés,		10	59
" du Feu,		5	85
" de l'Éclairage,		16	72
" " L'Hotel-de-Ville,		135	80
Drainage,		33	32
Ponts St Maurice,		1	50
Rues sous Contrôle,		261	92
Atelier des Départements,		-	25
Station de Police,		1	93
Dépenses Contingentes,		6	50
Divers Comptes,		5	40
		568	30

Respectueusement soumis,  
(Signé) Thomas Bourinval, Préd.,  
J. Symburner,  
Hubert Dussault.

Proposé

# Lundi, le 16 Décembre 1895.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lymburner,  
secondé par Mr. Décoteau,  
Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Comité pour la révision  
de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Décoteau,  
Que Messieurs les Echevins  
Lymburner, P. Lymburner et L. E. Dufresne forment  
et composent le Comité chargé de réviser la liste des  
électeurs qui doit servir aux Elections Municipales  
du treize Janvier prochain (1896).

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Réduction de taxes en faveur  
de Mr. Louis Charette.

Proposé par Mr. St. Pierre,  
secondé par Mr. Houliston,  
Que la somme d'une piastre  
et quarante-huit centins soit déduite du compte de  
Mr. Louis Charette, pour taxes municipales, et cela, pour  
cause de pauvreté.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*

*(Signature)*

Sec. Trés.

Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Décembre 1895.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le trentième jour de Décembre, en l'an  
de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins P. Bouinval,  
J. V. Décoteau,  
L. E. Dufresne,

H.

# Lundi, le 30 Décembre 1895.

H. Dussault,  
 Alex. Houliston,  
 G. Symburner,  
 J. Symburner,  
 J. Savard,  
 Ant. St. Pierre.

En l'absence de son Honneur le Maire, et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Thomas Bournival est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 Mr. G. Cassalle & all.

Requête de Mr. G. Cassalle et autres, demandant que le compte de loyer des voitures qui ont servi au transport des musiciens, depuis le quai de la Compagnie du Richelieu jusqu'au Barré Champlain, les Dimanches, pendant la dernière saison d'été, soit payé par la Corporation.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
 Messrs. Olivier & Désy, Avocats,  
 cats.

Lue une lettre de Messrs. Olivier & Désy, Avocats, réclamant, au nom de Dame Pierre Gobin, la somme de vingt-cinq piastres, pour dommages causés par l'inondation de son logement.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre du  
 Comité des Chemins  
 de Fer du Conseil Privé.

Lue une lettre du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé, accusant réception d'une lettre du Secrétaire Trésorier du Conseil de cette Cité, demandant de remettre à la prochaine réunion du dit Comité, la cause de la traverse du Chemin de Fer Pacifique Canadien, sur la rue Bonaventure.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N° 1. —

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	3	75
" " Do.	(Ent. & Répt.)		1	75
	A Reporter		5	50

Lundi, le 30 Décembre 1895.

	Report	
Département des Chemins,		5 50
" " Marchés,		6 35
" " du Feu,		3 85
" " de l'Éclairage,		14 68
" " l'Hôtel-de-Ville,		3 60
" " la Commune,		33 19
Drainage,		" 30
Rues sous Contrôle,		1 35
Carri Champlain,		13 —
Frais Légaux,		1 05
Dépenses Contingentes,		21 70
Divers Comptes,		150 —
		55 83
		313 40

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Préd.,  
 Hubert Dussault,  
 Alex. Houliston,  
 J. Lynburner.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)		— 60
" " Do. (Ent. & Répt.)		156 39
" des Chemins,		636 91
" " Marchés,		273 95
" du Feu,		13 11
" de l'Éclairage,		259 76
" " l'Hôtel-de-Ville,		138 89
" " la Police,		262 95
" " " Communes,		8 27
	Or Reportes	1,450 83

Sundi, le 30 Décembre 1895.

	Report	\$ 1,750 83
Drainage,		8 66.
Ponts, St. Maurice,		27 59
Rues sous Contrôle,		3 75
Carré Champlain,		2 37
Station de Police,		17 78
Ateliers des Départements,		1 50
Débetures de l'Aqueduc,		34,381 78
Fonds d'Amortissement,		4,020 -
Papeterie et Impressions,		5 -
Salaires,		275 11
Dépenses Contingentes,		- 50
Divers Comptes,		151 83
		<u>\$ 40,646 70</u>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Thomas Bournival, Préd<sup>t</sup>,  
 Hubert Dussault,  
 Alex. Houliston,  
 A. Symburner.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. S. Symburner,  
 Que les rapports numéros un et deux  
 du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptées.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Billet promissoire au  
 montant de \$15,000.00/100.

Proposé par Mr. Houliston,  
 Secondé par Mr. A. Symburner,  
 Que son Honneur le Maire soit au-  
 torisé à signer un billet promissoire au montant de quinze  
 mille piastres, à trois mois de cette date, pour payer une partie  
 des débetures de l'Aqueduc qui seront dues le premier Jan-  
 vier 1896.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 30 Décembre 1895.

3<sup>e</sup> Motion

Acte de vente de terrain par  
la Corporation à J. N. Bureau, Ecr.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer un acte de vente pour non paie-  
ment de taxes, &c., par la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières à J. N. Bureau, Ecr., d'un emplace-  
ment sur le côté Nord-Ouest de la rue Haut-Boc,  
suivant acte passé devant M<sup>re</sup> P. L. Hubert, Ecr., N. P.  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de  
M<sup>r</sup>. l'Échevin Symburner.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai que le Règlement des  
Chemins soit amendé quant à ce qui concerne les  
rues sous Contrôle.

En Conseil, ce 30 Déc. 1895.

(Signé) P. Symburner.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le sept  
de Janvier prochain (1896), à sept heures et demie du soir.

⑥. H. Desaulniers  
Sec. Trés.

M. J. Bourinval  
Président.

Assemblée Régulière.  
7 Janvier 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le septième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Gros-Maire	Alex. Baptist,
Messieurs les Échevins	P. Bourinval,
	H. Desault,
	G. Symburner,
	P. Symburner,

J.



Mardi, le 7 Janvier 1896.

J. Savard,  
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Pro-Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Monsieur le Pro-Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Mercredi, le huit de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers.

Pro-Maire.

Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
8 Janvier 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le huitième jour de Janvier, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

- A. Bournoval,
- A. V. Décoteau,
- L. S. Dupresne,
- H. Dussault,
- Alex. Kouliston,
- A. Symburnes,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Alex. Kouliston est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Rapport:

Mercredi, le 8 Janvier 1896.

Rapport du  
Comité Spécial pour  
la révision de la liste  
des Electeurs Municipaux de 1896.

Rapport:

Le Comité spécial de Votre Conseil nommé pour réviser la liste des Electeurs Municipaux, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que la plainte de Mr. Sévère Hamel demandant que les noms de Messieurs Johnny Bertrand et Siméon Cloutier soient transférés de la liste du Quartier St. Philippe à celle du Quartier St. Louis, que le nom de Célestin Bellemarre soit transféré de la liste du Quartier Notre-Dame à celle du Quartier St. Louis, que le nom de Alfred Fortier soit transféré de la liste du Quartier Ste. Ursule à celle du Quartier St. Louis, que les noms de J. B. Richard et Charles Dequise soient remplacés par les noms de Clovis Richard et Clovis Dequise sur la liste du Quartier St. Louis, que le nom de Charles Lafrenière soit entré comme propriétaire sur la liste du Quartier St. Louis, que le nom de Edmond Lacroix soit transféré de la liste du Quartier St. Louis à celle du Quartier St. Philippe et que le nom de Urbain Morin soit transféré de la liste du Quartier St. Louis à celle du Quartier Notre-Dame, a été accordée.

Que la plainte de Mr. Hubert Dussault demandant que le nom de O. E. Desilets soit transféré de la liste du Quartier St. Louis à celle du Quartier Ste. Ursule et que le nom de Oscar Bailey soit transféré de la liste du Quartier Ste. Ursule à celle du Quartier St. Louis a été accordée.

Que la plainte de Mr. Antoine Marineau demandant que son nom soit transféré de la liste du Quartier Notre-Dame à celle du Quartier St. Louis a été accordée.

Que la plainte de Mr. L. E. Pottier demandant que le nom de Louis Badaup soit entré comme locataire sur la liste du Quartier St. Louis

Mercredi, le 8 Janvier 1896.

a été accordée.

Que la plainte de Mr. Sévère Kamel demandant que les noms de Réné, Elizée Panneton, Eugène Panneton, Joseph J. Panneton et Alphonse Panneton soient transférés de la liste du Quartier St. Louis à celle du Quartier Notre-Dame a été rejetée.

Que la plainte de Mr. R. B. Argall demandant que les noms de Frederic Joseph Argall et Thomas Henry Argall soient entrés comme locataires sur la liste du Quartier Notre-Dame a été rejetée.

Qu'en conséquence, les changements ci-haut mentionnés ont été faits sur les dites listes.

Respectueusement soumis,

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 7 Janvier 1896.

(Signé) P. Symburner,  
L. E. Dupresne.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Monsieur l'Echevin Alex. Houliston, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation et après les avoir entendues et jugées, ajourne à la prochaine assemblée des membres de ce Conseil, pour faire rapport sur les dites plaintes.

Monsieur le Président reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Vendredi, le dix de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

Alex. Houliston  
Président.

Assemblée Régulière.  
10 Janvier 1896.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dixième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs

Vendredi, le 10 Janvier 1896.

Messieurs les Echevins J. N. Décoteau,  
 E. O. Dufresne,  
 H. Dussault,  
 Alex. Couliston,  
 C. Symburner,  
 P. Symburner,  
 Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro. Maire, Monsieur l'Echevin Copiac Symburner est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication, à ses séances du sept et du huit du courant, ainsi qu'à la présente séance, des plaintes faites par les contribuables de cette Cité, contre le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que la propriété de Mr. André Courteau, rue St. Cécile soit évaluée à \$450.<sup>00</sup> au lieu de \$400.<sup>00</sup>; celle de Mr. Adélard Gauthier numéros 10 & 12 rue Du Platon soit évaluée à \$2,400.<sup>00</sup> au lieu de \$2,500.<sup>00</sup>; celle de Mr. J. E. Clair, rue Des Champs soit évaluée à \$3,500.<sup>00</sup> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>; celle de Mr. Adrien Lacombe, sur la rue Notre-Dame soit évaluée à \$250.<sup>00</sup> au lieu de \$225.<sup>00</sup>; celle de Mr. Edouard Garnois, rue St. Roch soit évaluée à \$300.<sup>00</sup> au lieu de \$350.<sup>00</sup>; celle de Mr. Napoléon Charbonneau, N<sup>o</sup> 36 rue Plaisante soit évaluée à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,300.<sup>00</sup>; celle de Mr. Napoléon Lamy, rue St. Paul soit évaluée à \$900.<sup>00</sup> au lieu de \$950.<sup>00</sup>; celle de Mr. Rémi Dufresne, N<sup>o</sup> 16 rue St. Benoit soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle de Mr. André Beaulieu, 91 rue Hertel soit évaluée à \$500.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup>; celle de Mr. Pélésphore Dugré, N<sup>o</sup> 26 rue Notre-Dame soit évaluée à \$400.<sup>00</sup> au lieu

Rapport sur  
 plaintes contre le Rôle  
 d'Evaluation pour 1896.

Vendredi, le 10 Janvier 1896.

lieu de \$450.<sup>00</sup> et celle N<sup>o</sup> 11 rue Hertel soit évaluée à \$450.<sup>00</sup> au lieu de \$500.<sup>00</sup>; celle de Mr. Adolphe Lacroix, 61 rue Hertel soit évaluée à \$550.<sup>00</sup> au lieu de \$650.<sup>00</sup>; celle de Mr. J. C. Rousseau, N<sup>o</sup> 8 rue Niverolle soit évaluée à \$1,700.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup> et celle N<sup>o</sup> 10 rue Niverolle à \$2,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,700.<sup>00</sup>; celle de Dame Veuve Onézime Gélinas N<sup>o</sup> 26 rue St. Sévère soit évaluée à \$500.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle de Mr. Lazare Durocher rue St. Denis soit évaluée à \$700.<sup>00</sup> au lieu de \$800.<sup>00</sup>; celle de Dame Veuve Norbert Gingras, rue Bonaventure soit évaluée à \$1,200.<sup>00</sup> au lieu de \$1,400.<sup>00</sup>; celle de Mr. Johnny Lacroix fils, rue Hertel soit évaluée à \$400.<sup>00</sup> au lieu de \$450.<sup>00</sup>; celle de Mr. Eucher Masse, N<sup>o</sup> 38 rue St. Cécile soit évaluée à \$550.<sup>00</sup> au lieu de \$650.<sup>00</sup>; celle N<sup>o</sup> 34 rue St. Cécile soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle N<sup>o</sup> 32 soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle de Mr. David Lefebvre, coin des rues St. Anne et St. Philippe soit évaluée à \$900.<sup>00</sup> au lieu de \$950.<sup>00</sup>; celle de Mr. Sévère Dumoulin, N<sup>o</sup> 25 rue des Champs soit évaluée à \$11,700.<sup>00</sup> au lieu de \$5,200.<sup>00</sup>; celle de Mr. J. B. Beaumier, N<sup>o</sup> 43 rue Niverolle soit évaluée à \$700.<sup>00</sup> au lieu de \$800.<sup>00</sup>; que le nom de Dame J. E. Houde comme propriétaire au N<sup>o</sup> 31 rue Julie et aux N<sup>os</sup> 21 et 23 rue St. Geneviève soit remplacé par celui de Mr. J. E. Houde, et que le nom de Mr. J. E. Houde comme propriétaire au N<sup>o</sup> 8 rue Alexandre soit remplacé par celui de Dame J. E. Houde (née Caroline Perry); que l'évaluation de la propriété de L. Honblé H. G. Malhiot, N<sup>os</sup> 7 et 9 rue Bonaventure soit divisée vu qu'elle porte deux numéros différents du cadastre, \$2,100.<sup>00</sup> pour le N<sup>o</sup> 831 du cadastre et \$300.<sup>00</sup> pour le N<sup>o</sup> 832 du cadastre; que le terrain de Delle Jane Porter, sur la rue Notre-Dame entré au dit rôle comme faisant partie du N<sup>o</sup> 530 du cadastre soit entré comme faisant partie du N<sup>o</sup> 550; et que les terrains appartenant au Séminaire des Trois-Rivières entrés sous les N<sup>os</sup> 1909, 1910, 1911, 1912, 1913 & 1914 du cadastre soient entrés sous les N<sup>os</sup> 1709, 1710, 1711, 1712, 1713 & 1714 du dit cadastre; que le nom de Robert Baird comme propriétaire rue Notre-Dame soit remplacé par celui

de

Vendredi, le 10 Janvier 1896.

de P. B. Vanasse; que la propriété de Mr. Napoléon Dufresne N<sup>o</sup> 102 rue Des Forges soit évaluée à \$1,250.<sup>00</sup> au lieu de \$1,600.<sup>00</sup> et que son terrain vacant qui est voisin soit évalué à \$375.<sup>00</sup> au lieu de \$400.<sup>00</sup> et que son fonds de marchandises dans son magasin N<sup>o</sup> 54 rue Des Forges soit évalué à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,500.<sup>00</sup>; que le fonds de marchandises de Mr. Augustin Guilbert, rue Julie soit évalué à \$200.<sup>00</sup> au lieu de \$300.<sup>00</sup>; que le nom d'Alphonse Blondin entré comme co-propriétaire avec Elzéar Delisle de certains terrains sur la rue Des Pins et le Chemin des Chenaux soit remplacé par celui de J. E. Vanasse; que le nom de William Rocheleau soit entré comme locataire au N<sup>o</sup> 10 rue Des Champs avec un loyer de \$48.<sup>00</sup> l'an; que Charles Savard soit entré comme locataire au N<sup>o</sup> 9 rue Julie avec un loyer de \$48.<sup>00</sup> l'an; que le nom d'Alexis Dorval N<sup>o</sup> 34 rue St<sup>e</sup> Geneviève soit remplacé par celui d'Alexandre Dorval; que les propriétés portant les N<sup>os</sup> 404, 2016 et 2018 du Cadastre d'Enregistrement pour la Cité des Trois Rivières soient entrées au nom de O. E. Dorais au lieu de D<sup>me</sup> Veuve Uldoric Martel, senior; que le chien chargé au nom de Mr. Arthur Olivier, rue Alexandre soit retranché du dit rôle; que le chien entré au nom de Mr. N. E. Lajoie, rue Royale soit retranché du dit rôle; qu'un chien, qu'un cheval, qu'une vache et un sleigh entrés au nom de Mr. Thomas Malone, rue St<sup>e</sup> Louis soient retranchés du dit rôle; qu'une vache entrée au nom de Mr. Napoléon Lamy, rue St<sup>e</sup> Paul soit retranchée du dit rôle; que la boutique de première classe entrée au nom de Mr. Honoré L. Godin, photographe, soit remplacée par boutique de seconde classe; que le nom de Hoïse Sabranche soit remplacé par celui de Joseph Philibert comme propriétaire, rue St<sup>e</sup> Paul; que l'évaluation des terrains vacants des Révérends Dames Ursulines des Trois Rivières situés sur les rues St<sup>e</sup> Hélène, Des Ursulines, St<sup>e</sup> Benoit, St<sup>e</sup> François Xavier, St<sup>e</sup> Ursule, St<sup>e</sup> Angèle, De Bonnancourt, Des Commissaires, Ferland

et

Vendredi, le 10 Janvier 1896.

et St. Charles soit déduite de soixante pour cent au dit rôle, et que l'estimation du terrain N<sup>o</sup> 2191 du Cadastre soit portée à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,500.<sup>00</sup>, que l'évaluation du Monastère des Révérendes Dames Ursulines sur la rue Notre-Dame soit portée au dit rôle à \$100,000.<sup>00</sup> au lieu de \$125,000.<sup>00</sup>; que la propriété de Dame V<sup>ve</sup> John Rowland N<sup>o</sup> 70 rue St. Charles soit évaluée à \$400.<sup>00</sup> au lieu de \$500.<sup>00</sup>; que la propriété de l'Hon<sup>ble</sup> J. K. Ward au coin des rues Du Fleuve et Du Platon soit évaluée à \$9,000.<sup>00</sup> au lieu de \$10,000.<sup>00</sup>, que la propriété de l'Hon<sup>ble</sup> J. K. Ward, sur la rue Des Commissaires soit évaluée à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,300.<sup>00</sup>.

Il recommande de plus que toutes les autres plaintes faites contre le dit Rôle d'Évaluation, à part de celles ci-haut mentionnées soient rejetées.

(Signé) Cyriac Lyburner, Président.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 10 Janvier 1896.  
Proposé par Mr. St. Pierre,  
secondé par Mr. P. Lyburner.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil, qui vient d'être lu soit adopté, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Dupresne,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à déposer à la Banque de Québec, vingt-six débentures de l'Alqueduc, de la valeur de cent louis sterling chacune et portant les N<sup>os</sup> 11, 12, 54, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 100, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 224 et 225, en sûreté collatérale pour billet promissoire de quinze mille piastres en date du trente Décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. H. Desaulniers

Cyriac Lyburner  
Président.

Sec.-Prés.

1<sup>ère</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

2<sup>ème</sup> Motion  
Dépôt de débentures à la  
Banque de Québec.

Lundi, le 20 Janvier 1896.

Assemblée Spéciale.  
20 Janvier 1896.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin Alexander Houliston, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Janvier, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Scr.,  
Messieurs les Échevins J. V. Décoteau,  
L. E. Dufresne,  
R. Grant,  
N. Grenier,  
J. B. L. Hould,  
Alex. Houliston,  
C. Lyburner,  
A. Lyburner,  
Chs. Pagé,  
J. Savard,  
C. W. Spénard.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1896.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil huit cent quatre-vingt-seize lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment  
de Son Honneur le  
Maire et des Échevins  
nouvellement élus.

Son Honneur le Maire et les Échevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:  
Richard Stanislas Cooke, Scr., Maire de la Cité des Trois-Rivières, Monsieur Robert Grant pour le Quartier St<sup>e</sup> Ursule, Monsieur Narcisse Grenier pour le Quartier St<sup>e</sup> Philippe, Monsieur Charles Pagé pour le Quartier Notre-Dame, et Monsieur Charles Nicodème Spénard pour le Quartier St<sup>e</sup> Louis prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Son



Lundi, le 20 Janvier 1896.

Discours de  
Son Honneur le Maire R. D. Cooke, Esq.

Son Honneur le Maire adresse alors le Conseil et les Contribuables, leur faisant connaître ses vues concernant l'administration des affaires civiques.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Mr. l'Échevin J. B. L. Hould  
soit nommé le Pro-Maire de ce Conseil pour le présent  
semestre.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Spénard,

Que Messieurs Narcisse Rivard et R. W.  
Williams soient nommés auditeurs des livres de comptes de la  
Corporation de cette Cité, pour l'année courante avec un  
salaire de vingt-cinq piastres chacun.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Décoteau,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que les Comités Permanents de ce  
Conseil pour les douze mois qui expireront le trente-et-un  
de Décembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, soient com-  
posés comme suit, savoir:

— Finances. —

Mr. Alexander Houlston, . . . . . Président,  
Mr. Mr. Abst. Baptist, L. E. Dupresne, J. B. L. Hould et G. W. Spénard.

— Aqueduc et Éclairage. —

Mr. L. E. Dupresne, . . . . . Président,  
Mr. Mr. J. V. Décoteau, Narcisse Grenier, Pélésphore Lymburner et Chs. Pagé.

— Drainage. —

Mr. Pélésphore Lymburner, . . . . . Président,  
Mr. Mr. Robt. Grant, Logiac Lymburner, Charles Pagé et G. W. Spénard.

— Sew. —

Lundi, le 20 Janvier 1896.

— Feu. —

Mr. J. B. L. Gould, . . . . . Président,  
 M. M. Narc. Grenier, Alex. Houliston, Jérémie Savard et L. N. Spénard.

— Police. —

Mr. Chs. Nicodème Spénard, . . . . . Président,  
 M. M. Alex. Baptist, F. X. Décoteau, Narcisse Grenier et Chs. Page.

— Chemins. —

Mr. Charles Page, . . . . . Président,  
 M. M. S. E. Dupresne, Robt. Grant, Narcisse Grenier et Pélés Lyburner.

— Santé. —

Mr. Alexander Baptist, . . . . . Président,  
 M. M. F. X. Décoteau, J. B. L. Gould, Alexander Houliston et Jérémie Savard.

— Marchés. —

Mr. Jérémie Savard, . . . . . Président,  
 M. M. S. E. Dupresne, J. B. L. Gould, Cyrill Lyburner et Chs. Page.

— Hôtel-de-Ville. —

Mr. Narcisse Grenier, . . . . . Président,  
 M. M. Alex. Baptist, Robt. Grant, Alex. Houliston et Cyrill Lyburner.

— Commune. —

Mr. F. X. Décoteau, . . . . . Président,  
 M. M. Robt. Grant, Cyrill Lyburner, Pélés Lyburner et Jérémie Savard.  
 Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept  
 de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers,  
 Sec.-Prés.

Robt. Grant  
 Maire.

# Sundi, le 27 Janvier 1896.

Assemblée Régulière.  
27 Janvier 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Sundi, le vingt-septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Ecrs,  
Messieurs les Echevins P. V. Décoteau,  
L. E. Dufresne,  
W. Grenier,  
J. B. L. Gould,  
Alep. Houlston,  
C. Lyburner,  
P. Lyburner,  
Chs. Pagé,  
J. Savard,  
C. W. Spénard.

Requête de la  
Cité de Téléphone des Com-  
tés de St. Maurice, Champlain  
et Trois-Rivières.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la Compagnie de Téléphone des Comtés de St. Maurice, Champlain et Trois-Rivières, demandant la permission de planter des poteaux dans les rues de cette Cité, pour l'établissement de sa ligne téléphonique.

Requête de  
Mr. Jos. Châteauneuf et al.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Jos. Châteauneuf et autres, regrattiers, demandant que le Règlement des Marchés soit mis en vigueur.

Requête de  
Mr. André Courteau.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de Mr. André Courteau, Sargent de Police, demandant une augmentation de salaire.

Lettre de  
Mr. E. D. Boisclair, Avocat.

Référée au Comité de Police.

Lue une lettre d'E. D. Boisclair, Ecrs., Avocat, concernant une réclamation de Mr. Onésime Pronovost, pour traverse d'hiver sur le Fleuve St. Laurent.

Rapport.

Lundi, le 27 Janvier 1896.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	4	13
" des Chemins,	17	90
" des Marchés,	2	63
" du Feu,	51	05
" de l'Éclairage,	140	82
Ponts St. Maurice,	-	63
Rues sous Contrôle,	1	50
Débitures de l'Acqueduc,	12,653	33
Intérêt et Commission,	3,914	45
Pris Légaux,	173	99
Papeterie & Impressions,	2	-
Dépenses Contingentes,	34	50
Divers Comptes,	6	19
	17,003	12

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Houlston, Préd.,  
C. W. Spénard,  
L. E. Dupresne.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. C. Lyburner,  
secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre pour  
l'information de Votre Conseil, mon rapport pour l'année  
civique écoulée le 31 Décembre dernier.

Les

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1895.

Lundi, le 27 Janvier 1896.

Ce rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses, ainsi que des exposés sous forme de tableaux, indiquant le revenu estimé, le revenu ordinaire et le revenu réel pour 1895, aussi les crédits votés et les déboursés ordinaires et réels pour la même année; de plus, le bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1895. J'attire respectueusement votre attention sur le tout.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,

Votre dévoué Serviteur,

(Signé) L. Phs. Désaulniers,  
Sec.-Prés. de la Cité.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 27 Janvier 1896.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le trente-et-un de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

L. Phs. Désaulniers  
Sec.-Prés.

R. S. Cooke  
Maire.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
3/ Janvier 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le trente-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Escr.,
- Messieurs les Echevins P. Y. Décoteau,
- L. E. Dupresne,
- W. Grenier,
- J. B. L. Would,
- Alf. Woulston,
- P. Lymburner,
- Chs. Page,
- J. Savard,
- C. W. Spénard.

Les

Vendredi, le 31 Janvier 1896.

1<sup>ère</sup> Motion

Vote des appropriations  
pour l'année 1896.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Houlston,

Secondé par Mr. Spénard,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1896, préparés conformément aux Actes 38 Vict. Chap. 46, Sec. 4 et 53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant des recettes ordinaires pour l'année écoulée le 31 Décembre 1895.

\$64,981.72

Balances en mains le 31 Décembre 1895 sur recettes ordinaires.

3,953.77

\$68,935.49

## Revenus Probables.

### Cotisations et Taxes.

Cotisations régulières,

24,000 —

Taxes sur Bateaux,

100 —

" des Rues sous Contrôle,

1,100 —

25,200 —

### Licences.

Hôtels,

1,800 —

Magasins de Liqueurs,

2,400 —

Charretiers,

130 —

Ecuries de Louage,

240 —

Bouchers,

40 —

Colporteurs,

40 —

Regrattiers,

150 —

Traversiers,

50 —

Marchands de poudre,

8 —

A Reporter

\$4,858 —

\$25,200 —

# Vendredi, le 31 Janvier 1896.

<b>Licences.</b>	Report	4,858	-	25,200	-
Circus et Jeux,		25	-	4,883	-
<b>Marchés.</b>					
Marchés aux Denrées,		1750	-		
Marchés aux Poin,		145	-		
Etau des Bouchers,		1250	-		
Magasins du Marché,		554	-	4,029	-
<b>Commune.</b>					
Rentés Constituéés, Loyers, &c.,		600	-		
Pâturage d'animaux,		15	-	615	-
Pauv de l'Eau,				15,800	-
Ponts St. Maurice, (Péage).				4,000	-
Pape du Drainage,				2,600	-
Pauv de la Lumière Electrique,				3,800	-
Loyer de la Grande Salle de l'Hotel de Ville,				100	-
Interêt sur arriérages de Papes, &c.,				250	-
<b>Revenus Casuels.</b>					
Avis aux retardataires,		20	-		
Opposition du Sceau,		10	-	30	-
				<b>6,130<sup>4</sup></b>	-

## - Dépenses Probables. -

<b>N° Fonds d'Amortissement.</b>					
Nouvelle Dette Consolidée,	2%	sur	65,500	1,310	-
Dette des Ponts St. Maurice,	2%	"	26,000	520	-
Dette Hall, Neilson & Co <sup>ies</sup> ,	2%	"	20,000	400	-
" Fonds d'Emprunt Mun.	1%	"	43,000	430	-
" R. Smardon,	2%	"	26,000	520	-
" L. P. Gélinas & Frères,	2%	"	5,000	100	-
" L. P. Protier,	2%	"	2,500	50	-
" Drainage,	1%	"	60,000	600	-
" des Incendies,	1%	"	4,000	40	-
" de la Lumière Electrique,	1%	"	11,000	110	-
" Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission	1%	"	150,000	1,500	-
				<b>5,580</b>	-
			<b>à Reporter</b>	<b>5,580</b>	-

# Vendredi, le 31 Janvier 1896.

		Report		
2°	Intérêt, Escompte et Commission.			5,580 -
	5% d'int. sur \$65,500 Nouvelle Dette Consolidée,	3,275 -		
	6% " " 48,666. <sup>47</sup> Dette de l'Aloueduc (6 mois)	1,460 -		
	6% " " 49,000 " " "	2,940 -		
	6% " " 26,000 " Ponts St. Maurice,	1,560 -		
	5% " " 20,000 " Hall, Neilson & Co.,	1,000 -		
	5% " " 43,000 " Fonds d'Emp. Municipal,	2,150 -		
	5% " " 26,000 " R. Sardon,	1,300 -		
	5% " " 5,000 " G. P. Hélinas & Frère,	250 -		
	5% " " 2,500 " L. P. Pottier,	125 -		
	5% " " 60,000 " Drainage,	3,000 -		
	5% " " 4,000 " Incendies,	200 -		
	5% " " 11,000 " Lumière Electrique,	550 -		
	5% " " 150,000 " Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	7,500 -		
	6% " " 2,508. <sup>50</sup> Rentes Foncières,	150 51		
	Commissions,	300 -		25,760 51
3°	Salaires.			
	Secrétaires-Trésoriers,	1,200 -		
	Ass. Secrétaires-Trésoriers,	700 -		
	Comptable,	550 -		
	Comptable-Recerveur,	500 -		
	Auditeurs,	50 -		
	Evaluateurs et leur Clerc,	300 -		
	Collecteur et Messagers,	400 -		3,700 -
4°	Assurances.			
	Contre le Feu,			350 -
5°	Département du Feu.			
	Fournitures, Entretien et Réparations,	100 -		
	Chauffage,	75 -		
	Fourrage et Entretien des Chevaux,	200 -		
	Télégraphe d'Alarme,	40 -		
	Costumes des Pompiers,	10 -		
	Téléphone,	70 -		
	Ouvrier du Département,	36 -		
	A Reporter	531 -		35,390 51



# Vendredi, le 31 Janvier 1896.

Département du Feu	Report	531	35,390	51
Ventilateur et Drainage,		100	631	
6° Département de l'Acqueduc				
Salaire du Surintendant,		500		
" " Comptable,		500		
" " 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		425		
" " 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		375		
" " Poursuiv. Robinets,		112		
* Combustible,		2,500		
Entretien et Réparations,		400		
Papeterie, Annonces et Impressions,		70		
Criées Publiques,		8	1,890	
7° Eclairage.				
Salaire du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		175		
" " 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		125		
" de l'Electricien,		500		
" " 2 Chauffeurs,		720		
" " 2 Carbonneurs,		600		
" " 2 Surveillants de dynamos,		720		
Combustible,		5,000		
Huile et Waste,		400		
Entretien et Réparations,		1,000		
Téléphones,		40		
Frais de voyage,		20		
Carbons,		180	9,480	
8° Département des Marchés.				
Entretien et Réparations,		600		
Clerc du Marché-aux-Denrées (Salaire)		240		
Aux. clerc, " " " "		144		
Clerc du Marché-au-Poin, " "		200	1,184	
9° Département de la Commune.				
Entretien et Réparations,			300	
10° Département des Chemins.				
Entretien et Réparations,		500		
Effets et Outils,		500		
A Reporter		1,000	51,875	51

Vendredi, le 31 Janvier 1896.

Département des Chemins.	Report	1,000	51,845 51
Chemins et Traverses d'hiver,		160	
Nourrage et Entretien des Chevaux,		300	
Actes Notariés,		20	
Criées Publiques,		8	
Salaires de L'Inspecteur,		250	
" de L'Ouvrier,		72	
Quai aux Pommes,		800	
Petits ponts dans différentes parties de la Cité,		100	
Protoirs, rue St Maurice,		200	
Salaires du Charretier,		300	
Prolongement de la rue St Marie,		500	3,710
11° Département de la Santé.			50
12° Département de la Police.			
Salaires du Chef,		390	
" de 5 Constables, @ \$350.00		1,750	
" de 2 Assistants, @ \$300.00		600	
Assurance du Corps de Police, contre les accidents,		60	
Costumes,		125	
Ameublement et Entretien,		25	
Pension des Prisonniers et arrestations,		10	
Police à la Gare du C. P. R.		182 50	3,142 50
13° Département de l'Hôtel-de-Ville.			
Entretien et Réparations,		230	
Ameublement et Fournitures,		20	
Chauffage,		320	
Ouvriers de la bâtisse,		24	
Peinture de la bâtisse,		250	844
14° Atelier des Départements.			
Outils et Combustible,			25
15° Frais Légaux.			500
16° Papeterie, Annonces et Impressions.			350
A Reporter			60,497 01

707

# Vendredi, le 31 Janvier 1896.

		Report		
17 <sup>o</sup>	Carriés Publics.			\$ 60,197 01
	Carrié Champlain,	200	~	
	" La Pesse,	100	~	
	" Le Platon,	30	~	330 ~
18 <sup>o</sup>	Ponts St. Maurice.			
	Entretien et Réparations,	300	~	
	Salaires du Gardien,	300	~	
	" de l' Ouvrier,	18	~	
	Poêle à charbon,	20	~	668 ~
19 <sup>o</sup>	Rues sous Contrôle.			1,100 ~
20 <sup>o</sup>	Passe rue St. Paul sous Contrôle.			
21 <sup>o</sup>	Dépenses Contingentes.			
	Elections Municipales,	35	~	
	Frais de Voyage,	100	~	
	Criées Publiques et Affiches,	10	~	
	Télégrammes,	10	~	
	Actes Notariés et Enregistrement,	15	~	
	Fêtes Publiques,	60	~	
	Ass <sup>es</sup> de l' Huissier,	6	~	236 ~
22 <sup>o</sup>	Fonds de Réserve.			
	5% sur revenus ordinaires estimés à \$61,307. <sup>00</sup>			3,065 35
				\$65,896 36

Le Conseil aura le droit de mettre fin aux engagements mentionnés dans les présentes appropriations, dans le courant de l'année, en donnant aux employés, un avis de trente jours, que leurs services ne sont plus requis.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. J. Symburner,

Que les propriétaires des terrains prenant leur front sur cette partie du côté Nord-Ouest de la rue Notre-Dame, comprise

Nouveaux trottoirs, sur la rue Notre-Dame.

Vendredi, le 31 Janvier 1896.

comprise entre le pont voisin de la propriété de Mr. François Martin et celui voisin de la propriété de Mr. William Harnois, soient notifiés conformément aux règlements de ce Conseil, d'avoir à faire un trottoir de deuxième classe au front de leurs propriétés longeant la dite rue Notre-Dame.

Adoptée.

Proposé par Mr. Houlston,

Secondé par Mr. Dufresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à se rendre à Ottawa, pour assister à l'assemblée du Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé, qui aura lieu le huit de Février prochain, afin d'obliger la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique à placer une barrière sur la rue Bonaventure, à l'endroit où traverse la dite ligne de Chemin de Fer.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre cinquante des règlements du dit Conseil soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les engins.

En Conseil, ce 31 Janvier 1896.

(Signé) Alex. Houlston.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept des règlements du dit Conseil et ses divers amendements soient amendés quant à ce qui concerne les rues sous contrôle.

En Conseil, ce 31 Janvier 1896.

(Signé) J. Symburnes.

Avis

3<sup>e</sup> Motion

Son Honneur le Maire délégué à Ottawa.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Houlston.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Symburnes.

# Vendredi, le 31 Janvier 1896.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, concernant la nomination d'un Officier de Santé, le 13 Juillet 1891, soit amendée.

En Conseil, ce 31 Janvier 1896.

(Signé) Chs. Pagé.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. P. Desautels.  
Sec.-Prés.

J. B. G. G. G.  
Maire.

Assemblée Régulière.  
17 Février 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étoient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Monsieur le Procureur J. B. G. G. G.
- Messieurs les Échevins  
 J. N. Décoteau,  
 L. C. Dupresne,  
 R. J. Grant,  
 N. Grenier,  
 P. Lymburner,  
 Chs. Pagé,  
 J. Savard,  
 G. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Frank Emile Purcotte, demandant que son salaire comme Clerc des Évaluateurs soit augmenté.

Requête de  
M. Frank Emile Purcotte.

Requête

Sundi, le 17<sup>e</sup> Février 1896.

Requête de  
Mr. George Dufresne.

Requête de Mr. George Dufresne, demandant qu'une licence d'Hotel lui soit accordée.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Albert Charbonneau & al.

Requête de Mr. Albert Charbonneau et autres, demandant d'être entendus devant le Conseil, concernant l'établissement d'un abattoir public, en cette cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Magloire Dion & al.

Requête de Mr. Magloire Dion et autres, demandant que la neige soit enlevée du trottoir de la propriété de Mr. L. G. Beaudry, sur la rue Champflour.

Accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	-	72
"	(Entretien)	162	44
" des Chemins,		104	70
" des Marchés,		52	93
" du Feu,		38	63
" de l' Eclairage,		339	64
" de l' Hôtel-de-Ville,		55	36
" de la Police,		260	45
Drainage,		2	50
Cote St <sup>e</sup> Maurice,		25	10
Rues sous Contrôle,		74	89
Carré Champlain,		-	08
Assurances des propriétés,		7	50
Papeterie et Impressions,		30	-
Intérêt et Commission,		90	-
Vente de terrains,		202	39
Dépenses Contingentes,		396	54
Salaires,		579	15
A Reporter		2,423	02

711

Lundi, le 17 Février 1896.

Divers Comptes,

Report

\$ 2,423	02
140	69
\$ 2,863	71

Respectueusement soumis,  
 (Signé) G. W. Spénard,  
 L. E. Duprene,  
 J. B. L. Gould.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Grenier,  
 Secondé par Mr. J. Lyburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport des  
 Secrétaires-Trésoriers, sur les  
 opérations de la manufac-  
 ture R. Smardon.

Rapport:

Je, soussigné, ayant reçu instruction de Votre Conseil, de visiter la manufacture de chaussures R. Smardon et de faire rapport sur ses opérations, ai l'honneur de vous informer,

Que depuis le premier Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le dit R. Smardon n'a pas rempli les obligations qu'il avait contractées envers ce Conseil, car la moyenne des personnes employées journellement dans sa dite manufacture, durant l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze, a été de cent soixante-et-treize et demie ( $173\frac{1}{2}$ ), et durant l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, la moyenne a été de cent deux.

Mr. Smardon a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, le six de Février courant et sa manufacture est fermée depuis cette date.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) L. Jhs. Désaulniers,  
 Sec. Trés., G. de V.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Pièces, 17 Février 1896.

Rapport:

Messieurs,

En conformité au Règlement concernant mes devoirs comme Electricien, j'ai l'honneur de soumettre à

notre

Rapport de  
 l'Electricien de la Cité.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1896.

notre Honorable Conseil le rapport que je suis tenu de vous faire deux fois l'an, au sujet de l'Éclairage Électrique, en cette Cité.

Le tableau suivant vous fera voir un état détaillé des lumières fournies, des transformateurs et des compteurs posés dans la Cité.

Le tout respectueusement soumis,  
Hôtel de Ville, } (Signé) Arthur Normand,  
Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Février 1896. } Electricien.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. J. Symburner,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 72, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre soixante-et-sept des règlements de ce Conseil, passé le trois Décembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et pour amender le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant les Chemins et Grèves, et aussi pour amender ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LXXII.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre soixante-et-sept des règlements de ce Conseil, passé le trois Décembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et pour amender le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant les Chemins et Grèves, et aussi pour amender ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent unième du Chapitre sept des règlements de ce Conseil et ses divers amendements sont remplacés par la suivante:

101<sup>re</sup> Toutes les rues du Platon, Badaup et Craig, cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. Roch et cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Hart sont sous le contrôle et à la

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 72.

— Chapitre 72 —  
Règlement concernant les Chemins et Grèves amendés.



713

Sundi, le 1<sup>er</sup> Février 1896.

la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'Été, et la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. Roch jusqu'à la rue St. Elizabeth, cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et Bell, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues des Champs et Bonaventure, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Mart et St. Denis, cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Thomas, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Marie, cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champflour, cette partie de la rue Champflour comprise entre la rue St. Marie et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue Julie comprise entre les rues Royale et St. Genevieve, cette partie de la rue Niverville comprise entre les rues Royale et St. Marie, cette partie de la rue St. Genevieve comprise entre les rues Niverville et des Champs, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Notre-Dame et St. Olivier, cette partie de la rue Plaisante comprise entre les rues Royale et St. Olivier, cette partie de la rue Volontaire comprise entre les rues Royale et St. Denis, cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues Niverville et St. George, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Champs et St. George, toutes les rues St. Antoine, Alexandre, St. Joseph et Mart sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'Été, et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue St. Philippe depuis la rue St. George jusqu'au pont voisin de la propriété de Mr. Auguste Héron, la rue St. Anne, la rue René, la rue Bell, cette

partie

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1896.

partie de la rue St. Roch depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St. Philippe, le Chemin St. Marguerite depuis la rue des Forges jusqu'à la terre de J. N. Bureau, Ex. cr., le Chemin depuis le pont du Chemin de Fer sur la rue Le Jeune jusqu'à la borne de la limite de la Cité sur le Chemin des Forges, la côte de la rue St. Roch depuis le Chemin St. Marguerite jusqu'au Chemin des Forges sur le Côteau St. Louis, le Chemin depuis le pied de la côte de la rue Bonaventure jusqu'à la rue Le Jeune sur le Côteau St. Louis, cette partie de la rue Julie depuis la rue St. Thomas jusqu'à la rue St. Maurice, cette partie de la rue St. Maurice depuis la rue Julie jusqu'au pont sur la rivière St. Maurice, le chemin de l'Île St. Christophe entre les deux Ponts, cette partie de la rue St. Charles depuis la rue St. Paul jusqu'à la rue St. François-Xavier, cette partie de la rue St. Paul depuis la rue St. Maurice jusqu'à la rue des Commissaires, cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue Hertel, la rue du Château, cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. Elizabeth jusqu'au pont de pierre voisin de la propriété de Mr. William Carnois sur la dite rue Notre-Dame, la rue Céline, cette partie de la rue St. Prosper depuis la rue Riverville jusqu'à la rue Champflour et cette partie de la rue Champflour depuis la rue St. Prosper jusqu'à la rue St. Marie sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.  
Proposé

Lundi, le 17 Février 1896.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre n<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre n<sup>o</sup> 3, Règlement pour amender le Chapitre soixante des règlements de ce Conseil, passé le quinze Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, intitulé: Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre n<sup>o</sup> 3. —  
Règlement concernant les Cotisations et Taxes amendé.

Chapitre LXXIII.

Règlement pour amender le Chapitre soixante des règlements de ce Conseil, passé le quinze Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, intitulé: Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le proviso suivant est ajouté à la fin de la septième section du règlement par le présent amendé et sera considéré comme en faisant partie:

Pourvu que la bâtisse ou les bâtisses occupées par tel propriétaire ou possesseur de manufactures, fonderie, moulin, fabrique, brasserie ou distillerie quelconque ne soient pas sa propriété, vu que dans ce cas, les engins et autres machines sont considérés comme immeubles et sont déjà taxés comme tels.

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Délégation à Ottawa.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grenier,

Que Son Honneur le Maire et Mr. l'Échevin W. Houlston soient autorisés à se rendre à Ottawa,

pour

Lundi, le 17 Février 1896.

pour représenter ce Conseil à l'assemblée des différentes Corporations du Canada, convoquée par son Honneur le Maire d'Ottawa, dans le but d'étudier le projet de rendre navigable la rivière Ottawa jusqu'aux grands lacs.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Salaires de Mr. L. O. Protter  
fixé à \$50.<sup>00</sup> par mois.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le salaire de Mr. L. O. Protter, Assistant Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, soit fixé à cinquante piastres par mois à partir du premier Mars prochain (1896).  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

J. H. Leduc, Esc., M. D.  
nommé Officier de Santé.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que J. H. Leduc, Esc., M. D. soit nommé Officier de Santé pour cette Cité, en remplacement de E. J. Canneton, Esc., M. D., et cela sans salaire de la part du Conseil de cette dite Cité.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. L. Chevin Grenier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, le quatorzième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-huit, concernant la nomination de l'Avocat de la Corporation, soit amendée.

En Conseil, ce 17 Février 1896.

(Signé) Narcisse Grenier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

Wm. Gould,  
Pro-Maire.

Ajournement.

# Lundi, le 2 Mars 1896.

Assemblée Régulière.  
2 Mars 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le deuxième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Escr.,  
Messieurs les Echevins

- Alep. Baptist,
- P. N. Décoteau,
- L. E. Dupresne,
- W. Grenier,
- Alep. Kouliston,
- C. Lymburner,
- P. Lymburner,
- Chs. Page,
- J. Savard,
- C. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Arthur Rocheleau père.

Requête de Mr. Arthur Rocheleau père, demandant d'être indemnisé pour la perte d'un cheval, sur le fleuve St. Laurent.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. William Morin.

Requête de Mr. William Morin, demandant qu'il lui soit permis de tenir un étal de bouchers dans le Quartier Notre-Dame.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Narcisse Marchand.

Requête de Mr. Narcisse Marchand, demandant que des numéros soient posés aux maisons qui en sont dépourvues.

Référée aux Comités Permanents.

AVIS de poursuite de  
Mr. Ephrem Montour.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis d'une poursuite en dommages, au montant de deux cents piastres, de Messrs. Olivier & Désy, Avocats, de la part de Mr. Ephrem Montour, pour un accident occasionné à son épouse, le vingt-six Janvier dernier, par le mauvais état du trottoir, sur la rue Badaup.

Rapport:

Lundi, le 2 Mars 1896.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	28	50
" " Do. (Entretien)	160	34
" des Chemins,	81	33
" des Marchés,	48	66
" du Feu,	3	75
" de l'Éclairage,	326	65
" de l'Hôtel-de-Ville,	4	13
" de la Police,	254	35
Ponts St. Maurice,	26	88
Rues sous Contrôle,	175	38
Papeterie, Annonces et Impressions,	5	12
D. N. Morrisette, Vente de Terrains,	3	-
Dépenses Contingentes,	71	30
Salaires,	279	15
Divers Comptes,	55	78
	1,524	32

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Présd<sup>t</sup>,  
L. W. Spénard,  
L. E. Dupresne,  
Alex. Baptist.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. C. Lyburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police - Con-  
fiscations sur le Marché aux Denrées.

Sur un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il a opéré des confiscations de grain,

# Lundi, le 2 Mars 1896.

grain, de viandes, de beurre et de farine de sarasin, le vingt-neuf de Février dernier, sur le Marché-aup-Densées.

2<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
N. D. G., 2<sup>e</sup> Emission.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Spénard,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 54 Vict. Chap. 59, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter un montant total n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille piastres, afin de consolider certaines dettes de la dite Corporation et pour d'autres fins mentionnées au dit acte, qu'il soit résolu que:

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de soixante-et-cinq mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année et seront payables en trente-cinq ans du premier de Mai prochain (1896).

2<sup>o</sup> — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de nouvelle dette consolidée, deuxième émission.

3<sup>o</sup> — Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4<sup>o</sup> — Les dites débentures seront datées du premier de Mai mil-huit cent quatre-vingt-seize.

5<sup>o</sup> — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
M. M. F. S. Pourigny et  
J. A. Pessier nommés Avocats  
de la Corporation de  
la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que M. M. F. S. Pourigny et J. A. Pessier soient nommés Avocats conjoints de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en remplacement de L. D. Paquin, Secr.,  
et

Lundi, le 2 Mars 1896.

et que les honoraires des dits avocats de la Corporation soient les suivants: pour les consultations écrites, deux piastres lorsqu'ils n'auront pas la cause, et aucun honoraire lorsqu'ils auront la cause. Dans les causes où la Corporation succombera ou dans lesquelles elle gagnera et qu'elle sera obligée de payer les frais, ils devront charger la moitié de leurs honoraires seulement. Lorsqu'ils assisteront aux séances des Comités ou du Conseil, pour donner leurs opinions verbales, ils ne recevront aucun salaire. Que les causes actuellement pendantes dans lesquelles la Corporation est concernée restent sous la conduite de Mr. L. D. Paquin.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

(5) *M. Décaulniers*  
Secr. Prés.

*R. S. Cooke*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Mars 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Ecri.,

Messieurs les Echevins P. X. Décoteau,

L. E. Dufresne,

R. P. Grant,

N. Grenier,

Alex. Couliston,

C. Symburner,

J. Symburner,

Chs. Page,

J.



Lundi, le 16 Mars 1896.

J. Savard,  
C. W. Spénard.

Requête de  
P. E. Normand, Sec.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de P. E. Normand, Sec., demandant que l'Ar-  
ticle 35 de l'acte électoral de Québec soit mis à exécution.  
Renvoyée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	10	10
" des Chemins,	64	33
" des Marchés,	10	60
" du Feu,	19	86
" de l'Éclairage,	27	81
" de l'Hôtel-de-Ville,	22	18
Rues sous Contrôle,	197	03
Prais Légaux,	15	25
Papeterie et Impressions,	39	—
Débiteure Nouvelle Dette Consolidée,	500	—
Intérêt et Commission,	8	34
	<b>914</b>	<b>50</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Présdt.,  
C. W. Spénard,  
L. C. Dupresne.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. C. Symburner,  
Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.  
Adoptée.

Le

Lundi, le 16 Mars 1896.

Rapport de  
Mr. Joseph Samson,  
Inspecteur d'Engins et  
Bouilloires.

A journement.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Mr. Joseph Samson, Inspecteur d'engins et bouilloires, concernant l'examen qu'il a fait dernièrement des appareils à vapeur des Départements de l'Acqueduc et de l'Éclairage.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*J. Décaulniers*  
Sec.-Trés.

*R. S. Cooke*  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Mars 1896.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le vingt-six de Mars courant, à sept heures et demie du soir, concernant la poursuite de Mr. Ephrem Montour.

(Signé) R. S. Cooke,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
26 Mars 1896.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-sixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire R. S. Cooke, Ecr.,  
Messieurs les Echevins J. N. Décaulniers,  
L. E. Dufresne,  
N. Grenier,

J.

Jeudi, le 26 Mars 1896.

J. B. E. Hould,  
Alex. Houlston,  
J. Symburner,  
Chs. Pagé,  
J. Savard.

Poursuite de  
M<sup>r</sup>. Ephrem Montour.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une  
poursuite de M<sup>r</sup>. Ephrem Montour contre la Corporation  
de cette Cité, pour un accident occasionné à son épouse,  
le vingt-six Janvier dernier, par le mauvais état du trottoir,  
sur la rue Badaup.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Défense à une poursuite  
de M<sup>r</sup>. Ephrem Montour.

Proposé par M<sup>r</sup>. Grenier,  
Secondé par M<sup>r</sup>. J. Symburner,

Que Messieurs P. S. Pourigny et J. A.  
Pessier, Avocats soient chargés de comparaître pour la Corpo-  
ration de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause insti-  
tuée à la Cour Supérieure pour le District des Trois-Ri-  
vières, sous le N<sup>o</sup> 248, dans laquelle Ephrem Montour, Car-  
deur, de la Cité des Trois-Rivières est Demandeur et La  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Défenderesse, que  
les dits P. S. Pourigny et J. A. Pessier soient autorisés de  
défendre à l'action, à prendre tous les procédés nécessaires  
pour protéger la Corporation et à appeler qui de droit en  
garantie.

Adoptée.  
Et la séance est ensuite levée.

M. Desaulniers.  
Sec.-Prés.

Rebois  
Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Mars 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le trentième jour de Mars, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les

Lundi, le 30 Mars 1896.

les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Ecr.,

Messieurs les Echevins F. V. Décoteau,

L. E. Dupresne,

W. Grenier,

J. B. L. Hould,

Alex. Houlston,

J. Symburner,

Chs. Page,

J. Savard,

C. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Sévère Germain, demandant qu'une licence pour tenir une écurie de louage lui soit accordée.

Lue une lettre d'E. D. Boisclair, Ecr., Avocat, réclamant, au nom de Mr. Macaire Dénéchaud, la somme de cent dix piastres, pour un accident qu'il dit lui être arrivé, près de la résidence de Mr. Sévère Dumoulin, au coin des rues St. Joseph et Des Champs.

Lue une lettre de Dame Veuve G. B. R. Dupresne, réclamant la somme de dix piastres, pour dommages causés à sa propriété située sur la rue St. Antoine, par le rouleau à neige de la Corporation.

Demande accordée jusqu'à concurrence de sept piastres.

Lue une lettre de W. L. Duplessis, Ecr., Avocat, réclamant, au nom de Mr. Joseph Cloutier, Hôtelier, la somme de trente piastres, pour dommages causés à son établissement par les eaux de la rue.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les papiers listés suivantes:

Requête de  
Mr. Sévère Germain.

Lettre de  
E. D. Boisclair, Ecr., Avocat.

Lettre de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> G. B. R. Dupresne.

Lettre de  
W. L. Duplessis, Ecr., Avocat.

Rapport du  
Comité des Finances.

Département

Lundi, le 30 Mars 1896.

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	2 55
" des Chemins,		64 50
" " Marchés,		8 24
" du Feu,		38 45
" de l'Éclairage,		140 03
" " l'Hôtel-de-Ville,		48 95
" " la Police,		12 54
Drainage,		11 10
Rues sous Contrôle,		121 11
Papeterie et Impressions,		44 80
Intérêt et Commission,		32 54
Dépenses Contingentes,		14 04
Divers Comptes,		2 01
		<b>630 89</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houliston, Pr<sup>s</sup>dt,

L. N. Spénard,

J. B. L. Hould,

L. E. Dupresne.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Grenier,

Secondé par Mr. J. Lymburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées et des Etaup des Bouchers.

Proposé par Mr. Savard,

Secondé par Mr. Pagé.

Que les loyers des Etaup des bouchers de la grande halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit Marché, qui, le onze Avril prochain, n'auront pas été payés pour la présente année, aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, sur les lieux, samedi, le onze Avril prochain (1896), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain, en la manière

et

Lundi, le 30 Mars 1896.

et aux conditions de l'année dernière.

L'entretien et la réparation des glacières dans les étaux des bouchers, ainsi que les tuyaux qui conduisent la fumée des poêles dans les cheminées du dit Marché, seront à la charge des locataires ou occupants des étaux ou des magasins dans le dit Marché.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Date de l'examen de la liste des électeurs parlementaires.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que conformément aux dispositions de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou correction de la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, Jeudi, le neuvième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Certificat pour transport de Licence de Mr. Louis Morin à Mr. J. E. Godin.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le transport de certificat de Mr. Louis Morin en faveur de Mr. Joseph Edouard Godin, pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Licence d'écurie de louage de Mr. Thomas Chevalier annulée.

Proposé par Mr. Hould,  
Secondé par Mr. Savard,

Attendu que des plaintes ont été formulées contre Mr. Thomas Chevalier charretier, pour ennuivaise conduite et infraction aux règlements de ce Conseil, qu'il soit résolu que la licence accordée au dit Thomas Chevalier, pour tenir une écurie de louage soit annulée, et qu'avis lui en soit donné.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$5,000.00, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,

un

Lundi, le 30 Mars 1896.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à un mois de la date du deux d'Avril prochain, en renouvellement d'une partie d'un autre billet.

Adoptée.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à un mois de la date du deux d'Avril prochain, en renouvellement d'une partie d'un autre billet.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à un mois de la date du deux d'Avril prochain, en renouvellement d'une partie d'un autre billet.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Hould.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai des nouvelles dispositions au Chapitre huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières."

En Conseil, ce 30 Mars 1896.

(Signé) J. B. L. Hould.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Grenier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai des nouvelles dispositions au Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves;" et cela,

concernant

Lundi, le 30 Mars 1896.

concernant le numérotage des maisons en cette cité.

En Conseil, ce 30 Mars 1896.

(Signé) Narcisse Grenier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le neuf d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

(S.) H. Desaulniers.  
Sect. Prés.

R. S. Cooke  
Maire

Assemblée Régulière.  
9 Avril 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

R. S. Cooke, Ecr.,  
P. V. Dicoiteau,  
N. Grenier,  
J. B. L. Coull,  
Alex. Couliston,  
P. Lyburner,  
Chs. Page,  
J. Savard,  
C. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lue une lettre de Mr. C. A. Sylvestre, concernant les machineries de la manufacture R. Smardon & Son.

Référée aux Avocats de la Corporation.

Proposé par Mr. Couliston,

Secondé par Mr. Spénard,

Qu'il soit déclaré par la présente que les débentures au montant de soixante-et-cinq mille piastres,

Lettre de  
Mr. C. A. Sylvestre.

1<sup>ère</sup> Motion  
Objet de l'émission de  
débentures.



129

Jeudi, le 9 Avril 1896.

piastres, émises en vertu d'une résolution de ce Conseil en date du deux de Mars mil huit cent quatre-vingt-seize; L'ont été pour racheter une partie des débentures de L'Acqueduc qui seront payables le premier de Juillet prochain; et ce, en vertu du paragraphe premier de la section première de L'Acte de la Législature de Québec 54 Vict. Chap. 59.

Adoptée.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 74, Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au Règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre 7, Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LXXIV.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre 7, Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. — Le paragraphe suivant sera ajouté à la suite de la section 22 du règlement par le présent amendé et sera considéré comme en faisant partie:

22 a — Toutes maisons situées dans les limites de la Cité devront être numérotées de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord, par les propriétaires d'icelles maisons, les nombres pairs étant posés à la droite et les impairs à la gauche de chaque rue; partout où il y aura des espaces vacants, il sera alloué vingt-cinq pieds pour un numéro.

Sec. 2. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adoptée.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 74.

— Chapitre 74. —  
Règlement concernant  
les Chemins et Grèves amendé.

Jeudi, le 9 Avril 1896.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 5.

— Chapitre 5. —  
Règlement de la Police amendé.

Proposé par Mr. Gould,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 5, Règlement pour amender le Chapitre 8 des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières," soit lu, passé et adopté.

### Chapitre LXXV.

Règlement pour amender le Chapitre 8 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. — La section 25 du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

25 a — Toute personne qui aura ou gardera un chien dans la Cité des Trois-Rivières, devra chaque année le ou avant le trente-et-unième jour de Janvier, le faire enregistrer, numéroter, décrire et licencier pour une année à dater du 1<sup>er</sup> jour du mois de Janvier, dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de la dite Cité; et devra lui faire porter autour du cou un collier auquel sera attaché au moyen d'agrafes métalliques une plaque métallique portant en relief ou marquées dessus les lettres C. P. P. et les chiffres indiquant l'année pour laquelle la taxe a été payée, avec un numéro correspondant avec celui du Registre tenu au Bureau du dit Secrétaire-Trésorier; et le dit propriétaire ou gardien paiera pour cette licence deux piastres par année pour chaque chien.

25 b — Toute personne qui, après le 31 Janvier de chaque année, possèdera ou gardera un chien qui ne sera pas dûment licencié, devra faire enregistrer, numéroter, décrire et licencier le dit chien jusqu'au premier jour du mois de Janvier de l'année alors prochaine, en la manière et sujet aux termes prescrits dans le premier paragraphe.

731

Jeudi, le 9 Avril 1896.

25 c. — Le Chef de Police, à partir du premier jour de Février de chaque année, fera tuer ou détruire tous chiens dans la Cité qui ne seront pas licenciés et munis de collier selon les dispositions précédentes.

Sec. 2. — Toutes les dispositions du Chapitre premier, des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier prochain (1897).

Adopté.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne à la prochaine assemblée du Conseil la continuation de l'examen des dites plaintes.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et

Le Conseil s'ajourne à Vendredi, le dix d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. P. J. Paulmier,  
Sec.-Prés.

R. S. Cooke  
Maire.

Assemblée Régulière.  
10 Avril 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire R. S. Cooke, Esq.,

Messieurs les Echevins     J. V. Décoteau,  
   L. E. Dupresnes,

N.

Vendredi, le 10 Avril 1896.

W. Grenier,  
 Alex. Houlston,  
 J. Symburner,  
 Chs. Pagé,  
 J. Savard,  
 G. W. Spénard.

Lettre de la  
 Malone's Three-Rivers, Hay,  
 Produce and Lumber Coy., Ltd.

1<sup>re</sup> Motion  
 Achat de charbon, pour  
 l'Acqueduc et l'Éclairage.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Lue une lettre de la Malone's Three-Rivers, Hay, Produce  
 and Lumber Coy., Ltd., offrant de fournir à la Corpora-  
 tion de cette Cité, le charbon dont elle aura besoin, pour  
 les bouilloires de l'Acqueduc et de l'Éclairage.

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. J. Symburner,

Que l'offre par écrit de la Malone's  
 Three-Rivers, Hay, Produce and Lumber Coy., Ltd. pour  
 fournir du charbon à la Corporation de cette Cité, au  
 prix de trois piastres et soixante-et-dix centins par tonne  
 de 2240 livres, laquelle vient d'être lue devant ce Conseil,  
 soit acceptée aux conditions suivantes, savoir: le charbon devra  
 être du Old Sidney, frais miné, bien criblé et livré sur  
 demande, dans le courant de l'année mil huit cent quatre-  
 vingt-seize; la pesée de ce charbon devra être faite sous la  
 surveillance de ce Conseil et aux frais des contracteurs.

Adoptée.

Rapport de  
 L. D. Paquin, Sec.,  
 concernant la poursuite  
 de M<sup>r</sup>. Onizime Lambert.

Rapport: Messieurs,

Conformément aux instructions reçues  
 de ce Conseil, j'ai pris et logé entre les mains de L<sup>r</sup> Hon.  
 Secrétaire Provincial une pétition de droit contre le Gouver-  
 nement de la Province de Québec pour recouper de lui  
 le capital et les frais auxquels La Corporation de la Cité  
 de Trois-Rivières avait été condamnée par jugement de la  
 Cour de Circuit pour ce district, dans une cause de  
 Dame Eugénie Bellemare & c<sup>ie</sup>, contre la Corporation  
 de la Cité de Trois-Rivières, pour des dommages résultant  
 de

Vendredi, le 10 Avril 1896.

de la faute ou négligence des employés du dit Gouvernement.

Après délibération, le Secrétaire Provincial m'a informé que, vu le rapport fait en cette affaire par le Procureur Général, le fiat du Lt-Gouverneur demandé par cette pétition ne pouvait être accordé.

Sur information de ma part pour savoir sur quelles raisons était fondé le rapport du Procureur Général, je reçois une lettre de l'Assistant Proc. Genl m'informant que le rapport du Proc. Genl n'est pas motivé, mais que ce dernier s'est appuyé sur la jurisprudence suivie par la Cour Suprême à l'effet que la Couronne n'est pas responsable pour les dommages causés par les actes de ses officiers; toutefois, l'assistant Proc. Genl ajoute que: sans admettre de responsabilité, le Proc. Genl est prêt à recommander le paiement d'une somme de \$50.<sup>00</sup> en cette affaire.

Respectueusement soumis,

(Signé) L. D. Paquin,

Proc. aditern de la Requérante.

2<sup>e</sup> Motion

Offre du Gouvernement, insere  
Onézime Lambert acceptée.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. P. Symburner,

Que la somme de cinquante piastres offerte par le Gouvernement Provincial, en règlement du montant réclamé par la Corporation de cette Cité, dans la cause de Mr. Onézime Lambert contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, soit acceptée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Contestation de Delle Zoé  
Dussureault, insere R. S. mardon

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. P. Symburner,

Que Messieurs P. S. Pourigny, et J. A. Pessier, Avocats, soient chargés de comparaître pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, sous le N<sup>o</sup> 222, dans laquelle Gaspard Rochette est Requérant, Demoiselle Mary Sardon Débitrice-Cédante, G. A. Sylvestre Curateur, La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Colloquée et Demoiselle Zoé Dussureault Contestante, que les dits P. S. Pourigny et J. A. Pessier soient autorisés

autorisés

Vendredi, le 10 Avril 1896.

autorisés de répondre à la contestation de la dite Demoiselle Dussureault, et à prendre tous les procédés nécessaires pour protéger la Corporation, dans cette affaire.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Auvent pour le Marché-  
aup-Denrées.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à acheter de suite les matériaux nécessaires pour la confection d'un auvent sur la façade du Marché-aup-Denrées, en cette Cité, et à commencer le plus tôt possible ce travail à la journée.

Adoptée.

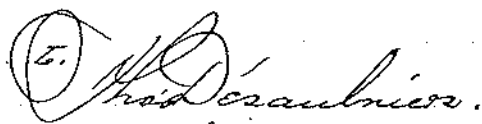
Examen de la liste des  
Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, et continue l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne à la prochaine assemblée du Conseil la continuation de l'examen des dites plaintes.

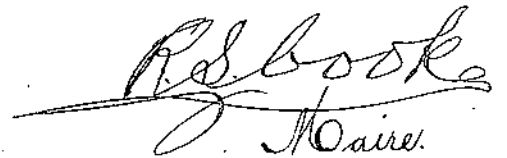
Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et

Le Conseil s'ajourne à Lundi, le treize d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

 J. Desaulniers.

Sec.-Prés.

 R. S. Cooke.  
Maire.

Assemblée Régulière.  
13 Avril 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Sec.,

Messieurs

# Lundi, le 13 Avril 1896.

Messieurs les Echevins L. E. Dupresne,  
 R. F. Grant,  
 W. Grenier,  
 Alex. Houlston,  
 C. Lymburner,  
 J. Lymburner,  
 Chs. Page,  
 J. Savard,  
 C. W. Spénard.

Requête de  
 Mr. Warren Curtis.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Warren Curtis, demandant qu'il lui soit permis de se pourvoir lui-même de l'approvisionnement de l'eau nécessaire à l'exploitation de sa scierie.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de  
 Messrs. John Argall & Sons.

Requête de Messrs. John Argall & Sons, demandant qu'une issue soit pratiquée, pour l'écoulement des eaux qui inondent le terrain sur lequel est bâtie leur manufacture de peintures.

Référéé au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. Adolphe Balcer & al.

Requête de Mr. Adolphe Balcer et autres, demandant que les taxes des Ponts St. Maurice soient réduits.

Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de la  
 Malone's Three Rivers, Hay and Produce and Lumber Coy., Ltd.

Lue une lettre de la Malone's Three Rivers, Hay Produce and Lumber Coy., Ltd., acceptant les conditions pour contrat de charbon contenues dans une résolution adoptée par ce conseil, à cet effet, le dix du courant.

Lettre de  
 Mr. J. B. Lapolice.

Lue une lettre de Mr. Jean Baptiste Lapolice, réclamant la somme de dix piastres, pour dommages causés par l'inondation de la propriété qu'il occupe.

Référéé au Comité des Chemins.

Lettre de  
 Mr. Sévère Bureau.

Lue une lettre de Mr. Sévère Bureau, informant le conseil, qu'il réclamera des dommages, pour un accident qu'il dit lui être arrivé, sur la traverse d'hiver, entre cette cité et la paroisse de St. Angèle de Laval.

Proposé.

Sundi, le 13 Avril 1896.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Vente du Plant Electri-  
 que par soumissions.

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. P. Symburner,

Qu'il soit résolu que ce Conseil vende par soumission son plant pour la lumière électrique consistant en appareils à vapeur et appareils électriques tels que mentionnés et décrits dans la spécification ci-jointe, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Tous les appareils à vapeur et électriques actuellement dans les bâtisses de l'Acqueduc devront être enlevés par l'acquéreur dans les cinq mois qui suivront la date de la vente et installés dans les limites de cette Cité d'une manière convenable et efficace sans discontinuer la lumière des rues et celle des contribuables; et pour garantir l'exécution de ces conditions, l'acquéreur devra faire un dépôt de deux mille piastres entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation.

Le prix de vente du dit plant sera payable deux mille cinq cents piastres par année sans intérêt jusqu'au parfait paiement du dit prix de vente.

La Corporation paiera à l'acquéreur du dit plant, pour l'éclairage des rues de la Cité et de ses propriétés tel qu'il existe actuellement, la somme de quatre mille cinq cents piastres l'an, et dans le cas où la dite Corporation aurait besoin d'un plus grand nombre de lampes pour l'éclairage des rues elle paiera soixante piastres l'an pour chaque lumière arc de la capacité de douze cents chandelles chacune et vingt piastres pour chaque lumière incandescente de la capacité de soixante-et-quatre chandelles chacune; la lumière devra être fournie régulièrement d'une qualité satisfaisante.

L'acquéreur ne pourra exiger des contribuables qui feront usage de la lumière électrique, des prix plus élevés que ceux mentionnés au Tarif suivant:

Cédule.



Sundi, le 13 Avril 1896.

Cédule.

Tarif des taxes de la lumière électrique.

Lorsque l'usage de la lumière électrique sera requise pour des demeures privées, des églises ou des bureaux publics, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 5.00 l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " "	4.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " "	4.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " "	3.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " "	3.00 "

Et ensuite trois piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les magasins il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 6.00 l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " "	5.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " "	5.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " "	4.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " "	4.00 "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " "	3.50 "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " "	3.00 "

Et ensuite trois piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les boutiques de barbiers il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 7.00 l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " "	6.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " "	6.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " "	5.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " "	5.00 "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " "	4.50 "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " "	4.00 "
" " 8 <sup>e</sup> " " " " " "	3.50 "
" " 9 <sup>e</sup> " " " " " "	3.00 "

Et ensuite trois piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les hôtels, les restaurants, les clubs et les moulins à scies, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles.	\$ 7.00 l'an;
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " "	6.50 "
	Pour

# Lundi, le 13 Avril 1896.

Pour la 3 <sup>e</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$ 6.00 l'an;
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " "	5.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " "	5.00 "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " "	4.50 "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " "	4.00 "

Et ensuite quatre piastres pour chaque lampe additionnelle.  
 Les personnes qui feront usage d'électromètre, pour déterminer la quantité de lumière dépensée, paieront pas plus d'un centin pour chaque ampère-heure ou son équivalent.  
 Les soumissionnaires devront mentionner dans leurs soumissions le prix qu'ils exigeront par année pour faire fonctionner par électricité les pompes actuelles de l'Acqueduc qui sont d'une capacité de trois millions de gallons d'eau par vingt-quatre heures.  
 Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Certificats pour Auberges  
 et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Savard,  
 Secondé par Mr. C. Symburner,  
 Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Joseph Bergeron, Joseph Cloutier, Isaac Dufresne, Louis Edmond Dufresne, Adélaide Gauthier, Joseph Edouard Godin, Napoléon Guillemette fils, Joseph Levasseur et Charles Pagé pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur de Messieurs Joseph Bégin fils, Edouard Bourque, Bellemare & Frère, O. Carignan & Fils, Joseph Albert Duplessis & Cie, Joseph Lamothe, Thomas Bournival & Cie, Zéphirin Gauthier, L. O. Ricard, Ls Brunelle & Frère et Napoléon Dufresne, pour leur permettre d'obtenir des licences de Magasins de Liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.  
 Adoptée.

Examen de la liste des  
 Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, et continue l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, et après avoir entendu et jugé toutes les dites plaintes, son Honneur le Maire reprend son siège au Conseil  
 et

Lundi, le 13 Avril 1896.

Rapport du Comité Général, concernant la liste des Electeurs Parlementaires.

et le rapport suivant est lu:

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire rapport, que conformément à la loi Electorale de Québec, il a entendu, à ses séances du neuf, du dix et du treize d'Avril courant, les plaintes par écrit faites et filées entre les mains du secrétaire-Trésorier du dit Conseil contre la liste des électeurs parlementaires pour (1896) mil huit cent quatre-vingt-seize, et après avoir délibéré sur icelles, il recommande:

Que les noms de Messieurs Wilfrid Landry, Joseph Dussault, David Larivière, Auguste Rousseau, Edmond Deroncourt, Alfred Symburner, Oscar Ayotte, Walter H. Kiernan, Adrien Symburner, A. P. A. Cooke, Edouard Cooke, G. A. S. Robitaille, Pierre Joseph Hubert, Joseph Frédéric Léger Hubert, J. A. Duplessis, J. N. Verrette, G. René Barthe, J. B. M. Barthe, Arthur Beaumier, Ernest Dugal, George Huppé, Frank Huppé fils, William Tremblay, Xavier Biron, Sévère Décoteau, Dominique Vallée fils, Edouard Trigou fils, Ludger Bérard, Arthur Bérard, Achille Morrisette, James Gauthier, Wellie Larivière, Philippe Lacroix, Pfefflé Livernoche, Pierre Livernoche, George Roy, Frank Roy, Walter Roy, Fred. Roy, Edouard Bourassa, Herbert Lacroix, Adolphe Goulet, Donat Gauthier, Albert Marchand, Frédéric Pellerin, John Ryan fils, Joseph Beaumier, Romeo Gonneau, Joseph Desmarais, Dominique Didier, Joseph W. Rocheleau, W. P. Adair, Clair Baxter, Arnold Baxter, Alexandre Bureau, J. Alphonse Comeau, George Gariépy, Victor Julien, Frank Peltier, Sévère Laperrière, Phi. Honoré Godin, Joseph Lassonde, Wellie Levasseur, Joseph Napoléon Dupont, Henri Prépanier, Narcisse Bourassa, Louis Morin fils, Johnny Durand, Wellie Michelin, Joseph Courtois, Wellie Perschke, Alexandre St. Pierre, Alfred Dussault, Henri Desilets, Alphonse Gravel, Arthur Larue, Philippe Piquin, Adolphe Desilets, Jules Balcer, Joseph Boudreault, Ernest Komtois, Edouard Duchaine, Joseph Duchaine, Napoléon Duchaine, Napoléon Godin, Rodolphe Vault, Philippe Rocheleau, Arthur Canneton, Alfred Canneton, Edouard Balcer, Joseph Baron, George

Lundi, le 13 Avril 1896.

George Harnois, Zéphirin Harnois, Emile Carignan, Edmour Augé, Charles Bellefeuille, Louis Phi. Bellefeuille, Arthur Bellefeuille, Adolphe Carand, Joseph Moreau, Théophile Kingas, Napoléon Charbonneau fils, Albert Landry, George Bourgeois, Ludger Linctôt et Edouard Rivard, soient entrés sur la dite liste comme fils de propriétaires.

Que les noms de Messieurs Charles Gauthier, C. J. Barnard, Arthur Bettez, W. D. Fishers, P. V. Poupin, J. M. Willis, John Houlston, R. P. Blair, Ulric Grondines, Alexandre Turgeon, Constant Poupin, Athanase Poussier, Charles Biron, George Larivière, Israël Dubé, Irène Lacourse, Alexandre Pelletier, Arthur Augé, George Thivierge, Arthur Spénard, Pierre Alexandre Robitaille, George Massicotte, Maxime Lajoie, Amédée Carpentier, Alfred Pinsonnault, Prefflé Morrissette, Omer Poirier, Adéard Bernier, Alex. Hélie, William Janvier, Honoré Robert fils, Ferdinand Deslauriers, Emile Turcotte, Réal Gauthier, Arthur Piché, William Pappé, Pélésphore Panneton, François Xavier Vermette, Eugène Enond fils, Joseph McDonald, Joseph Bourassa, Joseph Marcouiller, Arthur Dubuchon, Honoré Lacombe, Olivier Bellemare, Eugène Lamothé, Joseph O'Dowd, Joseph Lajoie, Pierre Soucy, Pierre Plamondon, George Delage, Ephrem Abran, Hercule Abran, Arthur Ringuette, Onésime Bellemare, Edouard Marchand, Louis Germain, Alphée Bossé, Dionis Blais, Zéphirin Sacroix, Richard Argall, Alphonse Bouchard, Prefflé Bouchard, Barthélémy Bouchard, Louis Boulard, Auguste Cadorette, Joseph Champoux fils, Joseph Octave Pleau, Arthur Savard, Ernest Boyce, Théophile Ricard, Zéphir Gauthier, Gilbert Champagne, William Champagne, Zéphirin Mongrain, Anthime Sirot, William Paquin, Hercule Chandonnet, Théophile Lacerte, George Boulard, Alphonse Lapolice, Joseph Ricard, Charles Grant, William Grant, Thomas Parent, Edouard Rodin père, Dan. Malone, Sévère Lacerte, Henri Hamelin, Henri Bisson, Arthur Prépanier, Abp. Lapolice, J. B. Lapolice, Louis Michaud, Johnny Luy, Joseph Luy, Pierre Luy,  
Joseph

Lundi, le 13 Avril 1896.

Joseph Germain, Alexandre Ross, Aldoric Boisvert, John Philippe Gill, Philippe Giroux, Norbert Panneton, Joseph Vanasse, Arthur Baillargeon, Joseph Baillargeon, Joseph Beaudry, Joseph Perron, Joseph Boisclair fils, Elzéar Grégoire, Noé Perusse, Arthur Perusse, Ludger Perreau, Ferdinand Bettez, Johnny Plamondon, David Sioui, Fred. Argall, Mrs. Argall, Alexandre Ricard, Arthur Godin, Joseph Godin, Alfred Mayrand, Hector Robert, Olivier Dupont, Augustin Abban, Alfred Laliberté, Prudent Laflamme, Joseph Simard, William Garon, Alfred Gauthier, James Gauthier, Edouard Bernier, L. H. McKenzie, Joseph Kolin, Joseph Lemieux, Philippe Sarasin, Zoël Lacroix, F. X. Giroux, Adolphe Hélinas, Charles St. Pierre, Patrick Powers, Jeffrey Olivier, George Léfrancois, Pierre St. Pierre, Alphonse Vallières, Willie Brodeur, J. W. Hudon, Olivier Ouel, Adolphe Plouffe, Louis George Godin, Zoël Cadorette, Michel Cadorette, Arthur Fontaines. Alfred Aubry et Ovide Karl soient entrés sur la dite liste comme ayant un revenu de trois cents piastres l'an.

Que les noms de Sa Grandeur Mgr. L. P. Laflèche, et des Révérends Messieurs L. S. Rheault, F. X. Cloutier, J. P. Béland, Léon Lamotte, E. A. Béland, E. Dequise, Louis Laflèche, C. Leblanc, H. Baril, C. Beaudet, Léon Arcand, A. Moreau, A. Landry, O. Lacroix, Arthur Dusablon, Aug. Papin, Jos. Caron, F. X. E. Dussault, H. O. Larue et H. Phibodeau soient entrés sur la dite liste comme prêtres.

Que les noms des Révérends Messieurs J. A. A. M. D'Orléans, Jos. Chs. Pothier, Etienne Lessard, L. Philippe Pelletier, Roméo Courteau, Joseph Morin, Jos. Wil. Hémond, Philémon Roy, Léopold Brunelle, Elzéar Pouliot, Joseph St. Pierre, Joseph Lévesque, Edouard Dumas, Joseph Richot, Alfred Vallée et Maxime Gagnon soient entrés sur la liste comme instituteurs.

Que les noms de Messieurs Raphaël Pelletier, Joseph Lerois, Frank Dargis, Zéphirin Chaine et Jeffrey A. Rousseau soient entrés comme propriétaires sur la dite liste.

Que le nom d'Alfred St. Pierre soit entré  
sur

Lundi, le 13 Avril 1896.

sur la dite liste comme locataire.

Que le nom de J. E. Lymburner soit entré comme voiturier au lieu de forgeron sur la dite liste.

Que les noms de Messieurs François Deslauriers, Léandre Langeron, W. S. Burgess, L. J. Bélanger, Johnny Mongeau, Alexandre Damani, Arthur Dupresne, Robert Darby, Clément Eon, Noël Soupin, Vineberg, C. E. Dorais et Eugène Brunelle soient retranchés de la dite liste, et que toutes les autres plaintes contre la dite liste soient rejetées.

(Signé) R. S. Cooke,  
Président.

3<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité  
Général adopté.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté et que les noms de Messieurs Wilfrid Landry, Joseph Dussault, David Larivière, Auguste Rousseau, Edmond Demoncourt, Alfred Lymburner, Oscar Arquette, Walter H. Kiernan, Adrien Lymburner, H. P. A. Cooke, Edouard Cooke, G. A. S. Robitaille, Pierre Joseph Hubert, Joseph Frédéric Léger Hubert, J. A. Duplessis, J. W. Verrette, G. René Barthe, J. B. W. Barthe, Arthur Beaumier, Ernest Dugal, George Kuppé, Frank Kuppé fils, William Penaman, Xavier Biron, Sévère Décoteau, Dominique Vallée fils, Edouard Prigon fils, Ludger Bérard, Arthur Bérard, Achille Morrisette, James Gauthier, Wellie Larivière, Philippe Lacroix, Préflé Livernoche, Pierre Livernoche, George Roy, Frank Roy, Walter Roy, Fred. Roy, Edouard Bourassa, Robert Lacroix, Adolphe Boulet, Donat Gauthier, Albert Marchand, Frédéric Pellerin, John Ryan fils, Joseph Beaumier, Roméo Gonneau, Joseph Desmarais, Dominique Didier, Joseph W. Rocheleau, W. F. Adair, Clair Baxter, Arnold Baxter, Alexandre Bureau, J. Alphonse Comeau, George Kariépy, Victor Julien, Frank Peltier, Sévère Laperrière, Phi. Honoré Godin, Joseph Lassonde, Wellie Levasseur, Joseph Napoléon Dupont, Henri Prépanier, Narcisse Bourassa, Louis Morin fils, Johnny Durand, Wellie Michelins,  
Joseph

743

Sundi, le 13 Avril 1896.

Joseph Courtois, Wellie Fenschke, Alexandre St. Pierre, Alfred  
Dussault, Henri Desilets, Alphonse Gravel, Arthur Larue,  
Philippe Pâquin, Adolphe Desilets, Jules Balcer, Joseph Boudreault,  
Ernest Comtois, Edouard Duchaine, Joseph Duchaine, Napoléon  
Duchaine, Napoléon Godin, Rodolphe Kault, Philippe Rocheleau,  
Arthur Panneton, Alfred Panneton, Edouard Balcer, Joseph Baron,  
George Harnois, Zéphirin Harnois, Emile Carignan, Edmour Ougé,  
Charles Bellefeuille, Louis Phi. Bellefeuille, Arthur Bellefeuille,  
Adolphe Carand, Joseph Moreau, Théophile Singras, Napoléon  
Charbonneau fils, Charles Gauthier, K. J. Barnard, Arthur Bettez,  
W. D. Fisher, P. X. Poupin, J. W. Willis, John Houlston, R. P. Blair,  
Ulric Srondines, Alexandre Purgeon, Constant Poupin, Athanase  
Couscier, Charles Biron, George Larivière, Israël Dubé, Iréné  
Lacourse, Alexandre Pelletier, Arthur Ougé, George Phivierge,  
Arthur Spénard, Pierre Alexandre Robitaille, George Massicotte,  
Maxime Lajoie, Amédée Carpentier, Alfred Pinsonnault,  
George Bourgeois, Pufflé Morrissette, Omer Poirier, Adélard  
Bernier, Alp. Hélie, William Janvier, Honoré Robert fils,  
Ferdinand Deslauriers, Emile Pucotte, Réal Gauthier, Arthur  
Piché, William Papp, Péléphore Panneton, François Xavier Vermette,  
Eugène Emond fils, Joseph McDonald, Joseph Bourassa, Joseph  
Marcouiller, Arthur Dubuchon, Honoré Lacombe, Olivier Bellemare,  
Eugène Lamotte, Joseph O'Dowd, Joseph Lajoie, Pierre Souci, Pierre  
Plamondon, George Delège, Ephrem Aban, Hercule Aban, Arthur  
Ringuette, Onézime Bellemarre, Edouard Marchand, Louis Germain,  
Alphée Bossé, Dionis Blais, Zéphirin Lacroix, Richard Argall,  
Alphonse Bouchard, Pufflé Bouchard, Barthélémy Bouchard, Louis  
Boulard, Auguste Calorette, Joseph Champoux fils, Joseph Octave  
Pleau, Arthur Savard, Ernest Boyce, Théophile Ricard, Zéphir  
Gauthier, Gilbert Champagne, William Champagne, Zéphirin Mongrain, Anthime Siros,  
William Pâquin, Hercule Chandonnet, Théophile Lacerte, George Boulard,  
Alphonse Lapolice, Joseph Ricard, Charles Grant, William Grant,  
Thomas Parent, Edouard Godin père, Dan. Malone, Sévère Lacerte,  
Henri Gamelin, Henri Bisson, Arthur Prépanier, Alp. Lapolice,  
J. B. Lapolice, Louis Michaud, Johnny Guy, Joseph Guy, Pierre Guy,  
Joseph

Lundi, le 13 Avril 1896.

Joseph Germain, Alexandre Ross, Uldois Boisvert, John Philippe  
 Hill, Philippe Giroux, Norbert Panneton, Joseph Vanasse, Arthur  
 Baillargeon, Joseph Baillargeon, Joseph Beaudry, Joseph Beiron,  
 Joseph Boisclair fils, Elzéar Grégoire, Noël Perusse, Arthur Perusse,  
 Ludger Perreau, Ferdinand Pettey, Johnny Ramondou, David  
 Rivier, Fred. Argall, Phs. Argall, Alexandre Ricard, Arthur  
 Godin, Joseph Godin, Alfred Mayrand, Hector Robert, Olivier  
 Dupont, Augustin Abran, Alfred Laliberte, Prudent Laflamme,  
 Joseph Simard, William Larson, Alfred Gauthier, James Gauthier,  
 Edouard Bernier, H.W. McKenzie, Joseph Godin, Joseph Lemieux,  
 Philippe Larasin, Joël Lacroix, P.V. Giroux, Adolphe Gélinas,  
 Phs. St. Pierre, Patrick Powers, Jeffrey Olivier, George Séfrançois,  
 Pierre St. Pierre, Alphonse Vallières, Wellie Brodeur, J. A. Hudson,  
 Olivier Ouel, Adolphe Plouffe, Louis George Godin, Noël Cadrette,  
 Michel Cadrette, Arthur Fontaine, La Grandeur. Mgrs. L. P.  
 Lafliche, Révérends Messieurs L. J. Rheault, P. N. Cloutier,  
 J. B. Béland, Léon Lamotte, E. A. Béland, E. Dequise, Louis  
 Lafliche, B. Lellanc, H. Baril, G. Beaudet, Léon Arcand, A. Moreau,  
 A. Landry, O. Lacroix, Arthur Dusablon, Aug. Sapin, Jos. Caron,  
 P. V. E. Dussault, W. O. Larue, H. Phibodeau, J. A. A. M. D'Odé  
 D'Orsonniers, Jos. Phs. Pothier, Etienne Lessard, L. Phi. Pelletier,  
 Roméo Courteau, Joseph Morin, Jos. Wil. Ménard, Philémon  
 Roy, Léopold Brunelle, Elzéar Pouliot, Joseph St. Pierre,  
 Joseph Lévêque, Edouard Damas, Joseph Ritchot, Alfred  
 Vallée, Maxime Gagnon et Messieurs Raphaël Pelletier,  
 Joseph Lewis, Frank Dargis, Géphirin Chainé, Alfred St. Pierre,  
 J. E. Lyburner, Albert Landry, Jeffrey A. Rousseau, Alfred Aubry,  
 Ludger Linctôt, Ovide Carl et Edouard Rivard. soient entrés  
 sur la dite liste; et que les noms de Messieurs François  
 Deslauriers, Léandre Langevin, W. S. Burgess, L. G. Bélanger,  
 Johnny Mongeau, Alexandre Dumani, Arthur Dupresne,  
 Robert Darby, Clément Son, Noël Poupin, Vineberg, O. E.  
 Dorais et Eugène Brunelle soient retranchés de la dite  
 liste.

Que toutes les autres plaintes faites contre  
 la



Lundi, le 13 Avril 1896.

la dite liste à part des changements ci-dessus soient rejetées.  
Adoptées.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

*(S.) H. Desaulniers*  
Sec. Prés.

*R. Blosse*  
Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 15 Avril 1896.

Au  
Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le seize d'Avril courant, à sept heures et demie du soir, pour affaires concernant la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

(Signé) R. S. Cooke,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
16 Avril 1896.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le seizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Pré.,  
Messieurs les Echevins L. E. Dufresne,  
R. F. Grant,  
W. Grenier,  
J. B. L. Gould,  
A. Houlston,

P.

Jeudi, le 16 Avril 1896.

J. Lyburner,  
Chs. Pagé,  
J. Savard,  
C. N. Spénard.

1<sup>re</sup> Motion

Vente de la propriété de la  
Cie du Gaz des Trois-Ri-  
vières.

Proposé par Mr. Couliston,

Secondé par Mr. Dupresne,

Que Messieurs les Echevins C. N. Spénard,  
Chs. Pagé et Narcisse Grenier soient autorisés d'assister à  
la vente de la propriété de la Compagnie du Gaz des  
Trois-Rivières par le Shérif, le dix-huit du courant, et  
d'enchérir par l'entremise du Secrétaire-Trésorier de ce  
Conseil, jusqu'au montant qu'ils croiront raisonnable  
dans l'intérêt du dit Conseil.

Adoptées.

Et la séance est ensuite levée.

(S. Couliston)  
Sec. Prés.

R. S. Cooke  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Avril 1896.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le vingt d'Avril courant, à sept heures et  
demie du soir, concernant la vente des immeubles de  
la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

(Signé) R. S. Cooke,  
Maire.

a

747

Lundi, le 20 Avril 1896.

Assemblée Spéciale  
20 Avril 1896.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Esq.,  
Messieurs les Echevins N. Grenier,  
Alep. Couliston,  
P. Lymburner,  
Chs. Pagé,  
J. Savard,  
C. W. Spénard.

Proposé par Mr. P. Lymburner,  
Secondé par Mr. Savard,

Attendu que par une résolution de ce Conseil en date du seize Avril courant, Messieurs les Echevins C. W. Spénard, Charles Pagé et Narcisse Grenier ont été autorisés d'assister à la vente par le Shérif de la propriété de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, le dit huit du courant, et d'enchérir par l'entremise du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil jusqu'au montant qu'ils croiraient raisonnable dans l'intérêt du dit Conseil.

Attendu que suivant l'autorisation ci-dessus, le dit Secrétaire-Trésorier a, lors de la dite vente, enchéri jus qu'au montant de quatre mille neuf cents piastres, et que la dite propriété a été adjugée à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Qu'il soit résolu que ce Conseil ratifie par la présente l'achat de la dite propriété par le dit Secrétaire-Trésorier pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et d'en payer le prix suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

Et

1<sup>ère</sup> Motion  
Achat de la propriété de  
la Cie du Gaz des Trois-  
Rivières.

Lundi, le 27 Avril 1896.

Et la séance est ensuite levée.

*J. B. L. Gould*  
Sec. Prés.

*R. B. Cooke*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
27 Avril 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire J. B. L. Gould,

Messieurs les Echevins  
 Alf. Baptist,  
 A. V. Décoteau,  
 L. E. Dupresne,  
 R. F. Grant,  
 W. Grenier,  
 Alex. Houlston,  
 P. Lymburner,  
 Chs. Page,  
 J. Savard,  
 C. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. B. Normand et al.

Requête de Dame Veuve J. B. Normand et autre, demandant que le nom de la rue Modeste soit changé en celui de rue Cathédrale.

Requête de  
Mr. L. P. Hamel.

Requête de Mr. L. P. Hamel, demandant que la lumière électrique lui soit fournie pour sa boutique de barbier, au même prix que pour les magasins.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. J. O. Lacasse.

Requête de Mr. J. O. Lacasse, demandant une réduction des taux de l'éclairage électrique pour sa boutique de barbier.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête

Lundi, le 27 Avril 1896.

Requête de Messrs. Beauchemin & Duchemin.

Requête de Messrs. Beauchemin & Duchemin, demandant que le montant qui leur est chargé, pour taxes municipales, soit déduit de leur compte, ou qu'ils ne font plus d'affaires, depuis le trente-et-un Décembre dernier.

Accordées.

Lettre de Mme Vve P. X. Mesnard.

Lue une lettre de Dame Veuve P. X. Mesnard, réclamant une indemnité, pour dommages causés à sa propriété située sur le Chemin S<sup>te</sup> Marguerite, par la rupture d'un canal d'égouts.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de Mr. Joseph Péron.

Lue une lettre de Mr. Joseph Péron, demandant de faire disparaître les boutiques de mégissiers qui existent sur la rue S<sup>te</sup> Geneviève.

Le Chef de Police est prié de faire exécuter les règlements.

Lettre de Mr. L. P. Pottier.

Lue une lettre de Mr. L. P. Pottier, se plaignant de la conduite de certains membres du Corps de Police.

Lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, accompagnant deux résolutions adoptées par la dite Chambre, concernant les lignes de bateaux entre cette Cité et les paroisses de la rive sud du Fleuve S<sup>te</sup> Laurent.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances. — N<sup>o</sup> 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	163	27
" des Chemins,		85	53
" " Marchés,		75	02
" du Feu,		11	79
" de l' Eclairage,		267	56
" " l' Hôtel de Ville,		87	02
	A Reporter	690	19

Lundi, le 27 Avril 1896.

	Report	690 19
Département de la Police,		259 75
" " " Communes,		4 -
Drainage,		35 48
Ponts St. Maurice,		55 65
Rues sous Contrôle,		442 57
Possé Ruelle St. Paul, sous Contrôle,		10 -
Papeterie et Impressions,		2 25
Billets Payables,		15,000 -
Intérêt et Commissions,		84 63
Dépenses Contingentes,		3 25
Salaires,		295 82
Divers Comptes,		124 57
		17,008 16

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houlston, Préd.  
 L. E. Dupresne,  
 Alex. Baptist,  
 L. W. Spénard,  
 J. B. L. Gould.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N. B. —

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	2 -
" des Chemins,	53 45
" " Marchés,	19 70
" du Feu,	2 25
" de l'Eclairage,	26 37
" " L'Hotel-de-Ville,	1 70
Rues sous Contrôle,	46 -
Papeterie et Impressions,	- 50
A Reporter	181 97

Lundi, le 2<sup>e</sup> Avril 1896.

	Report	\$ 181	97
Débitures de l'Acqueduc,		1,946	66
Intérêt et Commissions,		193	20
Dépenses Contingentes,		25	25
Divers Comptes,		5	25
		\$ 2,352	33

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houlston, Préd<sup>t</sup>,  
 L. O. Dupresne,  
 Alex. Baptist,  
 G. W. Spénard,  
 J. B. L. Kould.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Grant,  
 Secondé par Mr. Pagé,

Que les rapports numéros un et deux  
 du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un  
 avis qui lui a été signifié, informant le Conseil que P. C.  
 Normand, Escr. présentera à l'Hon<sup>ble</sup> Juge de la Cour Supérieure  
 pour le District des Trois-Rivières, une requête demandant  
 que la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité soit  
 révisée.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Grenier,  
 Secondé par Mr. Spénard,

Que Messieurs P. S. Pourigny et J. C. Pessier  
 Avocats soient chargés de comparaître pour la Corporation de  
 la Cité des Trois-Rivières, dans une cause à la Cour Supé-  
 rieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Pélés-  
 phore Ousibe Normand, Escr. de la Cité des Trois-Rivières est Requi-  
 rant et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Intimée.

Adoptée.

Proposé

Révision de la liste des Elec-  
 teurs Parlementaires, par l'Hon<sup>ble</sup>  
 Juge de la Cour Supérieure.

Lundi, le 27 Avril 1896.

3<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Magasins  
de Liqueurs.

Proposé par Mr. Savard,  
Secondé par Mr. Spénard,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Uldoric Carignan, Antoine Guertin, Edward & Pière et Durand & Précourt, pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Mr. Edouard Manseau  
remplacé par Mr. Eugène  
Charretier, comme membre  
du Corps de Police.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Savard,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit chargé de donner avis à Mr. Edouard Manseau, membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, que ses services ne seront plus requis comme tel, après trente jours de la date du premier Mai prochain (1896), et cela, en vertu de la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trente-et-un Janvier dernier (1896), concernant l'engagement des employés du dit Conseil, et que Mr. Eugène Charretier soit nommé au lieu et place du dit Edouard Manseau, avec le même salaire et aux mêmes conditions, à partir du premier Juin prochain (1896).

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Exemption des Paup de  
l'Eau à Mr. Warren Curtis.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant,

Que les conclusions de la requête de Mr. Warren Curtis présentée à ce Conseil le treize Avril courant soient accordées.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Mr. Baptist,	Mr. Mr. Décoteau,
Dufresne,	Grenier,
Grant,	Symburner, P.
Houliston,	Savard.
Pagé,	
Spénard,	

Oris



Lundi, le 27 Avril 1896.

Avis de motion de  
Mr. l'Echevin Dupresne.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la résolution passée par le dit Conseil, à sa séance du treize d'Avril courant, concernant les certificats pour licences d'Auberges et de Magasins de Liqueurs, soit amendée, en substituant le nom de Mr. Emile Panneton à celui de Mr. Isaac Dupresne.

En Conseil, ce 27 Avril 1896.

(Signé) L. E. Dupresne.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*E. Th. Décaubin*  
Sec.-Prés.

*M. G. G. G.*  
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Mai 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Esq.,
- Messieurs les Echevins P. N. Décoteau,
- L. E. Dupresne,
- R. A. Grant,
- N. Grenier,
- Alex. Houliston,
- P. Lyburner,
- Chs. Page,
- J. Savard,
- C. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 4 Mai 1896.

Requête de  
Mr. Achille Lévesque & al.

Requête de Mr. Achille Lévesque et autres, demandant au Conseil, d'empêcher l'établissement d'un réservoir à l'huile de charbon, près de leurs propriétés, dans le Quartier St. Louis.

Requête de  
Mr. Philippe Gouin & al.

Requête de Mr. Philippe Gouin et autres, demandant que la taxe annuelle imposée aux laitiers soit élevée à la somme de dix piastres.

Requête de  
Mr. Hercule Hamelin.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Hercule Hamelin, demandant qu'un subside lui soit accordé, pour la tenue d'une ligne de bateau à vapeur, entre cette Cité et Nicolet.

Requête du  
Capt. Chs. Bourgeois.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête du Capitaine Charles Bourgeois, demandant que les tarifs des charges des bateaux traversiers entre Trois-Rivières et la rive Sud du Fleuve St. Laurent soient amendés.

Requête de  
Messrs. Ls. Brunelle & Frère & al.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Messrs. Ls. Brunelle & Frère et autres, demandant que le Conseil mette en opération les usines à gaz dont il vient de faire l'acquisition.

Requête de  
Mr. George Pratte & al.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. George Pratte et autres, demandant qu'une taxe annuelle d'une piastre par vache soit imposée aux laitiers, en exemptant toutefois de la dite taxe une des vaches en leur possession.

Lettre de  
Jos. G. Harnois, Esc., Avocat.

Référée aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Joseph G. Harnois, Esc., Avocat, informant le Conseil qu'il a reçu instruction d'un contribuable de cette Cité, de prendre les procédures nécessaires pour faire annuler la résolution adoptée par ce Conseil, le vingt-sept d'Avril dernier, accordant la requête de Mr. Warren Curtis.

Lettre de la  
Chambre de Commerce de  
Trois-Rivières.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, demandant la réduction des taux de péage des Ponts St. Maurice.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport:

Lundi, le 4 Mai 1896.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	161	84
" des Chemins,		63	12
" " Marchés,		45	16
" du Feu,		11	64
" de l'Eclairage,		238	45
" " L'Hotel-de-Ville,		2	45
" " la Police,		258	35
Ponts St <sup>e</sup> Maurice,		28	50
Rues sous Contrôle,		51	68
Papeterie et Impressions,		113	95
Intérêt et Commission,		512	50
Dépenses Contingentes,		384	12
Salaires,		240	82
Divers Comptes,		305	26
	\$	2,478	44

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Présdt.,  
E. N. Spénard,  
L. E. Dupresne.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Contestation de The Shoe  
Wire & Rope Co. par M. Spénard.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Spénard,  
Que Messieurs F. S. Pourignz et J. O. Pessier soient chargés de comparaître pour la Corporation de la Cité des

Lundi, le 4 Mai 1896.

des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, sous le No. 315, dans laquelle The Shoe Wire Grip Company, Limited, est Demanderesse et C. A. Sylvestre es-qualité & al. Défendeurs, que les dits F. S. Pourigny et J. A. Pessier soient autorisés à prendre tous les procédés nécessaires pour protéger la Corporation dans cette affaire.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre The Royal  
Electric Co., en appel.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat, soit autorisé à interjeter appel devant la Cour du Banc de la Reine, juridiction d'appel, du jugement final rendu par la Cour Supérieure, dans et pour le District des Trois-Rivières, en date du vingt-trois Avril dernier (1896), dans la cause portant le No. 549, dans laquelle La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Demanderesse et The Royal Electric Company Défenderesse.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Nom de la rue Modeste changé  
en celui de rue de la Cathédrale.

Proposé par Mr. J. Lymburner,  
Secondé par Mr. Grenier,

Que la requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. B. Normand & al., présentée à la dernière séance de ce Conseil, demandant que le nom de la rue Modeste soit changé en celui de rue de la Cathédrale soit accordée.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Auberge, en  
faveur de Mr. Emile  
Panneton.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Savard,

Que la résolution concernant les demandes de certificats, pour obtention de licences d'auberges et de marchands de liqueurs, passée par ce Conseil, à sa séance du treize Avril dernier (1896), soit amendée, en remplaçant le nom de Mr. Isaïe Dupresne par celui de Mr. Emile Panneton, attendu que ce dernier a acheté l'établissement de Mr. Isaïe Dupresne.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 4 Mai 1896.

6<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Magasin  
de Liqueurs et Hôtel de Tem-  
pérance.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
secondé par Mr. Grenier,

Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. L. P. Cormier, pour lui permettre d'obtenir une licence  
de Magasin de Liqueurs, et celle en faveur de Mr. Alfred Picard,  
pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hôtel de Tempérance  
soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Echevin Grenier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerais que la résolution passée à la dernière  
séance du dit Conseil, accordant les conclusions de la requête  
de Mr. Warren Curtis, soit rappelée et annulée.

En Conseil, ce 4 Mai 1896.

(Signé) Narcisse Grenier.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le sept  
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Trés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Mai 1896.

Et une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le septième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire. R. S. Cooke, Secr.,
- Messieurs les Echevins P. N. Décoteau,
- W. Grenier,
- J. B. L. Would,
- Alex. Coulston,
- P. Lyburner,
- Chs. Page,

J.

Jeudi, le 7 Mai 1896.

J. Savard,  
C. W. Spénard.

Requête de  
Mr. C. Bellemare & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. C. Bellemare et autres, demandant que la rue Volontaire soit élargie vis-à-vis la propriété de Mr. Elie Boucher.

Requête de  
Mr. C. De Blois, M. D.

Référée au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. C. De Blois, M. D., demandant que le tuyau de service de l'Acqueduc, à sa maison située au coin des rue St. Joseph et Deschamps, soit remplacé par un autre de plus fortes dimensions.

1<sup>ère</sup> Motion  
Exemption des taxes de l'Eau  
à Mr. Warren Curtis annulée.

Proposé par Mr. Grenier,  
secondé par Mr. Gould,  
Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du vingt-sept Avril dernier, accordant les conclusions de la requête de Mr. Warren Curtis, concernant une exemption des taxes de l'eau, pour son établissement, en cette Cité, soit par la présente rappelée et annulée.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Tarif spécial des Taxes de  
l'Eau à Mr. Warren Curtis.

Proposé par Mr. J. Lyburner,  
secondé par Mr. Décoteau,  
Que la taxe de l'Eau pour l'établissement de Mr. Warren Curtis, sur le Chemin des Chenaux, en cette Cité, soit fixée à la somme de cent trente-deux piastres par année, pourvu que le dit Warren Curtis ne fasse pas usage de l'eau de l'Acqueduc pour le dit établissement.

Adjournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

*[Signature]*  
Maire.

Sec.-Prés.

759

# Lundi, le 18 Mai 1896.

Assemblée Régulière.  
18 Mai 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Esq.,  
Messieurs les Echevins J. N. Décoteau,  
L. E. Dupresne,  
W. Grenier,  
Alex. Kouliston,  
J. Lymburner,  
Chs. Page,  
G. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Denis Béliveau.

Requête de Mr. Denis Béliveau, demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit continuée jusqu'à sa résidence sur la rue St. Geneviève.

Lettre de  
Messrs. Olivier & Désy, Avocats.

Lue une lettre de Messrs. Olivier & Désy, Avocats, informant le Conseil, qu'ils ont reçu instruction de "The International Button-Hole Sewing Machine Coy.", de réclamer certaines machines qui ont été saisies dans la faillite R. Smardon.

Lettre de  
Mr. G. D. Hébert.

Lue une lettre de Mr. G. D. Hébert, se plaignant que les bicyclistes gênent la circulation des piétons, sur les trottoirs, en cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Répt.)	52	30
" des Chemins,		38	85
" " Marchés,		209	84
" du Feu,		8	95
A Reporter		309	94

Quindi, le 18 Mai 1896.

	Report	\$	
Département de l'Éclairage,		309	94
" " l'Hôtel-de-Ville,		86	02
" " la Santé,		18	60
" " Communes,		2	—
Ponts S <sup>ts</sup> Maurice,		61	28
Rues sous Contrôle,		5	75
Assurances des Propriétés de la Corporation,		111	25
Papeterie et Impressions,		37	50
Billets Payables,		124	40
Intérêt et Commission,		5,000	—
Dépenses Contingentes,		8,635	85
Salaires,		177	86
		25	—
		<b>14,595</b>	<b>45</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houliston, Pr<sup>s</sup>dt,  
L. E. Dufresne,  
G. W. Spénard.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Surintendant du Feu.

Rapport:  
Messieurs,

Je, soussigné, Surintendant du  
Feu, crois devoir vous informer que, plusieurs bornes-fontaines,  
en cette Cité, sont en mauvais ordre, et que, pour la sûreté des  
propriétés, en cas d'incendie, il serait nécessaire que des réparations  
soient faites, le plus tôt possible, aux dites bornes-fontaines.

Humblement soumis,

(Signé) Louis Hamel,  
Surintendant du Feu.

Trois-Pièces, 18 Mai 1896.

Proposé



Lundi, le 18 Mai 1896.

2<sup>e</sup> Motion  
Désistement à la vente de  
meubles, in re R. Smeardon & son.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. J. Symburner,

Que les machines et articles énumérés dans  
la liste ci-annexée soient distraits de la vente à être faite  
par le Shérif, le vingt-trois Mai courant, de la pro-  
priété R. Smeardon & son, et qu'un désistement soit produit  
à cet effet entre les mains du Shérif, par les Avocats de  
la Corporation.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Confiscation du dépôt de  
\$1,000.00, en garantie, de Mr.  
J. O. Gagnon, dans l'affaire  
des abattoirs.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Grenier,

Attendu que Mr. J. O. Gagnon ne s'est  
pas conformé à la deuxième condition de la section première  
du règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre 69, Règle-  
ment pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-  
Rivières à voter et octroyer à J. O. Gagnon ou à ses  
représentants, pour l'établissement d'abattoirs et autres  
industries connexes telles que tanneries, manufactures de  
savon &c., en cette Cité, une aide ou bonus au  
montant de cent mille piastres et à émettre des débentures  
pour cet objet, aussi une étendue de terrain de deux cents  
arpents à être prise dans la partie non concédée de la  
Commune, et de plus à accorder au dit J. O. Gagnon ou  
à ses représentants une exemption de taxes municipales pen-  
dant trente-cinq ans sur le dit établissement.

Qu'en conséquence, tous les droits et  
privileges accordés au dit J. O. Gagnon en vertu du dit ré-  
glement, soient considérés comme nuls et sans effet, et  
que la somme de mille piastres déposée par le dit J. O.  
Gagnon au crédit du Maire de la Cité des Trois-Ri-  
vières, au bureau de la Banque du Peuple à Montréal,  
comme gage de sa bonne foi soit confisquée et acquise  
à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 18 Mai 1896.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de la manufacture  
R. Smardon & Son, par  
le Shérif.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Grenier,

Que son Honneur le Maire et Mr.  
le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soient autorisés d'as-  
sister à la vente de la manufacture R. Smardon & Son par  
le Shérif de la Cité des Trois-Rivières et d'encherir jus-  
qu'au montant de la réclamation de la Corporation  
de cette Cité.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier  
de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

E. P. Desaulniers,  
Sec.-Trés.

R. S. Cooke  
Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Juin 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le premier jour de Juin, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

son Honneur le Maire R. S. Cooke, Esq.,

Messieurs les Echevins F. X. Décoteau,

L. C. Dupresne,

R. P. Grant,

V. Grenier,

J. B. L. Gould,

Alex. Houlston,

P. Lymburner,

Chs. Page.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. George Verrette.

Requête de Mr. George Verrette, demandant  
qu'il lui soit permis de continuer l'exercice de son  
métier de mégissier, dans sa cour, sur la rue Ste Geneviève.

Lue

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1896.

Lettre de  
Mr. Jos. Godin & Fils.

Une lettre de Messrs. Jos. Godin & Fils, concernant le patronage des achats de la Corporation.

Lettre de  
Mr. Thomas Chevalier.

Une lettre de Mr. Thomas Chevalier, demandant une enquête concernant la plainte portée contre lui, par Mr. le Constable Louis Simard.

Accordée sur division de cinq pour et trois contre, savoir:

- |                  |               |
|------------------|---------------|
| Pour:            | Contre:       |
| Mr. M. Décoteau, | Mr. M. Hould, |
| Dufresne,        | Houliston,    |
| Grant,           | Page,         |
| Grenier,         |               |
| Symburner, P.    |               |

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	9 -
" " Do.	(Ent. & Répt.)	181 84
" des Chemins,		190 55
" " Marchés,		48 66
" du Feu,		2 65
" de l'Éclairage,		321 56
" " l'Hôtel-de-Ville,		3 10
" " la Police,		331 30
" " " Communes,		29 -
" " " Santé,		- 25
Ponts St. Maurice,		29 40
Rues sous Contrôle,		33 -
Carré Champlain,		25 -
Carré Le Platon,		4 -
Assurances des Propriétés de la Corporation,		65 -
Papeterie et Impressions,		2 -
Or Reporter		1,276 31

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1896.

	Report	1,276	31
Intérêt et Commission,		23	75
Dépenses Contingentes,		33	04
Salaires,		270	82
Divers Comptes,		666	43
		<b>2,240</b>	<b>68</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Kouliston, Présdt.,  
 J. B. L. Hould,  
 L. E. Dupresne.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 secondé par Mr. Grant,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Electricien de la Cité.

Sur un rapport de l'Electricien de la Cité, concernant certains articles dont il dit avoir besoin, pour le Département de l'Eclairage.

Référé au Comité de l'Eclairage.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Mr. Isaac Gauthier nommé gardien de la Commune.

Proposé par Mr. Décoteau,  
 secondé par Mr. Grant,  
 Que Mr. Isaac Gauthier soit nommé gardien de la Commune et de l'Enclos Public, en cette Cité, en remplacement de Mr. Johnny Bertrand, avec un salaire de vingt piastres par mois, durant la saison du pâturage des animaux seulement, le Conseil se réservant le droit de mettre fin au présent engagement, en tout temps, lorsqu'il le jugera à propos.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
 Opposition pour conserver, in re R. Smardon & Son.

Proposé par Mr. Hould,  
 secondé par Mr. Dupresne,  
 Que Messieurs F. S. Pourigny et J. A. Pessier, Avocats de ce Conseil, soient autorisés à files une opposition afin de conserver, sur le produit de

765

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1896.

de la vente qui a été faite le vingt-trois de Mai dernier (1896), par le Shérif de ce District, dans une cause à la Cour Supérieure portant le numéro deux cent vingt-deux, dans laquelle Gaspard Rochette est Requéant, R. Smardon & son Débiteur Cédants et C. A. Sylvestre Curateur, pour la somme de vingt mille piastres, étant le montant d'obligation due par les dits R. Smardon & son qui ne se sont pas conformés aux conditions du Règlement Chapitre 27, passé par ce Conseil, le dix-neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Siboire Piché, pour lui permettre d'obtenir une licence de Magasin de Liqueurs, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Elie Boucher à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain sur la rue Volontaire pour l'élargissement de la dite rue, et cela, au prix de cent vingt-cinq piastres, suivant acte passé par P. O. Guillet, Ecr., N.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

*(Signature)*  
Maire.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Magasin  
de Liqueurs.

5<sup>e</sup> Motion  
Acte de vente par Mr. Elie  
Boucher à la Corporation  
des Trois-Rivières.

Ajournement.

Lundi, le 15 Juin 1896.

Assemblée Régulière.  
15 Juin 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke, Esq.,

Messieurs les Echevins F. V. Décoteau,

L. S. Dupresne,

R. P. Grant,

W. Grenier,

Alex. Houliston,

J. Lyburner,

Chs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. P. B. Vanasse.

Requête de Mr. P. B. Vanasse, Percepteur de Douane, demandant de faire cesser les désordres qui ont lieu, pendant les soirs d'été, dans le Carré St Platon.

Requête de  
Mr. Thomas Chevalier.

Requête de Mr. Thomas Chevalier, demandant qu'il lui soit permis de tenir une écurie de louage, en attendant l'issue de l'enquête qui doit avoir lieu à son sujet.

Lettre de la  
Bell Telephone Coy.

Une lettre de la Bell Telephone Coy., informant le Conseil, qu'elle a l'intention de placer de nouveaux poteaux dans diverses rues de cette Cité, et demandant que la Corporation charge un de ses Officiers de surveiller et localiser la pose des dits poteaux.

Demande accordée. L'ouvrage devra se faire sous la direction du Comité des Chemins et du Surintendant.

Proposé par Mr. Houliston,

Secondé par Mr. Dupresne,

Attendu qu'il n'y a pas de quorum du Comité des Finances pour approuver les comptes et le rapport qui doivent être présentés à la présente assemblée,

1<sup>ère</sup> Motion  
Mr. l'Echevin Grenier  
autorisé à approuver les  
comptes.

# Lundi, le 15 Juin 1896.

assemblées, que Mr. l'Échevin Grenier soit autorisé à approuver les dits comptes et le dit rapport.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	16	02
" " Do. (Ent. & Répt.)	85	74
" des Chemins,	863	11
" " Marchés,	14	16
" du Feu,	29	46
" de l'Éclairage,	92	73
" " l'Hôtel-de-Ville,	36	25
" " la Police,	21	62
" " " Santé,	-	50
" " " Communes,	13	88
Drainage,	57	40
Ponts St. Maurice,	26	06
Rues sous Contrôle,	19	-
Carré Champlain,	3	01
Carré St. Platon,	2	25
Vente de Terrain,	442	28
Frais Sépau,	25	30
Papeterie et Impressions,	6	75
Intérêt et Commission,	25	-
Dépenses Contingentes,	9,980	73
Divers Comptes,	3,808	29
	<b>15,569</b>	<b>54</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Houliston, Présid.,  
L. E. Dufresne,  
Narcisse Grenier.

Proposé

Lundi, le 15 Juin 1896.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Comité des  
Finances adopté.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Décoteau,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de poursuite de  
Mr. Louis Marineau.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite en dommages, au montant de deux cent cinquante piastres, de Jos. G. Carnois, Ecr., Avocat, de la part de Mr. Louis Marineau, pour un accident qu'il dit avoir été occasionné à son enfant, par une excavation dans la rue Bonaventure, le neuf de Juin courant.

Référé aux Comités Permanents.

Avis de poursuite de  
Mr. François Lacombe.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite en dommages, au montant de cent quatre-vingt-dix-neuf piastres, de L. D. Piquin, Ecr., Avocat, de la part de Mr. François Lacombe, pour un accident occasionné à son épouse, le trente de Mai dernier, par le mauvais état du trottoir, sur la rue Hertel.

Référé aux Comités Permanents.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Décoteau.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil, le vingt de Janvier dernier (1896), pour nommer les Comités Permanents, soit amendée, en transférant le nom de Mr. l'Échevin Baptist du Comité des Finances au Comité du Feu et celui de Mr. l'Échevin Grenier du Comité du Feu au Comité des Finances.

En Conseil, ce 15 Juin 1896.

(Signé) F. N. Décoteau.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf de Juin courant, à quatre heures de l'après-midi.

Ch. Décoteau

Sec.-Trés.

R. B. O. R.  
Maire.

Ajournement.



169

# Lundi, le 29 Juin 1896.

Assemblée Régulière.  
29 Juin 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. J. Cooke,  
Messieurs les Echevins L. E. Dupresne,  
R. J. Grant,  
W. Grenier,  
J. B. L. Gould,  
Alep. Couliston,  
J. Lyburner,  
Chs. Pagé,  
J. Savard,  
L. N. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Sont lues une lettre de Sa Grandeur Mgr. L. P. La Pléche, demandant au Conseil de ne pas augmenter le nombre des licences d'Auberges.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	176 34
" des Chemins,	128 81
" " Marchés,	54 92
" du Feu,	9 64
" de l'Eclairage,	301 97
" de l'Hôtel-de-Ville,	24 63
" " la Police,	303 35
" " " Santé,	50
" " " Communes,	74 68
A Reporter	1077 84

Lettre de  
S. G. Mgr. L. P. La Pléche.

Rapport du  
Comité des Finances.

Lundi, le 29 juin 1896.

Drainage,  
Ponts, St. Maurice,  
Carré Champlain,  
Carré Le Platon,  
Intérêt et Commission,  
Salaires,  
Divers Comptes,

Report	1,077	84
	275	50
	40	-
	25	-
	10	50
	300	-
	270	82
	26	-
	2,025	66

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Houliston, Présdt.,  
L. E. Dufresne,  
Narcisse Grenier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le rapport du Comité des  
Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents amendée.

Proposé par Mr. Spénard,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que la résolution proposée par Mr.  
l'Échevin Décoteau, secondée par Mr. l'Échevin Dufresne,  
passée à une séance de ce Conseil en date du vingt Janvier  
de l'année courante, concernant la formation des Comités  
Permanents du dit Conseil, soit amendée, en remplaçant  
le nom de Mr. l'Échevin Baptist par celui de Mr. l'Éche-  
vin Grenier comme membre du Comité des Finances et en  
remplaçant le nom de Mr. l'Échevin Grenier par celui  
de Mr. l'Échevin Baptist comme membre du Comité  
du Feu.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant  
de \$13,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la  
Banque de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Spénard,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé

1771

Lundi, le 29 Juin 1896.

autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec un billet promissoire au montant de treize mille piastres, à trois mois de cette date, pour le rachat de la balance des débentures de l'Aqueduc et l'achat des propriétés R. Sardon et de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

Adoptées.

Poursuite de  
Mr. François Lacombe.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite de Mr. François Lacombe contre la Corporation de cette Cité, pour un accident occasionné à son épouse, le trente de Mai dernier, par le mauvais état du trottoir, sur la rue Hertel.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize de Juillet prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Th. Desaulniers,  
Sec. Trés.

R. S. Cooke,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 30 Juin 1896.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le deux de Juillet prochain (1896), à quatre heures de l'après-midi; concernant licence d'aubergiste.

(Signé) R. S. Cooke,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
2 Juillet 1896.

Advenant quatre heures de l'après-midi, Jeudi, le deux de Juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, les membres présents étaient: Son Honneur le Maire R. S. Cooke et Messieurs les Echevins M. Décoteau, Abt. Houlston, C. Lyburner, P. Lyburner, Chs. Pagé et J. Savard.

Th. Desaulniers,  
Sec. - Trésorier.

Lundi, le 13 juillet 1896.

Assemblée Régulière.  
13 juillet 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. J. Cooke,  
Messieurs les Echevins J. E. Dufresne,  
W. Grenier,  
J. B. E. Gould,  
Alex. Kouliston,  
J. Symburner,  
Chs. Page,  
J. Savard,  
G. W. Spénard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
l'Association Agricole du  
District des Trois-Rivières.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'aux terrains de cette association.

Requête de  
Mr. Joseph Sabriche.

Référée au Comité de l'Aqueduc.  
Requête de Mr. Joseph Sabriche, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue de la Cathédrale, et que des trottoirs neufs soient faits dans la rue St<sup>e</sup> Julie.

Lettre de  
Mr. Thomas Chevalier.

Référée au Comité du Drainage.  
Que une lettre de Mr. Thomas Chevalier, demandant que l'enquête qui doit être tenue à son sujet, ait lieu le plus tôt possible.

Rapport du  
1<sup>er</sup> Ingénieur de l'Aqueduc  
et de l'Eclairage.

Rapport:

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous informer que, les réparations que je vous ai déjà demandées, pour le tuyau à vapeur et les bouilloires du Dépt. de l'Eclairage sont devenues

Lundi, le 13 juillet 1896.

devenues de nécessité urgente, et que tout retard pourrait entraîner de graves inconvénients, et pourrait être la cause de l'arrêt forcé de l'Éclairage.

Respectueusement soumis,

(Signé) Chs. St. Pierre,

N<sup>o</sup> Ingénieur de l'Acqueduc et de l'Éclairage.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Spénard,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil

soit autorisé de donner avis à Mr. L. E. Prottier Assistant Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et à Mr. Onézime Duval, Messager et huissier de la dite Corporation que leurs services ne seront plus requis comme tels, après trente jours de la date du quatorze de juillet courant (1896), et cela, en vertu de la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trente-et-un Janvier dernier (1896), concernant l'engagement des employés du dit Conseil, et que Mr. L. E. Prottier soit remplacé par Mr. J. Octave Pleau et Mr. Onézime Duval par Mr. Joseph Fleury, avec les mêmes salaires et aux mêmes conditions, à partir du quatorze Août prochain (1896).

Adoptées sur division de six pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Mr. Dupresne,

Grenier,

Hould,

Houliston,

Pagé,

Spénard,

Contre:

Mr. Mr. Symburner, P.

Savard.

1<sup>ère</sup> Motion

Mr. L. E. Prottier remplacé par Mr. J. Octave Pleau, comme Assistant Secrétaire-Trésorier, et Mr. Onézime Duval remplacé par Mr. Joseph Fleury, comme Messager et huissier.

2<sup>ème</sup> Motion

Mr. Michel Cadorette remplacé par Mr. Alphonse Brénette, comme membre du Corps de Police.

Proposé par Mr. Spénard,

Secondé par Mr. Pagé,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil

soit chargé de donner avis à Mr. Michel Cadorette, membre

membre

Lundi, le 13 juillet 1896.

membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, que ses services ne seront plus requis comme tel, après trente jours de la date du quatorze de juillet courant, et cela, en vertu de la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trente-et-un Janvier dernier (1896), concernant l'engagement des employés du dit Conseil, et que Mr. Alphonse Frénette soit nommé au lieu et place du dit Michel Cadorette, avec le même salaire et aux mêmes conditions, à partir du quatorze d'Août prochain (1896).

Adoptée sur division de six pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Mr. Dupresne,

Grenier,

Hould,

Houliston,

Page,

Spénard,

Contre:

Mr. Mr. Symburner, P.

Savard.

3<sup>e</sup> Motion

Destitution de Mr. Arthur Normand, comme Electricien de la Cité.

Proposé par Mr. Page,

Secondé par Mr. Houliston,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit chargé de donner avis à Mr. Arthur Normand, Electricien de cette Cité, que ses services ne seront plus requis comme tel, après trente jours de la date du quatorze de juillet courant, et cela, en vertu de la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trente-et-un Janvier dernier (1896), concernant l'engagement des employés du dit Conseil.

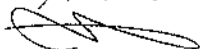
Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

E. H. Désaulniers.

Sec. Prés.



R. S. S. K.  
Maire.

# Lundi, le 27 juillet 1896.

Assemblée Régulière.  
27 juillet 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire J. B. G. WOULD,  
 Messieurs les Echevins. Alf. Baptist,  
 P. V. Décoteau,  
 L. E. Dupresne,  
 R. F. Grant,  
 W. Grenier,  
 J. Lymburner,  
 Chs. Pagès,  
 J. Savard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Téléphore Dugré.

Requête de Mr. Téléphore Dugré, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans la partie sud-Est de la rue Hertel.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. N. E. Gajoie & al.

Requête de Mr. N. E. Gajoie et autres, demandant qu'un nouveau système soit adopté, pour avertir les contribuables, lors des arrêts de l'Acqueduc.

Accordées.

Requête de  
Messrs. Durand & Précourt.

Requête de Messrs. Durand & Précourt, demandant une réduction de taxes.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Adrien Lacombe.

Requête de Mr. Adrien Lacombe, demandant au Conseil de lui concéder un certain terrain situé au coin des rues Royale et Bureau.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 27 juillet 1896.

Département de l' Aqueduc, (Construction)	19 19
" " Do. (Ent. & Répt.)	7 03
" des Chemins,	89 85
" " Marchés,	14 38
" du Fleuve,	96 94
" de l' Eclairage,	158 34
" de l' Hôtel-de-Ville,	235 54
" " la Commune,	26 45
Drainage,	1,230 71
Ponts St. Maurice,	30 09
Rues sous Contrôle,	- 75
Carré Champlain,	2 75
Carré Le Platon,	2 05
Carré La Pesse,	70 46
Assurances des Propriétés de la Corporation,	85 50
Intérêt et Commission,	2,194 45
Débitures de l' Aqueduc,	40,000 -
Taxes Municipales,	1 50
Dépenses Contingentes,	12 90
Divers Comptes,	40 20
	44,319 11

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Gould,  
 L. E. Dupresne,  
 Narcisse Grenier.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N<sup>o</sup> 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	17 35
" " Do. (Ent. & Répt.)	184 59
" des Chemins,	246 26
A Reporter	448 20



277

Lundi, le 27 juillet 1896.

	Report	448 20
Département des Marchés,		48 66
"    du Feu,		5 -
"    de l'Éclairage,		310 83
"    à l'Hostel-de-Ville,		30 01
"    " la Police,		259 35
"    " " Commune,		22 25
Drainages,		299 13
Ponts St. Maurice,		25 -
Carrié Champlain,		105 -
Carrié La Pousse,		34 67
Assurances des Propriétés de la Corporation,		32 25
Débitures de l'Aqueduc,		9000 -
Intérêt et Commission,		282 47
Frais Légaux,		32 85
Salaires,		270 82
Dépenses Contingentes,		2 20
Divers Comptes,		390 29
		\$11,598 98

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. B. L. Gould,  
 L. S. Dupresne,  
 Narcisse Grenier.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Grant,  
 Secondé par Mr. Pagé,

Que les rapports numéros un et deux  
 du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptés.

Rapport du  
 Secrétaire - Trésorier.

Rapport:  
 Messieurs,

J'ai l'honneur de vous  
 soumettre un état détaillé des recettes et des dépenses  
 de la Cité, pour les six mois écoulés le 30 Juin  
 dernier, sur lequel j'attire respectueusement votre attention.

Votre

Lundi, le 24 juillet 1896.

Votre dévoué serviteur,  
(Signé) L. Phs. Désaulniers,  
Sec.-Prés.

2<sup>e</sup> Motion  
Tiers-saisie contre Mr.  
L. E. Pottier.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, Mr. L. P. Désaulniers, soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Dame Solomée Pottier, Veuve de feu Joseph Gervais, Demanderesse et Louis Ernest Pottier, Défendeur, savoir: La Corporation de la Cité des Trois-Rivières ne doit rien au dit L. E. Pottier.

Adoptées.

Avis de motion de  
Mr. L. Schévin/Grenier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la section quatrième du Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grièves", soit amendée en changeant le nom de Place La Pousse en celui de Barré Saint Philippe.

En Conseil, ce 24 juillet 1896.

(Signé) Narcisse Grenier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

J. H. Froude

Ajournement.

L. P. Désaulniers,  
Sec.-Prés.

Pro-Maire

# Lundi, le 3 Août 1896.

Assemblée Régulière.  
3 Août 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- |                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Son Honneur le Maire   | R. S. Cooke,    |
| Messieurs les Echevins | J. N. Décoteau, |
|                        | L. E. Dufresne, |
|                        | W. Grenier,     |
|                        | Alex. Houlston, |
|                        | J. Symburner,   |
|                        | Chs. Pagé,      |
|                        | J. Savard.      |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Narcisse Marchand

Requête de Mr. Narcisse Marchand et autres, demandant que la rue Des Champs soit prolongée depuis la rue St. Pierre jusqu'à la rue Notre-Dame.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Edouard Lacroix.

Requête de Mr. Edouard Lacroix, demandant que la taxe sur loyer, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze, soit déduite du compte de Demoiselle Délia Lacroix, où qu'elle n'était pas alors locataire.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Napoléon Levasseur.

Requête de Mr. Napoléon Levasseur, demandant que le montant des dépenses occasionnées à la Corporation, par le transport de sa maison, ne soit pas exigé de lui.

Requête de  
Mr. Auguste Parent.

Requête de Mr. Auguste Parent, demandant que la taxe sur boutique, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze, soit déduite de son compte.

Accordée.  
Référéé aux Comités Permanents.

Requête.

Lundi, le 3 Août 1896.

Requête de Mr. J. Ernest Houde.

Requête de Mr. J. Ernest Houde, demandant qu'il lui soit accordé une licence d'hôtel, dans le cas où le Conseil augmenterait le nombre des licences.

Lettre de Mr. Jos. A. Frigon.

Que une lettre de Mr. Jos. A. Frigon, concernant le prolongement de la rue Du Platon.

Lettre de S. B. Mgr. L. P. La Pléche.

Référé aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Sa Grandeur Mgr. L. P. La Pléche, concernant l'octroi des licences d'hôtels, en cette Cité.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement, Chapitre 76.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 76, Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grièves" soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 76. —  
Règlement concernant les Chemins et Grièves, amendé.

Chapitre LXXVI.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grièves."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois Rivières, comme suit:

Sec. 1. — La section quatrième du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

"4. — Le terrain public, situé entre les rues Notre-Dame, du Fleuve et La Pousse dans le Quartier St. Philippe, et portant le N<sup>o</sup> 587 du cadastre officiel d'enregistrement pour la Cité des Trois Rivières est connu sous le nom de Carré St. Philippe."

Sec. 2. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 3 Août 1896.

2<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Auberges, en  
faveur de Mr. George Théo-  
phile Dupresne.

Proposé par Mr. Grenier,  
Secondé par Mr. J. Symburner,

Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. George Théophile Dupresne, pour lui permettre d'obtenir  
une licence d'aubergiste soit lue et examinée et que le dit  
certificat soit confirmé.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept  
d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desautours.  
Sec.-Prés.

R. S. Cooke  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 11 Août 1896.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Mercredi, le douze d'Août courant, à sept heures et  
demie du soir, concernant le plan de l'éclairage  
électrique et pour affaires ordinaires.

(Signé) R. S. Cooke,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
12 Août 1896.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le douze  
d'Août mil huit cent quatre-vingt-seize, il n'y a pas eu  
d'assemblée du Conseil, les membres présents étaient: Son  
Honneur le Maire, R. S. Cooke et Messieurs les Echevins  
P. N. Décoteau, G. S. Dupresne, R. F. Grant, W. Grenier, J. B. L.  
Hould, Alex. Houlston, J. Symburner, Chs. Cagé et J. Savard.

E. Desautours,  
Sec.-Trésorier.

# Lundi, le 17 Août 1896.

Assemblée Régulière.  
17 Août 1896.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire R. J. Cooke,
- Messieurs les Echevins L. O. Dupresne,
- R. F. Grant,
- W. Grenier,
- Alex. Houliston,
- J. Lymburner,
- J. Savard.

Requête de  
Mr. Aimé Houle, père.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Aimé Houle, père, demandant que le montant de la taxe sur boutique de deuxième classe, pour l'année courante, soit déduite de son compte, vu qu'il ne tient pas boutique.

Requête de  
Mr. Harry Buckley.

Référé aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Harry Buckley, demandant au Conseil, d'intervenir auprès de la Compagnie de Chemin de Fer Pacifique Canadien, pour qu'une issue soit faite vis-à-vis son restaurant.

Requête de  
Mr. Lazare Durocher.

Requête de Mr. Lazare Durocher, demandant la pose des tuyaux du Drainage, dans la rue St. Denis, depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue Plaisante.

Lettre de  
Mr. Fortunat Pournier.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. Fortunat Pournier, réclamant la somme de quinze piastres, pour dommages à lui causés, le douze du courant, pendant l'arrosage des rues sous contrôle.

Lettre de  
Mr. Honoré Robert, fils.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. Honoré Robert, fils, informant le Conseil que, le Chef de Police a été chercher

Lundi, le 17<sup>e</sup> Août 1896.

un cheval chez lui, sans autorisation.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. P. Guay.

Une lettre de Mr. J. P. Guay, concernant le  
plant de l'Éclairage Électrique de la Cité  
des Trois-Rivières.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les payer-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	295 01
" " Do. (Ent. & Répt.)	6 17
" des Chemins,	263 21
" du Feu,	4 -
" de l' Éclairage,	42 11
" " L' Hôtel-de-Ville,	134 78
" " la Police,	14 58
Drainage,	183 71
Rues sous Contrôle,	34 99
Carré Champlain,	- 15
Carré Le Platon,	4 50
Carré St. Philippe,	33 02
Assurances des Propriétés de la Corporation,	32 50
Papeterie et Impressions,	2 -
Papes Municipales,	1 50
Dépenses Contingentes,	19 95
Salaires,	16 66
Divers Comptes,	2 66
	<b>1,124 50</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Pr<sup>s</sup>  
L. E. Dupresne,  
Narcisse Grenier.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1896.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Savard,  
secondé par Mr. Grant,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport d'un Comité Spécial, sur enquête in re Thomas Chevalier et S. Simard.

Rapport:

Le Conseil de ce Cité ayant, le trente Mars dernier (1896), sur plainte de Mr. S. Simard, homme de police, annulé la licence de Mr. Thomas Chevalier pour tenir une écurie de louage en cette Cité, et, le premier Juin mil huit cent quatre-vingt-seize, sur demande du dit Chevalier qui prétendait avoir été traité injustement dans cette affaire, accordé une enquête qui a été tenue devant les soussignés, membres du dit Conseil, le sept du présent mois, à huit heures du soir, lesquels font le rapport suivant:

Après avoir entendu les témoins des parties intéressées, qui avaient été régulièrement assignés, Votre Comité est d'opinion que Mr. S. Simard était justifiable d'avoir fait la plainte ci-haut mentionnée, car il a été prouvé que le dit Simard remplissait bien son devoir d'homme de police et que le dit Chevalier était en faute.

Cependant Votre Comité croit que Mr. Chevalier a été suffisamment puni par le fait que sa licence a été annulée depuis le trente Mars dernier; et que s'il reconnaît ses torts et promettrait de faire mieux, à l'avenir, sa licence devrait lui être donnée de nouveau.

Respectueusement soumis,

(Signé) Narcisse Grenier,  
Jérémie Savard,  
J. Lyburner.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Août 1896.

Proposé par Mr. Grenier,  
secondé par Mr. J. Lyburner,

Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vende à Messieurs J. B. Prégeau et E.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente du Plant Electrique à M. M. J. B. Prégeau et E. A. Lacroix.



Sundi, le 17 Août 1896.

E. A. Lacroix son plant de lumière électrique consistant en appareils à vapeur et appareils électriques mentionnés et décrits dans la cédule ci-jointe, pour le prix et somme de huit mille piastres, avec le privilège exclusif d'éclairer au moyen de l'électricité les rues et les places publiques de cette Cité, ainsi que les bâtisses de la dite Corporation, aux conditions suivantes, savoir: -

1°. Les dits Prégeau et Lacroix devront, dans l'espace de quatre mois de la date de la présente résolution, introduire et installer dans les limites de la Cité des Trois-Rivières un ou des pouvoirs moteurs électriques de la capacité d'au moins six cents chevaux pour l'éclairage des rues et des bâtisses de la dite Cité et pour des fins d'industrie, et les tenir continuellement en opération durant le terme de leur contrat.

2°. Les dits Prégeau et Lacroix auront le droit de créer, entretenir et étendre dans les limites de la Cité les installations nécessaires pour fournir l'éclairage électrique ou la force motrice électrique aussi bien à la Corporation qu'aux particuliers, industries ou établissements quelconques; et ce privilège ne sera accordé à aucune autre personne, compagnie ou corporation, à moins que ce ne soit pour leur usage privé; et les terrains, usines, installations et matériel ainsi affectés seront exempts de taxes municipales (taxe de l'eau exceptés), pour une période de vingt années consécutives de la date de la présente résolution.

3°. Le prix de l'éclairage électrique pour les particuliers ne dépassera pas le prix mentionné au Tableau annexé à la présente.

4°. Le prix de l'éclairage électrique pour les rues, les places publiques et les édifices de la Corporation, au moyen de soixante-dix lumières arc de la capacité de douze cents chandelles chacune, de treize lumières incandescentes de la capacité de soixante-quatre chandelles chacune, et de deux cent cinquante lumières incandescentes de la capacité de

seize

Sundi, le 1<sup>er</sup> Août 1896.

seize chandelles chacune, sera de cinq mille piastres par année; et lorsque la Corporation aura besoin d'un plus grand nombre de lumières, elle paiera cinquante piastres l'an pour chaque lumière au de la capacité de douze cents chandelles, et l'installation de ces lumières sera faite aux frais des propriétaires du plant.

5°. Les dits Prégeau et Lacroix devront commencer d'une manière sérieuse les travaux pour les services d'éclairage et de force motrice électrique pour cette Cité dans les trente jours de la date de la présente résolution, et terminer les dits travaux dans l'espace de quatre mois à compter de la date de la dite résolution.

6°. Les emplacements des lampes et des poteaux du service électrique, la hauteur des poteaux ainsi que la manière d'assujétir les lampes au moyen de consoles placées à une altitude convenable sur les dits poteaux, seront soumis à l'approbation de la dite Corporation.

7°. Les dits Prégeau et Lacroix devront, lorsque requis par la Corporation, changer les lampes et poteaux de place au gré et aux frais de la dite Corporation, pourvu que la distance entre l'emplacement existant et l'emplacement proposé de toute lampe ou poteau qu'il serait question de déplacer et transporter n'excède pas sept cent cinquante pieds, et à la condition expresse que les dits Prégeau et Lacroix ne pourront porter en compte et charger à la dite Corporation pour ces frais plus que la dépense réelle et dûment certifiée qui aura été encourue.

8°. Les dits Prégeau et Lacroix devront planter leurs poteaux et accomplir tous leurs travaux sous la surveillance du Conseil de la Cité des Trois-Rivières et de manière à ne point endommager les rues, trottoirs ou arbres d'ornement de la ville et seront tenus, après l'accomplissement de leurs travaux, de laisser les rues et trottoirs dans l'état où ils les auront trouvés.

9°. Le prix de vente du dit plant sera payable par les dits Prégeau et Lacroix comme suit, savoir:—deux mille

piastres

5787

# Lundi, le 17 Août 1896.

piastres par année durant quatre années consécutives en à compte du prix annuel que paiera la Corporation pour son éclairage.

10°. Les dits Prégeau et Lacroix devront dans les conditions arrêtées aux articles précédents pour une période de vingt ans à compter de la date de la présente résolution, fournir, créer et entretenir, à leurs risques et dépens et à la satisfaction de la dite Corporation, les services d'éclairage et de force motrice électriques ci-haut mentionnés, et si en aucun temps, pour une raison quelconque, sauf le cas de force majeure, ils cessaient de fournir les services d'éclairage et de force motrice électriques ci-haut mentionnés, la Corporation pourra et aura le droit de prendre possession des pouvoirs, usines et matériel servant à les fournir et de les utiliser et exploiter pour les fins qui la concernent jusqu'au moment où les dits Prégeau et Lacroix ou leurs représentants seront en position d'en reprendre l'exploitation et de fournir les dits services d'éclairage et de force motrice; et les dépenses faites en tel cas par la dite Corporation seront à la charge des dits Prégeau et Lacroix ou de leurs représentants; de plus, si les dits Prégeau et Lacroix restaient six mois sans faire eux-mêmes l'exploitation des dits pouvoirs et usines, tous les privilèges et avantages à eux accordés par la présente, sans aucune exception, cesseront à compter de l'expiration du dit terme de six mois et seront éteints à toujours, sans aucune mise en demeure.

11°. Lorsque pour une raison ou pour une autre, sauf le cas de force majeure, les lampes des rues ou quelque une d'elles n'éclaireront pas durant le temps que les dits Prégeau et Lacroix seront obligés de fournir la lumière, une réduction proportionnée au prix payé par la Corporation pour ces lumières sera faite lors du paiement annuel des cinq mille piastres.

12°. La dite Corporation laissera les engins, bouilloires et accessoires servant actuellement à fournir la lumière électrique, tels qu'ils sont dans ses bâtisses et prêts à servir à l'exploitation du matériel d'éclairage que posséderont les

Sundi, le 17<sup>th</sup> Août 1896.

les dits Prégeau et Lacroix ou leurs représentants, et ces derniers auront le droit d'en faire usage toutes et chaque fois que pour quelque raison ou cause de force majeure le service de leur système ou pouvoir moteur sera interrompu, et ce, par mesure de prudence et pour que la ville n'ait pas à souffrir du manque de lumière, et cela pour un terme de cinq années à partir de la date de la dite résolution.

13<sup>o</sup>. Les dits Prégeau et Lacroix seront responsables de tous les dommages qu'ils pourront causer aux propriétés de la Corporation dans l'exécution de tous travaux autorisés par les présentes et seront tenus d'en indemniser la dite Corporation; et ils seront de plus tenus de la garantir et de l'indemniser de tous dommages que des tiers pourraient réclamer de la dite Corporation et qu'elle pourrait être appelée ou être condamnée à payer à raison des dits travaux et ouvrages faits par les dits Prégeau et Lacroix en exécution de leurs obligations et de tous travaux autorisés en vertu des présentes.

14<sup>o</sup>. Les dits Prégeau et Lacroix auront le droit de se servir des piliers des Ponts St. Maurice pour y fixer leurs poteaux devant servir à porter les fils électriques du dit plant, et cela, sous la surveillance du Comité des Chemins.

15<sup>o</sup>. Les dits Prégeau et Lacroix devront accepter par écrit les conditions mentionnées dans la présente résolution d'hui à huit jours, sans quoi la dite résolution sera nulle et de nul effet.

Védule.

Appareils à Vapeur.

Deux Engins doubles composés, de la capacité de 250 chevaux de pouvoirs avec leurs condensiers.

Trois Bouilloires de la capacité de 225 chevaux de pouvoirs avec leurs appareils pour les approvisionner d'eau.

Plant

789

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1896.

## Plant à l'Arc.

Deux Machines dynamiques du système Thomson-Houston se régularisant automatiquement, une de la capacité de 30 lampes et l'autre de 50 de 1200 bougies nominal, dans l'état où elles sont actuellement.

Deux Régulateurs automatiques patente Thomson-Houston pour régulariser le courant au nombre de lumières mises en fonction.

Deux Contrôleurs patente Thomson-Houston pour tenir le courant à une tension régulière avec plus ou moins de lumières sur les circuits.

Deux Switches principales pour disconnecter et mettre sur les circuits.

Quatre Vis et quatre supports pour les bases de dynamos avec fibres pour isoler.

Soixante-et-quinze lampes à double carbons automatiques à l'arc, de 1200 bougies nominal avec courant télescopique pour protection des intempéries, et éclairant toute la nuit sans changer les carbons.

Soixante-et-dix globes unis pour lampes des rues.

Cinquante-et-un Rangiers et supports en fer de 12 pieds d'extension pour suspendre les lampes de rues et 14 supports pour lampes posées sur le haut des poteaux.

Deux Courroies sans fin, double légères pour dynamos, une de 8 pouces de large par 40 pieds de long et l'autre de 18 pouces de large par  $53\frac{3}{4}$  pieds de long.

Deux Circuits de fil N<sup>o</sup> 8 B. & S. d'environ 44,400 pieds de longueur avec les poteaux nécessaires pour les supporter.

## Plant des Lumières Incandescentes.

Deux Machines dynamiques donnant un courant pour

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1896.

- pour une capacité de 2000 lampes de 16 bougies.
- Deux Bases en bois dur avec ajustement nécessaire pour serrer les courroies.
- Quarante Boîtes de jonctions pour diviser la ligne en cas d'accident.
- Pour les Transformateurs patente Thomson pour la capacité de 1725 lampes dans les grandeurs de 5, 10, 15, 25, 50, 75 et 100 chaque.
- Deux Circuits de fil N° 2 & 4 B. & S. d'environ 24,300 pieds de longueur avec les poteaux nécessaires pour les supporter.
- Treize Series Star Lamps de 64 chandelles avec leurs supports.
- Environ quinze cents lbs. de fil N° 4 B. & S.
- Deux Potential Transformateurs.
- Deux Amperemeters.
- Deux Voltmeters.
- Deux Rheostats.
- Deux Double switches.
- Deux Simple switches et une quantité d'outils nécessaires à l'entretien et la réparation du plant.

Tableau.

Paris des Taux de la Lumière Electrique.

Lorsque l'usage de la lumière électrique sera requise pour des demeures privées, des églises ou des bureaux publics, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$5.00 l'an,
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " "	4.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " "	4.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " "	3.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " "	3.00 "

Et ensuite trois piastres pour chaque lampe additionnelle.

Pour les magasins, il sera payé par année les prix suivants:

Pour

# Lundi, le 17 Août 1896.

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$6.00 l'an,
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4.00 "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	3.50 "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	3.00 "

Et ensuite trois piastres pour chaque lampe additionnelle.  
 Pour les boutiques de barbiers, il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$7.00 l'an,
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5.00 "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4.50 "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4.00 "
" " 8 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	3.50 "
" " 9 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	3.00 "

Et ensuite trois piastres pour chaque lampe additionnelle.  
 Pour les hôtels, les restaurants, les clubs et les moulins à scies, etc., il sera payé par année les prix suivants:

Pour la 1 <sup>re</sup> lampe de la capacité de 16 chandelles	\$7.00 l'an,
" " 2 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6.50 "
" " 3 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	6.00 "
" " 4 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5.50 "
" " 5 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	5.00 "
" " 6 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4.50 "
" " 7 <sup>e</sup> " " " " " " " " " "	4.00 "

Et ensuite quatre piastres pour chaque lampe additionnelle.  
 Les personnes qui feront usage d'électromètre pour déterminer la quantité de lumière dépensée paieront pas plus d'un centime pour chaque ampère-heure ou son équivalent.

Adoptée.  
 Les

Lundi, le 31 Août 1896.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente-et-un d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Secr. Prés.

R. S. Cooke  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 22 Août 1896.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le vingt-quatre d'Août courant, à sept heures et demie du soir, concernant l'élargissement et le prolongement de la rue Du Platon.

(Signé) R. S. Cooke,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
31 Août 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. S. Cooke,  
Messieurs les Echevins L. C. Dupresne,  
R. P. Grant,  
W. Grenier,  
J. B. L. Houlds,  
Alep. Houlston,  
P. Lyburner,  
Chs. Page,  
J. Savard.

Les



# Lundi, le 31 Août 1896.

Requête de  
Mr. H. M. Balcer & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requêtes de Mr. H. M. Balcer et autres, demandant l'élargissement et le prolongement de la rue Du Platon jusqu'au quai de la Compagnie du Richelieu et d'Ontario.

Requête de  
Mr. Alfred Bastien.

Requête de Mr. Alfred Bastien, demandant qu'un service de l'Acqueduc soit posé, à sa propriété portant le N<sup>o</sup> 135 sur la rue Des Forges.

Requête de  
Mr. Nap<sup>l</sup> Guillemette fils.

Requête de Mr. Napoléon Guillemette fils, demandant d'être nommé Assistant de Mr. O. J. Hamel, Inspecteur de Ville et Surintendant de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. Raphaël Duchaine.

Requête de Mr. Raphaël Duchaine, demandant qu'un deuxième service de l'Acqueduc soit posé à sa propriété située sur la rue Notre-Dame.

Lettre de  
M. M. J. B. Prégeau et  
E. A. Lacroix.

Accordée.  
Lue une lettre de Messieurs J. B. Prégeau et E. A. Lacroix, informant le Conseil qu'ils acceptent les conditions de la résolution passée à sa séance du dix-sept d'Août courant, concernant la vente du plant de la Lumière Electrique.

Lettre du  
Séminaire des Trois-Rivières.

Accordée.  
Lue une lettre du Séminaire des Trois-Rivières, concernant la pose des tuyaux du drainage jusqu'à la buanderie de cette institution.

Lettre de la  
Chambre de Commerce de  
Trois-Rivières.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, concernant l'établissement d'abattoirs, en cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	172	45
" " Do.	(Ent. & Répt.)	186	21
	A Reporter	358	66

Lundi, le 31 Août 1896.

	Report	\$	
Département des Chemins,		358	66
" " Marchés,		802	30
" du Feu,		170	78
" de l'Eclairage,		9	77
" " L'Hotel des Villes,		421	76
" " la Police,		240	68
" " " Communes,		262	85
Drainage,		55	68
Ponts St. Maurice,		1,876	10
Rues sous Contrôle,		37	52
Carré Champlain,		13	35
Carré St. Platon,		36	23
Carré St. Philippe,		2	"
Atelier des Départements,		40	41
Intérêt et Commission,		14	50
Salaires,		75	"
Divers Comptes,		270	82
		174	67
		4,863	08

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Préd.,  
 L. E. Dupresne,  
 Narcisse Grenier,  
 J. B. L. Coult.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Savard,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Appropriation d'un ter-  
 rain de Mr. Jos. A. Prigon.

Proposé par Mr. Grenier,  
 Secondé par Mr. J. Lyburner,  
 Attendu qu'il serait désirable et  
 avantageux dans l'intérêt du commerce et pour  
 l'embellissement de la Cité des Trois-Rivières d'élargir  
 et

Lundi, le 31 Août 1896.

et de prolonger la rue du Platon jusque sur le quai de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario; et cela, en droite ligne avec le côté Nord-Est. de la dite rue du Platon,

Attendu que le terrain nécessaire à cet embellissement est actuellement en la possession de Mr. Joseph Antoine Frigon et que l'achat du dit terrain ne peut se faire de gré à gré.

Qu'il soit résolu, en vertu de la section 1<sup>re</sup> de l'Acte de la Législature de Québec 51-52 Vict., Chap. 80, que Mr. John Ryan soit nommé l'arbitre de ce Conseil pour faire l'évaluation du dit terrain; et que Messieurs P. S. Pourigny et J. A. Tessier, Avocats, soient autorisés de s'adresser au Juge de la Cour Supérieure, siégeant dans le District des Trois-Rivières, pour demander qu'un arbitre soit nommé pour faire conjointement avec l'arbitre du Conseil l'évaluation du dit terrain.

Adoptées.

Proposé par Mr. P. Lyburner,  
Secondé par Mr. Grenier,

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination d'un Ass<sup>t</sup>.  
Inspecteurs de Ville et  
Ass<sup>t</sup>. Surintendant de  
l'Acqueduc.

Attendu que Mr. O. G. Hamel, Inspecteurs de Ville et Surintendant de l'Acqueduc de la Cité des Trois-Rivières, est à un âge trop avancé pour remplir avec efficacité les devoirs de ces deux charges qui augmentent tous les jours, et qu'il serait désirable de lui adjoindre, dès maintenant, un assistant qui pourra le remplacer plus tard,

Qu'il soit résolu, que Mr. David Larivière soit nommé Assistant Inspecteurs de Ville et Assistant Surintendant de l'Acqueduc et de plus Electricien de cette Cité, avec un salaire de cinq cents piastres l'an, et cela, conformément à la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trente-et-un Janvier dernier (1896), concernant l'engagement des employés du dit Conseil, et qu'à l'avenir le salaire de Mr. O. G. Hamel soit

Lundi, le 31 Août 1896.

soit fixé à cinq cents piastres l'an.

Rejetée sur division suivante, savoir:

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Grant,	Mo. Mo. Dupresne,
Hould,	Grenier,
Houliston,	Lymburner, P.
Page,	Savard.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le deux de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*J. H. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*R. S. Cooke*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
2 Septembre 1896.

Advenant huit heures du soir, Mercredi, le deux de Septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins W. Grenier et P. Lymburner ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Vendredi, le quatre de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Sec.-Présorier.

Assemblée Régulière.  
4 Septembre 1896.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le quatrième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire R. S. Cooke,  
Messieurs les Echevins A. N. Décoteau,

L. C.

797

# Vendredi, le 4 Septembre 1896.

L. E. Dupresne,  
R. F. Grant,  
W. Grenier,  
J. B. S. Gould,  
Alp. Houlston,  
J. Lyburner,  
Chs. Page,  
J. Savard.

1<sup>ère</sup> Motion  
Emission de Débentures  
N. D. L. 2<sup>e</sup> Emission.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Houlston,

Seconde par Mr. Gould,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec, 5<sup>e</sup> Vict. Chap. 59, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter un montant total n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille piastres, afin de consolider certaines dettes de la dite Corporation et pour d'autres fins mentionnées au dit acte, qu'il soit résolu que:

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de quinze mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année et seront payables en trente-cinq ans du premier de Mai dernier (1896).

2<sup>o</sup> — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de nouvelle dette consolidée, deuxième émission, et sera pour racheter une partie des débentures de l'Aqueduc.

3<sup>o</sup> — Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel de Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4<sup>o</sup> — Les dites débentures seront datées du premier de Mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

5<sup>o</sup> — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

Proposé

Vendredi, le 4 Septembre 1896.

2<sup>e</sup> Motion

Acte de vente de terrain par Mr. Jos. A. Frigon à la Corporation des Trois Rivières, pour le prolongement et l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Grenier,  
secondé par Mr. J. Symburner,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un acte de vente par Joseph Antoine Frigon à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'un certain terrain nécessaire au prolongement et à l'élargissement de la rue du Platon, pour le prix et somme de deux cents piastres courants, et cela, suivant l'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Mr. Pro. Parent fils nommé Ass<sup>t</sup>. Inspecteur de Ville et Ass<sup>t</sup>. Surintendant de l'Aqueduc. — Salaire de Mr. O. G. Hamel fixé à \$600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Savard,

Que Mr. François Parent fils soit nommé Assistant Inspecteur de Ville et Assistant Surintendant de l'Aqueduc, avec un salaire de quatre cents piastres l'an, et cela, conformément à la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du trente-et-un Janvier dernier (1896), concernant l'engagement des employés du dit Conseil, et qu'à l'avenir le salaire de Mr. O. G. Hamel soit fixé à six cents piastres l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le dix-huit septembre courant, à sept heures et demie du soir.

*(S.) H. Desaulniers*  
Sec. Prés.

*R. B. Cooke*  
Maire.

Ajournement.

Appropriations pour 1892.—Vote des	13
Abattoirs et stocks yards.—Bonus et octroi de terrain pour	20
Autorisation à P. N. Martel de parler devant le conseil	25
Avis de motion de l'Échevin St. Pierre.	29
Assemblée des créanciers de la B. <sup>ie</sup> Band <sup>re</sup> des Bondes d' Eau.	33
Avis de M. J. P. Parceau réclamant des dommages.	45
Aubry, David.—Requête de	46
" " nommé gardien du baril Champlain.	48
Avis de motion de l'Échevin St. Pierre.	49
Aubergistes et Marchands de Liqueurs.— Règlement concernant les	50
Appel du Jugement de la Cour Sup <sup>re</sup> en re La Banque du Peuple contre La Corporation	60
Achat de charbon de J. A. Gagnon.	66
Avis de réclam <sup>ts</sup> en dommages de Johnny Girouf.	66
Achat de charbon d'Écosse.—Rapport sur	70
Aqueduc.—Travaux principal posés sur la rue Cartier.	71
Avis de réclam <sup>ts</sup> en dommages de Johnny Girard.	71
Avis de motion de l'Échevin Bellefeuille.	72
" " " " " "	97
Aubergistes et Marchands de Liqueurs.—Motion, concert.	101
Avis de motion de l'Échevin St. Pierre.	130
" " " " Savard.	130
" " " " Bellefeuille.	130
Argall, John.—Lettre de	132
Aqueduc.—Rapport concern <sup>ts</sup> les servi- ces de l'	151
Aqueduc.—Poursuites pour infraction, aux règlements de l'	152
Avis de motion de l'Échevin Bressé.	155
" " " " Savard.	155
" " " " P. Lymburner.	156
" " " " Bressé.	156
" " " " Savard.	168
Avis aux Employés de la Corporation.	173
Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l'	178
Aqueduc.—Rapport des Comités de Santé et de l'	178

Approbation de la liste des Grands et des Petits Jurés.	186
Amendements projetés à la Charte de la Cité.	186
Appropriations pour 1893.—Vote des	203
Auditeurs.—Nomination des	209
Avis de motion de l'Échevin B. Lymburner.	209
" " " " " P. Lymburner.	209
" " " " " Ricard.	210
Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.—Règle- ment Chap. 51, concernant les	212
Auberges.—Certificats pour	219
Avis de motion de l'Échevin P. Lymburner.	219
Aubergistes et des Marchands de Liqueurs.—Règle- ment Chap. 53, amendant le règlement des	222
Auberges et Magasins de Liqueurs.—Certifi- cats confirmés pour	225
Auberges.—Visite par le Chef de Police.	232
Auberge.—Certificat confirmé pour	237
Asselin, Théodore.—Destitution de	238
Achat de charbon de J. A. Gagnon.	243
Aubry, David.—Engagement de	243
Auberge.—Certificat confirmé pour	245
" —Certificat annulé	245
Acte de Marché entre Beauchemin et la Cité des Trois-Rivières.	249
Aqueduc.—Travaux aux bâtisses de l'	253
Aqueduc et Drainage.—Rapport du Comité de l'	262
Avis de motion de l'Échevin Bressé.	264
Approbation de comptes par l'Échevin St. Pierre.	266
Avis de motion de l'Échevin Bourgeois.	270
Amendement des Comités Permanents.	272
Aqueduc.—Rapport du Comité de l'	274
Avis de L. G. Beaudry réclamant des dommages.	286
Achat de terrain de Narcisse Dussault.	289
Avis de motion de l'Échevin Savard.	289
" " " " " P. Lymburner.	289
Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l'	291
Achat de terrain de Narcisse Dussault.	292

Adams, John & al. — Requête de	293	Aldair, James — Remise d'amende à	392
Avis de Louis Panneton réclamant des dommages.	297	Avis de motion de l'Échevin P. Lyburner.	392
Aqueduc et du Drainage — Rapport du Comité de l'	297	Arcand, Adolphe — Requête d'	393
Avis de motion de l'Échevin P. Lyburner.	298	Avis aux différentes sociétés qui ont l'usage de la Salle St. Joseph.	395
Argall, John & Fils. — Requête de	299	Appropriations pour 1894. — Vote des	397
Aqueduc — Nouvel pour les rues St. Denis & Bureau.	302	Avis de contestation du Rôle d'Évaluation, par la Banque d'Acchelaça.	406
Argall, John & Fils. — Rapport sur requête de	304	Ahearn & Soper. — Lettre d'	409
" " " — Privilèges accordés à	304	Achat d'huile de la Royal Oil Co.	412
Avis à M. Charlebois, concernant les mines de la 1 <sup>re</sup> bande des cond <sup>tes</sup> d'Eau.	305	" " " G. R. Barthe, agent.	412
Arriérages dus à la Corporation. — Examen des	312	Aqueduc et de l'Éclairage. — Rapport du Comité de l'	416
Acte de marché entre la Corporation et Uldric Martel Int <sup>s</sup> .	320	Aqueduc. — Paiement de pompe pour	417
Arriérages. — Rapport concernant les	328	Achat de pierre pour le quai du Moulin-à-vent.	417
Avis à la Royal Electric Co. concert <sup>s</sup> l'éclairage.	329	Avis de motion de l'Échevin St. Pierre.	421
Acte d'échange entre la Corp <sup>te</sup> et Warren Curtis.	330	" " " " " Cressé.	421
Avis aux employés du Dép <sup>t</sup> de l'Éclairage.	331	" " " " " Ricard.	424
Avis de motion de l'Échevin Savard.	332	" " " " " Cressé.	425
" " " " " P. Lyburner.	332	" " " " " St. Pierre.	425
" " " " " Dussault.	332	" " " " " Dussault.	425
" " " " " Bellefeuille.	333	Aqueduc. — Règlement Chap. 68, amen- dant le règlement de l'	430
" " " " " Dussault.	333	Augmentation du salaire d'Arthur Robert.	431
Amendements projetés à la charte de la cité.	334	Auberges et Magasins de Liqueurs. — Certi- ficats confirmés pour	431
Avis de motion de l'Échevin Savard.	338	Avocat de la Corporation. — Honoraires de l'	438
" " " " " P. Lyburner.	338	* Avis à Wm. Paquin.	442
" " " " " Dussault.	339	" " Amable Savard.	442
" " " " " Bellefeuille.	339	Acte de quittance à Edouard Baucher.	443
" " " " " Dussault.	339	Ayotte, Geo. — Requête de	444
Avis aux Employés de la Corporation.	349	Aqueduc. — Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l'	447
Association des Als <sup>es</sup> contre le feu. — Lettre de l'	350	Achat de terrain de Wm. B. Hart et al. J. E. Houde.	448
Assurances contre le feu. — Lettre de l'Association des	350	Acte de cession de terrain par les H <sup>tes</sup> Denoon.	451
Avis de motion de l'Échevin Panneton.	357	Achat de terrain de Jos. Ernest Houde.	453
" " " " " P. Lyburner.	364	Avis à Charles Boisvert.	455
Aldair, James — Requête de	373	Avis de motion de l'Échevin P. Lyburner.	458
Auditeurs. — Nomination des	374	Arel, Jos. — Requête de	460
Argall, John — Requête de	381	* Abattoir public. — Requête d'Albert Charbonneau, concert <sup>s</sup> l'établissement d'un	440
Amende remise à James Aldair.	392		



Aqueduc. — Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de L'	463	Abattoirs. — Lettre concernant les	572
Aqueduc. — Rapport du Surintendant de L'	467	Abattoirs. — Bonus pour	573
Avis de motion de l' Echevin Bressé.	467	Abattoirs. — Bonus pour	579
" " " " " J. Lyburner.	468	Abattoirs. — Lettre concernant les	586
Argent à la B <sup>ie</sup> de Nav. Houde & B <sup>ie</sup> — Prêt d'	472	Abattoirs. — Procès Verbal de l'assemblée, concerté, les	587
Aqueduc. — Rapport du Comité de L'	479	Abattoirs. — Vote sur Règlement, concerté, les	587
Avis de motion de l' Echevin Bressé.	481	Acte de vente de traverses en fars, de Houde & B <sup>ie</sup> , annulé.	590
Ayotte, P. V. & al. — Requête de	492	Abattoirs. — Rapport sur vote du Règlement	} 606
Avis de motion de l' Echevin Dussault.	497	Chap. 69 concerté, l'établissement d'	
" " " " " J. Lyburner.	497	Allard, Adolphe. — Lettre d'	609
Aqueduc. — Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de L'	499	Avis de motion de l' Echevin Savard.	609
" — " " Comité de L'	507	Achat de machine pour les chemins.	611
" — " " 1 <sup>er</sup> Ingénieur de L'	507	Asselin, Théodore. — Requête de	616
Acte de cession de terrains par P. B. Dumoulin,	} 508	Allard, Adolphe. — Vente de terrain par	617
Prosper Beaumier et Pierre Pâquin.		Aqueduc. — Plans à être fournis par O. J. Hamel.	619
Argall, John & al. — Requête de	509	Avis de motion de l' Echevin Savard.	620
Asselin, Théodore. — Requête de	509	" " " " " J. Lyburner.	620
Ass <sup>t</sup> . Constable. — John Paresse nommé	511	Aqueduc. — Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de L'	622
Avis de motion de l' Echevin J. Lyburner.	516	Achats et ouvrages. — Réquisitions pour	624
" " " " " Savard.	517	Aqueduc. — Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de L'	630
Avis aux Employés de la Corporation.	523	Aqueduc. — Connexions du tuyau principal de L'	630
Assurance d' Octave Romain.	539	Avis de motion de l' Echevin Dussault.	636
Abattoirs. — Lettre concerté, les	539	" " " " " Bournival.	636
Abattoirs. — Bonus pour	540	" " " " " Savard.	636
Auditeurs. — Nomination des	543	" " " " " J. Lyburner.	636
Assemblées des Comités Permanents.	546	" " " " " Bournival.	653
Abattoirs. — Lettre concernant les	549	Alarie, William. — Requête de	656
Avis de motion de l' Echevin Savard.	549	Argent à la Banque du Peuple. — Dépôts d'	657
Aqueduc. — Rapport du Surintendant de L'	552	Avis de motion de l' Echevin J. Lyburner.	661
Appropriations pour 1895. — Vote des	552	Abattoirs. — Expertise concernant les	667
Avis de motion de l' Echevin St. Pierre.	563	Abattoirs. — Rapport concernant les	670
Abattoirs. — Requête de J. A. Gagnon.	564	Abattoirs. — Règlement Chap. 69 annulé.	673
Aqueduc. — Hydromètres pour manufactures	566	Abattoirs. — Rapport concernant les	676
Auberges et Magasins de Liqueurs. —	} 568	Avis aux Employés de la Corporation.	679
Certificats pour		Avis de motion de l' Echevin J. Lyburner.	688
Avis de motion de l' Echevin Dupresne.	570	Auditeurs. — Nomination des	697
Aqueduc. — Paup. des Hérit. Dr. Mongrain réduits.	572	Appropriations pour 1896. — Vote des	702

Avis de motion de l'Echevin Houliston.	708	Arbitre, concerté terrain de Jos. A. Frigon. — J. Ryan nommé	794
" " " " " A. Lyburner.	708	Aqueduc. — Nomination d'un Ass <sup>t</sup> Surintendant	795
" " " " " Pagé.	709	Achat de terrain de Jos. A. Frigon.	798
" " " " " Grenier.	716	Aqueduc. — Nomination de l'Ass <sup>t</sup> Surintendant	798
Avis de poursuite d'Ephrem Montour.	717	Ass <sup>t</sup> Inspecteurs de Ville. — Nomination de l'	798
Avocats de la Corporation. — P. Bourigny et J. A. Pessier nommés	719	Ass <sup>t</sup> Surintendant de l'Aqueduc. — Nomination de l'	798
Aqueduc et l'Eclairage. — Rapport concerté l'	722		
Avis de motion de l'Echevin Houli.	727		
" " " " " Grenier.	727		
Achat de charbon pour l'Aqueduc et l'Eclairage.	732		
Aqueduc et l'Eclairage. — Achat de charbon pour l'	732		
Auvent pour le Marché aux Denrées.	734		
Argall, John & Sons. — Requête de	735		
Auberges et Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	738		
Achat de la propriété de la b <sup>ie</sup> du Kay des 3 Rivières.	747		
Aqueduc. — Exemption des taup à Warren, Curtis.	752		
Avis de motion de l'Echevin Dupresne.	753		
Auberge en fav <sup>r</sup> d'Emile Panneton. — Certificat pour	756		
Avis de motion de l'Echevin Grenier.	757		
Aqueduc. — Exemption des taup à Warren, Curtis, annulée.	758		
Aqueduc. — Tarif spécial à Warren, Curtis.	758		
Abattoirs. — Dépôt en garantie de J. A. Sagnon confisqué.	761		
Achat de terrain d'Elie Poucher.	765		
Approbation de comptes par l'Echevin Grenier.	766		
Avis de poursuite de Louis Marineau.	768		
" " " " François Lacombe.	768		
Avis de motion de l'Echevin Décoteau.	768		
Amendement des Comités Permanents.	770		
Association Agricole du District des 3-R. — Requête de	772		
Aqueduc. — Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l'	772		
Ass <sup>t</sup> Sec. Trésorier L. E. Pottier destitué.	773		
Ass <sup>t</sup> Sec. Trésorier J. Octave Pleau nommé.	773		
Avis de motion de l'Echevin Grenier.	778		
Auberge en fav <sup>r</sup> de Leon P. Dupresne. — Certificat pour	781		
Arbitrage concerté un terrain de Jos. A. Frigon.	794		

Billet promissaire de \$4,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> du Peuple. 4  
 " " " \$6,000.<sup>00</sup> " " " " d'Hocheleaga. 4  
 Banque du Peuple - Billet promissaire de \$4,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la 4  
 Banque d'Hocheleaga - " " " \$6,000.<sup>00</sup> " " " " 4  
 Barthe, Joseph Charles Réal. - Remboursement d'argent à 4  
 Bellantini, D<sup>me</sup> Blou. - " " " " 4  
 Billet promissaire de \$20,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. 6  
 Banque de Québec - Billet promissaire de \$20,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la 6  
 Bateaux traversiers - Rapport de L. D. Paquin sur 8  
 Bonus et Octroi de terrain pour abattoirs et stock yards. 20  
 Bellemare, Damasse - Requête de 26  
 Beaulieu, Edouard - Lettre d' 27  
 Belisle, Phi. - Requête à la Cour Supérieure par 29  
 Belisle, H<sup>er</sup> L<sup>o</sup>. - Requête à la Cour Sup<sup>re</sup> par l'un des 29  
 Beaulieu, Théodule, nommé surveillant des tra  
 vaux aux Ponts St<sup>e</sup> Maurice. } 31  
 Bouchers. - Vente des Etiaux des 31  
 Beaulieu, André - Requête d' 34  
 Beaulieu, André, nommé chauffeur. 42  
 Boudreault, P. A. - Opposition à une saisie de 43  
 Belisle, Alfred O. - Requête d' 46  
 " " " nommé Auct. Clerc du } 47  
 Marché - aux - Denrées. }  
 Billet promissaire de \$6,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Hocheleaga. 48  
 Banque d'Hocheleaga - Billet promissaire de \$6,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la 48  
 Baribeau, J. E. - Requête de 49  
 Bourgeois, Charles - " " 50  
 Billet promissaire de \$20,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. 55  
 Banque de Québec - Billet promissaire de \$20,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la 55  
 Banque du Peuple contre La Corporations - Rapport }  
 de L<sup>o</sup> H<sup>er</sup> J<sup>o</sup> Irvine, dans une cause de la 159  
 Banque du Peuple contre La Corporations - Appel }  
 du Jugement de la Cour Sup<sup>re</sup>, au res la 160  
 Billet promissaire de \$6,000.<sup>00</sup>. 61  
 Bégin, Joseph fils - Requête de 68  
 Boisclair, P. Gal. - " " 68  
 Bowland, W<sup>o</sup> John. - " " 69

Boudreault, P. A. - Piers - Saisie de 71  
 Bellefeuille. - Avis de motion de L' Echevin 72  
 Bureau, J. W. - Requête de 74  
 Bellefeuille, A. E. Riv. - Requête d' 74  
 Betty, Henri Gal. - " " 77  
 Beaulieu, André - Lettre d' 78  
 Billet promissaire de \$4,500.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Hocheleaga. 82  
 Banque d'Hocheleaga - Billet promissaire en fav<sup>r</sup> de la 82  
 Bourgeois, G. A. - Prestation de serment par 83  
 Beaudry, Jos. A., Inspecteur d'Hygiène. - Lettre de 83  
 " " " " " " - Rapport de 83  
 Billet promissaire de \$20,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Hocheleaga. 86  
 " " " \$6,000.<sup>00</sup> " " " " " 87  
 Banque d'Hocheleaga - Billet promissaire en fav<sup>r</sup> de la 86  
 " " " " " " " " " 87  
 Bellefeuille. - Avis de motion de L' Echevin 97  
 Belisle, D<sup>me</sup> V<sup>o</sup> F. V. - Requête de 98  
 Bourgeois, Charles & Fils. - Requête de 98  
 Bureau de Santé. - Formation d'un 122  
 " " " - Procédés du 127  
 Bouchers. - Requête des 128  
 Boisvert, Joseph - Requête de 128  
 Boisvert, Joseph, nommé évaluateur. 128  
 Bureau de Santé. - Lettres du 128  
 Bellefeuille. - Avis de motion de L' Echevin 130  
 Beaudry, L. G. - Lettre de 132  
 Broillet, J. V. - Lettre de 132  
 Billet promissaire de \$4,500.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Hocheleaga. 135  
 " " " \$6,000.<sup>00</sup> " " " " " 135  
 Bureau de Santé. - Procédés du 151  
 Billet promissaire de \$20,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Hocheleaga. 152  
 Bowland, D<sup>me</sup> V<sup>o</sup> John - Requête de 153  
 Billet promissaire de \$6,000.<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Hocheleaga. 157  
 " " " 6,000.<sup>00</sup> " " " " " 157  
 Bourgeois, Charles - Requête de 158  
 Bureau de Santé. - Lettre du 159  
 Bourgeois, G. A. et autres médecins. - Lettre de 159

Boulangers. — Règlement concernant les	161	Boisvert, Alfred — Lettre d'	255
Bowland, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> J <sup>me</sup> — Lettre de	166	Bowland, V <sup>me</sup> John — Lettre de	256
Bourgeois, Chs. — Requête de	169	Billet promissaire de \$20,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	260
Billet promissaire de \$9,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	181	Brouillet, Alexis — Requête d'	265
Bureau de santé. — Continuation d'office des membres du	181	Bureau de santé. — Règlement Chap. 57, concernant le	268
Billet promissaire de \$4,500.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	186	Billet promissaire de \$5,600.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	270
Boudreault, P. A. — Lettre de	197	Bourgeois. — Avis de motion de l' Echevin	270
Billet promissaire de \$6,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	199	Bourassa, Frs. Val. — Requête de	271
" " " \$20,000.00, " " " "	200	Brouillet, V <sup>me</sup> Xavier — Lettre de	271
Banque du Peuple et la Corporation des 3-Rivières. — Rappel du jugement de la Cour du Banc de la Reine en appel, dans la cause de la	201	Baptist, Et. transféré du Comité des Finances au Comité du Feu.	272
Billet promissaire de \$5,600.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	209	Billet promissaire de \$6,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	273
Billet promissaire de \$6,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	218	" " " \$20,000.00, " " " "	275
Bergeron, Arthur — Requête d'	219	" " " \$5,000.00, " " " "	275
Bouchers. — Vente des Etapp des	219	Bâtisse des pesées du Marché-au-Poin. — Nouvelle	276
Bowland, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> J <sup>me</sup> — Lettre de	220	Bouchard, D <sup>me</sup> L. — Requête de	277
Bureau, J. W. — Lettre de	224	Billet promissaire de \$9,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	280
Bowland, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> J <sup>me</sup> — Coursuite de	228	Bourgeois, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> G. A. — Condoléances à	281
Billet promissaire de \$9,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	232	Bérard, Ernest — Requête d'	282
Boisclair, G. D. — Requête d'	233	Billet promissaire de \$6,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	284
Buckley, Harry — Requête de	234	Beaudry, L. G. réclamant des dommages.	286
Billet promissaire de \$6,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	237	Bégin, D <sup>me</sup> Joseph & al. — Requête de	290
" " " 4,500.00, " " " "	237	Bellemarre, Johnny. — " "	291
Bertrand, Johnny, nommé carbonneur, &c.	238	Barthe, G. René — " "	293
Billet promissaire de \$20,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	247	Bellefeuille. — Comptes approuvés par l' Echevin	294
Beauchemin & C <sup>ie</sup> . — Soumission pour Pompe à vapeur acceptée.	248	Beaulieu, Théodule — Requête de	297
Beauchemin & C <sup>ie</sup> . — Acte de marché entre la Cité des Trois Rivières et	249	Billet promissaire de \$5,600.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	301
Bernaquez, Joseph — Requête de	251	" " " \$6,000.00, " " " "	302
Banque du Peuple. — Lettre de la	251	Bellemarre, Map. — Certificat pour magasin des liqueurs de	303
Bureau de santé. — Rapport du	253	Boisvert, Joseph — Requête de	307
Billet promissaire de \$5,600.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	253	Bégin, D <sup>me</sup> Joseph — Requête de	307
" " " \$6,000.00, " " " "	253	Bâtisse des pesées du Marché-au-Poin. — Nouvelle	311
Bornais, Louis — Requête de	255	Beaulieu, Théodule — Requête de	314
		Bourgeois, Charles — Lettre de	316
		Billet promissaire de \$20,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga	317
		" " " \$5,000.00, " " " "	317
		" " " \$9,000.00, " " " "	318

Bowland, V <sup>o</sup> e John — Lettre de	319
Billet promissaire de \$6,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	320
Brunelle, Louis & al. — Requête de	321
Bureau Local de Santé. — Rapport du	324
Bellefeuille. — Avis de motion de l'Échevin	333
" " " " " " " "	339
Beaulieu, André — Requête d'	340
Boulangers. — Règlement Chap. 56, rappelant le Chap. 47 concernant les	343
Banque d' Hochelaga. — Lettre de la	346
Beauchemin & Co <sup>ie</sup> . — Lettre de	350
Bergeron, Arthur — Requête d'	352
Bourgeois, Lhs. — Lettre de	353
Billet promissaire de \$5,600. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	354
" " " \$6,000. <sup>00</sup> " " " " "	354
" " " \$11,000. <sup>00</sup> " " " " "	356
Belisle, Alfred O. — Requête d'	359
Boudreault, P. O., Avocat — Lettre de	359
Bureau de Santé. — Formation du	363
Billet promissaire en fav <sup>r</sup> de la fabrique du Cap. Dr.	363
Billet promissaire de \$8,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	378
" " " \$5,000. <sup>00</sup> " " " " "	378
" " " \$9,000. <sup>00</sup> " " " " "	378
" " " \$35,000. <sup>00</sup> " " " " B <sup>que</sup> de Québec.	379
Barthe, G. René — Requête de	381
Bournival, Thomas, nommé échevin	384
Billet promissaire de \$6,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	385
Banque de Québec. — Requête de la	387
Bournival, J. — Prestation de serment par	388
Banque d' Hochelaga. — Rôle d'Évaluation conteste par la	406
Billet promissaire de \$11,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	407
Barthe, G. René — Requête de	408
Barthe, G. René, agent. — Achat d'huile de	412
Brunelle, Ls. & frères & al. — Requête de	414
Banque d' Hochelaga. — Lettre de la	414
Beauchemin & Co <sup>ie</sup> . — Paiement de \$5,000. <sup>00</sup> à	417

Barthe, G. René — Lettre de	419
Billet promissaire de \$5,600. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	420
" " " \$6,000. <sup>00</sup> " " " " "	420
Bouchers. — Vente des Étaux des	420
Bourgeois, Capitaines — Lettre des	423
Baptist, Alex. — Lettre d'	427
Billet promissaire de \$20,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	432
" " " 5,000. <sup>00</sup> " " " " "	432
" " " 9,000. <sup>00</sup> " " " " "	432
Bowland, Michael Gal. — Requête de	440
Bureau Local de Santé. — Rapport du	441
Billet promissaire de \$6,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	441
Boucher, Edouard — Acte de quittance à	443
Bourgeois, Charles — Poursuite contre	449
Billet promissaire de \$11,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	453
Boisvert, Charles — Avis à	455
Bégin, Jos. & Co <sup>ie</sup> — Requête de	461
Barthe, G. J. — Lettre de	464
Barthe, G. René — Lettre de	464
Bourgeois, Charles — Poursuite contre	467
Bournival, Paul — Requête de	470
Bouchard, Aldéric — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> d'	475
Billet promissaire de \$20,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	477
Brunelle, Ls. & al. — Requête de	478
Borne-fontaine, coin Dupl. Bouchard et St. Maurice.	479
Billet promissaire de \$9,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	480
Bell Telephone Co. — Lettre de la	482
Burn, H <sup>o</sup> rt <sup>o</sup> Phos. — Rapport concernant propriété des	485
Billet promissaire de \$9,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	491
" " " \$11,000. <sup>00</sup> " " " " "	491
Bureau, J. N. — Lettre de	499
Billet promissaire de \$20,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga.	504
Boucher, Ovide et P. B. Dumoulin. — Requête d'	505
Beaumier, Prosper — Terrain cédé par	508
Boisvert, J. B. — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	523
Burn, H <sup>o</sup> rt <sup>o</sup> de feu Thomas — Poursuite contre les	524
Bellefeuille, Philippe — Requête de	526

Belisle, Alf. O. — Requête d'	526	Bouchard, Barthélemy — Requête de	628
Bellefeuille, Phi. nommé Clerc du Marché, aux Trini.	537	Bélard, J. A. & al. — Requête de	628
Bonus pour abattoirs.	540	Barrières sur la rue Bonaventure.	633
Beaulieu, André — Résignation d'	545	Bournival. — Avis de motion de l'Échevin	636
Banque de Québec. — Requête de la	547	Beaudry, L. Z. — Requête de	639
Bertrand, Johnny — Requête de	547	Boisvert, Joseph — Requête de	647
Barnard, G. J. — Requête de	547	Bournival. — Avis de motion de l'Échevin	653
Bender, E. P. — Lettre d'	549	Banque du Peuple. — Lettre de la	657
Bettez, Orla — Lettre d'	550	" " " — Dépôts d'argent à la	657
Balcer, Adolphe & al. — Requête d'	558	Boisvert, Alfred — Requête d'	662
Baptist, Alex. & al. — Requête d'	561	Bédard, Joseph — Requête de	669
Brunelle, L. & al. — Requête de	564	Barnard, James — Requête de	674
Blanchet, Onésime — Requête d'	564	Beaulieu, Théodule — Requête de	675
Bouchers. — Vente des Etaup des	569	Bécancourt. — Taux de péage des ponts de la Rivière	680
Biron, Pierre — Requête de	571	Billet promissoire de \$15,000.00.	684
Bonus pour abattoirs.	573	Bureau, J. W. — Vente de terrain à	688
Blanchette, On. — Réduction en fav. d'	578	Boisclair, E. D. — Lettre de l'Avocat	699
Bonus pour abattoirs.	579	Boisclair, E. D. — Lettre de l'Avocat	724
Bonus à J. A. Sagnon & al.	579	Bouchers. — Vente des Etaup des	725
Beurre. — Rapport concernant confiscation de	587	Billet promissoire de \$5,000.00 en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	726
Bonus à J. A. Sagnon, pour abattoirs. — Votes sur	587	" " \$5,000.00 " " " " " "	727
Banque d' Hochelaga. — Requête de la	597	" " \$5,000.00 " " " " " "	727
Burns, W. & al. — Réponses aux interrogatoires	598	Balcer, Adolphe & al. — Requête d'	735
dans une cause de la Corporation	598	Bureau, Sévère — Lettre de	735
Bouchers. — Requête des	601	Beauchemin & Duchemin. — Taxes réduites en fav. de	749
Banque d' Hochelaga. — Rapport sur requête de la	603	Bourgeois, Capt. Chs. — Requête du	754
Bouchard, Angèle — Réduction des taxes d'	604	Brunelle, L. Prière & al. — Requête de	754
Baptist, Alex. — Requête d'	605	Bellemarre, G. & al. — Requête de	758
Brunelle, Edouard — Requête d'	605	Béliveau, Denis — Requête de	759
Balcer, Eugène — Requête d'	610	Bornes-fontaines. — Rapport concernant les	760
Bouchers. — Requête des	610	Boucher, Elie — Vente de terrain pair	765
Bouchers. — Loyer des Etaup des	612	Bell Telephone Coy. — Lettre de la	766
Beaumier, Prosper — Requête de	613	Billet promissoire de \$13,000.00 en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	770
Bureau, J. W. — Lettre de	614	Buckley, Harry — Requête de	782
Baptist, Alex. & al. — Requête d'	616	Balcer, H. M. & al. — Requête de	793
Beaumier, P. & al. — Requête de	616	Bastien, Alfred — Requête d'	793
Bergeron, Jos. — Transport de licence à	620	Boulevard. — Appropriation d'un terrain de Jos. A. Frigon.	794
		* Bourgeois, Chs. — Droit de Traversée à	640.







Comité des Chemins. — Rapport du	322	Coffin, P. G. — Requête de	387
Chemins. — Rapport du Comité des	322	Comités Permanents. — Formation des	393
Chemin de Fer Canadien du Pacifique. Rap- port concernant le poste des charretiers, gare du	322	Comité de l'Éclairage. — Rapport du	396
Corporation. — Réponses aux interrogatoires dans une cause entre Louis Panneton et la	325	Contestation du Rôle d'Évaluation par la Banque d' Hochelaga. — Avis de	406
Co. "Royal Electric". — Avis à la	329	Compteurs Électriques. — Rapport concernant les	411
Curtis Warren. — Acte d'échange entre la Corp <sup>te</sup> et	330	Curtis, Warren — Requête de	413
Corporation. — Acte d'échange entre Warren, Curtis et la	330	Corbeil, Gélas — Lettre de	414
Chemin des Chenaux. — Permeture du	330	" " — Reclamation de	414
Corps de Police. — Demande d'uniformes pour le	332	Comité de l'Alouedue et de l'Éclairage. — Rapport du	416
Charte de la Cité. — Amendements projetés à la	334	Comités des Chemins. — Rapport du	417
Co. "Royal Electric". — Lettre de la	341	Chemins. — Rapport du Comité des	417
Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 55 concer- nant le Dépt. des	342	Charbonneau, Naph. Gal. — Requête de	419
Convention entre la "Royal Electric Co." et la		Corbeil, Gélas — Dommages payés à	419
Corporation des S. R. — Projet d'acte de	348	Comité des Finances. — Rapport du	419
Clôtures et fossés. — Nomination d'Inspecteurs de	348	Cressé. — Avis de motion de l'Échevin	421
Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	355	Carignan, O. & Fils & al. — Requête d'	422
Créance hypothécaire de la Corporation contre la Co. Candré des Cond <sup>tes</sup> d'Eau. — Règle- ment Chap. 59, pour transporter à J. O. Lagron la	361	Chemin de Fer Canadien du Pacifique. — Lettre du	423
Co. Candré des Cond <sup>tes</sup> d'Eau. — Règlement Chap. 59, pour transporter à J. O. Lagron la créance hypothécaire de la Corporation contre la	361	Conseil d'Hygiène. — Lettre du Sec. du	423
Conseil. — Engagement des Officiers et Employés du	363	Cressé. — Avis de motion de l'Échevin	425
Comité Spécial chargé de rencontrer la "Royal Electric Co."	365	Comité de Santé. — Rapport du	428
C. M. B. Co. — Lettre de J. O. Desilets, Sec. Arch. du	374	Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 61, amen- dant le règlement des	429
Cotisations et Taxes. — Règlement Chap. 60, concerté, les	375	Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs confirmés.	431
Carm, V <sup>er</sup> Michel. — Requête de	381	Comité de Santé. — Rejet du rapport du	433
Chevalier, Thomas — Requête de	381	Contrat pour droit de traverse, entre la Cor- poration & M. M. Houde & Co.	438
Comités Permanents. — Formation des	382	Chemin de Fer Canadien du Pacifique. — Poste des charretiers à la gare du	438
Comité Spécial chargé de rencontrer la "Royal Electric Co." — Rapport du	383	Charretiers à la gare du C. P. R. — Poste des	438
Comité pour réviser la liste des Électeurs municipaux qualifiés à voter sur Chap. 59.	385	Charbonneau, Albert — Requête d'	440
* Chauffage retranché aux employés.	363	Cloutier, Ré <sup>ve</sup> M. S. P. — Requête du	440
		Certificats pour Magasins de Liqueurs confirmés.	442
		Comité Général. — Rapport du	445
		Comité de la Commune. — Rapport du	446
		Commune. — Rapport du Comité de la	446

Certificat pour hôtel de tempérance confirmé.	447	Charest, John, nommé Asti-Constable.	511
Chevalier, Thomas — Lettre de	449	Chambre de Commerce. — Lettre de la	512
Comité de l'Éclairage. — Rapport du	450	Cloutier, Rév. M. F. N. — Rapport sur requête du	515
Cession de terrain par les Hér. Denoon.	451	Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 67, concernant les	520
Certificat pour magasin de liqueurs confirmé.	453	Charetiers. — Règlement concernant les	522
" " hôtel de tempérance confirmé.	453	Conseil. — Enquête contre les membres du	528
Construction de hangar à charbon.	463	Charbonneau, Raphaël & al. — Requête de	529
Charbon. — Construction de hangar à	463	Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	530
Certificat pour magasin de liqueurs confirmé.	463	Condoléances à Lady Thompson.	532
Cressé. — Avis de motion de l'Échevin	467	Cooper, R. S. — Lettre de l'Avocat	535
Carré Champlain. — Réparation de la clôture,	475	Comités Permanents. — Formation des	544
Cooper, R. S. — Lettre de l'Avocat	476	Cooper, R. S., Avocat. — Lettre de	545
Comités Permanents. — Rapport des	479	Camirand, Wilfrid, Avocat. — Lettre de	545
Cressé. — Avis de motion de l'Échevin	481	Caron, Thomas — Reclamation de	545
Chef de Police. — Lettre du	482	Comités Permanents. — Assemblées des	546
Clair, J. P. — Rapport concernant propté d'	485	Courteau, André — Requête d'	550
Clerc des Comités Permanents. — Nomination du	486	Caron, P. — Rapport sur reclamation de	551
Comités Permanents. — Nomination du Clerc des	486	Certificats pour Auberges et Magasins	} 568
Cadorette, Michel & al. — Requête de	489	de Liqueurs.	
Chef de Police. — Rapport du	491	Confiscation de pain.	578
" " " — " "	493	" " beurres et viande.	587
Comité du Drainage. — Rapport du	495	Certificats pour Magasins de Liqueurs.	588
Chevalier, Frs. & al. — Requête de	498	Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux,	} 598
Construction d'une remise, Place du Marché, sur Denton	501	concernant le Règlement Chap. 69.	
Comités Permanents. — Rapport des	502	Couloir pour la Grande Salle de l'Hôtel de Ville.	598
Certificat pour hôtel de tempérance confirmé.	503	Corporation des Vm. Burn & al. — Réponses aux inter-	} 598
Charges sur les Ponts St. Maurice.	504	rogatoires dans une cause de la	
Comité de l'Aqueduc. — Rapport du	507	Cercle Villa Non Repos. — Incorporation du	602
Cession de terrains par O. B. Dumoulin,	} 508	Curtis, Warren — Rapport sur requête de	603
Prosper Beaumier et Pierre Paquin.		Certificats pour Magasins de Liqueurs et	} 604
Certificat pour transport de Licence de	} 508	Hôtel de Tempérance.	
Rap. Guillemette fils à Chs. Pagé.		Chartre, Willy — Requête de	609
Christien, Antoine — Requête d'	509	Certificat pour Hôtel de Tempérance.	609
Chartier, Eugène — Requête d'	510	Chevalier, Frank — Requête de	610
Cloutier, Rév. M. F. N. — Requête du	510	Charbonneau, Albert & al. — Requête d'	610
Chef de Police. — Lettre du	510	Chemins. — Achat de machine pour les	611
Chemins de Fer Pacifique Canadien. — Lettre du	510	Chevalier, Thomas — Requête de	613

Coake, R. S. — Lettre de l'Avocat	614	Chevalier, Thomas — Licence de charretier, annulée	726
" " " — " " "	618	Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 74, amendant le règlement des	729
Certificat pour transport de licence de feu L. Bergeron à Joseph Bergeron.	620	Charbon pour l'Alqueduc et l'Éclairage. — Achat de contestation de D <sup>lle</sup> J <sup>o</sup> é Dussureault <u>in re</u> R. Sardon.	732
Certificat pour transport de licence de bois Mir Veillette à Raphaël Guillemette fils.	624	Curtis, Warren — Requête de	735
Cressé, L. G. O. & al. — Quittance à la corporation par connexions, du tuyau principal de l'Alqueduc.	627	Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	738
Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé. — Lettre du Clerc des Évaluateurs. — Nomination du	630	D <sup>lle</sup> du Roy, des 3 Rivières. — Vente de la propriété de la	746
Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé. — Lettre du	635	" " " " " " — Achat " " " " "	747
Coake, R. S., Avocat. — Lettre de	654	Chambre de Commerce de 3 Rivières. — Lettre de la	749
Confiscation de Volailles.	656	Certificats pour Magasins de Liqueurs.	752
Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 71, amendant le règlement des	657	Charretier, Eugène. — Nomination, comme homme de Police.	752
Curtis, Warren — Rapport de S. D. Paquin, sur requête de Conseil de la paroisse de St. Kégoise. — Lettre du	661	Curtis, Warren — Exemption, des taxes de l'Eau à	752
Chevalier, Ars. Val. — Requête de	666	Chambre de Commerce de 3 Rivières. — Lettre de la	754
Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé. — Lettre du	671	Contestation de The. Shoe Vire Srip ter, <u>in re</u> R. Sardon.	755
Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	681	Cardinale. — Nom de la rue Modeste changé en celui de rue de la	756
Charette, Louis — Réduction de taxes en faveur de	682	Certificat pour Auberge, en faveur d'Emile Panneton.	756
Comité des Chemins de Fer du Conseil Privé. — Lettre du	683	Certificats pour Magasin de Liqueurs et Hôtel de l'Émancipation.	757
Châteauneuf, Jos. Val. — Requête de	684	Curtis, Warren — Exemption des taxes de l'Eau annulée.	758
Coake, R. S. — Discours de son Honneur le Maire	684	Curtis, Warren — Tarif spécial des taxes de l'Eau à	758
Comités Permanents. — Formation des	685	Confiscation du dépôt en garantie de J. O. Gagnon.	761
C <sup>ie</sup> de Téléphone des Comtés de St. Maurice, Champlain et Trois-Rivières. — Requête de la	697	Chevalier, Thomas — Lettre de	763
Châteauneuf, Jos. Val. — Requête de	697	Commune. — Traité Sauthier nommé Gardien de la	764
Bourteau, André — Requête d'	699	Certificat pour Magasin de Liqueurs.	765
Charbonneau, Albert Val. — Requête d'	699	Chevalier, Thomas — Requête de	766
Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 72, amendant le règlement des	699	Comptes approuvés par l'Échevin Grenier.	766
Contisations et Taxes. — Règlement Chap. 73, amendant le règlement des	710	Comités Permanents. — Formation amendée.	770
Chef de Police. — Rapport sur confiscations.	712	Chevalier, Thos. — Lettre de	772
Confiscations. — Rapport sur	715	Cadorette, Michel. — Destitution de l'homme de Police	773
Cloutier, Jos. — Domages réclamés par	718	Chemins et Grèves. — Règlement Chap. 76, amendant le Règlement des	780
Certificat pour transport de licence de Louis Morin à J. E. Godin.	718	Carrié La Pesse. — Nom changé en celui de "Carrié St. Philippe."	780
	724	Certificat pour Auberge, en faveur de Leo. P. Dupresne.	781
	726	Chevalier, Thos. et Ls. Simard. — Rapport sur enquête <u>in re</u>	784
		Chiens. — Règlement concernant les	780

Chambre de Commerce de 3 Rivières. — Lettre de la 1793

Dodge, Chas. C. — Bonus pour abattoirs des, à	20	Destitution de Théodore Osselini.	238
Désaulniers, Frs. — Requête de	44	Des Etangs, Chs. Is. — Lettre de	252
Domages réclamés par D <sup>ns</sup> V <sup>rs</sup> J. B. Garceau	45	Dugré, Pélésphore — Requête de	271
Désaulniers, Josephat E. — Réponses à une tiers-paisse, contre	45	Duguay, P <sup>er</sup> L. E. — Requête du	277
Désaulniers, Frs. nommé Clerc du Marché aux Pains.	48	Desilets, Alfred, nommé Echevin.	284
Domages réclamés par Adolphe Lavigne.	57	Desilets, Alfred — Lettre d'	286
Delisle, Elzéar & al. — Requête d'	63	Domages réclamés par L. J. Beaudry.	286
Deslauriers, Napl. Val. — Requête de	63	Dussault, Narcisse — Terrain acheté de	289
Domages réclamés par Johnny Giroupe.	66	Dasylova, Frs. H. — Requête de	290
Duval, Jos. — Requête de	69	Dussault, Narcisse — Vente de terrain par	292
Desilets, J. M. — Lettre de	69	Denoncourt, W. L. — Lettre de	294
Domages réclamés par A. V. Papin.	69	Domages réclamés par Louis Panneton.	297
" " " Johnny Girard.	71	Drainages — Rapport du Comité de l'Aqueduc et du	297
Drainage. — Pose de tuyaux, sur la rue Bonaventure.	76	Dépêche de la C <sup>ie</sup> du Richelieu & L'Ontario.	307
Dufresne, Napl. — Requête de	78	Dasylova, Frs. nommé homme de Police.	311
Dussault, Hubert — Lettre de	83	Dénéchaud, Macaire — Lettre de	321
Denoncourt & Harnois, Avocats. — Lettre de	83	Demande de soumissions pour l'éclairage des rues.	330
Dussault, Hubert. — Résignation acceptée d'	84	" d'uniformes pour le corps de Police.	332
Daviau, Ls. Val. — Requête de	88	Dussault. — Avis de motion de l'Echevin	332
Dion, Chs. Val. — " "	88	" — " " " " " "	333
Drainage dans la rue Notre-Dame.	90	" — " " " " " "	339
" " " Bonaventure.	93	" — " " " " " "	339
Dussault, H. — Prestation de serment par	98	Dufresne, Napl. — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	348
Désaulniers, N <sup>rs</sup> Ant. Val. — Requête des	102	District des Trois-Rivières. — Judicature dans le	351
Durocher, Wilfrid — Lettre de	117	Domages réclamés par Moise Leblanc.	359
Duchaine, Napl. — Requête de	125	Discours de son Honneur le Maire P. E. Panneton.	366
Dubé, Ursisse — Requête d'	125	Desilets, J. O. Sec. Arch., Luc. 101, b. M. R. A. — Lettre de	374
Duchaine, Napl. — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	130	Desilets, Alfred & al. — Requête d'	381
Dufresne, Isaie — Requête d'	131	Dépôt de débentures à la Banque d' Hochelaga.	395
Didier, D. — Requête de	138	Débentures à la B <sup>anque</sup> d' Hochelaga. — Dépôt de	395
Duval, Joseph — Requête de	159	Descôteaux, A. J. — Lettre d'	405
Dénéchaud, Macaire — " "	184	Duval, J. V. — Requête de	413
Devoirs du Corps de Police.	222	Dugré, Pélésphore — Lettre de	414
Débentures. — Théodule Lefebvre autorisé à		Duchaine, Ont. — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> d'	418
vendre \$101,000.00 de	231	Dynamos. — Nomination des Surveillants des	418
Demande de soumissions pour Pompe à vapeur.	233	Domages payés à Gélas Corbeil.	419
Destitution de Napoléon Gélinas.	238	Dasylova, Frs. — Lettre de	422

Droit des traverses, entre Trois-Rivières et la rive sud du Fleuve St. Laurent. — Vente, du } 424	Durocher, Lazare & al. — Requête de Drainage demandé pour la rue St. Denis. 596
Dussault. — Avis de motion de l'Échevin 425	Dufresne, J. W. & al. — Requête de Drainage demandé pour la rue St. Louis. 601
Denoon, Hérité. — Cession de terrain par les 451	Dufresne, Alfred — Requête d' dommages réclamés par Origène Lambert. 609
Demande de soumissions pour quai. 454	Drainage. — Plans à être fournis par O. J. Hamel. 619
Débentures. — Emission de 457	Drainage dans les rues Hélina et St. Prosper. 628
Deslauriers, Ferdinand — Requête de 466	Dussault. — Avis de motion de l'Échevin 636
Duchaine, Antoine — Requête d' 470	Droit de traverses entre Trois-Rivières et la rive sud du Fleuve St. Laurent. } 640
Deslauriers, Ferd. — Réduction de taxes en fav. de 474	Drainage dans la rue Plaisante. 645
Drolet, P. A. — Requête de 476	Dumoulin, P. B. & al. — Requête de 647
Denoncourt & Williams. — Requête de 476	Désaulniers, Mrs. L. — Requête de 656
Dubé, Octave — Reclamation d' 476	Délégation de son Honneur le Maire à Ottawa. 656
Dupont, Pierre, R. — Requête de 482	Dépôts d'argent à la Banque du Peuple. 657
Dasylva, Mrs. — Lettre de 482	Dubé, Pierre — Requête de 660
Desilets, J. O. nommé blerc des Comités Permanents. 486	dommages réclamés par D <sup>me</sup> Pierre Gobin. 685
Dussault, Rémi — Lettre de 489	Dépôt de débentures à la Banque de Québec. 695
Drainage. — Rapport du Comité du 495	Débentures à la Banque de Québec. — Dépôt de 695
Denoncourt, W. L. — Vente de terrain à 497	Discours de son Honneur le Maire R. S. Cooke. 697
Dussault. — Avis de motion de l'Échevin 497	Délégation de son Honneur le Maire à Ottawa. 708
Dasylva, Mrs. — Requête de 501	Dufresne, Geo. — Requête de 710
Dussault, Rémi — Réduction de taxes en fav. de 489	Dion, Magloire & al. — Requête de 710
Dumoulin, P. B. et Ovide Boucher. — Requête de 505	Délégation à Ottawa. 715
Dumoulin, P. B. — Terrain cédé par. 508	Débentures N. D. L. L <sup>e</sup> . Emission. — Emission de 719
Duplessis, Prefflé — Requête de 510	dommages réclamés par Macaire Dénéchaud. 724
Dépôt du Rôle d'Évaluation pour 1895. 513	Dénéchaud, Macaire — Dommages réclamés par 724
Deslauriers, Prefflé & al. — Requête de 514	Dufresne, D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> G. B. R. — Dommages réclamés par 724
dommages réclamés par D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> Richard. 526	dommages réclamés par D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> G. B. R. Dufresne. 724
Déclaration solennelle de S. H. le Maire 531	" " " Jos. Cloutier. 724
" " des Échevins. 531	Duplessis, W. L. — Lettre de l'Avocat 724
dommages réclamés par Henri Robert & Co. 535	Débentures. — Objet de l'émission de 728
Désaulniers, Mrs., nommé blerc du Marché-pup. Denées. 537	Dussureault, D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> . — Contestation en re R. Sardon. 733
Dupont, D <sup>me</sup> J. Arthur — Reclamation de 545	dommages réclamés par D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> A. X. Mesnard. 749
" " " " — Rapp <sup>eur</sup> reclant. de 551	Destitution d'Édouard Manseau, homme de Police. 752
dommages réclamés par Olivier Verrette. 561	Dufresne. — Avis de motion de l'Échevin 753
Duplessis, W. L., Avocat. — Lettre de 564	Arbit de Traverses à l'hs. Bourgeois. 810
dommages réclamés par Oliva Guilbert. 564	
Dufresne. — Avis de motion de l'Échevin 570	

De Blois, Dr. J. — Requête de	458
Désistement à la vente de meubles, <u>in re</u> R. Smardon & Son.	461
Dépôt en garantie de J. O. Gagnon confisqué.	461
Décoteau. — Avis de motion de l'Échevin	468
Destitution de L. E. Thottier, Asst. Sec. - Prés.	473
" L'Onésime Duval, Messager et huissier.	473
Duval, Onésime — Destitution du Messager et huissier	473
Destitution de Michel Cadorette, homme de Police.	473
" L'Arthur Normand, Electricien.	474
Dugré, Pélésphore — Requête de	475
Durand & Pécourt. — Requête de	475
Dufresne, Geo. J. — Certificat pour Auberge, en fav. de	481
Durocher, Lazare — Requête de	482
Duchaine, Raphaël — Requête de	493
Débentures N. D. C. 2 <sup>e</sup> Emission. — Emission de	497

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	726
Electeurs Parlementaires.—Examen de la liste des	726
Emission de debentures.—Objet de l'	728
Eclairage.—Achat de charbon pour l'Alqueduc et l'	732
Eclairage.—Vente du Plant Electrique.	736
Electeurs Parlementaires.—Rapport du Comité Génl.	739
" " — Révision de la liste à la Bourd'up.	751
Exemption des taux de l'Eau à Warren Curtis.	752
Eau.—Exemption des taux à Warren Curtis.	752
Exemption des taux de l'Eau à Warren Curtis annulée.	758
Eau.—Exemption des taux à Warren Curtis annulée.	758
Eau.—Tarif spécial des taux à Warren Curtis.	758
Electricien de la Cité.—Rapport de l'	764
Eclairage.—Rapport du <sup>Mr</sup> Ingénieur de l'	772
Electricien Arthur Normand destitué.	774
Enquête <u>in re</u> Phos. Chevalier et G. Si-	} 784
nard.—Rapport sur	
Eclairage.—Vente du Plant à Régeau et Lacroix.	784
Eclairage.—Lettre concernant le Plant d'	793
Expropriation d'un terrain de Jos. A. Frigon.	794
Elargissement de la rue Du Platon.	794
Emission de Debentures N. D. C. 2 <sup>e</sup> Emission.	797
Elargissement de la rue Du Platon.	798



Evaluation pour 1892. — Rapport sur plaintes contre le Rôle d'	1
" " " homologués. — Rôle d'	3
Engagement des Officiers et Employés du Conseil.	3
Employés et Officiers du Conseil. — Engagement des	3
Etangs des Pouchers. — Vente des	31
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	48
Electeurs Parlementaires. — Examen de la liste des	48
" " " " " " " " " " " "	51
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	51
Electeurs Parlementaires. — Rapport du Comité Génl.	51
" " — Requête de Moise Masson	59
père, à la Cour Sup <sup>re</sup> , concert, la liste des	
Elections Municipales. — Nomination du Président des	73
Egouts. — Pose sur les rues Bonaventure.	76
Electeurs municipaux. — Comité pour la révision de la liste des	77
" " — Rapport concert, la liste des	78
Evaluateur. — Résignation d' H. Dussault, acceptée, comme	84
Election d'un Echevin pour le Quartier St-Louis.	89
Evaluateurs. — Joseph Boissert nommé	128
Evaluateurs et de leur Clerc. — Nomination des	134
Etats-Unis. — Lettre du Vice-Consul Général des	138
Evaluateurs. — Lettre des	166
* Evaluation. — Examen du Rôle d'	182
Examen du Rôle d' Evaluation.	182
Examen et approbation de la liste des Grands et	186
des Petits Jurés, pour la Cité des 3-Rivières	
Examen du Rôle d' Evaluation.	193
Evaluation pour 1893. — Rapport sur plaintes contre le Rôle d'	193
" " " homologués. — Rôle d'	196
Etangs des Pouchers. — Vente des	219
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	232
Electeurs Parlementaires. — Examen de la liste des	232
" " " " " " " " " " " "	238
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	238
Electeurs Parlementaires. — Rapport du Comité Génl.	240
Engagement de David Aubry.	243
Etangs, Chs. G. des — Lettre de	252
* Employés de la Corporation. — Avis aux	173

Elargissement de la rue Volontaire.	289
Echevin pour le Quartier Notre-Dames. — Nomination d'un	291
" " " " " " " " " " " "	295
Exemption de taxes à John Orgall & Fils.	304
Examen des arrérages dus à la Corporation.	312
Etablissement des usines de la Cie du Richelieu	313
& d'Ontario. — Concernant l'	
Evaluateurs et de leur Clerc. — Nomination des	314
Eclairage. — Avis à la Royal Electric Co., concert, l'	329
Eclairage des rues. — Demande de soumissions pour l'	330
Echange entre la Corp <sup>te</sup> et Warren Curtis. — Acte d'	330
Employés du Dépt. de l' Eclairage. — Avis aux	331
Eclairage. — Avis aux employés du Dépt. de l'	331
Evaluateurs. — Requête des	346
Employés de la Corporation. — Avis aux	349
Elections Municipales. — Nomination du Président des	354
Electeurs municipaux. — Comité pour la révision de la liste des	355
Con, G. — Lettre de	359
Engagement des Officiers et Employés du Conseil.	363
Employés et Officiers du Conseil. — Engagement des	363
Echevin pour le Quartier Notre-Dames. — Nomination d'un	384
Electeurs municipaux. — Révision de la liste des	385
Examen du Rôle d' Evaluation.	385
Evaluation. — Examen du Rôle d'	385
Evaluation pour 1894 homologués. — Rôle d'	391
Electricien. — Nomination d'un	396
Electricien de la Cité. — Rapport de l'	406
Employés de la Corporation. — Heures d'ouvrage des	407
Electricien. — Rapport de l'	411
Eclairage. — Rapport du Comité de l' Aqueduc et de l'	416
Electricien de la Cité. — Rapport de l'	417
Etangs des Pouchers. — Vente des	420
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	432
Electeurs Parlementaires. — Examen de la liste des	432
Eclairage. — Règlement Chap. 63, amendant	434
le règlement de l'	
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	439
Employés. — Chauffage retranché aux	363

289  
291  
295

E

Electeurs Parlementaires.—Examen de la liste, des	439	Evaluation réduite en faveur de M. Blanchette.	578
" " — Rapport du Comité Génl.	439	Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	579
Electricien de la Cité.— Rapport de l'	441	Electeurs Parlementaires.—Examen de la liste, des	579
Ecurie de louage de Jos. Lafont.— Licence, annulée	442	" " " " " " " "	588
Eclairage.— Rapport du Comité de l'	450	Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.	588
Eclairage du Séminaire des S. R.— Rapport, concerté	450	" " " " " " " "	589
Elargissement de la rue Julie.	451	Electeurs Parlementaires.—Examen de la liste, des	589
Emission de Débitures.	457	Eclairage.— Vente du Plant Electrique.	591
Electricien de la Cité.— Rapport de l'	462	Electeurs Parlementaires.— Rapport du Comité Génl.	593
Egouts.— Règlement Chap. 65, concerté les	474	Electeurs Municipaux, concerté le Règlement Chap. 69.—	} 598
Electricien de la Cité.— Rapport de l'	480	Comité pour la révision de la liste, des	
" " " " — " " "	483	Escalier de sauvetage pour l'Hotel de Ville.	598
" " " " — " " "	484	Etaux des Bouchers.— Loyer des	610
Evaluateurs et de leur Clerc.— Nominations des	496	" " " " — " "	612
Egouts.— Règlement Chap. 66, concerté les	500	Elargissement de la rue St. Prosper.	617
Elargissement des rues St. Honoré et St. Thomas.	504	Eclairage.— Rapport du N. Ingénieur de l'	622
Ecurie de louage de Léon Lermain.— Licence, annulée	511	" — Réparations aux engins de l'	622
Evaluation pour 1895.— Dépôt du Rôle d'	513	" — Rapport du N. Ingénieur de l'	630
Elections Municipales.— Nomination du Président des	516	Electricien de la Cité.— Rapport de l'	632
Eglise Anglicane.— Taxes de l'	518	Encan par F. Valentine.— Vente à l'	635
Echevin pour le Quartier St. Philippe.— Nomination d'un	519	Employés pour cause de saisie.— Renvoi d'office des	644
Employés de la Corporation.— Avis aux	523	Eclairage.— Règlement Chap. 70, amendant le	} 644
Encan par W. Martel, Junr.— Vente à l'	526	réglement de l'	
Enquête contre les membres du Conseil	528	Evaluateurs et de leur Clerc.— Nominations des	650
Echevins.— Enquête contre les	528	Evaluateurs.— Nominations du Clerc des	654
Electeurs Municipaux.— Comité pour la révision de la liste, des	530	Evaluateurs et leur Clerc.— Salaires des	654
Echevins.— Déclaration solennelle des	531	Eclairage de la cour de l'Ecole des Révérends Frères.	663
Examen du Rôle d'Evaluation.	531	Ecole des Révérends Frères.— Eclairage de la cour de l'	663
Evaluation.— Examen du Rôle d'	531	Expertise concernant les abattoirs.	667
Evaluation pour 1895, homologués.— Rôle d'	534	Ecole des arts.	674
Eglise Anglicane.— Rapport concerté les taxes de l'	536	Elections Municipales.— Nomination du Président des	679
Electeurs Municipaux.— Révision de la liste, des	539	Employés de la Corporation.— Avis aux	679
Ecole des Arts.— Luminaire de l'	547	Electeurs Municipaux.— Comité pour la révision de la liste, des	684
Electricien de la Cité.— Rapport de l'	548	Examen du Rôle d'Evaluation.	689
Engins, &c.— Requête, concerté la taxe sur	561	Evaluation.— Examen du Rôle d'	689
Etaux des Bouchers.— Vente des	569	Electeurs Municipaux.— Révision de la liste, des	690
Eau.— Réduction en faveur des Hérit. M. Mongrain.	572	Evaluation pour 1896, homologués.— Rôle d'	695
		Electricien de la Cité.— Rapport de l'	711
		Emission de Débitures R. D. L. 2. Emission.	719
		Eclairage.— Rapport concerté l'Acqueduc et l'	722
		Etaux des Bouchers.— Vente des	725

Faillite de la Cie. Canadienne des Cond. d'Eau.	
— Liquidateur nommé à la	33
Formation des Comités Permanents.	84
Finances de la Corporation. — Comité concernant les	93
Formation des Comités Permanents.	99
Formation d'un Bureau de Santé.	122
Finances de la Corporation des 3 R. — Rapport	
d'un Comité Spécial concernant les	139
Feu. — Règlement amendé.	162
Féron, Célestin — Requête de	166
Forestiers Indépendants. — Requête des	233
Faillite de P. Sardon. — Liquidateur nommé à la	239
Fermeture du Chemin des Chenaux.	321
" " " " "	330
Feu. — Règlement amendé.	344
Féron, Jos, nommé Inspecteur de clôtures et fossés.	348
Fossés. — Nomination d'Inspecteurs de clôtures et	348
Formation du Bureau de Santé.	363
Formation des Comités Permanents.	382
" " " " "	393
Feu et de la Police. — Rapport des Comités du	405
Frigon, Jos. A. — Requête de	408
Finances. — Rapport du Comité des	410
" " " " "	419
Forest, Luc Val. — Requête de	422
Frère Victorien Pierre. — Lettre du Rév.	452
Féron, Joseph — Lettre de	479
Frigon, Jos. A. — Requête de	487
Formation des Comités Permanents.	544
Sabrique des 3 R. — Loyer de terrain à la bnf. par la	604
Féron, Joseph — Requête de	610
Frais de voyage de son Honneur le Maire.	627
Féron, Pierre — Requête de	651
Frères. — Eclairage de la cour de l'École des Pères	663
Fuel Economizer Co. — Requête de la	681
Formation des Comités Permanents.	697
Féron, Joseph — Lettre de	749

Feu. — Rapport du Surintendant du	760
Formation des Comités Permanents amendés.	770
Fleury, Joseph — Nomination du Messager et huissier.	773
Frénette, Alphonse — Nomination, comme homme de Police.	773
Frigon, Jos. A. — Lettre de	780
Fournier, Fortunat — Lettre de	782
Frégeau, J. B. et E. A. Sacroix. — Vente	
du Plant Electrique à	784
Frégeau, J. B. et E. A. Sacroix. — Lettre de	793
Frigon, Jos. A. — Expropriation d'un terrain de	794
" " " — Arbitrage, concernant un terrain de	794
" " " — Achat de terrain de	798

Gagnon, Pierre. — Requête de	7	Grenier, Théodore. — Certificat en fav <sup>r</sup> . de	280
Galles. Bondoléances au Prince et à la Princesse de	9	Gagnon, J. O. — Requête de	327
Gouverneur Général du Canada. — Lettre de S. E. le	10	Greffier de la Paix. — Lettre du	327
Garceau, J <sup>o</sup> J. B., réclamant des dommages.	45	Genest, L. U. O. — Lettre de	327
Garceau, J <sup>o</sup> J. B. — Rapport de l'Inspecteur	} 46	Grenier, Pierre. — Requête de	350
de Ville, concernant la réclamation de		Gagnon, J. O. — Lettre de	353
Grand Tronc. — Lettre concernant la b <sup>e</sup> du	64	Gagnon, J. O. — Transport de réclamation	} 356
Gagnon, J. O. — Charbon acheté de	66	Hypothécaire à	
Giroux, Johnny. — Reclamation en dommages de	66	Guillet P. P., Avocat. — Lettre de	359
Gunn, Mrs. — Rapport sur charbon fourni par	70	Gagnon, J. O. — Règlement Chap. 59, pour transporter	} 361
Girard, Johnny. — Reclamation en dommages de	71	la créance de la Corporation contre la b <sup>e</sup>	
Guillet, L. P., Avocat. — Lettre de	83	bande des Bond <sup>ts</sup> d' Eau à	
Gagnon, J. O. — Sommation et protêt de	90	Godin, Eugène. — Requête d'	373
Gervais, A. E., Avocat. — Lettre de	117	Gervais, A. E. — Lettre de l'Avocat	374
Giroux, Albert. — Requête d'	128	Gouvernement de la Province de Québec. —	} 374
Grenier, Théodore. — Requête de	132	Reclamation du	
Gagnon, J. O. — Lettre de	153	Girard, Phi. — Requête de	380
Giroux, J. B. — Lettre de	154	Gravel, Philippe. — Requête de	405
Gagnon, J. O. — Lettre de	166	" — Rapport sur requête de	410
Gagnon, J. O. — Requête de	174	Gardien des Ponts St <sup>s</sup> Maurice. — Paps réduites en fav <sup>r</sup> . du	418
Guillet, Maurice. — Protêt contre	176	Godin, Eugène. — Lettre d'	423
Great North Western Telegraph Co. — Requête de la	177	Grèves. — Règlement Chap. 61, amendant le	} 429
Gagnon, J. O. — Rapport sur requête de	178	règlement des Chemins et	
Guillemette, Naph. fils. — Certificat pour transport	} 181	Godin, Edouard. — Requête d'	461
de Licence de D <sup>lle</sup> Victorine Chagnon à		Giroux, Louis. — Requête de	470
Giroux, Joseph, sent <sup>r</sup> . — Requête de	200	Gervais, A. E. — Lettre d'	470
Gélinas, C. P. & Frère. — Lettre de	221	Godin, Jos. Phil. — Lettre de	492
Guillemette, Naph. fils. — Requête de	224	Godin, Eugène. — Requête d'	505
Garantie hypothécaire de C. P. Gélinas & Frères.	228	Guillemette, Naph. fils. — Certificat pour transport	} 508
Gélinas, C. P. & Frère. — Garantie hypothécaire de	228	de licence à Chs. Page.	
Gélinas, Napoléon. — Destitution de	238	Germain, Théodore. — Requête de	510
Gagnon, J. O. — Charbon acheté de	243	Germain, Lévere. — Licence de charretier annulée.	511
Godin, Henri. — Requête de	255	Giroux, Louis. — Lettre de	512
Gagnon Pierre sal. — " "	255	Godin, J. B. — Requête de	518
Greffier de la Paix. — Lettre du	271	Gélinas. — Résignation de l'Échevin	518
Genest, L. U. O. — Lettre de	271	Girard, Léopold, nommé échevin	519
Gélinas, Mrs. transfère du Comité du Feu au Comité des Finances.	272	Girard, Léopold. — Prestation de serment par	525

G

Godin, J. B. — Rapport sur requête de	527
Gauthier, Isaac — Requête d'	532
Godin, J. N. — Vente de terrain à	545
Germain, Sévère — Requête de	564
Gagnon, J. A. — Requête de	564
Gilbert, Oliva — Domages réclamés par	564
Gagnon, J. A. — Lettre de	572
Gagnon, J. A. & al. — Bonus à	579
Gagnon, J. A. — Lettre de	586
Gagnon, J. A. & al. — Vote sur bonus à	587
Grenier, W. & Co. — Lettre d'	597
Gagnon, J. A. — Rapport sur vote du bonus à	606
Guillemette, Napl. fils & al. — Requête de	621
Guillemette, Napl. fils. — Transport de licence à	624
Gouvernement Fédéral — Poursuite contre le	633
Gouin, W. G. — Requête de	651
Gouin, W. G. — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	651
Gagnon, J. A. — Lettre de	663
Gagnon, J. A. — Lettre de	669
Gagnon, J. A. — Lettre de	675
Gouvernement de la Prov. de Québec. — Poursuite contre le	679
Gobin, D <sup>me</sup> Pierre — Domages réclamés par	685
Grenier. — Avis de motion de l'Échevin	716
Germain, Sévère — Requête de	724
Godin, J. B. — Transport de licence à	726
Grenier. — Avis de motion de l'Échevin	727
Gouvernement. — Offre acceptée, <u>in res</u> Dr. Lambert.	733
Gaz des 3. Rivières. — Vente de la propriété de la b <sup>e</sup> du	746
" " " " — Achat " " " " " "	747
Gouin, Philippe & al. — Requête de	754
Grenier. — Avis de motion de l'Échevin	757
Gagnon, J. A. — Confiscation du dépôt en garantie de	761
Godin, Jos. & Fils. — Lettre de	763
Gauthier, Isaac nommé Gardien de la Commune.	764
Gardien de la Commune. — Nomination du	764
Grenier. — Comptes approuvés par l'Échevin	766
Grenier. — Avis de motion de l'Échevin	778

Guay, J. P. — Lettre de  
 Guillemette, Napl. fils — Requête de

783

793

Huot, Abel. — Rapport concernant le Plant de la Lumière Electrique. } 36	Hôtel de tempérance. — Certificat confirmé pour 503
Hygène. — Rapport de l'Inspecteur d' 83	Hamel, Adolphe — Requête d' 510
Hamel, Jos. fils de L. — Réduction de taxes en fav. de 101	Harnois, Joseph — Lettre de 518
Hygène. — Conseils d' 127	Hamelin, Chas. — Requête de 529
Hébert, Wilfrid & al. — Requête de 138	" " — Réduction de taxes en fav. de 529
Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1893. 196	Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1895. 534
Hypothèque par B. P. Gélinas & Frères. 228	Hôtel St. James. — Licence demandée pour l' 544
Hamel, L. Phil. — Requête de 251	Hydromètres pour manufactures, &c. 566
Hamel, Adolphe — Requête d' 255	Houde & Co. — Acte de vente de traverses annulé. 590
Hânes. — Requête des Commissaires du 261	Hamel, L. P. — Lettre de 597
Hôtel de Tempérance. — Certificat pour 280	Hébert, Benj. — Lettre de 597
Hypothèque sur la L. P. Brottier Oly & Edg. Pool } 346	Hôtel de Ville. — Louoir pour la grande salle de l' 598
M'f'g. Co. — Main-levée d' }	Hôtel de Tempérance. — Certificat pour 604
Hypothèque transportée à J. O. Sagnon. 356	Harnois, Jos. & al. — Requête de 606
Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1894. 391	Hôtel de Tempérance. — Certificat pour 609
Hamel, Louis fils — Requête de 396	Hamel, O. G. — Plans concernant l'Égueduc } 619
" " " — Rapport sur requête de 405	et le Drainage à être fournis par }
Heures d'ouvrage des Employés de la Corporation. 407	Héroup, P. J. & al. — Requête de 647
Huile de la Royal Oil Co. — Achat d' 412	Hôtel de Ville. — Réparations à l' 661
Huile de S. R. Parthe, agent. — Achat d' 412	Houde, J. Ernest — Lettre de 663
Hébert, C. D. — Requête de 414	Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1896. 695
Houde, Chs. Et — Requête de 422	Houlston. — Avis de motion de l'Échevin 708
Hygène. — Lettre du Sec. du Conseil d' 423	Hould. — " " " " " 727
Hébert, Napl. — Requête de 426	Hamel, L. P. — Requête de 748
Houde & Co. — Contrat pour droit de } 438	Hamelin, Hercule — Requête d' 754
traverse, entre la Corporation et }	Harnois, Jos. G. — Lettre de l'Avocat 754
Honoraires de l'Avocat de la Corporation. 438	Hôtel de Tempérance. — Certificat pour 757
Hébert, Napl. et Chs. St. Germain. — Rapport sur requête de 446	Hébert, C. D. — Lettre de 759
Hôtel de tempérance. — Certificat confirmé pour 447	Huissier et Messager Onézime Duval destitué. 773
Hart, Wm. B. et D <sup>me</sup> J. E. Houde. — Achat de terrain de 448	Houde, J. Ernest — Requête de 780
Houde & Co. — Lettre de 449	Houle, Aimé, père — Requête d' 782
Hôtel de tempérance. — Certificat confirmé pour 453	Hamel, O. G. — Réduction du salaire d' 798
Houde, Jos. Ernest — Vente de terrain par 453	
Houde, Jos. Ernest — Vente de terrain résiliée. 460	
Mangar à charbon. — Construction d'un 463	
Houde & Co. — Prêt d'argent à la Co. de 472	

H

\*Inspecteur des Ville. — Nomination d'un Ass<sup>t</sup>. 795  
Inspecteur des Ville. — Nomination de l' Ass<sup>t</sup>. 798





Knutsford, Lord — Lettre de	30
Kiernan, Robert — " "	381
" " — Requête de	613

Lettre de Joseph Sauvageau.	7	Liste des Electeurs Municipaux.—Rapport concernant la	78
Levasseur, Pélésphore.—Requête de	10	Lettre de Hubert Dussault.	83
Lettre de S. E. le Gouverneur Général du Canada.	10	" " L. P. Guillet, Avocat.	83
Lafont, Joseph.—Requête de	12	" " Denoncourt & Farnois, Avocats.	83
Lettre de Pélis Levasseur.	27	" " Jos. W. Beaudry, Inspecteur d'Hygiène.	83
Levasseur, Pélis.—Lettre de	27	Luckerhoff & Frère & al.—Requête de	88
Lettre de L'Edouard Beaulieu.	27	Lacroix, Jos.—Requête de	88
" de Lord Knutsford.	30	Lettre de la Chambre de Commerce des 3-R.	88
Liquidateur à la faillite de la 6 <sup>e</sup> band <sup>re</sup> des bond <sup>s</sup> d'Eau.—Nomination de F. Val	33	" " Jos. Lacroix & al.	88
lentine ou autre comme		Lacroix, Jos.—Lettre de	88
Lettre de Joseph Marchand.	35	Lettre de Wilfrid Durocher.	117
Lumière Electrique.—Rapport concernant le Plant de la	36	" " M. E. Gervais, Avocat.	117
Lumière Electrique.—Rapport de A. Huot, concernant le Plant de la		" " Jos. Lamothe, marchand.	117
Lamothe, Adolphe.—Requête d'	44	Lamothe, Jos.—Lettre de	117
Lord, Alexis.—Requête d'	46	Leup d'aisances, dans le Marché-aux-Denrées	126
Lumière Electrique.—Rapport concernant le Plant de la	55	Soumissions pour	
Lettre de R. S. Cooke, Avocat.	57	Lettres du Bureau de Santé.	128
Lavoigne, Adolphe.—Domages réclamés par	57	Lettre de Thomas Malone, sent.	128
Liste des Electeurs Parlementaires.—Requête à la Cour Sup <sup>re</sup> , par Moise Masson, père, concernant la	59	Lettre de John Cormier.	129
Lacroix, Euchariste.—Requête d'	63	" " J. M. Johnston.	132
Lambert, D <sup>re</sup> V <sup>re</sup> Thomas.—Requête de	63	" " L. J. Beaudry.	132
Lettre de A. W. Stevenson.	63	" " W <sup>m</sup> Wallace.	132
Liquidateur de la 6 <sup>e</sup> band <sup>re</sup> des bond <sup>s</sup> d'Eau.—Lettre du	63	" " F. V. Brouillet.	132
Lettres de la Chambre de Commerce, concernant la traverse de St. Grégoire, et la taxe du Grand Tronc		64	" " John Argall.
Liquidation des affaires de la 6 <sup>e</sup> band <sup>re</sup> des bond <sup>s</sup> d'Eau.	67	" " Ger. Morissette.	132
Lettre de J. M. Desilets, Avocat.		69	" " O. Gorman, Vice, Consul Gén. des E.-U.
Lambert, Joseph & al.—Requête de	74	" " du Vice Consul Général des Etats-Unis.	138
Liste des Electeurs municipaux.—Comité pour la révision de la	77	" " du Conseil d'Hygiène de la Prov. de Québec	153
Lettre de Geo. Rivard.	78	" " " " " " " " " "	153
" de André Beaulieu.	78	" " de J. A. Gagnon.	153
		" " J. B. Giroux.	154
		Lymburner, P.—Avis de motion de l'Echevin	156
		Lettre du Bureau Local de Santé.	159
		" de G. A. Bourgeois et autres médecins	159
		" des Médecins.	159
		" de J. A. Gagnon.	166
		" des Evalueurs.	166

Lettre de D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> John Bowland.	166	Liquidateur à la faillite de P. Smardon.	
Licence. — Certificat confirmé	168	Nomination d'un	239
Lettre de L. de la Vallée Poussin.	177	Langlois, Ls. Phi. — Requête de	244
Licence de D <sup>lle</sup> Victoire Chagnon à Naph. Guillemette, fils	181	Lettre d'Isidore Trépanier.	244
Certificat pour transport de		Licence d'auberge. — Certificat confirmé pour	245
Lettre de A. D. Ritchie.	185	"  "  "  "  "  annulé "  "	245
"  d' Olivier & Désy.	197	Lajoie, Lucien — Requête de	246
"  de P. A. Boudreault.	197	Lettre de la "Snow Steam Pump Co."	246
"  d' Olivier & Désy.	203	Larivière, Jacques — Requête de	251
Lymburner, L. — Avis de motion de l'Échevin	209	Lettre de la Banque du Peuple.	251
Lymburner, J. — "  "  "  "  "	209	"  "  P. E. Panneton.	251
Laperrière, Thomas — Requête de	211	"  "  Chs. G. des Etangs.	252
Liqueurs. — Règlement Chapi. 51, concernant les	212	"  "  L. E. P. Panneton.	255
Aubergistes et les Marchands de		"  de l'Officier de Santé.	255
Licences. — Certificats pour obtention de	219	"  d' Alfred Boisvert.	255
Liqueurs. — Certificats pour Magasins de	219	"  de Joseph Manseau.	255
Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	219	"  "  V <sup>me</sup> John Bowland.	256
La Rochelle. — Requête du Conseil Municipal de	220	"  "  la "Royal Electric Co."	261
Lettre d' J. L. Clair.	220	Langlois, L. O. — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	264
"  de D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> John Bowland.	220	Lettre de la "Royal Electric Co."	266
"  G. P. Sélinas & Frères.	221	"  "  V <sup>me</sup> Xavier Brouillet et Neph. Massicotte, fils.	271
Liqueurs. — Règlement Chapi. 53 amendant le règle-	222	"  "  L. W. A. Conest, greffier de la Paix.	271
ment des Aubergistes et des Marchands de		Levasseur, Philippe. — Requête de	282
Lettre de J. W. Bureau.	224	Lettre d' E. P. Panneton, M. D.	283
La Rochelle. — Requête du Conseil Municipal de	224	"  de l'Officier de Santé.	283
Liqueurs. — Certificats confirmés pour Auberges	225	Lacasse, J. O. Val. — Requête de	286
et Magasins de		Lettre de la "Royal Electric Co."	286
Licences d'Auberges et de Magasins de Liqueurs.	225	"  d' Alfred Desilets.	286
Certificats confirmés pour		Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	289
Lord, Alexis — Requête d'	227	Lemieux, Arthur — Requête d'	290
Lefebvre, Théodule, autorisé à vendre	231	Lettre d' Uldoric Martel, J <sup>r</sup> .	291
\$101,000.00 de débentures.		"  de W. L. Denoncourt.	294
Lettre de la "Royal Electric Co."	234	"  "  A. S. Cooke.	294
"  d' Arthur Lemieux.	234	Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	298
Lemieux, Arthur. — Lettre d'	234	Lettre de la Co <sup>ie</sup> "Canadien du Pacifique"	300
Licences. — Certificats pour obtention de	237	"  "  G. H. Spencer, surint <sup>nt</sup> gén <sup>l</sup> , C. P. R.	300
Liqueurs. — Certificats confirmés pour Auberges et Magasin de	237	"  du Rév <sup>d</sup> A. W. Cloutier.	300

Lettre d'O. Carignan & al.	300
Liqueurs.—Certificat pour magasin de	303
Lettre de la Co <sup>ie</sup> Canadien du Pacifique.	307
" d' O. Charlebois.	307
" de J. O. Woodman.	307
" " la "Royal Electric Co."	307
Lettre d'W. Martel, jr.—Rapport sur	308
" de N. K. Connolly.	313
" " la Co <sup>ie</sup> du Richelieu & d' Ontario.	313
" " Charles Bourgeois.	316
" " M <sup>re</sup> John Bowland.	319
" " Macaire Dénéchaud.	321
" " Warren Curtis.	321
" " L. W. Honest, Greffier de la Paix.	327
" " L. Hon <sup>ble</sup> Trésorier de la Prov. de Québec.	331
Lymburner, P.—Avis de motion de l' Echevin	332
" " " " " " " " " " " "	338
Limoges, Adélarde—Requête d'	340
Lettre du Ministre des Travaux Publics, à Ottawa.	340
" de M <sup>re</sup> J. J. Morissette.	341
" de la "Royal Electric Co."	341
Lévassieur, Phi.—Requête de	346
Lettre de b. O. Sylvestre.	346
" " la Banque d' Hochelaga.	346
Licence d'écurie de louage de Jos. Lafont, annulée.	349
Lafont, Jos.—Licence d'écurie de louage, annulée.	349
Leprohon, George.—Requête de	350
Lettre de Beauchemin & Co <sup>ie</sup> .	350
Lettre de l' Association des Aus <sup>es</sup> , contre le feu.	350
" " Chs. Bourgeois.	353
" " J. O. Gagnon.	353
" " la "Royal Electric Co."	353
Liste des électeurs municipaux.—Comité pour la révision de la	355
Lettre de L. O. Guillet, Avocat.	359
" " O. O. Boudreault, Avocat.	359
" " b. Con.	359
Leblanc, Moïse.—Dommages réclamés par	359

Lymburner, P.—Avis de motion de l' Echevin	364
Lettre d' A. E. Gervais, Avocat.	374
" de J. O. Desilets, Sec. Arch., Suc. 101, St. M. B. O.	374
" " Robert Kiernan.	381
" " Joseph Lamothe.	387
Lamothe, Joseph—Lettre de	387
Lymburner, P.—Avis de motion de l' Echevin	392
Lymburner, P.—Requête de	396
Lettre d' O. J. Des côteaux.	405
Lafont, Joseph—Requête de	408
Lettre d' Ahearne & Soper.	409
" de Gélas Corbeil.	414
" " la Banque d' Hochelaga	414
" " b. O. Sylvestre.	414
" d' O. B. Van Nelson.	414
" de Téléphore Dugé.	414
" " L. René Barthe.	419
" " Frs. Dasylova.	422
Lettre de la Co <sup>ie</sup> Canadien du Pacifique.	423
" d' Eugène Godin.	423
" d' Elzéar Pelletier.	423
" du Sec. du Conseil d' Hygiène.	423
" des Capitaines Bourgeois.	423
" de la "Royal Electric Co."	427
" d' Alex. Baptist.	427
" d' Alexis Lord.	427
Lord, Alexis—Lettre d'	427
Lettre des Rév <sup>es</sup> M <sup>res</sup> Ursulines.	433
Lefebvre, David & al.—Requête de	440
Lacroix, Adolphe & al.—Requête d'	441
Lettre du Rév <sup>d</sup> M <sup>r</sup> L. Richard.	441
Lettres du Dr. E. P. Panneton.	441
Licence de charretier de Jos. Lafont, annulée.	442
Lafont, Jos.—Licence de charretier, annulée.	442
Lettre d' Uldoric Martel, jr.	444
Lumière Electrique.—Rappt. du 1 <sup>er</sup> Ingén <sup>r</sup> de la	447
Lettre de Thomas Chevalier.	449

Lettre de Houde & Co.	449	Lettre de S. G. Mgr. L. P. La Fleche.	506
" du Rev. L. S. Rheault.	452	La Fleche, S. G. Mgr. L. P. — Lettre de	506
" " Rev. Père Victorien Pierre.	452	Licence de Hap. Guillemette fils à Chs. Pagé. — brev.	} 508
Licence de charretier de M <sup>re</sup> Paquin annulée.	455	tificat pour transport de	
Landry, Jos. — Requête de	455	Lamothe, Jos. fils de O <sup>re</sup> . — Requête de	509
Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	458	Lacroix, Joseph — Requête de	510
Lettre de la St <sup>e</sup> Maurice Metallic Paint Co.	461	Lettre de D <sup>me</sup> E. J. Reed.	510
Loyer de terrains. — Vente de	463	" du Chef de Police.	510
Lettre de G. J. Barthe.	464	" de G. W. Spencer.	510
" " G. René Barthe.	464	" de la Cie du Pacifique Canadien.	510
Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	468	Licence de charretier de Sévère Germain, annulée.	511
Lettre d' O. E. Gervais.	470	Lettre de la Chambre de Commerce.	512
" de N. Marchand & Co.	476	" " Louis Girouf.	512
" R. S. Cooke, Avocat.	476	Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	516
Lafont, Joseph — Requête de	478	Lettre du Rev. H. G. Stuart & al.	518
Lettre de Joseph Héron.	479	" de Joseph Harois.	518
" " Mgr. L. P. La Fleche.	482	" " J. O. Pessier, Avocat.	526
La Fleche, Mgr. L. P. — Lettre de	482	Liste des électeurs municipaux. — Comité pour la révision de la	530
Lettre de Bro. Dasyron.	482	Lamothe, Adolphe — Requête d'	532
" " la "Bell Telephone Co."	482	Lettre de R. S. Cooke, Avocat.	535
" du Chef de Police.	482	" " Lady Thompson.	539
" d' Uldoric Martel, Jnr.	482	" " Joseph O. Wiswall.	539
" de Géphirin Marchand.	484	" " Joseph Laforce.	539
" " Lord & Co.	484	Laforce, Joseph — Lettre de	539
Lord & Co. — Lettre de	484	Lettre de M <sup>re</sup> Fabien Robert.	539
Lettre de Rémi Dussault.	489	Liste des Electeurs Municipaux. — Rapport, révision de la	539
" " Jacques Vault.	490	Lettre de R. S. Cooke, Avocat.	545
" " Jos. Phil. Godin.	492	" " Wilfrid Camirand, Avocat.	545
" " D <sup>me</sup> Emma J. Reed.	492	Licence demandée pour l'Hôtel St <sup>e</sup> James.	547
Lajoie, H. & W. Rivard — Requête de	494	Luminaire de l'École des Arts.	547
Lymburner, J. — Avis de motion de l'Échevin	497	Lettre d' E. O. Bender, concert, les Abattoirs.	549
Lord, Victor & al. — Requête de	498	" de Leopold Lord.	550
Longval, D <sup>me</sup> Elie — Requête de	499	Lord, Leopold — Lettre de	550
Lamy, Napoléon — Requête de	499	Lettre d' Ovila Bettez.	550
Lettre de J. W. Bureau.	499	Lafont, Joseph — Requête de	561
" d' Arthur Olivier.	499	Licence d'Ecurie de Louage de Joseph Lafont.	561
Lamy, Naph. — Réduction de taxes enf <sup>re</sup> de	503	Laferrière, Arthur — Requête d'	561

Lettre de N. L. Duplessis, Avocat.	564	Lettre du secrétaire des Travaux Publics, Ottawa.	639
Liqueurs. — Certificats pour Auberges et Magasins de	} 568	Lemay, Pélésphore — Requête de	648
Lettre de J. A. Gagnon.		572	Lettre de Narcisse Marchand.
" " Do.	586	" du Comité des Chemins de Fer, du Conseil Privé.	656
Lettre concernant les abattoirs.	586	" de R. S. Cooke, Avocat.	657
Liqueurs. — Certificats pour Magasins de	588	" " la Banque du Peuple.	657
Lettre de George Rivard.	590	Lambert, Onésime et la Corporation. — Réponses aux interrogatoires dans une cause entre	} 658
" " L. P. Hamel.	597	Lymburner, P. — Avis de motion de l'Échevin	
" " L'U. Grenier & Cie.	597	Lettre de J. Ernest Houde.	663
" de Benj. Hébert.	597	" du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l'Aqueduc et de l'Éclairage	663
Liste des électeurs municipaux, concerté, le Règlement Chap. 69. — Comité pour la révision de la	} 598	" de J. A. Gagnon.	663
Levasseur, Naph. & al. — Requête de		601	" du Séminaire des Trois-Rivières.
Lettre de J. B. Rousseau & Cie.	602	" de J. A. Gagnon.	669
Loyer de terrain par la Fabrique des 3 R. à la Corp <sup>te</sup> .	604	" " Chs. Ed. Johnson.	675
Longval, Elie — Requête d'	606	" " J. A. Gagnon.	675
Licence de charretier accordée à Elie Longval.	606	" du Conseil de la paroisse de St. Grégoire.	681
Lettre d'Adolphe Allard.	609	" " Comité des Chemins de Fer, du Conseil Privé.	683
Loyer des Etaux des Bouchers.	610	Liste des électeurs municipaux. — Comité pour la révision de la	684
" " " " "	612	Lassalle, G. & al. — Requête de	685
Lacasse, J. O. & al. — Requête de	613	Lettre d'Olivier & Désy, Avocats.	685
Levasseur, Naph. & al. — Requête de	613	" du Comité des Chemins de Fer, du Conseil Privé.	685
Lettre de R. S. Cooke, Avocat.	614	Lymburner, P. — Avis de motion de l'Échevin	688
" " J. N. Bureau.	614	Liste des Electeurs Municipaux. — Rapport, révision de la	690
" " R. S. Cooke, Avocat.	618	Lettre d'E. D. Boisclair, Avocat.	699
Lambert, Onésime. — Dommages réclamés par	618	Lymburner, P. — Avis de motion de l'Échevin	708
Licence de feu Ls. Bergeron à Joseph Bergeron. — Certificat pour transport de	} 620	Leduc, J. H. nommé Officier de Santé.	716
Lymburner, P. — Avis de motion de l'Échevin		620	Lettre d'E. D. Boisclair, Avocat.
Licence de Casimir Veillette à Naph. Guillemette fils. — Certificat pour transport de	} 624	" de D <sup>ne</sup> V <sup>ne</sup> L. B. R. Dupresne.	724
Lambert, Onésime — Poursuite d'		627	" " N. L. Duplessis, Avocat.
Lettre de Charles Pagé.	629	Licence de Louis Morin à J. E. Godin. — Certi- ficat pour transport de	} 726
Lettre du Comité des Chemins de Fer, du Conseil Privé	635	Licence de charretier de Thomas Chevalier, annulée.	
Lymburner, P. — Avis de motion de l'Échevin	636	Lettre de G. A. Sylvestre, concerté, la manufact <sup>re</sup> R. S. Mardon.	728
Liste des grands et des petits jurés.	638	" " la Malone's Three Rivers, Hay Produce, and Lumber Co.	732
		Lambert, On. — Rapport concerté, la poursuite d'	732
		" " — Offre du Gouvernement acceptée, <u>in re</u>	733

Lettre de la Malou's Three Rivers, Hay Produce, and Lumber Co.	735
" " J. B <sup>te</sup> Lapolice.	735
Lapolice, J. B <sup>te</sup> — Lettre de Lettre de l'ancien Bureau.	735
Liqueurs — Certificats pour Magasins de Lacasse, J. O. — Requête de Lettre de D <sup>ne</sup> V <sup>ve</sup> P. Y. Meunard.	738
" " Joseph Péron.	748
" " L. P. Protier.	749
" " la Chambre de Commerce de 3 Rivières.	749
Liste des Electeurs Parlementaires. — Révision, à la Cour Sup <sup>re</sup> .	749
Liqueurs. — Certificats pour Magasins de Lévesque, Achille & C <sup>o</sup> . — Requête d'	751
Laitiers. — Requête des	752
Lettre de Jos. S. Harnois, Avocat.	754
" " la Chambre de Commerce de 3 Rivières.	754
" d'Olivier & Désy, Avocats.	754
" de G. D. Hébert.	759
" " Jos. Godin & Fils.	759
" " Thomas Chevalier.	763
Liqueurs. — Certificat pour Magasin de	763
Lettre de La Bell Telephone Coy.	765
Lacombe, François — Avis de poursuite de	766
Lettre de Mgr. L. P. La Pléche.	768
La Pléche, Mgr. L. P. — Lettre de	769
Lacombe, François — Poursuite de	769
Labrièche, Joseph — Requête de	771
Lettre de Thomas Chevalier.	772
Lajoie, A. E. & al. — Requête de	772
Lacombe, Adrien — Requête d'	775
Lacroix, Edouard — Requête d'	775
Levasseur, Raphaël — Requête de	779
Lettre de Jos. A. Prigon.	779
" " L. G. Mgr. L. P. La Pléche.	780
La Pléche, Mgr. L. P. — Lettre de	780
Lettre de Fortunat Pournier.	782
" L'Honoré Robert, fils.	782

Lettre de J. F. Guay.	783
Lacroix, E. A. — Vente du Plant Electrique	781
à J. B. Prégeau et	
Lettre de J. B. Prégeau et E. A. Lacroix.	793
Lacroix, E. A. — Lettre de J. B. Prégeau et	793
Lettre concernant le plant Electrique.	793
Lettre du Séminaire des Trois Rivières.	793
" de la Chambre de Commerce de Trois Rivières.	793

Mongrain, Onézime — Requête d'	10	
Martel, P. N., autorisé à parler devant le Conseil.	25	
Morissette, Louis — Requête de	30	
Marché-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	31	
Magasins du Marché-aux-Denrées. — Vente des	31	
Marchand, Joseph — Lettre de	35	
Marché-aux-Denrées. — Nomination des Clercs du	47	
Marché-aux-Foin. — Nomination du Clerc du	48	
Marchands de Liqueurs et Aubergistes. — Ré-	}	50
glement concernant les		
Masson, Moïse père — Requête à la Cour Supérieure par	59	
Manseau, Joseph — Requête de	63	
Martel, Uldoric, Jnr. — Requête d'	88	
Marchands de Liqueurs & Aubergistes. — Motion, concert.	101	
Motion concert. les Aubergistes et Marchands de Liqueurs	101	
Martin, M. — Requête de	102	
Maire. — Condoléances à son Honneur le	120	
Marché-aux-Denrées. — Soumissions pour	}	126
lieux d'aisances dans le		
Malone, Thomas, Jnr. — Lettre de	128	
Morissette, Geo. — Lettre de	132	
Marchés. — Règlement amendé concert.	134	
Morissette, George. — Requête de	153	
Mercier, Edouard — Requête d'	158	
Médecins. — Lettre des	159	
Marchés. — Règlement amendé.	160	
Marchés. — Règlement amendé.	171	
Marché avec M. de la Vallée, con-	}	174
cernant la propriété de la Vie bande		
des Bondes d'Eau.		
Malone, Thomas, Jnr. — Requête de	203	
Marchands de Liqueurs. — Règlement	}	212
Chap. 51, concernant les Aubergistes et les		
Marché-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	219	
Magasins du Marché-aux-Denrées. — Vente des	219	
Marchands de Liqueurs. — Règlement Chap. 53	}	222
amendant le règlement des Aubergistes et des		

Magasins de Liqueurs. — Certificats confirmés pour	}	225
licences d'Auberges et de		
Magasin de Liqueurs. — Certificat confirmé pour	}	237
licence de		
Manseau, Joseph, nommé charbonneur.	238	
Marché entre Beauchemin & Cie. et la Cité des	}	249
Trois-Rivières. — Acte de		
Mons, Nicholas — Requête de	251	
Maisons de Pension. — Certificats pour licences de	253	
Marchand, Narcisse & ab. — Requête de	255	
Manseau, Joseph — Lettre de	255	
Marchand, Ovide & ab. — Requête d'	261	
Marché-aux-Denrées. — Trottoirs & passerelles pour le	269	
Massicotte, Ferd. Jll. — Lettre de	271	
Marché-aux-Foin. — Bâtisse des pesées du	276	
Martel, Uldoric, Jnr. — Lettre d'	291	
Marchand, Narcisse — Requête de	299	
Magasin de liqueurs de M. de la Vallée. — Certificat pour	303	
Marché-aux-Denrées. — Réparations au	305	
Mons, Nicholas — Requête de	306	
Martel, Uld. Jnr. — Rapport sur lettre d'	308	
Marché-aux-Foin. — Bâtisse des pesées du	311	
Marché entre la Corporation et Uldoric Martel Jnr.	320	
Martel, Uldoric Jnr. — Marché entre la Corporation et	320	
Marchand, J. & Cie. — Requête de	331	
Ministres des Travaux Publics, à Ottawa. — Lettre du	340	
Morissette, D <sup>ne</sup> Breffle — Lettre de	341	
Main-levée d'hypothèque en faveur de la L. O.	}	346
Protter & Edge Pool & J. G. Co.		
Maire. — Discours de son Honneur le	366	
Malhiot, Edouard & frère — Requête d'	414	
Moulin-à-Vent. — Achat de pierre pour le quai du	417	
Marché-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	420	
Magasins du Marché-aux-Denrées. — Vente des	420	
Magasins de Liqueurs. — Certificats confirmés pour	}	431
Auberges et		
Magasins de Liqueurs. — Certificats confirmés pour	442	

**M**



Martel, Uldoric, Jnr. — Lettre d'	444
Marchés. — Rapport du Comité des	446
Magasin de liqueurs. — Certificat confirmé pour	453
" " " — " " "	463
Marchand, N. & R. W. Williams. — Requête de	464
Marchand, N. & Co. — Lettre de	476
Martel, Uldoric, Jnr. — Lettre d'	482
Marchand, Zéphirin — Lettre de	487
Masse, Narcisse — Requête de	494
Marché-aup-Denrées. — Construction d'une remise.	501
Martel, U. Sr. & al. — Requête d'	505
Marché-aup-Denrées. — Requête de Phi. Bellefeuille,	} 526
comme Clerc.	
Martel, U. Jnr. — Requête d'	526
Marché-aup-Denrées. — Requête d'Alf. Belisle,	} 526
comme Clerc.	
Marché-aup-Denrées. — Requête de Nap. Lohar,	} 529
bonneau & al., pour un Clerc.	
Marché-aup-Denrées. — Requête de Chas. Va-	} 529
debonceur, comme Clerc.	
Marché-aup-Denrées. — Requête de Pierre	} 529
Piquin, comme Clerc.	
Maires. — Déclaration solennelle du	531
Marché-aup-Denrées. — Requête d'Adolphe	} 532
Lamothe, comme Clerc.	
Marché-aup-Denrées. — Requête d'Isaïe	} 532
Gauthier, comme Clerc.	
Marchés. — Nomination des Clercs des	537
Manufactures, &c. — Hydromètres pour	566
Magasins de Liqueurs et Auberges. —	} 568
Certificats pour	
Marché-aup-Denrées. — Vente des Magasins du	569
Magasins du Marché-aup-Denrées. — Vente des	569
Mongrain, Hér. On. — Paup de l'Eau réduits.	572
Martel, Uldic, Sr. & al. — Requête d'	586
Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	588
" " " — " " "	604

Machine pour les chemins. — Achat de	611
Maire. — Frais de voyage de Son Honneur le	627
Marchand, Narcisse — Requête de	647
McLeod, Pierre — Requête de	648
Martel, D <sup>me</sup> Uldoric, Jnr. — Requête de	652
Marchand, Narcisse — Lettre de	654
Maire délégué à Ottawa. — Son Honneur le	656
Marchand, Zéphirin — Requête de	660
Marchand, Z. fils — Requête de	662
" " " — Réduction des taxes de	662
Martel, Uld. Jnr. — Requête d'	662
Morissette, D. A. — Requête de	662
Maire. — Discours de Son Honneur le	697
Maire délégué à Ottawa. — Son Honneur le	708
Manufacture P. S. Mardon. — Rapport du Sec. Prés. sur	711
Morin, William — Requête de	717
Marchand, Narcisse — Requête de	717
Montour, Ephrem — Avis de poursuite d'	717
Montour, Ephrem — Poursuite d'	723
Marché-aup-Denrées. — Vente des Magasins du	725
Magasins du Marché-aup-Denrées. — Vente des	725
Morin, Louis — Certificat pour transport de	} 726
licence à J. E. Godin.	
* Malon's Three Rivers, Hay Producers and Lumber Co. — Lettre de la	732
Marché-aup-Denrées. — Ouvert pour le	734
Malon's Three Rivers, Hay Producers and Lumber Co. — Lettre de la	735
Magasins de Liqueurs et Auberges. — Certificats pour	738
Mesnard, D <sup>me</sup> V. P. J. — Dommages réclamés par	749
Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	752
Manseau, Edouard — Destitution de l'homme de Police	752
Modeste, rue. — Nom changé en celui de rue de la Cathédrale.	756
Magasin de Liqueurs. — Certificat pour	757
Manufacture P. S. Mardon & Co. — Vente par le Sheriff, de la	762
Manufacture P. S. Mardon & Co. — Opposition pour conserver	764
Magasin de Liqueurs. — Certificat pour	765
Marineau, Louis — Avis de poursuite de	768
Messager et huissier Onésime Duval, destitué.	773
* Maisons. — Règlement concernant le numérotage des	779

Messager et huissier Joseph Fleury nommé 773  
Marchand, Narcisse Val. — Requête de 779

Nomination du Pro-Maire.	9
" d'un liquidateur à la faillite de la 10 <sup>ie</sup> Cand <sup>ie</sup> des Cond <sup>es</sup> d'Eau.	33
Nomination d'André Beaulieu, chauffeur.	42
" des Clercs du Marché-aux-Denrées.	47
" de P. N. Robichon, Clerc du Marché-aux-Denrées.	47
" d'Alf. O. Belisle, Aut. " " " " " " " " " " " "	47
" du Clerc du Marché-au-Poin.	48
" de Frs. Désaulniers, Clerc du Marché-au-Poin.	48
" du Gardien du Carré Champlain.	48
" de David Aubry, Gardien du Carré Champlain.	48
" du Président des Elections Municipales.	73
" du Pro-Maire.	85
" d'un Comité concernant les finances de la Corp <sup>te</sup> .	93
Normand. — Condolances à son Honneur le Maire P. E.	120
Nomination d'Albert Prudel, comme Inspecteur Sanitaire.	123
" de A. V. Canneton, " " " " " " " " " " " "	123
" des Évaluateurs et de leur Clerc.	134
" du Pro-Maire.	185
Normand, L. P. — Requête de	203
Nomination des Auditeurs.	209
Nomination de l'Hon <sup>ble</sup> Geo. Irvine, comme conseil pour la Corporation.	217
Nomination de Johnny Bertrand, comme employé.	238
" " Joseph Manseau " " " " " " " " " " " "	238
" d'un liquidateur à la faillite de P. Sardon.	239
Nault, Jacques Sal. — Requête de	255
Noël, Joseph — Requête de	261
Nomination de Joseph Noël, comme carbonneur.	262
Noël, Joseph — Nomination comme carbonneur.	262
Nomination du Pro-Maire.	279
Nomination d'Alfred Desilets, comme échevin.	284
Robert, Firmin — Requête de	285
Nomination d'échevin pour le Quartier Notre-Dame.	291
" " " " " " " " " " " "	295
" de P. E. Canneton, comme échevin.	295

Nomination de Frs. Dasylva, comme homme de police.	311
" des Évaluateurs et de leur Clerc.	314
" d'Inspecteurs de clôtures et fossés.	348
" du Président des élections municipales.	354
" " Pro-Maire.	374
" des Auditeurs.	374
Normand, Arthur — Requête d'	380
Noël, P. — Requête de	381
Nomination de Thomas Bournival, comme échevin.	384
" d'un Electricien.	396
" d'Arthur Normand, comme Electricien.	396
Normand, Arthur nommé Electricien.	396
Nomination des surveillants des dynamos.	418
Robert, Arthur — Augmentation du salaire d'	431
Nomination du Clerc des Comités Permanents.	486
Nault, Jacques — Lettre de	490
Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.	496
" de Ls. Simard, Constable, pour gas du b. P. R.	511
" d'Octave Romain, homme de Police.	511
" de John Charest, Const. Constable.	511
" du Président des Elections Municipales.	516
" de Leopold Girard, comme échevin.	519
" des Clercs des Marchés.	537
" du Pro-Maire.	543
" des Auditeurs.	543
Noël, Joseph — Requête de	547
Normand, Arthur — Piers-paisie contre	617
Normand, Arthur — Piers-paisie contre	623
" " — " " " " " " " " " " " "	641
" " — " " " " " " " " " " " "	642
" " — " " " " " " " " " " " "	643
Robert, P. V. — Requête de	648
Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.	650
" du Clerc des Évaluateurs.	654
" Président des Elections Municipales.	679
" Pro-Maire.	694
" des Auditeurs.	694
" de l'Officier de Santé.	716

Nomination de P. L. Tourigny et J. A. Tessier }  
 Avocats de la Corporation. } 419  
 Normand, J. E. — Requête de } 421  
 Normand, D<sup>re</sup> J. B. & al. — Requête de } 448  
 Nomination d'Eugène Charretier homme de Police. } 452  
 Nomination d'Isaïe Gauthier Gardien de la Commune. } 464  
 " de J. Octave Pleau Ass<sup>t</sup> Sect. — Prés. } 473  
 " " Joseph Fleury, Messager et huissier. } 473  
 " " Alphonse Brénette, homme de Police. } 473  
 Normand, Arthur — Destitution de l'Electricien } 474  
 Nomination de J. Ryan arbitre pour un terrain de J. A. Rigon. } 494  
 Nomination d'un Ass<sup>t</sup> Inspecteur de Ville et }  
 tendant de l'Aqueduc. } 495  
 Nomination de l'Ass<sup>t</sup> Inspecteur de Ville et }  
 Ass<sup>t</sup> surintendant de l'Aqueduc. } 498  
 Numérotage des maisons. — Règlement concernant le } 429

Officiers et Employés du Conseil.—Engagement des	3
Octroi de terrain et Bonus pour abattoirs et stock-yards.	20
Opposition à une saisie de P. O. Boudreau	43
Opinion de l'Honble. Gec. Irvine, concernant une cause de la <i>Queen</i> du Peuple contre La Corporation	59
Officiers de Santé.—Fin de l'emploi des	155
Olivier & Désy.—Lettre d'	197
" " " " " " " " " " " "	203
Obtention de Licences.—Certificat pour	219
Officiers de Santé.—Lettre de l'	255
Obligations du Chemin de Fer Canadien du Pacifique envers la Cité des 3-Rivières.	280
Officier de Santé.—Lettre de l'	283
" " " " " " " " " " " "	288
Offres à la C <sup>ie</sup> du Richelieu & d'Ontario pour l'établissement de ses usines.	315
* Officiers et Employés du Conseil.—Ords aux	173
" " " " " " " " " " " "	349
" " " " " " " " " " " " —Engagement des	363
Ouvrage des Employés de la Corporation.—Heures d'	407
Olivier, Arthur, Avocat.—Rapport d'	485
Olivier, Arthur.—Lettre d'	499
Octroi pour abattoirs.	540
Ouvrages.—Réquisitions pour achats et	624
Olivier & Désy, Avocats.—Lettre d'	685
Ottawa.—Délégation à	715
Officier de Santé.—J. H. Leduc nommé	716
Objet de l'émission de débentures.	728
Offre du Gouvernement, in re Ovi. Lambert acceptée.	733
Olivier & Désy.—Lettre d'	759
Opposition pour conserver, in re R. Sardon & son.	764

Police et du Feu. — Rapport des Comités de	405
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	407
Paiement de \$5,000.00 à Beauchemin & Co <sup>ie</sup> , pour pompe.	417
Pompe à Vapeur. — Paiement de	417
Ponts St. Maurice. — Taxes réduites en fav <sup>r</sup> du gardien des	418
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	420
" " " " " " — " "	420
Pelletier, Elzéar — Lettre d'	423
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	432
" " " " " " — " "	432
" " " " " " — " "	432
Poste des charretiers, à la gare du C.P.R.	438
Panneton, Dr. E. A. — Lettres du	441
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	441
Pâquin, W <sup>m</sup> . — Avis à	442
Panneton, Moïse — Requête de	449
Poursuite contre Charles Bourgeois.	449
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	453
Pâquin, W <sup>m</sup> . — Licence de charretiers annulée.	455
Poursuite contre Chs. Bourgeois.	467
Prêt d'argent à la B <sup>que</sup> de Nav. Houder & Co <sup>ie</sup> . — Règlement Chap. 64, concern <sup>t</sup> un	472
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	474
" " " " " " — " "	480
Police. — Lettre du Chef de	482
" — Rapport " " "	491
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	491
" " " " " " — " "	491
Police. — Rapport du Chef de	493
Projean, Auguste — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> d'	497
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hoche- laga. — Billet	504
Poids des charges pouvant passer sur les Ponts St. Maurice	504
Ponts St. Maurice. — Poids des charges pouvant passer sur les	504
Pâquin, Pierre — Terrain cédé par	508
Pagé, Chs. — Certificat pour transport de licence de Nap. Guillemette fils à	508
Police. — Lettre du Chef de	510
Providences. — Prix de l'Eau des sours de la	515

Police, pour gare du C.P.R. — L. Simard comme homme de	511
Police. — Oct. Romain comme homme de	511
Président des Elections Municipales. — Nomination du	516
Police. — Uniforme de	518
Poursuite contre la "Royal Electric Co."	524
" " les Hérit <sup>rs</sup> de feu Thomas Burn.	524
Prestation de serment de Mr. Léopold Girard.	525
Pâquin, Pierre — Requête de	529
Plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1895. — Rapport sur	533
Poursuite de M <sup>re</sup> Noël Richard.	537
Pro-Maire. — Nomination du	543
Plainte de L. Lord, contre L. Simard, homme de Police.	550
Police. — Plainte contre L. Simard, homme de	550
Pain. — Rapport concern <sup>t</sup> le	578
Police. — Rapport du Chef de	578
Police. — Rapport du Chef de	587
Procès-Verbal, assemblées concern <sup>t</sup> les Abattoirs.	587
Plant Electrique. — Vente par soumissions du	591
Plans concernant l'Égout et le Drainage à être fournis par O. Z. Hamel.	619
Poursuite d'Onézime Lambert.	627
Pagé, Charles — Lettre de	629
Poursuite contre le Gouvernement Fédéral.	633
Pont sur la rue Le Jeune.	633
Panneton, Gaspard — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	646
Pont de la rue Le Jeune. — Rapport concern <sup>t</sup> le	661
Police. — Rapport du Chef de	661
Pâquin, L. D. — Rapport sur requête de Warren, Curtis.	671
" " — Rapport concernant les abattoirs.	676
Président des Elections Municipales. — Nomination du	679
Poursuite contre le Gouvernement de Prov. de Québec.	679
Ponts de la Rivière Bicancourt. — Prix de péage des	680
Panneton & Blouin — Requête de	683
Promissaire de \$15,000.00 — Billet	687
Plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1896. — Rapport sur	692
Pro-Maire. — Nomination du	697
Pagé. — Avis de motion de l'Échevin	709
Poursuite d'Ephrem Montour. — Avis de	717
Police. — Rapport du Chef de	718
Poursuite d'Ephrem Montour.	723

Plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1892. — Rapport sur	1	Procédés du Bureau de Santé des 3-Rivières.	127
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> du Peuple. — Billet	4	Panneton, Moïse — Requête de	128
" " " " " d'Hochelaga. — Billet	4	Pothier, Honoré & al. — Requête d'	131
" " " " " de Québec. — Billet	6	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	135
Piquin, L. D. — Rapport concerté les bateaux traversiers.	8	" " " " " " " " — " "	135
Pro-Maire — Nomination du	9	Protestation contre un rapport sanitaire, fait par le Consul Américain, aux Trois-Rivières. }	136
Prince et la Princesse de Galles. — Kondolances, au	9	Pothier, Aldoric — Requête d'	138
Ponts St. Maurice. — Théodule Beaulieu nommé surveillant des travaux, au	31	Procédés du Bureau de Santé des 3-Rivières.	151
Plant de la Lumière Électrique. — Rapport concerté, le	36	Poursuites pour infraction, aux règlements de L'Acqueduc.	152
" " " " " — " " " "	36	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	152
Panneton, Sévère & al. — Requête de	46	Panneton, P. V. — Emploi terminé	155
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	48	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	157
Plant de la Lumière Électrique. — Rapport concerté, le	55	" " " " " " " " — " "	157
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	55	Pain. — Règlement concerté la manufacture et la vente du	161
Pleau & Co. — Requête de	57	Police. — Inspection sanitaire par le Corps de	165
Protêt contre la B <sup>que</sup> band <sup>r</sup> des conduites d'Eau.	60	Protêt contre Maurice Guillet.	176
" " " " <u>Royal Electric Co.</u> "	60	Pratte, Edmond — Requête d'	180
Promissaire. — Billet	61	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	181
Pose du tuyau principal de L'Acqueduc, sur la rue Cartier.	71	Pro-Maire. — Nomination	185
Président des Elections Municipales. — Nomination du	73	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	188
Plant de la Lumière Électrique. — Rapport concerté, le	75	Plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1893. — Rapport sur	193
Pose des tuyaux du Drainage, dans la rue Bonaventure.	76	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	199
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	82	Patronage de papeterie et impressions.	199
Prestation de serment de Mrs. G. A. Bourgeois.	83	Papeterie et impressions. — Patronage de	199
" " " " " Ant. St. Pierre.	83	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	200
Pro-Maire. — Nomination du	85	" " " " " " " " — " "	209
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	86	" " " " " " " " — " "	218
" " " " " " " " — " "	87	Police. — Devoirs du Corps de	222
Prestation de serment de Mr. D. Ricard.	87	Poursuite de D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> John Rowland.	228
Pagé, Jos. Lab. — Requête de	88	Police. — Visite des auberges par le Chef de	232
Protêt de J. A. Gagnon. — Sommation et	90	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	232
Prestation de serment de Mr. H. Dussault.	98	Pompe à vapeur. — Demande de soumission pour	233
Petitclerc, Joseph — Requête de	102	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	237
Panneton, P. V., nommé Inspecteur Sanitaire.	123	" " " " " " " " — " "	237
		Périgord, G. A. — Requête de	239
		Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hochelaga. — Billet	247

P

Pompes-à-vapeur. — Soumission de Beauchemin & Co. acceptées, pour	248
Pompes-à-vapeur. — Acte de marché pour	249
Pacifique Canadien. — Requête de la B <sup>ie</sup> du	251
Police. — Requête du corps de	251
Panneton, P. E. — Lettre de	251
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	253
" " " " " " " — " "	253
Panneton, E. J. — Lettre d'	255
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	260
Passerelles et trottoirs refaits sur le Marché au St. Denis	269
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	270
" " " " " " " — " "	273
" " " " " " " — " "	275
" " " " " " " — " "	275
Pesées du Marché au St. Denis. — Construction d'une bâtisse pour	276
Pro-Maire. — Nomination du	279
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	280
Panneton, E. J., M. D. — Lettre d'	283
Police. — Rapport du Chef de	284
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	284
Panneton, E. J., M. D. — Rapport d'	288
Panneton, P. E., nommé échevin.	295
Prestation de serment de Mr. P. E. Panneton.	297
Panneton, P. E. — Prestation de serment par	297
Panneton, Louis réclamant des dommages.	297
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	301
" " " " " " " — " "	302
Pose de tuyau d'Acqueduc dans les rues St. Denis & Bureau.	302
Privileges accordés à John Ogall & Fils.	304
Poursuite de Louis Panneton.	305
Panneton, Louis — Poursuite de	305
Police. — M <sup>r</sup> Dasyloa nommé homme de	311
Pesées du Marché au St. Denis. — Construction d'une bâtisse pour	311
Privileges offerts à la B <sup>ie</sup> du Richelieu & d'Ontario.	315

Pagé, Charles — Requête de	316
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	317
" " " " " " " — " "	317
" " " " " " " — " "	318
Pellerin, Antoine & al. — Requête d'	319
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	320
Prolongement de la rue Des Pins.	321
Poste des Charretiers, à la Gare du C. P. R. — Rapport, conc <sup>o</sup>	322
Plant de la lumière électrique. — Rapport, conc <sup>o</sup>	323
Panneton, Louis et la Corporation. — Réponses aux interrogatoires, dans une cause entre	325
Providence. — Requête des Révérends Pères de la	327
Pauvres. — Remise de taxes aux personnes	329
Prolongement de la rue Des Pins.	330
Police. — Demande d'uniformes pour le corps de	332
Pain. — Règlement concernant la manufacture et la vente du	343
Police. — Rapport du Chef de	348
Panneton autorisé à signer un projet d'acte de convention entre la <u>Royal Electric Co.</u> et la Corporation. — L'Échevin	348
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	354
" " " " " " " — " "	354
Président des Elections Municipales. — Nomination du	354
Promissaire. — Billet	356
Panneton. — Avis de motion de l'Échevin	357
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la Fabrique du Cap St. Jacques. — Billet	363
Panneton, P. E. — Discours de son Honneur le Maire	366
Pro-Maires. — Nomination du	374
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	378
" " " " " " " — " "	378
" " " " " " " — " "	378
" " " " " B <sup>que</sup> de Québec. — " "	379
Procès-verbal, concernant le Règlement Chap. 59.	379
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Ychelaga. — Billet	385
Paiement de \$34,250.00 à la <u>Royal Electric Co.</u>	386
Prestation de serment de Mr. P. Bournival.	388
Plaintes contre le P <sup>o</sup> le d'Évaluation pour 1894. — Rapport sur	389



Promissoire en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. — Billet 726  
 " " " " " " " — " 727  
 " " " " " " " — " 727  
 Police. — Règlement Chap. 75, amendant le Règlement de la 730  
 Paquin, L. D. — Rapport concerté, la poursuite d'On. Lambert. 732  
 Poursuite d'On Lambert. — Rapport concerté la 732  
 Plant Electrique. — Vente par soumissions du 736  
 Police. — Destitution d'Edouard Hanseau. 752  
 " — Nomination d'Eugène Charretier, homme de 752  
 Pratte, Geor<sup>g</sup>all. — Requête de 754  
 Poursuite contre The Royal Electric Co, en appel. 756  
 Panneton, Emile — Certificat pour Auberge, en fav<sup>r</sup> d' 756  
 Poursuite de Louis Marineau. — Avis de 768  
 " " François Lacombe. — " " 768  
 Promissoire en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. — Billet 770  
 Poursuite de François Lacombe. 771  
 Pleau, J. Octave — Nomination de l'Asst. Sec. — Prés. 773  
 Police. — Destitution de Michel Cadorette. 773  
 " — Nomination d'Alphonse Trénette, homme de 773  
 Parent, Auguste — Requête d' 779  
 Plant Electrique. — Vente à Gréneau et Lacroix. 784  
 Prolongement de la rue Du Platon. 794  
 " " " " " " " 798  
 Parent, Ars. fils nommé Asst. Inspect<sup>r</sup> de Ville }  
 et Asst. surintendant de l'Acqueduc. } 798

Quartier Notre-Dame. — Nomination d'un échevin pour le 291  
 " " " " " " " — " 295  
 Quittance et main-levée d'hypothèque en fav<sup>r</sup> de la }  
 L. P. Pottier Arx & Edgerd Mif. g. Co. } 316  
 Quartier Notre-Dame. — Nomination d'un échevin pour le 384  
 Quai du Moulin-à-vent. — Achat de pierre pour le 414  
 Quittance à Edouard Boucher. — Acte de 414  
 Quai. — Demande de soumissions pour 454  
 Quittance à Océzime Spénard. 563  
 Quittance par L. G. O. Bessie val. à la Corporation. 627

Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation.	1	Requête de Sévère Panneton & al.	46
Rôle d'Evaluation pour 1892. - Rapport sur plaintes contre le	1	" en fav <sup>r</sup> de Jean Cloutier.	46
" " " " homologué.	3	" L'Alfred H. Belisle.	46
Remboursement d'argent à Joseph Charles Real Barthe.	4	" de David Aubry.	46
" " " D <sup>ne</sup> Flore Bellantini.	4	" d'Alexis Lord.	46
Requête de Pierre Gagnon.	7	Rapport de l'Inspecteur des Ville, concernant la	} 46
Rapport de L. D. Paquin, sur bateaux traversiers.	8	reclamation de D <sup>ne</sup> J. B. Garceau.	
Reine Victoria. - Condolances à la Majesté, la	9	Reclamation de D <sup>ne</sup> J. B. Garceau. - Rapport concerté, fait	46
Requête de Péléphore Levasseur.	10	Robichon, P. N., nommé Clerc du Marché - sup - Denisées.	47
" L'Onézime Mongrain.	10	Requête de J. E. Baribeau.	49
Rapport du Sec. Trésorier pour l'année 1891.	10	" " Charles Bourgeois.	50
" de l'Inspecteur des Ville.	11	Règlement Chap. 45, concernant les Aubergistes	} 50
Requête de Joseph Lafont.	12	et les Marchands de Liqueurs.	
" " Damasse Bellemarre.	26	Requête de X. Sévigny.	51
Réponses aux interrogatoires sur faits et arti-	} 28	Rapport du Comité Général, concernant les	} 51
cles, dans une cause entre la "Royal		Electeurs Parlementaires.	
Electric Co. et la Corporation des 3. Rivières	28	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	55
Royal Electric Co. et la Corporation	} 28	" concerté, les bouilloires de la Lumière Electrique.	55
des 3. Rivières. - Réponses aux interroga-		toires, dans une cause entre la	Royal Electric Co. - Rapport concerté, les bouilloires
Requête à la Cour Supérieure par Phi. Belisle.	29	posées par la	
Requête de Louis Morrissette.	30	Requête de Phi. Jourdain & al.	57
Réponse aux condoléances à la Famille Royale.	30	" " Pleau & Co.	57
Requête d'Eugène Chartier.	34	Reclamation de dommages par Adolphe Lavigne.	57
" " André Beaulieu.	34	Rapport de l'Hon <sup>ble</sup> Geo. Irvine, concerté une cause	} 59
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	36	entre la Boque du Peuple et la Corporation.	
" concerté, Plant de la Lumière Electrique.	36	Requête à la Cour Supérieure par Moise Masson frères.	59
Royal Electric Co. - Rapport concerté, le	} 36	" " " " concerté, la liste des	} 59
Plant de la		Electeurs Parlementaires.	
Rapport de l'Electricien Abel Huot,	} 36	Royal Electric Co. - Protêt contre la	60
concerté, le Plant de la Lumière Electrique.		Requête d'Honoré Robert fils & al.	62
Royal Electric Co. - Rapport concerté, le	} 36	Robert, Honoré fils & al. - Requête d'	62
Plant de la		Requête de J. W. Tessier.	63
Requête de Frs. Désaulniers.	44	" d'Euchariste Lacroix.	63
" L'Adolphe Lamothe.	44	" de Joseph Manseau.	63
Reclamation de dommages par D <sup>ne</sup> J. B. Garceau.	45	" L'Elzéar Delisle & al.	63
Réponses à une tiers saisie contre Joseph & Désaulniers.	45	" de Napl. Deslauriers & al.	63
		" " D <sup>ne</sup> J. B. Thomas Lambert.	63

Rapport de l'Inspecteur de Ville.	65	Requête de Jos. Pagé & al.	88
Royal Electric Co. — Rapport concern. la	65	" " Jos. Lacroix.	88
Rapport de l'Albert Prudel, concern. de la viande, confisquée	65	" " d'Uldoric Martel, Jnr.	88
Reclamation en dommages de Johnny Giroux. — Avis de	66	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	88
Requête de Jos. Bégin fils.	68	" concern. la "Royal Electric Co."	88
" " L. O. Ricard.	68	Royal Electric Co. — Rapport concern. la	88
Ricard, L. O. — Requête de	68	Rue Notre-Dame. — Drainage dans la	90
Requête de P. Boisclair & al.	68	Requête de D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Fabien Robert & al.	91
" " V <sup>me</sup> John Bowland.	69	Robert, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> & al. — Requête de	91
" " Jos. Duval.	69	Rue Bonaventure. — Drainage dans la	93
" " d'Augustin Cadorette & al.	69	Requête de la St. Maurice Metallic Paint Co.	98
Reclamation de dommages par P. X. Papin.	69	" " D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> J. X. Belisle.	98
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	70	" " P. B. Vanasse.	98
Rapport concern. l'achat de charbon d'Ecosses.	70	" " Chs. Bourgeois & fils.	98
Rue Cartier. — Pose du tuyau principal de l'Ar-	71	Réduction de taxes en fav. de Jos. Hamel fils de Louis.	101
queduc, sur la		Restaurants de vin & bière. — Motion concern. les	101
Reclamation de dommages par Johnny Girard.	71	Requête de Joseph Petitclerc.	102
Requête de J. W. Bureau.	74	" " Mo. Martin.	102
" " d'H. E. Riv. — Bellefeuille.	74	" " des Herts Ant. Désaulniers & al.	102
" " d'Henri Bettez & al.	74	Rapport du Comité de Santé.	103
" " de Joseph Lambert & al.	74	Rapport du Comité des Chemins.	115
Rapport de l'Inspecteur de Ville, con-	75	Requête de D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Fabien Robert & al.	117
cernant la "Royal Electric Co."		Robert, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Fabien & al. — Requête de	117
Royal Electric Co. — Rapport concern. la	75	Rapport du Comité Général.	119
Rue Bonaventure. — Pose des tuyaux d'égouts dans la	76	Requête de la Chambre de Commerce des 3-R.	121
Révision de la liste des électeurs municipaux. — Comité pour les	77	" " Napl. Duchaine.	125
Requête de Napl. Dupresne.	78	" " d'Urcisse Dubé.	125
" " Casimir Veillette & al.	78	" " d'Albert Giroux.	128
" " d'Onézime Poupin.	78	" " de Moise Panneton.	128
Rivard, Geo. — Lettre de	78	" " Napl. Charbonneau & al.	128
Rapport concern. la liste des Electeurs municipaux.	78	" " Joseph Boisvert.	128
Rapport de l'Inspecteur d'Hygiène.	83	" " Proby Valentine.	128
Resignation d'Hubert Dussault, Evaluator, acceptée.	84	" " La Cie de Téléphone des 3-Rivières.	128
Ricard, D. — Prestation de serment par	87	Réduction de taxes en fav. de Napl. Duchaine.	130
Requête de L. Daviau & al.	88	Requête d'Isaie Dupresne.	131
" " Chs. Dion & al.	88	" " d'Honoré Pothier & al.	131
" " Luckhoff & Frie & al.	88	" " de Théodore Grenier.	132

Règlement Chap. 46, amendant le règlement des Marchés.	134
Rapport sanitaire, fait par le Consul Américain, aux 3 Rivières. — Protestation contre un	136
Requête de D. Didier.	138
" d'Uldoric Pothier.	138
" des Révères D <sup>mes</sup> Ursulines.	138
" d'E. Peasdale.	138
" de R. Smailson & al.	138
" de Wilfrid Hébert & al.	138
" de George Collins & al.	138
Rapport d'un Comité spécial concernant les finances de la Corporation des 3-R.	139
Rapport d'Adolphe Landry, concernant les services d'eau.	151
Rapport du Tourne-Robinet.	151
Règlements de l'Acqueduc. — Poursuites pour infraction, aux	152
Requête de George Morrissette.	153
" " D <sup>me</sup> V <sup>re</sup> John Rowland.	153
" du Rév <sup>d</sup> H. G. Stuart & al.	158
" de Chs. Bourgeois.	158
" d'Edouard Mercier.	158
" de Joseph Duval.	159
Règlement Chap. 46, amendant le règlement des Marchés.	160
Règlement Chap. 47, amendant le règlement des Boulangers.	161
Règlement Chap. 48, amendant le règlement du Dépt. du Feu.	162
Règlement Chap. 49, amendant le règlement de la Santé.	163
Requête de Célestin Béron.	166
" " Charles Bourgeois.	169
" " Froby Valentine.	169
Règlement Chap. 50, amendant le règlement des Marchés.	171
Requête de J. O. Gagnon.	174

Requête de la St. Maurice Lumber Co.	174
" " " Great North Western Telegraph Co.	174
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	178
" des Comités de l'Acqueduc et de la Santé.	178
" sur requête de J. O. Gagnon.	178
Requête d'Edmond Pratte.	180
Rôle d'Evaluation. — Examen du	182
Requête de Macaire Dénéchaud.	184
" " la Cie de l'Acqueduc Pacifique Canadien.	185
Ritchie, A. D. — Lettre de	185
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	185
" concernant la Cie "Royal Electric."	185
Royal Electric. — Rapport concernant la Cie	185
Rôle d'Evaluation. — Examen du	193
Rôle d'Evaluation pour 1893. — Rapport sur plaintes, contre le	193
Rapport sur plaintes, contre le Rôle d'Evaluation pour 1893.	193
Rôle d'Evaluation pour 1893 homologué.	196
Rapport du Sec. Trésorier pour l'année 1892.	198
Requête de Joseph Giroux, S <sup>ent</sup>	200
Rappel du jugement de la Cour du Banc de la Reine en appel, dans la cause de la Banque du Peuple et la Corporation des 3-Rivières.	201
Requête de Thomas Malone, J <sup>ur</sup> .	203
" " L. P. Normand.	203
Ricard. — Trois de motion de l'Échevin	210
Requête de Thomas Laperrière.	211
Règlement Chap. 51, concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.	212
Règlement Chap. 52, amendant le règlement des Catisations et Pages.	216
Requête d'Arthur Bergeron.	219
" du Conseil Municipal de La Rochelle.	220
Règlement Chap. 53, amendant le règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.	222
Requête du Conseil Municipal de St. Grégoire.	224
" de Naph. Guillemette fils.	224

Requête d'Alexis Lord.	227	Réduction de taxes en faveur de L. P. Langlois.	264
" " E. D. Boisclair.	233	Requête du Séminaire St. Joseph.	265
" des Forestiers Indépendants.	233	" d'Alexis Brouillet.	265
" de Harry Buckley.	234	" " Onésime Poupin.	266
Royal Electric Co. — Lettre de la	234	" " Ant. Pétien & al.	266
Rapport de L. D. Pâquin.	235	Royal Electric Co. — Lettre de la	266
" concernant la b <sup>ie</sup> bande des	} 235	Règlement Chap. 54, concernant la Santé Pub-	} 268
conduites d'Eau.		blique et le Bureau de Santé.	
Requête de G. W. Périgord.	239	Rue St. Péicile. — Clôture remplacée, sur la	270
Rapport du Comité Général, concernant les	} 240	Requête des M <sup>rs</sup> . Bourassa & al.	271
Electeurs/Parlementaires.		" " Péléphore Dugré.	271
Requête de L. Phil. Langlois.	244	Rapport du Comité de l'Acqueduc.	274
" " Lucien Lajoie.	246	Requête du Rev <sup>d</sup> . M <sup>r</sup> . L. E. Duquay.	277
" " la b <sup>ie</sup> du Pacifique Canadien.	251	" de R. W. Williams & al.	277
" du Corps de Police.	251	" de D <sup>lle</sup> C. Bouchard.	277
" de Nicholas Mons.	251	Rapport du Comité des Chemins.	278
" " Jacques Larivière.	251	" " Surintendant de l'Acqueduc	} 279
" " Joseph Bernaquez.	251	concernant la "Royal Electric Co."	
" " L. Phil. Hamel.	251	Royal Electric Co. — Rapport concernant la	279
Rapport du Bureau de Santé.	253	Requête de Philippe Levasseur.	282
Requête des J <sup>es</sup> D <sup>mes</sup> Ursulines.	254	" " George Courtois.	282
" de Henri Godin.	255	" " Warren Curtis.	282
" " Pierre Gagnon & al.	255	" " L' Ernest Bérard.	282
" d'Adolphe Hamel & L' Oct. Romain.	255	Rapport de l'Inspecteur des Ville.	284
Romain, Octave — Requête L'	255	" du Chef de Police.	284
Requête de Louis Bonnaid.	255	Requête d'W. Charlebois.	285
" " Marc. Marchand & al.	255	" de Firmin Robert.	285
" " Jacques Nault & al.	255	" " L. E. Trottier.	286
Rapport du Comité de Santé.	257	" " J. O. Lacasse & al.	286
Requête d'Orila Marchand & al.	261	Royal Electric Co. — Lettre de la	286
" de Joseph Noël.	261	Reclamation de dommages par L. G. Beaudry.	286
" d' Honoré Robert & al.	261	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	287
Robert, Honoré & al. — Requête d'	261	" concernant la "Royal Electric Co."	287
Requête des Commissaires du Harve.	261	Royal Electric Co. — Rapport concernant la	287
Royal Electric Co. — Lettre de la	261	Rapport de l'Officier de Santé, E. A. Carleton.	288
Rapport du Comité de l'Acqueduc et du Drainage.	262	" du Comité des Chemins.	288
" " " des Chemins.	263	Rue Volontaire. — Elargissement de la	289

Réparation du canal de la rue St. George.	289	Requête de Charles Pagé.	316
Rue St. George—Réparation du canal de la	289	" d'Antoine Pellerin & al.	319
Requête de D <sup>ne</sup> Joseph Bégin & al.	290	" de Louis Brunelle & al.	321
" " Mrs. H. Dasyva.	290	Rue Des Pins.— Prolongement de la	321
" " L' Arthur Lemieux.	290	Rapport du Comité des Chemins, concernant le	} 322
" " Olyst. Collins.	291	poste des Charretiers, à la Gare du C. P. R.	
" de Johnny Bellemare.	291	Rapport du Surintendant de l' Aqueduc.	323
Rapport du Surintendant de l' Aqueduc.	291	" concert. la "Royal Electric Co."	323
Requête de L. René Barthe.	293	<u>Royal Electric Co.</u> — Rapport concert. la	323
" " Joseph Cadotte.	293	Rapport du Bureau Local de Santé.	324
" " L' Augustin Sauvageau.	293	Réponses aux interrogatoires sur faits et	} 325
" de John Adams & al.	293	articles, dans une cause entre Louis	
" " Théodule Beaulieu.	294	Panneton et la Corporation.	
Reclamation de dommages par Louis Panneton.	294	Requête des Révérends de la Providence.	324
Rapport du Comité de l' Aqueduc et du Drainage.	294	" de J. W. Isagnon.	324
Requête de John Argall & Fils.	299	Rapport du Comité Général.	328
" de Narcisse Marchand.	299	" concernant les arriérages.	328
" de M <sup>re</sup> Fabien Robert & al.	299	Remise de taxes aux personnes pauvres.	329
Robert, M <sup>re</sup> Fabien & al.— Requête de	299	<u>Royal Electric Co.</u> concernant l' éclairage.— Avis à la	329
Requête de Joseph Vallée.	300	Rues.— Demande de soumissions pour l' éclairage des	330
Rues St. Denis Bureau.— Pose de tuyau	} 302	Rue Des Pins.— Prolongement de la	330
d' Aqueduc, dans les			
Rapport sur requête de John Argall & Fils.	304	Requête de G. Marchand & Cie	331
Requête de John Argall & Fils.— Rapport sur	304	" d' André Beaulieu.	340
Réparations au Marché aux-Demiées.	305	" d' Adélarde Limoges.	340
Requête de Mr. Nicholas Mons.	306	<u>Royal Electric Co.</u> — Lettre de la	341
" " Chas. Tadebonceur.	307	Règlement Chap. 55, concernant le Dépt.	} 342
" " Joseph Boisvert.	307	des Chemins et Grèves amendé.	
" " D <sup>ne</sup> Joseph Bégin.	307	Règlement Chap. 56, rappelant le Chap. 47	} 343
<u>Royal Electric Co.</u> — Lettre de la	307	concernant les Boulangers.	
Richelieu & l' Ontario.— Dépêche de la B <sup>ie</sup> du	307	Règlement Chap. 57, amendant le règlement	} 344
Rapport du Comité de la Commune.	308	concernant le Dépt. du Feu.	
" sur lettre d' W. Martel, jr.	308	Règlement Chap. 58, amendant le règlement	} 345
Richelieu & l' Ontario.— Lettre de la B <sup>ie</sup> du	313	concert. la Santé Publique.	
" " — concert. les cuisines de la	313	Requête de la L. P. Brottier Ape & Edge	} 346
Requête de Théodule Beaulieu.	314	" Pool Manufacturing Co."	
Richelieu & l' Ontario.— Privilèges offerts à la B <sup>ie</sup> du	315	Requête de Phi. Levasseur.	346
		" " John Ryan & al.	346

Ryan, John Dal. — Requête de	346	Requête de J. A. Woodman.	381
Requête des Évaluateurs.	346	" " G. René Barthe.	381
Rapport du Chef de Police.	348	Rapport du Comité Spécial chargé de rencontrer	} 383
Royal Electric Co. et la Corporation.	} 348	la "Royal Electric Co."	
Projet d'acte de convention entre la		348	Royal Electric Co. — Rapport du Comité
Réduction de taxes en faveur de M <sup>rs</sup> Desjardins.	348	Spécial chargé de rencontrer la	
Requête de George Leprohon.	350	Révision de la liste des électeurs municipaux.	385
" " J. B. Rousseau & Co.	350	Rôle d'évaluation. — Examen du	385
Rousseau, J. B. & Co. — Requête de	350	Royal Electric Co. — Paiement de 3 1/2 50.00 à la	386
Requête de Pierre Grenier.	350	Requête de P. L. Coffin.	387
" L'Arthur Bergeron.	352	" de la Banque de Québec.	387
Royal Electric Co. — Lettre de la	353	Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1894.	389
Révision de la liste des électeurs municipaux. — Comité pour la	355	Rôle d'Évaluation pour 1894. — Rapport sur plaintes contre le	389
Reclamation hypothécaire transportée à J. A. Lagnon.	356	Rôle d'Évaluation pour 1894 homologué.	391
Requête d'Alfred O. Belisle.	359	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	391
Reclamation de dommages par Moïse Leblanc.	359	Remise d'amende à James Adair.	392
Règlement Chap. 59, pour transporter à J. A. Lagnon	} 361	Requête d'Adolphe Arcand.	393
la créance hypothécaire de la Corporation		} 361	Rapport du Sec. — Trésorier pour l'année 1893.
contre la Co. "Candor" des "Candors" d'Eau.			Requête de P. Lyburner.
Royal Electric Co. — Comité spécial chargé	} 365	" " Louis Hamel, fils.	396
de rencontrer la			Rapport du Comité de l'Éclairgé.
Requête d'Eugène Godin.	373	" sur votation, Règlement Chap. 59.	403
" de James Adair.	373	Règlement Chap. 59. — Rapport sur votation, concert, k	403
Reclamation du Gouvernement de la	} 374	Requête de Philippe Gravel.	405
Province de Québec.			Rapport des Comités du Feu et de la Police.
Règlement Chap. 60, amendant le règle-	} 375	" sur requête de Louis Hamel fils.	405
ment des cotisations et Taxes.			Requête de Louis Hamel fils. — Rapport sur
Règlement Chap. 59. — Procès-verbal d'une	} 379	Rapport de l'Électricien de la Cité.	406
assemblée publique concernant le			Rôle d'Évaluation contesté par la Ban-
Requête d'Arthur Normand.	380	que d'Échelaga.	
" de Phi. Girard.	380	Requête de Joseph Lafont.	408
" " John Orgall.	381	" " Jos. A. Prigon.	408
" " P. Noël.	381	" " R. Smeardon & Fils.	408
" " James Wright.	381	" " G. René Barthe.	408
" " M <sup>rs</sup> Michel Caron.	381	Rapport du Comité des Finances.	410
" L'Alfred Desilets & al.	381	" sur requête de Philippe Gravel.	410
" de Thomas Chevalier.	381	Requête de Phi. Gravel — Rapport sur	410

Rapport de l'Electricien.	411	Rejet du rapport du Comité de Santé.	433
Royal Oil Co. — Achat d'huile de la	412	Reglement Chap. 63, amendant le reglement de	} 434
Resignation de Mr. l'Echevin St. Pierre.	412	l'Eclairage.	
Requête de A. V. Duval.	413	Rapport du Comité Général, concernant les Elec-	} 439
" " Warren Curtis.	413	teurs Parlementaires.	
" " G. D. Hébert.	414	Requête de David Lefebvre & al.	440
" l'Edouard Malhiot & frère.	414	" " Michael Rowland & al.	440
" de Ls. Brunelle & frère & al.	414	" l'Albert Charbonneau.	440
Reclamation de Selas Corbeil.	414	" du Révd. Mr. F. V. Bloutier.	440
Rapport du Comité de l'Aqueduc et de l'Eclairage	416	" d'Adolphe Lacroix & al.	441
" " " des Chemins.	417	" de Philippe Rheault.	441
" de l'Electricien de la Cité.	417	Rheault, Philippe — Requête de	441
Reduction de taxes en faveur de Mr. Ant. Duchaine.	418	Richard, Révd. Mr. Ls. — Lettre du	441
Rivard, Geo., nommé surveillant des dynamos.	418	Rapport de l'Electricien de la Cité.	441
Raymond, Napl., " " " " "	418	" du Bureau Local de Santé.	441
Reduction de taxes en fav. du Gardien des Ponts & al.	418	Rue St. Genevieve. — Nouveau Kottoir sur la	442
Requête de Napl. Charbonneau & al.	419	Requête de Geo. Olyotte.	444
Rapport du Comité des Finances.	419	Rapport du Comité Général.	445
Reclamation de Selas Corbeil. — Reglement de la	419	Reduction de taxes en faveur de Mrs. Robichaud.	445
Requête d'Onzime Poupin.	422	Robichaud, Mrs. — Reduction de taxes en fav. de	445
" de S. H. St. Germain & al.	422	Rapport du Comité des Marchés.	446
" l'O. Carignan & Fils & al.	422	" sur requête de Napl. Hébert et Chs. St. Germain.	446
" de Luc Forest & al.	422	Requête de Napl. Hébert et Chs. St. Germain. — Rapport sur	446
" " Chs. Ed. Houde & al.	422	Rapport du Comité de la Commune.	446
Ricard. — Avis de motion de l'Echevin	424	" " N. Ingénieur de l'Aqueduc et de l'Eclairage.	447
Requête de O. B. Vanasse.	426	Requête de Moise Panneton.	449
" " Mrs. Robichaud.	426	Rapport du Comité de l'Eclairage.	450
Robichaud, Mrs. — Requête de	426	Rue Julie. — Elargissement de la	451
Requête de Napl. Hébert.	426	Rheault, Révd. L. S. — Lettre du	452
" " Chs. St. Germain.	426	Requête de Jos. Landry.	455
Royal Electric Co. — Lettre de la	427	Rue Bureau. — Terrains à vendre sur la	457
Rapport du Comité de Santé.	428	Resiliation d'une vente de terrain par J. E. Houde.	460
Reglement Chap. 61, amendant le reglement	} 429	Requête de Jos. Orel.	460
des Chemins et Grèves.		" l'Edouard Godin.	461
Reglement Chap. 62, amendant le reglem-	} 430	" de Jos. Bégin & Cie.	461
ment de l'Aqueduc.		Rapport de l'Electricien de la Cité.	462
Rapport du Comité de Santé rejeté.	433	" " l'Inspecteur de Ville.	463



Rapport concernant les trottoirs.	463	Richard, Rév. Messire L. — Requête du	489
" " " appareils de l' Aqueduc	463	Requête de Michel Cadorette & al.	489
" du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l' Aqueduc et de l' Eclairage	463	Rapport du Chef de Police.	491
Requête de R. Marchand & R. W. Williams.	464	Requête de P. V. Ayotte & al.	492
Rapport de l' Inspecteur de Ville.	464	Reed, D <sup>me</sup> Emma J. — Lettre de	492
Requête de Ferdinand Deslauriers.	466	Rapport de l' Inspecteur de Ville.	493
Rapport du Surintendant de l' Aqueduc	467	" du Chef de Police.	493
Requête de Louis Girouf.	470	Requête de Narcisse Rivard et H. Lajoie.	494
" L' Antoine Duchaine.	470	Rivard, N. & H. Lajoie — Requête de	494
" L' Onésime Soupin.	470	Requête de Narcisse Masse.	494
" de M. Bournival & al.	470	Rapport du Comité du Drainage.	495
Règlement Chap. 64, concernant un prêt		Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> d' Auguste Projean.	497
L' argent à la Co <sup>o</sup> de N <sup>o</sup> Houde & Co <sup>o</sup>	472	Requête de Victor Lord & al.	498
Règlement Chap. 65, concernant les Egoûts.	474	" " Frs. Chevalier & al.	498
Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de Ferd. Deslauriers.	474	" " D <sup>me</sup> Elie Longval.	499
" " " " " L' Aldéric Pouchard	475	" " J <sup>rs</sup> St. Maurice Pool and Pipe Works.	499
Réparation de la clôture, Carré Champlain.	475	" " Napoléon Lamy.	499
Requête de P. A. Drolet.	476	" L' Hercule Ross.	499
" " Denoncourt & Williams.	476	Ross, Hercule — Requête d'	499
" " la St. Maurice Lumber Co <sup>o</sup>	476	Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l' Aqueduc.	499
Reclamation d' Octave Dubé.	476	Règlement Chap. 66, concernant les Egoûts.	500
Requête de Joseph Lafont.	478	Remise, sur la Place du Marché, aux denrées — Construct <sup>n</sup> dans	501
" " Ls. Brunelle & al.	478	Requête de Frs. Dasylva.	501
Rapport des Comités Permanents.	479	Rapport des Comités Permanents.	502
" du Comité de l' Aqueduc.	479	" sur requête d' Hercule Ross.	502
" de l' Electricien de la Cité.	480	Requête d' Hercule Ross. — Rapport sur	502
Requête de Pierre R. Dupont.	482	Ross, Hercule — Rapport sur requête d'	502
Rapport de l' Electricien de la Cité.	483	Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de Naph. Lamy.	503
" " " " " " " "	484	Rues St. Honoré et St. Thomas. — Elargissement des	504
" L' Arthur Olivier, Avocat.	485	Requête d' Ovide Boucher et P. B. Dumoulin.	505
" concernant propriété d' I. L. Clair.	485	" de W. Wallace.	505
" " " des H <sup>rs</sup> Phos. Berni.	485	" d' Eugène Godin.	505
Requête d' Onésime Spénard.	487	" d' W. Martel, Sr. & al.	505
" de Jos. A. Frigon.	487	Rapport du Comité de l' Aqueduc.	507
Rapport du Sec. Trésorier, pour les six		" " 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l' Aqueduc.	507
mois finissant le 1 <sup>er</sup> Juillet 1894.	488	Requête de John Orgall & al.	509
Requête du Rév. Messire L. Richard.	489	" L' Antoine Chretien.	509
Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de Réné Dussault.	489		

Requête de Théodore Asselin.	509	Requête de Chas. Ladeboncoeur.	529
" L' Octave Romain.	509	" " Chas. Hamelin.	529
Romain, Octave — Requête d'	509	Réduction de taxes en faveur de Chas. Hamelin.	529
Requête de Jos. Lamotte fils de Pr.	509	Requête de Pierre Pâquin.	529
" " Théodore Germain.	510	Révision de la liste des électeurs municipaux. — Comité pour la	530
" " Pressé Duplessis.	510	Rôle d'Evaluation. — Examen du	531
" " Joseph Lacroix.	510	Requête d'Adolphe Lamotte.	532
" L' Eugène Cartier.	510	" d'Isaie Gauthier.	532
" " Augustin Sauvageau.	510	Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1895.	533
" du Rév. M <sup>r</sup> . F. J. Cloutier.	510	Rôle d'Evaluation pour 1895. — Rapport sur plaintes contre le	533
" L' Adolphe Hamel.	510	Rôle d'Evaluation pour 1895 homologué.	534
Reed, D <sup>ne</sup> E. J. — Lettre de	510	Reclamation d'Henri Robert & C <sup>ie</sup> .	535
Romain, Octave, nommé homme de Police.	511	Robert, Henri & C <sup>ie</sup> — Reclamation	535
Rôle d'Evaluation pour 1895. — Dépôt du	513	Rapport sur requête du Rév. H. C. Stuart & al.	536
Rapport du Secrétaire-Trésorier, pour les dix	513	Requête du Rév. H. C. Stuart & al. — Rapport sur	536
mois finissant le 31 Octobre 1894.		Richard, D <sup>ne</sup> Noël — Poursuite de	537
Requête de Pressé Deslauriers & al.	514	Requête d'Octave Romain.	539
" du Rév. M <sup>r</sup> . F. J. Cloutier. — Rapport sur	515	Romain, Octave — Requête d'	539
Rapport sur requête du Rév. M <sup>r</sup> . F. J. Cloutier.	515	" " — Assurance d'	539
Requête de J. B. Godin	518	Robert, D <sup>ne</sup> Fabien — Lettre de	539
" L' Augustin Sauvageau.	518	Révision de la liste des Electeurs Municipaux. — Rapport.	539
" de Louis Simard.	518	Rapport. — Révision de la liste des Electeurs Municipaux.	539
Résignation de Mr. L' Echevin Gélinas.	518	Résignation d'André Beaulieu, comme chauffeur.	545
Règlement Chap. 67, amendant le règlement des	520	Reclamation de D <sup>ne</sup> J. Arthur Dupont.	545
chemins et terres.		" " Thomas Caron.	545
Rues sous contrôle. — Règlement amendé.	520	" " L' Arthur René.	545
Règlement Chap. 68, amendant le règlement des Charretiers.	522	René, Arthur — Reclamation d'	545
Réduction de taxes en faveur de J. B. Boisvert.	523	Requête de la Banque de Québec.	547
Royal Electric Co. — Poursuite contre la	524	" Johnny Bertrand.	547
Requête de Philippe Bellefeuille.	526	" " Joseph Noël.	547
" d'U. Martel, Jun <sup>r</sup> .	526	" " G. J. Barnard.	547
" L' Alf. O. Bellisle.	526	Rapport du Sec. Trésorier pour l'année 1894.	548
Reclamation de D <sup>ne</sup> J <sup>ve</sup> Richard.	526	" de l'Electricien de la Cité.	548
Richard, D <sup>ne</sup> J <sup>ve</sup> — Reclamation de	526	Requête de H <sup>pt</sup> Raymond.	550
Rapport sur requête de J. B. Godin	527	Raymond, H <sup>pt</sup> — Requête de	550
Requête de J. B. Godin. — Rapport sur	527	Requête d'André Courteau.	550
" " H <sup>pt</sup> Charbonneau & al.	529	Rapport sur reclamation de D <sup>ne</sup> J. Art. Dupont.	551

Reclamation de M <sup>rs</sup> J. Desj. Dupont. — Rapport sur	551	Rivard, George — Lettre de	590
Rapport sur reclamations de M <sup>rs</sup> Baron et Cit. René.	551	Résignation de Geo. Rivard, comme chauffeur.	590
Reclamations de J. Caron et Cit. René. — Rapport sur	551	Rapport du Comité Général, concernant les	} 593
René, Cit. — Rapport sur reclamation d'	551	Electeurs Parlementaires.	
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	552	Requête de Lazare Durocher & al.	596
Requête d'Adolphe Balcer & al.	558	" " la Banque d' Hochelaga.	597
" de George Rivard.	559	Révision de la liste des électeurs municipaux, concernant	} 598
Rivard, George — Requête de	559	le Règlement Chap. 69. — Comité pour la	
Requête de Didace St. Pierre.	561	Réponses aux interrogatoires sur faits et articles	} 598
Réduction de taxe en fav <sup>r</sup> de Didace St. Pierre.	561	dans une cause de La Corporation de M <sup>rs</sup> Burns & al.	
Requête de Joseph Lafont.	561	Requête de Naph. Lévasseur & al.	601
" d'Olivier Verrette.	561	" des Bouchers.	601
Reclamation de dommages par Olivier Verrette.	561	" de J. W. Dupresne & al.	601
Requête d'Arthur Laperrière.	561	Rousseau, J. B. & Co. — Lettre de	602
" d'Alb. Baptist & al.	561	Requête de Warren Curtis. — Rapport sur	603
" de L. Brunelle & al.	564	" " la Banque d' Hochelaga. — " "	603
" d'Onésime Blanchet.	564	Rapport sur requête de Warren Curtis.	603
" de Sévère Germain.	564	" " " " la Banque d' Hochelaga.	603
" de J. A. Gagnon.	564	Réduction des taxes d'Angèle Bouchard.	604
Reclamation d'Oliva Guilbert pour dommages.	564	Requête d'Alb. Baptist.	605
Rapport sur requête d'Olivier Verrette.	565	Rue St. Louis. — Drainage demandé pour la	605
Requête d'Olivier Verrette. — Rapport sur	565	Requête d'Edouard Brunelle.	605
" de Frs. Phil. Roy.	564	" de Jos. Gagnois & al.	606
Roy, Frs. Phil. — Requête de	564	" d'Elie Longval.	606
" " — Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de	564	Rapport sur vote du bonus à J. A. Gagnon.	606
Réduction de taxes en fav <sup>r</sup> de Frs. Phil. Roy.	564	" " " " Règlement Chap. 69 pour abattoirs.	606
Requête de Walter Roy.	564	Règlement, Chap. 69. — Rapport sur vote du	606
Roy, Walter — Requête de	564	Requête de Prime Sarasin & al.	608
Requête de Pierre Piron.	541	" " Willy Chartié.	609
Réduction des taxes de l'Eau des R <sup>ts</sup> On. Mongrain.	572	" d'Alfred Dupresne.	609
Rapport du Chef de Police.	578	" " Eugène Balcer.	610
" concernant le pain.	578	" de Joseph Péron.	610
Réduction en fav <sup>r</sup> d'On. Blanchette.	578	" d'Albert Charbonneau & al.	610
Règlement Chap. 69. — Bonus pour abattoirs.	579	" des Bouchers.	610
Requête d'Uldis Martel, Sr. & al.	586	" de Frank Chevalier.	610
Rapport du Chef de Police.	584	" " Prosper Beaumier.	613
Règlement concernant les abattoirs. — Vote sur	584	" " Robert Kiernan.	613

Requête de J. O. Lacasse & al.	613	Réduction de taxes en faveur de Gaspard Panneton.	646
" " Naph. Levasseur & al.	613	Requête de Joseph Boissvert.	647
" " Thomas Chevalier.	613	" " F. X. Papin.	647
Rue St. Elizabeth. — Trottoirs neufs,	614	" " Narcisse Marchand.	647
Requête de Théodore Asselin.	616	" " P. B. Dumoulin & al.	647
" d'Alph. Baptist & al.	616	" " P. J. Héroux & al.	647
" de P. Beaumier & al.	616	" " Pierre McLeod.	648
Rue St. Prosper. — Chargissement de la	617	" " Téléphore Lemay.	648
Reclamation de dommages par Orzime Lambert.	618	" d'Edouard Ross.	648
Requête de Naph. Guillemette fils & al.	621	Ross, Edouard — Requête d'	648
Rues sous Contrôle. — Requête de Naph. Guillemette fils & al., concern. les	621	Requête de F. X. Robert.	648
Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l'Alueduc et de l'Eclairage.	622	Rue Duplessis-Rochard. — Nouveaux trottoirs sur la	650
Réparations aux engins de l'Eclairage.	622	Requête de Pierre Héron.	651
Réquisitions pour achats et ouvrages.	624	" " W. G. Kouin.	651
Rapport du Sec. Trésorier, pour les six mois finissant le 1 <sup>er</sup> juillet 1895.	626	Réduction de taxes en faveur de W. G. Kouin.	651
Requête de Barthélemy Bouchard.	628	Requête de D <sup>me</sup> Uldoric Martel, J <sup>rs</sup> .	652
" " J. O. Béland & al.	628	" d'Al. Romain.	654
Rapport du 1 <sup>er</sup> Ingénieur de l'Alueduc et de l'Eclairage.	630	Romain, Al. — Requête d'	654
" de l'Electricien de la cité.	632	Requête de F. Emile Turcotte.	654
Rue St. Thomas. — Nouveaux trottoirs sur la	632	" " D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Fabien Robert.	656
Rue St. Honoré. — Nouveaux trottoirs sur la	632	Robert, D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Fabien. — Requête de	656
Rue Le Jeune. — Pont sur la	633	Requête de Frs. L. Désaulniers.	656
Rue Bonaventure. — Barrières sur la	633	" " William Marie.	656
Requête de Joseph Reynar.	635	Réponses aux interrogatoires sur faits et articles, dans une cause entre Orzime Lambert et la Corporation.	658
Reynar, Joseph — Requête de	635	Requête de Pierre Dubé.	660
Requête de F. Valentine.	635	" " Zéphirin Marchand.	660
" " Grégoire Veillette.	639	" " Joseph Veillet.	660
" " L. J. Beaudry.	639	Rapport du Chef de Police.	661
" " Chs. Vadeboncoeur.	639	" concern. le pont de la rue Le Jeune.	661
" " la "Three Rivers Iron Works, Co."	639	Rue Le Jeune. — Rapport concern. le pont de la	661
Renvoi d'office des Employés, pour cause de saisies.	644	Réparations à l'Hôtel-de-Ville.	661
Règlement Chap. 70, amendant le Règlement de l'Eclairage.	644	Requête d'Alfred Boissvert.	662
Rues Hélina, St. Prosper et Plaisante. — Drainage.	645	" de J. Marchand fils.	662
Rivard, Edouard — Vente de terrain à	646	Réduction des taxes de J. Marchand fils.	662
		Requête d'Uld. Martel, J <sup>rs</sup> .	662

Requête de D. P. Morrisette.	662	Requête de Magloire Dion & al.	710
Requête des Elèves des Révérends Frères.	663	Rapport du Sec. Trés. sur manufacture R. Smardons.	711
Requête de la 3. Rivière Iron Works Co. — Rapport sur	665	" de l'Electricien de la Cité.	711
Rapport sur requête de la Three-Rivers Iron Works Co.	665	Règlement Chap. 72, amendant le Règlement des	} 712
Règlement Chap. 71, amendant le Règlement des	} 666	Chemins et Grèves.	
Chemins et Grèves.			Règlement Chap. 73, amendant le Règlement des
Requête de Joseph Bédard.	669	Lotisations et Taxes.	
Rapport concernant les abattoirs.	670	Requête d'Arthur Rocheleau père.	714
Rapport de L. D. Paquin, sur requête de Warren, Curtis.	671	Rocheleau, Arthur père. — Requête d'	714
Requête de Warren, Curtis. — Rapport sur	671	Requête de William Moir.	714
Règlement Chap. 69, concernant les abattoirs, annulé.	673	" " Narcisse Marchand.	717
Requête de James Barnard.	674	Rapport du Chef de Police, sur confiscations.	718
" " Théodule Beaulieu.	675	Requête de P. E. Normand.	720
Rapport de L. D. Paquin concernant les abattoirs.	676	Rapport de Jos. Samson, concernant l'Aqueduc	} 722
Rivière Bicancourt. — Paup. de péage des ponts de la	680	et l'Éclairage.	
Requête de la "Fuel Economizer Co."	681	Requête de Sévère Isermain.	724
" " Mrs. Chevalier & al.	682	Reclamation en dommages de Macaire Dénéchaud.	724
" " Panneton & Blouin.	683	" " " " D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> L. B. B. Despresnes.	724
Révision de la liste des électeurs municipaux. — Comité pour la	684	" " " " Jos. Cloutier.	724
Réduction de taxes en faveur de Louis Charette.	684	Règlement Chap. 74, amendant le Règlement des	} 729
Requête de G. Lassalle & al.	685	Chemins et Grèves.	
Reclamation en dommages de D <sup>me</sup> Pierre Robin.	685	Règlement Chap. 75, amendant le Règlement de la Police.	730
Rôle d'Évaluation. — Examen du	689	Rapport de L. D. Paquin, concernant la poursuite d'Os. Lambert.	732
Révision de la liste des Electeurs Municipaux. — Rapport	690	Requête de Warren Curtis.	735
Rapport. — Révision de la liste des Electeurs Municipaux.	690	" " John Argall & Sons.	735
Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1896.	692	" " L'Adolphe Balcer & al.	735
Rôle d'Évaluation pour 1896. — Rapport sur plaintes contre le	692	Rapport du Comité Général, concernant les	} 739
Rôle d'Évaluation pour 1896 homologué.	695	Electeurs Parlementaires.	
Requête de la Cie de Téléphone des Comtés de St. Maurice,	} 699	Requête de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> J. B. Normand & al.	748
Champlain et Trois-Rivières.			" " L. P. Kamel.
Requête de Jos. Châteauneuf & al.	699	" " J. O. Lacasse.	748
" " L'André Courteau.	699	" " Beauchemin & Duchemin.	749
Rapport du Sec. Trésorier pour l'année 1895.	700	Réduction des taxes de Beauchemin & Duchemin.	749
Rue Notre-Dames. — Nouveaux trottoirs sur la	707	Reclamation en dommages de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> A. J. Mesnard.	749
Requête de Frank Emile Purcotte.	709	Révision de la liste des Electeurs Parlementaires, Cour Sup <sup>re</sup> .	751
" " Geo. Despresnes.	710	Requête d'Achille Lévesque & al.	754
" " L'Albert Charbonneau & al.	710	" de Philippe Guin & al.	754
		* Règlement concernant les chiens.	730
		* Règlement concernant le jumelage des maisons	729

Requête des laitiers.	754	Rapport d'un Comité spécial, <u>in re</u> Thomas	} 784
" L' Hercule Hamelin.	754	Chevalier et Ls. Simard.	
" du Capt. Chs. Bourgeois.	754	Requête de M. W. Balcer & al.	793
" de Ls. Brunelle & Frère & al.	754	" d' Alfred Bastien.	793
" " Geo. Pratte & al.	754	" de Kapl. Guillemette fils.	793
Royal Electric Co., en appel. — Poursuite contre The	756	" " Raphaël Duchaine.	793
Rue Modeste. — Nom, changé en celui de rue de la cathédrale.	756	Ryan, John nommé arbitre, concert. terrain de Jos. A. Prigon.	794
Requête des G. Bellemare & al.	758	Rue du Platon. — Élargissement et prolongement de la	794
" du M. G. De Blois.	758	" " " — " " " " " "	798
" de Denis Béliveau.	759	Réduction du salaire d' O. G. Hamel.	798
Reclamation de machines, <u>in re</u> R. Smardon.	759	* Rues sous contrôle. — Règlement concert. les	712
Rapport du Surintendant du Feu.	760		
" concernant les bornes-fontaines.	760		
Requête de George Verette.	762		
Rapport de l'Electricien de la Cité.	764		
Requête de P. B. Vanasse.	766		
" " Thomas Chevalier.	766		
" " Association Agricole du District des 3. R.	772		
" " Joseph Labriche.	772		
Rapport du <sup>1</sup> Ingénieur de l' Aqueduc et de l' Eclairage.	772		
Requête de P. Esphore Dugré.	775		
" " H. E. Lajoie & al.	775		
" " Durand & Piccourt.	775		
" L' Adrien Lacombe.	775		
Rapport du Sec. Trésorier, pour les six mois	} 777		
finissant le 30 Juin 1896.			
Requête de Narcisse Marchand & al.	779		
" L' Edouard Lacroix.	779		
" de Kapl. Levasseur.	779		
" L' Auguste Parent.	779		
" de J. Ernest Coude.	780		
Règlement Chap. 16, amendant le Règlement des	} 780		
Chemins et Lièves.			
Requête d' Aimé Coule, père.	782		
" de Harry Buckley.	782		
" " Lazare Durocher.	782		
Robert, Honoré, fils — Lettre d'	782		

Sauvageau, Joseph — Lettre de	7	S <sup>t</sup> Grégoire. — Requête du Conseil Municipal de	220
Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour l'année 1891.	10	" — " " " " " " "	224
S <sup>t</sup> Pierre. — Avis de motion de l'Échevin	29	Soumissions pour Pompe à vapeur demandées.	233
Surveillant des travaux aux Ponts S <sup>t</sup> Maurice.	31	Smardon, R. — Assemblée des créanciers de	239
rice. — Théodule Beaulieu nommé		Snow Steam Pump Co. — Lettre de la	246
Saisie de P. A. Boudreault. — Opposition à une	43	Soumission de Beauchemin & Co <sup>ie</sup> , pour pompe à vapeur,	248
S <sup>t</sup> Pierre. — Avis de motion de l'Échevin	49	acceptées.	
Sévigny, Xavier — Requête de	51	Santé. — Rapport du Bureau de	253
Stevenson, A. W. — Lettre de	63	Santé. — Lettre de l'Officier de	255
S <sup>t</sup> Pierre, Ant. — Prestation de serment par	83	Santé. — Rapport du Comité de	257
Serment prêté par l'Échevin G. A. Bourgeois.	83	Séminaire S <sup>t</sup> Joseph. — Requête du	265
" " " " Ant. S <sup>t</sup> Pierre.	83	S <sup>t</sup> Pierre. — Comptes approuvés par l'Échevin	266
Santé. — Rapport concernant la	83	Santé Publique. — Règlement Chap. 54, concernant la	268
Serment prêté par l'Échevin D. Ricard.	87	Santé. — Règlement Chap. 54, concernant le Bureau de	268
Sommation et protêt de J. A. Gagnon.	90	" — Lettre de l'Officier de	283
Serment prêté par l'Échevin H. Dussault.	98	" — Rapport de l'Officier de	288
S <sup>t</sup> Maurice Metallic Paint Co. — Requête de la	98	Savard. — Avis de motion de l'Échevin	289
Santé. — Rapport du Comité de	103	Surintendant de l'Acqueduc. — Rapport du	291
Santé. — Formation d'un Bureau de	122	Sauvageau, Augustin — Requête de	293
Soumissions pour lieux d'aisances, dans les	126	Spencer, C. W. — Lettre de	300
Marchés-aux-Denrées.		Santé. — Rapport du Bureau Local de	324
Santé. — Procédés du Bureau de	127	Sœurs de la Providence. — Requête des Révérends	327
S <sup>t</sup> Pierre. — Avis de motion de l'Échevin	130	Soumissions demandées pour l'éclairage des rues.	330
Savard. — " " " " "	130	Savard. — Avis de motion de l'Échevin	332
Smardon, R. Val. — Requête de	138	" — " " " " " " "	338
Services d'eau. — Rapport concernant les	151	Santé Publique. — Règlement Chap. 58, concernant la	345
Santé. — Fin de l'emploi des Officiers de	155	Sylvestre, C. A. — Lettre de	346
Savard. — Avis de motion de l'Échevin	155	S <sup>t</sup> Pierre, Théodule, nommé Inspecteur des clôtures et fossés.	348
Stuart, Révérend H. G. Val. — Requête du	158	Santé. — Formation du Bureau de	363
Santé Publique. — Règlement amendé	163	Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour l'année 1893.	393
" " — Inspection concernant la	165	Salle S <sup>t</sup> Joseph. — Avis aux sociétés qui	395
Savard. — Avis de motion de l'Échevin	168	ont l'usage de la	
S <sup>t</sup> Maurice Lumber Co. — Requête de la	177	Sociétés de bienfaisance. — Avis aux	395
Surintendant de l'Acqueduc. — Rapport du	178	Smardon, R. & Fils — Requête de	408
Santé et de l'Acqueduc. — Rapport des Comités de	178	S <sup>t</sup> Pierre. — Résignation de l'Échevin	412
Santé. — Continuation d'office des membres du Bureau de	181	Sylvestre, C. A. — Lettre de	414
Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour l'année 1892.	198	Surveillants des dynamos. — Nomination des	418
		Serment prêté par l'Échevin Bournival —	388

St. Pierre. — Avis de motion de l' Echevin	421	St. Pierre. — Avis de motion de l' Echevin	563
St. Germain, P. H. ab. — Requête de	422	Soumissions pour plant électrique.	591
St. Pierre. — Avis de motion de l' Echevin	425	Sauvetage pour l'Hotel de Ville. — Escalier de	598
St. Germain, Chs. — Requête de	426	Sarasin, Prime & al. — Requête de	608
Santé. — Rapport du Comité de	428	Savard. — Avis de motion de l' Echevin	609
Salaires d'Arthur Robert augmentés.	431	" — " " " " "	620
Santé. — Rejet du rapport du Comité de	433	Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour les six mois	} 626
Santé. — Rapport du Bureau Local de	441	finissant le 1 <sup>er</sup> juillet 1895.	
Savard, Amable — Avis à	442	Savard. — Avis de motion de l' Echevin	636
St. Germain, Chs. et H. H. ab. — Rapport sur requête de	446	Secrétaire des Travaux Publics, Ottawa. — Lettre du	639
Séminaire des 3-R. — Tarif pour éclairage du	450	Saisie. — Renvoi d'office des Employés pour cause de	644
soumissions pour quai demandés.	454	Salaires des Évaluateurs et de leur Clerc.	654
Spénard, Onézime — Vente de terrain à	458	Séminaire des Trois-Rivières. — Lettre du	669
St. Maurice Metallic Paint Co. — Lettre de la	461	St. Régis. — Lettre du Conseil de la paroisse de	681
Surintendant de l' Aqueduc. — Rapport du	464	Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour l'année 1895.	700
St. Maurice Lumber Co. — Requête de la	476	Smardon, R. — Rapport du Sec. Trés. sur manufacture	711
Spénard, Onézime — Requête d'	484	Salaires de S. E. Pottier fixés à 50.00 par mois.	716
Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour les six	} 488	Santé. — J. W. Leduc nommé Officier de	716
mois finissant le 1 <sup>er</sup> juillet 1894.		Sec. Trésorier. — Rapport sur manufacture R. Smardon.	711
St. Maurice Tool and Axe Works. — Requête de la	499	Samson, Jos. — Rapport concernant l' Aqueduc et l' Eclairage.	722
Sauvageau, Augustin — Requête d'	510	Sylvestre, G. A. — Lettre de	728
Spencer, C. W. — Lettre de	510	Smardon, R. & Son — Lettre concernant la manufacture	728
Simard, Louis nommé Constable pour la gare du C. P. R.	511	Smardon, R. — Contestation de R. J. G. Dussureault, <i>in re</i>	733
Secrétaire-Trésorier. — Rapport (jusqu'au 31 Oct. 1894)	513	Soumissions pour plant électrique.	736
Soeurs de la Providence. — Rapport sur requête en fav. des	515	Shoewire Grip Co., <i>in re</i> R. Smardon. — Contestation de Phe	755
Savard. — Avis de motion de l' Echevin	517	Smardon, R. — Contestation de Phe Shoewire Grip Co., <i>in re</i>	755
Sauvageau, Augustin — Requête d'	518	Smardon, R. — Reclamation des machines, <i>in re</i>	759
Simard, Louis — Requête de	518	Surintendant du Feu. — Rapport du	760
Stuart, Révd. H. C. & al. — Lettre du	518	Smardon, R. & Son. — Résistement à la vente de meubles, <i>in re</i>	761
Serment prêté par l' Echevin Léopold Girard.	525	Smardon, R. & Son. — Vente par le Sheriff, de la manufacture	762
Stuart, Révd. H. C. & al. — Rapport sur requête du	536	Smardon, R. & Son. — Opposition pour conserver, <i>in re</i>	764
Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour l'année 1894.	548	Secrétaire-Trésorier. — Rapport pour les six mois	} 777
Savard. — Avis de motion de l' Echevin.	549	finissant le 30 juin 1896.	
Simard, L. — Plainte contre	550	Simard, L. — Rapport sur enquête <i>in re</i>	} 784
Surintendant de l' Aqueduc. — Rapport du	552	Phos. Chevalier et	
St. Pierre, Didace — Réduction de tax. en fav. de	561	Séminaire des Trois-Rivières. — Lettre du	793
Spénard, Onézime — Quittance à	563	Surintendant de l' Aqueduc. — Nomination d'un Omb.	795
Soeurs de la Providence. — Paup. de l' Eau des	515		



Surintendant de l'Alqueduc. — Nomination de l'An 498  
Salaires d'O. G. Hamel fixé à \$600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an. 498

Traversiers.— Rapport de L. D. Caquin, concert. les bateaux	8
Terrain octroyé pour abattoirs et stock-yards.	20
Travaux aux Ponts St. Maurice.— Théodule Beaulieu nommé surveillant des	31
Tiers-saisie, contre Joseph E. Désaulniers.— Réponses à une	45
Tessier, J. A.— Requête de	63
Traverse de St. Léonore.— Lettres concernant la	64
Trudel, Albert.— Rapport concert. viande, confisquée.	65
Papin, J. V.— Dommages réclamés par	69
Tiers-saisie de P. A. Boudreault, contre la Corp <sup>te</sup> .	71
Toupin, Onézime.— Requête d'	78
Taxes réduites en fav <sup>r</sup> de Jos. Hamel fils de Ls.	101
Trudel, Albert, nommé Inspecteur Sanitaire.	123
Taxes réduites en fav <sup>r</sup> de Naph. Duchaine.	130
Teasdale, E.— Requête d'	138
Tourne-Robinet, de l'Arqueduc.— Rapport, du	151
Trudel, Albert.— Emploi terminé	155
Transport de Licence de D <sup>lle</sup> Victoire Clagnon à Naph. Guillemette fils.— Certificat pour	181
Télégraphe Pacifique Canadien.— Requête de la C <sup>ie</sup> de	185
Taxes.— Règlement Chap. 52, amendant le règlement des cotisations et	216
Trépanier, Isidore.— Lettre d'	244
Travaux aux bâtisses de l'Arqueduc.	253
Taxes de L. P. Langlois réduites.	264
Toupin, Onézime.— Requête d'	266
Trottoirs neufs, sur le Marché, aux Denrées.	269
Trottier, L. E.— Requête de	286
Terrain acheté de Narcisse Dussault.	289
Terrain, vente de — par Narcisse Dussault	292
Tuyau d'Arqueduc, dans les rues St. Denis & Bureau.— Pose de	302
Taxes.— Exemption en fav <sup>r</sup> de John Orgall & Fils.	304
Taxes remises aux personnes pauvres.	329
Tresorier de la Prov. de Québec.— Lettre de L. N <sup>o</sup> 331	331
Travaux Publics, à Ottawa.— Lettre du Ministre des	340
Trottier.— Requête de la C <sup>ie</sup> Manufacturière L. P.	346

Taxes réduites en fav <sup>r</sup> de Naph. Despresne.	348
Trois-Rivières.— Judicature dans le District des	351
Transport de réclamation hypothécaire à J. O. Gagnon.	356
Taxes.— Règlement Chap. 60, amendant le règlement des cotisations et	375
Taxes réduites en fav <sup>r</sup> d'Antoine Duchaine.	418
Taxes réduites en fav <sup>r</sup> du Gardien des Ponts St. Maurice.	418
Toupin, Onézime.— Requête d'	422
Traverses, entre Trois-Rivières et la rive, sud du Fleuve St. Laurent.— Vente du droit des	424
Traverse.— Contrat pour droit de	438
Trottoir nouveau sur la rue St. Genevieve.	442
Taxes de Mrs. Robichaud réduites.	445
Terrain vendu par W <sup>m</sup> B. Hart et D <sup>ne</sup> J. E. Houde.	448
Tarif pour éclairage du Séminaire des S.-P.	450
Terrain cédé par les H <sup>tes</sup> Denoon.	451
Terrain vendu par Jos. Ernest Houde.	453
Terrains à vendre sur la rue Bureau.	457
Terrain vendu à Onézime Spénard.	458
Terrain vendu par Jos. Ernest Houde.— Acte révisé	460
Trottoirs.— Rapport concernant les	463
Terrains.— Vente de loyer de	463
Toupin, Onézime.— Requête d'	470
Taxes de Berd. Deslauriers réduites.	474
" d'Aldéric Bouchard réduites.	475
Terrain d'I. L. Blair.— Rapport concert. le	485
" des H <sup>tes</sup> P. Burn.— " " "	485
Terrain à W. L. Denoncourt.— Vente de	491
Taxes d'Auguste Projean réduites.	497
" de Naph. Lamy réduites.	503
Taxes de Rémi Dussault réduites.	489
Terrains cédés par P. B. Dumoulin, Prosper Beaumier et Pierre Caquin.	508
Transport de Licence de Naph. Guillemette filia Charles Pagé.— Certificat pour	508
Taxes de J. B. Godin.	518
Taux de l'Eau des Soeurs de la Providence.	515

Pages de l'Augustin Sauvageau.	518	Protoirs nouveaux sur la rue Duplessis-Rochard.	650
" de l'Eglise Anglicane.	518	Purcotte, P. Emile — Requête de	654
" de J. B. Boissert, réduites.	523	Pages de J. Marchand fils réduites.	662
Pessier, J. A. — Lettre de l'Avocat.	526	Three Rivers Iron Works Co. — Rapport sur requête de la	665
Pages de Chas. Gamelin réduites.	529	Taux de péage des Ponts de la Rivière Bécancourt.	680
Thompson, Lady — Condoléances à	532	Pages de Louis Charette réduites.	684
Pages de l'Eglise Anglicane. — Rapport concerté les	536	Terrain vendu à J. N. Bureau.	688
Thompson, Lady — Lettre de	539	Téléphone des Comtés de St. Maurice, Champlain et	} 699
Téléphone entre Trois-Rivières et St. Angèle.	539	Trois-Rivières. — Requête de la Co. de	
Terrain vendu à J. W. Godin.	545	Protoirs nouveaux sur la rue Notre-Dame.	707
Pages de Didace St. Pierre réduites.	561	Purcotte, Frank Emile — Requête de	709
Pages sur engins, &c. — Requête concerté les	561	Pages. — Règlement Chap. 73, amendement le règlement	} 715
Taux de l'Eau des Hér. On. Mongrain réduits.	572	des Cotisations et	
Traverses. — Acte de vente annulé.	590	Protier, L. E. — Salaire fixé à \$50.00 par mois.	716
Pages de Angèle Bouchard. — Réduction des	604	Purigny, P. B. nommé Avocat de la Corporation.	719
Terrain loué à la Corp. par la Fabrique des 3-R.	604	Pessier, J. A. nommé Avocat de la Corporation.	719
Pages de Eugène Palcer, pour manufacture.	610	Transport de licence de Louis Morin à J. E.	} 726
Protoirs neufs, rue St. Elizabeth.	614	Godin. — Certificat pour	
Terrain vendu par Adolphe Allard.	617	Pages de Beauchemin & Duchemin réduites.	749
Piers-saisie contre Arthur Normand.	617	Protier, L. P. — Lettre de	749
Transport de licence de feu Ls. Bergeron à	} 620	Taux de l'Aqueduc. — Warren, Kurtis exempté des	752
Joseph Bergeron. — Certificat pour		Taux de l'Aqueduc. — Exemption à Warren, Kurtis annulée.	758
Piers-saisies contre Arthur Normand.	623	Taux de l'Aqueduc. — Tarif spécial à Warren, Kurtis.	758
Transport de licence de Basimir Veillette à	} 624	Terrain vendu par Elie Boucher à la Corp. :	765
Nap. Guillemette fils. — Certificat pour		Téléphone, Roy. — Lettre de la Bell	766
Bureau principal de l'Aqueduc. — Commissions du	630	Protier, L. E. — Destitution de l'Ass. Sec. Prés.	773
Protoirs nouveaux sur les rues St. Thomas et St. Honoré.	632	Piers-saisie contre L. E. Protier.	778
Three Rivers Iron Works Co. — Requête de la	639	Protier, L. E. — Piers-saisie contre	778
Travaux Publics, Ottawa. — Lettre du secrétaire des	639	Terrain vendu par Jos. A. Prigon à la Corp. :	798
Traverses entre Trois-Rivières et la rive sud	} 640	* Traverses à Chs. Bourgeois. — Droit de	640
du Fleuve St. Laurent. — Droit de			
* Piers-saisie contre Arthur Normand.	641		
" " " " "	642		
" " " " "	643		
Terrain vendu à Edouard Rivard.	646		
Pages de Gaspard Panneton réduites.	646		
Papin, P. V. — Requête de	647		

Ursulines.— Requête des Rév <sup>des</sup> D <sup>mes</sup>	138
" — " — " — " — "	254
Usines de la b <sup>ie</sup> du Richelieu d'Ontario.— Concert <sup>es</sup> les	313
Uniformes pour le Corps de Police.— Demande d'	332
Ursulines.— Lettres des Rév <sup>des</sup> D <sup>mes</sup>	433
Uniforme de Police.	518

U

Victoria. Condoléances à sa Majesté la Reine	9
Vote des appropriations pour 1892.	13
Vente des Magasins du Marché-sup-Denrées.	31
" " Etau des Bouchers.	31
Valentine, F., ou autre, nommé liquidateur à la faillite de la B <sup>e</sup> Band <sup>e</sup> des Bondes d'Eau.	33
Viande, confisquée. — Rapport concern <sup>t</sup> de la	65
Veillette, Casimir. — Requête de	78
Vanasse, P. B. — Condoléances à l'Échevin	79
Vanasse, P. B. — Requête de	98
Valentine, Froby — " "	128
Vice-Consul Général des États-Unis. — Lettre du	138
Valentine, Froby — Requête de	169
Vallée — Marché, avec Mr. de la	174
Vallée Poussin. — Lettre de L. de la	177
Vote des appropriations pour 1893.	203
Vente des Magasins du Marché-sup-Denrées.	219
" " Etau des Bouchers.	219
Vente des propriétés de la B <sup>e</sup> Band <sup>e</sup> des Bondes d'Eau.	227
Veillet, Casimir. — Certificat de Licence, confirmé	230
Vente de \$101,000.00 de débentures par Théodore Lefebvre autorisée.	231
Visite des auberges par le Chef de Police.	232
Valentine, F., comme liquidateur à la faillite de R. Smardon. — Nomination de	239
Vente de terrain par Narcisse Dussault, à la b <sup>e</sup> p. 292	292
Vallée, Joseph — Requête de	300
Vadebonceur, Chas. — Requête de	307
Vote des appropriations pour 1894.	397
Votation concern <sup>t</sup> le Règlement Chap. 59. — Rapport sur	403
Van Nelson, W. B. — Lettre d'	414
Vente des Magasins du Marché-sup-Denrées.	420
" " Etau des Bouchers.	420
Vente du droit des traverses entre Trois Rivières et la rive sud du Fleuve St-Laurent	424
Volailles et Oiseaux de basse-cour	269
" " " " " "	345

Vanasse, P. B. — Requête de	426
Vente de terrain par W <sup>m</sup> B. Hart et D <sup>m</sup> J. E. Houde.	448
Victorien Pierre. — Lettre du Rév <sup>d</sup> Père	452
Vente de terrain par Jos. Ernest Houde.	453
Vente de terrains sur la rue Bureau.	457
Vente de terrain à Onézime Spénard.	458
Vente de terrain par Jos. Ernest Houde, résiliée	460
Vente de loyer de terrains.	463
Vente de terrain à W. L. Denoncourt.	497
Vente à l'encan par U. Martel Jun <sup>r</sup> .	526
Vadebonceur, Chas. — Requête de	529
Vente de terrain à J. W. Kodin.	545
Vote des appropriations pour 1895.	552
Verrette, Olivier — Requête d'	561
Verrette, Olivier — Indemnité accordée à	565
Vente des Magasins du Marché-sup-Denrées.	569
" " Etau des Bouchers.	569
Viande. — Rapport sur confiscation de	587
Vote sur Règlement concern <sup>t</sup> les Abattoirs.	587
Vente de traverses. — Acte annulé.	590
Vente du Plant Électrique par soumissions.	591
Villa Mon Repos. — Incorporation du Cercle	602
Vente de terrain par Adolphe Allard.	617
Veillette, Casimir. — Certificat pour transport de licence à Napt. Guillemette fils.	624
Voyage de son Honneur le Maire. — Frais de	627
Valentine, F. — Requête de	635
Vente à l'encan par F. Valentine.	635
Veillette, Grégoire — Requête de	639
Vadebonceur, Chs. — Requête de	639
Vente de terrain à Edouard Rivard.	646
Veillet, Joseph — Requête de	660
Volailles. — Confiscation de	661
Vente de terrain à J. N. Bureau.	688
Vote des appropriations pour 1896.	702
Vente des Magasins du Marché-sup-Denrées.	725
" " Etau des Bouchers.	725

V

Vente du <u>Plant</u> Electrique par soumissions.	736
Vente de la propriété de lot <sup>s</sup> du kay des 3-Rivières.	746
Vente de meubles, <u>in re</u> R. Sardon & son. — Déistement à la	761
Vente de la manufacture R. Sardon & son par le Shérif.	762
Verrette, George — Requête de	762
Vente <u>in re</u> R. Sardon & son. — Opposition pour conserver.	764
Vente de terrain par Elie Boucher.	765
Vanasse, P. B. — Requête de	766
Vente du <u>Plant</u> Electrique à Héreau et Lacroix.	784
Vente de terrain par Jos. O. Frigon.	798

Wallace, W <sup>m</sup> — Lettre de	132
Williams, R. W. & al. — Requête de	277
Woodman, J. O. — Lettre de	307
Wright, James — Requête de	381
Woodman, J. O. — Requête de	381
Williams, R. W. & N. Marchand. — Requête de	464
Wallace, W. — Requête de	505
Wiswall, Joseph P. — Lettre de	539

